٥٥٠٧٠١
٢١١٢

HISTOIRE

DE LA

COMPAGNIE DE JÉSUS

DANS LES

ANCIENS PAYS-BAS

ÉTABLISSEMENT DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS EN BELGIQUE ET SES DÉVELOPPEMENTS JUSQU'A LA FIN DU RÈGNE D'ALBERT ET D'ISABELLE

PAR

ALFRED PONCELET
DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

MÉMOIRE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE GÉNÉRALE

ALMA COLLEGE
060.91
LIBRARY
P774
Alma, California

BRUXELLES

MARCEL HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

112, Rue de Louvain, 112

1927

6977

Extrait des *Mémoires*
publiés par l'Académie royale de Belgique (Classe des Lettres, etc.).
Collection in-8°. Deuxième série, t. XXI.

AVANT-PROPOS

La question que l'Académie a soumise au concours, L'établissement de la Compagnie de Jésus en Belgique et ses développements jusqu'à la fin du règne d'Albert et d'Isabelle, *a été largement ébauchée par M. Henri Pirenne dans son* Histoire de Belgique (1). *Avec cette puissance de synthèse et cette souplesse d'esprit qui lui permettent de traiter de main de maître les aspects les plus divers de notre activité nationale, il a tracé de l'entrée des premiers jésuites dans les Pays-Bas et de leurs « gestes » un tableau, où son intuition du passé lui a permis de souligner les traits principaux et leur connexion avec la vie du pays. Mais cet exposé, proportionné dans son puissant raccourci aux dimensions de l'ensemble, mérite d'être repris dans le détail et étudié de plus près.*

Le rôle de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas, au moment où leurs destinées se jouent dans un des drames les plus pathétiques de leur histoire, s'explique principalement par l'élan vigoureux qu'elle a conservé de ses récentes origines. Car tout Ordre religieux étant un effort pour s'élever au-dessus de la moyenne, sa naissance et sa première organisation constituent habituellement la phase la plus intéressante de ses annales.

En Belgique, les débuts de la Compagnie et ses développements sous le règne des archiducs dépassent en intérêt le siècle et demi qu'elle vécut ensuite ; en fait ils forment sa belle période.

---

(1) H. Pirenne, *Histoire de Belgique.* Bruxelles, 1911, IV, 359-375.

On peut diviser cette histoire en trois moments nettement distincts : l'âge héroïque d'abord; l'entrée des jésuites dans les Pays-Bas (1542) et, après qu'ils y ont conquis de haute lutte la reconnaissance officielle (1556), une première efflorescence de collèges, qui bientôt seront la plupart dispersés par la tempête de 1578. Vient ensuite, grâce aux succès d'Alexandre Farnèse, la reconquête des positions perdues et un second mouvement de fondations : tandis que la province belge établit une dizaine de nouveaux postes, elle reçoit de l'impulsion énergique et prudente du P. Olivier Manare son organisation. Enfin, la courbe ascendante de la prospérité atteint son point culminant avec les archiducs : nouvelles maisons fondées, installées dans des bâtiments appropriés, dotées d'églises, s'appliquant avec un succès prodigieux à toutes les formes d'activité que permet l'Institut. Ce sera l'âge d'or de la Compagnie de Jésus en Belgique.

On ne s'étonnera pas que dans le récit des deux premières périodes, où nous devons raconter des faits aussi nombreux qu'importants pour l'orientation de l'Ordre, où nous avons cru aussi devoir satisfaire la curiosité de l'érudition, nous ayons adopté une manière analytique et fouillée. Nous y donnons, avec un certain détail, l'histoire de chaque fondation, laissant au lecteur le soin d'apprécier l'importance relative des événements rapportés, certain de remplir ici notre rôle en lui ouvrant les richesses d'une documentation abondante. Quand, au contraire, nous arrivons au règne des archiducs, la Compagnie ayant pris possession de toutes les provinces méridionales, nous embrassons son activité dans un tableau synthétique.

Nous avons exposé les péripéties de ces trois périodes dans une première partie, que nous appellerions volontiers L'Histoire générale, *par opposition aux aspects particuliers que nous traitons dans une seconde partie, intitulée :* Histoire spéciale, les Œuvres.

Nous y étudierons l'activité apostolique et sociale des jésuites belges dans l'enseignement, le ministère des âmes, les hôpitaux et les prisons; nous les suivrons dans les missions de Hollande,

des camps et de la flotte et nous terminerons par un coup d'œil sur le mouvement intellectuel et sur l'influence qu'ils y ont exercée par leurs travaux scientifiques et littéraires.

On sait l'importance de l'œuvre pédagogique de la Compagnie en Belgique; nous lui avons consacré une étude plus étendue, parce qu'elle n'a pas encore fait l'objet d'un exposé d'ensemble. Il en est de même des retentissantes controverses qui mirent aux prises les jésuites et les universités de Douai et de Louvain; nous avons cru devoir nous y étendre, non seulement parce qu'elles ne sont pas bien connues dans leur ensemble, mais aussi parce qu'elles forment un chapitre considérable de l'histoire des idées dans notre pays.

Là comme ailleurs, nous nous sommes efforcés de ne point sortir de notre rôle. Il semble que l'histoire de la Compagnie exige de celui qui l'entreprend un effort d'impartialité plus grand qu'à l'ordinaire; si l'impartialité, comme le dit Franz de Champagny, « consiste à être juste et non à être neutre », nous la revendiquons sans crainte.

Nous avons voulu, non seulement dire la vérité, mais l'établir sur preuves et documents, en recourant autant que possible aux témoignages directs et contemporains. Sous ce rapport nous avons été admirablement servis. Outre les innombrables dossiers qui se trouvent dans les divers dépôts publics, nous avons eu à notre disposition les recueils de documents conservés dans diverses provinces et maisons de la Compagnie (1). *Ils constituent, on le verra, un véritable trésor de sources de toute première valeur. Les lettres et actes qui concernent le généralat du fondateur ont déjà été publiés dans la magnifique collection des* Monumenta historica Societatis Jesu, *confiée aux Pères espagnols, et les registres du premier successeur de saint Ignace, le P. Jacques Laynez, sont en cours de publication. Nous y avons*

(1) Quand le fonds d'archives n'est pas indiqué, il s'agit de documents qui sont en possession de l'Ordre. Nous donnons, autant que possible, la cote des volumes ou des dossiers.

puisé abondamment, et, pour cette période, il n'y avait plus guère à glaner; mais pour la suite, nous avons pu nous servir d'une grande quantité de documents inédits, originaux pour la plupart, et qui éclairent les événements de lumières souvent nouvelles et parfois inattendues. Les sources principales seront indiquées au début de chaque chapitre ou de chaque subdivision plus notable. On trouvera en tête de l'ouvrage la nomenclature détaillée des sources manuscrites et imprimées que nous avons utilisées.

Nous nous étions proposé de tracer, dans une troisième partie, le tableau de l'organisation intérieure des provinces belges de la Compagnie de Jésus. Nous aurions voulu donner une vue d'ensemble sur le gouvernement et l'administration de l'Ordre, la formation spirituelle et scientifique de ses membres, les usages et la vie intime des communautés. Les proportions qu'avait prises ce mémoire ne nous l'ont pas permis et nous avons été forcé de restreindre notre cadre. Dieu aidant, nous traiterons ce sujet dans un volume séparé; ce sera le complément naturel de l'ouvrage et, croyons-nous, un chapitre intéressant de la réforme catholique.

Dans les recherches que j'ai entreprises, j'ai eu le précieux avantage d'attirer à ma suite un compagnon de travail, auquel il aurait été facile de me distancer, si sa modestie et sa bienveillance ne l'avaient poussé à s'effacer devant moi. Une partie des notes et des documents que j'avais rassemblés avaient été remis à mon confrère et ami, le R. P. Léopold Willaert, professeur d'histoire à la Faculté de philosophie et lettres de Namur. Il me les a rendus dans un état d'élaboration déjà avancée, dont il m'a permis de profiter. Non content de l'aide qu'il m'a donnée dans la composition et la revision de l'ouvrage, il a bien voulu encore me seconder dans la correction des épreuves. Qu'il veuille bien trouver ici, avec ce témoignage rendu à sa collaboration, l'expression de ma vive gratitude.

BIBLIOGRAPHIE

I. — Sources manuscrites.

A. — Documents conservés dans la Compagnie de Jésus.

Acta congregationum provincialium (1572-1640). Vingt registres. On y trouve non seulement les *actes* des congrégations provinciales, mais en outre des mémoires adressés au Père Général par les Provinciaux et d'autres Pères, ainsi que les réponses des Pères Généraux aux *postulata.* [Cité : *Congreg.*]

Catalogi breves ou *Catalogi sociorum et officiorum* ou *Catalogi tertii personarum.* Ce sont les listes du personnel de la province de Germanie inférieure (1591-1611) et des provinces flandro-belge et gallo-belge (1612-1640). [*Catalogi.*]

Catalogi triennales ou *Catalogi primi et secundi personarum et tertii rerum temporalium (1584-1640).* Informations sur chacun des membres de la province et sur la situation financière de chaque maison, envoyées tous les trois ans à Rome, à l'occasion des congrégations provinciales. [*Catalogi.*]

Controversia Duacena (Gallo-Belgica). Recueil de lettres, mémoires, etc., sur les différends des jésuites de Douai avec l'université et avec le clergé séculier. [*Controv. Duac.*]

Controversia Lovaniensis (Flandro-Belgica). Recueil de lettres, mémoires, etc., sur les controverses des jésuites de Louvain avec l'université. [*Controv. Lovan.*]

Epistolae Cardinalium (1552-1757), 3 vol. [*Epist. Cardin.*]

Epistolae Episcoporum (1560-1767), 8 vol. [*Epist. Episc.*]

Epistolae Principum (1546-1640), 4 vol. [*Epist. Princip.*]

Epistolae Communitatum (1570-1600), 1 vol. [*Epist. Commun.*]

Ces quatre collections concernent toute la Compagnie; elles contiennent les lettres adressées au Père Général par les cardinaux, évêques, princes et magistrats des villes. La plupart sont autographes.

Regestum epistolarum Patrum Generalium. Registres de la correspondance des Pères Généraux, contenant les minutes des lettres adressées aux Provinciaux, recteurs et autres Pères des diverses provinces.

C'est une collection très importante. [*Epist. Gener.*] A partir du généralat de

Laynez (1556), il y a un registre pour chaque assistance; puis, à partir de Mercurian (1573) un registre pour chaque province.

En voici le détail :

1) De 1556 à 1573, sept registres pour l'assistance de Germanie : I (1556-1559, mars); II (1559-1561, avril); III (1561-1565, août); IV (1565-1567, février); V (1567-1569, juillet); VI (1569-1571, août); VII (1571-1573).

En outre, deux registres des lettres adressées par le Père Laynez ou en son nom, durant son séjour au concile de Trente, sans distinction d'assistances (1562-1563).

2) De 1573 à 1610, un registre de 1189 pages, lettres adressées à la province de Germanie inférieure.

3) De 1611 à 1640, trois registres pour la province flandro-belge; deux pour la province gallo-belge. *Flandro-Belge*, I (1611-1619); II (1620-1630); III (1631-1643). — *Gallo-Belge*, I (1612-1625); II (1626-1641).

Pour ne pas devoir répéter perpétuellement la cote des registres, nous nous contentons d'indiquer la date et le nom du destinataire.

Fundationes collegiorum (Flandro-Belgica). Un volume de documents et actes divers se rapportant à la fondation des collèges. [*Fundat. Fland.-Belg.*]

Fundationes collegiorum (Gallo-Belgica). [*Fundat. Gall.-Belg.*]

Germaniae Epistolae ad Generalem (1557-1559). Trois recueils de lettres écrites par les Provinciaux, supérieurs, etc., aux Pères Généraux. [*Germ. Epist.*, 186, 187 et 188.]

Germaniae Epistolae ad Generalem (1560-1600). Trente-huit recueils du même genre. [*Germ. Epist.*, I, II, ...]

Germaniae Epistolae mixtae (1557-1600). Un recueil qui complète la collection précédente. [*Germ. Epist. mixtae.*]

Germaniae Epistolae colligatae (1571-1577). Six recueils, autre complément de la même collection. [*Germ. Epist. coll.*, avec le numéro du volume.]

Ces quatre collections concernent toute l'assistance de Germanie. C'est une des sources les plus riches où nous avons puisé.

Historia Flandro-Belgica. Dix-sept volumes contenant les histoires des maisons, les lettres annuelles et de nombreux documents divers. Le classement chronologique fait défaut. Les six premiers registres et le dix-septième se rapportent à la période 1542 à 1640.

Nous citons cette collection : *Historia Flandro-Belgica* avec le numéro d'ordre du volume.

Historia Gallo-Belgica. Neuf volumes, dont les six premiers se rapportent à la période 1540-1640. [*Historia Gallo-Belgica*, avec le numéro d'ordre du volume.]

Missio hollandica (1600-1669), 4 vol.

Necrologia (Flandro-Belgica), 2 vol. : I (1547-1676); II (1620-1645).

Necrologia (Gallo-Belgica), 1 vol. (1608-1665).

Ordinationes, instructiones et responsa Patrum Generalium.

Aux archives du collège Saint-Michel, à Bruxelles, on a réuni un grand nombre de documents originaux des anciennes provinces belges, ainsi que la photographie ou des copies modernes de la plupart des documents que nous citons.

Fonds Charles Droeshout (1). Ce fonds se trouve aux archives du collège Saint-Michel. Il comprend : les *Annales de la maison professe d'Anvers (1607-1773)*, 6 vol. in-4°; les *Annales du collège d'Anvers (1562-1773),* 6 vol. in-4°; l'*Histoire de la suppression de la Compagnie de Jésus dans les provinces flandro-belge et gallo-belge*, 6 vol. in-4°. Enfin la copie d'un grand nombre de documents relatifs à l'histoire des maisons de la Compagnie, à Anvers.

B. — Documents conservés dans les archives et les bibliothèques publiques.

1. **Aux Archives du royaume à Bruxelles.** — Voir GAILLARD (ARTHUR), *Inventaire sommaire des archives de la Compagnie de Jésus conservées aux archives générales du royaume à Bruxelles.* On y trouve l'indication sommaire des archives de la province flandro-belge (pp. 1-23), du collège de Bruxelles (pp. 33-43), des fragments plus ou moins importants des archives de la province gallo-belge (pp. 27-29), ainsi que des collèges de Hal, Louvain et Nivelles (pp. 47-53).

Le fonds le plus considérable est celui des *archives de la province flandro-belge.* La majeure partie des documents a rapport à la comptabilité, aux biens fonciers, etc.; les pièces historiques les plus importantes se trouvent sous les rubriques : *Documents divers relatifs aux collèges et aux maisons de la province* (pp. 16-17); *Histoire des collèges* (p. 17); *Lettres annuelles* (p. 18); *Nécrologes* (p. 21), collection considérable des notices mortuaires envoyées après le décès des jésuites belges (1608-1773). [A. R. Jés., F. B.]

Archives de la province gallo-belge. — La province gallo-belge entretenait à Bruxelles un procureur chargé des relations avec les différentes cours; c'est ce qui explique la saisie d'une partie des papiers de cette province, au moment de la suppression de la Compagnie. On ignore ce qui est advenu du fonds principal. Le collège de Lille, résidence du Provincial, a brûlé en 1740 et sans doute les anciennes archives auront péri dans cet incendie. A la suppression de la Compagnie en France (1762), il est vraisemblable que le Provincial aura fait transporter en Belgique, où il prit sa résidence, ce qui restait des archives; mais jusqu'ici on ne les a pas retrouvées. [A. R. Jés., G. B.]

Archives du collège de Bruxelles. — La majeure partie se rapporte à la comptabilité : rentes, loyers, fermages, titres de propriété, procès, etc. [A. R. Jés., Bruxelles.]

Archives des collèges de Hal, Nivelles, Louvain. — Même remarque. [A. R. Jés., Hal...]

---

(1) Le P. Charles Droeshout, né à Merchtem (Anvers), en 1824, entré dans la Compagnie en 1843, mort à Anvers en 1908. Il occupa les quinze dernières années de sa vie à écrire l'histoire des maisons de l'ancienne Compagnie à Anvers. Ce travail est resté manuscrit.

2. **A la Bibliothèque royale.** — Voir Van den Gheyn (Joseph), S. J., *Catalogue des manuscrits*, VI, Bruxelles, 1906, 216-453. [Bibl. Roy., ms...]

3. **Aux dépôts de province des Archives de l'État.** — Nous n'avons guère trouvé de documents intéressant l'histoire générale, sauf à Bruges et à Gand. La collection la plus importante du dépôt de Mons est celle des *Lettres mortuaires* de la province Gallo-Belge. Voir Poncelet (Alfred), S. J., *Nécrologe de la province Gallo-Belge*. Louvain, 1908, 13 et suiv.

Vannérus (Jules), *Inventaire des archives de la Compagnie de Jésus reposant aux archives de l'État à Anvers.*

Van Zuylen van Nyevelt (A., Baron), *Inventaire sommaire des archives de la Compagnie de Jésus aux archives de l'État à Bruges.*

Schoorman (R.), *Inventaire sommaire des archives des jésuites, dépôt de l'État à Gand.*

Brouwers (D.-D.), *Inventaire sommaire des archives ecclésiastiques de la province de Namur.*

4. **Archives de l'archevêché de Malines.** — Documents provenant de l'ancien *Musée Bellarmin.*

5. **Lille.** Archives départementales du Nord, archives ecclésiastiques.
Douai. Archives municipales et bibliothèque de la ville.

II. — Sources imprimées.

A. — Recueils de documents.

Annales de la Société des soi-disans jésuites. Paris, 1764-1771, 4 vol. in-4°.

Braunsberger (Otton), S. J., *Beati Petri Canisii Societatis Jesu epistolae et acta.* Fribourg-en-Brisgau, 1896 et suiv., 8 vol.

Cartas de San Ignacio, fundador de la Compañia de Jesús. Madrid, 1874-1889, 6 vol. (Cette collection de lettres de saint Ignace a été reprise d'une manière plus complète dans les Monumenta historica Societatis Jesu.)

Hansen (Joseph), *Rheinische Akten zur Geschichte des Jesuitenordens, 1542-1582.* Bonn, 1896.

Le Bachelet (Xavier), S. J., *Bellarmin avant son cardinalat (1542-1598). Correspondance et documents.* Paris, 1911.

Litterae annuae Societatis Jesu, 1581-1614. 27 vol. (1).

Manarei Oliverii, *De rebus Societatis Jesu commentarius.* Florence, 1886.

— *De vita et moribus Everardi Mercuriani praepositi generalis Societatis Jesu, commentarius.* Bruxelles, 1882.

---

(1) 1581-1591 (Rome, 1583-1594); 1592-1593 (Florence, 1600-1601); 1594-1597 (Naples, 1604-1607); 1598-1599 (Lyon, 1607); 1600-1602 (Anvers, 1618); 1603-1605 (Douai, 1618); 1606-1608 (Mayence, 1613); 1609-1611 (Dilingen, S. A.); 1612-1614 (Lyon, 1618-1619).

Le Mercure jésuite ou recueil de pièces concernant le progrès des jésuites, leurs écrits et différends. Genève. 1631.

Monumenta historica Societatis Jesu *nunc primum edita a Patribus eiusdem Societatis.* Madrid, 1894 et suiv.

Chronicon Societatis Jesu auctore Patre Polanco, 6 vol. Madrid, 1894-1898. Ouvrage de toute première valeur, rédigé par le P. Polanco, secrétaire du fondateur de la Compagnie de 1547 à 1556. Il avait à sa disposition toutes les lettres envoyées à Rome et les minutes des réponses. [Cité : Polanco, *Chronicon.*]

Epistolae mixtae ex variis Europae locis ab anno 1537 ad annum 1556 scriptae, 5 vol. Madrid, 1898-1901. [*Epist. mixtae.*]

Litterae quadrimestres ex universis praeter Indiam et Brasiliam locis in quibus aliqui de Societate Jesu versabantur Romam missae, 4 vol. Madrid, 1894-1897. [*Litter. quadrim.*]

Litterae quadrimestres 1557-1559, 2 vol. Madrid, 1920-1925.

Sancti Ignatii de Loyola epistolae et instructiones, 12 vol. Madrid, 1903-1911. [*Epist. Ignat.*]

Lainii monumenta. Epistolae et acta Patris Jacobi Lainii secundi praepositi generalis Societatis Jesu, 8 vol. Madrid, 1912-1917. [*Monum. Lainii.*]

Sanctus Franciscus Borgias, praepositus generalis tertius, 5 vol. Madrid, 1894-1911.

Monumenta Bobadillae. Nicolaii Alphonsi Bobadillae gesta et scripta. Madrid, 1913.

Epistolae Patrum Paschasii Broëtii, Claudii Jaii... Madrid, 1903.

Ribadeneira. Patris Petri de Ribadeneira confessiones, epistolae aliaque scripta inedita, 2 vol. Madrid, 1920-1923. [*Epist. Ribad.*]

Epistolae Patris Alphonsi Salmeronis, 2 vol. Madrid, 1906-1907.

Fabri monumenta. Beati Petri Fabri epistolae, memoriale et processus. Madrid, 1914.

Epistolae P. Hieronymi Nadal, 1546-1577, 4 vol. Madrid, 1898-1905. [*Epist. Nadal.*]

Polanci complementa, epistolae et commentarii, 2 vol. Madrid, 1916.

Monumenta paedagogica Societatis Jesu quae primam rationem studiorum anno 1586 editam praecessere. Madrid, 1901.

Pachtler (G.-M.), S. J., *Ratio studiorum et institutiones scholasticae Societatis Jesu, per Germaniam olim vigentes.* Berlin, 1887.

Papebroch (Daniel), S. J., *Annales antverpienses* (éd. Mertens et Buschmann), 5 vol. Anvers, 1845-1848.

B. — Principaux ouvrages cités ou consultés.

Afbeeldinghe van d'eerste eeuwe der Societeyt Jesu. Anvers, 1640.

Aicardo (José-M.), S. J., *Commentario a las Constitucíones de la Compañia de Jesús,* 3 vol. Madrid, 1919 et suiv.

ALEGAMBE (PHIL.), S. J., *Bibliotheca scriptorum Societatis Jesu.* Anvers, 1643.

— *Heroes et victimae charitatis Societatis Jesu.* Rome, 1658.

ALLARD (H.-J.), S. J., *Het Jezuiten-college van Roermond.* Ruremonde (S. A.).

Analecta bollandiana. Bruxelles, t. X et suiv., 1891 et suiv.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. 1864-1914; 40 vol. Louvain [*Analectes... Louvain*].

ANDRÉ (VALÈRE), *Fasti academici studii generalis Lovaniensis.* Louvain, 1650,

Annales de la Société archéologique de Bruxelles. Bruxelles, 1887 et suiv.

Annales de la Société archéologique de Namur. Namur, 1849 et suiv.

Annales de la Société d'Émulation... Bruges, 1839 et suiv.

Annales de la Société historique et archéologique de Tournai. Tournai 1896 et suiv.

Annales du Cercle archéologique de Mons. Mons, 1857 et suiv.

Annuaire de l'Université catholique de Louvain. Louvain, 1841 et suiv.

Archives belges, revue critique d'historiographie nationale. Liége, 1899 et suiv.

ASTRAIN (ANTOINE), S. J., *Historia de la Compañia de Jesús en la Asistencia de España,* I-V, Madrid, 1902 et suiv.

BARTOLI (DANIEL), S. J., *Opere.* Turin, 1825 et suiv.

— *Saint Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus.* (Traduction du P. JACQ. TERRIEN.) Paris, 1893.

BÉLANGER (AUGUSTE), S. J., *Les jésuites et les humbles.* Paris, 1901.

Biographie nationale... de Belgique. Bruxelles, 1866 et suiv.

BLED (O.), *Chartes de Saint-Bertin.* Saint-Omer, 1886.

— *La réforme à Saint-Omer et en Artois jusqu'au traité d'Arras, 1577-1579.* Saint-Omer, 1889.

BOEHMER-ROMUNDT (H.), *Die Jesuiten,* 2e édit., Leipzig, 1913.

BOERO (JOSEPH), S. J., *Vita del servo di Dio P. Giacomo Lainez.* Florence, 1886 (traduit en français par le P. VICTOR DE COPPIER. Lille, 1894).

— *Vita del beato Pietro Fabro.* Rome, 1878.

[BONGAERTS, S. J.], *Societatis Jesu in Neerlandia historiae compendium (1592-1651).* Bois-le-Duc, 1860.

BOUIX (MARCEL), S. J., *Mémorial du B. Pierre Le Fèvre.* Paris, 1874.

BRANTS (VICTOR), *La Belgique au XVIIe siècle. Albert et Isabelle.* Louvain, 1910.

— *La faculté de droit de l'Université de Louvain à travers cinq siècles (1426-1906).* Louvain, 1906.

BRAUN (JOSEPH), S. J., *Die belgischen Jesuitenkirchen.* Fribourg-en-Brisgau, 1907.

BROU (ALEX.), S. J., *Les jésuites de la légende.* 2 vol. Paris, 1906.

BRUCKER (JOS.), S. J., *La Compagnie de Jésus. Esquisse (1521-1773).* Paris, 1919.

Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége. Liége, 1881 et suiv.

Bulletin de la Société des bibliophiles liégeois. Liége, 1882 et suiv.

Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai. Tournai, 1849 et suiv.

Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg. Tongres, 1852 et suiv.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. Liége, 1882 et suiv.

Buzelin (Jean), S. J., *Gallo-Flandria sacra et profana.* Douai, 1625.

— *Annales Gallo-Flandriae.* Douai, 1624.

Carayon (Aug.), S. J., *Histoire abrégée des congrégations de la sainte Vierge.* Lyon, 1863.

— *Bibliographie historique de la Compagnie de Jésus, ou Catalogue des ouvrages relatifs à l'histoire des jésuites depuis leur origine jusqu'à nos jours.* Paris, 1864.

Carrez (Louis), S. J., *Atlas geographicus Societatis Jesu.* Paris, 1910.

Cauchie (A.) et Maere (R.), *Recueil des instructions générales aux nonces de Flandre (1596-1635).* Bruxelles, 1902.

Cordara (Jules-César), S. J., *Historiae Societatis Jesu pars sexta (1606-1633),* 2 vol. Rome, 1750 et 1859.

Couderc (Jean-Baptiste), S. J., *Le vénérable cardinal Bellarmin.* Paris, 1893.

Crétineau-Joly (J.), *Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus,* 4e édit. Tournai, 1846.

Damianus (Jacq.), S. J., *Synopsis primi saeculi Societatis Jesu.* Tournai, 1641.

— *Tableau raccourci de ce qui s'est fait par la Compagnie de Jésus pendant son premier siècle.* (Traduction par le P. Fr. Lahier, S. J.). Tournai, 1641.

Daris (Joseph), *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége pendant le XVIe siècle.* Liége, 1884.

— *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége, pendant le XVIIe siècle,* 2 vol. Liége, 1877.

— *Notices sur les églises du diocèse de Liége.* Liége, 1874 et suiv.

De Backer (Aug. et Alois), S. J., *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus,* 7 vol. in-8°, 1853-1861. — Nouvelle édition, 3 vol. in-folio. Liége, 1869-1876.

De Baecker (Louis), *Recherches historiques sur la ville de Bergues.* Bergues, 1849.

Debuchy (Paul), S. J., *Un apôtre du pays wallon. Le Père Bernard Olivier.* Antoing, 1911.

De Cardevacque (A.), *Histoire du collège d'Arras,* dans Mémoires de la Commission départementale des Antiquités du Pas-de-Calais, 1889.

De Croocq (Charles), *Histoire du collège de Bergues-Saint-Winoc.* Lille, 1923.

De Jongh (H.), *L'ancienne faculté de théologie de Louvain, premier siècle de son existence.* Louvain. 1901.

De Laplane (Henri), *Les abbés de Sant-Bertin,* 2 vol. Saint-Omer, 1855.

Delbrel (J.), S. J., *Les jésuites et la pédagogie au XVIe siècle. Juan Bonifacio.* Paris, 1894.

Delehaye (Hipp.), S. J., *A travers trois siècles. L'œuvre des bollandistes (1615-1915).* Bruxelles, 1920.

Delplace (Louis), S. J., *L'établissement de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas et la mission du Père Ribadeneira à Bruxelles en 1556,* dans Précis historiques, 1886-1887.

— *Le protestantisme et la Compagnie de Jésus à Tournai au XVI^e siècle,* dans PRÉCIS HISTORIQUES, 1891.

— *Histoire des congrégations de la sainte Vierge.* Lille, 1884.

— *Synopsis actorum S. Sedis in causa Societatis Jesu (1540-1773).* Florence, 1887 et Louvain, 1895.

— *L'ancien collège des jésuites à Bruges,* dans ANNALES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE BRUGES, 4^e, VII.

— *L'ancien collège des jésuites à Gand,* dans PRÉCIS HISTORIQUES, 1883.

DE ROCHEMONTEIX (CAMILLE), S. J., *Un collège de jésuites aux XVII^e et XVIII^e siècles. Le collège Henri IV de la Flèche,* 4 vol. Le Mans, 1889.

DE RODE (VICTOR), *Histoire de Lille et de la Flandre wallonne.* 3 vol. Lille, 1848.

— *Histoire religieuse de la Flandre maritime.* Dunkerque, 1851.

DE SCHREVEL (A.-C.), *Histoire du séminaire de Bruges.* Bruges, 1883 et suiv.

DE SCORRAILLE (RAOUL), S. J., *François Suarez de la Compagnie de Jésus,* 2 vol. Paris, 1913.

DIERCXSENS (JEAN-CH.), *Antverpia Christo nascens,* 7 vol. Anvers, 1773.

D'OUTREMAN (PIERRE), S. J., *Histoire de la ville et du comté de Valenciennes.* Douai, 1639.

— *Tableaux des personnages signalés de la Compagnie de Jésus.* Douai, 1623.

DREWS (JEAN), S. J., *Fasti Societatis Jesu.* Braunsberg, 1723.

DUGOUT (IGN.-HENRI), S. J., *Victimes de la charité. Catalogue des Pères et Frères de la Compagnie de Jésus, morts de maladies contagieuses contractées au service des malades.* Paris, 1907.

DUHR (BERN.), S. J., *Geschichte der Jesuiten in den Ländern deutscher Zunge,* 4 vol. Fribourg-en-Brisgau, 1907 et suiv.

EVERAERT (LÉOP.) et BOUCHERY (JEAN), *Histoire de la ville de Hal.* Louvain, 1879.

FISEN (BARTH.), S. J., *Historia ecclesiae Leodiensis.* Liége, 1642.

FLAHAULT (R.), *Notes et documents pour servir à l'histoire des institutions ecclésiastiques et de l'enseignement secondaire à Dunkerque.* Dunkerque, 1894.

FOUQUERAY (HENRI), S. J., *Histoire de la Compagnie de Jésus en France,* 4 vol. Paris, 1910 et suiv.

GACHARD (M.), *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas,* 5 vol. Bruxelles, 1848-1879.

GAILLARD (ARTH.), *Inventaire sommaire des archives de la Compagnie de Jésus aux archives du royaume à Bruxelles.* (S. A.)

GAMS (PIO-BONIFACE), O. S. B., *Series episcoporum ecclesiae catholicae.* Ratisbonne, 1873.

GOETHALS (M.-F.-V.), *Histoire des lettres, des sciences et des arts en Belgique,* 4 vol. Bruxelles, 1840.

— *Lectures relatives à l'histoire des sciences, des arts, des lettres, des mœurs et de la politique en Belgique,* 4 vol. Bruxelles, 1837.

GOTHEIM (EBERH), *Ignatius de Loyola und die Gegenreformation.* Halle, 1895.

GROTIUS (HUGO), *Annales historiae de rebus belgicis, 1566-1609*. Amsterdam, 1668.

GUILHERMY (ÉLESBAN DE), S. J., *Ménologe de la Compagnie de Jésus*. Assistance de Germanie, 4 vol. Paris, 1898 et suiv.

HAAKMAN (A.-F.), S. J., *Levenschets van Henricus Dionysius, apostel van Maastricht*. Maestricht, 1871.

HAAKMAN et ALLARD, S. J., *Het beleg en de zoogenaamde verwoesting van Maastricht in 1579* dans PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DANS LE DUCHÉ DE LIMBOURG, 1876.

HAMY (ALF.), S. J., *Essai sur l'iconographie de la Compagnie de Jésus*. Paris, 1875.

— *Documents pour servir à l'histoire des domiciles de la Compagnie de Jésus*. Paris. (S. A.)

HENNE (ALEX), *Histoire du règne de Charles-Quint*, 10 vol. Bruxelles, 1858-1860.

HENNE et WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, 3 vol. Bruxelles, 1845.

HERMAN (JEAN-BAPT.), S. J., *La pédagogie des jésuites au XVI^e siècle*. Louvain, 1914.

Historia Societatis Jesu. Voir : ORLANDINI, SACCHINI, POUSSINES, JUVANCY, CORDARA.

HOFFMANN (PAUL), *Die Jesuiten. — Geschichte und System des Jesuitenordens*, 2 vol. Mannheim, 1870.

HUART (M. D'), *La fondation de l'ancien collège des jésuites à Luxembourg*. Luxembourg, 1906.

HUBER (JEAN), *Der Jesuiten-Orden nach seiner Verfassung und Doctrin, Wirksamkeit und Geschichte*. Berlin, 1873 (traduit par ALF. MARCHAND, 2 vol. Paris, 1875).

HUBERT (EUGÈNE), *Étude sur la condition des protestants en Belgique depuis Charles-Quint jusqu'à Joseph II*. Bruxelles, 1882.

HURTER (HUGO), S. J., *Nomenclator litterarius recentioris theologiae catholicae ...* 3e édit. Inspruck, 1903, 1906, 1907 et 1910.

Imago primi saeculi. Anvers, 1640.

IMBART DE LA TOUR (P.), *Les origines de la réforme*. Paris, 1905.

Institutum Societatis Jesu, 3 vol. Florence, 1892.

JENNEPIN (A.), *Histoire de la ville de Maubeuge*, 2 vol. Maubeuge, 1889 et 1909.

JUSTE (THÉOD.), *Le soulèvement des Pays-Bas contre la domination espagnole (1572-1575)*. Bruxelles, 1885.

JUVANCY (JOS.), S. J., *Historiae Societatis Jesu, pars 5a*. Rome, 1710.

— *Epitome historiae Societatis Jesu* (édité par WALDACK, S. J.), 4 vol. Gand, 1853.

— *Ratio discendi et docendi*. Paris, 1809.

KERVYN DE LETTENHOVE (Baron), *Les Huguenots et les Gueux*. Bruxelles, 1883 et suiv.

KIECKENS (JEAN-FRANÇ.), S. J., *Articles divers* dans les PRÉCIS HISTORIQUES et le DIETSCHE WARANDE.

LAENEN (JOS.), *Introduction à l'histoire paroissiale du diocèse de Malines. Les Institutions*. Bruxelles, 1924.

LAHAYE (L.) et BORMANS (ST.), *Cartulaire de la commune de Dinant*. Namur, 1880 et suiv.

Le Bachelet (Xavier), S. J., *Bellarmin avant son cardinalat. Correspondance et documents.* Paris, 1911.

— Articles sur Baius et Bellarmin dans Dictionnaire de Théologie catholique, II. Paris, 1903.

Lebocq (Simon), *Histoire ecclésiastique de Valenciennes.* Valenciennes, 1650.

Le Glay (André), *Cameracum christianum.* Lille, 1849.

Lesenne (A.), *La chapelle du Lycée* (ancienne église des jésuites) *à Saint-Omer.* Saint-Omer, 1897.

Losschaert (Bruno), S. J., *P. Oliverii Manaraei exhortationes.* Roulers, 1912.

Maillard (Claude), S. J., *Histoire de Notre-Dame de Hale.* Bruxelles, 1651.

Maynard (U.), *Des études et de l'enseignement des jésuites à l'époque de leur suppression.* Paris, 1853.

Meaux (Vicomte de), *Les luttes religieuses en France au XVI^e^ siècle.* Paris, 1879.

Mélanges des sciences historiques... Gand, 1828-1894.

Mertens (F.-H.) et Torfs (K.-L.), *Geschiedenis van Antwerpen*, 8 vol. Anvers, 1845.

Meschler (Maurice), S. J., *La Compagnie de Jésus, ses statuts et ses résultats.* (Traduit par Ph. Mazoyer, Paris.)

Meyer (Fréderic), *Der Ursprung des jesuitischen Schulwesens.* Gräfenhainichen, 1904.

Miraeus (Aub.), *Opera diplomatica et historica*, 4 vol. Louvain, 1723.

Moll (W.), *Kerkgeschiedenis van Nederland*, 6 vol. Utrecht, 1864 et suiv.

Monod (Gabriel), *Les Jésuites.* (Traduction du livre de Boehmer, avec une introduction et des notes.) Paris, 1910.

Nadasi (Jean), S. J., *Annus dierum illustrium Societatis Jesu.* Anvers, 1665.

Namèche (A.-J.), *Le règne de Philippe II et la lutte religieuse dans les Pays-Bas au XVI^e^ siècle,* 8 vol. Louvain, 1885-1887.

Nonell (Jaime), S. J., *El ratio studiorum de la Compañia de Jesús.* Barcelone, 1878,

Orlandini (Nicolas), S. J., *Historiae Societatis Jesu, pars 1^a^.* Rome, 1615.

Pallavicini (Sforza), S. J., *Histoire du concile de Trente,* 3 vol. Montrouge, 1844.

Paquot (J.-N.), *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas,* 18 vol. Louvain, 1763-1770.

Patrignani (Jos.), S. J., *Menologio di pie memorie d'alcuni religiosi della Compagnia di Giesú.* Venise, 1730.

Piot (Ch.), *Histoire de Louvain.* Louvain, 1839.

Piot (Ch.) et Poullet (E.), *Correspondance du cardinal Granvelle.* Bruxelles, 1876-1896 dans Publications de la Commission royale d'Histoire, in-4°.

Pirenne (Henri), *Histoire de Belgique,* III et IV. Bruxelles, 1907 et 1911.

Placcaeten van Vlaenderen.

Plantenga (J.-H.), *L'architecture religieuse dans l'ancien duché de Brabant depuis le règne des archiducs jusqu'au gouvernement autrichien.* La Haye, 1926.

Platel (Abbé), *Mémoires historiques sur les affaires des jésuites avec le Saint-Siège,* 7 vol. Lisbonne, 1766.

[Poncelet (Alfred), S. J.], *La Compagnie de Jésus en Belgique.* Bruxelles, 1907.

— *Nécrologe des jésuites de la province gallo-belge,* dans les Analectes... Louvain, 1908.

Possevin (Antoine), S. J., *Bibliotheca selecta in qua agitur de ratione studiorum in historia, in disciplina, in salute omnium procuranda.* Rome, 1593.

Possoz (Alexis), S. J., *Vie de Monseigneur Vander Burch, archevêque, duc de Cambrai, etc.* Cambrai, 1861.

— *Vie de Jean Vendeville, évêque de Tournai.* Lille, 1862.

— *Le Père Éleuthère Dupont.* Bruxelles, 1862.

Poussines (Pierre), S. J., *Historiae Societatis Jesu, pars 5ª sive Claudius, tomus prior.* Rome, 1661.

Prat (Jean-Marie), S. J., *Histoire du Père Ribadeneyra, disciple de saint Ignace.* Paris, 1862.

— *Le bienheureux Pierre Le Fèvre.* Lyon, 1873.

— *Maldonat et l'université de Paris au XVIe siècle.* Paris, 1856.

Précis historiques, mélanges religieux, littéraires et scientifiques. Bruxelles, 1850 et suiv.

Pruvost (Alex.), S. J., *Wauthier Roussel, licencié en théologie de l'université de Louvain (1506-1578).* Louvain, 1862.

— *Notices biographiques sur plusieurs personnes originaires de Tourcoing.* Tourcoing, 1854.

Ramière (Henri), S. J., *Compendium Instituti Societatis Jesu,* 3e édition par le P. Jules Besson, S. J. Toulouse, 1906.

Ranke (Léopold), *L'Espagne sous Charles-Quint et Philippe II* (traduit par Haiber). Paris, 1845.

— *Histoire de la papauté pendant les XVIe et XVIIe siècles.* Paris, 1848.

Rembry (E.), *Saint Ignace de Loyola à Bruges.* Bruges, 1898.

Reusch (Henri) et Döllinger (Ignace), *Geschichte der Moralstreitigkeiten in der römisch-katholischen Kirche seit dem sechzehnten Jahrhundert,* 2 vol. Nördlingen, 1889.

Ribadeneira (Pierre), S. J., *Catalogus illustrium scriptorum Societatis Jesu.* Anvers, 1593 et 1613; Lyon, 1609.

Rodeles (Cecilio-Gomez), S. J., *La Compañia de Jesús catequista.* Madrid, 1913.

Sacchini (Franç.), S. J., *Historiae Societatis Jesu, pars 2ª, sive Lainius.* Anvers, 1620; *pars 3ª, sive Borgia.* Rome, 1649; *pars 4ª, sive Everardus.* Rome, 1652.

— *Protrepticon ad magistros scholarum inferiorum Societatis Jesu.* Louvain, 1674.

Salembier (Louis), *Hommes et choses de Flandre.* Lille, 1911.

— *L'Université de Douai.* Lille, 1887.

Sanderus (Ant.), *Flandria illustrata,* édit. de 1735.

— *Chorographia sacra Brabantiae,* édit. de 1726.

Schaeys (A.-G.-B.), *Histoire de l'architecture en Belgique,* 2 vol. Bruxelles.

SCHIMBERG (ANDRÉ), *L'éducation morale dans les collèges de la Compagnie de Jésus en France sous l'ancien régime.* Paris, 1913.

SCHMID (J.-A.), *Die niederen Schulen der Jesuiten.* Regensburg, 1852.

[SCHMITT (LOUIS), S. J.], *Synopsis historiae Societatis Jesu.* Ratisbonne, 1914.

SERBAT (LOUIS), *L'architecture gothique des jésuites au XVII^e siècle.* Caen, 1903 dans BULLETIN MONUMENTAL. Paris-Caen, 1902, 1903, LXVI, 315 et suiv.; LXVII, 84 et suiv.

SICARD (AUGUSTE), *Les études classiques avant la révolution.* Paris, 1887.

SOIL (EUGÈNE), *Les maisons de la Compagnie de Jésus à Tournai.* Bruges, 1889.

SOMMERVOGEL (CARLOS), S. J., *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus,* 9 vol. Bruxelles, 1890-1900.

SOUTHWELL (NATHANAEL), S. J., *Bibliotheca scriptorum Societatis Jesu.* Rome, 1676.

STRADA (FRANÇOIS), S. J., *De bello belgico.* Rome, 1650. (Traduction du P. DU PRIEZ. Lyon, 1664.)

SUAREZ (FRANÇOIS), S. J., *De religione Societatis Jesu.* Bruxelles, 1857.

SUAU (PIERRE), S. J., *Saint François de Borgia.* Tournai, 1905.

TANNER (MATHIAS), S. J., *Societas Jesu apostolorum imitatrix.* Prague, 1694.

THYS (A.), *Historique des rues et places publiques de la ville d'Anvers.* Anvers, 1873.

TORFS (LOUIS), *Fastes des calamités publiques survenues dans les Pays-Bas... depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.* Paris, 1862.

VACANT-MANGENOT, *Dictionnaire de théologie catholique.* Paris, 1903 et suiv.

VAN DEN GHEYN (JOSEPH), S. J., *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale,* VI, Bruxelles, 1906.

VANDENPEEREBOOM (A.), *Ypriana. Notices, études, notes et documents sur Ypres,* 7 vol. Bruges, 1878-1883.

VAN DER ESSEN (LÉON), *Une institution d'enseignement supérieur sous l'ancien régime. L'Université de Louvain.* Louvain, 1921.

VANDERSPEETEN (PROSPER), S. J., Divers articles dans les PRÉCIS HISTORIQUES.

VANDERSTRAETEN, *Notice sur le collège d'Audenarde.* Audenarde, 1858.

VAN EVEN (ED.), *Louvain monumental.* Louvain, 1860.

— *Louvain dans le passé et le présent.* Louvain, 1895.

VAN LOMMEL (ANTOINE), S. J., Divers articles sur la Mission de Hollande.

VAN SULL (CHARLES), S. J., *Leonardus Lessius.* Wetteren, 1923.

VERCRUYSSE (H.), *Les anciens établissements d'enseignement moyen à Courtrai.* Courtrai, 1908.

VERNULAEUS (NICOLAS), *Academia Lovaniensis.* Louvain, 1627.

VILLERMONT (Comtesse M. DE), *L'infante Isabelle, gouvernante des Pays-Bas,* 2 vol. Paris, 1912.

WALDACK (CHARLES), S. J., *Historia provinciae flandro-belgicae Societatis Jesu, annus unus speciminis causa, 1638.* Gand, 1867.

WILLAERT (LÉOPOLD), S. J., *Le collège anglais de Saint-Omer. Les débuts,* dans MÉLANGES CHARLES MOELLER. Louvain, 1904.

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE GÉNÉRALE

INTRODUCTION

La situation religieuse des Pays-Bas vers le milieu du XVI[e] siècle [1].

Les Pays-Bas, dans la première moitié du XVI[e] siècle, fourmillent d'une vie ardente et multiple; riche des sèves du terroir, ce « microcosme » bouillonne aussi — et plus que jamais — des ferments divers apportés par les alluvions étrangères.

A qui veut, dans cette activité complexe, discerner et grouper les éléments religieux, il apparaît dès l'abord qu'il ne peut, sans les défigurer, les séparer du monde où ils vivent. Car la religion des Belges de cette époque n'est pas seulement une doctrine, une morale, un culte; ses formes extérieures, puissamment organisées, s'unissent à la structure sociale, économique et politique du pays; et ses destinées ne dépendront pas uniquement de l'inten-

---

[1] **Sources imprimées** : Il n'existe aucune synthèse suffisamment complète de la situation religieuse des Pays-Bas vers le milieu du XVI[e] siècle; nous avons trouvé la meilleure dans Pirenne, *Histoire de Belgique,* III et IV. Bruxelles, 1907-1911; nous y puiserons presque constamment. *Outre* les sources qu'il y utilise, nous avons consulté quelques ouvrages plus spéciaux ou plus récents que nous citerons à l'occasion; les correspondances et les chroniques des premiers jésuites belges, publiées dans les *Monumenta Historica Societatis Jesu*, notamment Polanco, *Chronicon,* 6 vol., Madrid, 1894-1898.

Sources manuscrites : *Archives de Brabant* aux archives de l'Archevêché de Malines. Enquêtes des évêques sur les couvents parmi les *Papiers d'État et d'Audience,* aux Archives du Royaume. Nous avons attaché une importance spéciale aux documents émanant de jésuites, car ils reflètent les opinions et les sentiments qui détermineront leur manière d'agir.

sité de foi ni de la pureté de conduite de ses membres. Dans ses cadres, en effet, dans son action extérieure, même dans l'intime de son esprit, elle subira, comme toute autre institution, l'influence des idées et des tendances du gouvernement et de la nation.

Il n'est pas douteux, par exemple, que l'introduction rapide et les succès de la Compagnie de Jésus soient dus en grande partie à sa constitution interne. Née au moment où s'organisent les monarchies absolues et centralisées, centralisée et absolue elle aussi dans son gouvernement, elle entrait dans les Pays-Bas à l'époque héroïque où la *patria belgica* prenait conscience d'elle-même.

Le règne de Charles-Quint s'achevait. Complétées par lui, libérées du côté de la France depuis 1526 et vis-à-vis de l'Empire en 1548, soumises à des institutions communes, mais conservant jalousement leurs franchises, les « XVII provinces » jouissaient de l'indépendance et de la souveraineté sous un prince national, puissant, populaire. Bien que ne formant pas encore un royaume, déjà elles se sentaient une patrie, presque un État; bientôt on les appellerait la *Belgique*. Depuis plus d'un siècle, non loin de leur capitale politique, elles possédaient à Louvain leur capitale intellectuelle (1); Malines, en 1559, deviendrait leur capitale religieuse, tandis que leurs richesses affluaient vers Anvers devenue la métropole commerciale. C'est au nom du « commun pays » qu'elles se lèveront contre Philippe II.

On pouvait donc présager qu'ensemble elles s'orienteraient vers un même avenir religieux; car les destinées de l'Église semblaient si indissolublement liées à celles de l'État, qu'il nous faut un effort aujourd'hui pour réaliser leur étroite interdépendance.

A mesure que s'affermissait le pouvoir central et avec lui l'influence personnelle des souverains, croissait l'importance de leurs dispositions à l'égard de la religion. On le vit bien lors de

(1) Moll, *Kerkgeschiedenis van Nederland*. Utrecht, 1864-1869; II, 294.

l'admission de la Compagnie de Jésus : tandis que Charles-Quint lui montra qu'il ne l'aimait guère (1), Philippe II, en relation avec saint Ignace depuis 1546 (2), témoignait dès lors à son Ordre une active sympathie. Au reste, l'adage : « Si veult le roy, si veult la loi » s'appliquant aux affaires de conscience, pour les opportunistes, pour les ambitieux, pour la masse amorphe des volontés hésitantes, la religion serait « ce qui plaît au prince ».

Or, au palais de Coudenberg à Bruxelles, se succèdent des monarques dont la puissance augmente ; ou plutôt leur autorité s'incarne de plus en plus dans un mécanisme étendu et compliqué dont chaque rouage participe à l'*imperium* et agit par contre-coup sur l'histoire religieuse.

Charles-Quint, fidèle aux traditions des « princes naturels », suivait de près, malgré ses absences, les affaires de ses « pays de par deçà » ; il gouvernait par des subalternes du pays. A peine Philippe II a-t-il reçu le redoutable héritage, qu'il change de politique. Ruy Gomès et Granvelle partagent sa confiance avec Viglius. Il consulte encore, il est vrai, l'aristocratie locale sur les questions importantes ; mais, de plus en plus, les étrangers monopolisent sa confiance.

Ce fut bien pis lorsque, disant adieu aux provinces belges, il se fut embarqué à Flessingue, le 25 août 1559. Dans la crise formidable qui déjà se nouait, l'Église de Belgique allait avoir besoin de l'État ; mais désormais Philippe a perdu contact avec elle comme avec le pays. De son cabinet de l'Escurial, avec tout le loyalisme de sa foi et tout le dévouement de son infatigable activité, il prétendra la maintenir et la défendre, comme en témoigne l'effort acharné de sa correspondance étendue, tatillonne, impérieuse. Cet effort, malgré tout, ne pouvait remplacer l'indispensable présence du maître. Dans leurs lettres,

---

(1) Voir plus bas, chap. II.

(2) *Epist. Ignat.*, I, 360, 455, 715 ; II, 149, 344, etc. ; *Acta SS.*, Julii, VII, 494.

les jésuites belges, pendant tout son règne, réclamaient à satiété, avec une persévérance angoissée, un séjour du roi à Bruxelles; une visite, même passagère, rétablirait la paix dans l'État et dans la religion (1). Rien n'y fit. On s'obstina à n'agir que par les gouverneurs et par les Conseils. Encore si gouverneurs et conseillers avaient été choisis parmi les seigneurs belges ! Mais ici aussi les jésuites signalent vainement à Philippe II la nécessité de revenir plus nettement à la politique de son père (2). Ce n'est pas que, personnellement, ils aient à se plaindre de l'autorité; plusieurs magistrats de naissance belge leur montrent une sympathie précieuse (3); mais le grief subsiste dans l'esprit de la nation.

*
* *

On en discerne un autre dans l'attitude du monde administratif : c'est l'influence de l'Église dans l'État. Fidèles aux tendances de Charles-Quint, certains juristes nettement « laïcs » jugent les pouvoirs du clergé trop étendus; volontiers ils transformeraient l'ancienne « mainbournie » en une mainmise juridique : l'Église jouissant de la protection de l'État, mais à la condition de le servir.

Or, l'Église détient, au contraire, une partie de la puissance civile. Je ne parle pas seulement des principautés ecclésiastiques — Liége et Cambrai, par exemple — où le clergé gouverne; ailleurs, il participe à l'autorité publique par l'exercice de la juridiction dans ses tribunaux, par le rôle que plusieurs

---

(1) Lettre du P. Coster à Polanco, 31 mai 1566 (*Germ. Epist. mixtae*, 110). Item du P. Robert Claysson au P. Général, 2 août 1566 et à Polanco (*Germ. Epist.*, VII, 302, 340); Idem eidem, 2 sept. 1566 : « rex diutius adventus sui inducias prorogat, cum totius belgicae discrimine gravissimo ». (*Ibidem*, 243) et *passim*.

(2) Lettre citée du P. Coster à Polanco, 31 mai 1566.

(3) Tels Guillaume de Pamele, président du Conseil privé, Elie van Schoor, secrétaire du Conseil de Brabant, etc. Et nous verrons qu'on reprochera fréquemment aux jésuites de compter trop d'amis dans les Conseils privé et de Brabant.

de ses membres jouent dans les Conseils, par le droit de censure des livres que l'État lui reconnaît (1).

Sur tous ces terrains, la lutte est engagée. Charles-Quint a obtenu le concours du pape et celui des évêques, qui dépendent de lui; ils le laissent « saper la juridiction de l'Église dans les affaires civiles, exiger rigoureusement le droit d'amortissement sur les propriétés ecclésiastiques, empêcher la création de dîmes, de fondations pieuses, interdire les donations aux couvents. L'édit de 1531 sur la réorganisation de la bienfaisance publique s'inspire d'une tendance nettement anticléricale. Les brefs et les bulles émanés de Rome ne sont exécutables dans le pays qu'en vertu de lettres de placet (2) ». Cependant, sur la question de la lutte contre l'hérésie, l'empereur renonce à son premier projet, et c'est le pape qui appointera les inquisiteurs, tandis que, par contre, l'empereur nomme à tous les bénéfices.

Sous Philippe II, l'État prend une attitude plus favorable à l'Église; néanmoins, on discerne parmi les fonctionnaires deux tendances opposées : d'une part, le groupe ouvert aux idées nouvelles, humanistes, « politiques », comme on dira bientôt, qui serviront tièdement dans la guerre contre l'hérésie; de l'autre, ceux en qui l'Église trouvera des auxiliaires dévoués.

Dans le corps politique, elle ne forme pas un organe influent. Rien ici qui ressemble à la « Convocation » anglaise ni aux Assemblées du clergé en France. Le rôle que les « prélats » conservent aux États n'aidera guère les intérêts religieux.

Ceux-ci ne peuvent compter davantage sur le second « ordre », la noblesse. Fidèle encore au souverain, mais déjà consciente de sa vocation nationale, elle ne se distingue pas, au milieu du siècle, par son esprit religieux, bien moins par son attachement au catholicisme. Plusieurs de ses membres, et non

---

(1) De Jongh, *L'ancienne Faculté de théologie de Louvain*, Louvain, 1911; 53 et 261; dès 1527, par ordre de l'empereur, la Faculté faisait une enquête sur les livres publiés.

(2) A. Cauchie, *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, V, II, 1892; 321, 410, 417.

des moindres, rapportent de leurs études à l'étranger des idées avancées; si Philippe II tente de l'intéresser à la défense de la foi, les calvinistes l'attireront avec plus d'habileté et de succès, sans réussir toutefois à empêcher la constitution d'un parti de nobles nettement catholiques, Mansfeld, Aerschot, Berlaymont, Jean de Glymes, marquis de Berghes, Boussu, Arenberg, qui ne marchandera pas aux jésuites son appui (1); ils rivaliseront de générosité avec les nobles venus d'Espagne, un Feria ou un Ruy Gomez, par exemple (2).

On les verra soutenir les intérêts religieux contre les tendances des villes. Beaucoup de Conseils urbains, en effet, « depuis la transformation du régime municipal et l'avènement au pouvoir de la bourgeoisie riche », marquent leur préférence pour une politique toute « laïque ». Qu'il s'agisse d'introduire l'inquisition ou de consentir des avantages matériels aux jésuites, ils maintiendront jalousement leurs franchises, et la Réforme en bien des cas s'alliera contre la centralisation de l'État catholique avec les démocraties locales et particularistes.

La Flandre et le Brabant, où la vie municipale a gardé plus de vigueur, se montrent plus accessibles aux changements religieux; par contre, c'est chez les « Malcontents » du Hainaut et de l'Artois, moins riches en franchises, que le mouvement patriotique sera subordonné à l'unité de la foi.

Car dans les XVII provinces à peine constituées, plus encore que dans les pays voisins, les luttes religieuses au XVI[e] siècle menacent l'existence même de l'État et l'intégrité du territoire, éternel champ de bataille des idées comme des ambitions. Elles reflètent le conflit des croyances avec d'autant plus de fidélité que l'intensité des relations internationales facilite toutes les propagandes (3).

Sur ce bastion avancé où l'Espagne défend et sa prépondé-

---

(1) L. Delplace, S. J., *L'établissement de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas* (extrait des Précis historiques, Bruxelles, 1887); 88.

(2) Ibidem, 55 et 58.

(3) Imbart de la Tour, *Les Origines de la Réforme*. Paris, 1905; I, 252.

rance et l'Église, menacées l'une et l'autre, les influences ennemies ont pris pied. L'Allemagne y a jeté ses lansquenets luthériens; l'Angleterre y débarquera son or et ses troupes; et de France, par toutes les voies d'invasion, les huguenots s'infiltrent. Ces forces hostiles à l'Église trouveront à l'étranger, par-dessus les frontières, des renforts intellectuels et l'appui matériel; mais par un retour naturel, l'internationalisme de la réaction catholique fournira aux catholiques belges des alliés irlandais et anglais, français, allemands, italiens et espagnols.

Somme toute, dans l'ordre politique, qu'il s'agisse du gouvernement ou des pouvoirs nationaux, la situation de l'Église, en théorie, n'a pas varié. En fait, sous des dehors corrects, les rapports ont changé : l'État, quoique fidèle à l'ancienne alliance, évolue vers une attitude nouvelle.

* * *

En même temps, une révolution non moins profonde bouleversait le monde social et, par contre-coup, la position de l'Église.

La première moitié du XVI[e] siècle voit, en effet, l'un des plus formidables déplacements de fortunes que notre histoire ait connus. En même temps que l'agriculture, l'industrie et le commerce contribuent à donner au capitalisme une puissance qui change la face du pays; la décadence de Bruges au profit d'Anvers symbolise l'orientation nouvelle que la liberté économique imprime à la richesse sollicitée par les grandes entreprises. Quand le Père Ribadeneira vient à Anvers, en 1556, négocier l'admission de la Compagnie, il trouve une ville de 110,000 habitants, centre commercial de tous les Pays-Bas, rendez-vous du grand commerce cosmopolite, où fréquentent luthériens et calvinistes étrangers, où s'échafaudent et s'écroulent, dans l'agitation fébrile de la nouvelle Bourse, d'immenses fortunes mobilières [1].

---

[1] Ribadeneira y arrivait au moment où se célébraient les fêtes splendides du 22[e] chapitre de l'ordre de la Toison d'Or; voir plus bas, chapitre II.

Par une conséquence naturelle, les terres perdent de leur valeur et ceux qui les possèdent s'appauvrissent, l'Église, par exemple, et l'ancienne noblesse sur laquelle elle s'est surtout appuyée jusqu'ici.

La bourgeoisie, elle aussi, se transforme : tandis qu'une partie de ses membres s'élève par les fonctions publiques qui se multiplient, le groupe nombreux des financiers brasseurs d'affaires monte à l'assaut de la fortune et de l'influence, et bientôt ces plébéiens d'hier tiendront le haut du pavé. Avec certains nobles anciens, qui ne dédaigneront pas leur alliance, ils formeront une omnipotente ploutocratie, chez qui l'âpre soif du lucre reléguera au second plan les préoccupations religieuses. Souvent aussi, leurs préférences allant aux doctrines nouvelles, par leur action dans les magistratures urbaines, par leur clientèle d'ouvriers auxquels ils imposent leur *credo*, par leurs ressources financières mises au service des consistoires, ils deviendront des soutiens puissants du calvinisme.

Politique imprudente de ces nouveaux *optimates*, qui ne voient pas que les progrès du capitalisme accumulent en haut la richesse et en bas la misère et la haine. Dans les couches inférieures de la population, à la ville et dans les campagnes, couve un ferment de révolte contre l'ordre social et contre l'Église. On pourrait prévoir les iconoclastes, qui ne sont plus loin; car longtemps avant le cataclysme, l'abîme s'est creusé entre les classes sociales, que tout sépare. Les écrits du temps et les œuvres d'art fourmillent de ces contrastes : Guichardin, Vaernevyck, Breughel peignent en traits heurtés l'ardente lutte qui s'aiguise entre « les Gras et les Maigres ».

En haut cependant, la vie s'est affinée. Nobles et bourgeois rivalisent de luxe; dans les arts, reflet du goût, passe un courant d'ardente sensualité qui rabaisse et amollit. On transforme sa maison de ville, on l'orne dans le goût italien ; on se construit à la campagne de délicieux châteaux ; on dépense follement en riches costumes et en fêtes joyeuses. Les lois somptuaires n'y font rien, ni même la loi religieuse : il faut jouir vite et

intensément. D'ailleurs, l'écho des excès scandaleux de la haute société se répercute de classe en classe jusqu'au bas de l'échelle. Cette fièvre de plaisir, à son tour, stimule l'activité trépidante dont elle vit. Pour jouir davantage, on s'acharne au travail et souvent aux folies enivrantes de la spéculation. Dans de pareilles existences, quelle place reste-t-il pour l'ascétisme chrétien? Et comme elles exaspèrent les contrastes sociaux!

Sans doute, l'ancienne population des campagnes reste laborieuse et honnête; les débordements de ses kermesses, ses ripailles désordonnées et ses rixes ne doivent pas faire oublier ses vertus foncières. Mais, par endroits, ses vices, son ignorance profonde, sa brutalité, sa religiosité superstitieuse préparent les voies aux prédicants des sectes multiples et aux bouleversements communistes. Campagnes et villes sont atteintes par la décadence des métiers et le renchérissement de la vie, tandis que le vagabondage et le paupérisme s'étendent comme une lèpre.

*
* *

Ici encore, sur le terrain de la charité, l'Église perd son antique monopole. Les politiques érasmiens, qui lui reprochent d'avoir, par l'excès des aumônes, favorisé les instincts de paresse et la pauvreté qu'ils engendrent, organisent contre elle la nouvelle bienfaisance, dont les municipalités se chargeront désormais dans un esprit anticlérical. Mais leur effort ne suffira pas à combler l'abîme qui se creuse toujours plus entre la richesse qui monte et la plèbe qui s'appauvrit. La nation, entraînée par le vertige de la prospérité matérielle, court à une crise fatale, et, pour la résoudre, il lui faudrait le concours moral d'une forme religieuse vivante et respectée.

*
* *

A ce grave problème s'en ajoute un autre : comme la vie matérielle, et pour des motifs analogues, celle de l'esprit passe par une phase d'intense travail, d'où dépend l'orientation intellectuelle du pays.

Par un labeur intime et séculaire, l'Église avait autrefois modelé toute la culture belge, lui infusant ses convictions philosophiques et religieuses, lui imprimant son code moral, lui enseignant ses coutumes. Au milieu du XVI[e] siècle, cette empreinte a perdu beaucoup de sa vigueur, et dans le conflit des croyances qui se prépare, le clergé catholique mène au combat des troupes mal équipées. De ses écoles qui, en maint endroit, végètent, bientôt les troubles chasseront bon nombre de ses instituteurs; le monopole de l'enseignement échappe au clergé comme tantôt celui de la bienfaisance et, s'il conserve le privilège exclusif des écoles latines, au degré inférieur, l'instruction primaire s'organise en dehors de lui et même contre lui. Tandis que, dans les campagnes, les écoles se multiplient, les magistrats des villes, où s'infiltre l'humanisme des bourgeois enrichis, rivalisent d'ardeur pour l'instruction populaire. Ils y font passer leurs idées et leurs auteurs : Érasme, traduit dans les langues nationales, le *Miles christianus,* les *Colloquia* se répandent (1). Mêmes tendances dans cette manière d'école qu'est le théâtre des chambres de rhétorique. Fréquemment il s'attaque à l'Église, à ses croyances et à son clergé; mais si son succès accuse chez le peuple un certain goût pour les choses de l'esprit, il ne le tire pas de son ignorance. Malgré les écoles et les rhétoriqueurs, le nombre des illettrés croît avec la misère et le vagabondage En 1548, Jacqueline de Croy écrit à saint Ignace que beaucoup, parmi les gens du commun, ne savent pas distinguer la droite de la gauche (2); l'ignorance favorisant le désordre dans ces couches profondes de la population, des hostilités germent et contre l'ordre social et contre l'Église.

Celles qui travaillent l'élite intellectuelle semblent moins menaçantes; car ici le clergé se défend derrière les remparts de son protectionnisme. Sans son aveu, personne ne peut ouvrir une « grande école », c'est-à-dire enseigner les langues anciennes,

(1) De Jongh, *op. cit.*, 169 et suiv., 184, note.

(2) Lettre du 3 décembre 1548, (*Epist. mixtae,* V, 675.)

condition d'admission aux études supérieures; à plus forte raison sera-t-il interdit de toucher au monopole de l'enseignement supérieur. Depuis plus d'un siècle, la nation possède son *studium generale* de Louvain, centre et chef du monde intellectuel belge. Dans ses écoles réputées, où se pressent environ cinq mille étudiants, s'enseignent toutes les variétés du savoir de l'époque (1); à l'éclat qui lui vient de la valeur de ses grades universitaires (2), de la renommée de ses maîtres et de son rayonnement à l'étranger s'ajoute la pureté de sa doctrine. Sa faculté de théologie, qui vient de s'illustrer dans la lutte contre les derniers nominalistes (3), a rompu en visière avec les luthériens (4). Léon X et Grégoire XIII prennent son avis au sujet de la réforme du calendrier (5); l'index des livres qu'elle publie jouit d'une sorte d'autorité doctrinale (6); quand il s'agira d'admettre les jésuites dans les Pays-Bas, elle sera consultée (7).

Elle forme le donjon, le réduit de la défense dans la guerre désormais inévitable entre l'Église et l'aile gauche de l'humanisme; l'école néo-païenne, récemment éclose dans les sphères intellectuelles les plus élevées du pays, armée de sa philosophie propre et de sa conception de la vie, multiplie les assauts. Par les ports et par les fleuves, grâce aux Belges qui vont étudier à l'étranger et aux étrangers que le pays attire, la Renaissance s'est insinuée et se répand, favorisée par le rapide progrès de notre imprimerie, par le merveilleux éclat de la prospérité matérielle, par le goût traditionnel du pays pour les choses de

---

(1) De Jongh, *op. cit.*, 57 et 125; le nombre des étudiants, divisés en quatre « nations » comme à Paris, est estimé à 6,000 en 1517, 3,000 en 1521, 7,000 à 8,000 en 1568.

(2) Idem, *ibid.*, 63-68. Louvain n'admet pas de docteurs « par bulle » ou « per saltum ».

(3) Ibidem, 56, 80, 89.

(4) Ibidem, 205 et suiv.

(5) Ibidem, 87.

(6) Ibidem, 259 et suiv.

(7) Delplace, *op. cit.*, 29; voir plus bas, chap. II.

l'art. Mais, ne pénétrant que les classes privilégiées de la société, qu'elle revêt d'une culture savante, elle approfondit le gouffre entre l'aristocratie de la fortune et du savoir et le peuple, privé du contact avec ses chefs naturels et refoulé dans une ignorance plus dangereuse.

La rénovation qu'opère la Renaissance dans le monde social n'est rien en comparaison de la crise qu'elle provoque dans les idées. Tandis qu'une partie de l'érudition orthodoxe s'assimile le renouveau artistique, philologique et littéraire, une lutte épique s'engage entre Érasme et son école, d'une part, et, de l'autre, les professeurs de l'ancienne faculté théologique de Louvain, ceux qu'ils appellent les « guêpes nocturnes », les « sycophantes incultes », les « ânes de Louvain »; nous aurons à revenir sur ces querelles.

L'orthodoxie de l'*Alma Mater* ne sera pas entamée par les érasmiens ni par le protestantisme, auquel ils préludaient; mais dans le monde lettré, leur persiflage élégant et acerbe dépouillera le clergé d'une bonne part de son ancien crédit; chez bien des lecteurs, ils sèmeront l'indifférence religieuse et le paganisme de la vie, avec cet anticléricalisme dont nous avons noté en passant les effets sur la vie politique.

Concluons cette revue rapide des positions de l'Église. Vis-à-vis des pouvoirs publics, des classes diverses de la nation, des influences étrangères qui l'envahissent, des puissances intellectuelles qui la travaillent, l'Église, quoique menacée, tient encore en respect ses adversaires. Elle conserve les apparences de la puissance et continue à donner l'impression d'une machine encore formidable. Mais quelle était sa vigueur réelle?

*
* *

A qui étudie l'histoire du mouvement religieux, l'aspect de surface que nous avons considéré jusqu'ici, savoir la position et l'influence extérieures de l'Église officielle ainsi que l'action qu'elle manifeste au dehors sur la vie apparente du peuple, n'offrent qu'un intérêt secondaire.

Il faudrait creuser plus à fond, rechercher quelle était l'emprise intime et consciente des principes chrétiens sur l'esprit et sur le cœur, et, après avoir considéré la façade crénelée de ce temple, se demander s'il se défend autrement que par le prestige imposant de sa masse. Il faut pénétrer dans le sanctuaire, examiner si ses défenseurs vivent, s'ils sont encore des « adorateurs en esprit et en vérité ». Chez les Belges du XVI^e^ siècle, l'Église restait toujours une fonction publique; jusqu'à quel point réalisait-elle le Royaume de Dieu? Vivait-elle de la sève du Cep de la vigne?

Enquête ardue et délicate, dont l'historiographie nationale n'a pas encore réuni les matériaux. A cette première difficulté s'en ajoutent deux autres : car les manifestations extérieures au travers desquelles nous devons atteindre le sentiment religieux se cachent dans des documents de natures les plus diverses, d'interprétations les plus variées et les plus difficiles.

Les constatations officielles que nous trouvons dans les procès-verbaux des conciles, dans les jugements des officialités, dans les records des ordres religieux, dans les enquêtes des évêques sur l'état des couvents et dans les correspondances des fonctionnaires ecclésiastiques ou civils nous renseignent sur la conduite extérieure du peuple et du clergé. Pour connaître la vivacité de leur foi et sa profondeur, il faudrait dépouiller les écrits religieux où se reflètent les aspirations et les formes de la pensée religieuse, — journaux intimes, recueils de méditations et de prières, — les travaux philosophiques et littéraires, les mémoires et les correspondances du temps. Il faudrait encore observer les mœurs publiques et privées, écouter chanter l'âme populaire dans ses satires et ses cantiques, surprendre sur le vif de l'histoire anecdotique la puissance active des principes et des idéals. Or, nous savons que les Belges du XVI^e^ siècle ne nous ont pas laissé les éléments d'une « Histoire littéraire du sentiment religieux ». De plus, les travailleurs qui ont interrogé, sur notre XVI^e^ siècle, les archives et les bibliothèques, ne se sont guère enquis, jusqu'en ces dernières années, du sujet qui nous occupe. Même

sur le terrain religieux, ils ont été absorbés par l'histoire-bataille et se sont arrêtés plus volontiers aux luttes entre protestants et catholiques qu'à l'évolution des idées et des sentiments. Nos meilleurs historiens en sont réduits à citer quelques études incomplètes et de rares publications de textes contemporains. Que de conclusions erronées ont été bâties sur des fondements hâtifs et insuffisants! C'est donc seulement par manière d'esquisse provisoire qu'on peut essayer de fixer quelques traits.

*
* *

Si l'on considère le sentiment religieux lui-même, il semble bien qu'il se soit refroidi. Dans les classes aisées, noblesse et bourgeoisie, l'humanisme a changé notablement la mentalité; à ces anciens riches, aux nouveaux surtout, la richesse et la soif de jouir ont inoculé « l'orgueil de la vie »; leur science récente leur infusera celui « de l'esprit »; l'école stoïque se prépare à tirer les conséquences de l'humanisme au détriment de toute pensée religieuse (1). Et comme en Italie et en France, ravivant l'antique courant rationaliste qui a coulé sous terre pendant tout le moyen âge, néo-stoïciens et libertins s'opposeront non à l'Église seulement, mais à toute préoccupation suprasensible et à toute « inquiétude religieuse » (2). Ce naturalisme au moins théorique s'affirme et se propage même parmi des catholiques fervents : un bienheureux Thomas More, un Erycius Puteanus ne semblent pas se douter de l'influence néfaste de leur paganisme de pensée (3).

On voit se développer, chez la plupart des gens cultivés, un indifférentisme tolérant qui prétend s'élever au-dessus des

---

(1) Cf. Strowski, *Pascal et son temps*, I, 124.

(2) Comparer H. Busson, *Les sources et le développement du rationalisme dans la littérature française de la Renaissance*. Paris, 1922; Imbart de la Tour, *op. cit.*, I, 328; Charbonnel, *La pensée italienne au XVI^e^ siècle et le courant libertin*.

(3) De Jongh, *op. cit.*, 138.

formes religieuses; par le contact avec les manières de penser de l'antiquité ou des contemporains étrangers, bien des lettrés, disciples d'Érasme ou de Cassander, hostiles à toute doctrine nettement tranchée, adoptent vis-à-vis de la religion même une attitude expectante d'agnostiques bienveillants (1). Sous leur conduite, la société polie se désintéresse des spéculations et souvent de la pratique religieuse. Heureusement, ses goûts artistiques et littéraires, qui la sauvent d'une vie purement matérielle, la maintiennent dans le voisinage de l'au-delà.

Il n'en va pas de même de la population pauvre des villes et des campagnes. D'un côté, la foi y est compromise par l'ignorance et la superstition, qui trop souvent vont de pair; de l'autre, la pratique essentielle de la charité — base de tout christianisme — souffre de la lutte des classes. Ajoutez que le peuple en veut aux prêtres et aux couvents à cause de leurs richesses, des mœurs relâchées de plusieurs, des franchises d'impôts dont ils jouissent, des dîmes qu'ils lèvent, de la concurrence que leur travail fait aux métiers, enfin à cause des excitations anticléricales. Et, par une logique simpliste qui est de tous les temps, confondant la religion avec ceux qui la représentent, il se détache d'elle, parce qu'il a perdu sa confiance en eux. Cependant, il ne s'est pas soustrait complètement à leur influence; sur une population d'environ trois millions d'habitants, combien les Pays-Bas comptent-ils d'incrédules ou d'indifférents? L'âpreté même et la sincérité des luttes religieuses qui s'annoncent montrent qu'ils sont le petit nombre; déjà pourtant croît celui des ennemis du clergé.

Tout n'est pas injustice dans cette désaffection. Mais discerner jusqu'à quel point le clergé belge du XVI[e] siècle méritait les reproches qu'on ne lui a pas ménagés dépasse la portée de notre documentation actuelle. On l'a trop jugé par les satires des humanistes et par celles de la chanson populaire ou de la

(1) Cf. M. Sabbe, *Christophe Plantin* (Les grands Belges), Bruxelles, 1922.

caricature; car les premiers, aristocratie méprisante et fermée, manifestement passent la mesure; et le peuple, amoureux toujours des contrastes pimentés, alors comme aujourd'hui, sans perdre sa foi religieuse, s'amuse à chansonner dans le curé l'autorité. Il faudrait, pour peindre un tableau véridique, multiplier les données fort maigres que nous ont livrées les érudits; il faudrait surtout tâcher d'atteindre l'honnête et modeste moyenne, qui forme la majorité dans toute tranche d'humanité. Foulant les sentiers battus, elle ne les a quittés ni pour les sommets glorieux, ni pour les fondrières; et, parce qu'elle n'a laissé dans les archives ni procès de canonisation, ni casier judiciaire, elle subira éternellement les oublis injustes — et presque inévitables — des historiens et du public. En attendant plus ample information, nous pouvons formuler quelques constatations générales.

En face des attaques qui se multiplient, l'armée ecclésiastique se prépare à rétablir l'unité de front en matière de dogme et de discipline. En Belgique, où n'existe point, comme en France ou en Angleterre, une Église nationale, la fidélité traditionnelle au siège de Rome n'est pas mise en question; car l'université de Louvain a pris position pour le pape contre le concile (1); elle enseigne sa primauté et même son infaillibilité. Est-ce à dire que Rome exerce chez nous une action efficace en matière religieuse, comme elle fait sur le terrain artistique? Il faudrait pour cela que la hiérarchie fût puissamment organisée. Or, les bulles pontificales, soumises au placet (2), restent souvent sans effet; de plus, en 1530, Clément VII a concédé à Charles-Quint la nomination à tous les bénéfices. L'État, disposant du temporel, entend bien repousser l'ingérence de Rome; Granvelle lui-même s'opposera aux privilèges de la Compagnie de Jésus, qui la soustrayaient à la juridiction des évêques (3); on voit

(1) De Jongh, *op. cit.*, 87-88, 99, 216 et suiv., contre Le Plat et Altmeyer.

(2) Voir plus haut, p. 7.

(3) Voir plus bas, chap. II.

qu'il a conscience de combattre en eux l'invasion d'un pouvoir nouveau; car les jésuites contribueront, plus que personne, à étendre et à fortifier l'action centralisée de Rome. En attendant, cette action ne tente pas encore d'envahir les frontières; elle ne s'est pas encore mobilisée sur le terrain religieux; le souffle puissant qui d'Italie a envahi notre art national, n'est pas encore accompagné de la réforme que « les membres » attendent de « la tête ».

La hiérarchie nationale ne la leur fournit pas davantage. Comme au XI^e^ siècle, et parce qu'un statut économique analogue expose l'Église aux mêmes abus, le clergé belge du XVI^e^ siècle souffre de nouveau de l'investiture laïque et de ses conséquences. Créatures du souverain, choisis parmi les nobles à l'exclusion de la roture, réquisitionnés pour le travail de la centralisation politique, incapables, même s'ils l'avaient voulu, de s'occuper de leurs diocèses trop étendus, les évêques de la première moitié du siècle, prélats mondains et politiques, apportent à l'élan religieux un faible concours, sinon des obstacles. Deux d'entre eux, ceux de Liége et de Cambrai, joignent à leur diocèse les embarras et l'impopularité d'une principauté séculière (1). Or, dans ce siècle de politique personnelle, il arrivera à tel d'entre eux de s'opposer aux auxiliaires que la réforme catholique leur envoyait (2).

On pouvait se promettre beaucoup de la création des nouveaux évêchés en 1559; mais en assurant à l'administration religieuse des Pays-Bas l'unité et la centralisation qui donnaient à l'État sa force, Philippe II songeait autant aux intérêts de la couronne qu'à ceux de la foi catholique. Les évêchés, dans bien des cas, continuèrent à servir de dotation aux cadets de famille; plusieurs des nouveaux prélats, heureusement, se distingueront

(1) Utrecht avait heureusement perdu sa temporalité, le 21 octobre 1528; cf. CLAESSENS, *Les évêques auxiliaires*, 476.

(2) Robert de Croy, évêque de Cambrai, refusera juridiction aux jésuites; voir plus bas, chap. I.

des anciens et prendront une part notable dans le jeune mouvement qui emportera les meilleures âmes vers la réforme des mœurs et de la foi; tels Gérard d'Hamericourt, évêque de Saint-Omer; Remi Drieux, évêque de Bruges; Martin Rythove, évêque d'Ypres; Corneille Janssenius, évêque de Gand (1).

Si des évêques on passe au clergé inférieur, on remarque, dès l'abord, qu'il présente un contraste frappant : d'un côté une minorité cultivée, formée par les études universitaires, de l'autre, la masse des clercs ordonnés presque sans préparation.

Au point de vue intellectuel, on songe involontairement à la comparaison fameuse des lions conduits par des ânes; mais ici, c'est tout l'opposé : une élite intelligente, avide de savoir, active et belliqueuse, travaille dans cet arsenal enfiévré qu'est Louvain; parmi les jeunes clercs que leur bonne fortune y amène, les uns prennent leurs grades, les autres, en assez grand nombre, semble-t-il, suivent les cours en élèves libres; tous respirent une atmosphère de luttes épiques. Barricadée dans sa forteresse, l'ancienne théologie, faussée par l'invasion du droit, dont les formules remplaçaient la Bible et les Pères, s'était cantonnée jusque-là dans l'enseignement exclusif de Pierre Lombard; celui de saint Thomas d'Aquin, popularisé peu à peu par les Dominicains, ne s'introduira à l'Université qu'en 1596 (2), tandis que, dans leur collège de Louvain, les jésuites l'avaient adopté dès 1570 (3).

Entre les théologiens et leurs contemporains, le fossé se creusait toujours plus profond. Préparée dans les couvents des Frères de la Vie commune, répandue par les imprimeries qu'ils multipliaient, la renaissance des lettres classiques, représentées par Érasme, tenta d'envahir l'Université. Le choc fut si rude

---

(1) Lettre de Costerus à Polanco, 31 mai 1566 (*Germ. Epist. mixtae,* 110).

(2) Sur tout ceci et sur ce qui suit, cf. De Jongh, *op. cit.*, 60, 77, 80 et suiv., 152, 190, 211 et *passim*.

(3) Lettre de Coster au Général, 4 juin 1570 (*Germ. Epist.*, XI, 307), publiée par Le Bachelet, S. J., *Bellarmin*, Paris, 1911; I, 73.

qu'en 1525 Clément VII imposait silence aux adversaires; mais en 1558, la théologie prenait définitivement position, en mettant Érasme à l'index. Est-ce à dire, comme on l'a cru, qu'elle refusât le concours des lumières nouvelles? Il s'en faut de beaucoup, puisque plusieurs parmi les *magistri nostri* que persiflent les érasmiens favorisent les *bonas litteras* et retournent à la théologie positive; tel Jean Desmarez (Paludanus), l'ami d'Érasme; tel Martin Van Dorp (Dorpius), qui exhorte ses élèves à l'étude de l'Écriture Sainte et condamne les théologiens qui la négligent; tel Eustache de Sichem (Zichemus), qui se sert d'elle seule pour réfuter Luther. D'ailleurs, pour s'assurer que le futur théologien possédât une formation « humaine » complète, on ne l'admettait que s'il avait conquis la maîtrise ès arts.

Comment se fait-il que malgré l'intensité de ce foyer intellectuel, le clergé belge en nombre si considérable ait passé au calvinisme? C'est que l'instruction religieuse supérieure concentrée à Louvain, jaloux de son monopole, ne circule pas dans les artères du pays; le clergé, en général peu instruit, fait piètre figure au milieu du raffinement de la Renaissance et devant l'activité juvénile des ministres réformés. Et son infériorité s'explique par l'absence de formation spéciale des clercs : les séminaires n'existent pas, et quand ils s'ouvriront sur le mot d'ordre venu de Trente, on ne leur trouvera pas toujours de professeurs; en 1571 encore, l'évêque de Bruges voulait confier aux jésuites la direction et l'enseignement de son séminaire (1). Il reste cependant que, dans plusieurs villes, des ecclésiastiques s'occupent, avec compétence et non sans succès, de l'instruction secondaire; mais les exemples n'abondent pas (2).

---

(1) Lettre de Remi Drieux au P. Général, 21 juin 1571 (*Epist. Episc.*, I); voir De Schrevel, *Histoire du séminaire de Bruges,* Bruges, 1888. — Même demande à Namur en 1572, lettre du P. Menu au vicaire général Nadal, 1er mars 1572 *Germ. Epist.*, XIII, 82). Et plus tard à Ypres, à Gand, à Anvers. — Voir les sarcasmes de l'humaniste Adrien Barlandus à l'adresse des « sacrificuli illiteratissimi » qui ne comprennent pas même leur bréviaire; De Jongh, *op. cit.*, 126.

(2) Voir, par exemple, la grande école de Malines. E. Steenackers, *La grande école à Malines.* Malines, 1921, 22 et suiv.

Mal préparé au point de vue intellectuel, le clergé n'a pas reçu davantage la formation morale nécessaire; et c'est, au témoignage de Ruard Tapper, une des principales causes des succès de la Réforme. Entrés trop jeunes dans la cléricature et parfois — souvent même — sans vocation sérieuse, un bon nombre de candidats au sacerdoce reçoivent coup sur coup les ordres sacrés. Combien ne voient dans le ministère qu'une carrière ou même un métier? Combien, abordant le service des âmes sans idéal et souvent sans vertus, mènent une vie sans dignité?

Ici encore l'état de nos connaissances ne nous permet pas un jugement quantitatif; mais quelques rapides recherches dans les archives des officialités montrent la nature des maux de l'époque. Absentéisme d'abord; il n'était toléré que lorsqu'il avait pour excuse le séjour à l'université [1]; mais, en fait, il se pratiquait largement, surtout sous cette forme mitigée qui s'appelle la « Commende ». Rien qu'à Louvain, neuf paroisses sont incorporées au chapitre de Saint-Pierre pour servir au traitement des professeurs de théologie, et des prébendes canoniales sont employées à des gratifications, tandis que les fonctions qu'elles devaient subsidier languissaient entre les mains de « vicaires perpétuels » souvent ignorants et peu zélés [2].

Ajoutez que la simonie s'est tellement répandue « qu'on ne la considère même plus comme une faute et qu'on achetait et vendait les bénéfices ecclésiastiques tout comme un cheval ou une mule »; peu avant 1572 « l'évêque de Cambrai soumit tous les membres de son clergé à une enquête; il en trouva à peine un sur cinquante qui fût arrivé à son poste sans aucune tache de simonie [3] ». La chasse aux bénéfices entraîne le cumul, chacun s'efforçant de collectionner ces « breloques d'un

---

(1) Moll, *Kerkgeschiedenis*, II, 2e partie, 297.

(2) De Jongh, *op. cit.*, 43.

(3) Lettre du P. Éleuthère Dupont (Pontanus) au Général, 26 mars 1572. (*Germ. Epist.*, XIII, 83.)

homme d'esprit ». Trafiquant des charges, on vend aussi les indulgences, malgré les protestations de la Faculté de théologie de Louvain (1).

Le temple livré aux vendeurs, il faut s'attendre à voir baisser la moralité Comme aux temps d'Hildebrand, la vénalité des choses saintes va de pair avec le nicolaïsme. En ceci, comme ailleurs, les officialités nous fourniraient de quoi compléter les estimations insuffisantes que nous possédons (2); nous avons pu entrevoir au moins l'inquiétante répétition des sanctions, qui fait pendant à celle des règlements émoussés. Qu'un prêtre concubinaire ait acquitté l'amende, — fût-elle de la moitié de son revenu annuel, — il garde sa place et ne gagne pas en vertu; en sorte que pour ce genre d'abus, comme pour l'absentéisme, la punition se transforme dans bien des cas en une taxe sur l'inconduite (3). Il fallait mieux que des peines extérieures.

Si les pasteurs se soignent au lieu du troupeau (4), qu'adviendra-t-il? Tandis qu'en haut, certains évêques s'occupent plus de belles-lettres que de prédication, que fera le clergé inférieur? A peu près partout, la prédication est négligée. Sur ce point pourtant quelques grands centres ecclésiastiques ou politiques jouissaient d'une situation privilégiée; ainsi le P. Ribadeneira, en 1555, signale le nombre extraordinaire de prédicateurs à Louvain; c'est, dit-il, « chose merveilleuse... le jour de l'Immaculée Conception, il y eut environ trente sermons, en flamand, en français et en latin » (5); lui-même y prêche en latin. Cette prédication latine, inaugurée peu d'années aupar-

---

(1) De Jongh, *op. cit.*, 90 et suiv. et p. xxix, où l'on trouvera l'indication de quelques ouvrages, Fredericq, etc.

(2) Ibidem, 10 et suiv., 190.

(3) Archives diocésaines de Malines et de Namur. Officialités.

(4) Lettre de Jacqueline de Croy à saint Ignace, 3 décembre 1548. (*Epist. mixtae,* V. 675.)

(5) Lettre du P. Ribadeneira à saint Ignace, 11 décembre 1555. (M. H. S. *Ribadeneira,* I, 125.)

avant par le P. Strada (1), devait attirer à l'ordre d'Ignace un renom de science; mais au point de vue qui nous occupe, elle offre moins d'intérêt que les moyens très simples par lesquels la Compagnie obtiendra bientôt dans le peuple un extraordinaire succès. Si ses prédicateurs attiraient les foules rien qu'en expliquant modestement la doctrine chrétienne du catéchisme, que faut-il penser de ceux qui, avant eux, auraient dû leur fournir la nourriture de l'âme? Leur procuraient-ils au besoin celle du corps? On se plaignait, au contraire, que le clergé négligeait la bienfaisance, dont les communes, nous l'avons dit, lui avaient enlevé le monopole.

Plus à l'abri des influences politiques, rappelés à l'effort vers le mieux par la règle et par la vie commune, les ordres religieux avaient conservé davantage le dépôt de l'Évangile. Le nombre de leurs membres étonne, même les contemporains; on estime qu'environ 500 couvents abritent des communautés dont l'effectif est souvent très important (2). La vie religieuse refleurit dans plusieurs milieux privilégiés; chez les chanoines de Windesheim, chez les bénédictins, chez les cisterciens, chez les dominicains, plus d'une communauté s'améliore par une réforme généreuse. En même temps, les religieux, plus instruits souvent que les clercs diocésains, accueillent plus largement les courants de pensée qui bouillonnent autour d'eux; beaucoup sont des admirateurs d'Érasme. Dans les luttes doctrinales, carmes et dominicains se signalent au premier rang; tel le carme Nicolas d'Egmont, les dominicains Eustache de Sichem, Michel Ramirez et d'autres (3). Mais ces renouveaux monastiques et ces prouesses d'école n'atteignent pas la masse des fidèles. Chez aucun des anciens ordres, l'activité ne répond à la gloire ni aux conquêtes

(1) Voir plus bas, chap. I.

(2) Moll, *Kerkgeschiedenis*, II, 22; M. Martin, *Un réformateur avant Luther*, dans Analectes pour servir a l'histoire ecclésiastique en Belgique. Louvain, 1914, 35 et suiv.

(3) Quoi qu'en ait dit Kalkoff, ils n'étaient pas seuls; cf. De Jongh, *op. cit.*, 143, 152 et suiv., 213.

d'autrefois; d'ailleurs, leur idéal d'abnégation, raillé par les érasmiens, perd de son crédit sur les foules; il est même renié par quelques-uns d'entre eux, comme les augustins d'Anvers, — un Jacques Praepositus, par exemple, — qui feront ouvertement campagne pour le luthéranisme.

Dans les ordres de femmes, la ferveur dépasse rarement la médiocrité; souvent le relâchement de la clôture a ouvert la porte à des abus décriés. En bien des endroits, monastères d'hommes ou de femmes, incapables de se recruter, déclinent, se ruinent et se vident.

* * *

A tout prendre donc, le clergé, dans son ensemble, ne s'est point maintenu à la hauteur d'une tâche dont l'abandon paraissait d'autant plus grave qu'elle était plus élevée. D'où vient que le *sel affadi* n'ait point été foulé aux pieds par les hommes et que l'Église maintienne assez d'emprise sur le peuple pour triompher, somme toute, dans les assauts qu'elle va subir? Elle demeure une majesté redoutée, riche et pompeuse; parle-t-elle encore à l'âme religieuse le langage qui élève et qui fortifie? Elle doit conduire les hommes par sa hiérarchie et les nourrir par le canal des pratiques extérieures; nous avons tâché de dire ce que valait la hiérarchie; voyons comment s'observaient les prescriptions et les usages extérieurs de la religion.

Ils se maintenaient naturellement par la force acquise, mais cela ne suffisait plus. Les érasmiens, ici aussi, attaquaient la tradition; la confession, contre laquelle Érasme lui-même dirigeait son *Exomologesis*, puis les pratiques de la piété et de la mortification. Sans doute, de Louvain on lui répond : Jacques Latomus défend la confession, Eustache de Sichem (Zichemus), le culte catholique; et un docte professeur, Godscalc Rosemondt d'Eindhoven, ne croit pas inutile de répandre des tracts populaires flamands pour faciliter l'usage de la confession [1]. Malgré tout,

---

[1] Sur tout ceci, voir De Jongh, *op. cit.*, 166.

la fréquentation des sacrements, que Tauler, Suso, Ruysbroeck avaient rendue plus commune dans les milieux dévots, reste faible dans la foule des fidèles; « on croioit, dit un pieux auteur, que ceux-là estoient touchez d'une dévotion singulière qui se communioient trois ou quatre fois l'année; les gens de bien les admiroient, les méchants s'en mocquoient, la plupart se contentoit de garder le commandement de l'Église ric à ric, touchant la communion de Pasques » (1).

Quoi qu'on en ait dit, la lecture de la Bible n'était pas négligée; Windesheim l'avait popularisée dans des textes épurés; dès le début du XVI[e] siècle, les éditions se multiplient : celle de Lefèvre d'Étaples paraît, à Anvers en 1529-1532; celle de Ruard Tapper, en flamand, français et latin, à Louvain en 1546; celles de la Faculté de Louvain, en flamand en 1548 et en français en 1550. Est-ce la faute de l'Église, si, par suite des excès des iconoclastes, qui s'autorisaient de la Bible, l'État et les communes interdirent la diffusion de l'Écriture en langue vulgaire (2) ?

* * *

Au reste, pratique des sacrements, lecture de la Bible, assistance aux offices ne sont, en définitive, que l'avant-dernier échelon de notre enquête. Nous sommes descendu graduellement au fond même de la question : quelle est, dans l'intime des âmes, la force vitale de la religion ? Si le sentiment religieux consiste essentiellement dans la tendance vers la possession de l'Infini, Vérité et Bonté, il suppose la réalisation de cette union dans la connaissance et dans l'amour; il atteindra sa loi à proportion qu'il conduira les âmes à l'Infini par l'ascétisme et la mystique (3). Sous sa forme chrétienne, il se com-

(1) C. Maillard, *Histoire de Nostre-Dame de Hale*, Bruxelles, 1651, 54.

(2) De Jongh, *op. cit.*, 161, 185, 259 et suiv.; Moll, *op. cit.*, II, 329 et suiv.

(3) En comprenant par « ascétisme » l'effort de l'homme s'élevant vers Dieu, et par « mystique », la condescendance de Dieu, qui se révèle à l'homme.

plétera par l'obéissance à la volonté divine et par l'observance du second précepte, « semblable au premier »; on reconnaîtra les disciples du Christ, c'est lui-même qui le proclame, en ce qu'ils s'aimeront les uns les autres. Notre société chrétienne des Pays-Bas répond-elle à cet idéal d'aspiration vers l'union divine par l'exécution des préceptes et vers l'union avec Dieu dans le prochain par l'amour ?

Sous des apparences somnolentes, la vie intime palpite et circule dans nos cloîtres de l'époque. Le peu que nous connaissons, par des études encore trop rares, des pensées et des activités de quelques-uns de leurs membres, nous laisse deviner des courants vigoureux qui, venus les uns de la chartreuse de Cologne, les autres de Windesheim, ont rencontré la mystique de chez nous.

Notons en particulier les influences de plus en plus certaines de la spiritualité des Pays-Bas sur celles d'Ignace de Loyola et de son ordre (1).

Quoique les hautes envolées des fervents intéressent particulièrement le psychologue (2), l'historien doit s'enquérir aussi de l'emprise de la piété sur la masse; mais comment atteindre l'inaccessible « homme moyen » qui n'a pas livré au papier le secret de ses pensées intimes? La foule vit sa religion comme elle vit toute chose, dans une demi-conscience, qui ne l'aiguillonne pas à scruter les bases de sa foi, ni la raison d'être de ses pratiques; l'érudit qui ne verrait que le caractère machinal de ces gestes et les défaillances de cette foi se priverait, par sa myopie, de discerner les réalités solides qui vivent sous l'écorce extérieure. Juger nos populations du milieu du XVI^e^ siècle par les beuveries que fustigent les édits de Charles-Quint ou par les

(1) Meyer, *Der Ursprung des Jesuitischen Schulwezens.* Gräfenhainichen, 1904; cite dans Herman, S. J., *La pédagogie des Jésuites au XVI^e^ siècle*, Bruxelles, 1914; M. Meschler, S. J., *L'ascèse des Jésuites et la mystique allemande*, dans Collection de la Bibliothèque des exercices de saint Ignace [79], Enghien, 1923.

(2) Cf. W. James, *L'expérience religieuse*, 5.

apostasies nombreuses qu'entraîne la propagande calviniste, c'est oublier, d'une part, la complexité de l'âme humaine et, de l'autre, les complicités de l'intérêt personnel et de la crainte. Il est vrai que la foi a souffert de l'ignorance et la charité des luttes sociales; mais la ferveur avec laquelle les Belges du temps, catholiques et protestants, ont souffert pour cette foi la pauvreté, l'exil et la mort, montre qu'ils ont conservé l'amour de Dieu. Dans l'Église se cultivent, avec une touchante persévérance, les dévotions populaires traditionnelles, celle du rosaire, dont les dominicains ravivent la pratique, et surtout celles où s'exprime la « joie douloureuse » de la Passion du Christ, de la souffrance acceptée pour lui. Le carme Paeschen répand, par son voyage fictif en Terre-Sainte, la pratique du chemin de la croix, dont Louvain semble bien avoir inauguré la forme actuelle (1); le culte des douleurs de Marie, entretenu par des écrits en langue vulgaire, reste plus que jamais populaire dans ce pays qui l'a vu naître (2).

* * *

C'est donc que, malgré ses faiblesses, l'Église n'a point laissé mourir le sentiment religieux; le ferment vit toujours, et si son action semble étouffée dans la masse épaisse et lourde, il n'a pas abandonné la tâche de ses éternels recommencements. Pour réformer la vie chrétienne, deux méthodes se présentaient : émonder l'arbre ou le couper à ras du sol, sous prétexte de reprendre son éducation depuis la racine.

Anabaptistes, luthériens, calvinistes offraient leurs promesses de renouveau aux âmes mécontentes des formes religieuses traditionnelles; et aussitôt leur succès s'affirma fou-

---

(1) H. Thurston, S. J., *Étude historique sur le chemin de la Croix* (traduit de l'anglais par A. Boudinhon, Paris, 1907), 110 et suiv. — K.-A. Kneller, S. J., *Geschichte der Kreuzwegandacht von den Anfängen bis zur völligen Ausbildung*, Fribourg, 1908

(2) De Jongh, *op. cit.*, 101, 166; cf. H. Delehaye, S. J., *La Vierge aux sept glaives*, dans Analecta Bollandiana, XII, 1893; 333, et *ibidem*, XLII, 1924, 200.

droyant; la sympathie de la foule alla comme d'habitude aux individus ardents et actifs plutôt qu'à la force organisée d'une hiérarchie, où l'on soupçonne toujours quelque chose de l'orgueil heureux des gens en place. Les circonstances politiques favorisaient le calvinisme, qui sut habilement en profiter; ainsi au Nord, en Hollande et en Zélande surtout; au Sud, dans le Tournaisis et la Flandre française, l'hérésie s'implantait redoutable. Voilà pourquoi, lorsque la Compagnie de Jésus entra chez nous, elle fut amenée, comme ailleurs, à se jeter dans une lutte qu'elle n'avait pas cherchée. Quoi qu'on en ait dit, Ignace de Loyola, en fondant son ordre, songeait si peu à le lancer contre les protestants, qu'il s'efforça constamment d'abord de rappeler ses religieux que le pape envoyait en Allemagne (1); de fait, il est vrai, les circonstances leur assignèrent comme un de leurs objectifs providentiels de combattre l'hérésie; ils ne boudèrent pas à leur mission. Ils auraient d'ailleurs pour eux la masse des Belges; dépouillé des avantages politiques qu'il leur avait promis, le calvinisme, dans sa froideur abstraite, ne leur convenait pas; il n'était pas le remède que cherchait leur foi.

Un moment, il parut qu'Érasme allait trouver le secret d'une renaissance féconde, dans l'adaptation de l'Église aux aspirations de la Renaissance; renouveler le christianisme et en particulier la théologie par une culture plus affinée et par le retour à l'Écriture et aux Pères, tel est le but qu'il se propose. Entre Luther et les catholiques, il tente un rapprochement d'abord, puis une *via media,* qui prendrait aux uns l'orthodoxie et à l'autre l'esprit nouveau; mais les avances qu'il fait aux deux parties n'aboutissent qu'à l'exposer aux coups de l'un et de l'autre. Sa tentative néanmoins mérite d'être notée à côté de tant d'autres qui voulurent, au cours des temps, réconcilier l'Église

(1) Brou, S. J., *Les Jésuites de la légende,* Paris, 1906, 24 et suiv. H. Boehmer, *Les Jésuites,* traduction française et introduction par G. Monod, Paris, 1910; 57 (4e édit. allemande, Leipzig-Berlin, 1921).

et le monde; elle a échoué, parce qu'elle n'était pas mise à la portée du peuple, dont il méprisait la langue, et surtout parce qu'elle partait d'une conception erronée de la nature de l'Église. Les ironies acerbes de son *Miles christianus* et de ses autres pamphlets contre les abus du temps dépassaient leur but; comme *Tartufe* un jour, au delà des abus qu'ils bafouaient, ils atteignaient la religion elle-même et, somme toute, ses tendances le portaient logiquement à la négation de l'esprit même du renoncement chrétien. On ne réforme une institution que par les forces qui lui ont donné la vie; l'Église ne se renouvellerait point par l'ironie ni par la science seule. Mais si Érasme se trompait sur le choix des moyens, sa formule contenait un principe de vie que d'autres reprendraient après lui : comme après chacune des crises qu'elle a traversées, l'Église s'approprierait les armes qui venaient de servir contre elle, et cette culture antique de l'humanisme, cette renaissance des sciences philologiques et historiques, qu'Érasme voulait réconcilier avec la théologie, seraient, un jour prochain, utilisées par la réforme catholique, mais dans la ligne de l'Évangile; elles deviendraient un des principaux moyens d'action de la Compagnie de Jésus.

Pas plus que dans l'école humaniste, l'Église ne trouverait son salut dans la violence d'une répression sanglante. Elle ne la favorisait point d'ailleurs; l'État, qui avait intérêt à l'unité de foi comme à l'unité politique et qui trouvait dans l'inquisition une nouvelle arme à son service, prit son recours dans la persécution durant la première moitié du siècle; or, de toutes parts surgirent les désapprobations des catholiques : Tapper, Claynaerts, de Castro s'élevèrent ouvertement contre les mesures de rigueur, d'ailleurs inefficaces (1). En tout ordre de choses, le peuple ne se laisse imposer que par ceux qui le dépassent; une hiérarchie dépourvue du prestige personnel du savoir et de

(1) De Jongh, *op. cit.*, 180 et suiv.; L. Delplace, *op. cit.*, 22.

la vertu pourra se défendre par la force, elle n'atteindra pas les âmes; une religion d'autorité ne vivra que si elle se montre en même temps religion de l'esprit.

*
* *

Or, au milieu du XVI[e] siècle, les Pays-Bas allaient assister à l'une des plus frappantes reviviscences de l'histoire de l'Église. La réforme éternelle par la minorité fervente avait obtenu quelques succès dès le XV[e] siècle; puis, vers 1515, Adrien d'Utrecht commençait à Louvain le travail d'épuration qu'il continuerait sur le siège de Pierre. Ces efforts isolés demandaient à être codifiés et coordonnés; pour lutter contre l'individualisme protestant en contradiction avec la conception évangélique, celle-là, du corps mystique de l'Église, il fallait un pouvoir fort; de plus, sans rien renier de ses traditions, l'Église pouvait s'approprier ce qu'il y avait d'utile dans le programme de ses adversaires du moment. Ce serait l'œuvre du concile de Trente de donner aux catholiques un dogme nettement défini et scientifiquement étayé, une discipline renouvelée sous un clergé plus digne, mieux préparé, mieux organisé. Malgré les oppositions que la réception du concile souleva dans les Pays-Bas, malgré les déceptions que rencontrèrent d'abord ses tenants, la réforme qu'il avait esquissée allait marcher à pas rapides.

Dans les études, en premier lieu, Louvain triomphait à Trente; les principes de ses docteurs y avaient reçu une flatteuse approbation [1]; stimulée par les encouragements que lui apportait le concile, l'université poursuit avec plus d'ardeur son travail dogmatique et apologétique. Dans les diocèses nouveaux, la création des séminaires progressera, quoique lentement. Sur un terrain plus modeste, l'instruction religieuse

[1] Les règles d'herméneutique proposées par Jean Nijs, de Turnhout (surnommé Driedo), avaient été adoptées par le concile; De Jongh, *op. cit.*, 159; pour ce qui suit, 189 et suiv., 269 et suiv.

allait se répandre par les catéchismes, dont l'étude sera rendue obligatoire et par l'Église et par l'État (1).

En même temps, l'histoire ecclésiastique allait s'épurer; tandis que les légendes de l'hagiographie médiévale avaient donné occasion aux humanistes de ridiculiser le culte des saints, la science catholique le rétablira dans sa beauté simple et vraie.

Avec la foi, les mœurs se relèveront; parmi les nouveaux évêques, plusieurs se mettront résolument au rude travail de l'application des décrets de Trente; les prédicateurs qu'ils enverront dans les diverses parties de leurs diocèses parleront à des foules avides; la pratique des sacrements, dès 1556, a repris. On devine « les secrètes dispositions qui préparent les grands changements ».

* * *

Concluons. Dans la ruche affairée que forme la Belgique du milieu du XVI[e] siècle, une population nombreuse et active donne l'impression d'une vitalité intense, fiévreuse, complexe à l'extrême, se heurtant à des difficultés d'ordre économique, social et politique; les luttes qu'elles provoquèrent ont de tout temps passionné nos historiens, car le sort du pays en dépendait. Entretemps, dans le monde des idées, un autre drame se jouait ni moins poignant ni moins décisif, celui des âmes religieuses qui, s'étant assoupies sur le sillon tandis que « l'homme ennemi semait l'ivraie », se réveillaient toujours en quête d'Infini; on peut dire, en adaptant une parole fameuse, qu'elles ne Le chercheraient pas, si elles ne L'avaient trouvé; comment l'atteindraient-elles? La société religieuse, comme la politique, oscille constamment entre les deux pôles de son activité; tantôt la ferveur lui permet de s'orienter vers la liberté de son élan spontané, tantôt le relâchement exige l'intervention de la règle et d'une autorité forte. Au point où nos ancêtres étaient arrivés, comme au temps de Grégoire VII, il fallait à l'idée religieuse

(1) Voir plus bas, 2[e] partie, les Catéchismes.

l'appui d'une organisation centralisée; et quoique en tout temps il soit vrai de dire qu'on ne tire pas de coups de fusil aux idées, il n'en est pas moins utile parfois que l'idée soit l'alliée de la puissance séculière.

La réforme catholique serait romaine et, dans notre pays, elle s'adapterait aux exigences locales. Parmi les instruments qui la servirent, la Compagnie de Jésus se trouvait réunir un bon nombre des qualités que les temps réclamaient: ils voulaient une force spirituelle rattachée intimement au centre de l'action catholique, assez instruite pour ne point trahir la cause de l'Église dans la lutte contre ses adversaires, assez à l'abri des reproches qu'on adressait au clergé pour renouveler le ministère apostolique, assez internationale pour ne pas être débordée par l'internationalisme des protestants et des humanistes, assez en contact enfin avec le pays pour ne pas être repoussée comme une étrangère.

Avant de raconter l'histoire des jésuites belges, il fallait rappeler de quel milieu ces hommes sont sortis, ce qu'ils lui empruntaient d'idées et d'aspirations, ce qu'il attendait lui-même de leur activité.

Un jour, Ignace de Loyola, perdu dans la foule de Saint-Pierre de Rome, reçut la bénédiction du premier pape réformateur du XVI^e^ siècle; ce pape s'appelait Adrien VI; il venait de Louvain et appartenait aux Pays-Bas; son sincère désir du renouvellement de l'Église s'harmonisait avec les aspirations du futur fondateur de la Compagnie de Jésus. Le jour approchait où, dans ces mêmes Pays-Bas, le rêve du pape belge prendrait corps; et parmi les réalisateurs se trouveraient les disciples du pèlerin ignoré.

CHAPITRE PREMIER.

Premier Établissement de la Compagnie de Jésus dans les Pays Bas (1542-1556).

1. Saint Ignace en Belgique. — 2. Premier établissement à Louvain. 3. A Tournai.

1. *Saint Ignace en Belgique* (1).

Au début de cette histoire, il convient de signaler le passage en Belgique du futur fondateur de la Compagnie de Jésus. C'était en 1528; arrivé de Salamanque à Paris le 2 février (2), Ignace de Loyola suivait les cours du collège de Montaigu. Par amour de la pauvreté volontaire, il vivait d'aumônes. Bien vite, il se rendit compte que le temps employé à s'adresser à la charité privée était perdu pour l'étude et compromettait un plus grand bien. Sur le conseil de son directeur, il résolut de profiter des vacances académiques pour se rendre aux Pays-Bas et y chercher, auprès des marchands espagnols nombreux dans cette contrée, les ressources nécessaires à son entretien durant l'année scolaire. Ainsi, il pourrait concilier son amour de la pauvreté avec le progrès dans les études.

Il se rendit donc en Flandre une première fois, pendant les

---

(1) **Sources** : *Acta antiquissima a P. Ludovico Gonsalvo ex ore Sancti Ignacii excepta.* (Traduction latine du P. Coudret, dans Acta Sanctorum, VII julii, 634 et suiv.); le texte hispano-italien, dans M. H. S., *Monum. Ignatiana,* **IV**, I; et la traduction française, *Le récit du Pèlerin,* par le P. Eug. Thibaut, S. J. (Louvain, 1922). — Polanco, *Chronicon,* I, 43. — Orlandini, *Hist. Soc. Jesu,* pars 1ª, l. I, num. 65 et suiv. — *Imago primi saeculi,* 851. — Chan. Rembry, *Saint Ignace de Loyola à Bruges,* dans les Annales de la Société d'Émulation, **V**, XI. Bruges, 1898.

(2) Lettre à Agnès Pascual, 3 mars 1528. (*Epist. Ignat.*, I, 74.)

vacances de l'année 1528. Le résultat répondit à son attente; il y revint encore en 1529 et en 1530. A partir de cette époque, ses amis de Belgique voulurent lui épargner les fatigues du voyage; ils se cotisèrent et envoyèrent spontanément leurs aumônes à Paris (1).

Le fait de la venue d'Ignace de Loyola aux Pays-Bas durant ces trois années est certain. Tous les biographes contemporains l'attestent : le P. Louis Gonzalès de Camara en a recueilli le souvenir de la bouche même du fondateur (2); le P. Pierre de Ribadeneira, qui vécut longtemps dans l'intimité du saint, conclut son récit par ces mots : « Deux années de suite il se rendit en Belgique; la troisième année, il poussa même jusqu'en Angleterre (3) ». Enfin le témoignage de Polanco est plus explicite encore : « Ayant entendu dire que les marchands espagnols, établis en Belgique, à Bruges et à Anvers et aussi à Londres, en Angleterre, soutenaient volontiers de leurs aumônes les étudiants de leur nation, il entreprit le voyage de Flandre. Ayant réussi une première fois, il renouvela l'expérience les deux années suivantes » (4).

Dans ces excursions, le noble pèlerin s'arrêta à Anvers et à Bruges; cela ne paraît pas contestable. Le P. Gonzalès, il est vrai, ne désigne pas de ville en particulier; il dit simplement *in Flandriam*. De même Ribadeneira, dans les premières éditions de la *Vie de saint Ignace*, emploie l'expression vague *in Belgas*, mais, dans l'édition de 1594 (5), il cite Bruges et Anvers. Enfin, le texte de Polanco, que nous avons reproduit, spécifie expressément les deux mêmes villes. C'étaient d'ailleurs les

---

(1) Orlandini, *Historia Societatis Jesu*, l. I, num. 66.

(2) *Acta SS.*, julii, VII, 649, num. 76. — *Récit du Pèlerin*, 78.

(3) *Acta SS.*, loc. cit., 674, num. 100.

(4) Polanco, *Chronicon*, I, 43 : « ... Hortatu quorumdam hoc iter in Belgium suscepit; quod semel cum bene successisset, *secundo et tertio anno* idem ab eo factum est. »

(5) Madrid, Pedro Madrigal, 1594; 51.

deux places commerciales où résidaient les riches marchands espagnols.

On a voulu rechercher dans quelles maisons Ignace avait reçu l'hospitalité au cours de ces visites. Ici, nous nous trouvons en présence de traditions locales très respectables, mais qui n'atteignent pas à la certitude historique.

M. le chanoine Rembry, dans une savante dissertation (1), a tenté d'établir que saint Ignace serait descendu à Bruges chez le noble espagnol Gonzalve de Aguilera. Il invoque le témoignage de Sanderus (2), des auteurs de l'*Imago primi saeculi* (3) et d'une histoire manuscrite de l'ancien collège de Bruges, citée par le P. Pinius (4). Il faut le reconnaître, ces témoins sont bien tardifs et nous ignorons sur quelle autorité ils s'appuient. Pour corroborer cette tradition, le chanoine Rembry recourt à une conjecture (5). Il l'étaie sur la similitude du nom patronymique de l'épouse de Gonzalve, Anne de Castro, et d'un jeune bachelier de Paris, Jean de Castro, avec qui Ignace était en relations (6). Cette similitude de nom l'amène à supposer un lien de parenté entre les deux personnes; dès lors le séjour d'Ignace dans la famille d'Aguilera s'expliquerait sans peine. La supposition, pour être ingénieuse, n'en reste pas

---

(1) *Saint Ignace de Loyola à Bruges*, dans les Annales de la Société d'Émulation. Bruges, 1898; V, XI.

(2) *Flandria Illustrata*, Hagae Comitum, 1732; II, 102.

(3) P. 854. Voir *Acta SS.*, loc. cit., 439, *B.*

(4) *Supplementa quaedam ad historiam collegii Brugensis.* (Fland. belg., 56; Historia fl. belg., VI, 346-347 r.) Ce document fut envoyé à Rome en 1618 : « Dum S. Ignatius Lutetiae doctrinae studio incumbens, in Belgium identidem stipis scholastico subsidio emendicandae causa excurreret, Brugis a Gonzalvo Aguilleres, mercatore hispano... hospitio exceptus est qui Christi pauperem perbenigne primum fovit, dein ut amicum sanctumque virum suspexit, intimeque coluit. Quin et ejus in studiis progressum connitens promovere, molesta illum hac in Belgium excursione liberavit, sua aliorumque piorum hominum eleemosyna Parisiis ipsi consignata. » Et l'annaliste ajoute que durant un séjour de quelques mois à Paris, Aguilera voulut loger dans la même chambre que saint Ignace.

(5) *Op. cit.*, 25-29.

(6) *Acta SS.*, loc. cit., 649, num. 75. — Orlandini, *op. cit.*, l. I, num. 67.

moins une simple conjecture; car, rien de ce que nous savons de ce *Castrus burgensis*, comme l'appelle Polanco (1), ne nous permet de le rattacher à l'illustre race des de Castro.

Le bollandiste Pinius nous apprend que de son temps (1731) on montrait encore à Bruges la maison où, selon la tradition (*ut fama fert*), Ignace était descendu (2); malheureusement, il n'en indique pas l'emplacement. M. le chanoine Rembry, toujours dans l'hypothèse que saint Ignace reçut l'hospitalité chez Gonzalve d'Aguilera, conclut, avec une grande vraisemblance, que ce fut l'hôtel appelé *Den Pynappel*, situé dans la rue Espagnole (3). Les documents contemporains sont muets sur ce point; ils ne nous révèlent qu'un seul nom au sujet des relations qu'Ignace eut à Bruges : c'est celui de Jean-Louis Vivès. Le célèbre humaniste l'invita à sa table. Il fut frappé de la sainteté de son hôte et dit à ses amis : « Vous le verrez, il fondera un jour un ordre religieux » (4).

Dans la ville d'Anvers, selon une tradition constante, la maison qui reçut Ignace de Loyola était située en face du portail sud de l'église Saint-Jacques, à l'angle de la Longue-rue-Neuve et de la rue du Chêne. Elle était occupée par don Juan de Cuellar (5). Ce noble Espagnol, né à Ségovie, était venu se

---

(1) Polanco, *Chronicon,* I, 45. — Il était bachelier en théologie, et après avoir terminé ses études à la Sorbonne, il retourna en Espagne, prêcha quelque temps à Burgos, sa patrie, et devint chartreux à Valence. (*Acta SS.*, loc. cit., 634, num. 78.)

(2) *Acta SS.*, loc. cit., 676, *B.*

(3) *Op. cit.*, 35-43. — D'après cette opinion, le jardin de la résidence actuelle des jésuites, rue de l'Équerre, ne serait séparé que par un mur de l'ancienne demeure où le saint fondateur aurait été hébergé.

(4) Polanco, *Chronicon,* I, 43.

(5) Auguste Thys, dans les deux premières éditions de l'*Historiek der Straten van Antwerpen* (1873, édit. franç , 244, et 1879, édit. flam., 345), soutint cette opinion; dans la troisième édition (1893; 237), il a changé d'avis. Il avait découvert différents actes de vente qui prouvent que cet immeuble avait été acheté, en 1525, par le chevalier Jean Van Crombach, époux de Clara Van den Werve, et que Jean de Cuellar n'en avait été acquéreur qu'en 1563. (*Recueil du Bulletin de la propriété.* Anvers, 1886; 45.) Toutefois, dans une lettre adressée au P. Charles Droeshout, le

fixer dans la métropole commerciale et y avait épousé une anversoise, Clara Pels. Il mourut en 1580; sa femme lui survécut dix ans. Le bollandiste Pinius l'atteste : de son temps, c'était une croyance générale à Anvers qu'Ignace avait été hébergé dans cette maison (1). Elle était confirmée par un monument. En effet, après la canonisation de saint Ignace, en 1622, le propriétaire fit placer à l'angle de la façade une statue du saint avec une inscription rappelant le souvenir de son séjour :

S. Ignatio — S. I. F. — in hac domo —
olim hospitato — Sac.

La maison, appelée auparavant *Den Roozenkrans,* prit alors le nom de *Sint Ignatius* (2). Le P. Bollandus, dans une lettre adressée en décembre 1640 au P. Philippe Alegambe, invoque le témoignage du P. Guillaume Wareghem (3), encore vivant à cette époque. Ce vieillard racontait qu'il était venu à Anvers en 1585 *et ita se tunc recentiori fama audivisse* (4).

On le voit, cette tradition ne manque pas de probabilité, car ses différents chaînons nous ramènent bien près des témoignages contemporains.

---

15 octobre 1898, il est revenu à sa première opinion : « Tout bien examiné et réfléchi, écrit-il, je pense que la tradition est dans le vrai et qu'en 1528-1529, le n° 72 était réellement habité comme locataire par Juan Cuellar, et non par le propriétaire Van Crombach, acquéreur depuis 1525. Les actes d'adhéritance n'indiquent jamais qui occupe l'immeuble... Aujourd'hui, si c'était à refaire, je modifierais dans le premier sens, tout en maintenant le nom du propriétaire. »

(1) « Traditionem hanc passim ibi receptissimam et communem civium persuasionem. » (*Acta SS.*, loc. cit., 439, num. 157.)

(2) L'image et l'inscription décoraient encore la façade en 1731, au moment où Pinius imprimait le volume des *Acta*.

(3) Né à Poperinghe en 1563, entré au noviciat de Tournai, le 19 octobre 1585, mort à la maison professe d'Anvers, le 12 novembre 1644.

(4) *Acta SS.*, loc. cit., 475. — Les annales du collège d'Anvers rappellent, à l'année 1562, le souvenir de Don Juan Cuellar, « qui autrefois a donné l'hospitalité à notre bienheureux Père ». (A R. Jés. F B., reg. 973.)

En 1736, l'hôtel devint la propriété du baron de Stier, d'Amsterdam († 1759). Celui-ci, zélé calviniste, fit disparaître la statue et l'inscription commémorative; il démolit la façade du côté de la rue et la rebâtit en style Louis XV; mais il ne toucha pas à la façade méridionale, où l'on pouvait voir encore, il y a une vingtaine d'années, deux pignons en style flamand, qui semblent indiquer qu'une double habitation avait été réunie en un seul hôtel. Après la mort du dernier propriétaire, le sénateur comte Charles della Faille de Leverghem († mai 1902), la maison fut vendue à un négociant allemand (1904) ; l'immeuble fut démoli de fond en comble, et aujourd'hui sur son emplacement s'élève un grand bâtiment de commerce. Ainsi a disparu le dernier vestige du séjour que le fondateur de la Compagnie de Jésus fit dans notre métropole commerciale.

2. *Premier établissement à Louvain* (1).

La Compagnie de Jésus, fondée par saint Ignace de Loyola en 1538, avait été approuvée, le 27 septembre 1540, par le pape Paul III. Moins de deux ans après, les premiers jésuites arrivaient en Belgique. Ce pays qui, dans les siècles suivants, offrit si fréquemment un asile aux religieux exilés, dut à un décret de bannissement la venue sur son sol hospitalier des premiers membres de la Compagnie de Jésus. En effet, au mois de juillet 1542, un ordre de François Ier, en guerre avec Charles-Quint, enjoignait, sous peine de mort, à tous les sujets de l'empereur, de sortir du royaume de France endéans les huit

---

(1) **Sources imprimées** : M. H. S. Polanco, *Chronicon*, I-VI. — *Epistolae mixtae*, I-V. — *Litterae Quadrimestres*, I-IV. — *Epistolae S. Ignatii* (I-XII). — Orlandini, *Historia Soc. Jesu*, pars Ia, Ignatius. — *Imago primi saeculi*. — Manare, *De rebus Societatis Jesu commentarius*. Florence, 1886 (cité : Manare, *Commentarius*).

Sources manuscrites : *Historia Collegii Soc. Jesu Lovaniensis*. (A R. Jés. F B , reg. 983.) — *Narratio succincta originis et fundationis collegii Soc. Jesu Lovanii*. (Fland. Belg. Historia, I, num. 4.)

jours. Or, parmi les seize jésuites qui résidaient à Paris au collège des Lombards, huit étaient Espagnols. Leur supérieur, le P. Jérôme Domenech, avait d'abord espéré qu'en leur qualité d'étudiants, ils seraient couverts par les privilèges de l'université [1], mais l'ordre était aussi général que rigoureux. Le président du Parlement, consulté, déclara qu'il y aurait péril à différer, et les cardinaux Charles de Bourbon et Antoine de Médon partagèrent cet avis [2]. Il fallut partir. Durant les pourparlers, le délai était presque expiré; il ne restait que trois jours pour franchir les trente-huit lieues qui les séparaient de la frontière. Ils s'enfuirent en toute hâte. Le but du voyage était Louvain, où il leur serait loisible de poursuivre leurs études. Partis par Amiens, la veille de la Saint-Jacques (24 juillet), ils atteignent le 26 juillet le territoire de l'empereur. En route, il y eut quelques incidents : le gouverneur d'Amiens, malgré les sauf-conduits dont ils étaient munis, voulut emprisonner les voyageurs; une bande de pillards les molesta en chemin; il fallut marcher toute une nuit pour franchir à temps la frontière; mais, écrit le Père Ribadeneira, « Dieu nous protégea et nous donna les forces pour marcher, courir, voler » [3]. Arrivés à Bruxelles le 28 juillet, ils furent forcés de s'y arrêter quelques jours, parce que les bandes gueldroises, conduites par le redoutable partisan Martin Van Rossem, après avoir dévasté les territoires de Malines et d'Anvers, menaçaient d'assiéger Louvain. Le 2 août, une sortie des étudiants refoulait l'ennemi et le forçait à

---

(1) Aux termes de ces privilèges, les suppôts de l'université, en quelque pays qu'ils fussent nés, étaient réputés « citoyens de Paris ». (M. Crevier, *Histoire de l'Université de Paris*. Paris, 1761; V, 176.)

(2) Lettre de Domenech à saint Ignace, 7 août 1542. (*Epist. mixtae*, I, 100-103.) François Ier finit par exempter de la proscription non seulement les étudiants, mais encore tous ceux qui avaient des emplois ou des dignités dans le corps universitaire. (Voir Boulay, *Histoire de l'Université de Paris*, VI, 379.) Mais avant cette décision Domenech était déjà parti.

(3) Ribadeneira, *Confessiones*, dans M. H. S., *Ribadeneira*. Madrid, 1919; I, 21-26.

battre précipitamment en retraite. Enfin, le 13 août (1), la petite caravane entrait à Louvain, « où elle trouvait les écoliers et les religieux encore formés en escouades pour la garde de la cité. » (2). Le P. Domenech installa la première communauté de la Compagnie de Jésus en Belgique à l'ombre de l'*Alma Mater* dans une maison de la rue des Récollets (3). L'Histoire nous a conservé leurs noms : c'était Jérôme Domenech († à Valence en 1592); André d'Oviedo, devenu patriarche d'Éthiopie († 1580); Émilien de Loyola, neveu du fondateur; Pierre de Ribadeneira, que nous retrouverons au cours de cette histoire; Jacques Espech (Spech); Antoine et François Strada (de Estrade) et, enfin, un prêtre flamand, Laurent Dels († à Coïmbre le 18 août 1569).

Au mois de février 1543, le P. Domenech, rappelé à Rome, emmenait avec lui Laurent Dels et le jeune Pierre Ribadeneira, qui ne pouvait se faire au climat. Les autres continuaient leurs études de philosophie dans la pédagogie du Faucon. François Strada, dont l'âme ardente débordait de zèle, employait ses loisirs à donner les *exercices spirituels*, et, bien qu'encore novice, il déployait une rare habileté dans le maniement de ces armes.

---

(1) Le Père Prat, *Vie du Père Ribadeneyra*. Paris, 1862; 35, les fait arriver le 5 août; mais l'histoire manuscrite de la maison de Louvain porte *idibus augusti*, et une lettre du Père Domenech, datée d'Anvers le 7 août, annonce à saint Ignace qu'il espère bientôt conduire à Louvain ses jeunes gens. (*Epist. mixtae*, I, 100 et suiv.)

(2) Ribadeneira, *loc. cit.* — Le futur évêque d'Anvers, Liévin Torrentius, était parmi les étudiants qui prirent part à cette glorieuse sortie. Il chanta cette victoire dans un petit poème en vers élégiaques, qui parut à Anvers, en 1547, sous le voile de l'anonymat. (*Précis historiques*, XXVI, 634, note.)

(3) La Compagnie de Jésus n'avait à ce moment que cinq maisons en Europe : Rome, Lisbonne, Paris, Coïmbre et Padoue. La maison de Louvain fut donc la sixième. (Polanco, *Chronicon*, I, 104.) L'histoire manuscrite du collège de Louvain nous indique en ces termes l'endroit précis où se trouvait cette maison : Corneille Vishaven, à la recherche des Pères, reçoit l'indication suivante : « a templo (Patrum Dominicanorum) egressus secundum coenobium ad dextram concedat versus antiquam urbis portam, qua est ad Divi Francisci monasterium. Huc igitur abire iussus est et tertiarum ad laevam aedium fores pulsare, ibi quem quaereret Stradam inventurus ». (Année 1543.)

Ruard Tapper, vice-chancelier de l'université [1], voulut être le premier à se mettre sous la direction de ce jeune étudiant, qui n'était pas encore prêtre [2]. Bientôt Strada fit à Louvain une première conquête : Corneille Vishaven. Cet ecclésiastique, originaire de Malines, était chapelain de l'église Saint-Pierre à Louvain; il jouissait d'une grande réputation de sainteté, passait son temps dans le secret du confessionnal et profitait de l'ascendant qu'il exerçait sur les âmes pour les attirer en foule à la vie religieuse [3]. Dès qu'il connut Strada, il s'attacha à lui et demanda à partager son genre de vie. Ce furent les prémices de la Compagnie de Jésus en Belgique [4].

Cependant, l'intention du fondateur n'était pas de laisser les exilés à Louvain. Il ignorait, d'ailleurs, leurs succès et ne connaissait que leur extrême pauvreté. Aussi leur envoya-t-il l'ordre de partir pour le Portugal et d'aller poursuivre leurs études au collège de Coïmbre, que la munificence de Jean III avait ouvert à la Compagnie. Cet ordre menaçait de reculer peut-être pour de longues années l'établissement de la Compagnie en Belgique; mais Dieu a ses voies et ce qui semblait tout compromettre vint, au contraire, tout raffermir. En effet, divers obstacles empêchèrent les passagers de s'embarquer et ils regagnèrent Louvain, où bientôt le P. Pierre Lefèvre

---

(1) Ruard Tapper, de Enckhuisen en Hollande (1488-1559), devint doyen de Saint-Pierre et vice-chancelier en 1535; il joua un rôle important au concile de Trente et exerça une grande influence dans la lutte contre le protestantisme et dans la réforme catholique. C'était toujours le prévôt de Saint-Pierre qui était chancelier de l'université, mais il ne résidait presque jamais à Louvain; le doyen de la collégiale le remplaçait, avec le titre de vice-chancelier. Voir *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, 1854; 178 et suiv. — De Jongh, *op. cit.*, 180 et suiv. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*. Louvain, 1898, XXVII, 418 et suiv.

(2) *Epist. mixtae*, I, 130.

(3) *Monachorum et monialium monasteria replebat*, dit Polanco, *Chronicon*, I, 116.

(4) *Epist. mixtae*, I, 130 et suiv. — Sur Corneille Vishaven (1509-1559), voir les *Précis historiques*, II, 1862; 457-472; et sa vie manuscrite conservée au collège Saint-Michel à Bruxelles.

(Faber) (1), un des premiers compagnons du fondateur, vint les rejoindre. La présence de cet habile ouvrier devait exercer une heureuse influence sur le développement du nouvel institut en Belgique. Il avait compté ne s'arrêter à Louvain qu'en passant. Un ordre de l'obéissance l'envoyait lui aussi en Portugal (2) et il venait chercher les jeunes étudiants pour les emmener avec lui, quand il tomba gravement malade et dut différer son départ pendant près de trois mois (3). Ce séjour prolongé ne fut pas seulement utile à la formation de ses jeunes confrères, il contribua encore à concilier à l'Ordre naissant de précieuses sympathies au sein de l'université. En effet, dès que la maladie le lui permit, le Père Lefèvre commença à donner les exercices de saint Ignace et à recevoir à son chevet les docteurs et les étudiants (4). François Strada le secondait puissamment. A la demande du président du collège du Pape et sur l'ordre du P. Lefèvre, il inaugura à Louvain la prédication latine (5). Le succès dépassa l'attente; il dut continuer tous les dimanches. L'auditoire allait toujours croissant : docteurs, maîtres, religieux se mêlaient aux étudiants avides de l'entendre. Il avait débuté à la pédagogie du Faucon, où il était lui-même écolier; trois fois il fallut chercher un local plus vaste pour aboutir enfin à l'église Saint-Michel (6). Il révélait déjà les

(1) Né à Villaret en Savoie en 1506, mort à Rome le 1er août 1546; il a été béatifié par Pie IX en 1872. Voir Boero, S. J., *Vita del B. Pietro Fabro.* Rome, 1873.

(2) Il était demandé nommément par le roi Jean III, pour faire partie de l'escorte qui devait accompagner en Espagne la fiancée de Philippe II (la princesse Marie, fille du roi de Portugal.)

(3) Il était arrivé de Cologne le 12 octobre 1543; le 13, il s'était rendu à Anvers pour s'assurer par lui-même des préparatifs du départ; le 15, la fièvre le prenait. (*Epist. mixtae,* I, 153.)

(4) Manare, *Commentarius,* 2.

(5) Le 9 novembre 1543. Voir *Epist. mixtae,* 146 et 154, les lettres d'André Oviedo à saint Ignace.

(6) Polanco, *Chronicon,* I, 117. — Il s'agit de l'ancienne église Saint-Michel, démolie en 1781, après le transfert du titre paroissial à l'église des jésuites. Voir Van Even, *Louvain monumental.* Louvain, 1860; 38, 210, 257.

brillantes qualités oratoires qui firent de lui un des meilleurs prédicateurs de son temps (1).

Il n'avait pas encore fait ses études théologiques; mais le P. Lefèvre suppléait à ce défaut en lui préparant le plan et les arguments de ses sermons. Le jeune orateur revêtait ce canevas des ornements que lui fournissait une imagination brillante, et sa voix claire et sonore, son geste entraînant, son débit plein de chaleur remuaient l'auditoire. On sentait le cœur parler chez lui; c'est ce qui caractérisait son éloquence et en explique le succès (2).

Dans les premiers jours de l'année 1544, le Père Lefèvre reçut de Rome l'ordre de faire partir pour Coïmbre toute la petite colonie et de se rendre lui-même à Cologne, où le nonce Poggio réclamait sa présence pour soutenir cette église, que la défection de l'archevêque Herman von Wied menaçait d'entraîner dans l'hérésie. On vit alors les fruits que les prédications de Strada et les conversations de son maître avaient produits. A la nouvelle de leur départ, dix-neuf jeunes gens se présentèrent pour embrasser leur genre de vie et les accompagner en Portugal. Lefèvre en reçut neuf, le jour de l'Épiphanie (3), et laissa les autres sous la conduite de Vishaven, afin de s'assurer de la fermeté de leur vocation. Le 12 janvier, cette première phalange que l'*Alma Mater* avait si libéralement fournie à la Compagnie

---

(1) Sacchini dit de lui : « Excelluit in eo donum sacrae praedicationis. Adolescens per Italiam, iuvenis in Belgio, dein per omnem Hispaniam matura aetate et facultate, cum singulari gravitate, vi motuque concionis ubique frequentissime auditus est. » (*Historia Soc. Jesu*, parte V^a^, l. IV, num. 124.)

(2) *Epist. mixtae*, loc. cit. — Orlandini, *Historia Soc. Jesu*, l. IV, num. 48. — Lettre du Père Pierre Lefèvre à Canisius, 28 novembre 1543. (*Epist. Canis.*, I, 98.) Manare, *Commentarius*, 2-3. — Le Père Olivier Manare, alors étudiant à Louvain, était un de ses auditeurs assidus et en a gardé un vivant souvenir.

(3) C'étaient Pierre de Smet (Faber), de Hal; Léonard Kessel, de Louvain; Hermes Poën, de Renaix, chanoine de Saint-Pierre et professeur au collège du Lys; Jacques Faber, de Douai; Jean Cuvillon, de Lille; Max a Capella (de la Chapelle), de Lille; Daniel Paeybroeck, de Termonde; Corneille Vishaven, de Malines (neveu de l'autre), et Thomas Poghius, de Tournai.

faisait voile vers le Portugal (1). A la même époque, le Père Lefèvre emmenait avec lui à Cologne Émilien de Loyola et Lambert Du Château (2).

A peine avait-il quitté la ville qu'un orage éclata contre Vishaven. On le rendait responsable du départ de tous ces jeunes gens ; l'animosité publique tombait sur lui. Défense fut faite aux universitaires d'entretenir des relations avec lui ou avec ceux qui avaient embrassé son genre de vie. Cinq mois après, le Père Lefèvre, se rendant au Portugal, passa par Louvain, et sa présence suffit pour ramener le calme dans les esprits. Toutefois, afin de ne pas soulever de nouvelles plaintes, il crut prudent de ne pas emmener avec lui les candidats; il les laissa poursuivre leurs études à Louvain. Le Père Ignace, informé de l'état des choses, approuva cette mesure.

Vishaven restait donc à la tête de la congrégation. Novice lui-même, il était bien peu au courant des usages de l'Institut, mais du moins les leçons du Père Lefèvre l'avaient quelque peu initié. Les Frères, liés secrètement à l'Ordre par la promesse d'entrer dans la Compagnie, continuaient à vivre dans les pédagogies. Vers la fin de l'année 1546, le moment leur parut venu de se réunir et de s'organiser (3). Daniel Paeybroeck les y engageait vivement. Il avait passé deux ans à Rome, où il avait

---

(1) Polanco, *Chronicon,* I, 136 et suiv. — Lettres du Père Lefèvre au Père Simon Rodriguez, 8 janvier 1544, et à saint François-Xavier, 24 janvier 1544. (M. H. S., *Fabri monumenta,* I, 230 et suiv.) Le 2 février ils arrivaient à Compostelle et le 17 à Coïmbre. (*Précis historiques,* XII, 346.) A peine étaient-ils parvenus au terme du voyage que le Père Simon Rodriguez renvoyait cinq d'entre eux à Cologne : Paeybroeck, Jacques Duacensis, Poghius, Pierre de Smet et Kessel. Le 25 juin, ils étaient immatriculés à l'université (J. Hansen, *Rheinische Akten zur Geschichte des Jesuitenordens.* Bonn, 1896; 23.) Un mois après, le Père Léonard Kessel devenait supérieur de la maison de Cologne dont il garda la direction jusqu'à sa mort, en 1574.

(2) Né à Liége en 1520, il était bachelier en théologie; il mourut à Cologne le 29 septembre 1544. C'est le premier jésuite belge passé à une vie meilleure.

(3) Polanco, *Chronicon,* I, 244. — *Epist. Can.,* I, 231. — *Litt. Quadrim.*, I, 28 et suiv.

vu à l'œuvre les membres de la Compagnie. Le 18 février 1547, ils se constituèrent en communauté, dans la maison de Vishaven (1), mirent en commun le peu qu'ils possédaient et firent profession ouverte de leur Institut (2). Ils avaient fait les vœux de chasteté et de pauvreté et le propos d'entrer dans la Compagnie de Jésus. Ils n'avaient pas le vœu d'obéissance; mais, ainsi l'avait voulu saint Ignace, ils se soumettaient volontairement (sans vœu et sans obligation sous peine de péché) à l'autorité de Vishaven, qu'ils avaient choisi comme supérieur (3).

Ils vivaient bien à l'étroit dans la petite demeure. Daniel Paeybroeck subvenait à leur entretien au moyen de son patrimoine. Grande était leur pauvreté, et selon l'expression pittoresque de l'historien du collège, « plus erat cordi mentis esca quam ventris » (4). En attendant qu'on leur envoyât les constitutions, ils s'étaient fait un règlement d'après le peu qu'ils savaient de l'esprit de l'Institut (5). Le 24 juin 1547, le Père Ignace approuvait toutes ces mesures et leur envoyait ses encouragements (6).

Pour le reste, pas de changement; les étudiants continuaient leurs études, Vishaven son ministère. Il semble que le zèle de ce saint homme n'avait pas toujours la discrétion désirable. En dehors du cercle de ses pénitents et de quelques amis, il était mal vu à Louvain; de plus, la formation de cette nouvelle com-

---

(1) Près du cimetière de la paroisse Saint-Michel.

(2) Voici la composition de cette première communauté : Corneille Vishaven, supérieur; Daniel Paeybroeck, ministre; Nicolas Floris (Goudanus) continuait à exercer le ministère pastoral à Berg-op-Zoom; Antoine Vinck, Pierre Le Gillon, Corneille Brogelmans, deux étudiants venus de Cologne : Everard Questenburg et Pierre Kannegieser et, enfin, Adriaenssens (Adrien Adriani), qui passait une partie de l'année à Cologne, où il étudiait la théologie avec Pierre Canisius.

(3) Polanco, *Chronicon*, I, § 205, p. 245.

(4) *Historia collegii Lovaniensis*, 13.

(5) Le 17 mars 1547, Paeybroeck envoyait ce règlement à Rome; malheureusement, il n'a pas été retrouvé. (*Litt. Quadrim.*, I, 28.)

(6) *Epist. Ignat.*, I, 659.

munauté avait surexcité de nouveau les esprits mal calmés. C'est pourquoi Ignace décida d'appeler Vishaven à Rome (1), où il jugeait d'ailleurs sa présence nécessaire pour bien connaître la situation des Frères de Louvain et élucider quelques points obscurs au sujet de leur congrégation, avant d'en prendre officiellement la direction. A Rome, en effet, on avait bien de la peine à se rendre un compte exact de ce que voulait cette association de quelques étudiants, animés, il est vrai, d'un désir sincère d'être affiliés à l'ordre de saint Ignace, mais très peu au courant du but et des moyens du nouvel Institut.

Après le départ de Vishaven, ils avaient demandé avec instance l'envoi d'un supérieur qui les initierait à l'esprit de la Compagnie; mais les uns désiraient un Belge, d'autres un étranger et de préférence un Espagnol; quant à Adriaenssens, qui, bien que nouveau venu, semblait exercer une grande influence sur ses collègues, il déclarait superflu d'en envoyer un. Même désaccord au sujet des constitutions. La plupart, en envoyant le règlement provisoire qu'ils s'étaient tracé, sollicitaient la communication des règles qu'on suivait à Rome; mais Adriaenssens croyait préférable de s'en tenir « à la loi intérieure de charité » et disait carrément que les constitutions extérieures seraient un obstacle à la liberté d'esprit et au progrès. Au milieu de ces désaccords, le Père Ignace ne savait à quoi s'en tenir. Il avait approuvé dans ses grandes lignes le règlement envoyé à Rome (2), mais il y avait relevé quelques points contraires à l'Institut, en particulier les honoraires des messes et l'affiliation des femmes (3); enfin et surtout, les Frères de Louvain n'avaient fait que la simple promesse d'entrer dans la Compagnie; or, Ignace avait pris comme règle de ne considérer

(1) *Epist. Ignat.*, I, 533, 18 juillet 1547. — Il ne revint plus en Belgique. Après avoir été maître des novices à Rome et à Messines, il mourut à Lorette, en odeur de sainteté, le 24 août 1559.

(2) *Ibid.*, 15 octobre 1547, I, 595.

(3) *Ibid.*, 24 décembre 1547, I, 659.

comme soumis à sa juridiction que ceux qui se seraient liés par vœu à exécuter cette résolution. Ce n'est qu'à cette condition qu'il acceptait de prendre leur direction (1).

Il avait néanmoins consenti à envoyer à Louvain un supérieur bien au courant des usages de la Compagnie et capable d'organiser ce petit groupe selon l'esprit de l'Institut. Son choix s'était porté sur un Belge, le P. Jacques L'hoste (Lhostius) (2). Dans ce but, il l'avait rappelé de Sicile, mais à peine arrivé à Rome, au milieu des grandes chaleurs d'été, le P. L'hoste tomba gravement malade et languit pendant de longs mois (3). Ce contretemps compliquait encore la situation et augmentait l'embarras du fondateur. Il prit alors une mesure radicale et résolut d'appeler à Rome toute la colonie des Louvanistes pour leur faire subir sous ses yeux les épreuves du noviciat et les initier une bonne fois au genre de vie qu'ils voulaient embrasser. Cet ordre rencontra à Louvain des difficultés : Adriaenssens hésitait à partir ; il redoutait, disait-il, pour sa santé la longueur et les dangers du voyage, comme aussi le climat de la ville éternelle. Nicolas Goudanus était retenu à Berg-op-Zoom par la princesse de Croy, qui jugeait sa présence nécessaire pour maintenir la foi et la pitié dans ses domaines (4) ; les autres demandaient des explications qui trahissaient tout au moins de l'hésitation. Saint Ignace perdit patience. Le 30 avril 1548, il leur faisait entendre qu'ils faisaient trop de façons pour se rendre à son appel : « Il faut apprendre à obéir, écrivait-il, avec plus de simplicité et de promptitude. Inutile d'écrire davantage à ce sujet, on ne leur répondra plus » (5). Cet *ultimatum* leva tous

(1) *Epist. Ignat.*, 30 avril 1548, III, 100-104.

(2) Jacques L'hoste, né à Jodoigne en 1520, admis dans la Compagnie à Rome en 1544.

(3) Les médecins avaient décidé de le renvoyer au pays. Il partit de Rome au début de juin et mourut en route à Bologne (1548).

(4) Polanco, *Chronicon*, I, 295.

(5) *Epist. Ignat.*, II, 104.

les obstacles. Tous partirent pour Rome, à l'exception du P. Brogelmans (1) chargé de tenir la maison et de continuer à gagner à la Compagnie de nouvelles recrues (2). Après quelques mois de séjour à Rome, le P. Adriaenssens vint le rejoindre en qualité de supérieur (3).

A partir de cette époque jusqu'en 1560, la résidence de Louvain fut, si je puis m'exprimer ainsi, un lieu d'attente pour les postulants de la Compagnie. On leur faisait faire une partie des exercices spirituels de saint Ignace, puis, s'ils se décidaient à entrer dans l'Ordre, les uns venaient habiter chez les Pères, comme dans une pension de famille, les autres restaient dans les pédagogies (4). Tous continuaient leurs études universitaires jusqu'au jour où ils étaient dirigés sur Cologne ou sur Rome, pour y subir les épreuves régulières du noviciat. Chaque année, à deux ou trois reprises, le P. Adriaenssens envoyait les postulants par petits groupes. Les vides laissés par ces départs successifs étaient vite comblés par l'arrivée de nouvelles recrues. On était obligé d'agir ainsi pour plusieurs raisons : d'abord, la communauté n'était pas légalement reconnue et, par conséquent, ne pouvait pas jouir des revenus nécessaires à l'entretien de ses membres (5); ensuite les Pères, retenus tout le jour hors de la

---

(1) Corneille Brogelmans, né à Bruges en 1514, admis à Louvain en 1546, mort à Vienne en 1588. Il fut député de la province d'Autriche à la seconde congrégation générale en 1565.

(2) *Epist. mixtae*, II, 34.

(3) Sa nomination officielle est datée du 25 août 1551. (*Epist. Ignat.*, III, 623.) Il garda cette charge jusqu'en 1561. Le 22 février 1553, saint Ignace lui accordait des pouvoirs plus étendus et le nommait « préposé de la maison de Louvain ». (*Ibid.*, IV, 646.)

(4) D'après les lettres d'Adriaenssens, parmi les candidats, il y en avait qui « voto se dederunt Societati », d'autres « voto et cohabitatione », d'autres enfin « cohabitatione », sans avoir fait le vœu d'entrer dans la Compagnie, mais prêts à le faire dès qu'on le leur permettrait. Ils portaient l'habit laïque des étudiants et continuaient à recevoir une pension de leur famille. Ils exerçaient une heureuse influence dans le milieu estudiantin par le bon exemple et les conversations particulières.

(5) Voir le chapitre suivant.

maison par le ministère apostolique, étaient dans l'impossibilité de donner à ces jeunes gens, d'une manière suivie, la formation religieuse. Malgré cette situation peu favorable, les vocations étaient toujours nombreuses dans les pédagogies et parmi les théologiens (1), et, comme l'écrivait saint Ignace, « ce résultat était plus appréciable qu'un collège matériel » (2).

Les candidats, après un premier stage à Louvain ou à Cologne, étaient envoyés à Rome, où ils étaient reçus dans la maison professe, près de l'église de Notre-Dame de la Strada. Là, après avoir été examinés, ils passaient quinze à vingt jours dans une partie séparée de la maison (première probation), puis ils étaient admis au noviciat (seconde probation) (3). Après quelques mois d'épreuve, ils poursuivaient leurs études ou bien ils étaient envoyés dans les collèges. En général, le fondateur se montrait satisfait des recrues qui lui venaient de Belgique et, faute d'établissement dans leur pays d'origine, il trouvait à les employer utilement dans diverses contrées, spécialement en Italie, en Sicile et en Allemagne.

Il y avait pourtant parfois du déchet dans les envois faits par Adriaenssens. Quelques candidats se montraient inconstants ou étaient reconnus peu aptes aux fonctions de la Compagnie. Aussi, saint Ignace insistait sur la nécessité de bien éprouver les jeunes gens avant de les diriger sur Rome et de ne pas les laisser entreprendre ce voyage à la légère (4). Il sentait davantage aussi la nécessité d'avoir à Louvain un établissement stable, où l'on pourrait leur faire subir les premières épreuves.

A côté de ces postulants, la communauté comprenait régulièrement quatre ou cinq religieux. Les uns se livraient au

(1) *Litt. Quadrim.*, II, 143 et suiv.

(2) « Et revera iuvenes studiosos et bonis ingenii, probitatis et doctrinae dotibus ornatos ad Christum trahere, prae multis collegiis materialibus aestimandum ducimus. » (*Epist. Ignat.*, VI, 660, 1er mai 1554.)

(3) *Epist. Canisii*, I, 254.

(4) Polanco, *Chronicon*, V, 297.

saint ministère, les autres poursuivaient leurs études théologiques.

Depuis 1549 ils avaient changé de domicile. Un Louvaniste, François Knobbaert, leur avait offert gratuitement, pour un terme de douze ans, une maison située rue Neuve, en face du couvent des Clarisses (1); puis, l'année suivante, le curé de Saint-Michel, Henri Bax, avait mis à leur disposition l'habitation voisine, promettant de la leur laisser par testament.

Les étudiants s'acquittaient des offices domestiques (2); des voisins complaisants s'étaient chargés de leur acheter le nécessaire et apportaient les aliments tout préparés (3). Adriaenssens pourvoyait aux besoins de la communauté au moyen de son patrimoine et des secours que sa mère lui envoyait (4); en outre, quelques postulants recevaient une légère pension de leurs parents. Les revenus fixes ne dépassaient pas annuellement 150 florins et les aumônes étaient rares (5).

L'action du P. Adriaenssens s'exerçait surtout au tribunal de la pénitence. Sa direction était fort recherchée et l'on accourait de plusieurs lieues à la ronde pour le consulter (6). Il entendit d'abord les confessions à l'église Saint-Michel, puis, lorsque le P. Arnold Hezius (Van Hees) vint le seconder, il abandonna ce poste à son compagnon et passa lui-même à la collégiale de Saint-Pierre. Il donnait aussi les *exercices spirituels* non seulement aux étudiants, mais encore aux prêtres et aux religieux. Une chambre de la maison était réservée aux retraitants, et il était bien rare qu'elle fût inoccupée (7). Le vénérable Louis de Blois, abbé de Liessies, vint avec quelques-uns de ses

(1) Près de la place du Peuple actuelle.

(2) *Litt. Quadrim.*, I, 234.

(3) *Epist. mixtae,* II, 546.

(4) *Litt. Quadrim.*, II, 240.

(5) *Epist. mixtae,* V, 46.

(6) On venait d'Anvers, de Malines et de plus loin encore pour se confesser à lui. (*Litt. Quadrim.,* II, 306, 17 mai 1553.)

(7) Polanco, *Chronicon,* II, 589.

religieux faire une retraite sous la direction d'Adriaenssens (1). Les fruits furent si abondants qu'il décida de ne plus recevoir à l'avenir de novices qui n'eussent, du moins en partie, fait les exercices (2). Adriaenssens aurait voulu se confiner dans le ministère du confessional, mais il dut aborder la chaire. Orateur médiocre, la prédication était son cauchemar. La préparation des sermons le jetait dans de telles anxiétés qu'il était incapable d'ordonner son sujet (3). Heureusement, il était secondé par les PP. Arnold Hezius (4) et Adrien de Witte (5). Ils ne bornaient pas leur ministère à la ville de Louvain; ils rayonnaient dans les monastères et les villages des environs et étendaient leurs excursions apostoliques aux villes de Malines, de Bruxelles, d'Anvers, de Gand et de Bruges. A diverses reprises, ils se rendirent en Hollande : Adriaenssens prêcha à Utrecht et à Amsterdam (6), Hezius à Culembourg; il y séjourna plusieurs mois et y fit merveille (7). Il y remit en honneur la sanctification du dimanche. La châtelaine, comtesse d'Hoogstraten, n'en revenait pas de voir ses administrés assister à jeun à la messe et au sermon, alors qu'auparavant, dès les premières heures du jour, ils étaient déjà sur le chemin de l'ivresse (8). A part quelques dévotes, les habitants ne s'approchaient des sacrements qu'à Pâques; on les vit se confesser et communier aux grandes fêtes, un certain nombre même tous les dimanches. Ce sont des conversions de

---

(1) IDEM, *ibid.*, III, 278. (*Epist. mixtae,* III, 558.)

(2) Dans une lettre de remerciement adressée au Père Adriaenssens le 3 novembre 1550, il écrivait : « Utinam hoc factum fuisset ante annos viginti! Ita enim cum senioribus multo melius forte ageretur. »

(3) Lettre du 8 juillet 1550. (*Litt. Quadrim.*, I, 208, et *passim* dans ses lettres à saint Ignace.)

(4) Arnold van Hees, né à Lummen (Limbourg) en 1526, admis dans la Compagnie à Rome en 1549, mort à Louvain en 1579.

(5) Adrien de Witte (Candidus), né à Anvers vers 1539, admis à Paris en 1550, mort à Louvain en 1557.

(6) *Litt. Quadrim.*, I, 205.

(7) *Ibid.*, IV, 42.

(8) POLANCO, *Chronicon,* VI, 428.

vingt, trente, quarante ans, et à la Noël de 1555, dans ce bourg de 3,500 âmes, on compta douze cents communions (1).

A Louvain, les résultats n'étaient pas moins beaux. Le P. Bernard Olivier, revenant en 1554 dans la cité universitaire, était émerveillé de la transformation qu'il y constatait. Il était frappé de la piété des laïcs et du zèle du clergé (2). Il y avait affluence de fidèles aux sermons des dimanches et des fêtes, nombreuse assistance à la messe durant la semaine, et, fait caractéristique à cette époque de relâchement, les sacrements étaient beaucoup plus fréquentés. Ainsi on comptait plusieurs centaines de communions les dimanches ordinaires, dans la paroisse où Adriaenssens confessait (3). Les jours des grandes fêtes, on distribuait la communion à Saint-Pierre et à Saint-Michel depuis le matin jusqu'à midi (4). A la Noël de 1553, il y eut plus de deux mille communions à la collégiale de Saint-Pierre (5). L'année précédente, le P. Hezius constatait que parmi la multitude des pénitents qu'il avait entendus pendant huit jours à l'occasion des fêtes de Noël, il s'en trouvait à peine une quarantaine qui ne s'étaient pas approchés des sacrements depuis Pâques (6). Ce renouveau de vie religieuse étonnait les étrangers et, devant cet élan de piété, on les entendait dire : « Louvain n'est pas une ville, c'est un couvent » (7).

L'exemple et les conseils d'Adriaenssens excitaient le zèle du clergé tant séculier que régulier. Il confessait un grand nombre de prêtres et leur communiquait son ardeur pour l'administration des sacrements (8). Les bons prédicateurs ne manquaient

---

(1) Lettre d'Hezius, 1er janvier 1556. (*Litt. Quadrim.*, IV, 22 et suiv.)

(2) Polanco, *Chronicon*, IV, 299.

(3) *Litt. Quadrim.*, II, 23.

(4) *Ibid.*, III, 141.

(5) *Ibid.*, II, 524.

(6) *Ibid.*, II, 146.

(7) Lettre d'Hezius, 11 septembre 1554. (*Litt. Quadrim.*, III, 141.)

(8) *Litt. Quadrim.*, II, 594.

pas à Louvain. Adriaenssens entretenait avec eux des rapports assidus, leur inculquait ses idées, leur traçait des plans de campagne et, par ces voix plus éloquentes que la sienne, il travaillait à la réforme des mœurs. Il dirigeait ainsi une lutte vigoureuse contre les vices du temps et attaquait, non sans succès, le luxe et la parure exagérée des femmes, les bals et les fêtes mondaines, le parjure, l'ivrognerie et les autres excès trop familiers aux villes universitaires (1). Parmi ces prédicateurs se distinguait le docteur en théologie Adrien Schoer, qui était d'une haute stature, tandis que le P. Adriaenssens était de petite taille. De là ce joli mot des Louvanistes : « Le grand Adrien et le petit Adrien mènent toute la ville » (2).

Ainsi le bien s'étendait de proche en proche, et déjà en 1551, les Pères prévoyaient « que dans un an ou deux la cité serait si bien renouvelée qu'ils pourraient porter ailleurs leur zèle » (3).

Ces succès n'allaient pas sans exciter parfois la jalousie. Ainsi, en 1552, quelques ecclésiastiques, mécontents de voir l'affluence des fidèles se porter vers les deux églises dans lesquelles les Pères exerçaient le ministère, défendirent à leurs ouailles de se confesser aux jésuites. Ils prétendirent même exiger de leurs paroissiens la garantie du serment. Ce fut en ville une vive émotion. La faculté de théologie, saisie de l'affaire, porta un jugement sévère contre ces pasteurs trop ardents à empêcher le bien qu'ils ne faisaient pas par eux-mêmes (4). Vers le même temps parut une brochure anonyme, qui révélait de singulières pratiques attribuées aux confesseurs jésuites : des pénitentes, y disait-on, habituées à la communion fréquente, se faisaient flageller chaque semaine par leur directeur. On s'imagine le scandale. La faculté de théologie s'émut de cette publi-

---

(1) Polanco, *Chronicon*, II, 283.

(2) *Litt. Quadrim.*, I, 567 : « Magnus Adrianus et parvus Adrianus regunt totum Lovanium. »

(3) *Litt. Quadrim.*, II, 302.

(4) Polanco, *Chronicon*, III, 272. — Manare, *Commentarius*, 20.

cation. Elle fit une enquête et découvrit que les faits étaient vrais, mais que les coupables étaient précisément les adversaires des jésuites. Interrogés, ils entrèrent en aveux, et déclarèrent que le P. Adriaenssens, instruit de leur pratique, les avait vertement réprimandés. L'innocence des jésuites fut publiquement reconnue et une sentence solennelle vengea leur honneur (1). Le résultat fut que plus encore que par le passé on vint se confesser « au prêtre romain », comme on appelait le P. Adriaenssens.

Dans cette circonstance comme dans plusieurs autres, le mot « jésuite », sous lequel on désignait vulgairement les membres de la Compagnie de Jésus (2), fut l'occasion de désagréables méprises. En effet, on donnait ce nom aux personnes pieuses et en particulier aux ecclésiastiques dont la vie avait toutes les apparences de la vertu et du zèle. C'est ce qui faisait dire au président Viglius — alors que les Pères de la Compagnie étaient bien peu nombreux — *Omnia jesuitis plena* (3). Cette communauté d'appellation était peut-être un hommage rendu à la vertu des Pères, mais elle ne laissait pas d'être compromettante et était de nature à faire mettre à leur charge les torts et les écarts d'autrui. De fait, c'est ainsi qu'une mauvaise opinion s'était formée au sujet de la Compagnie à la cour de la gouvernante et dans une partie de la bourgeoisie louvaniste. Aussi comprend-on que saint Ignace recommandait à ses enfants de ne pas laisser égarer l'opinion par cette commune appellation

---

(1) *Litt. Quadrim.*, I, 549 et suiv. — Polanco, *Chronicon*, III, 279.

(2) Cette appellation n'a pas été inventée pour qualifier les membres de la Compagnie de Jésus; elle existait déjà au XVe siècle pour désigner les personnes faisant profession d'une grande piété et, au commencement du XVIe siècle, comme sobriquet pour désigner les moines mendiants. Jamais ce nom n'a été admis officiellement par la Compagnie, mais déjà au XVIe siècle, dans le langage courant, les membres de l'Ordre se servaient de cette expression plus brève. Voir Duhr, *Geschichte der Jesuiten in den Ländern deutscher Zunge im XVI. Jahrhundert*. Freiburg, 1907; I, 15, note.

(3) Polanco, *Chronicon*, IV, 282.

et pour cela de fournir aux prélats le catalogue des membres de la Compagnie occupés en Belgique (1).

Ces contradictions ne décourageaient pas le zèle des Pères; elles étaient, d'ailleurs, compensées par les chaudes sympathies qu'ils rencontraient au sein de l'université. Dès le début, ils y trouvèrent de puissants protecteurs et des amis dévoués : Jean-Léonard Van der Eycken (Hasselius), Josse Ravensteyn (Tiletanus), Martin de Rythove, Guillaume Lindanus, Pierre de Corte (Curtius), Adrien-Cornelii de Brouwershaven et, par-dessus tout, le chancelier Ruard Tapper. Celui-ci avait accueilli les premiers arrivants avec une charité toute paternelle et ne cessa jusqu'à sa mort (1559) de les protéger de tout son pouvoir. Il mit à leur service son influence et son dévouement, chercha à promouvoir le nouvel Institut et n'hésita jamais à prendre sa défense. Cette affection s'était encore accrue durant son séjour au concile de Trente (1552), dans les rapports intimes qu'il y eut avec les PP. Laynez et Salmeron (2).

Pour donner un témoignage public du vif intérêt qu'il portait à la Compagnie de Jésus, il avait voulu recevoir lui-même, au nom du Général, la profession religieuse du P. Adriaenssens. La cérémonie eut lieu, le 30 mai 1551, dans l'église de l'hôpital. Elle revêtit une grande solennité, et le chancelier profita de cette circonstance pour faire l'éloge de l'Ordre nouveau, le faire mieux connaître et répondre aux reproches qu'on lui adressait (3).

Nous verrons au chapitre suivant la grande part que prit Tapper dans les négociations qui aboutirent à la reconnaissance légale de la Compagnie dans les Pays-Bas. Dans tous les conflits il était aux côtés des Pères, et son affection était si bien

---

(1) Lettre au Père Adriaenssens, 16 avril 1555. (*Epist. Ignat.*, IX, 11.)

(2) *Litt. Quadrim.*, II, 141.

(3) Voir le récit détaillé de cette cérémonie et le résumé du discours, dans Polanco, *Chronicon,* II, 284 et suiv., et *Litt. Quadrim.*, I, 341 et suiv.

connue qu'on l'appelait le « père des jésuites » (1). Saint Ignace, en reconnaissance de tant de services, le rendit participant des mérites de sa Société (2). Ce fut le premier Belge qui reçût cette faveur.

Un incident pénible était venu, à la fin de l'année 1551, troubler les rapports amicaux de la Compagnie avec l'université (3) : un jeune étudiant de la pédagogie du Faucon, Jacques Tsanstele, brillant sujet qui semblait devoir être le premier de la promotion, se fit, à force d'instances, admettre dans la Compagnie. Tout en continuant à suivre les cours, il vint habiter chez Adriaenssens, et celui-ci lui permit de faire les vœux (4). Son maître, égaré par l'affection, fut blessé de cette conduite; dans son ressentiment, il expulsa des cours de la pédagogie deux étudiants jésuites et usa de toute son influence pour détourner le jeune candidat de son projet. Adriaenssens avait en vain essayé de calmer l'irascible professeur. Craignant pour la vocation de son néophyte, il prit le parti de l'envoyer à Cologne avec les deux étudiants exclus de la pédagogie. Nos voyageurs, partis à la faveur de la nuit, rencontrèrent à la sortie de la ville un condisciple, Othon Brialmont, qui lui aussi aspirait à entrer dans la Compagnie. Il se joignit à eux. Cette fuite inattendue fit éclater l'orage. Le régent du Faucon, Jacques Laurentii de Fraxinis (5), était exaspéré; il traduisit Adriaenssens en justice et le fit même jeter en prison. La colère est mauvaise conseillère. On avait dépassé la mesure, en emprisonnant le supérieur. Aussi ne tarda-t-on pas à le rendre à la liberté, et chacun chercha à rejeter sur autrui la responsabilité d'avoir

---

(1) *Litt. Quadrim.*, I, 235. — Canisius l'appelle « amicus fidissimus et patronus noster istic maximus » (*Epist. Can.*, I, 259).

(2) *Epist. Ignat.*, III, 623.

(3) Polanco, *Chronicon*, II, 287 et suiv. — *Historia collegii Lovaniensis* (ad annum 1551). Orlandini, *Historia Soc. Jesu*, l. 11, num. 44.

(4) *Litt. Quadrim.*, I, 508.

(5) *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*. Louvain, 1887; XVIII, 66.

trempé dans cette incarcération. Toutefois, le danger n'était pas conjuré et, le 16 décembre 1551 (1), l'université accordait au régent l'autorisation de poursuivre Adriaenssens en justice. Le recteur avait en vain tenté la conciliation; d'autres docteurs s'étaient interposés sans plus de succès, quand une lettre de saint Ignace (12 janvier 1552) vint rétablir la paix. Dans cette lettre, destinée à être montrée aux autorités académiques, le Général distingue deux points : l'émission précipitée des vœux de religion et l'admission à la probation sans le consentement des parents. Sur le premier point, il désavoue Adriaenssens et le blâme en termes sévères d'avoir accepté d'être témoin des vœux de ce jeune homme. Il a agi contre les constitutions et les bulles, et, si son ignorance de l'Institut et sa bonne foi ne l'excusaient pas jusqu'à un certain point, il mériterait d'être chassé de la Compagnie. Il lui enjoint de faire des excuses et de se soumettre à la pénitence que le recteur de l'université ou le régent offensé jugeront à propos de lui infliger, quand bien même il lui faudrait retourner en prison. Quant au fait d'entrer en religion sans le consentement des parents, le saint défend énergiquement le droit des enfants et, en confirmation, il apporte l'exemple du fils du duc de Bragance, en Portugal (2).

Cette équitable décision, si elle ne rétablit pas complètement la paix, coupa du moins court au procès. L'effet final fut bon; l'affaire avait fait du bruit et les prédicateurs profitèrent de cette occasion pour parler avec une sainte liberté de la vocation religieuse et de la fidélité à y répondre malgré l'opposition des parents (3). Un des plus ardents fut le célèbre docteur Adrien Cornelii de Brouwershaven, plus tard recteur de l'université.

Une suite inattendue de cet éclat fut l'entrée dans la Com-

(1) *Litt. Quadrim.*, I, 452 et suiv.
(2) *Epist. Ignat.*, IV, 91 et suiv.
(3) Polanco, *Chronicon*, II, 588.

pagnie d'un des professeurs de la pédagogie du Faucon, Pierre Van den Bosche (Sylvius) (1). Dans une lettre à saint Ignace (2), il déclare que c'est ce qui l'a décidé à entrer en religion. Dans tout ce pénible incident, Adriaenssens s'était montré d'une patience et d'une humilité admirables. Il ne tarda pas à regagner la faveur. Il n'en reste pas moins vrai qu'il avait manqué de prudence. Surtout alors que la Compagnie n'était pas encore admise officiellement en Belgique, il aurait dû montrer plus de discrétion et de modération (3).

Nous le verrons, cette réception des jeunes gens sans le consentement des parents resta longtemps une des causes de la défaveur de l'Ordre et de l'opposition du gouvernement à son admission (4).

La fréquentation des cours dans la pédagogie du Faucon restait interdite aux étudiants jésuites ; mais le régent du Lis s'empressa de leur ouvrir ses classes. Il poussa même l'enthousiasme jusqu'à offrir à la Compagnie sa pédagogie (5). L'offre était alléchante, mais il y avait deux difficultés : l'absence d'autorisation légale ne permettait pas aux jésuites de posséder un immeuble, puis la faculté des Arts contestait au régent la propriété de la pédagogie (6). L'affaire n'eut pas de suite pour le moment. Elle devait être reprise quarante ans plus tard et devenir la source d'un grave conflit avec la faculté des Arts.

---

(1) *Litt. Quadrim.*, I, 548.

(2) *Ibid.*, 681.

(3) Polanco, *Chronicon*, II, 289.

(4) Les deux jeunes gens qui avaient été l'occasion de cet orage ne firent guère honneur à la Compagnie. Jacques Tsanstele, après de brillants débuts au collège de Vienne, fut infidèle à sa vocation et rentra au pays, où il devint doyen de Courtrai. Il conserva toujours les meilleurs rapports avec ses anciens confrères et insista même pour être admis à nouveau dans la Compagnie. L'autre, le Liégeois Othon Brialmont, dévoré par les scrupules, ne rendit guère de services. Il mourut de la peste à Paris en 1562. (*Ibid.*)

(5) Lettre d'Adriaenssens au Père Ignace, 2 avril 1552. (*Litt. Quadrim.*, I, 565.)

(6) Polanco, *Chronicon*, III, 282.

3. *Premier établissement à Tournai* (1).

Tandis que la Compagnie de Jésus prenait à Louvain ces modestes développements, elle pénétrait à Tournai, en Wallonie. Ici encore, la Providence se servit d'un événement banal pour introduire les Pères : le retour au pays pour cause de santé d'un jésuite belge, le P. Bernard Olivier. Né à Antoing en 1523, il avait été destiné par ses parents à l'état ecclésiastique; mais revenu au village après ses études à l'université de Louvain, il se livra à une vie de plaisir. Son père le mit alors en demeure de travailler avec ses frères à la brasserie ou de quitter la maison. Le jeune prodigue préféra partir. Il se rendit à Rome pour tenter la fortune; celle-ci sembla d'abord lui sourire. Admis dans l'étude d'un notaire, il réussit si bien que celui-ci voulut en faire son gendre. Sur ces entrefaites, Bernard tomba gravement malade. C'était là que la grâce l'attendait. Visité par un Père de la Compagnie, il fit le vœu, s'il guérissait, de renoncer au monde et de se consacrer à Dieu dans la vie religieuse. Ignace le reçut au nombre de ses disciples, et bientôt le nomma ministre, puis recteur du collège romain. En 1553, il l'avait envoyé à Montréal en Sicile, pour y fonder un collège; mais trois mois ne s'étaient pas écoulés qu'une maladie de poitrine forçait les supérieurs à le renvoyer dans son pays respirer l'air natal (2).

---

(1) **Sources imprimées** : Polanco, *Chronicon*, III-VI. — *Epistolae mixtae*, II-V. — *Litterae Quadrimestres*, II-IV. — *Epistolae S. Ignatii*, IV-XII. — Orlandini, *Hist. Soc. Jesu*, pars. Ia. *Imago primi saeculi*. — Paul Debuchy, S. J., *Le Père Bernard Olivier*. Antoing, 1911. — E. Soil, *Les maisons de la Compagnie de Jésus à Tournai*. Bruges, 1889. — L. Delplace, *Le protestantisme et la Compagnie de Jésus à Tournai*, dans les Précis historiques. Bruxelles, 1891.

Sources manuscrites : *Mémoires sur la vie des Pères Quentin Charlat et Bernard Olivier*, par le Père Éleuthère Dupont. (Copie aux archives du collège Saint-Michel à Bruxelles.) — *Initium et progressus collegii Tornacensis, 1554-1568*. (Gallo-belg. fundationes, Tournai, num. 1 et 3.)

(2) Tous ces détails sont tirés d'un manuscrit inédit, intitulé : *Mémoires sur la vie des Pères Quentin Charlat et Bernard Olivier*, par le Père Éleuthère Dupont.

Parti de Rome le 12 octobre 1553, il s'achemina à petites journées vers son village, où il arriva vers la mi-décembre. Dans le milieu familial, il rétablit rapidement sa santé, si bien qu'il se trouva en état de prêcher le carême de 1554 à Péruwelz (1). Son éloquence prenante et son genre apostolique lui firent un succès remarquable. Sa réputation se répandit aux alentours et attira la foule des auditeurs de plusieurs lieues à la ronde. Ses forces semblaient bien raffermies, car le vendredi-saint il prêcha la passion durant quatre heures (2). Après le carême, il poursuivit sa prédication jusque dans les premiers jours de mai, tant à Péruwelz qu'à Antoing. Il enseignait aussi le catéchisme et entendait les confessions.

Ces villages, situés sur la rive droite de l'Escaut, relevaient du diocèse de Cambrai (3). Or le P. Bernard, malgré le conseil de ses amis, avait négligé de demander l'agrément de l'ordinaire (4); il avait cru pouvoir se contenter du consentement des curés intéressés, comme les privilèges accordés par les papes à la Compagnie l'y autorisaient. Ce fut de sa part une fausse manœuvre, qui allait compromettre son ministère. En effet, il apprit que l'évêque de Cambrai, Robert de Croy (5), se proposait de lui interdire la chaire. Ce prélat avait été circonvenu par de faux rapports. On lui avait fait accroire que le P. Bernard avait dans ses sermons censuré sa conduite, ce qui était faux.

---

(1) *Litt. Quadrim.*, II, 594. — Il y habitait chez son frère Henri, qui, plus tard, fut admis dans la Compagnie de Jésus ainsi que trois de ses fils. L'un d'eux, appelé Bernard comme son oncle, deviendra provincial de Belgique.

(2) *Ibid.*, II, 594.

(3) L'Escaut faisait alors la frontière entre les diocèses de Tournai et de Cambrai. Avant la création des nouveaux évêchés, le diocèse de Cambrai s'étendait sur la rive droite, jusqu'à Hal, Bruxelles et Anvers; celui de Tournai comprenait Lille, Courtrai, Bruges, Gand et le pays de Waes. Trois paroisses de la ville de Tournai : Saint-Jean, Saint-Brice et Saint-Nicolas, situées sur la rive droite du fleuve, dépendaient de l'évêque de Cambrai.

(4) Polanco, *Chronicon*, IV, 301.

(5) Robert de Croy († 1556) occupait le siège de Cambrai depuis 1519; son frère Charles était devenu évêque de Tournai en 1524.

D'autre part, des membres du clergé, qui s'étaient reconnus dans les invectives du prédicateur contre le relâchement des mœurs, avaient excité l'évêque contre lui, et quelques religieux voyaient d'un mauvais œil ce concurrent qui, refusant de rien recevoir pour ses ministères, menaçait de tarir les aumônes dont vivaient leurs monastères (1).

Le P. Olivier, voyant venir l'orage, se décida de tenter une démarche personnelle chez l'évêque de Cambrai; mais avant d'aborder le prélat, il voulut se ménager de hautes recommandations. Le cardinal anglais Réginald Pole, envoyé par Jules III en qualité de légat apostolique à la cour impériale pour traiter des affaires d'Angleterre, lui remit une lettre d'introduction des plus flatteuses (2). Muni des bulles apostoliques et de la recommandation du légat, Bernard Olivier va résolument trouver l'évêque à sa campagne de Condé (3).

L'audience eut lieu le 7 mai; elle fut orageuse. L'évêque, très excité, lui interdit en termes violents de prêcher encore dans son diocèse. Le refus des Pères de rien recevoir pour leurs ministères faisait tort, disait-il, aux ordres mendiants et aux pasteurs. Ceux-ci avaient décidé de lui faire un procès et l'évêque déclara qu'il se joindrait à eux. Le Père Olivier eut beau opposer les privilèges apostoliques; le prélat ne voulut rien entendre : « Vous avez trompé le pape par vos mensonges, lui dit-il; si vous avez envie de prêcher, allez en Allemagne, aux Indes, en Turquie, ou bien en Angleterre. Vous y subirez le martyre pour la foi du Christ, si vous êtes aussi gens de bien que vous voulez paraître; mais vous êtes des hypocrites et des vagabonds. » Et comme le Père Olivier, très calme sous l'orage, insistait pour qu'il prît au moins connaissance des bulles

(1) Polanco, *Chronicon*, IV, 286.

(2) Elle est datée de Bruxelles, 27 avril 1554. (*Epistolae Reginaldi Poli*, IV, 126; et *Cartas de San Ignacio de Loyola*. Madrid, 1890; VI, 645. Le Père Debuchy, *op. cit.*, 69, en donne la traduction française.)

(3) Le château de l'Ermitage, à une lieue de Péruwelz, résidence de la famille de Croy.

pontificales, le prélat déclara qu'à aucun prix il n'admettrait les jésuites dans son diocèse. S'ils veulent prêcher, disait-il, qu'ils se fassent frères mineurs ou religieux d'un autre ordre approuvé.

Là-dessus, il le congédia avec des paroles dures et méprisantes, le menaçant, s'il prêchait encore dans son diocèse, de le faire incarcérer. « Il proférait ces menaces, écrit le Père Olivier, avec de grands éclats de voix, au point que ses familiers croyaient qu'il allait me frapper avec son bâton. » Le Père se retirait, abasourdi par cette scène violente, quand l'évêque le fit rappeler et, en présence de témoins, lui donna lecture du mandement adressé à ses officiaux de Bruxelles et de Cambrai. Il leur prescrivait « d'enjoindre à tous les doyens, si un membre de la Compagnie prêchait dans son diocèse, d'avoir à le jeter en prison sur-le-champ et jusqu'à nouvel ordre » (1).

Le Père Olivier voyait ainsi le diocèse de Cambrai fermé à son zèle. Sans se décourager, il se replia sur Tournai, où son frère, curé de Saint-Jacques, lui offrait d'exercer son ministère dans sa paroisse.

L'état religieux de Tournai était lamentable. Le relâchement du clergé, son ignorance, son inaction avaient laissé libre champ à l'hérésie. Les luthériens, les sacramentaires, les anabaptistes y avaient fait de nombreuses recrues dans toutes les classes de la société. Les sacrements étaient négligés, les fidèles eux-mêmes craignaient de fréquenter l'église (2), et leurs idées

---

(1) Polanco, *Chronicon*, IV, 286, 302 et suiv. — Une lettre latine du Père Bernard Olivier, adressée au Père Adriaenssens le 7 mai 1554, raconte en détails cette scène regrettable. (*Cartas de San Ignacio de Loyola*, VI, 566 et suiv.) Saint Ignace, mis au courant de ces faits, exhorta son disciple à la patience et approuva sa conduite : « Ci pare che V. R. si è portato molto bene col Vescovo. » (Lettre du 26 juin 1554. *Epist. Ignat.*, VII, 188.) « Le démon doit avoir peur, écrivait-il, et c'est pour cela qu'il provoque ces scènes tragiques. » Et il ajoutait : « Qui sait si ce prélat ne sera pas parmi les fondateurs des collèges dans vos régions, « per se vel per accidens ». — Robert de Croy devait rester jusqu'à sa mort hostile à la Compagnie, mais son successeur, Maximilien de Berghes, deviendra un de ses plus grands protecteurs et l'appellera à Cambrai.

(2) Polanco, *Chronicon*, IV, 646. Voir Delplace, *Le protestantisme à Tournai*, 7 et suiv.

religieuses étaient si bouleversées qu'ils ne savaient plus que croire (1). Moins de deux mois après son arrivée en Belgique, le Père Olivier avait pu constater cette situation effrayante et il écrivait le 31 janvier 1554 au Père Ignace : « En vérité, je ne crois pas avoir vu un pays qui ait plus besoin de bons prédicateurs » (2). Il demandait à grands cris de lui envoyer du renfort et nommément le Père Quentin Charlat, ancien chanoine écolâtre de Tournai, entré récemment dans la Compagnie. Le souvenir de son zèle, de ses vertus et de sa charité était vivant dans la cité. Le chapitre aussi bien que les habitants désiraient ardemment son retour : « Je n'aurais jamais cru, écrivait le Père Bernard, qu'il fût en telle estime que je le vois » (3). Cette requête eut gain de cause. Charlat revint de Rome vers la fin de mai 1554, emmenant avec lui le Père Antoine Bouclet (4).

Le P. Quentin Charlat, né au hameau de Tertre, dépendance de Baudour (Hainaut), en 1507, appartenait à une famille fortunée. Après avoir conquis à Louvain les grades de maître-es-arts et de licencié en théologie, il avait été nommé chanoine écolâtre du chapître de Tournai. Une retraite qu'il fit à Louvain en 1551 le décida à se faire jésuite. Il partit pour Rome en 1552, où, après quelques mois d'épreuve, il avait été appelé à enseigner les cas de conscience et à diriger le collège romain en qualité de recteur. Saint Ignace l'avait en si haute estime que, si sa prébende n'eût été un obstacle, il l'aurait admis à la profession avant son départ. Parti de Rome le 1er avril, il arriva à Tournai vers la fin de mai. Comme il n'avait pas encore résigné son bénéfice, il put recevoir dans sa maison ses deux confrères et pourvoir largement à leur entretien.

Nos trois missionnaires se mirent aussitôt à l'œuvre. L'évêque

---

(1) Lettre du Père Bernard Olivier à saint Ignace, 27 juin 1554. (*Litt. Quadrim.*, III, 41.)

(2) *Epist. mixtae,* IV, 56.

(3) *Ibid.*

(4) Bouclet (alias Bouclier) était né à Binche en 1525. Élevé au sacerdoce, il avait accompagné Charlat à Rome en 1551 et avait été admis avec lui dans la Compagnie.

de Cambrai, à la suite des démarches du cardinal Pole, avait accordé, d'assez mauvais gré d'ailleurs, aux trois jésuites de Tournai d'exercer leurs ministères dans son diocèse. Les Pères résolurent de profiter aussitôt de cette accalmie, afin de prendre possession et de créer un précédent (1).

Ils débutèrent par une excursion apostolique dans les environs. Dès les premiers jours de juin, ils se mirent en route. Tour à tour, Avesnes, Liessies, Thuin, Binche, Péruwelz reçurent leur visite. Ils prêchaient dans les monastères et dans les paroisses, donnaient le catéchisme et entendaient les confessions. Ils restaient un ou deux jours dans chaque endroit. Ce fut un rapide voyage de reconnaissance pour prendre contact avec les populations (2). Les missionnaires en furent très satisfaits et, rendant compte à saint Ignace de cette première tournée apostolique, Bernard Olivier écrivait : « J'espère un grand fruit de ce voyage. Beaucoup de prêtres ont été touchés et ont promis de faire les *exercices*. Le peuple a appris à connaître un peu mieux la Compagnie et il garde un grand désir de nous revoir bientôt. Il nous a témoigné beaucoup d'affection en nous offrant force présents, mais nous n'avons rien accepté... » (3). « Nous avons édifié bien des gens que nous rencontrions sur la route, dans les hôtelleries et ailleurs, surtout dans les monastères, où nous avons souvent prêché. Partout on accourait en foule aux sermons, même les jours non fériés » (4).

Au retour, le P. Charlat avait devancé ses compagnons, afin d'aménager sa maison canoniale, qui allait devenir la première résidence des jésuites à Tournai. Elle était assez vaste pour loger douze personnes et les revenus du P. Charlat suffisaient à l'entretien de huit à neuf religieux (5). Il avait converti une

(1) Polanco, *Chronicon*, IV, 287.

(2) Idem, *ibid.*, 308 et suiv., et lettre du Père Bernard Olivier à saint Ignace, 27 juin 1554. (*Litt. Quadrim.*, III, 38 et suiv.)

(3) *Litt. Quadrim.*, III, 40.

(4) Idem eidem, 10 septembre 1554. (*Litt. Quadrim.*, III, 139.)

(5) *Litt. Quadrim.*, III, 38.

chambre du rez-de-chaussée en chapelle, où ils entendaient quelques confessions et distribuaient la communion aux amis qui le désiraient (1). La même salle servait aussi à réunir les enfants du voisinage pour le catéchisme. Deux postulants assuraient le service de la petite résidence (2).

Une fois installés, les Pères organisèrent leur ministère en ville. L'évêque de Tournai, Charles de Croy, ne montrait pas la même intransigeance que son frère. Il avait accordé de vive voix aux jésuites l'autorisation d'user de leurs privilèges, avec la seule recommandation d'éviter les réclamations des ordres mendiants (3). Le chapitre leur avait fait bon accueil; il avait admis Charlat, comme par le passé, à entendre les confessions à la cathédrale et l'avait confirmé dans la charge de curé du Béguinage (4). C'était assurer aux Pères une église, où ils pourraient librement exercer leur ministère. Les dimanches et les fêtes, Charlat y réunissait un auditoire, qui allait croissant, et l'après-midi il expliquait le catéchisme, choisissant de préférence les articles mis en doute par les hérétiques (5). Il y entendait aussi les confessions. Bouclet, peu doué pour la prédication, confessait à Saint-Jacques et à la cathédrale; il était assidu à visiter les malades à domicile et dans les hôpitaux. Quant à Bernard Olivier, il prêchait avec un succès remarquable. Chaque dimanche, quand il n'était pas retenu dans l'église du Béguinage, il parcourait les villages voisins et l'on accourait de loin pour l'entendre.

Aux approches de l'Assomption, il prêcha trois ou quatre fois dans l'église paroissiale de Saint-Brice, une des plus spacieuses de la ville. « A ces sermons il y eut, écrit-il, un tel

---

(1) Éleuthère Dupont, *Vie manuscrite.*

(2) *Litt. Quadrim.*, III, 42.

(3) Polanco, *Chronicon*, IV, 295.

(4) Il avait la direction spirituelle des Béguines et le service de leur église ouverte au public. Elle était située près de la Madeleine, à proximité des remparts, « in angulo et prope mœnia civitatis ».

(5) *Litt. Quadrim.*, III, 41.

concours de peuple, que l'église pouvait à peine contenir la foule, et que, pour avoir place, des gens étaient forcés de monter sur les colonnes et sur les autels » (1).

L'ancienne biographie que nous avons déjà souvent citée apprécie en ces termes naïfs son genre de prédication : « Il traictoit en ses sermons matières ny haultes ny curieuses, mais qui servoient à son but pour planter aux cœurs des assistans la crainte et l'amour de Dieu. La manière de laquelle il preschoit estoit plaine d'esprit et de ferveur, et sembloit que ses paroles fussent plaines de feu par où il esmouvoit les cœurs des auditeurs à componctions, à soupirs et larmes. Le fruict de ses prédications estoit confessions de toutes sortes de gens, depuis le matin jusqu'au soir et souvent une partie de la nuict, hantize du saint Sacrement de l'Autel, fréquentation des églises et de l'oraison, consultations des choses qui touchent la conscience, changement des mœurs et de vie en grands et petits » (2).

La semence tombait en bonne terre. Le 10 septembre, le P. Olivier pouvait envoyer au P. Ignace ce bulletin de victoire (3) : « Aux dernières solennités de la Pentecôte, de la Fête-Dieu et de l'Assomption, beaucoup de gens se sont mis à communier, contrairement à la coutume du pays et des habitants. Un plus grand nombre encore se sont confessés, mais n'ont pas osé communier, tant la chose leur paraît insolite et parce qu'ils craignent les moqueries. Nous avons pu aussi, avec le secours de Dieu, faire cesser bien des querelles et des discordes... Beaucoup aussi ont donné des preuves palpables d'un changegement de vie, à la grande édification du prochain ». Et dans ce renouveau de vie chrétienne, il signalait avec joie les heureux résultats produits dans sa propre famille : « Beaucoup de ceux qui me sont unis par le sang et la parenté, disons même pres-

(1) *Ibid.*, III, 138.

(2) *Vie manuscrite.*

(3) *Litt. Quadrim.*, III, 138.

que tous, ont été amenés et persévèrent à fréquenter la confession et la communion » (1).

Les jésuites avaient pris pied à Tournai et l'avenir s'annonçait sous d'heureux auspices, quand l'évêque de Cambrai, on ne sait sous quelle instigation, renouvela la défense de prêcher dans son diocèse. Outré de cette nouvelle prohibition, le P. Olivier voulait en appeler au pape, mais le légat Réginald Pole, consulté, l'en dissuada. Il l'engageait à prendre patience, promettant d'intervenir encore une fois auprès de l'ombrageux prélat. En attendant, il l'exhortait, espérant par cette concession apaiser Robert de Croy, à cesser pour un temps de prêcher, même dans le diocèse de Tournai. Il fallait, disait-il, éviter que les diocésains de Cambrai prissent occasion de critiquer leur évêque, en voyant leurs voisins de l'autre rive de l'Escaut jouir en paix de l'avantage d'entendre leur prédicateur préféré (2). Le sacrifice qu'on lui demandait était dur, mais le P. Bernard s'y résigna ; et, réduit au silence, il se borna à entendre les confessions et à aider le prochain dans des entretiens particuliers. Cet effacement volontaire n'eut guère d'influence sur l'évêque de Cambrai ; il restait aigri et continuait à tenir rigueur aux jésuites.

Le P. Olivier, malgré les sollicitations pressantes de ses amis, continuait à garder le silence, quand, au mois de février 1555, quelques personnages influents l'engagèrent à se présenter au chapitre afin d'obtenir l'autorisation de prêcher le carême dans l'église de la Madeleine. Elle était située dans un endroit écarté, au milieu d'un quartier pauvre, et elle n'avait pas de station des ordres mendiants (3). Une chaire aussi modeste ne semblait pas devoir exciter la jalousie ; il fut agréé. Ce fut un éclatant succès. On y accourut de toute la ville. Les familles aristocratiques et les autorités désertèrent pour la Madeleine, les stations plus en vue de Notre-Dame, de Saint-Brice et de Saint-Jacques.

---

(1) *Litt. Quadrim.*, III, 137-138.

(2) Polanco, *Chronicon*, IV, 312.

(3) *Vie manuscrite*, citée plus haut.

« L'église était trop petite, écrit le P. Dupont, pour contenir la foule. On prenait place dès le matin; on dressait des échelles contre les murs pour d'icelles le voir et l'ouïr; on n'épargnait ni les autels ni les doxals (jubés), avec danger de se faire mal et aux autres » (1). « C'est au point, écrit le P. Bernard (2), que, malgré l'éloignement du lieu où je prêchais et sa position en un coin de la ville, malgré l'incommodité réelle de l'heure, on dit qu'il y a eu pourtant plus d'auditeurs à mes sermons qu'aux trois autres stations ordinaires prises ensemble. Je sais qu'il a fallu parfois fermer les portes de l'église bien vaste où je prêchais, pour éviter que les assistants fussent écrasés par la presse et jetés en pâmoison. » Et il attribuait modestement cette affluence à la curiosité des auditeurs attirés par la nouveauté, « car, écrivait-il, les autres prédicateurs sont beaucoup plus savants que moi, plus éloquents et plus exercés » (2).

Tandis que le P. Olivier faisait ainsi courir toute la ville à ses sermons, le P. Charlat continuait ses catéchismes et ses exhortations à la chapelle du Béguinage. Aidé du P. Bouclet, il confessait chaque jour pour ainsi dire sans relâche. On venait en troupe à leurs confessionnaux, qu'ils ne quittaient pas du matin au soir (3), en sorte que parfois ils avaient à peine le temps de célébrer la messe ou de dire leur office (4). Dès qu'ils avaient un peu de répit, ils en profitaient pour visiter les hôpitaux et les prisons. Tous trois travaillaient au-dessus de leurs forces et saint Ignace devait souvent les rappeler à une sage modération : « Qui travaille trop, écrivait-il, travaille nécessairement peu, parce que son travail ne durera pas longtemps; au contraire, qui travaille modérément travaille beaucoup, *quia moderata durant* » (5).

---

(1) *Vie manuscrite,* citée plus haut.

(2) Lettre du 30 mai 1555. (*Litt. Quadrim.*, III, 497.)

(3) *Litt. Quadrim.*, III, 495.

(4) *Ibid.*, III, 269.

(5) *Epist. Ignat.*, IX, 380.

A partir du carême de 1555, le P. Olivier déploie une activité prodigieuse. Il se multiplie à Tournai et dans les environs. Il a la vogue; on accourt de plusieurs lieues à ses sermons; partout où il prêche on se presse à étouffer, « au point, écrit le P. Charlat, qu'il n'est pas rare de voir emporter tantôt quatre, tantôt cinq personnes et plus, évanouies » (1).

Le diocèse de Cambrai a enfin cessé de lui être fermé. L'évêque, après bien des hésitations, a fini par lever définitivement son interdiction. Longtemps il est resté sourd aux sollicitations du légat Réginald Pole, du nonce Muzarelli et aux instances de ses officiaux qui ne partageaient pas sa manière de voir et ses ressentiments contre les jésuites. Enfin, une lettre pressante du cardinal Carpi (Rodolphe Pio), protecteur de la Compagnie de Jésus, le décida à céder, et dès lors, sans changer de sentiments à l'égard des jésuites, il se tint en repos (2). Ainsi triomphait la sage politique de saint Ignace. Il s'était toujours refusé à forcer la main à l'évêque, en recourant à l'intervention du Saint-Siège; il jugeait plus sage et plus habile de céder aux circonstances et d'attendre des temps meilleurs. Sans prendre au tragique les prohibitions du prélat, il y voyait plutôt « un signe que la Compagnie était appelée à servir Dieu Notre-Seigneur en Flandre. A voir, écrivait-il, la résistance que fait le démon et les moyens qu'il emploie, il est clair qu'il veut empêcher ce qu'il redoute » (3). C'est la même pensée qu'il développait au début des hostilités (4) : « Tout bien considéré, la Compagnie en Flandre est en bonne voie. Le démon doit avoir peur, et c'est pour cela qu'il provoque ces scènes violentes; mais elles tourneront à faire mieux connaître la Compagnie et à la faire estimer ».

Le P. Olivier poussait ses expéditions apostoliques dans la

---

(1) *Litt. Quadrim.*, III, 589.

(2) Polanco, *Chronicon*, V, 310, et *Litt. Quadrim.*, III, 314.

(3) Lettre au Père Bernard Olivier, 27 septembre 1554. (*Epist. Ignat.*, VII, 572.)

(4) Lettre du 26 juin 1554. (*Epist. Ignat.*, VII, 182.)

Flandre française. A plusieurs reprises, il se rendit à Tourcoing, et, vers la Pentecôte de 1555, il y resta quinze à vingt jours, évangélisant la ville et les villages voisins. « Il y fit vingt-huit sermons, écrit le P. Dupont, comme ont noté les villageois, et les vieux en ont encore bonne mémoire, — avec même concours et foule qu'à Tournai, avec même ferveur et même fruit. Il y planta la fréquentation des sacrements qui dure encore jusque aujourd'hui » (1).

A Lille, il prêcha deux années de suite l'octave du saint Sacrement. Cette ville était très contaminée par l'hérésie. En 1556, on y comptait 4,000 à 5,000 huguenots, presque tous dans la classe laborieuse (2). Les prédicants y déployaient un grand prosélytisme et avaient organisé des œuvres de miséricorde pour attirer les nécessiteux. « Ils travaillent beaucoup, écrivait le P. Charlat, sous le masque de la prédication et de l'aumône » (3).

Le succès du P. Olivier à Tournai l'avait fait inviter à Lille. Là aussi la foule se porta à ses sermons, « au point que le dernier jour il dut prêcher successivement dans les deux principales églises » (4). Le temps donné aux voyages n'était pas perdu; car souvent, quand il se rendait d'un village à un autre, « la foule le suivait, comme les juifs du temps passé suivaient Notre-Seigneur » (5); et tout en cheminant, il confessait, résolvait les doutes, donnait ses avis et consolait les âmes (6).

D'heureux résultats récompensaient le travail de l'infatigable missionnaire et de ses compagnons. Nombreux étaient les hérétiques qu'ils réconciliaient avec l'Église, plus nombreux encore les catholiques dont ils raffermissaient la foi chancelante. Leurs lettres signalent un grand nombre de conversions, une multi-

---

(1) *Vie manuscrite.*

(2) Debuchy, *op. cit.*, 163.

(3) *Litt. Quadrim.*, IV, 53.

(4) *Ibid.*, IV, 402.

(5) *Vie manuscrite.*

(6) *Epist. mixtae,* V, 361. — *Litt. Quadrim.*, IV, 403.

tude de gens qui ont mis ordre à leur conscience, après s'être pendant dix, vingt, et même quarante ans approchés sans les dispositions requises du sacrement de pénitence. « La majeure partie de ceux qui viennent à nous, écrit le P. Charlat, n'ont jamais satisfait à l'intégrité de la confession, soit par fausse honte, soit par ignorance » (1). Partout où ils passent, on ne tarde pas à constater un amendement notable dans les mœurs et un retour général aux pratiques religieuses. Dès la première année de leur ministère, beaucoup de personnes prennent l'habitude de communier aux grandes fêtes (2). Après le carême de 1555, les communions pascales étaient presques doublées, et toute la ville accuse un progrès semblable (3). Nombreux sont ceux qui se confessent tous les huit jours et communient chaque semaine (4). Les familles aristocratiques donnent l'exemple. « Elles se confessent souvent à nous, écrit le P. Olivier, ne manquent jamais nos sermons, nous aiment et nous honorent beaucoup » (5).

Mais le résultat le plus notable de la présence des Pères fut de relever le courage des catholiques, de leur faire secouer le respect humain et de leur rendre l'audace d'affirmer publiquement leur croyance. C'est ce que constatait le P. Ribadeneira dans une lettre adressée à saint Ignace le 7 juillet 1556 : « Un des plus grands fruits de leur ministère, écrit-il, a été d'animer les catholiques à se montrer franchement tels. Avant l'arrivée des Pères, l'audace des hérétiques s'était tellement accrue, que les fidèles osaient à peine fréquenter l'église les dimanches et les fêtes, par crainte d'être raillés et molestés. A présent, ils s'y rendent non seulement les dimanches et les fêtes, mais ils y vont chaque jour; ils y font leurs prières, se confessent et commu-

(1) *Litt. Quadrim.*, III, 496.

(2) Polanco, *Chronicon*, IV, 311. — *Litt. Quadrim.*, III, 137.

(3) *Litt. Quadrim.*, III, 498.

(4) *Ibid.*, III, 403.

(5) *Ibid.*, III, 269.

nient en public bien souvent » (1). Les jésuites avaient conquis la sympathie du peuple; les principaux citoyens disaient hautement que leur présence avait renouvelé la ville de Tournai et que c'était un bonheur pour la cité de posséder pareils ouvriers (2). Le P. Charlat, en particulier, jouissait d'un tel crédit que, dans leurs discussions avec les hérétiques, les catholiques opposaient son nom et sa sainteté comme un argument irréfutable, et les adversaires eux-mêmes étaient forcés de reconnaître « que les Pères étaient vertueux; mais, ajoutaient-ils, leur science n'est pas à la hauteur de leur zèle » (3).

Les hérétiques cherchaient à se venger de leur succès. Ils se gardaient bien d'affronter la discussion publique et la lutte ouverte; la bravoure n'était pas leur fort. C'était « en cachette et avec des ruses de renard » qu'ils attaquaient les Pères (4). La nuit, à la clarté de la lune ou d'une chandelle, ils écrivaient des injures ou d'autres insanités sur les battants de leur porte; parfois ils leur envoyaient par des enfants des lettres pleines de menaces ou de blasphèmes (5). Ce n'était pas ce genre de traits qui pouvait atteindre les missionnaires ou ralentir leur zèle. Quelques années après, nous verrons les calvinistes recourir à la violence. Là ils se retrouveront dans leur élément et obtiendront un succès passager.

Peu de temps après leur arrivée à Tournai, les jésuites avaient songé à ouvrir des classes (6). Ils y voyaient le moyen le plus sûr de gagner l'affection des habitants. La maison du P. Charlat offrait les locaux nécessaires pour recevoir quelques écoliers;

---

(1) Ribadeneira, I, 176. — Cf. Polanco, *Chronicon,* VI, 472, et *Litt. Quadrim.*, IV, 403.

(2) Polanco, *Chronicon,* VI, 472.

(3) Ribadeneira, I, 176.

(4) Lettre de Charlat, 10 janvier 1556 : « Multis modis nos impugnant, sed clam, ut sunt timidi, in modum vulpeculae astutae. » (*Litt. Quadrim.*, IV, 54)

(5) Le Père Charlat nous en a conservé un curieux spécimen. (*Ibid.*, IV, 54.)

(6) Lettre du Père Bernard Olivier, 27 juin 1554. (*Ibid.*, III, 42.)

ses revenus étaient suffisants pour l'entretien de deux ou trois maîtres; mais le P. Olivier craignait que le chapitre ne s'y opposât. Saint Ignace jugea prudent d'attendre [1]. En 1556, quelques chanoines, effrayés des ravages que le protestantisme faisait parmi la jeunesse, firent des avances au P. Olivier pour lui confier l'école des Choraux [2]. Il était d'avis d'accepter. Cet essai, disait-il, pourrait décider de la fondation d'un collège, et, en tout cas, il aurait l'avantage de faire connaître le mode d'enseignement de la Compagnie [3]. Saint Ignace hésitait, quand une de ces maladies contagieuses, qui ravageaient si souvent les villes à cette époque, vint enlever en pleine moisson les deux meilleurs ouvriers.

Le P. Charlat fut atteint le premier et succomba le 22 juillet. Bernard Olivier le suivait dans la tombe le 22 août; Antoine Bouclet, atteint lui-même par la maladie, restait seul à Tournai.

Ce malheur frappait la Compagnie au moment précis où l'autorisation officielle accordée par le souverain lui ouvrait un avenir meilleur.

---

(1) *Epist. Ignat.*, VII, 434.

(2) Petit collège de douze enfants pauvres qui servaient les messes à la cathédrale.

(3) Lettre du Père Bernard Olivier, 28 avril 1556. (*Litt. Quadrim.*, IV, 200.)

CHAPITRE II.

Établissement légal de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas.

1. Échec des démarches auprès de Charles-Quint et de Marie de Hongrie (1550-1555).
2. Mission du Père Pierre Ribadeneira auprès de Philippe II (1555-1556).

Lorsque les hasards de la guerre avaient, en 1542, amené à Louvain les premiers jésuites, saint Ignace ne songeait pas à y établir la Compagnie. Dans sa pensée, cette ville ne devait être qu'un lieu de refuge, où les étudiants expulsés de Paris achèveraient l'année scolaire en attendant d'être dirigés sur le Portugal et l'Italie. Informé des succès de ses enfants de Louvain et des nombreuses recrues que l'*Alma Mater* procurait à son Institut, il comprit l'importance d'un tel établissement pour le développement de sa Société. La renommée de l'université brabançonne, restée absolument fermée aux idées de la Réforme, et la nombreuse jeunesse qui affluait de toutes les parties des Pays-Bas et de l'étranger dans ce centre intellectuel lui donnaient l'espoir d'un excellent recrutement pour son Ordre. Néanmoins il ne songeait pas encore à y fonder un collège; il voulait seulement y maintenir quelques Pères qui s'occuperaient du ministère apostolique, surtout dans les milieux universitaires, et favoriseraient ainsi les vocations à la Compagnie. Bientôt, il comprit la nécessité d'une installation stable.

Il fallait, en effet, procurer un abri sûr et durable à ces jeunes gens qui aspiraient à entrer dans la Compagnie et leur assurer les moyens de formation à la fois religieuse et scientifique. D'ailleurs, l'hérésie, un moment comprimée par les mesures rigoureuses de Charles-Quint, n'était pas vaincue; elle ne devait

pas tarder à relever la tête et les esprits clairvoyants présageaient la lutte terrible qui allait s'engager. Aussi, dès l'année 1550, des démarches furent tentées auprès du gouvernement, afin d'obtenir à la Compagnie de Jésus l'autorisation de s'établir dans le pays. Elles n'aboutirent que six ans plus tard, au lendemain de la mort du saint fondateur. L'histoire de ces négociations sera la matière de ce chapitre (1).

1. *Échec des démarches auprès de Charles-Quint et de Marie de Hongrie (1550-1555).*

Au XVI[e] siècle, l'érection des personnes morales et spécialement des couvents étaient subordonnée à une autorisation préa-

---

(1) **Sources imprimées** : Orlandini, *Historia Societatis Jesu*, pars I[a]. — *De rebus Societatis Jesu*, commentarius Oliverii Manaraei. Florentiae, 1888. — *Imago primi saeculi*. — Polanco, *Chronicon Societatis Jesu*, II-VI. Madrid, 1894-1898. — *Epistolae Mixtae*, I-V. Madrid, 1898-1901. — *Litterae Quadrimestres*. I-IV. Madrid, 1894-1897. — *Ribadeneira*, I. Madrid, 1920. — *Cartas de San Ignacio de Loyola*, 6 vol. Madrid, 1874-1889, et la nouvelle édition des Monumenta Ignatiana : *Epistolae et Instructiones*, II-XII. Madrid, 1904-1911. — J.-M. Prat, S. J., *Histoire du Père Ribadeneyra*. Paris, 1862, 85 et suiv. — E. Gotheim, *Ignatius von Loyola und die Gegenreformation*. Halle, 1895, 753 et suiv. — Deruchy, S. J., *Le Père Bernard Olivier*, 1911, 144 et suiv. — Pior, *Histoire de Louvain*. Louvain, 1839, consacre quelques pages à ces négociations. Il s'est surtout servi du récit d'Orlandini et du commentaire du Père Manare. Le Père Louis Delplace, S. J. a traité autrefois cette question dans la revue des Précis historiques. Bruxelles, Vromant, XXXV et XXXVI, 1885 et 1886 : *L'établissement de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas*. Il y raconte en détail, d'après des documents alors inédits, la mission du Père Ribadeneira; mais il s'est moins arrêté aux négociations des années antérieures. Depuis, la publication des *Monumenta historica Societatis Jesu* a fourni aux historiens une mine inépuisable; l'étude des origines de la Compagnie de Jésus a été ainsi renouvelée. Après l'abondante moisson des Pères espagnols, il n'y avait guère d'espoir de glaner encore de l'inédit. Aussi nous sommes-nous contenté de puiser dans ces documents les principales péripéties de notre récit. Le *Chronicon Societatis Jesu*, écrit par le Père Polanco, secrétaire de saint Ignace de 1540 à 1556, nous a servi de guide. Nous ne pouvions pas en suivre de plus sûr. En effet, ce premier historien de la Compagnie de Jésus fut activement mêlé à toutes les affaires de l'Ordre; il avait à sa disposition toute la correspondance du temps, et le plus souvent son histoire n'est qu'un long enchaînement de pièces d'archives qu'il résume ou traduit.

Sources manuscrites : *Historia Domus Lovaniensis*. (A. R., Jés. F. B., 983.)

lable du souverain. Les religieux, il est vrai, étaient libres de se réunir dans des maisons prêtées ou louées et d'y vivre de leurs ressources *personnelles*; mais, tant que le pouvoir séculier n'avait pas reconnu leur existence légale, ils n'avaient pas la capacité d'acquérir ni de posséder en commun des immeubles ou des rentes. Pratiquement donc, tant qu'ils n'avaient pas obtenu l'octroi du souverain, leur situation restait précaire, leurs œuvres n'étaient pas viables et ils ne pouvaient songer à se créer dans le pays un établissement durable.

Déjà avant le XVI[e] siècle, nos anciens souverains avaient apporté des restrictions à la faculté des mainmortables d'acquérir des biens-fonds (1). Charles-Quint, dans la seconde addition à la Joyeuse Entrée du 26 avril 1515, sanctionna les mesures prises par ses prédécesseurs et, dans l'édit perpétuel du 10 octobre 1520, il aggrava encore la législation antérieure. La loi consacrait ces deux principes : interdiction était faite aux mainmortes d'acquérir à titre gratuit, c'est-à-dire par donation ou testament, des immeubles ou des droits immobiliers; d'autre part, pour les acquérir à titre onéreux, il était nécessaire d'obtenir un octroi préalable du prince et le consentement des magistrats dans le ressort desquels les biens étaient situés (2). Prises d'abord pour le Brabant, ces dispositions furent peu après étendues à toutes les provinces. Ces entraves au droit d'association mettaient la Compagnie de Jésus dans la nécessité de se faire reconnaître légalement, si elle voulait se constituer sur notre sol.

En 1550, saint Ignace résolut de tenter l'aventure. Son objectif n'était pas, à ce moment du moins, de faire agréer le nouvel Institut religieux dans toute l'étendue des Pays-Bas. Il n'avait en vue que la maison de Louvain et prétendait seulement

(1) Voir Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint*. Bruxelles, 1859, VII, 238.

(2) Edm. Poullet, *Les Constitutions nationales belges de l'ancien régime*, dans Mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique, XXVI. Bruxelles, 1875, 203 et suiv. in-8°.

obtenir « l'amortissement » des biens de cet unique collège. Ses visées n'allaient pas au delà ; les documents le prouvent (1). Au reste, les jésuites n'avaient alors que la seule résidence de Louvain, et si plus tard les circonstances l'exigeaient, il serait toujours loisible de demander l'extension de l'octroi du souverain à d'autres parties du pays.

Ignace adressa donc une supplique à l'empereur (2). Érase, secrétaire de Charles-Quint, offrait ses services, et l'on pouvait compter sur l'appui du cardinal d'Augsbourg, Otto Truchsess (3). Le Père Claude Le Jay, un des premiers compagnons du fondateur, allait entamer les négociations, quand il reçut de Rome l'ordre de surseoir. On avait appris que des amis de la Compagnie commençaient en Belgique des démarches auprès de la

---

(1) Le texte de la supplique est formel : *rogans, consentire dignetur Sacra Maiestas Vestra, quod apud celebrem Lovaniensem universitatem erigatur tale collegium, huic stabilia bona possint applicari et annui redditus adici... ad valorem usque mille ducatorum.* De plus, dans les lettres de saint Ignace au Père Claude Le Jay, chargé des négociations à la cour de l'empereur, il n'est jamais question que de Louvain « che procurarsi licentia del imperatore per accettare intrata d'un collegio in Lovanio » (16 septembre 1550) ; « per accettar beni stabili in Lovanio » (6 décembre) ; « de hazer collegio en Lovanio » (24 février 1551) ; « la licentia de tener bienes en Lovanio para el collegio » (31 mars 1551). (*Epist. Ignat.*, III, 176, 247, 333 et 375.) Et Polanco, *Chronicon*, II, § 123, p. 468, dit : « nihil aliud ab eo imperatore petendo quam ut aedificari et institui collegium illud (Lovaniense) permitteret ».

(2) *Epist. Ignat.*, XII, 257, d'après une copie qui se trouve aux Archives de l'État à Rome, Gesuiti, collegia, Lovania, liasse 88, n. 146. Elle a été publiée par M. Schaeys, dans la *Revue de Bruxelles*, mars 1840, 70, note, d'après une copie trouvée aux Archives du Royaume, Jés. F. B., 229. Contrairement à l'avis de M. Schaeys et des historiens qui l'ont suivi, nous croyons que cette supplique fut tout d'abord adressée non pas à la gouvernante, mais à l'empereur. Apprenant que des négociations étaient entamées à Bruxelles, le Père Le Jay demanda à Ferdinand, roi des Romains, une lettre de recommandation pour sa sœur Marie, gouvernante des Pays-Bas, et lui montra la requête destinée à l'empereur. Le roi écrivit la lettre demandée et « *illud idem exemplum* simul cum suis litteris ad reginam Mariam transmisit in collegii Lovaniensis commendationem ». (Polanco, *Chronicon*, II, § 224, p. 274.) Une lettre du Père Claude Le Jay à saint Ignace (21 juillet 1551) confirme ces renseignements. (*Epist. Jaii*, 369. Cf. Polanco, *Chronicon*, IV, § 610, p. 284.)

(3) Polanco, *Chronicon*, II, § 249, p. 289.

gouvernante Marie de Hongrie (1) et l'on jugeait préférable d'en attendre les résultats (2). La faculté de théologie de Louvain, chargée par elle d'examiner les bulles et les privilèges de la Compagnie de Jésus, avait donné un avis favorable, avec ce témoignage élogieux du nouvel Institut : « tout y est bon et utile aux états de Sa Majesté » (3). Le succès était assuré, si l'on s'en tenait à cette sentence; malheureusement, la reine en appela à la politique. Malgré l'avis favorable de l'université, elle répondit par un refus ainsi motivé : « il y a à Louvain assez de religieux et de collèges ; aussi, pour le moment, la reine ne juge pas à propos d'admettre les jésuites » (4).

Adriaenssens ne se découragea pas. Il se tourna vers Viglius, dont l'avis était prépondérant dans les conseils de la gouvernante. Muni de lettres de recommandation du chancelier Ruard Tapper, du cardinal d'Augsbourg et de Ferdinand, roi des Romains, il obtint une entrevue. L'accueil fut courtois, sinon bienveillant; après un long entretien, le chef-président conclut par cette déclaration catégorique : « A mon avis, mieux vaut réformer les ordres existants qu'en fonder de nouveaux. En tout cas, à moins d'un ordre exprès de l'empereur, jamais la Compagnie ne sera autorisée à se fixer en Belgique » (5). Instruit

---

(1) Il semble que ces premières démarches ont été faites à l'insu du Père Adriaenssens, supérieur de la maison de Louvain. Il écrit, en effet, le 6 décembre, au Père Général : « Me inscio sollicitatum est in curia reginae ut emam locum pro Societate. » (*Epist. Quadrim.*, I, 235.)

(2) D'autant plus que l'évêque d'Arras, Granvelle, avait succédé à son père comme ministre de Charles-Quint. La requête devait tomber entre ses mains et on le savait mal disposé pour la Compagnie. (Polanco, *Chronicon*, II, § 149, p. 68.)

(3) Polanco, *Chronicon*, § 201, p. 84. — Le texte portait : « Eisdem bullis et privilegiis mature visis, examinatis et discussis, consideratis quoque moribus et conversatione eorum qui de dicta Societate pluribus annis, magno cum fructu et aedificatione Christi fidelium egerunt, respondit... Eorum institutum pium et sanctum fore et nihil in eorum privilegiis, bullis, moribus et conversatione inveniri quod toti Ecclesiae et Inferiori Germaniae (Belgio) non sit expeditum et utile. » (*Cartas Ignac.*, VI, 559.)

(4) Polanco, *Chronicon*, II, § 249, p. 289.

(5) Idem, *ibid.*, § 249, p. 290, et *Historia collegii Lovaniensis*, à l'année 1551.

de cet échec, saint Ignace renoua les négociations du côté de Charles-Quint. Il chargea Salmeron, alors au concile de Trente, d'aller en personne trouver l'empereur à Innsbruck (1). Il y avait urgence : des bienfaiteurs s'offraient à doter le collège de Louvain et, d'autre part, Adriaenssens prévoyait à bref délai l'expulsion des Pères et la confiscation du peu de biens qu'ils possédaient (2).

Déjà une démarche du nonce, au nom de Jules III, était restée sans effet. L'empereur avait fait répondre par Granvelle « qu'il devait prendre l'avis de la cour de Flandre » (3). C'était une fin de non-recevoir. Sur ces entrefaites, Salmeron arrive à Innsbruck (2 avril 1552). Peu satisfait de cette réponse dilatoire, il prétend pousser l'affaire et, grâce aux lettres de recommandation des cardinaux du concile de Trente, obtenir au moins un mot de l'empereur pour la gouvernante. Le moment était mal choisi. Maurice de Nassau assiégeait Augsbourg et Charles-Quint, tout entier aux soucis de la guerre, fut inabordable (4). Jusqu'à son abdication, ce prince se montra d'ailleurs mal disposé pour la Compagnie de Jésus. L'opposition très vive et pas assez mesurée dans la forme que le Père Bobadilla avait faite, en 1548, à la publication de l'*Interim*, l'avait aigri, et son ressentiment fut habilement exploité par les adversaires des jésuites (5).

---

(1) *Epist. Ignat.*, IV, 162, 181 et 202.

(2) Lettre d'Adriaenssens, 17 décembre 1551. (*Litt. Quadrim.*, I, 454.) Dans l'entourage de la gouvernante, des membres de la noblesse travaillaient à faire chasser les jésuites de Louvain. (Polanco, *Chronicon*, II, § 249, p. 290.)

(3) Polanco, *Chronicon*, II, § 124, p. 468.

(4) Idem, *ibid.*, § 124, p. 469.

(5) Cf. Duhr, *Geschichte der Jesuiten in den Ländern deutscher Zunge*. Freiburg, 1907, I, 31-32. — Bobadilla avait obéi à sa conscience, en faisant opposition à cet accord qu'il regardait comme fatal à la religion. Il reçut l'ordre de la part de l'empereur de quitter l'Allemagne et se rendit à Rome, ce qui mit le Père Ignace dans un grand embarras. D'un côté, il ne voulait pas mécontenter le pape, qui approuvait la conduite de Bobadilla; de l'autre, il craignait d'irriter Charles-Quint. (Polanco, *Chronicon*, I, § 256, p. 294.) Jusqu'à son abdication, Charles-Quint resta prévenu contre la Compagnie. Après sa retraite au monastère de Yuste, il eut une longue entrevue avec François de Borja, qu'il honorait de son amitié et vénérait

Après ce nouvel échec, Ignace écrivait mélancoliquement au Père Adriaenssens : « Il faut attendre des temps meilleurs pour demander à l'empereur l'autorisation d'ouvrir des collèges » (1).

L'année suivante, Charles-Quint était en Belgique. Les démarches reprirent plus pressantes, mais toujours sans plus de succès. On tournait dans « un cercle vicieux » : le souverain prétendait être lié par ses serments et ne pouvoir accorder l'autorisation qu'avec l'acquiescement des États et, quand on s'adressait aux États, ceux-ci renvoyaient au souverain (2). Cependant, les Pères ne manquaient pas d'intercesseurs : Guillaume de Poitiers (3), archidiacre de Liége, agit au nom de Ferdinand, roi des Romains; Muzarelli, nonce apostolique (4), intervient de la part du Saint-Père; le dominicain Pierre de Soto (5), ancien confesseur de Charles-Quint, insiste au nom de Ruard Tapper et des Louvanistes; Pole (6), le cardinal légat, fait valoir les intérêts de la religion. Tous reçoivent un accueil bienveillant; ils sont congédiés avec de bonnes paroles et des promesses évasives, mais ils ne se font pas illusion : c'est « de l'eau bénite de

---

comme un saint. C'était la première fois (décembre 1556) qu'il revoyait le duc de Gandie, depuis qu'il avait revêtu l'habit de la Compagnie de Jésus. Le saint lui fournit de minutieuses informations sur le nouvel Institut et parvint à dissiper la plupart de ses préventions. (Astrain, *Historia de la Compañía de Jésus en la Asistencia de España.* Madrid, 1905, II, 105 et suiv.)

(1) *Epist. Ignat.*, IV, 575.

(2) Polanco, *Chronicon,* III, § 633, p. 282. — Lettre d'Adriaenssens, 19 avril 1553. (*Epist. mixtae,* III, 259.)

(3) Polanco, *Chronicon,* IV, § 605, p. 280.

(4) Girolamo Muzarelli, archevêque de Gonza, résida aux Pays-Bas de 1553 à 1556. (Polanco, *Chronicon,* IV, § 617, p. 288.)

(5) Étant sous-prieur du couvent de San-Estaban à Salamanque, il avait fait arrêter saint Ignace en 1527. Devenu confesseur de Charles-Quint, il fut en rapport à Ratisbonne avec le Père Pierre Lefèvre, en 1540, et, depuis lors, il eut toujours une grande estime et une sincère affection pour la Compagnie. (Astrain, *op. cit.*, I, 233.) Il prit sur lui de parler à l'empereur en faveur du collège de Louvain; Charles lui fit bon accueil et le chargea d'exposer l'affaire à la gouvernante. Il le fit, mais reçut comme réponse qu'elle en parlerait à l'empereur. (Lettre d'Adriaenssens à saint Ignace, 21 mars 1554. *Epist. mixtae,* IV, 113.)

(6) Voir Chapitre Ier, p. 62. (Polanco, *Chronicon,* IV, § 632, p. 296.)

cour » (1). On se heurte à un parti pris. Chez la gouvernante comme chez l'empereur, il y a des préjugés enracinés, des griefs invincibles.

Les principales raisons mises en avant par la reine de Hongrie pour justifier son opposition étaient d'abord l'envoi à l'étranger d'un nombre considérable d'excellents sujets admis à Louvain dans la Compagnie. Elle ne voyait pas sans un émoi bien naturel la religion et le pays privés de tant de précieux auxiliaires. L'université faisait entendre les mêmes doléances et Ruard Tapper lui-même avait écrit à Rome à ce sujet (2).

A cela les jésuites opposaient l'impossibilité de retenir ces jeunes gens dans le pays, tant que la Compagnie n'aurait pas obtenu la reconnaissance officielle. Il n'y avait pas de maisons pour les recevoir, pas de ressources suffisantes pour pourvoir à leur entretien, pas moyen d'assurer leur formation religieuse et même scientifique. Force était donc de les envoyer faire leur noviciat à l'étranger et, puisque leur zèle se trouvait entravé dans leur patrie, de les employer en Italie, en Allemagne, en Espagne, partout où la Société avait acquis le droit de fonder des collèges. Saint Ignace se montrait d'ailleurs tout disposé à les renvoyer aux Pays-Bas, lorsqu'ils auraient achevé leur formation. C'était son plus ardent désir; il attendait seulement que l'octroi du souverain leur permît de résider dans leur patrie et d'y vaquer au saint ministère (3).

---

(1) Damianus, *Synopsis primi saeculi Societatis Jesu*. Tournai, 1641, 46 : « *Sed in officiosas tantum procrastinationes auctoritas haec omnis evanuit.* »

(2) Polanco, *Chronicon*, III, § 637, p. 284.

(3) Polanco, *Chronicon*, IV, § 606, p. 280. — Plusieurs lettres de saint Ignace manifestent cette intention; en particulier celle que Pierre Canisius écrit au chancelier Tapper de la part du Père Général. (*Epist. Ignat.*, I, 675.) Citons ces quelques mots d'une lettre de saint Ignace à Adriaenssens (23 janvier 1554) : « Minime dubitamus quin divina providentia suaviter disponet omnia, et quod suo loco et tempore unum et plura etiam collegia sint in inferiori Germania instituenda; et tunc intelligent quod non sit de mente Societatis operarios idoneos inde removere, sed potius eorum numerum augere. » (*Ibid.*, VI, 227.) Et le Père Charlat, à son retour de Rome, avait dans ses instructions de proclamer bien haut : « ch' il disegno di Nostro Padre è far idonei operarii et dopoi rimandarsi verso Fiandra et Alemagna; et l'experienza lo mostrara. » (*Ibid.*, 529.)

Néanmoins, il faut l'avouer, cette émigration était regrettable ; elle privait le pays d'excellents sujets, et l'Ordre lui-même des moyens de se faire mieux connaître et valoir dans nos provinces.

Marie de Hongrie reprochait encore à la Compagnie de recevoir des novices malgré l'opposition des parents. Plusieurs faits retentissants, nous l'avons vu, avaient causé une vive émotion dans le pays, et l'entrée récente (1553) de Thierry Geeraerts (Gerardi) donnait à ce grief une brûlante actualité (1).

Certes, au point de vue de la conscience, le droit des jeunes gens de suivre leur vocation était incontestable; mais, comme il arrive souvent, les passions humaines obscurcissaient la clarté des principes (2). Un écrit remarquable du Père André de Oviedo vint à point remettre ce droit en pleine lumière (3). Le chancelier Tapper, dans une leçon publique, apporta tout le poids de sa science et de son autorité à la thèse du jésuite et, devant un nombreux auditoire, il démontra que « l'entrée en religion, malgré l'opposition des parents, n'était pas seulement licite, mais œuvre bonne et sainte » (4). De son côté, l'abbé de Liessies, Louis de Blois, défendait les mêmes idées auprès de Viglius (5).

---

(1) Né à Amsterdam vers 1531, il avait été *primus* de philosophie en 1551; il mourut à Vienne le 1er octobre 1558. (Voir son éloge, Braunsberger, *Epistolae Canisii,* II, 307.) Son admission dans la Compagnie, sans le consentement de ses parents, puis son envoi à Cologne et à Rome avaient excité un très vif mécontentement. (*Litt. Quadrim.*, II, 309.)

(2) Comme Adriaenssens l'écrivait à Rome, beaucoup de gens croyaient qu'en entrant en religion contre le gré de leurs parents, les enfants péchaient mortellement contre le quatrième commandement et il demandait qu'on lui envoyât un petit traité sur la matière. Polanco s'étonnait qu'on allât chercher si loin la solution d'une question si claire. (*Epist. Ignat.*, V, 739.)

(3) Le Père André de Oviedo, jésuite espagnol, avait fait partie de la petite caravane d'étudiants venus de Paris à Louvain en 1542. Il devint dans la suite patriarche d'Éthiopie. Son ouvrage semble être resté manuscrit. En envoyant cet opuscule, le 23 janvier 1554, Polanco le désigne sous le titre : *Tractatus de ingressu religionis inconsultis vel etiam invitis parentibus.* (*Epist. Ignat.*, VI, 227.)

(4) Polanco, *Chronicon,* IV, § 618, p. 288.

(5) Idem, *ibid.*, § 607, p. 281, et *Epist. mixtae,* IV, 114.

Au reste, dans la pratique, les Pères avertissaient autant que possible les parents et s'efforçaient d'assurer leur consentement. Fidèles à la direction de leur fondateur et instruits par l'expérience, ils apportaient une grande prudence et une sage modération, afin de ne pas froisser les susceptibilités des familles.

C'étaient là les deux principaux griefs que la gouvernante faisait à la Compagnie; mais, comme l'écrivait Polanco au Père Adriaenssens, « elle avait peut-être d'autres raisons cachées » (1). De fait, elle en avait. En première ligne, l'opposition même de l'empereur et, on le sait, dans le gouvernement des Pays-Bas, la reine se faisait une loi de suivre ponctuellement les volontés de son frère (2). Ensuite, elle était encouragée dans cette hostilité par son entourage, composé en grande partie d'humanistes imbus des idées érasmiennes et ennemis jurés des ordres religieux et de l'idéal monastique (3). Ajoutons-y les raisons politiques que les juristes faisaient valoir contre les privilèges de la Compagnie, comme nous le verrons plus loin. Enfin, des membres du clergé, tant séculier que régulier, ne voyaient pas sans inquiétude le nouvel Institut s'implanter dans notre sol. Ils prenaient ombrage de ses succès et craignaient de voir diminuer et leur influence et les aumônes des fidèles. Telle était la situation; elle laissait peu d'espoir. Alexis Fontana (4), ami intime et conseiller des Pères, émit l'avis de ne plus rien tenter

---

(1) Lettre du 23 janvier 1554. (*Epist. Ignat.*, VI, 227.)

(2) Pirenne, *Histoire de Belgique*, III, 103.

(3) Pirenne, *op. cit.*, III, 328. — Saint Ignace écrivait au Père Araoz, le 28 juin 1553 : « La reine Marie a dans son conseil « algunos de no buena ni sana doctrina. » (*Epist. Ignat.*, V, 249.)

(4) Alexis Fontana, né à Sassari, en Sardaigne, était secrétaire dans la chancellerie de Charles-Quint. Depuis sa rencontre à Spire avec le Père Pierre Lefèvre, il se montra tout dévoué à la Compagnie. Saint Ignace recourait souvent à son entremise pour faire parvenir sa correspondance aux jésuites des Pays-Bas. Après l'abdication de l'empereur, il retourna dans sa patrie, où il fonda un collège de la Compagnie.

avant l'arrivée du prince héritier (1). On la disait imminente (2). En attendant, l'abbé de Liessies s'attacherait à gagner Viglius. Au fond tout dépendait de lui.

Saint Ignace ne s'effrayait pas de ces contradictions. Il y voyait plutôt un bon signe pour l'avenir, ainsi qu'il écrivait au P. Bernard Olivier (19 mars 1555) : « tanto melio (il Signore) fondarà la Compagnia, come speramo, quanto con magiore contradictione si farano li fundamenti di essa » (3).

L'événement devait lui donner raison.

2. *Mission du Père Pierre Ribadeneira auprès de Philippe II (1555-1556).*

La venue du prince Philippe en Belgique et l'abdication de Charles-Quint décidèrent saint Ignace à tenter une démarche décisive. Toujours le prince héritier avait protégé la Compagnie en Espagne (4) et son entourage immédiat était composé de chauds amis des jésuites (5). Le moment était donc favorable. Ignace résolut d'envoyer le Père Pierre Ribadeneira négocier en son nom à la cour de Bruxelles l'admission de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas. Outre cette mission principale, il devait expliquer et promulguer en Belgique les constitutions, auxquelles le fondateur venait de mettre la dernière main.

On peut s'étonner de ce choix. Ribadeneira était, en somme, un négociateur bien jeune et peu expérimenté, pour qu'on le chargeât d'une si lourde tâche. Il n'avait pas trente ans, était élevé au sacerdoce depuis deux ans à peine et n'avait encore rempli

---

(1) Polanco, *Chronicon*, IV, § 609, p. 282.

(2) Le 25 juillet 1554, Philippe II épousait à Winchester la reine d'Angleterre, Marie Tudor. Il arriva dans les Pays-Bas le 18 septembre 1555.

(3) *Epist. Ignat.*, VIII, 571.

(4) Depuis 1546, Ignace était en relations épistolaires avec le futur roi d'Espagne. (Voir *Epist. Ignat.*, passim.) Saint Ignace écrit, le 23 janvier 1554, à Adriaenssens : « Nihil difficile impetratu fore existimo, quod ad ipsum principem pertineat conferre. » (*Epist. Ignat.*, VI, 228.)

(5) *Epist. Ignat.*, VII, 185.

dans son Ordre aucune charge importante. Néanmoins, il jouissait de toute la confiance de son supérieur général. Celui-ci l'avait reçu presque enfant dans la Société (1) et l'avait formé lui-même. Sous son habile et ferme direction, les talents et les qualités du jeune religieux étaient arrivés à leur plein épanouissement. Esprit vif, actif, entreprenant, Ribadeneira joignait à une grande maturité de jugement une énergie indomptable et une persévérance qu'aucune difficulté ne pouvait lasser. Sa parfaite connaissance de l'Institut lui donnait une aptitude spéciale pour la partie secondaire de sa mission; enfin, son remarquable talent oratoire devait lui ouvrir les portes de la cour et lui concilier, avec les sympathies, l'autorité qui manquait à son âge.

A son départ, le Père Général lui traça avec précision la ligne de conduite à suivre. Après s'être assuré de l'état des esprits et des chances de succès, il se rendra à Louvain pour y prêcher et y attendre le moment favorable de présenter sa requête. Le bruit de sa prédication parviendra, à n'en pas douter, aux oreilles de la cour; on appellera à Bruxelles le jeune orateur et le renom dont il jouira sera un puissant appoint pour aborder sa mission. Quant aux détails, une grande latitude était laissée à l'initiative et à la prudence du négociateur. Il trouvera, du reste, conseil et appui chez ses confrères de Louvain et chez les amis dévoués qu'il rencontrera à l'université et à la cour. Saint Ignace, en effet, a eu soin de préparer les voies. Il a écrit aux principaux seigneurs attachés à la personne du prince : Pierre de Zarate, Alexis Fontana, Gonzalo Perez, Alvarado et surtout Ruy Gomez et le comte de Feria (2). Il sait pouvoir

(1) Il était né à Tolède le 1er novembre 1527. Saint Ignace l'admit dans la Compagnie le 18 septembre 1540. Sur la vocation singulière et la jeunesse religieuse de Ribadeneira, voir l'*Histoire du Père Pierre Ribadeneyra*, par le Père Prat, 9 et suiv.

(2) *Cartas Ignac.*, VI, 49 et suiv. — Sur ces différents seigneurs de l'entourage de Philippe II, voir Gachard, *Relations des ambassadeurs vénitiens*. Bruxelles, Hayez, 1855, 45 et suiv. — Polanco écrivait, le 26 juin 1554, à Adriaenssens : « Ruy Gomez de Silva, qui in universa aula principis sic primas tenet, ut longe ab illo distet secundus, nobis est amicissimus. Praeterea D. Gonzalus Perez. primus secre-

compter sur eux; leur crédit et leur chaude amitié lui donnent d'autant plus d'espoir que l'abdication de Charles-Quint va mettre fin à l'administration de Marie de Hongrie.

Parti de Rome le 24 octobre 1555, avec François Ghiraldo [1], Ribadeneira arrivait à Louvain le 7 décembre. Mis au courant de la situation par les Pères Adriaenssens et Bernard Olivier, il se rend le 9 à Bruxelles pour commencer ses démarches. Il s'abouche avec Pierre de Zarate et Alexis Fontana. Ces gentilshommes connaissaient l'état des esprits et les dispositions de la cour. A leur avis, le moment n'était pas venu d'ouvrir les négociations : « parce que tout en étant le maître du pays, le roi ne veut disposer de rien tant que son père est ici, et le père fait tout » [2]. Il faut attendre que Charles-Quint ait complété son abdication, en cédant à son fils l'Espagne et la Sicile, comme il a déjà cédé les Pays-Bas [3] : « Alors le roi, se voyant maître de tout, réglera les affaires comme il l'entendra » [4].

---

tarius eiusdem principis, iam diu optime in nos affectus est. De aliis etiam primoribus dicere possim, ut de comite Feria, cuius frater est in Societate, et de aliis; sed ad negotia nostra Ruy Gomez et Gonzalus Perez prae ceteris erunt idonei. » (*Epist. Ignat.*, VII, 185.) En réalité, le comte de Feria se dévoua plus que tout autre. Il mit à cette affaire tout son cœur, et voulut pourvoir lui-même à l'entretien des Pères durant toute la durée des négociations. Voir les lettres de Ribadeneira, Delplace, *op. cit.*, 40-42, 49 et 53-56, une lettre dans laquelle saint Ignace laisse déborder sa reconnaissance. (*Epist. Ignat.*, XI, 146.)

(1) Ce jeune religieux appartenait à l'une des plus nobles familles de Florence; il mourut prématurément après son retour en Italie.

(2) Lettre de Ribadeneira à saint Ignace, 11 décembre 1555. (Delplace, *op. cit.*, 24, et *Epist. Ribad.*, I, 127.)

(3) La première cérémonie de l'abdication avait eu lieu le 25 octobre; le 16 janvier suivant, Charles-Quint transmit à son fils les couronnes de Castille et des Indes, d'Aragon et de Sicile. Dans plusieurs de ses lettres saint Ignace manifeste son admiration pour cet acte de l'empereur, qui témoigne de sa grandeur d'âme et de ses sentiments profondément chrétiens. Il écrit à Pierre de Zarate : « Raro exemplo da el emperador á sus successores, pues otros querrian vivir más para gozar esos estados, y él los dexa en vida. Muéstrase principe verdaderamente christiano, que, viendo que no puede satisfazer á los trabajos de sus reynos, da el honor á quien ha de llevar el peso. » (*Epist. Ignat.*, X, 269), et à Alexis Fontana : « Exemplo raro, y que pocos imitarán, aunque debrian muchos imitarle. » (*Ibid.*, 270.)

(4) Lettre de Ribadeneira à saint Ignace, 11 décembre 1555. (*Epist. Ribad.*, I, 127.)

Ribadeneira regagna donc Louvain et, selon les instructions reçues, il commença, le troisième dimanche de l'Avent (15 décembre), sa prédication latine aux étudiants de l'université. Ce fut un événement. On vit se renouveler l'enthousiasme qui avait éclaté, en 1544, autour de la chaire du Père Strada : « La grâce de son débit, écrit le P. Bernard Olivier, l'étendue de sa doctrine et la chaleur de son éloquence ont causé une satisfaction, ou plutôt une admiration générale. Dès la première fois, il se fit autour de sa chaire un concours tel que jamais sermon latin n'en avait attiré un pareil; cependant, l'affluence, l'attention et l'admiration des auditeurs furent encore plus grandes à la deuxième et à la troisième fois. J'avais suivi, continue ce témoin oculaire, les prédications de maître François Strada, qui attirait, vous le savez, un concours d'autant plus étonnant que les sermons latins n'étaient pas encore en usage. Et quoique depuis lors ils soient devenus si communs que, pendant l'Avent, il s'en fait jusqu'à trois chaque dimanche; cependant, je n'ai jamais vu l'auditoire de maître Strada aussi nombreux, ni la satisfaction du public aussi vive » (1). Le succès s'affirmait si grand que les meilleurs prédicateurs renonçaient à monter en chaire et amenaient leur auditoire à leur rival (2). Son nom était sur toutes les lèvres : « Il n'y avait pas jusqu'au plus petit écolier qui n'en parlât avec enthousiasme, et les savants le louaient *etiam usque ad miraculum* » (3). On demandait copie de ses sermons, on insistait pour les voir imprimer, on s'informait par écrit de sa méthode, et les meilleurs prédicateurs venaient l'observer, l'étudier afin de l'imiter. Le Père Olivier prêchait en français avec son succès habituel, et le Père Adriaenssens en flamand. Il avait vaincu sa timidité naturelle et commençait à

(1) Bernard Olivier à saint Ignace, 27 décembre 1555. (*Cartas de San Ignacio*, VI, 561. Voir Prat, *op. cit.*, 109.)

(2) Parmi eux, Pierre Amerot, professeur au collège des Trois-Langues, qui prêchait chaque dimanche en latin, dans la chapelle des Augustins.

(3) Lettre du Père Bernard Olivier, citée par Prat, *op. cit.*, 111, d'après l'original conservé aux Archives de la province d'Espagne, à Madrid.

avoir de la vogue, si bien que le Père Olivier rapportait à saint Ignace ce mot qui courait Louvain : « c'est une nouvelle Pentecôte » (1).

Les prévisions de saint Ignace se réalisaient. La renommée du jeune orateur castillan et le bruit de ses succès arrivèrent à Bruxelles (2) et l'on manifesta à la cour le désir de l'entendre.

Le jour de l'Épiphanie, il prêcha dans l'église du Sablon, où se réunissait la noblesse espagnole. Il s'en tira avec honneur : « Tous furent vivement satisfaits du fond et de la forme du discours, du débit, de l'action et de la dignité du prédicateur » (3).

L'heure avait sonné d'entamer l'action et de communiquer l'objet de sa mission aux deux principaux conseillers de Philippe II, Ruy Gomez et le comte de Feria (4). « Il leur montra sa requête, leur fit connaître la raison des contradictions que ses confrères avaient rencontrées durant ces dernières années, de la part de la reine, et le résultat favorable de l'examen auquel la faculté de théologie de Louvain avait soumis les bulles et les privilèges de la Société (5). Ruy Gomez, déjà entrepris par Feria, est gagné ; il se déclare tout disposé à appuyer la requête, « ce qui de l'avis unanime emportera le tout » (6). Il promet de ménager au négociateur une audience royale pour présenter ses lettres de créance; toutefois il juge sage d'attendre le prochain séjour du roi à Anvers : « là, éloigné du tracas des autres affaires, il pourra plus facilement traiter la nôtre... et l'absence de son père et de la reine lui donnera une plus grande liberté d'agir » (7).

---

(1) *Cartas de San Ignacio,* VI, 561.

(2) Pierre de Zarate en fait un éloge enthousiaste : « Toute la ville de Louvain en est émerveillée; le Saint-Esprit parle par sa bouche, ce n'est pas le langage d'un homme. » Lettre à saint Ignace, 22 décembre 1555. (*Epist. Mixtae,* V, 141.)

(3) Lettre du Père Bernard Olivier à saint Ignace. (Prat, *op. cit.*, 112.)

(4) Alexis Fontana, qui, jusqu'à ce moment, avait dirigé les négociations, aura désormais un rôle plus effacé.

(5) Lettre de Ribadeneira à saint Ignace, 12 janvier 1556. (Delplace, *op. cit.*, 29, et *Epist. Ribad.*, I, 137 et suiv.)

(6) Ibidem.

(7) Ibidem.

Quelques jours après, Philippe II se rendait à Anvers, pour y célébrer, dans l'église Notre-Dame, le vingt-deuxième chapitre de la Toison d'Or. Ruy Gomez, fidèle à sa promesse, a entrepris de gagner le roi à la cause des jésuites. Il a trouvé le prince, mieux disposé que son père, moins bien pourtant qu'à Valladolid. Les sentiments de la reine de Hongrie et de son entourage semblent avoir déteint sur lui. Il paraît hésitant : il sait que l'empereur n'est pas favorable et que cette requête a déjà subi plus d'un échec chez la gouvernante. Leur présence en Belgique est un point noir (1). Toutefois, Ruy Gomez connaît son maître et il est convaincu que « si Sa Majesté juge la chose utile à ses États et à la gloire de Dieu, l'influence de sa tante et de son père ne l'arrêtera pas » (2). Aussi n'y a-t-il pas lieu de différer davantage ; l'audience est définitivement fixée au 14 février.

Ribadeneira s'y était préparé. Il avait réuni une série de lettres adressées à saint Ignace par les inquisiteurs, le chancelier de l'université, l'abbé de Liessies et d'autres, demandant avec instance l'envoi de religieux de la Compagnie dans les Pays-Bas (3). Il se proposait de mettre les originaux sous les yeux du roi et de ses ministres. De plus, il avait soumis à l'approbation de Feria et de Gomez un mémoire sommaire de ce qu'il comptait exposer verbalement durant l'audience. De leur côté, les deux favoris du roi n'avaient rien épargné pour préparer le terrain et bien disposer le souverain. Ils avaient obtenu cette réponse encourageante : « L'avis contraire de la reine pèse peu dans la balance » (4).

Le 20 février, Ribadeneira rendait compte au P. Général de l'entrevue royale : « Nous avons eu, écrit-il (5), une très

---

(1) Polanco, *Chronicon*, VI, §§ 1886 et 1888, pp. 439 et suiv.

(2) Lettre de Ribadeneira à saint Ignace, 11 janvier 1556. (Delplace, *op. cit.*, 30, et *Epist. Ribad.*, I, 146.)

(3) Polanco, *Chronicon*, VI, § 1882, p. 438.

(4) Idem, *ibid.*, § 1891, p. 441.

(5) *Epist. Ribad.*, I, 152 et suiv.

bonne audience, comme je vais vous le dire. Nous nous rendîmes au palais, le matin, au lever du roi (1). C'était l'heure qu'il nous avait assignée, et nous vîmes son *ayuda de camara* par lequel il nous avait fait mander... Entrés dans l'antichambre, nous vîmes sortir de l'appartement du roi Don Diego de Cordova et Don Antonio de Cordova, chargés de nous introduire. A la porte de l'appartement royal se tenait Ruy Gomez. Il me conduisit jusque devant le roi et se plaça ensuite à côté du prince, pour entendre tout ce que je disais ». Ribadeneira remit ses lettres de créance. Écrites en castillan et de la main même de saint Ignace, elles offraient à Sa Majesté les services de la Compagnie « dans ces provinces des Pays-Bas, plus exposées que les autres, à cause de leur voisinage et de leurs relations avec l'Allemagne, à recevoir les erreurs, au détriment de la gloire de Dieu et du service de Sa Majesté », et demandaient que le roi « daignât prendre sous sa protection cette petite Compagnie comme il lui a plu de le faire ailleurs, et de lui accorder la faculté d'établir des collèges » (2). Le roi lut la supplique d'un bout à l'autre, puis, continue Ribadeneira : « Je commençai à lui faire un petit discours qui dura un quart d'heure et je lui dis tout ce que je désirais dire. Il écouta avec une merveilleuse attention, me regardant tantôt sur la poitrine, tantôt dans le visage. Quand j'eus fini de parler il me dit : « J'ai bien entendu

---

(1) L'audience eut lieu à l'abbaye norbertine de Saint-Michel, où le roi résida pendant son séjour à Anvers.

(2) Cette lettre était datée de Rome, le 23 octobre 1555. L'original est conservé à la résidence de la Compagnie de Jésus à Gand. L'Infante Isabelle avait donné cette précieuse relique au noviciat de Malines. A la suppression de la Compagnie de Jésus (1773), elle resta en possession de l'ex-jésuite Jean-Baptiste De Bruyne. A sa mort, il la légua à M. Thys, magistrat à Malines, et le fils de ce dernier remit ce pieux souvenir aux Pères de la Compagnie renaissante. (Voir Delplace, *op. cit.*, 39, note 2.) Elle a été plusieurs fois publiée. (Miraeus, *Diplom.*, IV, 304; Genelli, dans la *Vie de saint Ignace,* et Delplace, *op. cit.*, 27, donnent le texte espagnol; l'*Imago primi Saeculi,* 737, et le Père Papebrock, *Annales antverpienses,* II, 115, la traduction latine; le Père Prat, *op. cit.*, 115, la traduction française.) Copie authentique aux Archives du Royaume, Jés. F. B., 230.

tout ce que vous m'avez expliqué, donnez-moi le mémoire que vous tenez en main; je vous ferai répondre » (1).

Dans ce mémoire, le négociateur, après avoir exposé en quelques mots le but et la fin de l'Institut, montrait la nécessité d'avoir des collèges non seulement pour la formation des sujets de la Compagnie, mais encore pour la bonne éducation de la jeunesse belge. La Flandre, disait-il, en a grand besoin : « déjà les hérésies ont pénétré dans cette partie de vos États; elles y ont répandu leurs erreurs et gagné bien des adhérents, qui transmettront leurs sentiments à leur postérité... Ce serait, ajoutait-il, le moyen de retenir au pays les jeunes gens de grande espérance qui sont forcés de s'expatrier pour suivre leur vocation ». Il touchait ensuite, avec prudence, à la question brûlante des privilèges accordés par le Saint-Siège. Rappelant l'opposition faite par l'évêque de Cambrai, « sous prétexte que la Compagnie n'a pas été reçue en Flandre par Sa Majesté », il signalait le danger de voir d'autres prélats « alléguer la même raison, si le roi ne daignait pas déclarer sa pensée à cet égard ». En toute franchise, il avouait l'échec qu'avait subi cette supplique auprès de la gouvernante, « prévenue par des personnes qui ne connaissaient pas la Compagnie »; mais il espérait être plus heureux auprès du roi, « qui a déjà daigné recevoir avec une clémence et une bonté royales notre Institut dans ses autres royaumes ». Enfin, après une délicate allusion à « l'heureux et glorieux retour de l'Angleterre à la religion catholique », il marquait la pleine confiance que saint Ignace mettait dans les dispositions favorables de Philippe II. Il ne demandait pas que le roi intervînt dans la fondation des collèges,

---

(1) Le texte espagnol de ce mémoire a été publié dans les *Cartas de San Ignacio*, VI, 158 et suiv. Le Père Prat, *op. cit.*, 117 et suiv., en donne une traduction française. Des copies anciennes du texte espagnol se trouvent à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale, mss 16619-37, et aux archives du collège de Bruxelles. La copie envoyée à saint Ignace, écrite par le frère Ghiraldo et apostillée de la main de Ribadeneira, est en possession de l'Ordre. (*Fundationes Fland. Belg.*, fos 220 et suiv.)

mais uniquement qu'il permît d'en établir : « c'est-à-dire que si une ville, un seigneur, un particulier voulait... laisser à la Compagnie une maison, un collège, une fondation pour ceux d'entre nous qui enseigneraient la jeunesse ou se prépareraient par l'étude à travailler au salut des âmes et au bien du peuple, il lui fût permis de le faire en toute liberté ». « Nous ne prétendons pas, ajoutait-il, venir contre la volonté des populations, nous demandons seulement qu'elles soient favorisées et exaucées, si elles nous appellent ».

Après l'audience, le roi s'entretint longtemps des affaires de la Compagnie de Jésus avec le comte de Feria, accouru pour connaître le résultat de l'entrevue. L'impression était très favorable. La cause paraissait gagnée devant le souverain. Néanmoins, la réponse devait encore longtemps se faire attendre. La promptitude dans l'expédition des affaires n'était pas la qualité maîtresse du roi d'Espagne. Du reste, les embarras de l'arrivée au trône et le danger de heurter les susceptibilités de ses nouveaux sujets l'engageaient à ne rien précipiter. S'il tenait grand compte de l'opinion de ses principaux conseillers, et en particulier de Ruy Gomez, Philippe II usait dans le gouvernement des provinces de par deçà d'une grande circonspection, cherchant à s'inspirer des coutumes et des traditions locales (1).

Le négociateur n'était pas au bout de ses peines. Le 12 mars, le roi remettait la supplique à Viglius et à Granvelle, tous deux très opposés à l'admission des jésuites. « Nous avons, écrivait Ribadeneira à saint Ignace, de grands adversaires dans l'évêque d'Arras, pour le motif que V. P. connaît déjà, et dans le président Viglius, qui ne fait qu'un avec lui (*que es cosa suya*). Et comme le roi est tellement prudent et circonspect dans le gouvernement de ses États, il se peut qu'ils le circonviennent » (2).

L'opposition du chef-président était particulièrement redoutable. Certes, son âme était trop haute pour se laisser guider

(1) Voir GACHARD, *Relations des ambassadeurs vénitiens.*

(2) Lettre du 30 mars 1556. (DELPLACE, *op. cit.*, 49, et *Epist. Ribad.*, I, 160.)

dans ses jugements par des motifs mesquins et par les calomnies de tout genre répandues contre les jésuites ; mais il était d'autant plus à craindre qu'il croyait son hostilité appuyée sur des motifs plus élevés et plus graves. Partisan convaincu de la légitimité du pouvoir absolu, Viglius était un de ces légistes qui trop facilement subordonnent les intérêts religieux à la raison d'état, et plus d'une fois, la politique lui fit adopter des mesures dont la religion n'eut pas à se louer. En ce moment, la guerre était imminente entre l'Espagne catholique et le pape Paul IV. Cette circonstance n'était pas de nature à calmer les défiances vis-à-vis d'un Ordre qui faisait profession d'un entier dévouement au Saint-Siège.

La difficulté capitale était tirée des privilèges accordés si libéralement par les papes à la Compagnie de Jésus, dès sa naissance. Pour Viglius ces privilèges étaient inacceptables. Ils dérogeaient, disait-il, à la juridiction des évêques, empiétaient sur les droits des curés et exposaient à des abus dangereux pour l'État et pour l'Église. Déjà, lors des démarches faites auprès de la gouvernante, il avait soulevé cette objection. Louis de Blois avait en vain tenté de lui faire entendre raison. Il lui écrivait : « Et quant aux privilèges que Notre saint Père leur donne, ils sont entièrement nécessaires pour leur vocation. Et bien qu'ils soient plus amples que ceux des anciens canons octroyés aux autres religieux, ils ne sont point contre l'Église, ni pour le désordre d'icelle, mais plutôt pour l'utilité spirituelle et le salut des âmes : ce que facilement on verra si on les veut bien considérer et entendre. Nous savons que déjà deux papes suivants l'un l'autre, ont par même délibération approuvé ladite Société, et que les princes chrétiens quasi partout ont vers icelle très bonne affection. Ce serait chose déraisonnable de penser que tels seigneurs et gens de bien, usant de bon conseil, se seraient en cet endroit abusés » (1).

(1) Cette lettre a été plusieurs fois publiée. (Voir DELPLACE, *op. cit.*, 10, note 2; *Cartas de San Ignacio*, II, 507.) Une copie authentique se trouve aux Archives du

Néanmoins, l'objection avait un côté très sérieux. Il ne faut pas le dissimuler. En un temps où les droits du Saint-Siège étaient battus en brèche par les légistes, les faveurs extraordinaires accordées par les papes à un Ordre qui venait à peine de naître pouvaient paraître exorbitantes. Le pouvoir séculier était en défiance et faisait valoir bien haut les abus possibles. Nous voyons du reste, qu'à l'origine de la Compagnie, les pouvoirs considérables accordés par les papes lui suscitèrent des difficultés à peu près partout.

Nous n'avons pas ici à justifier ces privilèges, à montrer que le chef suprême de l'Église pouvait conférer aux ordres religieux, avec l'exemption de l'ordinaire, une juridiction très étendue, ni à rechercher les raisons spéciales qui, dans ces temps troublés, ont décidé le Saint-Siège à accorder d'aussi amples faveurs à la Compagnie de Jésus. Ces considérations nous entraîneraient hors du cadre de notre histoire. Remarquons-le toutefois : Si ces pouvoirs spirituels étaient fort étendus, saint Ignace, dans un esprit de charité et de conciliation, recommandait d'en user avec une sage modération et de montrer toujours et partout la plus grande déférence aux ordinaires. Comme le dit le Père Delplace (1), il ne cessait d'inculquer à ses enfants « que les concessions faites par le Saint-Siège à la Compagnie de Jésus, ainsi qu'aux autres instituts religieux, avaient essentiellement pour but non de détruire l'unité de l'Église et la subordination hiérarchique, mais au contraire de les consolider et de les fortifier... Le même esprit qui les faisait se dévouer au maintien des droits du pape, les rendait sincèrement soumis

---

Royaume, Jés. F. B., 231, n. 3. Le document n'est pas daté; il a été écrit au mois de mars 1554, comme il ressort à l'évidence d'une lettre d'Adriaenssens. (*Epist. mixtae,* IV, 113; 21 mars 1554). Sur les démarches de l'abbé de Liessies auprès de Viglius, on peut voir les *Acta SS.*, ianuarii, I, 458. — Viglius avait eu aussi un long entretien à ce sujet avec le chanoine Pollet, inquisiteur de la Flandre wallonne; mais il ne s'était pas rendu davantage aux raisons de son interlocuteur. (Polanco, *Chronicon,* VI, §§ 1957 et suiv., pp. 455 et suiv.)

(1) *Op. cit.*, 52.

aux droits des évêques ; ils voulaient, dans un siècle de révolte religieuse, défendre l'autorité à tous les degrés de la hiérarchie ». Leur conduite dans leur pénible conflit avec l'évêque de Cambrai l'avait assez montré (1).

Mais ce n'était pas ce côté de la question qu'envisageaient les légistes. Ils se laissaient impressionner par l'amplitude même des privilèges et par le danger des abus possibles. De là leur défiance jalouse, que partageait une grande partie du haut clergé. La question des privilèges était donc la pierre d'achoppement. Granvelle et Viglius voulaient les limiter, ou tout au moins exiger de la Compagnie la promesse formelle de ne pas se servir de l'exemption et de ne pas prêcher sans la permission des ordinaires (2).

Le comte de Feria, informé de ces tendances, sonda Ribadeneira, afin de savoir si les Pères accepteraient semblables conditions et restrictions. Le négociateur lui répondit : « Laisser restreindre les privilèges accordés par les souverains pontifes serait porter atteinte à l'autorité du Saint-Siège ; cela dépasse mes pouvoirs et mes instructions ». Avec une sainte liberté, il ajoutait: « Il n'appartient ni au roi, ni à son conseil, ni à quelque autre inférieur de réformer les concessions du Saint-Siège. S'ils voulaient le faire, nous ne pourrions en conscience y consentir » (3). Ces paroles furent rapportées à Philippe II, et le Roi Catholique avoua que c'était la vérité (4).

Néanmoins saint Ignace, sans rien sacrifier de la rigueur des principes, crut pouvoir, dans un esprit de conciliation, consentir à ce que la Compagnie n'usât pas en Belgique de la plénitude des prérogatives accordées par le Saint-Siège. Le 14 avril 1556, il écrivait dans ce sens à son mandataire : « Nous avons pris

---

(1) Voir chapitre Ier, p. 62 et suiv.

(2) Lettre de Ribadeneira à saint Ignace. (Delplace, *op. cit.*, 50, et *Epist. Ribad.*, I, 160.)

(3) Ibid., et Polanco, *Chronicon*, VI, §§ 1957 et suiv., p. 455.

(4) Ibidem.

connaissance des difficultés soulevées par le R^me^ évêque d'Arras et par le seigneur président Viglius. Il leur paraît qu'on ne doit porter aucun préjudice aux R^mes^ évêques ni aux curés ; c'est aussi notre avis. Toutefois, nous ne croyons pas porter préjudice ni aux uns ni aux autres, en nous servant des pouvoirs que nous accorde le siège apostolique pour le bien des âmes. En effet, leur autorité et la nôtre procèdent de la même source, et le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre peut la donner aussi étendue à d'autres qu'à eux-mêmes » (1). Après avoir marqué son étonnement que des ecclésiatiques prétendent limiter ou restreindre de leur propre chef des pouvoirs accordés par le souverain pontife, il propose cette transaction : « Après cela, s'il semblait convenable à sa Majesté Royale que la Compagnie, pour certaines raisons justes et utiles au bien commun, n'usât de ses pouvoirs qu'avec modération, notre Compagnie se résignera à ne jouir de ces privilèges dans les États de Sa Majesté qu'autant qu'il paraîtra convenable à Sa Majesté et à ses successeurs. Et même, si cela était nécessaire, notre Père Ignace, par lettres patentes scellées du sceau de la Compagnie et signées de sa main, obligera tous ceux qui dans ces États se trouvent sous l'obédience de la Compagnie à user des pouvoirs accordés de la façon qu'il paraîtra convenable au roi, parce qu'ainsi Dieu sera mieux servi et les âmes mieux aidées. Nous ne prétendons pas autre chose » (2). Dans une autre lettre datée du même jour, il mettait en lumière les motifs élevés qui dictaient ces concessions : « Ce n'est pas, écrivait-il, l'intérêt de la Compagnie qu'il poursuivait dans cette affaire : elle est demandée et recherchée en tant de contrées que, faute de sujets, elle ne peut répondre à toutes les demandes » ; mais le mobile qui le fait agir est « le grand besoin qu'il y a dans ces États des Pays-Bas d'ouvriers vraiment

(1) *Epist. Ignat.*, XI, 252.

(2) *Ibid.*,

catholiques, instruits et zélés pour le bien des âmes » (1). Nous le verrons bientôt, ce projet de transaction fit faire un grand pas aux négociations.

Tout entier à sa mission, Ribadeneira ne pouvait que rarement s'échapper pour prêcher à Louvain (2). Rentré à Bruxelles à la fin de février, il partageait son temps entre le ministère des âmes et la visite des protecteurs de la Compagnie. Il s'appliquait à faire connaître autour de lui l'Institut; communiquait les renseignements que Polanco lui envoyait de Rome sur les développements et les succès, comme aussi sur les traverses et les épreuves de la Société ; réfutait les bruits calomnieux sans cesse colportés à la cour et s'ingéniait à dissiper les préventions créées par l'ignorance ou par la malveillance. A son avis, il fallait autant que possible répandre la lumière, et le succès serait d'autant mieux assuré que le roi se prononcerait en pleine connaissance de cause. S'il ne réussissait pas auprès d'adversaires dont le siège était fait d'avance, il avait du moins porté remède à la situation dont il se plaignait à son arrivée à Bruxelles : « Les mauvaises langues, écrivait-il, ont toute facilité pour falsifier les choses et colorer leurs mensonges, parce qu'il n'y a personne pour les contredire » (3). Désormais il y avait quelqu'un capable de résister et de fournir par ses explications des moyens de défense : « Quoique nous marchions à pas de poule, écrivait-il le 30 mars, nous avons gagné du terrain. Nous avons fait face à nos adversaires et nous attendons le succès avec confiance » (4).

Ce n'était pas une sinécure. Il avait trouvé la cour pleine de

---

(1) *Epist. Ignat.*, XI, 248. — La même pensée était déjà exprimée dans la lettre par laquelle saint Ignace accréditait son mandataire auprès de Philippe II et dans le mémoire présenté par Ribadeneira. Au dire du comte de Feria, elle avait fait impression sur le souverain. (Lettre du Père Ribadeneira, 20 février 1556. *Epist. Ribad.*, I, 153.)

(2) Lettre du 21 juin 1556. (DELPLACE, *op. cit.*, 59; *Epist. Ribad.*, I. 171.)

(3) Lettre du 12 janvier 1556. (*Epist. Ribad.*, I, 146.)

(4) Lettre du 30 mars 1556. (*Ibid.*, 161.)

faux bruits et de nouvelles tendancieuses qui ne trouvaient que trop facilement créance (1). On reprochait aux jésuites leur nom et leur genre de vie ; on racontait sur leur compte des traits de dévotion excentriques ; on les accusait d'empiéter sur les droits des curés et des évêques ; on leur faisait même grief de leur austérité, importune à ceux qui vivaient dans le relâchement. Les difficultés que la Compagnie rencontrait ailleurs trouvaient leur écho à Bruxelles et fournissaient des armes aux adversaires. Les scènes regrettables et odieuses qui s'étaient passées à Saragosse lors de l'établissement des jésuites dans cette ville et leur expulsion temporaire avaient causé grand émoi à Bruxelles ; mais une lettre de saint Ignace adressée à Fontana (2) avait remis les choses au point, en indiquant la cause véritable des événements et en racontant le retour triomphal des Pères, au milieu des acclamations du peuple (3). Les violentes et haineuses attaques de Melchior Cano en Espagne (4) étaient aussi exploitées dans le milieu de la cour ; mais heureusement elles n'exerçaient pas sur le roi l'influence qu'on aurait pu craindre. Philippe II voyait clair ; il avait dit à Feria : « Cano est un grand ennemi de la Compagnie » (5). Plus dangereuses étaient les nouvelles qui venaient de France. A la même époque, les jésuites français étaient en instance pour obtenir eux aussi la reconnaissance légale. Le roi Henri II la leur avait accordée, mais le parlement s'était refusé à enregistrer les lettres royales, et la Sorbonne consultée avait donné un jugement très défavorable sur la Compagnie, qu'elle déclarait « une Société dangereuse pour la foi et la paix de l'Église, éversive des institutions

---

(1) Le légat Pole disait au Père Olivier que la cour était « plena malis informationibus commentitiis contra Societatem ». (Polanco, *Chronicon* IV, § 667, p. 312.)

(2) Lettre du 29 octobre 1555. (*Epist. Ignat.*, X, 63 et suiv.) Le comte de Feria fit multiplier les exemplaires de cette lettre et la répandit partout.

(3) Voir Orlandini, *Hist. Soc. Jesu*, 512-517 ; Astrain, *op. cit.*, I, 437-464.

(4) Astrain, *op. cit.*, 321-340.

(5) Polanco, *Chronicon*, VI, § 1953, p. 454.

monastiques et plus propre à détruire qu'à édifier » (1). Ce décret, bientôt rendu public, avait eu un grand retentissement en Belgique et les ennemis des jésuites l'opposaient triomphalement à l'avis donné par l'université de Louvain.

Une longue indisposition du roi faisait subir à l'affaire un temps d'arrêt. Ribadeneira en profita pour reprendre à Louvain sa prédication latine. Il y prêcha deux fois le jour de la Fête-Dieu (13 juin) et le dimanche suivant « devant son auditoire ordinaire, ou plutôt devant un auditoire plus nombreux que jamais, et formé des principaux personnages de l'université » (2). Il faisait part à saint Ignace de son succès : « J'espère que mes sermons ont opéré un grand bien. On m'a dit, du moins, que le dernier surtout suffisait pour dix ans, que désormais personne n'osera plus blâmer les fidèles qui s'approchent fréquemment de la sainte table, et qu'un bon nombre de mes auditeurs avaient pris la résolution de se confesser et de communier tous les huit jours ». Il regrettait toutefois que l'importante négociation dont il était chargé l'empêchât de prolonger ses séjours à Louvain : « l'impression de mes prédications, écrivait-il, s'affaiblit peu à peu, et devient enfin insensible, quoiqu'on me dise que les étudiants ont retiré un grand profit du peu que je leur ai dit » (3). Dans la même lettre, il faisait part d'une magnifique conquête qu'il avait faite à Louvain, le docteur Jacques Ledesma, qui devait devenir une des illustrations de la Compagnie (4).

---

(1) « In negocio fidei periculosa, pacis Ecclesiae perturbativa, monasticae religionis eversiva, et magis in destructionem quam in aedificationem. » (Voir Fouqueray, S. J., *Histoire de la Compagnie de Jésus en France*. Paris, 1910, I, 195 et suiv.)

(2) Lettre de Ribadeneira, 21 juin 1556. (Delplace, *op. cit.*, 58 et suiv.; *Epist. Ribad.*, I, 170 et suiv.)

(3) Ibid.

(4) Né à Cuellar, en Espagne, en 1519, le Père Ledesma étudia les belles lettres et la philosophie à Alcala; puis, après cinq années de brillantes études à l'université de Paris, il était venu à Louvain, attiré par la renommée du collège des Trois-Langues. Il n'avait pas tardé à y devenir maître, quand ses relations avec Ribade-

Ribadeneira se hâta de rentrer à Bruxelles. Les négociations en étaient toujours à peu près au même point. Le roi n'avait pas donné la réponse promise; Granvelle et Viglius ne désarmaient pas. Ruy Gomez, qui avait pris l'affaire à cœur, voulait tenter une démarche décisive. Il comprenait, en effet, qu'un nouvel échec auprès du roi, si favorablement disposé, fermerait le pays à la Compagnie pour un long avenir et que les évêques se montreraient difficiles, non seulement pour l'érection des collèges, mais même pour admettre les Pères au ministère de la prédication. Après de longs entretiens avec Ribadeneira et Bernard Olivier, il leur conseilla, s'ils voulaient aboutir, de se relâcher de leur intransigeance au sujet des privilèges et de consigner dans un nouveau mémoire les concessions que saint Ignace les avait autorisés à faire. Le Père Bernard Olivier fut chargé de rédiger en français la nouvelle requête (1).

Cet acte mérite de fixer notre attention. En effet, il se ressent des pourparlers engagés avec Viglius et propose un compromis au sujet des privilèges. Cette nouvelle formule, nous le verrons, servira de base aux négociations ultérieures et les lettres patentes d'admission seront expédiées d'après le texte de cette troisième supplique. Citons-en les passages essentiels. Après les considérations générales sur le but que poursuit la Compagnie de Jésus, l'auteur supplie Sa Majesté « qu'il lui plaise d'admettre la dite Société et ceux qui en voudront être par tous vos pays de par deçà et d'approuver, ratifier et confirmer leur institution et profession et même d'octroyer qu'ils puissent jouir et user des grâces, privilèges et concessions accordés à

---

neira le décidèrent à s'offrir à la Compagnie. Il l'accompagna à Rome à son retour de Belgique et entra au noviciat le 3 février 1547. Jusqu'à sa mort, en 1575, il fut professeur de théologie au collège romain.

(1) Il a été publié par le Père Delplace, *op. cit.*, d'après une copie authentique conservée au collège de la Compagnie de Jésus à Bruxelles. Le Père Papebrock (*Ann. Ant.*, II, 146) en donne une traduction latine; mais il commet une erreur quand il y voit le mémoire présenté au roi par Ribadeneira dans l'audience du 14 février. — Nous avons retrouvé la copie envoyée à Rome par Ribadeneira avec une note explicative autographe (*Fundationes Fland. Belg.*, f° 225).

la dite Société par le Saint-Siège apostolique, sauf qu'ils ne pourront prêcher sans préalablement avoir congé et licence des évêques, pasteurs ou autres ordinaires, sans toutefois pour cela être sujets à la coercition ou juridiction des évêques, pasteurs ou ordinaires, étant qu'ils sont réservés au siège apostolique, tant et si longuement qu'ils se gouverneront généralement sans faire scandale et se régleront selon leur profession et institution. Et si jamais (ce que Dieu ne veuille), ils venaient à dépraver leurs bonne vie, mœurs et doctrines, alors Votre Majesté et ses successeurs les pourraient soumettre à la juridiction des évêques ou autres ordinaires ».

Après avoir ainsi revendiqué la reconnaissance officielle de leurs privilèges, les Pères en venaient au droit d'acquérir des biens immeubles. Ils demandaient que Sa Majesté leur permît « d'avoir et de construire des collèges » et de pouvoir « fonder des rentes et amortir ces rentes et les autres biens que les villes, princes, seigneurs et autres personnes pieuses, pour le service de Dieu voudront délaisser à leurs collèges ». De plus ces rentes, biens et revenus seraient « de telles condition et nature comme autres biens d'Église et de religion ». Enfin, les « remonstrans seront tenus d'obtenir consentement des échevins et autres recteurs et gouverneurs des villes, où ils voudront instituer semblables collèges, si avant que ce consentement sera besoing, et où il ne sera besoing qu'il suffise cette licence et congé de Votre Majesté pour dès maintenant pour alors être amortis les biens, rentes et revenus... »

Soulignons les deux différences les plus notables entre cette requête et le mémoire présenté au roi dans l'audience du 14 février. Tandis que ce dernier ne faisait qu'une allusion discrète aux privilèges de la Compagnie, la nouvelle supplique en demande formellement la reconnaissance officielle et, pour l'obtenir, elle indique les concessions que la Société est prête à faire : ne pas prêcher sans la permission des ordinaires, sans pour cela être soumis à leur juridiction, du moins aussi longtemps que les Pères resteront fidèles à leur profession; en cas

d'abus, le roi pourra les soumettre à la juridiction des évêques.

Deuxièmement, tandis que dans le mémoire de Ribadeneira, la demande du droit d'amortissement est exprimée en termes généraux et vagues (1), la nouvelle rédaction est conçue de la manière la plus claire et trahit une parfaite connaissance de la législation du pays sur la matière.

Le 21 juin, Ribadeneira annonçait la bonne nouvelle à saint Ignace (2) : « On a présenté au roi un autre mémoire. Sa Majesté l'a fait mettre dans le coffret où elle ne dépose que les lettres les plus secrètes et les affaires qu'elle désire promptement expédier. Hier le comte de Feria et Ruy Gomez lui en parlèrent encore. Il leur a promis de s'en occuper sans retard... Si tout n'est pas conclu à l'arrivée de la reine de Bohême (3), que l'on attend entre le 10 et le 12 juillet, je pense que l'affaire se conclura alors. Nous avons pour elle une lettre de la main du Père François (4) et une autre lettre autographe de la princesse de Portugal (5), sa sœur. Je ne doute pas qu'elles nous soient l'une et l'autre d'un grand secours. »

De fait, l'arrivée de la sœur de Philippe II vint décider du succès. Le 16 juillet elle était à Bruxelles. Accouru à sa rencontre (6), Ribadeneira obtint, par l'entremise du comte de Feria,

---

(1) Voir plus haut, p. 93.

(2) Delplace, *op. cit.*, 60; *Epist. Ribad.*, I, 172.

(3) La reine Marie, fille de Charles-Quint et d'Isabelle de Portugal. Elle avait épousé l'archiduc Maximilien, alors roi de Bohême, plus tard empereur d'Allemagne. Elle était attendue à Bruxelles avec son époux pour saluer Charles-Quint, avant son départ pour l'Espagne.

(4) Saint François de Borja, envoyé par saint Ignace, en 1554, en qualité de commissaire dans les provinces d'Espagne et de Portugal.

(5) L'infante Jeanne, fille de Charles-Quint et veuve de don Juan, héritier de la couronne de Portugal. Pendant l'absence de Philippe II (1554-1559), elle gouverna l'Espagne en qualité de régente Elle était très attachée à la Compagnie, entretenait une correspondance suivie avec saint Ignace et avait même été admise à la participation des mérites de l'Ordre. (Voir *Epist. Ignat.*, passim.)

(6) Une épidémie avait éclaté à Bruxelles. Philippe II s'était retiré au château de Tervueren, et Ribadeneira en avait profité pour reprendre sa prédication à Louvain.

une audience particulière. Il remit à la princesse ses lettres de recommandation et lui exprima la grande confiance que le Père Ignace avait mise dans l'influence qu'elle exerçait sur le roi, son frère. La reine promit son concours. On ne s'était pas exagéré son crédit, car, le 2 août, Ribadeneira pouvait écrire à son supérieur général : « La sérénissime reine de Bohême s'est déjà entretenue de notre demande avec le roi d'Espagne. A mon tour, j'ai eu une nouvelle audience de Sa Majesté. Le roi a donné l'ordre exprès que toute notre affaire soit immédiatement traitée par le président Viglius, de concert avec le comte de Feria et le doyen de Louvain (Ruard Tapper). » (1). Non contente de plaider la cause des jésuites chez le roi, la princesse la recommanda chaudement à Viglius lui-même : « La reine, écrit Ribadeneira, a également insisté auprès du président pour qu'il prît notre affaire à cœur, comme s'il s'agissait d'elle-même. Elle lui a demandé de vouloir bien la terminer avant qu'elle quittât Bruxelles. Elle l'a prié de la tenir au courant de tout et s'est offerte à retourner au besoin chez son frère pour le presser, afin que tout fût fini avant son départ » (2).

Grâce à cette intervention aussi gracieuse qu'énergique, on touchait au dénouement. Pendant deux jours consécutifs, les 29 et 30 juillet, Viglius, Ribadeneira, Tapper et le comte de Feria tinrent plusieurs conférences dans la maison même du président. Le choix des arbitres, Tapper et Feria, était de bon augure. Une lettre du P. Ribadeneira nous renseigne complètement sur cette phase décisive des négociations : elle est comme un procès-verbal rédigé sur le moment même et elle nous permet de préciser les détails de ces importantes journées (3).

Après quelques préliminaires, la discussion s'engagea. Bientôt le terrain se trouva déblayé de toutes les difficultés accessoires

---

(1) Delplace, *op. cit.*, 71. *Epist. Ribad.*, I, 180.

(2) Idem, *ibid.*

(3) Lettre du 2 août. (Idem, *ibid.*)

et l'on entra dans le vif du débat. Les objections de Viglius se réduisaient à ces trois points :

1° Les privilèges apostoliques, accordant de prêcher et de confesser, sans devoir recourir aux évêques et aux curés « *episcopis et pastoribus irrequisitis* », empiètent sur leurs droits et sont contraires à l'ordre hiérarchique.

2° L'exemption de la juridiction des ordinaires a été, au dire de Viglius, une cause de grands scandales dans d'autres ordres religieux. De plus, la Compagnie n'a encore dans le pays, aucun supérieur à qui on puisse avoir recours en cas de plainte. Enfin, aucun ordre religieux n'a joui dans les Pays-Bas du privilège de l'exemption dès ses premiers commencements.

3° Le roi ne peut accorder l'amortissement des biens et revenus et les rendre ainsi perpétuels, sans l'agrément des magistrats des villes dans le ressort desquelles se trouvent les biens à amortir (1).

La discussion porta sur ces trois points. Grâce à des concessions réciproques on finit par s'entendre et l'on arriva à un arrangement définitif. Le troisième point fut aisément réglé. L'objection de Viglius était parfaitement conforme à la vérité et l'on tomba d'accord sur cette formule : « Le roi permettra de tenir des collèges et de posséder les biens de mainmorte, avec le consentement des magistrats locaux, là où ce consentement est nécessaire, comme dans le duché de Brabant ; dans les endroits où cet acquiescement n'est pas requis, on espérait avoir l'autorisation du roi, sans demander l'avis des communes » (2).

---

(1) Le Père Delplace, *op. cit.*, 55, a publié, sous le titre : *Remarques du président Viglius sur l'admission de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas*, un document extrait des Archives de l'ancienne secrétairerie d'État et de guerre. En réalité, comme il ressort du texte, c'est une copie du rapport adressé par Viglius à Philippe II, à la suite des conférences des 29 et 30 juillet. Après une analyse de la « Formula Societatis Jesu » telle qu'elle est contenue dans les bulles de Paul III, le président énumère une série de neuf griefs sur lesquels il fonde son opposition. Il termine par un résumé des conférences et des conditions de l'accord intervenu. Celui-ci concorde en tous points avec le procès-verbal dressé par Ribadeneira.

(2) Lettre du 2 août. (*Epist. Ribad.*, I, 180).

Le premier point ne présenta pas non plus grande difficulté. Le P. Bernard Olivier, interprète de la pensée de saint Ignace, avait dans sa supplique indiqué la formule d'une transaction. Elle fut adoptée. La Compagnie acceptait de ne pas user de ses privilèges apostoliques, relatifs à la prédication et à la confession, sans la permission des évêques. D'autre part, si ceux-ci refusaient d'accorder cette permission, les Pères « pourront avoir recours au roi, afin qu'il soit informé des motifs de ce refus et que, si ces motifs ne lui paraissent pas suffisants, il puisse prier les évêques de nous accorder les facultés demandées » (1).

La lutte fut surtout vive sur le second point : l'exemption de a juridiction des ordinaires. Là était la grande divergence de vues : aucune des deux parties ne voulait céder. Viglius maintenait ses conclusions ; aux raisons canoniques apportées par ses contradicteurs, il opposait les nécessités de fait et en revenait toujours aux dangers des abus. Ribadeneira, après une longue résistance (2), proposa la formule transactionnelle présentée par le Père Bernard Olivier : « réserver au roi, en cas d'abus, la faculté de révoquer ce privilège ». Viglius était sur le point d'accepter, quand Tapper intervint. Il craignait que la Compagnie ne fût ainsi livrée au bon plaisir du pouvoir séculier, et que la menace de révocation ne fût pour les jésuites une source de perpétuelles vexations. Il proposa donc de ne faire aucune mention de l'exemption, en sorte que, dans le privilège du roi, elle ne fut ni approuvée ni rejetée. « Il s'ensuivrait, dit Ribadeneira, que nous ne serions pas soumis à la juridiction des évêques, mais aussi que, en cas de conflit, nous ne pourrions avoir aucun recours au roi et que celui-ci ne nous protégerait pas, n'ayant pas approuvé notre exemption. Il nous resterait cependant la pleine liberté de recourir au siège apostolique, vu

(1) Lettre du 2 août.

(2) *Ipsis mordicus defendentibus,* dit Viglius dans son rapport au roi.

que nous sommes réellement exempts » (1). Cet avis prévalut et le président s'y rallia (2).

La discussion terminée, Viglius invita les négociateurs à souper « et, dit Ribadeneira, nous nous quittâmes très bons amis, selon toutes les apparences » (3). Les pourparlers semblent pourtant avoir été assez orageux, car Ribadeneira ajoute : « Il est certain que sans l'intervention du comte de Feria, ces difficultés et d'autres plus considérables encore eussent suffi pour faire rompre les négociations. »

Après ces laborieux préliminaires, le succès était assuré. Restait à remplir les formalités administratives. C'était une question de temps, et le comte de Feria avec Ruy Gomez agirent auprès du roi pour en hâter l'accomplissement. Les embarras causés par le départ imminent de l'empereur et les préparatifs de la guerre amenèrent encore quelque retard. Le 8 août, Charles-Quint partait pour Gand. La reine de Bohême reprenait avec Maximilien le chemin de ses États; mais elle emportait l'assurance que l'affaire de la Compagnie, à laquelle elle avait témoigné un si vif intérêt, serait promptement expédiée.

Le 15 août, Viglius soumettait enfin à la signature royale l'apostille écrite en marge de la supplique du Père Bernard Olivier. En voici le texte :

« Sa Majesté consent et permet que les suppliants pourront résider ès pays de par deçà et vivre en iceulx selon leur institution et profession : bien entendu qu'ils ne pourront s'ingérer à l'exercice d'aulcunes choses appartenantes à l'office pastoral sans le sceu, consentement et bon gré tant des curés des lieux que des évêques et aultres ordinaires auxquels l'autorité appar-

---

(1) Lettre citée du 2 août.

(2) « Tandem eo condescendimus quod de hoc articulo nihil dicatur, sed Maiestas vestra simpliciter admittat eos, non facta mentione privilegiorum. » — Rapport de Viglius au roi.

(3) Lettre du 2 août.

tient. Et quant aux biens, immeubles et rentes, qu'ils acquerront pour la fondation et dotation de leurs collèges, lesdits suppliants obtiendront préalablement le consentement de ceulx qu'il appartiendra, selon les statuts et privilèges des païs où les dicts biens seront situés, et faisant d'icelui apparoir à ceulx des finances de Sa Majesté, sera advisé de leur faire despescher telles lettres qu'on trouvera, selon la nature et qualité desdicts biens, convenir.

» Fait à Bruxelles sous nostre nom le XV^e^ jour d'aoust 1556.

» (Paraphé) V. V^t^ (Viglius vidit). (Souscript) Philippe. »

Le 20 août, on obtenait l'expédition des lettres patentes pour toutes les provinces à l'exception du Brabant, et le 14 octobre l'octroi spécial pour ce duché (1).

Saint Ignace, qui avait tant pris à cœur l'admission de son Ordre dans notre pays, n'avait pas vu ici-bas son rêve se réaliser. Il était mort à Rome le 31 juillet, le lendemain même du jour où les dernières négociations avaient enfin abouti.

La mission de Ribadeneira avait duré dix mois. Il repartit le 25 novembre et arriva à Rome le 3 février 1557. Dans son filial amour pour saint Ignace, il attribuait tout son succès aux prières de son bienheureux Père. Entre les causes humaines, cet heureux résultat est dû surtout au zèle et à l'habileté du jeune négociateur ; mais il fut puisamment secondé par le dévouement sans bornes du comte de Feria et, au moment décisif, par l'intervention de la reine de Bohême. C'est par ce témoignage de gratitude que Polanco conclut sa relation (2).

Si la mission de Ribadeneira n'était pas couronnée d'un plein

---

(1) Le Père Delplace en a publié le texte *in extenso*. (*Op. cit.*, 57.) On en rencontre de nombreuses copies authentiquées ou simples dans les Archives du Royaume et ailleurs. (A. R. Jés., F. B., 137.)

(2) « Et ita reginae Bohemiae ac comiti Feriae admissio Societatis inter humana media ferenda est. » (Polanco, *Chronicon*, VI, § 2014, p. 467.)

succès, du moins elle avait obtenu l'essentiel : la faculté, dans toute l'étendue du pays, de fonder des collèges et d'en amortir les biens. Malgré tous ses efforts et les ressources de son talent, le négociateur ne parvint pas à triompher complètement des défiances du pouvoir et des préjugés des légistes. Il dut souscrire à certaines restrictions gênantes pour le développement de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas. Voici comment il appréciait lui-même ce résultat, en envoyant le 26 août au Père Vicaire Général la formule de l'octroi (1) : « Ceux qui connaissent bien les usages, les statuts, les pragmatiques en vigueur dans les Pays-Bas trouvent que cette pièce nous est très favorable, parce qu'elle ne nous restreint à aucun lieu déterminé et qu'elle ne limite pas la somme des rentes à affecter à chaque maison. Elle exige, il est vrai, le consentement des évêques, mais la Compagnie a coutume de s'y soumettre d'elle-même et de son propre mouvement. Enfin, pour ce qui regarde les finances (amortissements, exemptions d'impôts, etc...), on n'accorde généralement rien de plus dans ce pays... Loué soit le Seigneur de ce que, malgré d'inévitables retards, notre négociation s'est enfin heureusement terminée. Plaise à la divine Majesté que ce soit pour sa gloire et pour le bien de ces provinces, qui ont fort besoin de secours et de remèdes. »

L'expérience fit juger moins favorablement cet accord par les Pères belges. L'histoire du collège de Louvain dit : « Admissa est Societas sed, ob condiciones adiectas, *aditu perangusto* » (2).

---

(1) Lettre du 26 août. (Delplace, *op. cit.*, 79; *Epist. Ribad.*, I, 187.) Et dans sa lettre du 2 août, il disait déjà : « Ce résultat est très bon, au jugement du comte, du doyen et de la plupart de nos amis. Car, dans ces commencements toujours difficiles, nous ne cédons rien de plus que ce que la Compagnie a coutume de faire ailleurs, et tous disent qu'avec le temps, il sera facile d'obtenir l'ampliation de ces privilèges. Pour le présent, nous obtenons ce que nous désirons avant tout : la faculté d'ouvrir des collèges et de posséder des rentes amorties dans ces provinces des Pays-Bas. » (*Epist. Ribad.*, I, 181.)

(2) *Historia collegii Lovaniensis* (ann. 1556). — C'est aussi l'appréciation de Polanco : « Quamvis condiciones aliquae et restrictiones appositae erant, is tamen

Et le P. Manare, dans son *Commentaire* (1), juge que ces conditions « vix patiebantur Societatem medium pedem in Belgium inferre ». Il ajoute toutefois : « hoc tamen modo admissa Societas coepit nonnihil respirare ». Nous verrons comment, en 1584, il obtiendra du gouvernement de plus amples faveurs, avec la suppression des restrictions formulées en 1556.

En tous cas, et c'était l'essentiel, les jésuites avaient conquis aux Pays-Bas « le droit à l'existence ». Désormais le souverain n'avait plus constitutionnellement la faculté ni de dissoudre leur Institut, ni de divertir ses biens à un autre usage.

---

erat status rerum et personarum, cum quibus hoc negotium tractandum erat, ut admitti omnino talis concessio debuerit, aliquando liberius concedenda. (*Chronicon*, VI, § 1902, p. 444.)

(1) MANARE, *Commentarius*, 22.

CHAPITRE III.

Les premiers résultats de l'Octroi de Philippe II (1556-1576).

1. Constitution de la province. — 2. Le collège de Louvain obtient le droit d'amortissement. — 3. Organisation de la maison de Louvain. — 4. Bellarmin à Louvain. — 5. Établissement définitif à Tournai; premier collège d'humanités.

1. Constitution de la province (1).

Jusqu'à la dernière année de sa vie, Ignace de Loyola s'était réservé personnellement la direction de ses enfants qui travaillaient dans les pays du Nord. Il n'y avait pas nommé de supérieurs régionaux et administrait lui-même, par l'intermédiaire des supérieurs locaux. Les heureux développements que la Compagnie prenait dans ces régions, le grand nombre de sujets qui y entraient dans la Société et l'assurance de voir aboutir à bref délai les pourparlers engagés à la cour de Philippe II décidèrent enfin le saint fondateur à diviser ces pays en provinces de l'Ordre (2). Il établit la province de Germanie supérieure, à la

---

(1) **Sources imprimées** : Sacchini, *Historia Societatis Jesu*, pars 2ª. — Polanco, *Chronicon Societatis Jesu*, VI. — *Monumenta Ignatiana*, X-XII (= *Epist. Ignat.*). — *Lainii Monumenta*, I-VIII (= *Epist. Lainii*). — *Epistolae mixtae*, V-VI. — *Litterae quadrimestres*, IV-V.

Sources manuscrites : *Germaniae epistolae* (1559-1575), I-XV (= *Germ. Epist.*). — *Epistolae Patrum Generalium* (= *Epist. Gen.*).

(2) On appelle *province* dans les ordres religieux l'ensemble des maisons soumises à un même supérieur régional, quelles que soient les limites politiques ou géographiques du territoire où elles sont situées. En 1555, la Compagnie de Jésus comptait neuf provinces organisées : sept en Europe : l'Italie, la Sicile, l'Aragon, la Castille, la Bétique, le Portugal et la France ; deux outre-mer : le Brésil et l'Inde avec le Japon.

tête de laquelle il mit le célèbre Père Pierre Canisius : elle comprenait les vastes territoires de la Bohême, de l'Autriche, de la Bavière et de la Haute Allemagne. Les trois maisons de Cologne, de Louvain et de Tournai devaient être le germe de la province de Germanie inférieure.

Le 4 février 1556, Ignace ordonnait aux religieux de ces collèges de procéder, par bulletin secret, à une élection et de lui communiquer les noms des sujets qu'ils jugeaient les plus aptes à exercer la charge de provincial [1]. Les suffrages se partagèrent entre Adriaenssens et Bernard Olivier [2] ; mais le P. Ribadeneira s'était prononcé énergiquement contre le premier ; à aucun prix il ne fallait le nommer : « Encore qu'il soit un saint, écrivait-il, il me paraît peu propre à la direction des nôtres... S'il faut choisir ici un supérieur de province, je n'en connais aucun qui ait aussi bien saisi l'esprit de votre Paternité et la manière de vivre de la Compagnie que le P. Bernard Olivier... Il est vrai, ajoutait-il, que la charge de provincial lui sera une bien lourde croix » [3]. De fait, le P. Bernard Olivier, se sentant menacé, avait insisté pour écarter de lui cet honneur [4]. Il reconnaissait la nécessité d'établir un provincial, « principalement, écrivait-il, parce qu'ici nous ne suivons pas beaucoup l'esprit et la méthode de la Compagnie en ce qui regarde la vie commune et d'autres détails » ; mais il redoutait pour lui ce fardeau et suppliait Ignace de le lui épargner. Il suggérait l'idée de confier au P. Ribadeneira, pendant son séjour en Belgique, l'autorité de commissaire ; à son retour à Rome, il rendrait compte de vive voix de tout ce

---

(1) *Epist. Ignat.*, X, 629. — Déjà en 1554, Ignace avait songé à nommer un provincial et avait soumis la question à l'examen des jésuites belges ; mais ceux-ci ayant répondu qu'ils n'en voyaient pas la nécessité, l'affaire en était restée là. (*Epist. Ignat.*, VII, 299, 432, 573, 624.)

(2) Polanco, *Chronicon*, VI, § 52, p. 21. — Nous avons trouvé les autographes de la plupart des suffrages : « Vota sex Patrum missa S. P. N. Ignatio pro electione primi provincialis belgicae provinciae. » (*Fland. Belg. Historia*, I, n. 1.)

(3) Lettre de Ribadeneira, 26 décembre 1555. (*Epist. Ribad.*, I, 131.)

(4) Lettre du 27 décembre 1555. (*Epist. mixt.*, V, 145.)

qu'il aurait observé, et alors le Général pourrait prendre une décision en pleine connaissance de cause.

Le jugement que Ribadeneira portait sur le P. Adriaenssens était juste. C'était un saint homme, plein de zèle, dur à lui-même et aux autres, mais qui ne comprit jamais bien l'Institut (1). Caractère inquiet et fantasque, il manquait de la pondération nécessaire au gouvernement. Grâce à l'influence dont il jouissait à Louvain, il rendit de grands services à cette maison. Il avait un réel succès dans le ministère des âmes : prêtres et laïques recouraient à lui en foule ; mais il fut moins heureux dans la direction de ses frères. De plus, il ne s'entendait guère avec le P. Ribadeneira. Divergences de vues, ou antipathie de caractère qui se rencontre chez les plus saintes gens? Toujours est-il, que l'envoyé de saint Ignace ne se faisait pas illusion : sa présence n'était pas agréable au supérieur de Louvain et celui-ci, de son côté, ne se faisait pas faute de manifester son désir de le voir regagner Rome ; « Il n'y a pas lieu, écrivait-il, de le maintenir en Belgique, à moins que sa présence ne soit jugée nécessaire à la cour. En tout cas, il faut bien se garder de lui donner aucune autorité ou juridiction sur ses confrères belges, dont il ne connaît ni le caractère ni les habitudes. » Et il recommandait de ne pas trop facilement ajouter foi à ses critiques, avant d'avoir entendu l'autre cloche (2).

Ignace fit pencher la balance du côté de Bernard Olivier. Il le nomma provincial. Le P. Salmeron (3), qui accompagnait en Flandre le légat du pape, Scipion Rebiba, archevêque de

---

(1) A la première congrégation générale, il se laissa entraîner dans la révolte du Père Bobadilla contre le Père Laynez, vicaire général. Nous n'avons pas à nous arrêter à ce pénible incident, que le cardinal Michel Ghislieri (plus tard Pie V) parvint à arranger. (Voir ASTRAIN, *op. cit.*, II, 8 et suiv.) Contentons-nous de dire que le Père Adriaenssens fit une pleine soumission et qu'on ne lui tint pas rigueur. Comme le dit le Père Nadal, il avait péché plutôt par excès de simplicité et ignorance de l'Institut que par mauvais vouloir. (*Epist. Nadal,* II, 52).

(2) POLANCO, *Chronicon,* VI, §§ 1912 et 1934, pp. 446, 450.

(3) Le Père Alphonse Salmeron, un des neuf premiers compagnons de saint Ignace. Né à Tolède en 1515, il mourut à Naples en 1585.

Pise, était chargé de lui remettre les lettres patentes de sa nomination et de procéder à son installation (1). Mais le cardinal fut rappelé en cours de route (2) et Salmeron se déchargea de sa mission sur Ribadeneira. Sur ces entrefaites, le P. Bernard Olivier était mort. Néanmoins, on jugea bon de publier la nomination « honestas ob causas », et ainsi la province de Germanie inférieure se trouva constituée, mais sans titulaire (3). Elle devait attendre deux ans son premier provincial. Le P. Laynez, vicaire général, envoya en Belgique (juin 1557) le P. Évrard Mercurian (4) avec le titre de commissaire (5), puis, après la première congrégation générale, qui se termina le 10 septembre 1558, il le nomma provincial de la Germanie inférieure (6).

Quelques années après (1564), le P. Laynez procédait à une nouvelle répartition des provinces. La Germanie inférieure fut divisée en deux parties : la province du Rhin, avec les collèges de Trèves, de Mayence et de Cologne, eut comme premier

---

(1) *Epist. Ignat.*, XI, 418 et suiv.

(2) Le cardinal Charles Caraffa, neveu du pape Paul IV, avait pris les devants à la cour de France pour conclure une alliance entre le Saint-Siège et Henri II au détriment de l'Espagne; dès lors, la légation de Rebiba n'avait plus de raison d'être. Arrivé à Maestricht le 30 juillet 1556, il reprit aussitôt le chemin de l'Italie.

(3) Polanco, *Chronicon*, VI, § 86, p. 32 : « Et ita scriptum est Patri Ribadeneirae,... ut ipsius electionem in provincialem honestas ob causas publicaret. Et ita provincia quidem illa Inferioris Germaniae instituta est, sed provincialem nullum habuit. » Et p. 413, § 1775 : « Et cum eodem fere tempore Pater Ignatius obiisset, mansit quidem haec instituta provincia, sed nullus in ea provincialis fuit. »

(4) Il était né au village de Marcourt (Luxembourg) en 1514. Il était déjà prêtre quand, en 1548, il entra dans la Compagnie à Paris. En 1551, saint Ignace l'appela à Rome et ne tarda pas à l'envoyer à Pérouse, où il fut le fondateur et le premier recteur de ce collège.

(5) « Soprastante o commissario in Lovanio et Tornay. » (Lettre du Père Laynez 12 août 1557. *Epist. Lainii,* II, 367.)

(6) *Epist. Lainii,* III, 554 et suiv. — Il a reçu sa nomination à Rome, à la clôture de la congrégation générale, à laquelle il avait assisté; parti le 13 septembre 1558 pour rejoindre son poste, il arrivait à Cologne le 29 octobre et en repartait le 6 novembre pour Louvain.

provincial un Belge, le P. Antoine Vinck (1); l'autre partie, à la tête de laquelle restait le P. Mercurian, conserva le nom primitif de Germanie inférieure (2). Elle comprenait les maisons établies dans les Pays-Bas et la principauté de Liége et, de plus, la mission d'Angleterre (3).

A partir de cette époque, chacune des deux provinces commença à vivre de sa vie propre; mais elles continuèrent à entretenir des rapports intimes. Au cours des troubles causés par les gueux, un grand nombre de Belges, spécialement les novices et les étudiants, cherchèrent un asile dans les collèges rhénans. C'est du reste à Cologne que s'était formée l'élite des premiers jésuites belges : François Coster, Henri de Sommal, Baudouin Delange, Henri Denys, Jean d'Heur (Oranus) et bien d'autres encore, que nous retrouverons au cours de cette histoire. Ce collège fournit en abondance les ouvriers apostoliques à la Belgique, comme aussi aux autres pays du Nord. C'était un véritable séminaire, d'où, comme l'écrit Polanco, « maîtres et prêtres pouvaient être envoyés dans d'autres collèges » (4). Saint François de Borja disait : « à part le collège romain, aucune maison de la Compagnie n'a fait et ne continue à faire autant pour le bien commun, par la formation d'un grand nombre de bons ouvriers et par leur dispersion dans les différents collèges » (5). Et Rhetius (6) ajoutait : « je ne

---

(1) Né à Bautershem en 1519, il avait été admis dans la Compagnie à Louvain en 1545 et mourut à Bologne le 7 septembre 1576. Il fut recteur de Trèves, de Messine et de Catane, provincial du Rhin (1564-1570), député aux deux premières congrégations générales.

(2) On l'appelait aussi la Flandre.

(3) La Compagnie, après vingt-cinq ans d'existence, possédait 130 maisons réparties en 18 provinces et comptait 3,500 religieux.

(4) Lettre à Canisius, 18 septembre 1563. (Braunsberger, *op. cit.*, IV, 334.)

(5) *Epist. Gen. ad Germaniam,* 18 septembre 1565.

(6) Jean Van Rheidt (Rhetius), né à Cologne en 1536, admis dans la Compagnie à Rome en 1552; il y fut ordonné prêtre en 1556 et revint dans sa ville natale, où il prit la direction du collège des Trois-Couronnes. Il y mourut en octobre 1574.

crois pas que dans toute l'Allemagne il y ait un seul collège de la Compagnie qui ne compte quelques Pères ou Frères reçus dans l'Ordre à Cologne » (1). Enfin, Canisius appelait ce collège « le principal séminaire de l'Allemagne pour la Compagnie » (2).

A ce point de vue, plus encore que Louvain, Cologne peut revendiquer le titre de berceau de la province belge. Notons toutefois qu'en envoyant des sujets à notre pays, Cologne ne faisait que lui rendre ce que celui-ci lui avait donné. En effet, durant les vingt-cinq premières années (1544-1570), les Pays-Bas et la principauté de Liége fournirent à ce noviciat une partie très notable de ses recrues. La grande majorité appartenait par la naissance au pays de Liége, à Bois-le-Duc et à Nimègue. Cette affluence de Liégeois et de Brabançons trouve son explication dans les relations très étroites qu'entretenait le collège de Cologne avec le gymnase d'Emmerich et l'école de Saint-Barthélemy à Liége (3). Le premier supérieur et fondateur de cette maison était un Louvaniste, le P. Léonard Kessel (4); il la dirigea pendant vingt ans (1554-1574). Les Pays-Bas fournirent aussi un grand nombre d'ouvriers apostoliques aux autres pays du Nord, en particulier à la Haute-Allemagne, à l'Autriche et à la Pologne. Parmi eux, il y eut des hommes de haute valeur : tels les deux Canisius Pierre et Thierry, de

---

(1) Hanssen, *op. cit.*, 638, note 1.

(2) Braunsberger, *op. cit.*, VI.

(3) En 1559, sur 32 jésuites formant le personnel du collège de Cologne, 25 appartenaient à la principauté de Liége ou aux Pays-Bas; 42 sur 70 en 1560; 35 en 1561; 43 sur 56 en 1562; 48 sur 59 en 1563; enfin, en 1567, trois ans après la séparation des provinces, il y avait encore 21 Belges à Cologne.

(4) Léonard Kessel était né à Louvain en 1518. Il était chapelain de Sainte-Gertrude quand en 1543 il fut gagné à la Compagnie par le Père François Strada. Il fit partie, nous l'avons vu, du premier groupe envoyé en Portugal par le Père Lefèvre. A son retour, il se rendit à Cologne, avec mission d'y fonder un collège. Il le gouverna pendant vingt ans. Le 26 octobre 1574, il fut tué, avec le Père Rhetius et le Père Nibolas Faber, par un religieux qui était devenu fou furieux. Voir Hanssen, *op. cit.*, 704 et suiv.

Nimègue (1); la phalange des Busaeus (2), aussi de Nimègue et parents de Canisius; Nicolas Lannoy (1581), de Blandain, près de Tournai, qui fut recteur à Vienne, à Ingolstadt, à Innsbruck et provincial d'Autriche; des théologiens comme Théodore Peltanus et Jean Cuvillon (3).

A la mort de Laynez (19 janvier 1565), le P. François de Borja fut élu général (2 juillet). Le P. Mercurian, retenu à Rome en qualité d'assistant, fut remplacé comme provincial par le P. François Coster (4) (1565-1572), à qui succéda le P. Baudouin Delange (5) (1572-1584), tandis que le P. Évrard Mercurian était élu général, après François de Borja.

Sa vertu et ses talents, son expérience déjà longue du gouvernement le désignèrent au choix des électeurs dans la crise pénible que la congrégation traversa au moment de l'élection.

---

(1) *Pierre Canisius,* né à Nimègue en 1521, admis dans la Compagnie par le Père Pierre Lefèvre en 1543, devint l'apôtre de l'Allemagne et mourut à Fribourg, en Suisse, le 21 décembre 1597. Pie IX l'a béatifié en 1864; Pie XI l'a canonisé et proclamé docteur de l'Église en 1925. — Son frère *Thierry,* né en 1535, se fit jésuite en 1554 et mourut à Ingolstadt en 1606, après avoir été recteur à Munich, à Ingolstadt et à Dilingen.

(2) Busée (Buys), Pierre (1540-1561-1587), fut recteur à Vienne; Théodore (1542-1560-1609) fut provincial de Germanie; Jean (1547-1563-1611) fut vingt ans professeur de théologie à Mayence.

(3) *Théodore Peltanus*, né à Overpelt (Limbourg) en 1511, mort à Augsbourg en 1584; il avait enseigné la théologie à Munich et à Ingolstadt. — *Jean Cuvillon,* Lillois, né en 1520, professa la théologie et la philosophie à Coïmbre, à Rome, à Lyon et à Ingolstadt; en 1561, il assistait au concile de Trente en qualité de théologien du duc Albert de Bavière; il mourut à Rome en 1581. — En 1570, sur treize profès des quatre vœux de la province de Germanie supérieure, six étaient originaires des Pays-Bas.

(4) François Coster, Malinois, né en 1532, fut reçu dans la Compagnie à Rome, par saint Ignace en 1552. Envoyé à Cologne, il y enseigna l'écriture sainte et la théologie. Il assista à la seconde congrégation générale (21 juin-3 septembre 1565). Le Père Mercurian étant retenu à Rome en qualité d'assistant du Père Général, le Père Coster fut d'abord nommé vice-provincial, puis provincial en mai 1567. Nous le retrouverons fréquemment au cours de cette histoire.

(5) Baudouin Delange (ab Angelo), né à Liége en 1535, entra dans la Compagnie à Rome en 1551; il enseigna la philosophie à Cologne et fut choisi comme secrétaire par le Père Mercurian, provincial, vers 1561. Nous le retrouverons recteur de Saint-Omer, provincial, recteur de Louvain. Il mourut à Liége en 1601.

Grégoire XIII devait être un des plus grands protecteurs de la Compagnie et la combler de ses faveurs ; mais, au début de son pontificat, circonvenu par quelques jésuites portugais, il avait mis son *veto* à l'élection d'un Espagnol. Les trois premiers Généraux avaient appartenu à cette nation et il craignait que cette charge ne parût être l'apanage exclusif de l'Espagne. Sur les représentations respectueuses des délégués de la congrégation, il avait bien consenti à retirer sa défense, mais il avait manifesté son vif désir de voir élire, au moins pour cette fois, un supérieur général d'un autre pays. Mercurian fut élu au premier scrutin par 27 voix sur 47 électeurs (1). Il était Belge et, à ce titre, sujet de Philippe II, sans être cependant Espagnol ; ce qui conciliait toutes choses. Aussi le pape manifesta-t-il sa satisfaction de ce choix.

2. *Établissement définitif à Louvain* (2).

En 1556, nous l'avons vu, Philippe II avait admis la Compagnie de Jésus au nombre des ordres religieux dont l'existence était autorisée dans les Pays-Bas. Les jésuites n'avaient pas encore de domicile propre ; ils avaient seulement conquis le droit d'en acquérir. C'était un grand pas ; il s'en fallait pourtant que toutes les difficultés fussent aplanies. Les Pères de Louvain ne tardèrent pas à l'éprouver.

Élie Van Schore, secrétaire du Conseil de Brabant, leur avait

---

(1) ASTRAIN, *op. cit.*, III, 11 et suiv.

(2) **Sources imprimées** : SACCHINI, *Historia Societatis Jesu*, pars 2ª, lib. 4, n. 94 et seq. ; lib. 8, n. 87 et seq. ; pars 3ª, lib. 4, n. 199 et seq. — MANARE, *Commentarius*, 25-26. — M. H. S., *Ribadeneira*, I ; *Lainii monumenta*, I-VII ; *Epistolae mixtae*, V ; *Litterae quadrimestres*, V ; *Epistolae Salmeron*, I. — SCHAEYS, *Notice... sur l'ancien collège des jésuites à Louvain*, dans REVUE DE BRUXELLES, Bruxelles, mars 1840, 69. — ALEX. PRUVOST., S. J., *Wauthier Roussel*, Louvain, 1862.

Sources manuscrites : *Historia collegii Lovaniensis*. (A. R. Jés., F. B., 983.) — *Documents relatifs au collège de Louvain*. (Ibid., 752-779.) — *Germaniae Epistolae*, I-XV (1560-1575). — *Epistolae Generalium ad prov. Belgicam*.

acheté dans la rue Backeleyne (aujourd'hui rue des Orphelins) une grande demeure entourée d'un vaste jardin (1). Au mois de juin 1557, les Pères délaissèrent leur habitation de la rue Neuve pour cette nouvelle installation. Peu après, en 1560, le chanoine Wauthier Roussel leur faisait don de plusieurs maisons voisines, achetées 2,500 florins (2). Restait à obtenir des États de Brabant l'amortissement de ces immeubles; pour cela, le consentement de la ville de Louvain était nécessaire. Les Pères adressèrent donc leur requête au Conseil communal; ils essuyèrent un refus. Une partie notable de la bourgeoisie leur était hostile; le clergé paroissial redoutait leur influence; les ordres mendiants ne voyaient pas sans appréhension l'arrivée de ces nouveaux ouvriers dans le champ du Père de famille; enfin la condamnation de la Compagnie de Jésus par l'université de Paris (3) avait eu un grand retentissement à Louvain et fournissait un spécieux prétexte à l'opposition. Le magistrat communal avait donc beau jeu pour rejeter la requête.

Le Père Ribadeneira fut envoyé une seconde fois à la cour de Bruxelles, avec la mission d'aplanir les obstacles que soulevait l'exécution du décret de 1556. Il fut adjoint au Père Salmeron, qui accompagnait le cardinal légat Caraffa, chargé par Paul IV de négocier la paix entre la France et l'Espagne. Parti de Rome le 17 octobre 1557, il était à Bruxelles le 2 décembre (4). L'ambassade terminée, Salmeron repartit pour Rome le 25 mars 1558, et Ribadeneira resta pour négocier les affaires de la Compagnie en Flandre (5). Le point principal de

---

(1) Lettres d'Adriaenssens à Laynez, 13, 24 et 30 décembre 1556. (*Epist. mixtae,* V, 539, 579, 599.) Cette maison, achetée 2,400 florins, avait appartenu autrefois au chanoine Jacques Adé. (Arch. comm. de Louvain.)

(2) Alex. Pruvost, *op. cit.*, 22.

(3) Voir plus haut, chap. II, p. 100, note 1.

(4) *Epist. Salmeron,* I, 220.

(5) « Per algunos negocios secretos et graves », dit-il, dans ses *Confessiones.* (*Epist. Ribad.*, I, 69.) Parmi ces affaires importantes était l'admission des jésuites en Angleterre, que Laynez voulait obtenir de la reine Marie Tudor.

sa mission était d'obtenir l'autorisation pour le collège de Louvain (1). Le Père Laynez y attachait une grande importance, d'abord parce qu'il destinait cette maison à devenir le séminaire de la Compagnie dans les Pays-Bas ; puis parce que cette première fondation devait décider des autres.

Dès son arrivée, Ribadeneira s'était mis en rapport avec le comte de Feria, chez qui il était sûr de trouver un puissant appui et un inlassable dévouement ; mais les préoccupations de la guerre et les difficultés financières ne lui laissaient guère de loisir pour s'occuper des affaires de la Compagnie » (2). En janvier 1558, Feria partait pour l'Angleterre, Ruy Gomez pour l'Espagne, et l'absence de ces deux puissants protecteurs mettait tout en retard (3). Ribadeneira, tout en poursuivant sa mission, profita des loisirs qu'elle lui laissait pour aller de temps en temps prêcher en latin à Louvain et donner le carême à Bruxelles (4). A Louvain, son auditoire lui restait fidèle « toujours très attentif et très bienveillant ». Un de ses plus grands admirateurs, le célèbre juriste Vendeville, aurait voulu le retenir toute l'année dans la ville universitaire pour y expliquer, deux fois la semaine, le catéchisme de Canisius : « Il viendra, disait-il, autant de monde qu'au sermon ; ce serait un bien incomparable pour toutes ces provinces, et un des plus puissants moyens de lutter contre l'hérésie» (5). Appelé en Angleterre par le comte de Feria au mois de novembre 1558, Ribadeneira revint à Bruxelles le 1er avril 1559, et le 21 il repartait pour Rome. Sa mission avait échoué ; à son départ, l'affaire de Louvain en était toujours au même point. Le magistrat urbain, tantôt par une résistance ouverte, tantôt par des subterfuges habilement cal-

---

(1) *Epist. Salmeron,* I, 221.

(2) Lettres de Ribadeneira, 17 décembre 1557 et 24 janvier 1558. (*Epist. Ribad.*, 251, 261.)

(3) *Epist. Salmeron,* I, 234.

(4) *Ibid.*, 236 et lettre de Ribadeneira du 4 avril 1558. (*Epist. Ribad.*, 291 et suiv.)

(5) *Ibid.*

culés, éludait toutes les sollicitations. Le Père Laynez écrivait au Père Mercurian : « Il est triste de le constater, tandis que partout la Compagnie prospère, seuls le Brabant et la Flandre se montrent froids et nous contestent même le droit de posséder la maison qui nous abrite » (1).

Sur ces entrefaites, l'arrivée de la nouvelle gouvernante vint rallumer l'espoir. Marguerite de Parme était en effet très favorable à la Compagnie et avait offert ses bons offices au Père Général (2) ; le comte de Feria continuait à s'interposer avec le plus grand dévouement ; le prince-évêque de Liége et son frère, le marquis de Berghes, avaient pris vigoureusement en mains les intérêts de la Société. On renoua les négociations.

L'évêque de Liége, Robert de Berghes, avait confié à deux de ses chanoines la mission de soutenir en son nom devant le Conseil communal la cause des jésuites. Ces envoyés s'acquittèrent d'une singulière façon de leur mandat. L'un des deux y mit peu de chaleur, l'autre trahit (3). En effet, il tint à peu près ce langage : « J'ai eu beau chercher, je n'ai pas trouvé un seul motif d'admettre ce nouvel ordre religieux ; je vois, au contraire, bien des raisons de le repousser. Si je n'avais écouté que mes sentiments, je ne me serais pas chargé de cette mission, mais mon évêque m'envoie pour vous recommander la cause des jésuites. J'accomplis mon mandat ; vous avez mon avis, faites ce que vous voulez » (4). Tout autre fut l'attitude du marquis de Berghes. Envoyé à titre officieux par la gouvernante elle-même, il n'épargna aucune démarche, et comme le magistrat, importuné par ses instances, demandait un délai pour délibérer : « A votre aise, dit-il, mais sachez-le bien, je ne quitterai pas la place avant d'avoir une réponse définitive » (5).

---

(1) *Epist. Gen.*, 5 septembre 1559 : « In sola Flandria et Brabantia frigeat et ne locum quidem hospitii inveniat. »

(2) Lettre de Polanco à Canisius, 24 juin 1559. (*Epist. Canis.*, II, 461.)

(3) « Egregie praevaricatus est », dit l'*Historia domus*.

(4) *Historia domus*, et lettre de Mercurian au Père Laynez, 7 juin 1560. (*Epist. Lainii*, V, 78 et suiv.)

(5) *Ibid.*

Ainsi mis en demeure, le Conseil se décida à prendre l'avis des intéressés : l'université, les ordres mendiants et le clergé paroissial. Il avait le secret espoir de trouver là des auxiliaires pour justifier un nouveau refus. Il fut déçu dans son attente. En effet, les supérieurs des ordres mendiants firent une réponse digne de leur profession : ils remerciaient le magistrat du soin qu'il prenait de leurs intérêts; mais ils ne craignaient aucun dommage de l'admission de la Compagnie, et dussent-ils en souffrir au point de vue matériel, le bien des âmes primait tout (1). L'université déléga, pour porter son avis au Conseil deux chauds amis des jésuites : les docteurs Jacques van Ravesteyn (Tiletanus) et Martin de Rythove, le futur évêque d'Ypres, qui avait succédé à Ruard Tapper en qualité de chancelier de l'université. Seul, le curé de Sainte-Gertrude, au nom d'une partie du clergé, fit entendre une protestation. Aux griefs accoutumés et aux accusations ressassées, il ajouta : « Leur Société causerait beaucoup de tort et serait de peu d'utilité pour la cité. Ces hommes, qui prétendent réformer tous les abus, s'ils sont vraiment vertueux et désireux du bien public, n'avaient qu'à entrer dans les ordres existants, afin de les ramener à leur première ferveur » (2).

Le Conseil était pris dans une impasse ; la gouvernante, le marquis de Berghes et l'évêque de Liége pressaient ; il n'y avait pas d'opposition de la part des ordres mendiants spécialement intéressés; l'université se déclarait favorable; seule une partie du clergé paroissial faisait entendre une note discordante. Il fallait céder... Le 20 mai 1560, le Conseil accorda l'amortissement, mais de bien mauvaise grâce (3) ; il crut habile d'entourer

---

(1) *Historia domus,* et lettre de Mercurian au Père Laynez, 7 juin 1560. (*Epist. Lainii,* V, 78 et suiv.)

(2) *Ibid.* — C'était, nous l'avons vu, l'idée exprimée par Viglius. Voir plus haut, chap. II, p. 79.

(3) « Lo facevano mal volontieri, et come sforzatamente », écrit Mercurian, 7 juin 1560. (*Epist. Lainii,* V, 78.)

la concession de clauses tellement restrictives que jamais, croyait-il, les jésuites n'accepteraient pareilles conditions (1).

Contrairement à son attente, ils acceptèrent. Aussitôt le bruit se répand en ville que la Compagnie est admise dans la cité. La joie éclate chez les amis des Pères. Le marquis exultait : c'était une grande victoire remportée et, il n'en doutait pas, ces clauses si onéreuses en apparence ne tarderaient pas à tomber d'elles-mêmes ou à être amendées par l'autorité ecclésiastique, aux droits de laquelle elles attentaient. Chez les adversaires ce fut une explosion de fureur; ils reprochaient au magistrat de s'être montré trop condescendant. Les conditions avaient beau être onéreuses, cela n'empêchait pas les Pères d'avoir obtenu l'essentiel : leur admission.

Joie et fureur étaient prématurées. Le magistrat, battu avec ses propres armes, réservait aux jésuites un tour de sa façon. Les conditions n'avaient été données que de vive voix; deux mois après, le secrétaire communal, Barthélemy Van Hetveld, remettait au Père recteur un écrit, contenant, disait-il, les points sur lesquels on était tombé d'accord. En réalité, il y avait ajouté de nouvelles clauses, aggravant encore la situation (2).

Le P. Adriaenssens protesta en vain. Il fit alors intervenir les docteurs Tiletanus et Rythovius. Ceux-ci essayèrent de faire comprendre aux conseillers combien cette ingérence de catholiques dans les affaires de l'Église était contraire au droit ecclésiastique et de nature à faire suspecter leur foi. Van Hetveld feignit de se rendre à ces raisons et réclama l'écrit pour en adoucir, disait-il, les termes, sans toutefois en modifier le fond. Le P. Adriaenssens, mis en défiance, prit la précaution de conserver, sans le prévenir, une copie authentiquée secrètement par un notaire. Bien lui en prit. Ses soupçons n'étaient pas téméraires. En effet, peu après, il recevait le projet « amendé » dans

(1) *Epist. Lainii*, 80.

(2) « Conditiones quae apponuntur in decreto civitatis Lovaniensis de admissione Societatis. » (*Eland.-Belg.*, *Fundationes, I, Lovanium*, n° 4.)

lequel il constatait avec stupeur de nouvelles conditions plus intolérables encore. Outre une série de mesures vexatoires (1), le décret contenait cette clause incroyable : les Pères ne pouvaient ni prêcher ni confesser sans la permission de l'autorité civile, quand bien même ils auraient obtenu l'autorisation du pape, de l'évêque et des curés ; et ils étaient tenus d'exercer leur ministère à la réquisition du magistrat dans les endroits et de la manière que celui-ci indiquerait (2). En cas de manquement, le Conseil se réservait le droit d'annuler la convention. Sans autre forme de procès, les biens seraient mis en vente, les Pères expulsés et ils ne pourraient pas revenir sans une nouvelle autorisation expresse. Le jeu du Conseil était clair : s'il amenait les jésuites à signer pareil contrat, il les tiendrait ligottés et sous sa dépendance, et la perpétuelle menace d'expulsion les livrerait à sa discrétion.

Le P. Adriaenssens était écœuré. N'étaient son ignorance de la langue française et la faiblesse de sa santé, il n'aurait pas hésité à abandonner Louvain pour la partie wallonne du pays (3). En attendant, il se garda bien de donner une réponse. Il hésitait entre deux solutions : ne pouvait-il pas forcer le Conseil à s'en tenir aux conditions fixées le 20 mai ; elles avaient été acceptées d'un commun accord par les deux parties ; mais malheureusement elles n'étaient pas écrites et le magistrat aurait-il la loyauté de les reconnaître? D'autre part, il pouvait revendiquer l'exécution des conditions communiquées au mois de juillet et produire en justice la copie authentique qu'il en avait conservée (4). En attendant, afin d'éviter un esclandre, il s'abstien-

---

(1) Telles que les mesures relatives à la réfection et à l'entretien des bâtiments, le droit d'inspection pour la commune, quand elle le voulait, l'obligation de communiquer à toute réquisition l'état financier, la limitation arbitraire du nombre des profès et des étudiants, la défense d'ouvrir une chapelle, etc., etc.

(2) Lettres d'Adriaenssens à Laynez, 20 septembre 1560 (*Epist. Lainii,* V, 239), et 23 mai 1561. (*Germ. Epist.*, II, 350.)

(3) Lettre du 20 septembre 1560. (*Epist. Lainii,* V, 239.)

(4) Ibid.

drait de prêcher, mais continuerait, comme par le passé, à entendre les confessions, sur simple invitation des curés, sans se préoccuper de l'autorisation du magistrat.

Le Père Général s'était réjoui à la première nouvelle de l'admission (1). Certaines conditions, écrivait-il, sont, il est vrai, défavorables et en opposition formelle avec les privilèges de l'Institut; plusieurs même attentent à la juridiction spirituelle de l'évêque et aux droits du Saint-Siège; mais on peut espérer, dans un avenir prochain, en obtenir la revision ou tout au moins un adoucissement (2). Il approuva donc le recteur d'avoir cédé aux sollicitations de ses amis et d'avoir accepté; mais quand il connut les nouvelles conditions, il fut profondément étonné. Semblable attitude, écrivait-il, est incroyable de la part de catholiques. Il est clair que ces conditions ont été dictées par le secret espoir de voir la Compagnie refuser (3). Aussi, il défend d'accepter ce concordat; il faudra protester « en actes plus qu'en paroles » et continuer comme par le passé le ministère de la prédication et de la confession. « La situation ancienne, conclut-il, est beaucoup plus tolérable que celle qu'on veut vous faire. D'ailleurs, en dehors du droit d'amortissement, il y a moyen de posséder une maison et des rentes » (4).

De fait, le P. Adriaenssens avait trouvé ce moyen. Il avait porté la propriété de la maison et des quelques rentes déjà obtenues au nom d'amis fidèles et de jeunes religieux qui n'avaient pas encore fait la profession. Un testament en due forme assurait, en cas de mort, le transfert à un autre membre

---

(1) *Epist. Gen.*, lettre au Père Mercurian, 20 avril 1560.

(2) *Epist. Gen.*, lettre au Père Adriaenssens, 29 août 1560. Le 25 août, il adressait des lettres de remerciements au marquis de Berghes, à l'évêque de Liége et à la gouvernante, pour leur généreuse intervention et les priait de continuer leur aide, afin d'obtenir une liberté complète.

(3) *Epist. Gen.*, lettre au Père Mercurian, 4 septembre 1560.

(4) *Epist. Gen.*, 3 décembre 1560, au Père Adriaenssens et 7 janvier 1561 au Père Gaudanus.

de la Société (1). C'était un pis-aller; mais cette mesure provisoire permettait d'assurer pendant quelque temps la situation et d'attendre des jours meilleurs.

Selon les ordres reçus, les Pères continuèrent à prêcher et à confesser, comme par le passé; on les laissa en paix (2). L'évêque de Liége était d'ailleurs intervenu en leur faveur. Dans un mandement du 5 novembre 1560, il avait protesté énergiquement contre l'empiétement des laïques sur sa juridiction spirituelle. Sa protestation est très ferme : plusieurs conditions touchent, dit-il, à des matières qui sont de son ressort et ne relèvent pas de l'autorité civile. Il en exige la suppression et espère qu'il sera obéi, sans devoir recourir à des mesures de rigueur (3). Deux jours après, il donnait publiquement aux jésuites juridiction pour la prédication et l'administration des sacrements dans toute l'étendue de son diocèse et nommément à Louvain. De plus, il confirmait les privilèges de la Compagnie et menaçait d'excommunication quiconque tenterait d'y mettre obstacle.

Le magistrat ne se laissa pas effrayer par les foudres épiscopales. Le moment était proche où l'établissement des nouveaux évêchés allait arracher la ville de Louvain au diocèse de Liége et la rattacher à l'archevêché de Malines. La protestation de l'évêque de Liége resta donc sans écho et, malgré la bonne volonté du prélat, toute sa conduite en cette affaire fut nécessairement peu efficace.

On eut alors recours à Granvelle. Celui-ci, témoin des œuvres de la Compagnie, avait déposé ses anciennes préventions (4). Il

---

(1) *Epist. Gen.*, 5 septembre 1559, au Père Adriaenssens; *item*, 16 janvier 1560.

(2) Lettres d'Adriaenssens au Général, 11 avril 1561 et 11 octobre 1561. (*Germ. Epist.*, II, 350 et 347.)

(3) Lettre du Père Gaudanus au Père Général, 6 décembre 1560. (*Germ. Epist*, I, 127.)

(4) Polanco écrivait, le 15 août 1562, à François de Borja : « Il quale un tempo non fu molto affettionato; dipoi el testimonio delle opere, come esso disse, l'hanno fatto tenere per opera d'Idio la nostra Compagnia et affettionarsi a quella. » (*Epist. Nadal*, II, 106, note 3.)

promit d'intervenir (1). Il y était sollicité par un bref chaleureux de Pie IV (2) et par des lettres pressantes de l'ambassadeur de Philippe II à Rome, François de Vargas, de saint Charles Borromée et de plusieurs cardinaux (3). Mais le conseiller de la gouvernante était impopulaire ; son intervention n'eut aucun résultat. Un mémoire adressé au Conseil par le Père Provincial, Mercurian, n'eut pas plus de succès (4). Tout espoir semblait perdu quand le magistrat lui-même offrit une transaction. Un revirement s'était produit dans les sentiments de la bourgeoisie louvaniste à l'égard des jésuites (5) ; puis surtout, le Conseil ne voyait pas sans appréhension les jeunes Brabançons, et spécialement les fils des grandes familles, déserter Louvain pour aller chercher à Tournai, à Cologne et à Trèves l'éducation des jésuites (6). Cette considération le décida à faire des avances. Il était prêt à accorder l'amortissement à la seule condition que les Pères accepteraient de prendre à leur charge l'enseignement des humanités. Il poussait la générosité jusqu'à offrir dans ce but une pension annuelle de 400 florins, pour l'entretien des professeurs (7). On allait aboutir, quand le secrétaire Van

---

(1) Lettres de Granvelle au Père Général, 17 mars et 27 septembre 1562. (*Epist. Cardin.*, I, 2 et suiv.) Il y fait allusion au bref qu'il a reçu du pape et aux lettres de recommandation que lui ont adressées son frère Thomas, sire de Chantonay, et l'ambassadeur François de Vargas.

(2) Bref du 18 novembre 1561. Original sur parchemin (A. R. Jés., F. B., 755, n. 6). Il a été publié par Delplace, *L'Établissement de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas*, 63.

(3) Lettre de Salmeron, vicaire général, à Mercurian, 29 novembre 1561 ; il y annonce l'envoi d'un bref « caldissimo et favorevolissimo » et des lettres du cardinal Borromée et de Vargas « scritte di buono inchiostro ». (*Epist. Gen.*)

(4) Manare, *Commentarius*, 14 et suiv.

(5) *Litterae quadrimestres*, 1er mai 1563. (*Germ. Epist.*, IV, 223.)

(6) Lettre de Mercurian à Laynez, 23 janvier 1560 (*Epist. Lainii*, IV, 641) et du 7 mars 1563 (*Germ. Epist.*, IV, 221). C'est ce que Laynez avait prévu quand il écrivait, le 3 décembre 1560, au Père Adriaenssens : « Peut-être plus tard le magistrat de Louvain sera-t-il le premier à nous faire des avances, quand il verra les succès de la Compagnie à Cologne, à Trèves et ailleurs. » (*Epist. Gen.*)

(7) Lettre du Père Adriaenssens au Général, 3 mai 1563. (*Germ. Epist.*, V, 286.)

Hetveld introduisit dans l'acte une clause qui vint tout remettre en question. Il prétendait faire prendre aux jésuites l'engagement perpétuel d'enseigner les humanités et même, en cas d'inexécution, réserver à la ville le droit de révoquer la concession, d'expulser les Pères et de confisquer leur maison et leurs biens (1). Les pourparlers furent rompus et chacun garda sa position.

Enfin, en 1565, un plein succès vint couronner les efforts et la patience des Pères. Van Hetveld était mort. Il avait été l'âme de l'opposition. Se défiant des jésuites, il avait voulu garder une arme contre eux, et les maintenir dans le devoir par la menace de révoquer l'autorisation (2). Les historiens de la Compagnie rendent hommage à ses sentiments religieux et reconnaissent qu'il défendait ce qu'il croyait de bonne foi être l'intérêt de la ville ; mais on peut lui reprocher de n'avoir pas apporté la droiture désirable dans toute la conduite de cette affaire. Sur son lit de mort, il manifesta des regrets de l'opposition qu'il avait faite à la Compagnie et pria ses amis de réparer ; il se fit même recommander aux prières des Pères (3).

Après sa mort, les jésuites s'adressèrent en particulier à chacun des magistrats communaux. Ceux-ci furent flattés de cette démarche. Puis, le chanoine Roussel, fatigué de tous ces retards, menaçait de tourner ses libéralités du côté de Douai et d'employer sa fortune à fonder dans cette université rivale le collège de la Compagnie que ses concitoyens semblaient ne pas

---

(1) Au début des négociations, la ville avait défendu cette prétention (Polanco à Nadal, 15 juin 1563, *Epist. Nadal.*, II, 310 ; et Adriaenssens au Général, mai 1563, *Germ. Epist.*, V, 285) ; mais elle avait fini par céder. (Polanco à Nadal, 3 août 1563, *Epist. Nadal*, II, 348.) Au moment de la signature de l'acte, Van Hetveld avait repris cette clause. (Schipman au Général, 1er février 1564, *Germ. Epist* , V, 282.)

(2) Lettre du Père Jacques Schipman au Père Général, 1er février 1564. (*Germ. Epist.*, V, 282.) Il attire l'attention du Père Laynez sur le manque de loyauté du secrétaire communal dans les négociations. Il y a tout lieu de croire que les actes que celui-ci envoie à Rome ont été falsifiés et ne correspondent pas au texte qui a été lu au Conseil en présence des Pères. (*Ibid.*)

(3) *Litterae quadrimestres*, septembre 1564. (*Germ. Epist.*, V, 268.)

vouloir (3). Les instances des principaux docteurs de l'université : Jean Hessel, Michel de Bay, Corneille Jansenius, Cunerus Petri Brouwershavius portèrent le coup décisif. Ils firent une démarche collective, au nom de la faculté de théologie, qui le 16 janvier 1565 avait émis cet avis favorable : « Il y a lieu de recevoir la Société de Jésus et de lui accorder l'amortissement, car son Institut a été approuvé par plusieurs papes et par le concile de Trente. Il y va de l'intérêt de la religion et du bien de la cité » (1). Le 8 juin 1565, le Conseil communal, à une forte majorité, accordait sans conditions le droit d'amortissement (2). La confirmation fut demandée au roi d'Espagne, en qualité de duc de Brabant et, au mois d'août, la gouvernante expédiait sans frais les lettres patentes (3). Dès lors, les jésuites purent prendre officiellement possession des immeubles que le chanoine Wautier Roussel leur avait donnés (4). Quant à la maison Van Schoor, pour laquelle les héritiers faisaient opposition, un arrangement à l'amiable intervint en 1568 et, en janvier 1569, le magistrat consentait sans difficulté à amortir la nouvelle acquisition (5).

---

(3) Déjà en septembre 1563, Schipman écrivait au Général « quando si li parla di Duay, paiano attoniti et percussi ». (*Germ. Epist.*, IV, 232.)

(1) *Litterae semestres,* 21 juillet 1565. (*Germ. Epist.*, VI, 161.) On voit par là combien Schaeys fait erreur, quand il dit que le magistrat, « dans la conduite qu'il tint à l'égard des jésuites, paraît avoir été instigué par la faculté de théologie de l'université. » (Revue de Bruxelles, *loc. cit.*, 77.) Tous les documents attestent, au contraire, l'aide puissante et efficace que les jésuites ont rencontrée dans cette faculté.

(2) *Litterae semestres,* 21 juillet 1565. (*Germ. Epist.*, VI, 161.)

(3) *Ibid.*

(4) Jusqu'à sa mort (28 septembre 1578), le généreux bienfaiteur demeura au collège à titre de commensal. Il avait fait son testament en faveur de la maison de Louvain; ses biens montaient à 30,000 florins.

(5) *Germ. Epist.*, X, 305. — Par son testament, daté du 22 octobre 1560, Élie Van Schoor avait laissé, pour un terme de neuf ans, à dater de son décès, l'usufruit de sa maison aux jésuites. Si, dans ce laps de temps, l'amortissement était refusé, la maison reviendrait à ses héritiers naturels, à charge de payer 3,000 florins aux jésuites. Van Schoor mourut le 26 septembre 1563; ses héritiers attaquèrent le testament. On recourut à l'arbitrage et une transaction équitable intervint : les héritiers renonçaient à leur action et les Pères consentaient à voir réduire d'environ un

La Compagnie, après neuf ans de lutte, avait acquis à Louvain le droit de cité ; elle possédait enfin légalement son premier immeuble (1). Sa possession avait coûté bien des peines et suscité bien des contradictions ; mais l'obstacle était désormais surmonté et, dans la suite, on ne devait plus rencontrer semblables difficultés.

3. *Organisation du collège de Louvain.*

Tandis que ces négociations se poursuivaient, on avait organisé la maison de Louvain. L'idée du P. Laynez avait été d'en faire un collège-séminaire pour la formation et le recrutement des jeunes religieux de la Compagnie. Le voisinage de l'université était propice à ce double but. Les étudiants jésuites trouvaient à l'*Alma Mater* le haut enseignement et, ainsi que l'écrivait le P. Laynez au P. Adriaenssens : « à Louvain plus encore qu'à Cologne, la Compagnie pouvait recruter des sujets de choix pour le service de Dieu et le bien de la religion dans ce pays » (2). De fait, chaque année, les vocations étaient nombreuses parmi la jeunesse estudiantine : 26 en 1563, 8 en 1568, 22 en 1570. Mais, d'autre part, l'interruption forcée des études durant les épreuves du noviciat pouvait paraître plus lourde à ces jeunes gens au milieu du mouvement intellectuel d'une ville universitaire (3). C'est ce qui décida les supérieurs à transférer le noviciat à Tournai (1569), tandis que la maison de Louvain restait le séminaire de philosophie et de théologie de la province belge (4). Les scolastiques suivaient les cours de l'université ;

---

tiers la somme qu'Élie Van Schoor leur avait léguée. — Voir lettres du Père Coster, 30 avril et 30 juin 1568 (*Germ. Epist.*, IX, 262, 252) et l'acte de la transaction passée devant les échevins, le 28 juin 1568. (*Germ. Epist. mixtae, 1557-1600*, 66.)

(1) « Haec est illa prima Belgici soli haereditas », lit-on dans l'*Imago primi saeculi*, 744.

(2) *Epist. Gen.*, 16 janvier 1560.

(3) Lettre du Père Coster au Père Général, 31 juillet 1568. (*Germ. Epist.*, IX, 279.)

(4) Idem eidem, 4 juin 1570. (*Germ. Epist.*, XI, 318.)

à la maison ils avaient des répétitions privées (1), des discussions à jours fixes (2) et deux fois par an la défense publique de thèses (3). A partir de 1570, le P. Coster ajouta trois cours réguliers de philosophie, où l'on suppléait aux matières omises dans l'enseignement de l'université : la métaphysique, l'éthique et les mathématiques (4). On faisait prendre le grade de maître ès arts à ceux qui ne l'avaient pas conquis avant leur entrée en religion (5). L'autorité académique avait consenti à promouvoir gratuitement les religieux de la Compagnie (6). Pour les théologiens, le P. Coster avait ajouté une leçon de saint Thomas (7), puis, en 1570, un cours complet de théologie, séparé de l'université, mais accessible aux étrangers (8). Il sera, nous le verrons, l'occasion d'un conflit en 1616 (9).

A côté des étudiants jésuites, — les scolastiques, comme on les appelle, — on avait été amené à admettre des pensionnaires. Ils étaient hébergés au collège comme dans une maison de famille et suivaient les cours des pédagogies. Au début, vu

---

(1) Lettre du Père Coster au P. Général, 31 janvier 1568. (*Germ. Epist.*, IX, 260.)

(2) *Litterae quadrimestres* de 1564. (*Germ. Epist.*, V, 288.)

(3) Coster au Général, 29 juin 1564. (*Germ. Epist.*, VII, 298.)

(4) Lettres annuelles de 1570. (*Germ. Epist.*, XI, 320), et lettre du Père Coster au Général, 1er août 1570. (*Germ. Epist.*, XI, 362).

(5) Le Père Général, François de Borja, n'en était pas partisan et voulait s'en tenir au privilège de la Compagnie d'enseigner « sine gradu »; mais, comme le Père Coster, provincial, le lui faisait remarquer, l'expérience prouve que les étudiants estiment davantage les maîtres qui ont pris les grades. Puis, ajoutait-il, si nous nous montrons difficiles sous ce rapport, les vocations s'en ressentiront, « car nos jeunes Belges n'ont pas l'enthousiasme des Italiens et des Espagnols ». (Coster, 31 août 1566, *Germ. Epist.*, VII, 306.)

(6) Sauf certains droits pour le bedeau et pour la caisse de la faculté. (Coster au Général, 30 avril 1569, *Germ. Epist.*, X, 324.) En 1568, les jésuites eurent le « primus » de la promotion : le Frère Jean Pistorius de Harlem. (Coster au Général, 31 mars 1568, *Germ. Epist.*, IX, 275.)

(7) Lettre du Père Coster au Général, 31 janvier 1568. (*Germ. Epist.*, IX, 260.)

(8) Le Père Général, en conseillant cette leçon privée, n'avait eu en vue qu'un complément des cours universitaires; mais comme l'*Alma Mater* ne soulevait pas d'opposition, il approuva la continuation (20 avril 1570).

(9) Voir plus bas, 2e part., t. II.

l'exiguïté des locaux, ils étaient mêlés aux scolastiques, mais bientôt (1562), dans l'intérêt de la discipline religieuse, on les sépara (1). Les scolastiques suivaient le règlement du collège romain, les pensionnaires celui du collège germanique (2). La correspondance du temps dit qu'ils étaient nombreux et que leur nombre allait croissant ; mais sans jamais citer de chiffre précis (3). Beaucoup appartenaient à la noblesse; on signale parmi eux : Maximilien de Mérode, Georges de Duras, deux neveux du cardinal d'Augsbourg, deux neveux de Viglius, etc. En 1572, lors de la prise de Louvain par le prince d'Orange, le pensionnat fut licencié. On résolut de ne pas le rouvrir. C'était une charge gênante pour la discipline domestique et un obstacle aux études des scolastiques chargés de la surveillance et de la préfecture. Aussi prétexta-t-on la cherté des vivres, très réelle d'ailleurs, pour ne plus réadmettre de pensionnaires (4).

Plus encore que par le passé, les jésuites étaient appelés dans les pédagogies. Ils y entendaient les confessions, faisaient les exhortations et enseignaient le catéchisme. La pédagogie du Faucon elle-même, oubliant les rancunes d'antan, leur avait ouvert ses portes (5). D'heureux résultats récompensaient leur zèle et, au témoignage des régents, « non seulement la piété des écoliers, mais les études et même la tranquillité de la ville se ressentaient de leur bonne influence » (6).

Une des causes de la crise religieuse, en Belgique comme ailleurs, était le manque de formation du clergé. Beaucoup de

---

(1) L'*Historia domus* remarque à ce propos : « quae res, non perinde ut nostris commoda, ita grata convictoribus accidit : dolebant enim iuvenes optimi privari se in posterum familiari nostrorum consuetudine, tollique sibi suave illud et efficax virtutis omnis incitamentum. »

(2) *Litterae quaarimestres,* 31 janvier 1563. (*Germ. Epist.*, IV, 218.)

(3) *Litterae semestres* de 1565. (*Germ. Epist.*, VI, 161.) En 1568, on dut construire de nouveaux locaux : un réfectoire, vingt-deux chambres et la bibliothèque. (*Germ. Epist.*, IX, 354.)

(4) Lettre du 4 octobre 1572. (*Germ. Epist.*, XIII, 201.)

(5) *Litterae quadrimestres,* mai 1563. (*Germ. Epist.*, IV, 223.)

(6) *Litterae quadrimestres,* 1564. (*Germ. Epist.*, V, 288.)

jeunes gens étaient pourvus de bénéfices sans études préalables et ceux qui avaient suivi les cours universitaires en emportaient un plus vaste bagage théologique que des connaissances pratiques pour la direction des âmes (1). Pour remédier à ce défaut, les jésuites de Louvain instituèrent un cours public de *pastorale*. Ils y enseignaient la théologie morale, traitaient les cas de conscience et les questions controversées, expliquaient les devoirs des pasteurs, les cérémonies liturgiques, la manière d'administrer les sacrements et de faire le prône ; enfin, ils commentaient les épîtres et les évangiles du dimanche ; l'après-dîner était consacré à des exercices pratiques de prédication. En un mot, on s'efforçait de donner aux candidats du clergé paroissial toute la formation désirable. Vendeville, le futur évêque de Tournai, alors professeur de droit, avait beaucoup insisté auprès du Père Laynez pour obtenir ce cours : il y voyait, disait-il, un des plus sûrs moyens de sauver la religion dans notre pays (2). Le P. Nicolas Floris (Gaudanus) (3) fut chargé de cette leçon. Il était tout désigné pour cette mission. Sorti des rangs du clergé paroissial, il avait été curé de Bergen-op-Zoom, et avait complètement renouvelé cette paroisse. Entré dans la Compagnie, il avait été promu au doctorat à Bologne (23 août 1550) et avait enseigné avec succès la philosophie et la théologie dans les universités d'Ingolstadt et de Vienne. Sa science, aussi bien que sa vertu,

---

(1) Voir plus haut, introduction, p. 20.

(2) Lettre de Vendeville à Laynez 7 janvier 1561. (*Germ. Epist.*, II, 343.)

(3) Nicolas Floris ou Florentii, né à Gouda (Hollande) en 1517, *primus* de Louvain en 1537, entré dans la Compagnie en 1545, mort à Louvain le 10 novembre 1565. En 1562, il fut chargé, par Pie IV, d'une mission secrète auprès de Marie Stuart, en Ecosse. En qualité de nonce apostolique, il devait porter à la malheureuse reine les consolations du souverain pontife, l'exhorter à continuer la défense de la foi catholique dans ses États et l'engager à envoyer, si possible, des représentants au concile de Trente. En outre, il devait visiter personnellement les évêques et leur communiquer les instructions du pape. La relation de cette périlleuse ambassade, contenue dans trois lettres de Gaudanus au Père Général, a été publiée par le Père Schneemann, dans les Stimmen aus Maria Laach, 1880, XIX, 83 et suiv. — Voir Sacchini, *Historia Societatis Jesu*, pars III^{a}, lib. VI, n. 106 et suiv., et Fouqueray, *op. cit.*, II, 87-88.

sa chaude éloquence et son expérience des âmes, son tact et son affabilité lui gagnaient le cœur et l'esprit de ses élèves. Nombreux était son auditoire. Il était composé de jeunes aspirants au sacerdoce et même de religieux et de prêtres, qui y venaient de la ville et des environs. Ordinairement, 150 auditeurs se pressaient autour de sa chaire, même, comme le remarque naïvement un chroniqueur, « les jours de grande pluie, si fréquente dans notre pays »(1). Cette œuvre, si importante avant la fondation des séminaires diocésains, sera imitée dans plusieurs collèges : à Saint-Omer, à Douai et à Mons; elle y prit le nom de cours des cas de conscience.

En 1568, le P. Jean Willems, de Harlem (2), eut l'insigne honneur d'être appelé à enseigner au collège des Trois-Langues. A la mort de Balenus, la chaire d'hébreu était briguée par deux personnages, dont l'un était réputé incapable, l'autre était de foi suspecte. Le recteur de l'université et les professeurs du collège firent tant d'instances auprès du P. Coster, provincial, pour obtenir le P. Harlemius, qu'il fallut céder (3). On leur accorda le jeune religieux, — il n'était pas encore prêtre (4), — mais seulement à titre provisoire, jusqu'à ce qu'on eût trouvé

(1) « Etiam densa pluvia, quae hic frequens est. » *Litterae quadrimestres*, septembre 1564. (*Germ. Epist.*, V, 268.)

(2) Le catalogue des premiers de Louvain l'appelle Jean *Arnoldi* de Harlem. Les nombreuses lettres que nous avons de lui sont toutes signées *Joannes Harlemius*, et c'est sous ce nom que les Pères provinciaux, Coster et Delange, le désignent toujours dans leur correspondance. Né à Harlem vers 1540, il fut *primus* de Louvain en 1562; après avoir étudié quelque temps la théologie à l'université, il se fit jésuite en 1564 et, avant même d'être prêtre, il fut chargé d'enseigner au collège de la Compagnie la théologie de saint Thomas. Nous le retrouverons recteur de Louvain et vice-provincial pendant les troubles de 1578. Il mourut de la peste à Louvain le 1er octobre 1578.

(3) Le Père Nadal, visiteur, avait refusé; mais, après son départ, les universitaires revinrent à la charge auprès du provincial : « Valde multi egerunt mecum etiam usque ad indignationem, quod universitati in hac necessitate non succurreremus, sed permitteremus eam periclitari. » (Coster au Général, 30 juin 1568, *Germ. Epist.*, IX, 252.)

(4) Il fut ordonné prêtre à Pâques de l'année 1569. Lettre de Coster au Général, 30 avril 1569. (*Germ. Epist.*, X, 324.)

un titulaire (1). Le succès dépassa l'attente; il y eut une telle affluence d'auditeurs que, chose inouïe, on en compta un plus grand nombre aux leçons d'hébreu qu'au cours de grec (2). Aussi, comme il arrive souvent, on ne songea plus qu'à faire durer le provisoire (3). Ce ne fut qu'en juillet 1569 que, sur les instances du Général, le P. Harlemius fut déchargé (4). Il avait été stipulé que, conformément aux constitutions de la Compagnie, le professeur enseignerait gratuitement; mais le président du collège, malgré des refus réitérés, força les Pères à accepter, à titre d'aumône, le montant du traitement (5). Le renom qu'Harlemius avait acquis dans les sciences hébraïques lui valut l'honneur d'être choisi, avec deux docteurs de Louvain, pour l'examen de la *Biblia Complutensis* imprimée par Plantin (6).

Les ouvriers apostoliques continuaient à exercer le ministère dans les différentes églises de la ville. En 1570, ils construisirent une chapelle qui fut consacrée, le 30 septembre 1571, par le coadjuteur de Malines; mais en secret, « propter metum judaeorum, ne impediremur », écrit le recteur (7). Petit à petit elle fut ouverte au public.

4. *Bellarmin à Louvain.*

La prédication latine, qui avait jeté tant d'éclat sur la Compagnie naissante, avait été continuée, mais avec intermittence. De divers côtés on pressait les jésuites de reprendre la tradition

---

(1) Lettres annuelles de 1568. (*Germ. Epist.*, IX, 354.)

(2) Lettres du Père Coster au Général, 31 juillet et 5 octobre 1568. (*Germ. Epist.*, IX, 279, 271.)

(3) Ibidem.

(4) Lettre du Père Coster au Général, 31 juillet 1569. (*Germ. Epist.*, X, 316.)

(5) Idem eidem, 25 février 1570. (*Germ. Epist.*, XI, 331.)

(6) Idem eidem, 31 mars 1569. (*Germ. Epist.*, X, 334.)

(7) Lettre du Père Schipman au Général, 21 janvier 1572. (*Germ. Epist. mixtae*, 78.)

des Strada et des Ribadeneira; c'est ce qui décida le Père Général, François de Borja, à envoyer à Louvain le célèbre Robert Bellarmin, qui devait devenir cardinal et le plus grand controversiste de son siècle. C'est à Louvain qu'il fit ses premières armes. Son séjour de sept années, à une époque où l'influence protestante cherchait à pénétrer en Belgique, fut pour lui comme une préparation au rôle de premier plan qu'il devait jouer dans l'Église; et lui-même exerça, par son enseignement et sa prédication, une action durable sur la vie religieuse de notre pays.

Le 3 juin 1569, il arrivait à Louvain, où l'avait précédé cette flatteuse recommandation de son Général : « Par sa vertu et par les dons qu'il a reçus du Ciel, il fera l'édification d'un grand nombre » (1). Il n'avait pas vingt-sept ans et était encore étudiant en théologie; mais ses succès oratoires à Mondovi et à Padoue l'avaient désigné à l'attention du Père Général et avaient fixé son choix. Le 25 juillet, en la fête de saint Jacques, il débutait dans la chaire de Saint-Michel (2). Il eut une vogue extraordinaire. L'église n'était pas assez vaste pour contenir la foule. On l'évaluait à plusieurs milliers. Docteurs, maîtres, religieux, bourgeois, avides de l'entendre, se mêlaient aux rangs pressés des étudiants. On y accourait même des villes voisines et de Hollande. Son éloquence était à la fois vigoureuse et pratique. Au début de sa carrière oratoire en Italie, il avouait avoir trop sacrifié aux ornements du style; mais, instruit par l'expérience, il avait renoncé à ce genre, pour être plus apostolique (3). Pas mal de ses sermons (4) sont de véritables leçons

(1) Lettre du Général au Père Schipman, recteur de Louvain, 12 avril 1569.

(2) Voir chapitre I, p. 43, note 6.

(3) *Autobiographie de Bellarmin*, § 16. Voir Le Bachelet, *Bellarmin avant son cardinalat*, correspondance et documents. Paris, 1911, 438 et suiv.

(4) Ces sermons furent imprimés en 1617, d'après la copie faite par les prémontrés de Pare, qui avaient reçu au fur et à mesure les manuscrits du prédicateur, pour en faire la lecture au réfectoire. *Roberti Bellarmini conciones habitae Lovanii*. Cameraci, 1617. — Cette édition, qui comprend quatre-vingt-sept sermons, a reçu l'approbation de l'auteur.

de théologie. Le plan de ses discours est bien ordonné et méthodique; l'exposition magistrale du dogme y est appuyée sur force citations de l'Écriture et des Pères, que sa prodigieuse mémoire lui fournissait. Sa doctrine solide, la souplesse de sa dialectique, la chaleur du débit, l'élégance du geste tenaient son auditoire sous le charme parfois pendant près de deux heures, sans que, dit un témoin, on sentît la fatigue. Il ne manquait pas une occasion de réfuter les erreurs des hérétiques et de mettre ses auditeurs en garde contre les novateurs. Le puissant controversiste s'annonçait et justifiait déjà le nom de « Marteau des hérétiques », qu'on devait bientôt lui donner (1). S'il attaquait vigoureusement les erreurs du temps, il n'épargnait pas davantage la corruption des mœurs et les vices du milieu universitaire. Il les prenait à partie avec une vigueur tout apostolique et les peignait sous des traits vifs et hardis. Il a des passages cinglants contre les étudiants viveurs (2), les corrupteurs, les cours publics de danse et les salles du jeu de paume, où le dimanche les étudiants courent en masse, contre le blasphème, les rixes, la débauche. Ce qui excite surtout sa verve, c'est le défaut bien national de l'amour de la bonne chère et de la boisson. A maintes reprises, il y revient; rien ne l'offusque et ne l'étonne autant que ce vice. Il nous dépeint ces étudiants : « plus assidus à fréquenter les tavernes que les cours, s'adonnant plus aux beuveries qu'à l'étude et mettant leur gloriole à surpasser leurs condisciples, non par la science et l'érudition, mais par la capacité de vider un plus grand

(1) Particulièrement remarquable à cet égard est la série de douze conférences apologétiques sur la vraie foi et la véritable Église. Il y vise à affermir la foi agissante de la jeunesse estudiantine, à développer sa confiance en dépit des victoires apparentes du calvinisme, à lui inculquer la fierté de sa foi.

(2) Il en brosse ce portrait : « Que de jeunes gens arrivent à l'université pour devenir docteurs en droit et qui en sortent docteurs en danse et en escrime. Combien parmi eux, s'ils voulaient être francs, pourraient, à leur retour en famille, répondre aux interrogations de leurs parents : j'ai appris à vagabonder des nuits entières par les rues de la ville, à dégainer la rapière contre les murailles. J'ai appris aussi pas mal de nouvelles danses. Je sais vider d'un trait mon flacon et dissiper en une heure ma pension d'un mois.» (*Conciones*, 120.)

nombre de coupes » (1). Ailleurs il dit, non sans un grain de malice, qu'à son entrée en Belgique, il avait été étonné de voir si peu de vignobles dans un sol si fertile; mais maintenant il comprend que c'est une attention de la Providence. En effet, si on boit déjà tant de vin, alors qu'on doit le faire venir d'ailleurs et à grand prix, que serait-ce si la vigne y était cultivée (2)! On connaît enfin la célèbre péroraison de son sermon sur la mort : « O Louvain! O Brabant! O Belgique! prenez garde que les excès de table et l'ivresse, qui est un de vos vices coutumiers, ne vous fassent oublier la mort et le jugement dernier; je tremble pour vous, quand j'y pense » (3).

Certes ces tableaux sont trop poussés au noir, et il faut tenir compte de l'exagération oratoire; mais la rude franchise du prédicateur et ses cinglantes apostrophes ne semblent pas avoir offusqué ses auditeurs. Toujours est-il qu'ils lui restèrent fidèles et, au témoignage des contemporains, sa prédication provoquait de nombreux retours à la vertu et au devoir. Après chacun de ses sermons, écrit un témoin, les confessionnaux étaient assiégés et les confesseurs prenaient dans les filets du Seigneur, non des pénitents ordinaires, mais de gros poissons, « magnos pisces » (4).

La première année de sa prédication, Bellarmin ne pouvait pas prendre part à cette « pêche miraculeuse ». Il ne fut, en effet, ordonné prêtre que le samedi saint de l'année 1570 (5).

---

(1) *Conciones*, 49. « J'ai visité, dit-il ailleurs, pas mal d'universités. Louvain peut rivaliser avec les plus célèbres, pour le nombre de ses étudiants et la réputation de ses docteurs : elle ne le cède à aucune pour sa science et sa piété. Pourquoi faut-il que l'ivrognerie qui y règne vienne obscurcir une telle gloire! » (*Ibid.*, 153.)

(2) *Ibid.*, 152.

(3) *Ibid.*, 387.

(4) Lettre du Père Thomas Sailly, le futur fondateur de l'aumônerie militaire, qui était étudiant à Louvain en 1571. Voir *Annuaire de l'Université de Louvain*, 1841, 170.

(5) Pour donner plus d'autorité à sa personne et plus d'influence à son ministère, les supérieurs décidèrent de lui faire brûler les étapes qui le séparaient du sacerdoce. Il reçut à Liége, durant les quatre-temps du carême, les ordres mineurs et le sous-diaconat, puis à Gand, le dimanche de la Passion, le diaconat, et le samedi saint (25 mars) la prêtrise.

A partir de ce jour, il entendit les confessions des étudiants et il avait, paraît-il, un talent particulier pour gagner par la douceur ceux qu'il avait remués par sa vigoureuse éloquence.

A la rentrée académique, Bellarmin ajouta à la prédication l'enseignement de la théologie. A peine âgé de vingt-huit ans, hier encore sur les bancs de l'université, n'ayant pas même achevé le cycle complet des études, il inaugurait avec autorité un cours public de théologie scolastique. Dès les premiers jours, il éclipsa ses collègues Jean Harlemius et l'Irlandais Edmond Tanner (1). Une centaine d'étudiants se pressaient à ses leçons; en 1576, il en comptait 120 (2). Il interprétait la somme de saint Thomas, ce qui à Louvain, à cette époque, était une nouveauté (3). Très averti des besoins de son temps, il inclinait davantage vers la théologie positive. Crétineau-Joly raconte qu'il fut envoyé à Louvain pour combattre Michel Baius : « Bellarmin, écrit-il, était chargé de faire la guerre à Baius » (4). C'est inexact. Le Père Général, comme le prouve la correspondance du temps, n'avait en vue que la prédication et ne songeait, en aucune façon, à le faire professer à Louvain. Ce sont les supérieurs de Belgique qui, fiers de posséder un si beau talent (5), en profitèrent pour établir le cours de théologie au collège. C'était si peu l'idée du Père Général que, le 29 août 1570, il écrivait au recteur : « J'apprends que l'on occupe Bellarmin à différentes choses; il n'est envoyé que pour la

---

(1) Lettre du Père Coster au Général, 19 novembre 1570. (*Germ. Epist.*, XI, 345.) Jean Harlemius, voir plus haut, p. 134, note 2. Edmond Tanner (Tanerus), né en Irlande (1527), entré au noviciat en 1565; il devint évêque de Cork et mourut à Munster en 1579.

(2) Lettre du Père Harlemius au Général, 22 mars 1576. (*Germ. Epist.*, XVII, 295.) Il fait remarquer que le collègue de Bellarmin, le Père Basile Cirinus, Italien comme lui, n'avait qu'une vingtaine d'auditeurs.

(3) Voir introduction, p. 20.

(4) Crétineau-Joly, *Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus,* Tournai, 1846, 224.

(5) « Tam pretiosa gemma et margarita », comme s'exprime le Père Schipman dans une lettre au Père Général, 10 juillet 1569. (*Germ. Epist. mixtae,* 67.)

prédication latine ». Il n'en est pas moins vrai que les circonstances amenèrent tout naturellement le professeur à réfuter les erreurs de Baius. Celui-ci brillait alors de tout son éclat à l'université. Sa vertu et son talent exerçaient une grande influence sur la jeune génération des maîtres et sur les étudiants ; la condamnation de Pie V (1567), qui avait été signifiée à Louvain l'année même où Bellarmin commençait son enseignement, n'avait pas ébranlé l'autorité du célèbre docteur. La situation du jeune professeur était délicate. Il a raconté lui-même [1] comment ses leçons de saint Thomas lui fournissaient l'occasion de rencontrer les propositions de Baius et de quelle manière il les réfutait, sans prendre directement à partie le docteur louvaniste. Avec la plus parfaite courtoisie, il attaquait uniquement l'erreur, en indiquait la source dans les anciens hérétiques sans jamais nommer l'adversaire. Il ne faisait que mettre en pratique ce qu'il avait prêché dans son sermon sur les mœurs des hérétiques : « Haïssons fortement l'infection de l'hérésie, mais non pas les hommes eux-mêmes ». Ainsi son tact et sa charité surent éviter tous les heurts. Sa science et sa modestie lui concilièrent l'estime et l'amitié des professeurs et aucun nuage ne vint, à cette époque, troubler les rapports cordiaux entre la Compagnie et l'université [2].

Au mois d'août 1572, Bellarmin dut interrompre son cours. Le prince d'Orange menaçait la ville. Redoutant pour ses religieux le fanatisme des soldats calvinistes, le Provincial jugea prudent d'évacuer le collège [3]. Bellarmin, sous un déguise-

---

(1) *Autobiographie*, § 18.

(2) Un siècle et demi après, l'université en conservait encore le souvenir. Dans une lettre adressée au pape Clément XI, le 24 février 1713, pour demander la béatification du cardinal jésuite, elle écrivait : « Il fut le premier de la Compagnie de Jésus qui enseigna ici la théologie avec l'approbation des professeurs de notre Académie. Sa science profonde, sa remarquable humilité, sa vie irréprochable, la douceur dans ses rapports inspiraient à tous l'amour et un respect qui dure encore aujourd'hui. » (*Annuaire de l'Université de Louvain*, 1841, 172.)

(3) Lettre du Père Delange au Général, 18 septembre 1572. (*Germ. Epist.*, XIII, 88.)

ment, parti pour l'Artois; le calme rétabli, il en revint au mois de novembre (1).

Infatigable travailleur, au milieu de la double préparation de ses leçons et de ses sermons, il trouvait encore le temps de composer pour son usage personnel deux ouvrages, qui furent plus tard livrés à l'impression : une grammaire hébraïque, imprimée à Rome en 1578 (2), et une sorte de patrologie, qui parut à Rome en 1613, sous le titre : *De scriptoribus ecclesiasticis* (3) : « Livre assurément imparfait, dit le Père Le Bachelet, mais remarquable pour l'époque et témoignant à la fois d'un travail considérable et d'un grand esprit d'initiative » (4).

Malgré tant de travaux, sa santé s'était maintenue durant les premières années de son séjour; elle s'était même affermie au point qu'il s'en étonnait lui-même. Vers 1575, ses forces déclinèrent. Surmené par un travail excessif, il s'affaiblissait de jour en jour. Il manifesta le désir de retourner en Italie (5). Le Provincial, Baudouin Delange, ne crut pas pouvoir s'opposer au désir « d'un Père qui avait si bien mérité de la province » (6), et tout en regrettant son départ, il se chargea de négocier lui-même son rappel. Le 28 juillet, le P. Évrard Mercurian, devenu Général de la Compagnie, acquiesçait à la demande et mandait Bellarmin à Rome; après quelques mois de repos, il lui confiait la chaire de controverses, où son talent devait briller de tout son éclat. Le 26 août 1576, Bellarmin donnait sa dernière leçon et le 1er septembre, il partait pour l'Italie, laissant après lui d'universels regrets. Il ne devait plus revoir notre pays, mais il lui resta profondément attaché, comme nous aurons l'occasion de le montrer.

---

(1) Lettre du Père Delange au Général, 4 novembre 1572. (*Germ. Epist.*, XIII, 620.)

(2) *Institutiones linguae hebraïcae...* Romae, 1578. (Sommervogel, *op. cit.*, I, 1151.)

(3) *Ibid.*, 1226.

(4) Vacant-Mangenot, *Dictionnaire de Théologie catholique*. Paris, 1905, II, 584.

(5) Il avait dû renoncer à la chaire de Saint-Michel, où il fut remplacé par un compatriote, le Père Basile Cirinus, qui n'eut pas le même succès.

(6) Lettre au Général, 20 mai 1576. (*Germ. Epist.*, XVII, 296.)

5. *Établissement définitif à Tournai ; premier collège d'humanités* (1).

Après la mort prématurée des Pères Bernard Olivier et Quentin Charlat, le P. Antoine Bouclet, atteint lui-même par le fléau, était resté seul à Tournai. Il guérit et se remit résolument à l'œuvre. Il alla occuper une maison voisine de l'église Saint-Jacques et exerça son ministère à la paroisse, dans une chapelle mise à sa disposition par le curé, frère du P. Bernard Olivier (2). Il confessait, visitait les malades et les prisonniers, prêchait à l'occasion dans les monastères. Il était très occupé et demandait avec instance qu'on lui envoyât du renfort (3). Au mois d'août 1557, il fut rejoint par le P. Évrard Mercurian. A peine arrivé à Tournai, celui-ci, d'accord avec son confrère, adressa une requête aux consaux ou magistrats communaux, pour obtenir le droit de résider dans la cité et d'y vivre selon les règles de leur Institut, en conformité du décret de Philippe II. L'attitude du magistrat fut autrement bienveillante que celle des Louvanistes. Il accueillit favorablement la demande et s'offrit à « leur bailler toute assistance » (4).

Du côté du chapitre ils rencontraient plus de difficultés.

---

(1) **Sources imprimées** : Sacchini, *Historia Societatis Jesu*, pars 2ª, lib 3; pars 3ª, lib. 1-8; Manare, *Commentarius*, 36 et suiv. — M. H. S., *Epistolae Lainii*, I-VIII; *Epistolae Nadal*, I-III; *Litterae quadrimestres*, V. — Eug. Soil, *Les maisons de la Compagnie de Jésus à Tournai*. Bruges, 1889. — L. Delplace, S. J., *Le Protestantisme et la Compagnie de Jésus à Tournai au XVIe siècle*. (Extrait des Précis historiques, 1891.)

Sources manuscrites : *Initium et progressus collegii Tornacensis* (*1554-1568*) (Gallo-Belg. Fundationes, Tournai, nos 1 et 3); — *Germaniae Epistolae* (1556-1560), coté *Germ.*, 185; — *Germaniae Epistolae*, I-VIII (1560-1576). — *Epistolae Generalium*.

(2) *Litterae quadrim.*, V, 177. — La comtesse douairière de Ligne lui avait loué une maison et pourvoyait aux besoins de la petite communauté, composée d'un prêtre, d'un étudiant et d'un domestique.

(3) *Ibid.*, 178.

(4) Eug. Soil, *op. cit.*, 12 et 309-311, le texte de la lettre adressée par les consaux au Général, le 12 octobre 1557. Le Père Mercurian, 14 janvier 1557, et le Père Bouclet, le 27 janvier, rendaient compte au Père Laynez du succès de leur démarche. (*Epist. Lainii*, VIII, 419 et *Germ.*, *185*, f° 33.)

Celui-ci, effrayé des progrès de l'hérésie et de l'audace croissante des calvinistes, se montrait, il est vrai, disposé à accorder à la Compagnie l'autorisation de s'établir à Tournai; mais il y mettait des conditions inacceptables : « Les jésuites ne pourraient ni prêcher ni administrer les sacrements sans sa permission; leur collège serait soumis à l'autorité de l'écolâtre ; bien plus, le chapitre se réservait le droit de surveiller les Pères, de les punir et de révoquer à son gré l'autorisation » (1); bref, il les traitait en suspects.

Laynez, informé, manifestait son étonnement : « Eh quoi ! écrivait-il le 14 février, le roi des Romains à Prague et à Vienne, le duc de Bavière à Ingolstadt, ne nous posent d'autres conditions que celles de notre Institut, tandis qu'à Tournai on se montre défiant et l'on veut nous mettre des entraves... La ville, il est vrai, est pleine de novateurs qui, par leur doctrine et leur exemple, corrompent la foi et les mœurs; mais c'est vraiment pousser trop loin la prudence que de vouloir prescrire tant de conditions à un Ordre approuvé par plusieurs papes et qui a fait ses preuves dans le monde entier ». Et il concluait que si on ne leur laissait pas suivre leur Institut, ils iraient ailleurs : « le champ est assez vaste, écrivait-il, et nous devons refuser bien d'autres offres » (2).

Cette attitude défiante n'était pas approuvée par tous les membres du chapitre ; plusieurs chanoines se montraient, au contraire, très désireux de voir les jésuites ouvrir un collège. Déjà du vivant du P. Bernard Olivier, des négociations avaient été amorcées, mais le projet avait été écarté faute de personnel et de revenus suffisants (3). A diverses reprises, on était revenu à la charge (4), sans plus de succès. En effet, la première congré-

(1) Lettre de Mercurian à Laynez, 14 janvier 1558. (*Epist. Lainii,* VIII, 429 et suiv.)

(2) *Epist. Gener. ad Germaniam,* cité par DELPLACE, *op. cit.*, 45.

(3) Lettre de Laynez, vicaire général, le 16 septembre 1556. (*Epist. Lainii,* I, 368.)

(4) En 1557, lettres du grand bailli Baudouin de Lannoy, d'Adrien de Noyelle, seigneur de Croy, et de Pierre de Bourgonde, vicaire général. (*Epist. Lainii,* II, 233 et suiv.); puis en 1558, lettres de Jacques d'Ognies, vicaire général et futur évêque de Tournai, et du doyen du chapitre (*Germ., 185,* f° 323 et suiv.)

gation générale, envisageant le péril que courait la Compagnie par la multiplication trop rapide des collèges, avait décidé de se montrer à l'avenir plus difficile pour l'acceptation de nouvelles fondations. Fidèle à cette ligne de conduite, le P. Laynez, élu général, résistait à toutes les sollicitations des Tournaisiens. Le 12 octobre 1558, il écrivait à Mercurian : « Ce serait une imprudence d'envoyer des maîtres instruire la jeunesse, alors que rien ne garantit la durée de l'entreprise. Que nos prédicateurs et confesseurs abandonnent une résidence, le mal est tolérable ; mais il ne faut pas nous exposer à devoir supprimer un collège : ce serait ébranler notre crédit » (1).

En novembre 1558, le P. Mercurian, à son retour de la congrégation générale, amenait avec lui le P. Jean Mortaigne, qui devait être le fondateur du collège et l'apôtre de la cité. Le chapitre était revenu à de meilleurs sentiments. Il sentait la nécessité de réorganiser l'enseignement de la jeunesse (2). En 1561, il présenta enfin un projet acceptable. Il offrait le collège dit des *Bons Enfants* (3) avec une rente annuelle de 300 florins ; l'évêque, Charles de Croy, et l'abbé de Saint-Martin promettaient chacun cent florins par an et la ville s'engageait à ajouter cent livres d'or (4). On était encore loin d'une fondation complète ; mais, dans ces temps rigoureux, pareil subside était l'indice d'une bienveillance marquée et d'un vrai désir de posséder les Pères : aussi est-ce avec confiance que les consaux adressèrent leur demande au Général. Le P. Mortaigne plaida chaleureusement leur cause : « De l'avis de tous, écrivait-il, un collège de la Compagnie est le plus sûr remède contre l'hérésie

---

(1) Même réponse à de nouvelles instances, le 9 février 1559. (*Epist. Lainii*, IV, 183.)

(2) La jeunesse était très entamée, écrit le Père Mortaigne « vitiis et erroribus pene absorpta ». 6 octobre 1561. (*Germ. Epist.*, II, 336.)

(3) Ce collège avait été fondé au XIII[e] siècle par l'évêque Walter de Marvis. On n'y avait enseigné jusque-là que les premiers éléments et il servait surtout au recrutement des enfants de chœur de la cathédrale.

(4) Mortaigne au Général, 29 novembre 1561. (*Germ. Epist.*, II, 339.)

qui désole la ville. Puis cette cité a été la première des Pays-Bas à demander officiellement un collège des jésuites et elle nous a déjà fourni d'excellents ouvriers ; enfin les habitants nous témoignent beaucoup d'affection. Exaucer leur demande sera assurer leur faveur et en même temps fermer la bouche aux détracteurs » [1]. Le P. Laynez fut ébranlé ; il demandait seulement de patienter encore un an. Ce n'est pas une vaine promesse, ajoutait-il ; bientôt on verra combien il avait à cœur les intérêts de la ville de Tournai [2].

L'année suivante, au mois de janvier, le P. Mortaigne entrait au collège des Bons-Enfants et prenait ses dispositions pour l'ouverture des classes. Elle eut lieu le 11 juin, fête de saint Barnabé. Le surlendemain, le P. Laynez arrivait à Tournai. Après avoir assisté au colloque de Poissy, il traversait la Belgique pour se rendre au concile de Trente et, par une délicate attention, il voulut venir en personne bénir les débuts du premier collège de la Compagnie de Jésus aux Pays-Bas [3]. Il laissait après lui le P. Jérôme Nadal [4], avec mission de tout organiser. Celui-ci, sur les instances du chapitre et des notables, permit d'ouvrir un internat. Dès la première année, il y eut 125 pensionnaires [5]. Le nombre des externes, suivant les cours d'humanités, ne dépassa guère le chiffre de 120. Les lettres annuelles de 1566 [6]

---

(1) Mortaigne au Général, 30 mars 1561. (*Germ. Epist.*, II, 332.)

(2) Laynez au Père Mortaigne, 27 mai 1561.

(3) Delplace, *op. cit.*, 50-51.

(4) Le Père Jérôme Nadal (Natalis), Espagnol (1507-1545-1580). Saint Ignace l'associa, en 1554, au gouvernement de la Compagnie et le chargea des missions les plus délicates, en particulier de promulguer et d'expliquer les constitutions dans plusieurs provinces. Durant les généralats de Laynez et de Borja, il fut envoyé, en qualité de visiteur, dans divers pays et spécialement en Belgique, en 1562 et en 1567. Nous le retrouverons lors de la fondation des premiers collèges, à laquelle il eut une grande part.

(5) Ils venaient de France, de Flandre, de Hollande, d'Angleterre et d'Irlande. En 1562, l'internat comptait 24 Français, 4 Anglais et 2 Irlandais. En 1565, une maladie infectieuse qui sévit au collège emporta quatre pensionnaires ; l'année suivante, le nombre était réduit à 80. (Sacchini, *op. cit.*, pars 3a, lib. II, § 42.)

(6) *Germ. Epist.*, VII, 293.

donnent un double motif de ce nombre restreint : les habitants de Tournai destinaient plutôt leurs fils au commerce qu'aux carrières libérales; en outre, la mauvaise réputation que les novateurs faisaient à la ville détournait les communes voisines d'y envoyer leurs enfants. Les pensionnaires étaient complètement séparés de la communauté : ainsi l'avait décidé le P. Nadal. Il aurait même voulu que l'administration temporelle du pensionnat fût laissée aux mains du chapitre ou d'un laïque; mais l'insuffisance des ressources ne permit pas d'exécuter cet ordre (1). Les Pères, contrairement aux usages de leur Institut, furent amenés à donner l'enseignement primaire. Cette mesure se justifiait par le fait que l'hérésie avait des tenants parmi les maîtres d'écoles (2).

Le chapitre, témoin des résultats de l'apostolat des jésuites, mit à leur disposition exclusive une chapelle de la cathédrale. Plus de 600 personnes s'y confessaient ; on comptait jusqu'à 300 communions aux grandes fêtes et 150 les dimanches ordinaires (3).

Le succès du collège avait exaspéré les hérétiques : leur haine ne resta pas inactive. Ils cherchèrent d'abord à diffamer les jésuites, en semant en ville les bruits les plus infamants sur leur moralité. Le magistrat s'en émut. Après une enquête rigoureuse, il découvrit un des calomniateurs et l'amena, pieds nus et en chemise, faire amende honorable au milieu d'un grand concours de peuple (4). Les calomnies n'en continuèrent pas moins. On racontait que le provincial et le recteur s'étaient enfuis emportant quelques milliers de ducats; que la nuit les religieux se livraient à l'ivrognerie et à la débauche ; on les avait vus vider jusqu'à vingt-quatre amphores de vin (5). Les écrits anonymes

(1) *Epistolae Nadal,* II, 95.

(2) *Gallo-Belg., Fundationes, Tournai,* I, f° 3. En 1562, les abécédaires étaient au nombre de 140. (*Litterae quadrimestres,* 8 janvier 1563. Biblioth. de l'université de Leyde, *collectio ms. Vulcanii,* n° 53.

(3) Lettre du Père Mortaigne au Général, 3 octobre 1562. (*Germ. Epist.*, II, 336.)

(4) *Gallo-Belg. Fundat., Tournai,* I, n° 1.

(5) *Litterae quadrimestres,* 8 janvier 1563. (Ms. Biblioth. de Leyde, *Collectio ms. Vulcanii,* n° 53.)

se répandaient partout; on les déposait jusque dans la chapelle. Le soir, à leur retour de l'église, on poursuivait les Pères à coups de pierres et on alla jusqu'à couvrir d'ordures la façade de leur maison (1). Tout cela montrait assez une volonté arrêtée de leur faire quitter la place, comme aussi la crainte qu'inspirait leur ministère.

Après avoir en vain essayé de les discréditer aux yeux du peuple, les hérétiques en vinrent à la violence ouverte. Ils réussirent. Au mois d'août 1566, le collège fut envahi par une bande d'émeutiers, la maison fut mise à sac et les Pères durent s'enfuir (2). Ils furent répartis entre les maisons de Douai, de Louvain et de Cologne. Le P. Mortaigne avec un compagnon resta dans les environs. Il s'était retiré à Antoing, où les catholiques de Tournai venaient par groupes de 30 à 40 personnes se confesser et communier. La princesse d'Antoing prit peur : ces allées et venues n'allaient-elles pas attirer les gueux sur son territoire ? Elle pria le P. Mortaigne de quitter la commune (3).

La tranquillité rétablie, le Provincial François Coster était d'avis de ne pas revenir à Tournai : la masse de la population était hostile, beaucoup de chanoines voyaient le collège d'un mauvais œil, et quelques-uns avaient même déclaré qu'ils feraient l'impossible pour empêcher le retour des jésuites (4). En outre, les belles promesses du début n'avaient pas été tenues ; le chapitre et l'évêque ne payaient pas leur quote-part, les revenus étaient absolument insuffisants, au point que sans les profits du pensionnat on n'aurait pas pu vivre (5). Il fallut cependant céder

---

(1) *Litterae quadrimestres,* 8 janvier 1563. (Ms. Biblioth. de Leyde, *Collectio ms. Vulcanii,* n° 53.)

(2) *Gallo-Belg. Fundat., Tournai,* I, n° 1 et lettre du Père Coster au Général, 31 août 1566. (*Germ. Epist.*, VII, 307.)

(3) *Gallo-Belg. Fundat., Tournai,* I, n° 1.

(4) « Tornacenses pro maiori parte infecti sunt nobisque pessime volunt..... etiam canonicis non paucis exosum fuit [collegium].» Lettre de Coster au Général, 30 septembre 1566. (*Germ. Epist.*, VII, 312.)

(5) *Ibidem.*

aux instances des catholiques et leur renvoyer, au printemps de 1567, le P. Jean Mortaigne avec un compagnon. Ils ne rentrèrent pas au collège des Bons-Enfants. Le chanoine Louis de Winghene [1] leur avait loué une maison et pourvoyait à leur entretien [2]. Le Général refusait de rouvrir le collège. L'évêque en fut attristé, mécontent même; à force d'instances, il obtint du moins qu'on reprendrait l'instruction des petits enfants. Le Père Général, François de Borja, céda, mais il était bien entendu que l'on ne contractait aucune obligation; on y serait « en mission », que le Général pouvait rappeler selon son bon plaisir [3].

La ville mit à la disposition des jésuites une grande salle de l'hôpital Saint-Nicolas. Deux prêtres et deux frères coadjuteurs y enseignaient le catéchisme, la lecture et l'écriture [4]. Ils réunirent bientôt 300 enfants. Leur nombre eût été encore plus grand, si les parents n'avaient pas eu la déplorable habitude d'envoyer leurs petits enfants, âgés à peine de cinq ou six ans, en apprentissage [5].

Sous l'inspiration du P. Mortaigne, une sainte femme du nom de Quinte Monnier, fit pour les petites filles ce que les jésuites faisaient pour les garçons. Dans ce but, elle fonda une congrégation religieuse que le peuple appela les *Jésuitesses* [6].

Le Père Provincial, François Coster, songeait toujours à établir à Tournai le noviciat. Dans une longue lettre adressée

---

(1) Fils d'un médecin de Tournai, il avait suivi dans la Compagnie de Jésus son frère Hermès. Il avait été reçu à Rome, mais il ne tarda pas à quitter la vie religieuse. Revenu à Tournai, il se montra jusqu'à la fin de sa vie l'ami et le bienfaiteur de ses anciens confrères.

(2) Coster au Général, 31 octobre 1567. (*Germ. Epist.*, VII, 345.)

(3) Lettre du 14 février 1568.

(4) Lettre du supérieur, Père Robert Claysson, au Père Général, 2 novembre 1568. (*Germ. Epist.*, IX, 291.)

(5) Lettres annuelles de 1571. (*Germ. Epist.*, XII, 2): « ad artes mechanicas exercendas, quarum est hic varia et incredibilis multitudo ».

(6) Eug. Soil, *op. cit.*, 14.

au Père Général le 31 juillet 1568, il s'ouvre de ce projet et en fait ressortir tous les avantages. Ce sera le moyen d'assurer à cette ville, qui en a grand besoin, le ministère de la Compagnie; l'évêque donne son approbation, à condition que l'on continue à enseigner les éléments aux petits enfants (1).

Avant tout, il fallait trouver une maison. La charité inépuisable du chanoine Louis de Winghene y pourvut. Il acheta à Simon Grenut, seigneur de Fay, un grand immeuble situé rue de Babylone, dite des Allemands (2). On en prit possession le 5 décembre 1569 (3) et, le 15 avril 1570, on y inaugurait le noviciat. Le 7 juillet, les consaux accordaient l'amortissement de la maison. Ils le faisaient dans ces termes flatteurs : « en considération du fruict que ont faict et font encoires journellement en ceste ville ceux de la Compagnie de Jésus, tant en l'administration des sacrements, évangélisation de la parole de Dieu, comme à instruire et catéchiser la jeunesse à vivre catholiquement et vertueusement, aussy leur apprendre à lire et à escrire » (4).

Quatre ans après, les jésuites émigrèrent dans une autre partie de la ville. Ils achetèrent l'hôtel de la princesse d'Antoing, rue Madame; mais, en 1585, ils devaient revenir à leur ancienne habitation de la rue des Allemands, où ils établirent les cours d'humanités. Avant cela, ils devaient encore connaître les amertumes de l'exil. Deux fois, en 1576 et en 1578, ils furent expulsés de la ville par les hérétiques; le pouvoir civil fut impuissant à les protéger.

---

(1) *Germ. Epist.*, IX, 279.

(2) *Gallo-Belg. Fundat., Tournai,* n° 10.

(3) Mortaigne, 1 mars 1570. (*Germ. Epist.*, X, 290.)

(4) Consaux, 12 juillet 1571, cité par Eug. Soil, *op. cit.*, 15.

CHAPITRE IV.

Les premières fondations. Fondations dans la région de langue française (1560-1578).

1. Relations de la Compagnie avec les gouverneurs généraux. — 2. Fondation du collège de Dinant. — 3. Fondation de Saint-Omer. — 4. Fondation de Cambrai. — 5. Fondation de Douai. — 6. Fondation de Liége.

1. *Relations de la Compagnie avec les gouverneurs généraux* (1).

Avant de raconter les premières fondations des collèges de la province belge, il ne sera pas inutile de donner quelques détails sur les relations de la Compagnie de Jésus avec les gouverneurs des Pays-Bas durant cette période. Ils nous permettront de mieux mesurer les obstacles contre lesquels les Pères eurent à lutter, et il sera intéressant de saisir dans la correspondance intime leurs sentiments à l'égard des gouverneurs généraux et spécialement du duc d'Albe.

L'avènement de Philippe II avait mis fin au gouvernement de Marie de Hongrie, dont, nous l'avons vu, les jésuites n'avaient guère eu à se féliciter. La nouvelle gouvernante, Marguerite de Parme, leur donnait de meilleures espérances. Elle était favorablement disposée pour la Compagnie de Jésus (2);

---

(1) **Sources imprimées** : Sacchini, *Historia Societatis Jesu*, pars 3ª. — Polanco, *Chronicon*, III-VI. — *Lainii monumenta*. — *Epistolae Nadal*. — Hansen, *Rheinische Akten zur Geschichte des Jesuitenordens*. Bonn, 1896. — Pirenne, *Histoire de Belgique*, IV. — Piot, *Correspondance de Granvelle*. Bruxelles, IV-V.

Sources manuscrites : *Germaniae Epistolae* (1560-1575), I-XVI. — *Epistolae Patrum Generalium*. — *Historia collegii Antverpiensis*. (A. R. Jés. F. B., 973.)

(2) Lettre de Laynez à Mercurian, 27 juin 1559.

elle avait été à Rome sous la direction spirituelle de saint Ignace (1) et rappelait volontiers ce souvenir (2). A son départ pour la Belgique, elle avait promis à Laynez de protéger les Pères (3); le comte de Feria l'entretenait dans ces bonnes dispositions. Le P. Provincial, Évrard Mercurian, par sa prudence et son tact remarquables, avait gagné ses bonnes grâces; au début de son gouvernement, elle le consultait fréquemment pour se renseigner sur l'état religieux du pays et rechercher avec lui les remèdes convenables (4). Ces fréquentes conférences ne laissaient pas d'inquiéter le Père Général; car elles pouvaient exciter les susceptibilités de l'entourage de la gouvernante et, en fin de compte, compromettre la Compagnie. Aussi insistait-il pour que le secret fût bien gardé et, s'il était possible, il engageait le Provincial à conseiller à Marguerite de prendre ailleurs ses informations (5).

Les bonnes dispositions de la gouvernante se manifestèrent surtout dans son intervention auprès du magistrat de Louvain (6). En dehors de là, son action fut peu efficace. Jamais elle ne se départit de ses dispositions bienveillantes pour la Compagnie;

---

(1) A l'arrivée des premiers jésuites à Rome, elle se confessait au Père Jean Codure; à la mort de celui-ci, elle s'adressa au Père Laynez, puis elle prit saint Ignace pour directeur. (*Epist. Ignat.*, I, 182, n. 2.) Ignace baptisa en 1545 le fils de la princesse, Alexandre Farnèse. (Lettre de saint Ignace au Père Faber, 29 août 1545. *Ibid.*, 315.) Polanco écrivait au Père Araoz, le 27 mars 1548, que la princesse était « muy aficionada à la Compañia, y hija de confessión de nostro Padre ». (*Ibid.*, II, 52.) Dans plusieurs lettres, saint Ignace la dit « muy devota de la Compañia » (*Ibid.*, III, 178); il lui écrit pour la consoler dans ses peines (*Ibid.*, V, 699) et la princesse lui répond, le 16 janvier 1554, qu'elle voit que « l'affectione ci havete portata non è diminuita per si lungha assentia » et que si elle peut venir en aide à la Compagnie, elle n'y manquera pas. (*Ibid.*, 700.)

(2) Lettre du Père Coster au Père Général, 31 octobre 1567 : « subinde repetens se filiam esse Societatis ob Patrem Ignatium confessarium ». (*Germ. Epist.*, VIII, 345.)

(3) Lettre de Laynez à Mercurian, 30 mai 1559.

(4) Mercurian à Laynez, 23 janvier 1560. (*Epist. Lainii*, IV, 637, et (*Germ. Epist.*, I, 97.)

(5) Laynez à Mercurian, 16 janvier 1560.

(6) Voir plus haut, chapitre III, pp. 121 et suiv.

mais elle rencontrait une vive opposition dans son entourage; puis son autorité était ébranlée par les menées des seigneurs de la cour; enfin, les préoccupations de la politique réclamèrent ailleurs toute son attention. Elle ne put accorder aux jésuites la protection qu'elle leur avait promise (1). Vingt ans plus tard, son fils, Alexandre Farnèse, deviendra le grand promoteur de la Compagnie de Jésus en Belgique et donnera l'impulsion décisive à son complet épanouissement.

L'arrivée de Ferdinand Alvarez de Tolède, duc d'Albe, avait été saluée par les Pères avec enthousiasme. Sa fermeté et son énergie bien connues étaient le gage le plus sûr que la religion serait sauvegardée et le calme rétabli. Même après l'exécution des comtes d'Egmont et de Hornes, le P. Robert Claysson écrit encore : « Après Dieu, c'est au duc que nous devrons le salut de la patrie et le relèvement de la religion » (2). Et le P. Coster ajoute qu'il « continue à se montrer ferme et zélé pour la gloire du Christ et de l'Église » (3). Au début, Albe semble avoir été animé de dispositions favorables envers les jésuites. Vers le milieu d'octobre 1567, quand le P. Nadal, visiteur de Belgique, sollicita une audience, il lui fit un excellent accueil, le combla de prévenances et promit ses bons offices à la Compagnie (4). On lui prêtait l'intention de s'occuper, après l'apaisement des troubles, de la fondation de collèges dans les principales villes du pays, en particulier à Douai et à Louvain (5). Il comprenait, disait son secrétaire, que sans le secours des jésuites il n'avait guère d'espoir de faire rentrer complètement le pays dans le devoir (6). Le P. Jacques Acosta, Espagnol, admis à une audience

(1) Pirenne, *op. cit.*, IV, 362, dit : « Elle se garda de témoigner à la Compagnie la moindre bienveillance, sans doute par crainte de l'opinion publique. »

(2) 2 novembre 1568. (*Germ. Epist.*, IX, 291.)

(3) 30 juin 1568. (*Ibid.*, 252.)

(4) Lettre du Père Coster au Père Général, 31 octobre 1567. (*Germ. Epist.*, VIII, 345, imprimée dans *Epist. Nadal*, III, 800.)

(5) Lettre du Père Coster au Père Kessel, 14 décembre 1567 (Hansen, *op. cit.*, 551), et au Père Général, 31 novembre 1567 (*Germ. Epist.*, VIII, 343).

(6) Lettre du Père Coster au Père Kessel, 2 septembre 1567. (Hansen, *ibid.*)

privée, s'entendait confirmer cette promesse (1). A Rome, on était plein d'espoir; mais le Provincial, François Coster, mieux au courant de la situation, ne se faisait guère illusion. Il voyait l'opposition que la Compagnie rencontrait dans l'entourage du duc (2). Au fond, Albe lui-même était peu favorable (3) et il subissait l'influence de ses familiers (4). Aussi le Provincial n'attendait rien de ce côté, à moins qu'une haute intervention ne vînt contre-balancer ces influences et déjouer les intrigues. Peut-être, écrivait-il, un bref du pape aurait-il ce bon effet, comme ce fut le cas pour le cardinal Granvelle (5). François Coster avait vu clair; les événements ne tardèrent pas à lui donner raison. A la levée de l'impôt du 100e denier, les jésuites se virent refuser l'exemption. Aux démarches pressantes qu'ils firent pour jouir du même traitement que les autres ordres religieux, le duc d'Albe opposa un refus catégorique, déclarant qu'ils n'avaient été admis à s'établir dans le pays qu'à la condition de payer les impôts : « ut regi semper sua iura solvantur » (6). Il ne se montra pas moins inexorable vis-à-vis des

---

(1) Lettre du Père Coster au Père Général, 31 juillet 1568. (*Germ. Epist.*, IX, 279). Le Père Jacques Acosta avait été envoyé à Anvers pour s'occuper des colonies espagnole et portugaise. Jean de Vargas, président du Conseil des troubles, l'avait en haute estime et recourait volontiers à ses lumières (*Historia collegii Antverpiensis*, à l'année 1570). Le duc d'Albe l'avait désigné en qualité de *visitator* et *inspector* des livres à Anvers. (Lettre du Père Coster, 31 mars 1569. *Germ. Epist.*, X, 334.)

(2) Lettres du Père Coster au Père Général, 9 et 10 octobre 1568. (*Germ. Epist.*, IX, 269 et 270.)

(3) Sacchini, *op. cit.*, pars 3a, lib. VII, § 80. — Pirenne, *op. cit.*, IV, 7, dit que « toute sa vie Albe ... a manifesté à l'égard des jésuites une défiance insurmontable ». De fait, déjà en 1556, quand il était vice-roi de Naples, on le disait mal disposé pour la Compagnie. On attribuait son antipathie à l'influence de sa femme, qui détestait les jésuites : « nostros videre vix potest », dit Polanco, *Chronicon*, VI, 247. Le duc, en diplomate, savait dissimuler : « ut virum prudentem dissimulare », mais pas la duchesse : « quod minime faciebat ducissa ». (Polanco, *loc. cit.*)

(4) Lettre du Père Coster au Père Général, 31 janvier 1569. (*Germ. Epist.*) X, 301.)

(5) Idem eidem, 19 novembre 1569. (*Germ. Epist.*, X, 288.)

(6) Idem eidem, 17 décembre 1569. (*Germ. Epist.*, X, 390.)

Pères d'Anvers. Tous leurs efforts pour obtenir d'ouvrir un collège vinrent se briser contre la volonté arrêtée du duc (1). On savait d'autre part que son fils, Frédéric de Tolède, avait ouvertement déclaré, dans une réunion de la noblesse : « qu'il ne fallait à aucun prix laisser les jésuites s'établir dans le pays. C'était contraire, disait-il, aux intérêts de la patrie et leur Institut n'avait l'approbation ni de l'Église ni des hommes instruits » (2).

Les sentiments des jésuites pour le duc s'étaient singulièrement refroidis. Ce n'était pas seulement parce que lui-même se montrait intraitable à leur égard, mais surtout parce que sans cesse en rapport avec le peuple, ils n'étaient pas loin de partager la colère et les ressentiments excités par les rigueurs et les exactions du terrible gouverneur. La levée du 20e et du 10e denier, succédant aux procès criminels, avait porté l'exaspération à son comble et menaçait de fomenter des séditions (3). Ce revirement dans les sentiments des Pères à l'égard du duc se manifeste au cours de leur correspondance, et leurs jugements ne manquent pas de sévérité. Ils ne se contentent pas de souligner l'échec de son gouvernement et d'en assigner la cause : l'excès de sévérité qui a soulevé les masses (4) ; ils lui repro-

(1) Voir plus bas, chapitre V, fondation d'Anvers.

(2) *Historia domus Antverpiensis.*, Bibl. roy., ms. II, 574, f° 5.

(3) Lettres du Père Delange au Père Général, 14 janvier, 7 mars et 17 mai 1572. (*Germ. Epist.*, XIII, 28. 52 et 57.) Comparez Pirenne, *op. cit.*, 21 et suiv. et 46. — Il ajoute, *op. cit.*, 362, que les jésuites mécontentèrent gravement le duc d'Albe en prêchant contre le 10e denier et il renvoie à Piot, *Correspondance de Granvelle*, IV, 155, note. — Nous n'avons pas trouvé trace de ce fait dans la correspondance des jésuites; nous y lisons seulement que le duc se montra irrité de certaines paroles prononcées en chaire par le Père Trigoso « con tropo zelo ». (Lettre du Père Général au Père Delange, 4 mars 1572.) Toutefois, il ne semble pas qu'il y était question de cet impôt si impopulaire, mais bien de la promulgation de la bulle *in Cœna Domini*. L'affaire avait d'ailleurs été exagérée (Idem eidem, 1er juillet 1572); le Père Général n'en recommande pas moins à tous les prédicateurs de se montrer « valde moderati et circumspecti ».

(4) « Parum feliciter belgicarum provinciarum administratio Albano succedebat, efferatis ubique ni mia ducis severitate belgarum animis. » (*Historia domus Antverdiensis*, à l'année 1572.)

chent ses violences : « il cherche plus, disent-ils, à être redouté qu'aimé » (1); ils constatent la haine et la réprobation universelle dont il est l'objet (2). « Les séditions n'ont pas encore éclaté, mais elles sont à craindre à cause de la haine dont le peuple entier brûle contre lui » (3). Et le cri d'alarme va grandissant. Le P. Coster écrit le 26 février 1573 : « Si le roi ne vient pas à notre secours, c'en est fait de la religion et de la patrie. Plût à Dieu qu'on pût lui persuader de venir lui-même dans cette partie de ses États ». Et, parlant du duc d'Albe, il ajoute : « *Unus homo quantum mali facit !* Si on ne le change pas, il n'y a pas de remèdes » (4). C'est au point qu'on en vient à redouter ses victoires sur les hérétiques. Pendant le siège d'Harlem, le P. Coster écrit : « Que Dieu donne la victoire à l'armée catholique, mais qu'il la fasse tourner au bien de la patrie! En effet, beaucoup appréhendent, si le duc est victorieux, de le voir pressurer ce pays » (5).

De toute part, on aspirait à un gouvernement plus débonnaire. Un moment, en 1572, l'annonce de l'envoi de Medina-Celi, qu'on disait destiné à succéder au duc d'Albe, ranima les espoirs. On louait la générosité de son caractère, son affabilité, sa prudence, sa douceur. On voyait jusque dans son nom un bon présage. C'était le « remède envoyé par le Ciel » : « *Cœli medicina veniat*, écrivait le P. Schipman, si esse salvi cum fide velimus » (6). Et le P. Delange prie Dieu d'accorder à la patrie

---

(1) « Utinam in Belgio quidam moderatius vixissent et amari potius quam timeri voluissent. » Lettre du Père Rhetius au Père Provincial du Rhin, 17 juin 1572. (HANSEN, *op. cit.*, 624.)

(2) « Offensi sunt omnium animi praesenti administratione patriae. » Lettre du Père Delange au Père Général, 22 avril 1572. (*Germ. Epist.*, XIII, 67.)

(3) « Propter odium, quo universus fere populus adversus ducem flagrat. » (Le même au Père Zanthenus, 5 mai 1572, HANSEN, *op. cit.*, 616.)

(4) « Qui nisi mutatur, frustra concionamus aut alia remedia quaerimus. » (*Germ. Epist.*, XIV, 485.)

(5) Lettre du Père Coster au Père Général, 12 juin 1573. (*Germ. Epist.*, XIV, 443.)

(6) 24 avril 1570. (*Germ. Epist.*, XIII, 70.)

ce céleste remède : « patriam medicina temporali destitutam efficaci *medicina cœli* adiuvari et consolari dignetur » (1). Malheureusement, Medina-Celi déclina la charge trop pesante pour ses épaules; après un an de séjour aux Pays-Bas, il regagnait l'Espagne (2).

Quand enfin le duc d'Albe s'éloigna, un jésuite, le P. Schipman, recteur de Douai, l'appelait le fléau du pays et saluait son départ comme une délivrance (3).

Pour ce qui concerne la Compagnie, c'est à se demander si l'antipathie du duc d'Albe n'a pas été un bienfait de la Providence? En effet, si elle eût joui de sa faveur, n'aurait-elle pas souffert de son impopularité et le peuple n'aurait-il pas enveloppé les Pères dans la même réprobation (4)?

Son successeur don Louis de Requésens, commandeur de Castille, se déclara dès son arrivée en faveur des jésuites (5). Sans attendre même que le P. Trigoso, supérieur de la maison d'Anvers, lui demandât audience, il le fit appeler et lui promit ses bons offices pour tout ce en quoi il pourrait être utile à la Compagnie; il s'engagea même à écrire lui-même au roi en faveur de la fondation des collèges dans les principales villes (6).

---

(1) 22 avril 1570. (*Germ. Epist.*, XIII, 67.)

(2) Lettre du Père Delange au Père Général, 25 octobre 1573. (*Germ. Epist.*, XIV, 384.)

(3) « Abiit nostri agri calamitas, quo nihil erat ad regendum et hostes fidei debilitandum ineptius imprudentiusque, et ad augendum hereticorum et etiam rebellium numerum accomodatius, et exitus demum eorum speramus modo, alterius sedulitate, pietate, vigilantia. » (22 janvier 1572, *Germ. Epist.*, XV, 112.)

(4) « Quod nonnisi peculiari forte divinae providentiae in Societatem cura factum, ne in invidiam, quae iam tum apud plebem plurimum novis hereticorum opinionibus corruptam ardebat, Societas ex Albani ducis favore, cuius nomen etiamnum plerisque in Belgio invisum, novae flammae fomes accederet. » (*Historia collegii Antverpiensis*, f° 4.) Voir Papebroch, *Annales Antverp.*, III, 200.

(5) Il est grand protecteur des jésuites, « avec lesquels il est enfermé la plupart du temps. » (Piot, *Correspondance de Granvelle*, V, 220, cité par Pirenne, *op. cit.*, IV, 49.)

(6) Lettre du Père Delange au Père Général, 17 février 1574. (*Germ. Epist.*, XV, 279.)

Le 26 mars, recevant le Provincial, il lui faisait le plus aimable accueil, lui répétait ses promesses, le poussait à conclure à Anvers l'achat de la maison d'Aix et offrait sa médiation auprès du magistrat pour obtenir l'autorisation (1). Il fréquentait assidûment la chapelle des Pères. Il avait attaché à sa personne en qualité de conseiller le P. Christophe Rodriguez; il voulut même en faire son confesseur; mais l'humble religieux, redoutant cette charge, fit si bien qu'il obtint la permission de retourner en Italie (2). Enfin, dans ses campagnes, il emmenait avec lui deux jésuites en qualité d'aumôniers de l'armée (3).

La Compagnie pouvait attendre beaucoup de lui; mais au bout d'environ deux ans, il succombait à la tâche, sans avoir su se montrer à la hauteur des fonctions difficiles auxquelles la confiance royale l'avait appelé.

Après ces quelques considérations générales, nous allons raconter les premières fondations des collèges de la province belge. Elles se firent au milieu de difficultés de tout genre : troubles religieux dégénérant bientôt en guerres civiles, entraves du côté du droit d'association si parcimonieusement accordé par le gouvernement, pauvreté des maisons et manque de ressources nécessaires à une fondation solide, absence de séminaires bien établis pour la formation des jeunes religieux. De plus, la Compagnie était peu connue dans le pays. Elle se heurtait à bien des préjugés de la part du clergé et des autres ordres religieux, rencontrait peu de sympathie dans les classes dirigeantes et moins encore dans l'entourage des gouvernants, ce qui n'était pas de nature à lui concilier la faveur du magistrat des villes. Enfin, la gratuité même de ses ministères et en particulier de l'enseignement nécessitait, dès l'ouverture des

---

(1) Lettre du Père Delange au Père Général, 30 mars 1574. (*Germ. Epist.*, XV, 147.)

(2) Idem eidem, 12 avril 1575. (*Germ. Epist.*, XVI, 2.)

(3) Ce fut la première origine de la *Mission des Camps*, dont nous parlerons plus loin.

collèges, une dotation importante, qu'il n'était pas facile de trouver, vu l'état précaire où se trouvait le pays.

La première série de fondations se fit dans la région de langue française : la principauté de Liége, le Cambrésis et l'Artois. La Compagnie y rencontra une sympathie plus vive de la part des populations et, chez les hauts dignitaires ecclésiastiques, faveur et aide. C'est ce qui explique le succès plus rapide de son développement dans cette partie du pays.

2. *Fondation du collège de Dinant, 1563.*

Le collège de Dinant (1) est le premier que les jésuites établirent dans la principauté de Liége. Il eut une existence éphémère, mais devait renaître au commencement du XVII[e] siècle. Sa fondation fut l'œuvre d'un Dinantais, le P. Henri de Sommal (2). Fils de Jean de Sommal, un des notables de la cité, il était entré dans la Compagnie à Rome à l'âge de dix-sept ans. Formé par saint Ignace lui-même, il avait débuté à Modène (1553) comme professeur de grec; atteint par la maladie (3), il fut envoyé à Cologne avec les Pères François Coster et Henri Denys (mai 1556). Il y enseigna d'abord la grammaire au collège des Trois-Couronnes, puis fut préfet des études et professeur de philosophie (4). Sa santé était toujours chancelante; ses supérieurs, espérant qu'un changement d'air

---

(1) **Sources imprimées** : SACCHINI, *Historia Societatis Jesu*, pars 3[a], lib. VIII, § 92 et pars 4[a], lib. III, § 131. — POLANCO, *Chronicon*, III-VI. — *Litterae quadrimestres*, IV-V. — JULES BORGNET, *Documents relatifs à l'histoire de l'Instruction publique à Dinant au XVI[e] siècle*, extrait des ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NAMUR. Namur, 1868, X, 220-246. — LÉON LAHAYE, *Cartulaire de la commune de Dinant*. Namur, 1891.

Sources manuscrites : *Historia collegii Dionantensis*. (GALL. BELG. HISTORIA, IV, n. 14.) — *Germaniae Epistolae* (1563-1575), IV-XVI. — *Epistolae Patrum Generalium*.

(2) Voir sa notice dans *Biographie nationale*. Bruxelles, 1921, XXIII, 165 et suiv.

(3) POLANCO, *Chronicon*, III, 53; IV, 125.

(4) Il y compta parmi ses élèves le célèbre Juste Lipse.

lui serait favorable, l'envoyèrent plusieurs fois dans sa ville natale. Il n'y resta pas inactif et fit mentir le proverbe : « Nul n'est prophète dans son pays ». Déjà à son premier séjour en 1556, le chapitre de Saint-Michel l'avait admis à prêcher, bien qu'il ne fût pas encore prêtre (1). Son succès fut si grand que, dès ce moment, le magistrat et le clergé manifestèrent le désir d'obtenir cinq ou six jésuites pour l'enseignement et la prédication (2). Dinant n'avait à cette époque qu'une école primaire, où l'on enseignait le catéchisme, la lecture, l'écriture et les premiers éléments du latin. En 1563, le conseil communal, désireux d'avoir un collège d'humanités, reprit les négociations et offrit aux jésuites la direction des nouvelles écoles, avec un subside annuel de 80 florins, « jusques au rappel de la ville » (3). L'offre était peu brillante et pas du tout conforme aux exigences de l'Institut. Le P. Henri de Sommal se rendit néanmoins à Trèves, pour en conférer avec son Provincial, le P. Mercurian. Celui-ci le renvoya à Dinant préparer les voies et attendre les ordres du Père Général (4). Le P. Henri se montra trop pressé. Cédant aux désirs impatients de ses concitoyens, il loua deux maisons dans l'allée Chauleie (paroisse Notre-Dame), demanda à Cologne trois professeurs et, avant d'avoir reçu l'autorisation de Rome, il inaugura le collège (5); il ouvrit même un pensionnat. Grand fut l'étonnement du Père Général : « J'apprends par le Père Provincial, écrivait-il au Père de Sommal, que vous avez admis des pensionnaires; je désirerais savoir avec quelle

(1) Polanco, *Chronicon*, VI, 423.

(2) Lettre du Père Kessel au Père Général, 5 octobre 1556. (*Litt. Quadrim.*, IV, 551.)

(3) Voir Borgnet, *Documents relatifs à l'histoire de l'Instruction publique à Dinant au XVI^e siècle*, 8-10.

(4) Lettre du Père Kessel au Père Général, 14 novembre 1563. (*Germ. Epist.*, IV, 178.)

(5) Damianus, *Synopsis primi saeculi*, 125 : « Scholas aperiente Henrico Somalio praeside, sed Lainii penitus iniussu. » — Sacchini, *Hist. Soc. Jesu*, pars 3^a, lib. VIII, § 92 : « Nihil ratum praepositus generalis habuit. »

permission? Les conditions sont-elles conformes à l'Institut? Avez-vous les ressources nécessaires? De qui les tenez-vous? De l'évêque ou de la cité? » (1). Ainsi rappelé à l'ordre, le P. de Sommal était obligé d'avouer que les revenus étaient plus que modiques, mais il escomptait les bonnes dispositions du magistrat, qui promettait de faire diligence pour assurer une dotation suffisante (2).

Cet espoir lui paraissait d'autant plus fondé que la ville craignait de se voir enlever son nouveau collège. En effet, les habitants de Huy, espérant attirer dans leur cité Henri de Sommal et ses collègues, faisaient miroiter les plus brillantes promesses et présentaient « *mirabilia* comme maisons, jardins plusieurs et tout leur traictement » (3). Les Dinantais, pour parer le coup, s'adressèrent à l'évêque de Liége, Gérard de Groesbeek, qui prit leur parti. Il les félicitait d'avoir confié à la Compagnie de Jésus l'enseignement de la jeunesse. C'était à ses yeux le moyen le plus sûr de « parvenir à quelcque réformation du dégast des opinions et meurs que l'on veoit avoir prins place, jusques à estre désià enracinée en la plus part des gens parvenus en aage », et pour cela il les exhortait à augmenter le subside accordé aux Pères « affin qu'ilz puissent continuer de mieulx en mieulx en leur dicte saincte entreprinse, et ne soyent contrainctz, par faulte de nécessaire assistence, abandonner icelle » (4).

De fait, la pension de 80 florins était dérisoire. Aux trois classes d'humanités on avait ajouté la rhétorique, la charge de

---

(1) Lettre du 8 août 1564. (*Epist. gen.*)

(2) Lettre du Père Sommalius au Père Général, 7 septembre 1564. (*Fland. belg. Supplementum historiae,* B, liasse 3, n° 2.)

(3) Lettre du magistrat à Gérard Chevalier, abbé séculier de l'église collégiale de Notre-Dame de Dinant, citée par Borgnet, *op. cit.*, 11 et lettre du Père Sommalius au Père Général, 7 septembre 1564.

(4) Lettre de Gérard de Groesbeek, 14 octobre 1564, citée par Borgnet, *op. cit.*, 13.

l'école primaire (1) et la surveillance des pensionnaires. Le personnel montait à douze religieux, et rien que pour la location de la maison on devait payer chaque année 50 florins.

Le conseil communal comprit que, s'il voulait conserver les jésuites, il devait s'imposer un nouveau sacrifice. Il porta donc à 300 florins le subside annuel, mais refusa de s'engager à le payer indéfiniment (2). Il espérait, en effet, que le souverain prendrait à sa charge l'entretien du collège. Dans ce but, il multiplia les démarches; mais il ne recueillit que de bonnes paroles d'espoir pour l'avenir et d'impossibilité pour le présent: « à cause de la malvaisté des temps passez qui encor continue, par où nécessairement debvons estre escusez de n'avoir faict ce que aultrement euissions souverainement désiré » (3).

La ville se débattait au milieu de grandes difficultés financières et ce subside grevait lourdement son budget. A différentes reprises, le conseil voulut cesser le paiement de la pension habituelle; mais toujours il cédait devant la menace du P. Provincial d'abandonner la place sans espoir de retour (4).

Si le collège était mal établi au point de vue financier, par contre les œuvres y fleurissaient. Dès la première année, il comptait trois cents élèves (5). On y venait de Huy, de Liége et de Namur (6). Les vingt-trois pensionnaires que les Pères

---

(1) Cette école, située près de la collégiale de Notre-Dame, comprenait deux classes. Les Pères continuaient à y enseigner les rudiments du latin; c'était ainsi un cours préparatoire au collège. (Lettres annuelles de 1565, *Germ. Epist.*, VI, 161.)

(2) Voir les pièces publiées par Borgnet, *op. cit.*, 17-18.

(3) Lettre de l'évêque, 6 août 1567, citée par Borgnet, *op. cit.*, 22.

(4) Lettre du Père Coster au Père Général, 30 novembre 1568. (*Germ. Epist.*, IX, 273.)

(5) Lettres annuelles de 1566. (*Germ. Epist.*, VII, 253.) A la suite des troubles religieux de 1566, le nombre fléchit. (Lettre du Père Menu au Père Général, 12 novembre 1566. *Germ. Epist.*, VII, 286.)

(6) Lettre du Père Mercurian au Père Général, 29 août 1564. (*Germ. Epist.*, V, 271.) L'évêque de Namur avait, du haut de la chaire, loué l'enseignement des jésuites de Dinant et engagé les parents à leur envoyer leurs enfants. (Idem eidem, 28 mai 1564. *Germ. Epist.*, V, 270.)

hébergeaient appartenaient pour la plupart à l'aristocratie de la principauté (1). Les autres étrangers logeaient chez les bourgeois.

La prédication des Pères était très goûtée. Le P. Nicolas Menu, Dinantais lui-aussi, qui avait succédé en 1566 au P. de Sommal en qualité de recteur, avait été désigné par le magistrat pour les stations de l'Avent et du Carême (2) : on n'en voulait pas d'autre (3). Prédicateur éloquent, il attirait la foule autour de sa chaire, et l'on accourait de loin pour l'entendre. Là, comme ailleurs, une fréquentation plus assidue des sacrements témoignait du succès de sa prédication (4). Les services qu'ils rendaient à la cité attiraient aux jésuites l'affection des habitants ; mais ils ne rencontraient pas la même faveur auprès du clergé (5). Certains curés voulurent même les empêcher de prêcher et de confesser. L'évêque intervint en leur faveur et enjoignit au chapitre de Saint-Michel de les laisser exercer librement leur ministère dans cette église (6).

Sous le gouvernement du P. Menu, la situation financière s'était améliorée Grâce à son héritage, il avait libéré la maison de l'hypothèque dont elle était grevée (7) ; il avait construit des chambres pour les pensionnaires (8), pris en loca-

(1) Lettres annuelles de 1569. (*Germ. Epist.*, X, 321.)

(2) Lettres annuelles de 1566 (*Germ. Epist.*, VII, 253) et lettre du Père Menu au Père Général, 26 février 1566. (*Ibid.*, 283.)

(3) Lettre du Père Coster au Père Général, 31 janvier 1569. (*Germ. Epist.*, X, 301.)

(4) A l'église Saint-Michel, où les Pères exerçaient le ministère, il y avait tous les dimanches une cinquantaine de communiants, et les jours de fête de deux à trois cents. (Lettres annuelles de 1568. *Germ. Epist.*, IX, 297 et lettre du Père Coster au Père Général, 31 janvier 1569. *Germ. Epist.*, X, 302.)

(5) « Civibus, ut solent, gratissimi sunt », écrit le Père Coster, « sed pastoribus valde exosi » (30 avril 1568 ; *Germ. Epist.*, IX, 262) et lettres annuelles de 1568. (*Ibid.*, 297).

(6) Lettre du Père Coster au Père Général, 31 janvier 1569 (*Germ. Epist.*, X, 301) et lettres annuelles de 1569. (*Ibid.*, 321.)

(7) Lettres annuelles de 1569. (*Germ. Epist.*, X, 321.)

(8) Lettres annuelles de 1566. (*Germ. Epist.*, VIII, 253.)

tion le jardin voisin, de manière à donner à la maison de l'air et de la lumière (1); enfin il avait aménagé une chapelle publique (2).

Cependant, ce collège, ouvert sans le consentement des supérieurs, avait toujours été mal vu à Rome (3). La ville refusant de s'engager à continuer la pension de 300 florins, le Père Général avait, à plusieurs reprises, songé à faire cesser l'enseignement et à ne laisser que quelques religieux en résidence pour la consolation des habitants (4). Chaque fois, le P. Menu était intervenu en faveur de ses concitoyens et avait détourné l'orage; mais il finit par perdre patience. A la mort de François de Borja, il adressa lui-même un mémoire à la congrégation générale, accumulant les raisons d'abandonner la place. Il eut gain de cause. Le 16 juillet 1574, le P. Mercurian, nouvellement élu Général, accordait au P. Baudouin Delange, Provincial, l'autorisation de supprimer la maison de Dinant. Au préalable, il devait obtenir l'assentiment de l'évêque de Liége et agir de manière à ne pas froisser les habitants.

Le recteur mit à fermer le collège autant de précipitation que son prédécesseur avait mise à l'ouvrir. Le 1er mars 1575, il faisait savoir au magistrat que, puisqu'il se refusait à assurer la continuation du subside, la Compagnie se voyait dans la nécessité de se retirer. Profitant des vacances de Pâques, il donna aux pensionnaires un congé définitif. Ce fut un grand émoi parmi le peuple, sincèrement attaché aux jésuites. Le conseil tenta une démarche désespérée auprès du prince-évêque (5). Celui-ci intervint auprès du Père Provincial, mais dut se rendre à ses raisons. Tout ce qu'il put obtenir, c'est que, pour ménager

(1) Lettre du Père Coster au Père Général, 31 mars 1569. (*Germ. Epist.*, X, 324.)

(2) Lettre du Père Menu au Père Général, 1er mars 1572. (*Germ. Epist.*, XIII, 82.)

(3) Lettre du Père Borja au Père Nadal, 14 février 1568. (*Epist. Nadal,* III, 562.)

(4) Lettres du Père Général, François de Borja, 15 juillet 1567, 24 janvier 1570, etc.

(5) *Registre aux missives,* fo 13.

la transition, quelques Pères resteraient jusqu'à la Pentecôte (1).

Les jésuites se préparèrent donc au départ. Ils avertirent leurs amis et tâchèrent de leur faire comprendre les raisons de cette décision. Ils osaient à peine sortir de la maison, tant ils étaient harcelés par les doléances des habitants (2). Ils distribuèrent à l'hôpital et aux pauvres une bonne partie du mobilier, rendirent à chacun ce qui leur avait été donné et firent transporter le reste soit à Maestricht, soit à Liége (3).

Le lendemain de la Pentecôte, les jésuites quittaient la ville, au milieu des regrets de la population. Les Dinantais ne se départirent pas de l'affection qu'ils avaient vouée aux Pères (4). Ils ne renonçaient pas à l'espoir de les voir revenir dans un avenir prochain Leurs vœux devaient être exaucés ; moins de trente ans après, le collège de Dinant devait renaître (5).

3. *Fondation du collège de Saint-Omer, 1566.*

Le collège de Saint-Omer (6) fut le seul qui, pendant cette période troublée, arriva à une fondation complète, en tous points conforme à l'Institut. Il fut l'œuvre de Gérard d'Hamé-

---

(1) Lettre du Père Delange au Père Général, 24 mars 1575. (*Germ. Epist.*, XVI, 126.)

(2) Lettre du Père Menu au Père Général, 1er septembre 1575. (*Germ. Epist.*, XVI, 132.)

(3) Ibid.

(4) Lettres du Père Menu au Père Général, 1er juillet et 1er décembre 1575. (*Germ. Epist.*, XVII, 116 et 380.)

(5) Voir plus bas : Les fondations sous les archiducs.

(6) **Sources imprimées** : Sacchini, *Historia Societatis Jesu*, pars. 3a. — *Epistolae Nadal.* — De Laplane, *Les abbés de Saint-Bertin*. Saint-Omer, 1855. II, 105 et suiv. — Bled, *Chartes de Saint-Bertin*, IV, Saint-Omer, 1886, dans Société des Antiquaires de la Morinie. — A. Lesenne, *La chapelle du Lycée à Saint-Omer*. Saint-Omer, 1897.

Sources manuscrites : *Rerum Audomari ad Morinos in collegio gestarum compendium, 1565-1614*. (Gall. Belg. Historia, IV, n° 2.) — *Diarium collegii Audomarensis Societatis Jesu*, ms. de Henri De Laplane (aujourd'hui aux archives de la province de Champagne). — *Fondation du collège de Saint-Omer*. (A. R. Jés. G. B., cart. 28.) — *Germaniae Epistolae* (1566-1577) VII-XVIII et *coll.*, III. — *Epistolae Patrum Generalium*.

ricourt, soixante-neuvième abbé de Saint-Bertin et premier évêque de Saint-Omer. Descendant d'une noble famille du pays de Liége, Gérard d'Haméricourt avait pris l'habit à l'abbaye bénédictine de Saint-Bertin, le 27 mars 1519, de la main de son grand oncle maternel, Antoine de Berghes. Après avoir gouverné pendant dix ans le monastère de Saint-Winoc (1535-1545), il fut élu abbé de Saint-Bertin. Lors de l'érection des nouveaux évêchés, Philippe II le nomma au siège de Saint-Omer (4 septembre 1562) et le pape Paul IV accorda à l'élu de cumuler les fonctions épiscopales et celles d'abbé de Saint-Bertin (8 janvier 1563). Il fut sacré à Bruxelles par Granvelle, le 12 septembre 1563 et intronisé le 10 octobre (1). Ce pontife éclairé avait compris que les plus sûrs moyens de contre-balancer les funestes effets de l'hérésie naissante étaient la réforme du clergé, l'instruction religieuse des fidèles et par-dessus tout l'éducation de la jeunesse. Ce furent les pensées directives de tout son épiscopat. Déjà avant son élévation, il avait fondé, avec les revenus de son abbaye, le séminaire des pauvres boursiers de Saint-Bertin (1er mars 1561) et y avait créé une soixantaine de bourses. Cependant, le calvinisme gagnait du terrain dans la partie de son diocèse voisine de la France; le poison s'était glissé jusque dans son monastère (2) et parmi les maîtres de son collège. « Voyant avec douleur les progrès que faisaient les huguenots et hérétiques (3) », le prélat résolut d'appeler les jésuites qu'il avait appris à connaître au concile de Trente, en 1561. Il s'adressa à l'abbé d'Anchin, Jean Lentailleur, chez qui le P. Provincial Mercurian et son secrétaire, le P. Baudouin Delange, donnaient en ce moment (janvier 1565) les exercices

(1) Bled, *Chartes de Saint-Bertin*, IV, nos 4097, 4099, 4104.

(2) Le Père Baudouin Delange, lors de son premier séjour à l'abbaye, en 1563, y convertit un moine, que la lecture assidue des écrits de Calvin avait égaré et que son obstination avait fait jeter dans la prison du monastère. (*Historia domus.* Gall. Belg. Historia, IV, no 2.)

(3) *Grand cartulaire*, IX, 302.

de saint Ignace. Les deux jésuites s'empressèrent de répondre à l'appel. C'était une belle moisson qui s'annonçait chez les Morins ; elle était mûre et n'attendait que les moissonneurs. Au mois de février, ils étaient accueillis à l'abbaye de Saint-Bertin. Mercurian ne fit qu'y passer : la mort du P. Laynez (10 janvier 1565) l'appelait à Rome pour la congrégation générale. Il partit, laissant à son compagnon la mission de donner les *exercices* et de travailler, selon le désir de l'abbé, à la réforme du monastère. Dès lors, l'évêque s'ouvrit au P. Delange de son projet de fonder un collège. Sa première idée avait été de mettre la Compagnie à la tête de son séminaire des pauvres boursiers ; mais le Père lui fit remarquer que semblable condition était contraire aux prescriptions de l'Institut : les jésuites devaient vivre en communauté, dans une habitation séparée, et ne pas partager avec d'autres la direction d'un collège. L'abbé se rendit sans peine à ces raisons. Il écrivit au Provincial qu'il voulait, dans la fondation projetée, se conformer complètement aux usages de l'Ordre [1]. De telles dispositions promettaient une entente facile. Le 14 décembre 1565, le P. Mercurian, resté à Rome en qualité d'assistant de Germanie, donnait au nouveau Provincial, le P. François Coster, les pouvoirs nécessaires pour traiter avec l'évêque : si toutes les conditions étaient conformes à l'Institut et aux décisions de la congrégation générale, il pouvait accepter le projet, sans même attendre la réponse de Rome.

Le P. Coster était l'homme des décisions promptes. Dès le 2 février 1566, les pourparlers avaient abouti et le P. de Sommal était chargé de préparer le nécessaire pour un collège de douze Pères. « Cette fondation est très importante, écrivait le P. Coster le 26 avril 1566 ; ce sera la meilleure de la province » [2]. « Nous aurons là un magnifique collège, doté d'ex-

---

[1] « Non ex arbitrio suo sed ex praescriptis et legibus Societatis, a quibus ne latum unguem nos suo nomine vellet deficere ». (*Ms. de Laplane.*)

[2] *Germ. Epist.*, VII, 269.

cellents revenus. Je le préfère à nos trois autres collèges réunis » (1).

Les troubles excités par les Iconoclastes firent subir au projet un temps d'arrêt; mais, le calme revenu, l'évêque déploie une merveilleuse activité. Il achète les terrains et maisons nécessaires (25 décembre 1566), aménage l'habitation, y installe le P. Baudouin Delange avec ses compagnons (24 février 1567) et entreprend la construction des classes. Déjà il a obtenu de Philippe II des lettres patentes « agréant la fondation du collège des boursiers et la nouvelle érection du collège de la Société de Jésus et l'achat de 3,000 livres de rentes annuelles de quarante gros de Flandre exclusivement appliquées à ces deux maisons, qu'il déclare prendre sous sa sauvegarde spéciale » (2). Le 9 avril, les cours étaient inaugurés dans des locaux provisoires, au séminaire des boursiers, en attendant l'achèvement des nouvelles constructions.

Le P. Nadal, Visiteur de la province, n'approuvait pas ces résolutions hâtives. Il avait écrit de Cologne au P. Coster de suspendre toute décision jusqu'à son arrivée; il lui défendait d'ouvrir les classes et d'accepter le collège (3); mais le Provincial, fort des pouvoirs reçus directement de Rome, avait passé outre (4). Le Général se montra moins difficile que le Visiteur. Dès qu'il eut reçu l'acte de fondation, il écrivit à l'évêque qu'il l'acceptait, laissant aux Pères Nadal et Coster le soin d'en régler les détails. Il reconnaissait au prélat le titre de fondateur et le rendait participant de toutes les bonnes œuvres de la Compagnie (5). Dans une lettre adressée au P. Coster, il ajoutait : « La manière d'agir de l'évêque de Saint-Omer, si

---

(1) Tournai, Cambrai et Dinant. — Lettre du Père Coster au Père Général, juin 1566. (*Germ. Epist.*, VII, 297.)

(2) 22 mars 1567. (Bled, *Chartes de Saint-Bertin*, IV, n° 4118, p. 262.)

(3) 24 février 1567. (*Epist. Nadal*, III, 397.)

(4) Lettre du Père Nadal au Père Général, 14 juillet 1567. (*Ibid.*, 496.)

(5) Lettre du 17 juillet 1567.

pleine de confiance, nous a donné beaucoup de satisfaction, et nous aurons d'autant plus à cœur son collège qu'il nous témoigne plus de confiance » (1). L'arrivée du P. Nadal ne fut pas inutile. En effet, il obtint des conditions encore meilleures : diverses clauses qu'il n'approuvait pas furent corrigées, la dotation du collège fut rendue absolument indépendante et distincte de celle du séminaire des boursiers; enfin, l'évêque s'engageait à « augmenter les revenus jusqu'à fondation complète (2) ».

Cependant, le prélat hâtait les travaux. Il voulait faire grand et beau : « Le bâtiment des classes, écrivait le P. Delange, est si beau et si spacieux que je ne pense pas qu'il ait son pareil dans la ville (3) ». Le 15 janvier 1568, il était terminé et les Pères en prenaient solennellement possession. L'évêque voulut procéder lui-même à leur installation, « en grande cérémonie, en présence de ce qu'il y avait de plus distingué à Saint-Omer » (4). Déjà le collège comptait 200 élèves répartis en cinq classes. Au mois de mai suivant, on ajouta le cours de théologie morale, que fréquentaient les jeunes religieux de Saint-Bertin.

Gérard d'Haméricourt voulut couronner son œuvre par la construction de l'église. Dès le mois de juillet 1568, il s'était occupé à réunir les matériaux nécessaires. Le 24 janvier 1569, il signait avec l'entrepreneur un contrat de 700 florins carolus pour la main-d'œuvre de l'édifice. Le 8 février, on commençait les fondations et, le 16 avril, l'évêque posait solennellement la première pierre. Les travaux furent poussés avec tant d'activité que l'on put procéder à la consécration le quatrième dimanche de septembre (24 septembre 1570), en la fête de saint Gérard,

---

(1) Lettre du 15 juillet 1567.

(2) Lettre de Père Nadal au Père Général, 14 juillet 1567. (*Epist. Nadal.* III, 496.)

(3) Lettre du Père Delange au Père Mercurian, 5 novembre 1567. (*Germ. Epist. mixtae,* 63.)

(4) *Grand cartulaire,* IX, 316.

patron du fondateur (1). Ce fut l'occasion d'une touchante cérémonie : à l'offertoire de la messe, le Père recteur, Baudouin Delange, s'en vint à la tête de la communauté offrir à l'évêque un cierge ardent, symbole de la reconnaissance due au généreux donateur (2). Bientôt les Pères purent apprécier les avantages d'exercer le ministère dans leur église propre. En effet, note le P. Delange, ils ne tardèrent pas à enregistrer bon nombre de conversions d'hérétiques ou d'hésitants qui n'osaient pas les aller trouver dans l'église paroissiale, où jusque-là ils avaient entendu les confessions (3).

Restait à dresser l'acte authentique de donation à la Compagnie de Jésus (4). Il a été publié *in extenso* dans le cartulaire de Saint-Bertin (5). En voici l'analyse dans ses parties essentielles : Après les préliminaires, Gérard d'Haméricourt rappelle tout ce qu'il a fait pour la fondation : achat de maisons, construction des classes et de l'église, dotation de 1,600 florins annuels. Bien qu'il eût l'autorisation du pape d'employer à cette œuvre une partie des revenus du séminaire des pauvres boursiers, il a préféré constituer cette rente au moyen de ses épargnes personnelles, sans toucher ni aux biens du séminaire des pauvres boursiers, ni à ceux de son monastère ou de la mense épiscopale (6). Il n'impose à la Compagnie d'autre charge

---

(1) L'église fut dédiée au Saint Nom de Jésus (lettre du Père Coster au Père Général, 19 novembre 1570; *Germ. Epist.*, XI, 345) et non pas à saint Gérard, comme le dit De Laplane, *Abbés de Saint-Bertin*, II, 138, interprétant mal le texte : « Consecratum est templum dominica quarta, septembris vero die 24, qui sacer erat sancto Gerardo R^mi^ patrono ». Il ne s'agit pas de la belle église qui existe encore et qui sert aujourd'hui au lycée de la ville. Celle-ci fut bâtie de 1618 à 1629. Voir Lesenne, *La Chapelle du Lycée à Saint-Omer*. Saint-Omer, 1897.

(2) Tous les ans, à pareille date, cette cérémonie se renouvelait.

(3) Lettre du Père Delange au Père Général, 14 décembre 1570. (*Germ. Epist.*, XI, 69.)

(4) Le premier acte, du 30 mai 1567, n'était pas valide, parce que l'acceptation de la Compagnie n'y était pas consignée.

(5) Bled, *op. cit.*, n° 4129, 265 et suivantes.

(6) Le Père Coster écrivait, le 30 mars 1567, au Père Général : « Nihil bonorum immobilium quae pertinent vel ad monasterium vel ad suam personam dedit, sed ex proventibus et his pecuniis quas potest libere in opera pia expendere, emit dotat collegium. » (*Germ. Epist.*, VIII, 343.)

que l'enseignement des humanités, tant aux jeunes gens du collège des pauvres boursiers qu'aux autres écoliers qui se présenteront. Enfin il promettait d'augmenter encore la dotation dans la mesure du possible et affirmait le consentement unanime de tous les religieux de son monastère, qu'il entendait être ses cofondateurs et participants à la dite fondation, ainsi que les abbés ses successeurs [1].

Cette « promesse d'augmentation » fut royalement tenue. Jusqu'à sa mort, le généreux prélat ne cessa de faire des largesses à son collège. Coup sur coup, nous le voyons ajouter à la fondation, [2] et à la veille de sa mort il la portait à 3,000 florins annuels [3]. Sa libéralité ne s'en tint pas là. Il a complété les bâtiments du couvent des Pères [4], fourni le mobilier et les ornements de l'église, l'ameublement de la maison, les habits, le linge de table [5] et même un traitement annuel pour le médecin et le pharmacien [6]. Chaque année il donne plus de 200 florins pour le pain et la bière et il aime à répéter :

---

[1] L'acte est daté du 28 janvier 1571. Le 31 janvier, l'évêque y appose le double sceau de l'évêché et de l'abbaye; à la même date, les religieux de Saint-Bertin donnent leur consentement et apposent le sceau du monastère. La remise solennelle se fit le 16 février; le 15 juin, le Père Général, François de Borja, accusait réception des lettres de fondation et remerciait chaudement l'évêque.

[2] Le premier projet, en 1565, était de 900 florins annuels, il monte à 1,000 en 1567, 1,200 après la visite du Père Nadal, 1,600 dans l'acte du 28 janvier 1571, 2,000 en 1572 (lettre du Père Claysson au Père Général, 3 mars 1572, *Germ. Epist.*, XIII, 109), 2,140 en 1573 (idem eidem, 4 juillet 1573, *Ibid.*, XIV, 263), 2,500 en 1574 « pour la bienvenue du Père Provincial et principalement pour l'entrée heureuse de Votre Paternité au généralat », écrit le Père Claysson au Père Mercurian (12 janvier 1574, *Germ. Epist. coll.*, III, 395).

[3] Lettre du Père Jean Crohin au Père Général, 9 avril 1577. (*Germ. Epist.*, XVIII, 105.)

[4] Lettre du Père Delange au Père Général, 14 décembre 1570. (*Germ. Epist.*, XI, 369.)

[5] Lettre du Père Claysson au Père Général, 5 mars 1572. (*Germ. Epist.*, XIII, 109.)

[6] « Adiuncto annuo medici et pharmacopolae stipendio, una cum pharmacorum incidentibus sumptibus. » (Lettre de l'évêque au Père Général, 4 août 1569. *Epistolae Episcoporum*, I, 447.)

« Tant que je vivrai, il ne vous faudra point soigner, ni mesnager pour pain ni pour cervoise » (1). Aussi comprend-on ce mot du recteur, Robert Claysson : « Sa Seigneurie s'occupe si bien de nos intérêts que nous pouvons dormir sur nos deux oreilles au sujet du temporel du collège et nous donner tout entiers au bien des âmes. L'administration temporelle est aisée, quand le fondateur veut être lui-même le procureur » (2).

Pour éviter toute difficulté après sa mort, Gérard d'Haméricourt a pris soin de faire confirmer ses donations par l'autorité pontificale. Un premier bref, du 28 juin 1568, loue grandement le prélat et l'engage à poursuivre son œuvre (3) ; par un second bref du 3 novembre 1567, le pape approuve d'avance les donations futures (4) ; enfin, une bulle du 5 juin 1571 confirme solennellement les deux fondations du collège des jésuites et du séminaire des boursiers (5).

Ces précautions n'étaient pas inutiles. En effet, les grandes libéralités de l'évêque, bien que faites sur ses épargnes personnelles, étaient mal vues des religieux de son monastère, et l'on pouvait craindre de les voir, après la mort du prélat, réclamer la restitution de tout ce qu'il avait donné au delà de la fondation. C'est ce qu'écrivait au P. Général le P. Jean Gapanus, économe de la maison : « Je sais qu'il y en a parmi les moines qui notent avec soin toutes les libéralités de leur abbé, et ils pourraient bien un jour prétendre que tous ces objets n'ont été que prêtés » (6).

---

(1) Lettre du Père Claysson au Père Général, 5 mars 1572. (*Germ. Epist.*, XIII, 109.)

(2) Idem eidem, 12 janvier 1574. (*Germ. Epist. coll.*, III, 395.)

(3) A. R. Jés. G. B., Saint-Omer, n° 28.

(4) L'évêque aurait voulu obtenir l'autorisation de tester en faveur de la Compagnie, mais le pape la lui refusa.

(5) Bled, *Cartulaire*, n° 4133, p. 269. Cette bulle n'arriva à destination qu'au mois de juin de l'année suivante. (Lettre du Père Delange au Père Général, 20 juin 1572. (*Germ. Epist.*, XIII, 41.)

(6) 13 juillet 1572. (*Germ. Epist.*, XIII, 99.)

L'évêque avait magnifiquement tenu ses promesses; il les avait même de loin dépassées, et l'on comprend le sentiment de reconnaissance qui, près de deux siècles plus tard, dictait au P. Guillaume Wiart ces paroles adressées au recteur de Douai : « Il vous sera aisé de faire la différence entre notre fondation et celle de votre collège [1]. Dans notre fondation, Mgr d'Haméricourt parle en vrai père, pénétré de bonté pour la Compagnie, qu'il ne veut gêner en rien, à laquelle il n'impose ni condition, ni réserve, dont au contraire il veut mettre l'Institut et la liberté à couvert de toute charge. L'acte d'Anchin ne parle guère ainsi » [2].

L'œuvre était solidement fondée, quand Gérard d'Haméricourt mourut le 17 mars 1577 (dimanche de Laetare). Il fut assisté à ses derniers moments par le recteur du collège, le P. Jean de Crohin et par son ami le P. Max a Capella. Il voulut être inhumé dans le chœur de l'église de la Compagnie [3]. Le P. Général prescrivit, conformément aux constitutions, à tous les prêtres de la Société de célébrer trois messes pour le repos de l'âme du fondateur, et le P. Provincial en imposa une quatrième à tous les prêtres de la province : « pour l'âme de ce grand bienfaiteur, qui avait si bien mérité de toute la Compagnie » [4].

Les libéralités du prélat avaient permis d'augmenter le personnel. Six religieux avaient inauguré le collège en 1567, ils étaient dix-huit en 1572 [5] et vingt-quatre en 1574 [6]. Le

---

(1) Il s'agit du collège de Douai. Le Père Wiart envoyait au recteur de ce collège les actes de la fondation de Saint-Omer, dont celui-ci avait besoin pour le procès qu'il soutenait contre l'abbaye d'Anchin.

(2) A. R. Jés. G. B. Saint-Omer, n° 28.

(3) Son cœur fut laissé à l'église de l'abbaye et les entrailles déposées à la cathédrale. Sa dépouille mortelle fut transportée en 1667 dans la nouvelle église des jésuites.

(4) Lettre du Père Delange, 23 mars 1577. (*Germ. Epist.*, XVIII, 39.)

(5) Lettre du Père Claysson au Père Général, 5 mars 1572. (*Germ. Epist.*, XIII, 109.)

(6) Catalogue du personnel. (*Germ. Epist. coll.*, III, 404.)

nombre des élèves dépassait le chiffre de 250; parmi eux on comptait quelques religieux augustins, bénédictins et prémontrés.

L'abbé aurait voulu voir ajouter l'enseignement de la philosophie en faveur de ses boursiers. L'opposition que les jésuites rencontraient à Douai de la part de la faculté des arts inclinait le P. Provincial à accepter (1); mais les difficultés s'aplanirent à l'université de Douai et le projet n'eut pas de suite. Les cours de théologie morale et de controverses furent maintenus, à la grande satisfaction des religieux de Saint-Bertin et du clergé.

A tous les points de vue, ce collège était le meilleur de la province belge : bâtiments, ampleur et solidité de la fondation, rapports avec le fondateur, enfin le calme au milieu des divisions religieuses qui déchiraient les Pays-Bas. Aussi comprend-on le mot du P. Claysson, qui s'était trouvé au milieu des troubles d'Anvers et de Tournai : « L'Artois est un paradis de paix » (2).

4. *Fondation du collège de Cambrai, 1563* (3).

L'évêque de Cambrai, Robert de Croy, avait tenu rigueur aux jésuites jusqu'à sa mort (31 août 1556). Son successeur, Maximilien de Berghes (4), prévenu d'abord contre eux, changea bientôt de dispositions à leur égard et résolut de les appeler à

---

(1) Lettre du Père Delange au Père Général, 3 février 1574. (*Germ. Epist. coll.*, III, 402.)

(2) Lettre au Père Général, 14 avril 1574. (*Germ. Epist. coll.*, III, 404.)

(3) **Sources imprimées** : Sacchini, *Historia Societatis Jesu*, pars 3ª, lib. VII, § 53. — Manare, *Commentarius*, 48. — *Monumenta Lainii.* — *Epistolae P. Nadal*, II-IV.
Sources manuscrites : *Historia collegii Cameracensis Societatis Jesu, 1560-1616.* (Gall. Belg. Historia, IV, n. 8.) — *Germaniae epistolae* (1563-1577), IV-XVIII. — *Epistolae Patrum Generalium.*

(4) Maximilien de Berghes, de la noble famille des comtes de Walhain, avait été élu par le chapitre le 10 septembre 1556; mais le pape Paul IV refusa pendant trois ans l'institution canonique et le prélat ne prit possession de son siège qu'en 1560.

son aide pour la réforme de son vaste diocèse. La situation était déplorable; la guerre, dont le pays avait été le théâtre, avait introduit bien des désordres; grâce au voisinage de la France, l'hérésie avait fait des progrès effrayants et la licence des mœurs aggravait encore le mal. La simonie sévissait à ce point « qu'on ne la regardait pas comme un péché et qu'on achetait et vendait les bénéfices tout comme un cheval ou une mule [1] ». C'est au milieu de cette crise que Maximilien de Berghes prit la direction du diocèse. Il débuta par un acte de rigueur. L'audace des hérétiques avait été jusqu'à briser les crucifix en plusieurs endroits de la ville, et même en face du palais épiscopal. En sa qualité de duc de Cambrai, l'évêque ordonna l'exécution de quelques-uns de ces sacrilèges. Après cette répression sanglante, le zélé pasteur tourna sa sollicitude vers l'amendement de son peuple. Dans ce but, il demanda au Père Mercurian, provincial, de lui envoyer un ou deux prédicateurs de valeur. Le diocèse en a grand besoin, disait-il, et peut-être, dans un avenir prochain, jugeront-ils eux-mêmes utile de se fixer à Cambrai et d'y ouvrir un collège [2]. Ils y trouveront, écrivait-il, « buon luogo pel collegio, provisione mediocre, et occasione grande di produrre belli frutti nella vigna di Christo nostro Signore [3] ». Mercurian se rendit à Cambrai pour examiner la situation, mais les négociations avec le chapitre et le magistrat de la ville n'aboutirent pas [4]. L'archevêque profita du passage du Père Laynez par la Belgique pour s'adresser directement à lui. Il eut avec lui une entrevue à Bruxelles, il insista avec tant de chaleur, « ne pouvant, disait-il, gouverner son diocèse sans l'aide de la Compagnie », que le Père Laynez

---

[1] Lettre du Père Éleuthère Dupont au Père Général, 26 mars 1572. (*Germ. Epist.*, XIII, 83.)

[2] Lettre du Père Mercurian au Père Général, 7 mars 1561. (*Germ. Epist.*, II, 135.)

[3] Idem eidem, 16 avril 1561. (*Germ. Epist.*, II, 142.)

[4] Idem eidem, 2 septembre et 18 novembre 1561. (*Germ. Epist.*, II, 143 et suiv.)

céda, s'en remettant au Père visiteur, Jacques Nadal, du soin de régler les détails de la fondation (1). Quelques semaines après, Maximilien de Berghes acceptait avec empressement les conditions présentées par le Père Nadal : la Compagnie enverrait un personnel de dix hommes (trois prêtres, trois professeurs et quatre frères coadjuteurs); de son côté, le prélat s'engageait à fournir la maison, le mobilier et une pension annuelle de 600 florins pour l'entretien des religieux. Il était au comble de ses vœux; aussi, il promettait, dès que ses ressources le lui permettraient, de renforcer le personnel, d'augmenter la dotation et d'en assurer la perpétuité.

Le choix du Général pour cette nouvelle fondation tomba sur le Père Éleuthère Dupont (Pontanus), une des plus grandes figures et des plus sympathiques de ces premiers temps (2). Il était né à Lille le 27 octobre 1527. Fils d'un médecin, il songeait à suivre la même carrière que son père, quand, en 1550, après trois années d'études à Paris, il se décida à renoncer au monde et à entrer dans la Compagnie de Jésus. Après avoir terminé son noviciat sous les yeux de saint Ignace, il reçut, en 1555, l'onction sacerdotale et fut le premier recteur des collèges de Bivone, en Sicile, et de Tournon, en France. Docteur en théologie (à Rome en 1561), il joignait à l'expérience du gouvernement une grande science et un rare talent de parole.

Le 6 décembre 1562, il arrivait à Cambrai et descendait chez le chanoine écolâtre Jean Leduc († 1579). Quelques mois après, il louait l'hôtel de Philippe d'Anneux, seigneur d'Abancourt, dans la paroisse Saint-Nicolas. Le 8 mai 1563 avait lieu l'ouverture solennelle des cours en présence de l'archevêque, du haut clergé et des notables. On débuta avec les trois cours de

---

(1) Lettre de Polanco, 15 août 1562, publiée par le Père Delplace, *Le protestantisme à Tournai*, 51.

(2) Voir la notice consacrée au Père Éleuthère Dupont par le Père Possoz, à la suite de la *Vie de Mgr Jean Vendeville, évêque de Tournai*. Lille, 1862.

grammaire, bientôt on y ajouta la poésie et la rhétorique ; enfin, en 1568, la dialectique pour préparer les jeunes gens aux leçons universitaires (1). Le jour de l'ouverture, on ne comptait que 20 élèves et on termina l'année avec 50. A la rentrée des cours (octobre 1564), le chiffre monte à 140, à 200 en 1566, pour retomber, après la fondation du collège de Douai, à 150 (2)

Un des premiers soins du Père Dupont fut d'ouvrir une école dominicale, afin d'enseigner aux jeunes gens pauvres le catéchisme, la lecture et l'écriture. Le succès dépassa l'attente : au bout de quelques mois, on réunissait plus de 500 jeunes gens (3).

Charmé des résultats qu'il constatait dans sa ville épiscopale, Maximilien de Berghes aurait voulu une fondation semblable à Cateau-Cambrésis : c'était un nid d'hérétiques et le point de son diocèse qui lui donnait le plus d'inquiétudes ; son autorité y était à ce point méconnue qu'il n'aurait pas pu s'y montrer sans danger. Il en écrivit au Général (4) et revint plusieurs fois à la charge, mais sans succès (5). Il obtint toutefois que le

---

(1) « Primum hoc anno coepit praelegi dialecticae artis compendium, ut qui hinc ad universitates se conferunt... paratiores accedant. » (*Litterae quadrimestres*, 1er juillet 1568. *Germ. Epist.*, IX, 286.)

(2) « Ne plures sint facit academiae Duacensis vicinia. » (Lettre du Père Dupont au Père Général, 15 octobre 1573. *Germ. Epist.*, XV, 83.) Le nombre des élèves variait selon les saisons. Beaucoup d'entre eux étaient fils de campagnards et les parents les retenaient pour les travaux agricoles : « Agricolae liberos suos a scholis ad areas, a libris ad falces revocant. » (*Litterae quadrimestres*, septembre 1564. *Germ. Epist.*, V, 311.) « Semper aestate pauciores quam hyberno tempore. Magna enim ex parte sunt rustici qui, ut plurimum pro inopia parentum, coguntur eis in messe suam operam praestare. » (Lettres annuelles de 1568. *Germ. Epist.*, IX, 286) ; mais telle était leur application qu'ils emportaient leurs livres avec eux et étudiaient pendant les interruptions du travail champêtre, si bien que, au dire du chroniqueur, « ut reliquos in urbe relictos socios assequantur ». (*Ibidem.*)

(3) Lettre du Père Mercurian au Père Général, 13 novembre 1563. (*Germ. Epist.*, IV, 206.) En 1569, ils y ajoutèrent une section pour les hommes faits, le dimanche après vêpres, afin de leur faire oublier le chemin de l'auberge. (Lettres annuelles de 1569. *Germ. Epist.*, X, 337.)

(4) Lettres de l'archevêque au Père Général, 11 mai 1564 et 17 mai 1566. (*Epistol. Episcoporum*, II, 126 ; I, 200 et suiv.) Déjà, en 1563, il avait demandé avec insistance quelques jésuites pour Valenciennes. (Lettres du 22 mai et du 31 août 1563. *Ibid.*, I, 70 et suiv.)

(5) Lettre du Père Général à l'archevêque, 8 avril 1566.

P. Dupont irait évangéliser cette région infestée par l'hérésie. Reçu à l'abbaye bénédictine de Saint-André, le jésuite y donna les exercices de saint Ignace et ramena les moines à leur antique ferveur. Puis, se tournant vers le peuple, il fit de nombreuses conversions; plus de cent huguenots avoués abjurèrent leurs erreurs (1).

Le zèle des Pères ne se confinait pas en ville; il s'étendait aux campagnes et jusqu'aux diocèses voisins de France. En 1566, ils prêchèrent hors ville dans plus de soixante paroisses. L'évêque les entourait des plus délicates attentions : le dimanche, quand ils allaient prêcher au loin, il leur envoyait des chevaux de ses écuries (2) ; souvent il leur rendait visite et venait familièrement s'asseoir à leur table, partageant avec eux le modeste menu de la communauté et écoutant en silence la lecture qui se faisait durant le repas (3). Il leur donnait de fréquentes aumônes, leur procurait la provision de blé et de chauffage (4) ; mais, malgré sa bonne volonté, il ne parvenait pas à tenir sa promesse de rendre la fondation complète et perpétuelle (5). La situation des Pères était toujours précaire : *non vivimus, sed victitamus,* écrivait le recteur (6) ; néanmoins pris de compassion pour ce peuple si bon et si affectionné à la Compagnie, il suppliait le Père Général d'avoir pitié de ces « *poverelli* » et d'accepter le collège avec moins de rigueur que

(1) Lettre du Père Éleuthère Dupont à Laynez, 6 avril 1564. (*Epist. Lainii,* VII, 659 et suiv.)

(2) *Litterae quadrimestres* du 1er septembre 1563. (*Germ. Epist.*, IV, 258.)

(3) *Ibid.*

(4) Lettres annuelles de 1566. (*Germ. Epist.*, VII, 280.)

(5) Lettre du Père Nadal au Père Général, 7 janvier 1568. (*Epist. Nadal,* III, 553.) Le prélat avait considérablement diminué le train de sa maison, essayé par divers moyens d'établir une rente stable; en particulier, il avait été en instances pour obtenir l'incorporation de deux prébendes (lettre du Père Coster au Père Général, 14 mai 1570. *Germ. Epist.*, XI, 354); mais il s'était heurté à la résistance du chapitre.

(6) Lettre du 14 octobre 1566. (*Germ. Epist.*, VII, 359.)

la congrégation générale ne l'avait décidé. La mort ne permit point à Maximilien de Berghes d'achever son œuvre (1). Le chapitre, chargé de l'administration de la mense épiscopale, décida de continuer le paiement de la pension de 600 florins jusqu'à l'intronisation du nouvel évêque.

Cependant les Pères avaient acheté l'hôtel de la famille d'Abancourt, qu'ils louaient depuis leur arrivée (2). Déjà ils s'étaient procuré les maisons voisines, de manière à avoir le terrain nécessaire pour construire une église (3). Un généreux bienfaiteur, le chanoine Quarré, s'offrait à la bâtir à ses frais (4). Le P. Provincial voulait employer cet argent, avec la permission du donateur, à exonérer la maison qu'on occupait (5); mais le recteur insista tant et si bien chez le Général, qu'il eut gain de cause; le 17 février 1574, le P. Mercurian lui accordait l'autorisation de bâtir, « à condition de ne pas contracter de nouvelles dettes (6) ».

On se mit aussitôt à l'œuvre. L'église était achevée en avril 1575 (7); la consécration eut lieu le jour de saint Michel, à qui elle était dédiée (8). Le nouvel évêque, Louis de Berlaymont, présida la cérémonie. Comme son prédécesseur, il aimait et

---

(1) Il mourut presque subitement à Berg-op-Zoom, où il prenait quelques jours de repos (29 août 1570).

(2) Ils le payèrent 1,500 carolins. (Lettres annuelles de 1566. *Germ. Epist.*, XII, 7.)

(3) Jusque-là, ils avaient exercé le ministère à la paroisse Saint-Nicolas.

(4) Lettres du Père Dupont au Père Général, 31 décembre 1573 et 28 janvier 1574. (*Germ. Epist.*, XV, 278 et 286.)

(5) Lettre du Père Delange au Père Général, 1er janvier 1574. (*Germ. Epist.*, XV, 276.)

(6) *Epist. Gen. ad Super. Germ.*, 6.

(7) Lettre du Père Dupont au Père Général, 13 avril 1575. (*Germ. Epist.*, XVI, 145.)

(8) En 1576, les Pères, grâce à la libéralité de l'abbé de Saint-Pierre d'Hasnon, Jacques Froye, et de quelques membres du chapitre, élevèrent un bâtiment de deux étages pour l'usage de la communauté.

protégeait les Pères [1] ; mais on n'arrivait pas à obtenir de lui un engagement pour l'avenir, au sujet des 600 florins qui constituaient la dotation du collège. Le pape lui avait pourtant accordé l'incorporation à la mense épiscopale des revenus de l'abbaye de Vaucelles, estimés à 6,000 florins [2]. Aussi, le recteur engageait-il le Général à profiter du voyage de l'archevêque à Rome pour solliciter de lui une fondation définitive et l'engagement de donner à perpétuité six ou huit cents florins sur les revenus de l'abbaye [3] : « C'est justice, écrivait-il le 2 septembre [4], et bien conforme aux intentions du pape. En effet, le prélat a précisément demandé d'accroître les revenus de la mense épiscopale afin de pouvoir faire face aux dépenses du collège. »

L'arrangement était à peine conclu que les troubles éclatèrent. Les jésuites furent forcés de quitter la ville (janvier 1580). Ils se retirèrent à Douai ; l'évêque n'en continua pas moins à fournir libéralement la pension de 600 florins aux Pères dispersés. En 1595, après la prise de Cambrai par les Espagnols sous la conduite du comte de Fuentès, le collège sera rétabli.

5. *Fondation du collège de Douai, 1568.*

Tandis qu'à Saint-Omer la Compagnie de Jésus prenait de rapides développements, à l'autre bout de l'Artois, à Douai,

---

(1) En 1575, le prélat se proposait d'ériger un séminaire et d'en confier la direction et l'enseignement aux Pères de la Compagnie. (Lettre du Père Dupont au Père Général, 16 juin 1575. *Germ. Epist.*, XVI, 149) ; mais les conditions n'étaient pas conformes à l'Institut et le Père Général refusa. (Lettre au Père Dupont, 23 janvier 1576. *Epist. Gen.*)

(2) Lettre du Père Dupont au Père Général, 24 septembre 1577. (*Germ. Epist.*, XVII, 89.)

(3) Idem eidem, 1er novembre 1577. (*Germ. Epist.*, XVIII, 90.)

(4) *Germ. Epist.*, XVIII, 87.

s'ouvrait le collège d'Anchin [1]. La fondation en fut laborieuse, mais il devait devenir le collège le plus florissant des Pays-Bas et, à partir de 1612, après la division de la province, il sera le séminaire de philosophie et de théologie de la province gallo-belge.

Il y avait à peine une année que l'université de Douai était ouverte [2] quand Jean Lentailleur, abbé d'Anchin, Vendeville, professeur de droit, François Mangré, doyen de Saint-Amé, et Jérôme Francus, conseiller de la ville, écrivirent chacun de son côté au Père Général pour demander les jésuites [3]. Ainsi le clergé séculier et régulier, les autorités civiles et académiques se rencontraient dans la même pensée. En fait de classes d'humanités, Douai ne possédait que le Collège royal; la création d'un nouvel établissement devait, pensait-on, contribuer à l'épanouissement de la jeune université et exciter une noble et utile émulation. Le magistrat était disposé à consacrer à l'érection de ce collège deux à trois mille florins, l'abbé d'Anchin en promettait mille et l'on escomptait la coopération d'autres prélats et de la noblesse. Toutefois, — et c'était là le point noir, — il n'y avait pas d'espoir pour le moment de réunir les revenus

---

(1) **Sources imprimées** : Sacchini, *Historia Societatis Jesu*, pars 3ª, lib. IV. — Manare, *Commentarius*, 50 et suiv. — Buzelin, *Gallo-Flandria sacra et profana*. Duaci, 1625, 421 et suiv. — Buzelin, *Annales Gallo-Flandriae*. Duaci, 1624, 524 et suiv. — L. Salembier, *Hommes et choses de Flandre*. Lille, 1911. — *Epistolae Nadal*, III-V. — *Histoire du collège de l'abbaye d'Anchin en l'université de Duay* (s. l.). Ce *Mémoire*, imprimé au XVIIIe siècle, à propos d'un procès soutenu par les moines d'Anchin contre les jésuites, contient plusieurs pièces relatives à la fondation.

Sources manuscrites : *Rerum a Societate Jesu in Duacensi collegio gestarum commentarius* (*1562-1605*), dans Gallo-Belg. Historia, III, n. 1. — *Fundationes Gallo-belg.*, I, 263 et suiv. — *Germaniae Epistolae* (1562-1578), III-XVIII. — *Epistolae Patrum Generalium*. — A. R. Jés. G. B., cartons 11-13 et 19-22.

(2) L'université de Douai, fondée par les bulles du pape Pie IV en date du 6 janvier 1559 et par les lettres patentes de Philippe II (19 janvier 1562), avait ouvert ses cours au mois d'octobre de l'année 1562.

(3) Les lettres originales de ces quatre Douaisiens, datées des premiers jours d'octobre 1563, sont conservées dans le registre *Germ. Epist.*, IV, 236-243.

nécessaires à l'entretien du personnel; les Pères devraient donc se résigner pendant quelques années à percevoir le minerval, ou les *didractes*. Outre le cours complet d'humanités et l'enseignement de la philosophie, on demandait un professeur de théologie, un catéchiste et un prédicateur pour les dimanches et les fêtes. Les négociateurs étaient pressés. Ils voulaient inaugurer le collège au mois de mars et n'attendaient qu'un mot du Père Général pour acheter le terrain et commencer les constructions. Ils le suppliaient même d'envoyer en avant-garde un lecteur de théologie, un prédicateur et, si possible, un professeur de rhétorique ou de philosophie. L'abbé d'Anchin, ou à son défaut le doyen de Saint-Amé, accueillerait les nouveaux venus et pourvoirait à leur entretien. Vendeville terminait ainsi sa lettre : « Si V. P. laisse échapper cette occasion, nous craignons bien, nous qui aimons la Compagnie, qu'il ne s'en représentera pas une pareille avant vingt ans »; il laissait entendre qu'on n'était pas arrivé sans peine et sans opposition à ce résultat. Le Général répondit qu'on pouvait s'occuper des constructions; il louait la bonne volonté des Douaisiens et se déclarait « prêt à aller aussi loin que possible dans les concessions, sans blesser toutefois les points essentiels de l'Institut » (1). C'était dire clairement que sur la question du minerval il ne transigerait point. Le Père Provincial, Évrard Mercurian, vint à Douai pour conduire les négociations. Il se rendit bientôt compte que le projet n'était point mûr : les Douaisiens demandaient beaucoup et offraient peu, on n'était pas assuré du consentement du magistrat et l'on pressentait l'opposition d'un certain nombre d'universitaires (2). Ces premiers pourparlers échouèrent. Ils eurent toutefois le bon résultat d'introduire les jésuites à l'abbaye d'Anchin. A la demande de l'abbé, le Père

(1) Nous n'avons pas retrouvé la lettre du Père Général, mais le projet de réponse est annoté au dos de la lettre de Vendeville. (*Germ. Epist.*, IV, 238.)

(2) Lettre du Père Mercurian au Père Général, 23 mars 1564. (*Germ. Epist.*, V, 320.)

Mercurian y donna les exercices de saint Ignace; Jean Lentailleur s'y soumit le premier; un grand nombre de moines imitèrent son exemple : ce fut un renouveau au monastère (1).

Au mois de juillet 1566, les abbés de Marchiennes et d'Anchin se concertèrent pour fonder à frais communs un collège des jésuites; puis, se ravisant, ils décidèrent de bâtir chacun de son côté un pensionnat. L'abbé d'Anchin se réservait d'ériger l'habitation du personnel et les classes qu'il se proposait de confier à la Compagnie de Jésus. Il s'ouvrit de son projet au P. Nadal, visiteur, et au P. Provincial François Coster; il ne demandait que l'enseignement des humanités et une leçon des cas de conscience; en retour, il offrait une rente annuelle de mille florins avec espoir d'augmentation. Le magistrat de la ville, l'université, l'évêque d'Arras applaudirent à ce dessein (2); mais quand on apprit que les jésuites persistaient à refuser le minerval et voulaient donner gratuitement l'enseignement, les dispositions changèrent. Ce serait, disait-on, la ruine des collèges universitaires. En effet, les maîtres seraient mis dans cette alternative de renoncer, eux aussi, au minerval ou bien de voir tous leurs élèves aller chez les Pères.

Cependant, Jean Lentailleur avait obtenu du duc d'Albe l'autorisation de construire son collège et de le doter d'une rente annuelle de mille florins sur les biens de son monastère. Sans attendre la réponse de Rome, il avait commencé les constructions (3) et il était décidé à inaugurer les cours au mois d'octobre. S'il ne pouvait s'entendre avec les jésuites, il confierait les classes aux Messieurs de Standonck (4). La réponse de François de Borja ne fut pas encourageante. Elle était, dans les

---

(1) Lettre du Père Mercurian au Père Général, 23 mars 1564. (*Germ. Epist.*, V, 320).

(2) Lettre du Père Coster au Père Général, 30 novembre 1567 (*Germ. Epist.*, VIII, 343.)

(3) Idem eidem, 31 janvier et 31 mars 1568. (*Germ. Epist.*, IX, 260 et 275.)

(4) Idem eidem, 31 mars 1568. (*Germ. Epist.*, IX, 275.)

termes les plus affectueux, un refus motivé de la fondation, telle qu'on la proposait (1). En particulier, sur la question du minerval, il ne voulait pas transiger; cela touchait, en effet, à la pureté de la pauvreté, qui défend de rien exiger pour les ministères. Pour adoucir ce refus, le Général faisait faire à l'abbé des ouvertures au sujet de la fondation d'un séminaire de la Compagnie, dont les scolastiques suivraient les cours de philosophie et de théologie à l'université. A la maison, on leur donnerait des leçons supplémentaires : répétitions, disputes scolastiques et autres exercices, auxquels les étrangers, comme cela se pratiquait ailleurs, pourraient être admis, si le corps académique le jugeait bon. Ce serait, disait-il, le moyen d'assurer à la ville de Douai une résidence des jésuites. Ceux-ci rendront des services spirituels, non seulement au peuple chrétien par la prédication et la confession, mais encore aux étudiants dans les pédagogies, comme à Louvain. Ainsi, sans exciter la jalousie, la Compagnie ferait peut-être plus de bien à la jeunesse estudiantine que si elle enseignait elle-même (2). Cette proposition ne sourit pas à l'abbé (3); il l'écarta, mais n'en continua pas moins les pourparlers au sujet d'un collège d'humanités avec un cours de théologie pastorale.

Trois difficultés dominaient (4). La première était la question de la gratuité des cours. Au fond, cette difficulté provenait plus de l'abbé lui-même que de l'université. En effet, le corps académique avait depuis longtemps cédé sur ce point, à condition que

---

(1) « Una amorevole negativa del collegio », écrit-il à Nadal, 14 février 1568. (*Epist. Nadal,* III, 560.)

(2) Lettre du Père Mercurian, assistant de Germanie, à l'abbé d'Anchin, publiée dans les pièces du procès de 1745 : *Histoire du collège de l'abbaye d'Anchin en l'université de Duay.* Pièces justificatives, n° X, p. (4); et lettre du Père François de Borja au Père Nadal, 14 février 1568. (*Epist. Nadal,* III, 560.)

(3) Lettre du Père Nadal au Père Borja, 28 avril 1568. (*Epist. Nadal,* III, 583.)

(4) Lettre du Père Coster au Père Général, 5 octobre 1568. (*Germ. Epist.*, IX, 271.) — Lettres de l'abbé d'Anchin au Père Général, 18 février, 8 avril et 30 septembre 1568. (*Germ. Epist.*, IX, 240, 263 et 266.)

les jésuites n'enseigneraient pas la philosophie, tout au moins sans percevoir les didractes (1). Mais Jean Lentailleur, après avoir plusieurs fois abandonné ses prétentions à ce sujet, y revenait encore et s'obstinait à vouloir exiger le minerval, non plus en faveur des Pères, mais pour l'entretien de ses étudiants pauvres. C'était, croyait-il, le moyen de tourner habilement le texte de leur Institut, que les jésuites alléguaient, et en même temps alléger la fondation de son pensionnat, en lui assurant des revenus (2). Enfin, après un entretien avec le P. Éleuthère Dupont, il renonça définitivement à ce projet. Le Père lui avait fait comprendre que jamais la Compagnie ne transigerait sur ce point, ni directement ni indirectement. S'il persistait, il était inutile de pousser plus loin les négociations; il n'y avait plus qu'à rompre (3).

La seconde difficulté portait sur les termes du contrat relatif aux services que l'abbé attendait. Outre l'enseignement des humanités, il demandait un cours de *pastorale* (4) et des leçons de catéchisme. Or, il voulait à tout prix spécifier ces deux derniers points comme obligatoires *ex pacto* et *ratione dotis*. La Compagnie se déclarait tout à fait disposée à donner ces deux cours; elle se disait même établie beaucoup plus pour ce genre de ministères que pour l'enseignement des humanités, mais elle se refusait à s'y obliger en justice. S'y engager en vertu d'un contrat, c'était, au moins en apparence, exiger une

---

(1) *Procès de 1745*. Pièces justificatives, nº I, p. (1), acte du 6 décembre 1567.

(2) Lettre du Père Nadal au Père Général, 15 février 1568. (*Epist. Nadal*, III, 565.)

(3) Lettres du Père Éleuthère Dupont au Père Nadal, 8 et 9 avril 1568. (*Germ. Epist.*, IX, 240.)

(4) Dans une lettre du 9 décembre 1570, le Père Coster explique ce qu'on entendait par ce mot *Cursus pastoralis*. On n'y enseignait pas seulement la théologie morale, mais tout ce qu'un pasteur des âmes doit savoir : l'explication des épîtres et des évangiles de toute l'année en vue du prône, un abrégé de la théologie dogmatique et spécialement les points controversés avec les hérétiques, le catéchisme et les rubriques. Le cours était de deux ans et ne donnait aucun droit de se présenter aux grades. (*Germ. Epist.*, XI, 349.) Voir plus haut, p. 133.

rétribution pour des services d'ordre spirituel : ce qui était contraire à ses constitutions. Lorsque l'abbé eut compris que les Pères rempliraient ces ministères sans en avoir contracté l'obligation, il finit par se rendre. Toutefois, ce cours de pastorale lui tenait fort à cœur; c'était même, disait-il, ce qu'il avait eu principalement en vue en fondant le collège : « Je vous demande, écrivait-il au Général, au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ d'accorder à mes prières et à mes pieux désirs la faveur que j'aurais voulu acheter à prix d'or ou d'argent, et que je n'ai pu faire l'objet d'un contrat » (1).

L'entente fut autrement difficile sur le troisième point. L'abbé voulait s'assurer des garanties contre le relâchement possible des jésuites et stipuler des clauses qui lui permettraient de diminuer ou de supprimer la dotation, de traîner les Pères en justice et même de les chasser du collège (2). Le Général accordait sans peine que, dans le cas où la Compagnie cesserait l'enseignement, la fondation devait faire retour au monastère. Ce n'était que justice, et cette stipulation n'avait rien que de conforme aux constitutions; mais soumettre ses religieux à un contrôle étranger, et surtout permettre de les attraire devant d'autres juges que les supérieurs de l'Ordre, il ne le pouvait pas. Les privilèges de la Compagnie s'y opposaient aussi bien que sa dignité. De plus, ces marques de défiance avaient quelque chose de déplaisant et n'étaient pas de nature à faciliter les négociations (3). On eut bien de la peine à tomber d'accord sur une formule transactionnelle. Chaque fois que l'affaire paraissait

---

(1) Lettre du 30 septembre 1568. (*Germ. Epist.*, IX, 242.)

(2) Lettres de l'abbé d'Anchin au Père Général, 17 février et 30 septembre 1568. (*Fundat. Gallo-Belg.*, I, 263 et suiv.)

(3) Lettre du Père Général à l'abbé d'Anchin, 30 mars 1568 : « Plus a nobis impetrabit caritas et fiducia fundatorum quam nimia subtilitas cautionum quae diffidentiam prae se ferre videatur. » — Et au Père Coster, le 18 juin 1569 : « Et intenda V. R. che il mostrar tanta diffidenza questo benedetto abbate da fastidio assai et rafreda molto la voluntà di questo suo collegio; tutto il contrario effetto farebbe la confidenza. »

réglée, l'abbé revenait sur ses concessions, faisait renaître sous une autre forme ses prétentions, cherchait un nouveau moyen de vinculer la liberté de la Compagnie ou de revenir par voie détournée à ses anciens projets. Tout était alors remis en question (1).

Certes, ce n'était pas le manque d'affection ou la défiance personnelle qui dictaient sa conduite. Il était sincère quand il disait ne pas demander mieux que de pouvoir, comme l'évêque de Saint-Omer, laisser pleine liberté à la Compagnie ; mais sa situation était bien différente. L'abbé de Saint-Bertin fondait son collège non pas avec les biens de son monastère, mais avec ses deniers personnels et l'argent dont il disposait librement pour les bonnes œuvres. Il était donc complètement indépendant vis-à-vis de ses moines et n'avait ni comptes à rendre ni consentement à obtenir. Jean Lentailleur, au contraire, devait prendre les fonds sur les biens de son abbaye d'Anchin, et par là même il dépendait de ses religieux et devait s'efforcer de les contenter (2). De plus, Douai était ville universitaire, aussi devait-il tenir compte des volontés du corps académique. De là ses tergiversations et les multiples formules auxquelles il recourait pour concilier les deux parties. Il voulait accorder le plus possible à la Compagnie, et d'autre part vis-à-vis de ses religieux avoir au moins l'air de prendre des garanties. Et le pauvre abbé se consumait en efforts désespérés pour arracher aux jésuites de nouvelles concessions et pour ne céder que pied à pied à leurs exigences.

Il y avait dans ces exigences quelque chose qui le déroutait et l'exaspérait. Il écrivait au Général, non sans une certaine

---

(1) Lettre du Père Coster au Père Général, 31 juillet 1568. (*Germ. Epist.*, IX, 279.)

(2) Lettres de l'abbé d'Anchin au Père Général, 17 février 1568 (*Germ. Epist. mixtae*, 109), et 30 septembre 1568. (*Germ. Epist.*, IX, 242.) — Lettre du Père Coster au Père Général, 28 février 1569. (*Germ. Epist.*, X, 305.) — Item du 6 mars 1569 (*Germ. Epist.*, X, 304) : « Non quod abbas non sit optimae voluntatis aut parum eximie de Societate sentiat, sed propter religiosos suos, quos inducere non possit ut in plura consentiant. »

humeur : « Les fondateurs sont libres de faire leur fondation comme ils l'entendent, sauf au donataire à la refuser » (1). C'était juste, mais c'était précisément l'attitude du Général. Il était bien décidé à refuser la fondation, plutôt que d'admettre des conditions qui allaient à l'encontre des constitutions. Certes, les jésuites désiraient beaucoup se fixer à Douai. Ils comprenaient l'importance de s'établir dans cette ville, où florissait une jeune université et ils prévoyaient le bel avenir réservé à ce collège. Aussi, rien d'étonnant si le Provincial, qui se trouvait sur les lieux, se sentait porté à concéder davantage ; mais à Rome on voyait les choses de plus haut et on les jugeait plus froidement. On résistait mieux aux sollicitations et l'on préférait sacrifier l'espoir d'un beau collège plutôt que de laisser entamer les règles de l'Institut. Les négociations furent longues et laborieuses ; plusieurs fois on fut sur le point de rompre ; néanmoins, malgré tous les désaccords et les heurts inévitables entre ces intérêts contraires, on continua toujours les pourparlers.

Un malentendu vint trancher la difficulté et faire ouvrir les classes avant l'accord complet des parties. Le Général avait écrit, le 13 juin 1568, les conditions auxquelles il accepterait la fondation. L'abbé communiqua la lettre au Provincial, lui déclarant qu'il retirait ses anciennes prétentions et s'en remettait au Père Général du soin de rédiger la formule du contrat. La seule chose qu'il demandait, c'est qu'il n'y fût pas fait mention d'un engagement formel d'augmenter la dote. Il se proposait de l'accroître petit à petit, mais il voulait réserver sa liberté et ne pas avoir la main forcée (2). Le P. Coster, voyant les conditions remplies, se crut autorisé à aller de l'avant et à accepter le collège au nom du Général. Il prend donc ses dispositions pour inaugurer les cours le 18 octobre, en la fête de saint Luc. L'abbé fournit une habitation provisoire jusqu'à l'achèvement des nouvelles constructions ; le P. Henri de

(1) Lettre du 17 février 1569. (*Fundationes Gallo-Belg.*, I, 263-264.)
(2) Lettre du Père Coster au Père Général, 30 juin 1568. (*Germ. Epist.*, IX, 252.)

Sommal est nommé vice-recteur, jusqu'au retour du P. Max de la Chapelle, retenu à Rome par la congrégation triennale des procureurs ; le personnel est réuni, les programmes des cours imprimés et répandus à profusion dans toute la Belgique et même en France et en Allemagne. Tout était prêt, quand le 8 octobre arrive une lettre de Rome, datée du 14 septembre. François de Borja y manifeste son étonnement de ce que le Provincial se soit avancé jusqu'à promettre pour la saint Remi un professeur d'humanités et un prédicateur (1). « Tout cela suppose que le collège est accepté, écrit-il, ce qui n'est pas (2). »

Le P. Coster est atterré. Il ne comprend rien à ce malentendu. On est à la veille de l'inauguration. Que faire? Reculer, il ne le peut pas sans déshonneur pour la Compagnie. Ce serait un scandale : sa parole est engagée, l'abbé a fait tous les frais des installations, le personnel est arrivé, les programmes sont lancés, la ville entière est au courant. Aussi, après avoir pris l'avis de son conseil, le Provincial se décide, la mort dans l'âme, à aller de l'avant. Il inaugurera les cours, sauf à les interrompre si le Général le désapprouve. Le scandale sera moindre que de reculer aujourd'hui (3).

Il n'était pas au bout de ses angoisses; la situation déjà si embarrassante allait encore se compliquer. La veille même de l'inauguration, on apprend que le recteur de l'université a fait lacérer les affiches et s'oppose à l'ouverture des classes. Les professeurs ne se sont pas fait immatriculer et n'ont pas prêté le serment entre les mains de l'autorité académique; or, les statuts interdisent d'enseigner sans avoir rempli ces formalités. Cette nouvelle jetait le P. Coster dans une terrible perplexité.

---

(1) Il s'était avancé bien davantage, mais à Rome, on en était encore aux nouvelles du mois de juillet.

(2) « Tutto questo presuppone il collegio fatto, il che non è. » (Lettre du Père Général au Père Coster, 14 septembre 1568.)

(3) Lettres du Père Coster au Père Général, 9 et 30 octobre 1568. (*Germ. Epist.*, IX, 270 et 247.)

Il était pris dans une impasse : permettre l'immatriculation, sans pouvoir en référer au Général, lui paraissait impossible; d'autre part, parmi les conditions auxquelles celui-ci avait subordonné l'acceptation du collège, se trouvait avant tout autre « qu'il n'y aurait pas d'opposition de la part de l'université (1) ». S'il allait de l'avant, c'était une désobéissance formelle; s'il reculait, quel scandale!

La journée se passe en allées et venues. L'abbé intervient auprès du corps académique, il est soutenu par les évêques d'Arras et de Cambrai, venus tous deux à Douai pour honorer la cérémonie de leur présence; mais on se heurte à ce légitime scrupule : le serment de fidélité aux statuts de l'université. Toutefois, le recteur protestait de la droiture de ses intentions et de ses bons sentiments pour la Compagnie : l'immatriculation, disait-il, était une pure formalité; il ne voulait en rien entraver la liberté des jésuites, ni les assujettir à sa juridiction. Il se déclarait même prêt à en prendre l'engagement par un acte public et poussait la bonne volonté jusqu'à souscrire à cette transaction proposée par les prélats : un délai de six mois serait accordé aux Pères; en attendant, ils pouvaient ouvrir les cours; mais si dans le terme prescrit, ils ne s'étaient pas fait immatriculer, tout exercice de classes leur serait absolument interdit.

Restait à convaincre le Provincial, qui était décidé à rompre et à se retirer. Il craignait, en effet, que François de Borja refusât l'immatriculation; alors il faudrait quitter la ville, et ce départ serait regardé comme une expulsion. C'est en vain que ses conseillers lui représentaient que si le P. Général était présent et entendait les rumeurs qui couraient déjà la cité, il accorderait la permission. On est unanime, disaient-ils, à rejeter tous les torts sur la Compagnie, qui se montre à ce point intransigeante, alors que l'université pousse si loin la conciliation. Ensuite, cette immatriculation est la même qu'à Louvain et

(1) Lettre du Père Général au Père Coster, 12 juin 1568.

à Cologne, où les Pères l'ont acceptée ; elle n'est donc pas contraire à l'Institut. Elle n'engage d'ailleurs à rien, et l'université s'offre à dresser un acte public reconnaissant la pleine liberté de la Compagnie (1). Le P. Coster résistait encore. Enfin, l'abbé lui promit que si, dans les six mois, le Général refusait l'autorisation, il donnerait une maison et un revenu annuel de quatre à cinq cents florins pour établir un noviciat ou une maison d'études. Ainsi on évitera l' « infamia expulsionis » que redoutait tant le P. Coster. Celui-ci était ébranlé ; il pria, consulta et finit par céder (2).

On comprendra l'anxiété du Provincial et l'impatience avec laquelle il attendit la réponse de Rome. Pour l'admission du collège, le Général le blâmait d'avoir agi avec trop de précipitation : néanmoins, il comprenait qu'au point où les affaires en étaient venues, on n'avait pas pu reculer(3). Quant à l'immatriculation, il approuvait sa conduite, mais ne jugeait pas devoir prendre une décision avant que la fondation fût définitive (4). Il verra au moment opportun, s'il y a lieu d'autoriser les Pères à se faire immatriculer ou de demander au souverain pontife un bref de dispense (5). En attendant, le Général envoyait la

(1) Comme elle le fit en effet. Voir le *Procès de 1745*, p. 2. — La Compagnie comptait de chauds amis parmi les universitaires. Seule la faculté des Arts leur était opposée; mais le corps académique tenait peu de compte de cette faculté, comme il le montra en plusieurs occasions.

(2) Voir les lettres adressées au Père Général par le Père Coster, le 30 octobre et le 30 novembre 1568 (*Germ. Epist.*, IX, 247 et 273); par le Père Henri de Sommal, le 2 novembre (*Germ. Epist.*, IX, 293); par l'abbé d'Anchin, le 26 décembre (*Germ. Epist.*, IX, 243), et par les évêques d'Arras et de Cambrai, le 30 janvier 1569 (*Epist. Episc.*, I, n° 18.)

(3) Lettre du 30 novembre 1568.

(4) Il écrivait, le 28 juin 1569, aux évêques d'Arras et de Cambrai, pour les remercier de leur intervention; il admettait, disait-il, « excusationem Provincialis, qui partim rationibus, partim tantae auctoritati cedendo, merito contra obedientiam se nihil agere existimavit ».

(5) Le terme expiré, les Pères furent immatriculés conformément à la transaction (lettre du Père Coster au Père Général, 28 février 1569. *Germ. Epist.*, X, 305); mais dans la suite, un bref du pape les dispensa de cette formalité. (Bref du 3 novembre 1569. A. R. Jés. G. B. Douai, cart. 22, liasse 1, n° 5. Il a été imprimé dans Sacchini, *op. cit.*, p. 189.)

minute de la formule amendée du contrat; si l'abbé l'agrée, on en dressera l'acte authentique; sinon il faudra aviser à se retirer honorablement.

Le 22 août, Jean Lentailleur renvoyait à Rome la minute sans changement notable (1), et le 18 octobre, François de Borja donnait officiellement son consentement : « Jamais, disait-il, la Compagnie n'a souscrit à de telles conditions, mais l'espoir du bien à faire à Douai le décide malgré tout ». L'acte fut dressé le 23 janvier 1570 et revêtu des sceaux de l'abbé, du monastère et de l'évêque d'Arras (2).

Après ces longues et pénibles négociations, la Compagnie avait gain de cause sur les points essentiels; mais la défiance qui avait présidé à tous ces débats devait se continuer sous les successeurs de l'abbé Lentailleur; aussi, cet acte de fondation sera dans l'avenir une source de nombreuses difficultés et même de procès avec les religieux de l'abbaye reconnus comme fondateurs.

Cependant l'inauguration solennelle avait eu lieu le jeudi 20 octobre 1568 (3); le lundi suivant on commençait les classes. Les installations étaient bien primitives : les bâtiments n'étaient pas terminés, on y était exposé à toutes les intempéries, d'autant plus que cette année l'hiver fut exceptionnellement long et rigoureux (4). Malgré tout, les élèves affluaient. Ils étaient 200 en 1569, parmi lesquels 60 suivaient le cours

---

(1) Lettre du Père Coster au Père Général, 23 août 1569. (*Germ. Epist.*, X, 309.)

(2) Voir *Procès de 1745*, p. 5, et A. R. Jés. G. B. Douai, cart. 19. — Voir aussi l'approbation du magistrat de Douai. (Ibid., cart. 22, liasse 1, n° 7.)

(3) L'abbé d'Anchin chanta la messe du Saint-Esprit dans l'église Saint-Jacques. L'affluence était si grande, pour la séance d'inauguration, qu'il fallut se réunir en plein air. Les evêques d'Arras et de Cambrai présidaient la cérémonie; plusieurs abbés étaient accourus des environs; le corps académique, les nombreux représentants du clergé régulier et séculier, le magistrat et les notables avaient voulu par leur présence témoigner de leur sympathie pour la nouvelle institution. Les discours latins de circonstance furent prononcés par le Père Henri de Sommal et le Père Gilles Ruet. (*Historia domus.*)

(4) Lettres annuelles, juillet 1569. (*Germ. Epist.*, X, 307.)

de pastorale (1) ; 540 en 1571, dont 80 théologiens et 200 pensionnaires (2). En 1573, outre les 300 internes, on comptait quatre à cinq cents externes, « lesquels tous les ans une partie monte de la rhétorique à la logique, qui servent comme d'entes et jeunes arbrisseaux pour repeupler et meubler les supérieures facultés de cette université » (3). Enfin, en 1575, le juriste Willebrand Bornstra écrivait à Viglius : « Le nombre de leurs pensionnaires approche de quatre cents ; si on y ajoute les externes qui suivent les cours, on arrive à peu près au millier » (4).

Ce succès du pensionnat provenait de ce que les jésuites en avaient assumé la surveillance et la direction spirituelle. Ils avaient d'abord résisté aux instances de l'abbé Lentailleur (5) ; mais celui-ci revint si bien à la charge qu'il finit par l'emporter. La discipline laissait à désirer (6) ; la double direction du recteur du collège et du régent de l'internat était une source de conflits (7) ; la situation des locaux des classes dans la cour du séminaire exposait les professeurs à de fréquents démêlés avec les préfets séculiers (8). Pour couper court à toutes ces difficultés, le P. Coster accepta, à titre provisoire, la surveillance des pensionnaires (9). Le Général donna son consentement, à condition que la Compagnie n'aurait pas à se mêler des intérêts

---

(1) Lettre du Père Coster au Père Général, 31 mars 1569. (*Germ. Epist.*, X, 304.)

(2) Lettres annuelles, juin 1571. (*Germ. Epist.*, XII, 4.)

(3) Mémoire adressé par l'abbé d'Anchin au Conseil privé en faveur du cours de philosophie des jésuites, novembre 1573. (A. R. Jés. G. B. Douai, cart. 19, liasse 1.)

(4) Lettre du 18 juillet 1575. (Ibid., cart. 22, liasse 1.)

(5) Lettres du Père Coster au Père Général, 31 août et 30 septembre 1569. (*Germ. Epist.*, X, 311 et 319.)

(6) Idem eidem, 17 décembre 1569. (*Germ. Epist.*, X, 291.)

(7) Idem eidem, 1er août 1570. (*Germ. Epist.*, XI, 361.)

(8) Idem eidem, 31 août 1569. (*Germ. Epist.*, X, 319.)

(9) Lettre du Père Coster au Père Général, 17 décembre 1569, il a accepté « ad tempus... donec Pis Vae voluntatem de hac cura convictorum intelligeremus ». (*Germ. Epist.*, X, 291.)

temporels et que son acceptation serait révocable à volonté (1).

Les résultats furent excellents (2). Bientôt le renom de la bonne discipline attira à Douai les enfants des principales familles de Belgique et même de France et d'Allemagne (3). La piété y fleurissait aussi bien que le travail; la plupart de ces jeunes gens s'approchaient tous les huit jours des sacrements et le séminaire d'Anchin était une pépinière non pas seulement pour la Compagnie de Jésus, mais aussi pour tous les autres ordres (4). Enchanté de ces résultats, Jean Lentailleur essaya de rendre définitif ce qui n'était que provisoire (5); mais, malgré toutes ses instances, il essuya un refus. Bien plus, dès son arrivée au provincialat, le P. Baudouin Delange manœuvra pour renoncer à cette charge. « L'œuvre fait du bien, écrivait-il (6), c'est incontestable; mais elle compromet les études des surveillants, qui sont trop tenus auprès des pensionnaires (7); de plus, elle est une source de difficultés avec le personnel séculier. » De fait, les proviseurs nommés par l'abbé cherchaient à se débarrasser des jésuites et à leur rendre la position intenable.

---

(1) Lettre du Père Coster au Père Général, 9 décembre 1570. (*Germ. Epist.*, XI, 349.)

(2) Idem eidem, 25 février 1570 : « Ex quo duo ex nostris praefuerunt, tanta visa est convictorum mutatio, ut tam externi quam nostri non parum mirentur. » (*Germ. Epist.*, XI, 331.) Il apporte les raisons qui l'ont décidé à prendre cette mesure et demande au Père Général son approbation. — *Item* lettres du 3 avril et du 5 novembre 1570. (*Germ. Epist.*, X, 333, et XI, 361.)

(3) Joachim Hopperus, conseiller de Philippe II, y envoya d'Espagne son propre fils. — Les religieux des abbayes voisines : Saint-Vaast, le Saint-Sépulcre, Hasnon, Saint-André du Cambrésis... y envoyaient leurs jeunes religieux.

(4) Lettres annuelles de 1571. (*Germ. Epist.*, XII, 4.) — Lettre d'un Père consulteur, 3 décembre 1573. (*Germ. Epist.*, XIV, 454.)

(5) Lettres de l'abbé au Père Général, 24 juillet 1570 (*Germ. Epist.*, XI, 370) et 3 février 1574 (*Germ. Epist.*, XII, 257.)

(6) Lettre du Père Delange au Père Général, 20 juillet 1572 (*Germ. Epist.*, XIII, 13) et du 12 décembre 1573 (*Germ. Epist.*, XIV, 465.)

(7) Pour ne pas créer de charges nouvelles, le Père Coster avait imaginé de placer au pensionnat, à côté d'un préfet général permanent, quatre surveillants qui, tout en s'acquittant de leur office, suivaient le cours de théologie. (Lettre du Père Coster au Père Général, 1er août 1570. *Germ. Epist.*, XI, 361.)

Ils avaient introduit un économe de triste renommée et confié à des servantes le service de la maison; ils traitaient les Pères avec arrogance et cherchaient à annihiler leur influence sur les élèves; enfin, par des économies excessives jusqu'à l'avarice, ils provoquaient les plaintes des pensionnaires [1]. La crise éclata après la mort de Jean Lentailleur; le Général décida de renoncer à la direction du pensionnat, pourvu qu'on pût le faire sans froisser le nouvel abbé [2]. Celui-ci se laissa aisément convaincre; il ne demanda qu'un sursis pour trouver des remplaçants [3] et permettre au recteur, le P. Jean de la Haye [4], de rédiger un règlement pour les élèves [5]. Le 4 mai 1576, les jésuites abandonnaient la préfecture [6]. Pour couvrir leur retraite et éviter qu'on rejetât sur eux les inconvénients que leur départ pourrait provoquer, le P. Provincial obtint de l'abbé l'attestation que la Compagnie avait renoncé à cette charge avec son plein consentement et que toujours elle s'en était acquittée avec fidélité [7]. Cette précaution n'était pas inutile; quelques mois après, le nombre des pensionnaires tombait à 180. L'abbé, excédé des ennuis que lui causait le personnel séculier, ne se lassait pas de supplier les Pères de reprendre la surveillance; il voulait même leur abandonner complètement la direction de

---

(1) Lettre du Père Schipman au Père Général, 3 septembre 1575. (*Germ. Epist.*, XVI, 92.)

(2) Lettre du 1er octobre 1575 au Père Provincial Baudouin Delange.

(3) Lettre du Père Delange au Père Général, 25 novembre 1575. (*Germ. Epist.*, XV, 29.)

(4) Jean de la Haye, né (1540) à Chièvres (d'où son surnom de Servius); admis à Louvain en 1565, il passa à Douai la plus grande partie de sa vie religieuse en qualité de recteur (1575-1592) et de prédicateur. Il y mourut en 1614.

(5) Lettre du Père Delange au Père Général, 27 février 1576 (*Germ. Epist.*, XVII, 362), et lettres du Père Servius au Père Général, 29 novembre et 20 décembre 1575. (*Germ. Epist.*, XVII, 59 et 381.)

(6) Lettre du Père Servius au Père Général, 9 juin 1576. (*Germ. Epist.*, XVII, 348.)

(7) Lettre du Père Delange au Père Général, 20 mai 1576. (*Germ. Epist.*, XVII, 296.)

la maison, aussi bien le temporel que le spirituel (1). La Compagnie refusa le cadeau.

En revanche, depuis 1573, les jésuites avaient dû accepter l'enseignement de la philosophie au collège d'Anchin. Ce fut l'occasion d'un conflit avec la faculté des Arts, comme nous le raconterons en son lieu. Ce cours atteignit en peu de temps une grande célébrité; bientôt il compta 600 étudiants.

La situation financière n'était guère brillante. La dotation de 1,000 florins, accordée par l'abbé Lentailleur dans le contrat de fondation, était loin de suffire à l'entretien du personnel (2); en outre, parmi les revenus assignés, plusieurs étaient si mauvais que l'abbé lui-même n'avait jamais pu en obtenir le recouvrement (3). « Nous habitons de beaux bâtiments, écrit le P. Jean Balé (4), mais la pauvreté y est grande; depuis de longs mois nous ne percevons aucun revenu; les provisions font défaut et les dettes vont croissant ». Le P. Christian Dalmerius ajoutait : (5) « La fondation est si faible qu'on ne parvient qu'à grande peine à donner à la communauté le strict nécessaire. » Ajoutez que les premiers recteurs (6) n'avaient pas brillé comme administrateurs. Le P. Max de la Chapelle, très estimé pour sa vertu, sa bonté, sa science, n'était guère fait pour le gouverne-

---

(1) Lettre du Père Harlemius au Père Général, 8 septembre 1576. (*Germ. Epist.*, XVII, 326.)

(2) Le nombre des Pères avait été croissant avec les charges : ils étaient 15 en 1569, 21 en 1572, 26 en 1574 et 29 en 1575. La dotation nominale était de 1,378 fl., 30 stuf., 12 deniers, mais on n'en touchait que 947 fl., 9 stuf., 12 deniers; les 431 autres n'avaient pas pu être recouvrés depuis plusieurs années (Rapport du recteur, Père Servius, à l'abbé, *Germ. Epist.*, XVII, 344.)

(3) Lettre du Père Coster au Père Général, 4 août 1572 (*Germ. Epist.*, XI, 79); il ajoute : « Societas potius ridetur talibus redditibus quam iuvatur. »

(4) Lettre du 29 juin 1572. (*Germ. Epist.*, XIII, 75.)

(5) Lettre du 30 juin 1572. (*Germ. Epist.*, XIII, 76.)

(6) 1° Henri de Sommal, vice-recteur, 1568; 2° Max de la Chapelle, février 1569; 3° François Coster, 10 mai 1572; 4° Jacques Schipman, février 1574; 5° Jean Servius de la Haye, 17 septembre 1575-1592.

ment [1]. Le P. François Coster n'entendait rien aux affaires d'argent; il l'avoue lui-même à maintes reprises, et ses confrères le constataient avec lui. En moins de deux ans, il laissait une dette de 1,200 florins [2]. On envoya alors de Louvain le P. Jacques Schipman [3], excellent administrateur. A force d'économie, il amortit les dettes, renouvela les provisions et laissa une situation plus florissante [4], qui redevint bientôt précaire sous son successeur. Le nouvel abbé n'était pas donnant; il faisait la sourde oreille quand on lui parlait d'augmenter la dotation ainsi que le contrat le laissait espérer [5].

Malgré la crise financière, le bien se faisait à Douai. Les ouvriers apostoliques avaient grand succès à l'église Saint-Jacques, où six confesseurs suffisaient à peine à la tâche; ils prêchaient dans les paroisses et dans les villages d'alentour; leur cours de théologie pastorale comptait déjà plus de 80 élèves; les classes d'humanités et de philosophie étaient florissantes. Douai était devenu le premier et le plus brillant collège de la province.

C'est dans ces conditions que les Pères allaient affronter la tourmente de 1578, qui devait aboutir à leur expulsion temporaire.

---

(1) Lettre du Père Delange au Père Général, 22 août 1572. (*Germ. Epist.*, XIII, 67.) — Maximilien de la Chapelle (a Capella), Lillois, fut admis dans la Compagnie à Louvain en 1544 par le Père Pierre Lefèvre; il fut recteur de Tournai et de Douai et enseigna longtemps la théologie à Douai et à Saint-Omer, où il mourut en 1593.

(2) Lettre du Père Schipman au Père Général, 20 novembre 1574. (*Germ. Epist.*, XV, 264.)

(3) Jacques Schipman (Navarchus) était né à Hondschoote (Nord, France). Ancien médecin, il entra dans la Compagnie à Rome; il assista saint Ignace dans sa dernière maladie. Rentré au pays, il fut quinze ans recteur à Louvain et à Douai; il mourut à Anvers en 1576.

(4) Lettre du Père Schipman au Père Général, 21 octobre 1575. (*Germ. Epist.*, XVI, 163.)

(5) Lettre du Père Delange au Père Général, 20 mai 1576. (*Germ. Epist.*, XVIII, 296.)

6. *Fondation du collège de Liége, 1580.*

Bien avant l'établissement de la Compagnie de Jésus à Liége (1), plusieurs hommes éminents de l'Ordre de saint Ignace avaient trouvé dans cette ville un accueil sympathique. En janvier 1544, le P. Pierre Lefèvre, se rendant de Louvain à Cologne, prêcha deux fois à la cathédrale de Saint-Lambert (2). Deux ans après, le P. Pierre Canisius, autre gloire de la Compagnie naissante, était député par l'université et le chapitre de Cologne à la cour de Georges d'Autriche, pour traiter avec ce prélat et son clergé des mesures à prendre à l'égard de l'archevêque apostat, Herman de Wiede (3). En 1558, le P. Alphonse Salmeron, qui avait accompagné le cardinal Charles Caraffa dans une mission extraordinaire à la cour de Bruxelles (4), fut retenu

---

(1) **Sources imprimées** : Sacchini, *Historia Societatis Jesu,* pars 3ª, lib. IV et VIII; pars 4ª, lib. IV; pars 5ª, lib. I. — Polanco, *Chronicon,* I-VI. — *Epistolae mixtae,* I-IV. — *Litterae quadrimestres,* I-IV. — *Epistolae Nadal,* III-IV. — *Epistolae Ignatianae,* II-XII. — Hansen, *Rheinische Akten zur Geschichte des Jesuitenordens (1542-1582).* Bonn, 1896. — Daris, *Histoire du diocèse de Liége pendant le XVIe siècle.* Liége, 1884, 2 volumes. — Daris, *Notices sur les églises du diocèse de Liége.* Liége, 1874-1897. — Ferd. Henaux, *Histoire du pays de Liége.* Liége, 1872-1874, 3e édit. — Alph. Le Roy, *L'Université de Liége.* Liége, 1869. — Renier Chalon, *Les Seigneurs de Muno,* extrait de la Revue d'Histoire et d'Archéologie. Bruxelles, 1861, III. — H. Goffinet, S. J., *Muno et son prieuré,* extrait de l'Institut archéologique du Luxembourg. Arlon, 1886. — Ozeray, *Les Seigneurs de Muno,* dans l'Histoire de la ville et du duché de Bouillon. Bruxelles, 1874, II, 481 et suiv.

Sources manuscrites : *Historia collegii Leodiensis Societatis Jesu (1557-1599).* (Gall. Belg. Historia, IV, nº 3.) — *Germaniae Epistolae* (1560-1580), I-XXI. — *Epistolae Patrum Generalium.*

(2) Polanco, *Chronicon,* I, 137.

(3) Il dit lui-même dans son autobiographie : « Mittor igitur ego Leodium, causamque difficilem tracto cum episcopo et clero leodiensi ac post habitas aliquot declamationes, optatum subsidium impetro ». (*Epist. Canisii,* I, 46.) Il passa à Liége la seconde moitié du mois de décembre et y prêcha les dimanches et les fêtes; le jour de Noël, le prince-évêque, Georges d'Autriche, honora le sermon de sa présence. (*Ibid.*, XL et 233.) Voir Foullon, S. J., *Historia Leodiensis.* Liége, 1735, II, 279, et *Archiv für Reformationsgeschichte,* 1905, 400 et suiv.

(4) Voir plus haut, p. 119.

plus d'un mois à Liége par une grave blessure. Le P. Ribadeneira vint l'y rejoindre (1558) et fit plusieurs fois entendre son éloquente parole dans l'église cathédrale (1). Enfin, au mois de juin 1561, le second Général de la Compagnie, le P. Jacques Laynez, traversant la Belgique pour se rendre à Trente, s'arrêta à Liége et alla saluer le prince-évêque, déjà atteint par la maladie qui devait l'emporter (2). Cédant aux instances du chapitre, il prêcha une fois en latin à la cathédrale (3). La ville de saint Lambert reçut donc la visite de trois des premiers compagnons de saint Ignace et du grand apôtre de l'Allemagne.

Du vivant même du fondateur, la Compagnie de Jésus comptait déjà à Liége quelques fervents amis, en particulier Thierry Hezius (4) (Van Hees) et Guillaume de Poitiers (5). Ce dernier,

---

(1) L'*Historia domus,* rédigée en 1598, nous a conservé le souvenir de la vive impression que le brillant orateur latin avait produite : « Habuit autem in aede urbis principe unam atque alteram concionem in haec Christi verba *Pax vobis,* quas tanta gratia dixit ut in hunc usque diem impressam sui memoriam multorum animis reliquerit ».

(2) Une lettre du Père Polanco publiée par le Père Delplace, *Le Protestantisme à Tournai au XVI^e^ siècle,* 67, donne sur cette visite des détails intéressants.

(3) *Historia domus,* à l'année 1561.

(4) Thierry Hezius, l'ancien secrétaire et confesseur d'Adrien VI, était alors vice doyen de Saint-Lambert et inquisiteur de la foi. En 1543, il s'était rendu à Louvain pour y faire les *exercices* sous la conduite du Père Pierre Lefèvre. Il avait demandé à être admis dans la Compagnie; mais, vu son âge avancé et les services qu'il rendait à l'Église, son directeur l'avait dissuadé de ce projet. (Polanco, *Chronicon,* V, 296.) Sa maison était toujours ouverte aux Pères à leur passage à Liége. Le Père Adriaenssens vint de Louvain l'assister à son lit de mort († 10 mai 1555). Voir de Theux de Montjardin, *Le chapitre de Saint-Lambert à Liége.* Bruxelles, 1871, III, 48, et Biographie nationale, IX, 366.

(5) Sur Guillaume de Poitiers, voir de Theux de Montjardin, *Le chapitre de Saint-Lambert,* III, 74. — Le Père Coster fait de lui ce bel éloge : « Vir quo in toto clero leodiensi nec illustrior est, si natales spectes, nec magis eruditus in omni disciplinarum et linguarum genere, nec magis pius... Est ex posteritate sancti Guilielmi ducis Pictaviensis; fuit in concilio Tridentino in prima et secunda congregatione legatus Caroli imperatoris... Speculum est honestae vitae et incorruptae, singularis et sincerus fautor et hospes Societatis, qui nostra negotia quantum in se fuit semper promovit. » (Lettre au Père Général, 19 novembre 1569. *Germ. Epist.,* X, 288)

dès sa première rencontre avec les jésuites, à Vienne en 1553 (1), avait désiré les voir s'établir à Liége (2). Il offrit d'héberger quelques Pères et de pourvoir lui-même à leur entretien jusqu'à l'érection d'un collège (3). A sa demande, Georges d'Autriche avait approuvé le nouvel Institut et ses privilèges dans toute l'étendue de son diocèse (1554); il avait même offert aux jésuites une maison et un terrain pour bâtir des classes (4); mais, comme il ne parlait pas de revenus pour l'entretien du personnel, saint Ignace déclina ses offres (5), tout en autorisant le P. Adriaenssens à envoyer à Liége deux missionnaires (6). Guillaume de Poitiers ne cessait pas de renouveler ses instances et profitait de toutes les occasions pour faire connaître les jésuites, dans l'espoir de les faire désirer par ses concitoyens (7).

Sur ces entrefaites, Georges d'Autriche était mort (4 mai 1557). Son successeur, Robert de Berghes, très attaché à la Compagnie de Jésus (8), désirait beaucoup la voir ouvrir un collège dans sa ville épiscopale (9); la mort ne lui permit pas de réaliser le

---

(1) Charles-Quint l'y avait envoyé pour assister au mariage de la fille du roi Ferdinand avec le roi de Pologne.

(2) Lettre de Polanco à Canisius, 25 juin 1553. (*Epist. Canisii*, I, 428.)

(3) Lettre du Père Érard au Père Kessel, 13 août 1553. (Hansen, *op. cit.*, 241; Polanco, *Chronicon*, III, 262, et VI, 452.)

(4) Polanco, *Chronicon*, IV, 295.

(5) *Epist. Ignat.*, VI, 528, et lettre du Père Arnold Hezius, 11 septembre 1555. (*Litter. quadrim.*, III, 143.)

(6) *Epist. Ignat.*, VII, 46-47, et Polanco, *Chronicon*, V, 301, note 1.

(7) Hansen, *op. cit.*, 282. — Polanco, *Chronicon*, VI, 423, 452, 463.

(8) Il était fils de Jacqueline de Croy, marquise douairière de Berg-op-Zoom. Le Père Gaudanus (voir plus haut, p. 133, note 3), doyen de l'endroit avant son entrée dans la Compagnie, avait été le directeur de la pieuse marquise. Sa prédication et son zèle avaient complètement renouvelé la paroisse. Aussi, en 1546, la marquise s'était-elle opposée de tout son pouvoir au départ pour Rome de son directeur et, depuis lors, elle n'avait pas cessé ses instances pour obtenir son retour. (Voir Polanco, *Chronicon*, I, 416; *Epist. Ignat.*, II, 302, 555; III, 174, etc.) Le Père Gaudanus, enfin rendu au pays, jouissait auprès du prélat d'une grande influence.

(9) Un premier projet avait été de céder aux jésuites l'école de Saint-Barthélemy. Elle appartenait à Gerardinus, père de deux jésuites, Gérard et Louis. (Hansen, *op. cit.*, 290.) D'un commun accord avec son épouse, il avait écrit au Père Kessel,

vaste projet qu'il avait conçu. Il ne se proposait rien moins que d'ériger à Liége une université. Il aurait ouvert d'abord la faculté de théologie qui, avec un internat, aurait constitué le séminaire diocésain. Ce dessein était intimement lié à l'érection du collège des jésuites, car c'était à eux que le prélat voulait confier l'enseignement de la théologie avec les classes d'humanités. Liévin Torrentius (1) fut envoyé à Rome (janvier 1560) pour négocier cette affaire. En même temps, il était chargé de faire des représentations au sujet de l'érection des nouveaux évêchés (2). La première partie de sa mission fut couronnée de succès. En effet, il obtint du pape « la faculté d'ériger une université à Liége et d'y incorporer onze canonicats, pour doter les chaires des professeurs, à savoir, un dans chacune des églises cathédrale et collégiales de Liége et un dans chacune des trois collégiales de Huy, de Tongres et de Saint-Servais, à Maes-

---

à Cologne, pour offrir à la Compagnie son école, sa maison et tout le mobilier scolaire. L'évêque applaudissait à ce projet : « Je leur montrerai, disait-il, que j'ai pour eux une affection paternelle »; les amis de la Compagnie étaient enchantés. (Lettre du Père Kessel au Père Laynez, 2 août 1559, HANSEN, *op. cit.*, 331); mais l'affaire n'eut pas de suite. Il avait une première fois offert son collège à la Compagnie en 1554. (Voir POLANCO, *Chronicon*, IV, 306, et lettre de saint Ignace au Père Adriaenssens, 13 novembre 1554, *Epist. Ignat.*, VIII, 46.)

(1) Liévin Van der Becke († 1593), plus connu sous le nom latinisé de Torrentius, était né à Gand en 1525, d'une famille patricienne. Après avoir étudié à Louvain les belles-lettres, la philosophie, le droit civil et canonique, il visita l'Italie et fut promu docteur à Bologne (1552). A son retour, il se fixa à Liége, devint conseiller de Robert de Berghes, chanoine de Saint-Lambert et archidiacre du Brabant. Vicaire-général sous Gérard de Groesbeek et Ernest de Bavière, il assuma presque toute la direction du diocèse. Nous le retrouverons évêque d'Anvers et grand bienfaiteur du collège de la Compagnie à Louvain. Remarquablement doué pour le maniement des affaires publiques, il fut chargé par les princes-évêques de Liége de plusieurs missions diplomatiques importantes et difficiles. C'est lui, nous le verrons, qui durant les trois épiscopats dirigera les négociations pour la fondation du collège de Liége et les mènera à bonne fin. (Voir CLAESSENS, *Notice sur Torrentius*, dans la revue des PRÉCIS HISTORIQUES, XXVI, 630 et suiv., et DE THEUX DE MONTJARDIN, *Chapitre de Saint-Lambert*, III, 124 et suiv.)

(2) Voir DARIS, *Histoire du diocèse de Liége pendant le XVI^e siècle*, II, 239. — CLAESSENS, *Notice sur Liévin Torrentius*, dans les PRÉCIS HISTORIQUES, XXVI, 641 et suiv.). — CAMILLE TIHON, *La principauté et le diocèse de Liége sous Robert de Berghes*. Liége, 1923, 223 et suiv.

tricht [1] ». Sollicité par l'évêque [2], le Père Général s'entremit auprès de la cour romaine [3]. Ses démarches et son influence semblent avoir pesé dans la balance, car il écrivait, le 28 août, au P. Gaudanus : « L'affaire de Liége a eu une heureuse issue. A dire vrai, le nom de la Compagnie mis en avant, n'y a pas été pour rien. Quand le pape et les cardinaux ont entendu qu'il était question d'un collège de la Compagnie et que l'enseignement de la théologie devait nous être confié, ils se sont montrés favorables à la demande et ont même accordé la gratuité de l'expédition de la bulle ». L'évêque ne put pas réaliser son projet. Il rencontra, en effet, une vive opposition chez le clergé primaire et secondaire [4], peu disposés à la suppression d'un si grand nombre de bénéfices. De plus, une grave maladie le mit dans l'impuissance de gouverner son diocèse et le força d'abdiquer, le 11 avril 1564.

Deux ans après, Gérard de Groesbeek, non moins favorable à la Compagnie que son prédécesseur [5], songea à recourir à un procédé analogue pour la fondation du collège. Son plan était de laisser un bénéfice vacant dans chaque chapitre pendant l'espace de douze ans, ou, pour gagner du temps, deux bénéfices pendant six ans. Avec les revenus ainsi accumulés, on

---

(1) Daris, *loc. cit.*, et *Analectes... Louvain,* II, 465; VI, 391. — Gobert, *Liége à travers les âges.* Liége, 1925, I, 289. — Camille Tihon, *op. cit.*, 313 et suiv., a publié le texte de la bulle, datée du 10 juin 1561.

(2) L'évêque lui avait écrit le 27 juillet 1560, pour lui demander d'appuyer, à Rome, les démarches de Torrentius. Le Père Laynez lui répondait le 29 août, le remerciant de ses bontés pour la Compagnie : « Cum et protectorem et promotorem nostrae Societatis cum Ill^mo^ fratre se exhibuerit et nos beneficiis et humanitate et benigna in nos animi propensione plurimum in Domino devinxerit. »

(3) Il écrivait, le 20 juin 1560, à Mercurian : « L'archidiacre de Liége est tout à son affaire, du succès de laquelle, nous dit-il, dépend la fondation du collège. Nous lui montrons notre bienveillance en actes et en paroles, et nous lui avons offert notre aide pour autant que nous pourrons lui être utile. » Il ajoutait, le 20 juillet : « L'affaire de l'évêque de Liége est à peu près terminée. L'archidiacre estime que la Compagnie aura à Liége un beau collège. »

(4) Daris, *Histoire du diocèse de Liége pendant le XVI^e^ siècle,* II, 239-240.

(5) Saint Ignace l'avait connu à Rome en 1550; il disait de lui « Virum valde bonum et nostrae Societati pie affectum ». (*Epist. Ignat.*, III, 88.)

constituerait les rentes nécessaires. En attendant, le clergé s'obligerait à verser 1,000 thalers annuels pour l'entretien du personnel. L'évêque se chargeait de fournir l'habitation et tout l'ameublement (1). Il ne demandait que l'enseignement des humanités; mais il attendait, en outre, de la charité de la Compagnie l'envoi d'un prédicateur et d'un professeur de théologie morale pour ses prêtres. Le 7 septembre 1566, il adressait sa demande au P. Général et au P. Mercurian, assistant de Germanie; il promettait, avant peu d'années, d'arriver à un revenu annuel de 3,000 florins (2).

Le P. Coster, Provincial, était d'avis d'accepter : l'importance de la ville, le nombre et la valeur du clergé, la fidélité du peuple à la foi de ses pères, le haut degré de culture de beaucoup de laïques, tout promet, disait-il, un florissant collège. Mais il faudra un personnel de choix, car, écrit-il : « ces Liégeois ont le nez fin » (3). Il concluait : « si l'on rejette ces offres si obligeantes, je crains qu'on attende longtemps une pareille occasion ». Les négociations étaient sur le point d'aboutir, quand au mois de juillet 1567, tout fut remis en question. L'évêque s'était mis en tête de faire enseigner les Pères dans le

---

(1) Lettre du Père Coster au Père Général, 6 septembre 1566. (*Germ. Epist.*, VII, 289.)

(2) Lettres originales. *Epistolae Episcoporum*, I, 234 et suiv.)

(3) « Hi Leodienses sunt valde nasuti, et multi sunt eruditi homines tam ex clero quam ex plebeis. » (Lettre du Père Coster au Père Général, 6 septembre 1566. *Germ. Epist.*, VII, 289.) Déjà en 1560, le Père Gaudanus exprimait la même idée : « Si nous voulons répondre à l'attente des habitants, il nous faudra à Liége des hommes de valeur « non vulgares nec gregarii milites, sed strenui operarii. » (Lettre du 6 décembre 1560. *Germ. Epist.*, I, 127.) Et le Père Nadal (14 août 1567) : « Et bisognia che li nostri siano avantaggiati; altrimenti havendo tanti contrarii in queste qualità, et tanti signori canonici dotti et altri humaniste, facilmente sarano giudicati. » (*Epist. Nadal*, III, 520.) Cela n'empêche pas Ferd. Henaux, *op. cit.*, II, 283, de dire avec sa désinvolture coutumière : « Il y avait urgence d'arrêter tout progrès intellectuel. Il (le prince-évêque) fit venir de Cologne quelques jésuites pour renouveler les écoles. Il fallait donner à la jeunesse une instruction superficielle et niaise, mais orthodoxe. Toute recherche scientifique, toute investigation indépendante, toute littérature en un mot fut tenue pour chose immorale et pernicieuse. »

même collège que les hiéronymites : ceux-ci donneraient les trois cours inférieurs, ceux-là les trois cours supérieurs. Les Frères conserveraient la propriété de l'église, du couvent, des classes et des jardins et abandonneraient aux jésuites une petite maison, où ils tenaient des pensionnaires (1). Que s'était-il passé? Sans doute que le clergé avait refusé de coopérer à la fondation, ainsi que l'évêque le lui avait proposé le 7 juillet (2), et le prélat recourait à ce nouvel expédient. Nadal le déclara inacceptable : « Nulle part, disait-il, la Compagnie n'a ses classes réunies à celles d'un autre ordre religieux (3) ». Groesbeek n'insista pas. Il revint à son premier projet d'appliquer à la fondation les revenus des bénéfices vacants. Il avait obtenu de Rome les autorisations nécessaires (4) ; mais, au moment venu pour commencer à recueillir l'argent, le clergé refusa (5). On piétinait sur place. A juste titre, les Pères se plaignaient de la tiédeur des Liégeois (6). Ils restaient cependant convaincus qu'avec le temps ils auraient à Liége un beau collège; mais ils avaient

---

(1) « Restando loro nel suo gran loco che hanno, et noi di fuora in luoco molto picolo et misero, » écrit le Père Nadal, 14 juillet 1567. (*Epist. Nadal,* III, 501.) Nous avons retrouvé la copie du projet de contrat, auquel Nadal fait allusion dans sa lettre. (*Germ. Epist.*, VIII, 297.)

(2) Daris, *Notices...*, IV, 218-220, et *Histoire du diocèse de Liége,* II, 432.

(3) *Epist. Nadal*, III, 501-502.

(4) Lettres du Père Coster au Père Général, 31 janvier 1568 (*Germ. Epist.*, IX, 260) et 30 juin 1569 (*Germ. Epist. mixtae,* 113).

(5) Idem eidem, 30 septembre 1569. (*Germ. Epist.*, X, 311.)

(6) L'affaire de Liége traîne, écrit le Père Coster, « ob multorum frigiditatem », 31 octobre 1567. (*Germ. Epist.*, VIII, 345.) L'évêque est bien disposé, mais d'autres sont « satis frigidi et non satis fideliter agunt ». (Idem, 30 novembre 1567, *Germ. Epist.*, VIII, 343). « Admodum sunt tardi Leodienses isti, in aliis alioquin satis vehementes ». (Idem, 31 juillet 1569, *Germ. Epist.*, X, 316). « Frigent adhuc omnia Leodii ». (Idem, 30 septembre 1569, *Germ. Epist.*, X, 311). « Sunt nimium tardi Leodienses, refugiunt sumptus et nescio quid tandem facient ». (Idem, 4 juin 1570, *Germ. Epist.*, XI, 318). Il faut absolument sortir de cette impasse, écrit le Père de Sommal : « ne quaerentes modum fundandi collegii, perpetuo quaeramus ut hactenus factum est, et invenire non possimus ». (Lettre du 9 juillet 1574, *Germ. Epist.*, XV, 220.)

peu d'espoir d'aboutir sous le pontificat de Groesbeek [1]. Néanmoins le P. Nadal, cédant aux instances de l'évêque, avait demandé au P. Général d'envoyer à Liége quelques Pères en mission. Le prélat leur procurerait une maison et, à titre d'aumône, le nécessaire à leur entretien. Il demandait un prédicateur, un lecteur des cas de conscience et deux ou trois confesseurs. C'était, disait le P. Nadal, le meilleur moyen de gagner les sympathies et la voie la plus sûre pour obtenir un collège [2]. Le P. Général y consentit [3]; toutefois, écrivait-il, « il est bien entendu que ce n'est pas une résidence perpétuelle, mais une simple mission temporaire et révocable à volonté » [4]. A Pâques de l'année 1567, les Pères Vincent De Ver et Christian Dalmerius [5] inauguraient la mission; ils furent bientôt rejoints par le dinantais Henri de Sommal, dont la prédication fut très goûtée. Ils occupèrent d'abord une maison près de Saint-Servais et exercèrent le ministère dans une chapelle de Sainte-Croix; puis ils se fixèrent rue Souverain-Pont et furent admis à la collégiale de Saint-Denis [6].

Charmé du succès des jésuites, Groesbeek chercha à rendre leur séjour à Liége définitif et à convertir la « mission » en résidence perpétuelle. Il offrit dans ce but la propriété de la maison qu'ils occupaient et une rente annuelle de 400 florins « comme commencement »; mais le Général refusa : « il faut

---

(1) Tous ces retards sont regrettables, écrit le Père Coster, mais « quando serio ipsi opus aggredientur, futurum est aliquod non exiguum ». (Lettre du 30 avril 1568, *Germ. Epist.*, IX, 262.) « Les débuts de Liége sont lents et pénibles, j'espère pourtant y voir un florissant collège; mais il faut de la patience avant d'y arriver ». (Idem, 2 mai 1570, *Germ. Epist.*, X, 354.) « Timeo hoc episcopo nihil Leodii futurum ». (Idem, 2 décembre 1569, *Germ. Epist.*, X, 299.)

(2) Lettre du Père Nadal au Père Général, 14 août 1567. (*Epist. Nadal.* III, 520.)

(3) Lettre du 21 septembre 1567.

(4) « Non pero a modo di residentia ferma, ma di missione ad tempus. » (Lettre au Père Nadal, 3 mars 1568, *Epist. Nadal*, III, 575.) Item au Père Coster, 27 avril.

(5) Vincent de Ver (Verius), né à Binche en 1534, admis à Cologne en 1560, mort à Mons en 1602. — Christian Dalmerius, né à Dolhain en 1539, admis à Cologne en 1560, mort à Saint-Omer en 1613.

(6) Daris, *Histoire du diocèse de Liége*, II, 432.

éviter, écrit-il, tout acte qui ferait croire à l'acceptation d'un commencement de collège; on doit rester en mission révocable à volonté ». C'est dans ce but qu'il recommande de ne recevoir aucun don particulier en vue de la fondation, mais uniquement, à titre d'aumônes, ce qui serait offert expressément pour l'entretien des Pères (1). Plusieurs fois même, il avait menacé de rappeler la mission (2); mais le succès du P. de Sommal et de ses compagnons le faisait hésiter (3); d'ailleurs, chaque fois qu'on était sur le point d'en venir à cette extrémité, l'évêque détournait le coup par de belles promesses ou par quelque acte relatif à la fondation (4). Le P. Baudouin Delange, qui avait succédé au P. Coster en qualité de Provincial, jugeait bien la situation quand il écrivait le 14 janvier 1572 (5) : « Le prince et ses conseillers étaient persuadés qu'il suffirait d'accorder à la Compagnie un emplacement même médiocre et qu'après cela elle se débrouillerait ». « Ce sont leurs paroles, dit-il, et d'après moi, voilà l'explication de tous ces atermoiements ».

Ayant perdu l'espoir de triompher de l'opposition de son clergé, l'évêque avait imaginé un nouveau moyen de constituer la dotation : l'incorporation des deux prieurés de Saint-Séverin

---

(1) Lettres du 7 novembre 1570 et du 1er juillet 1572. Plusieurs dons avaient été faits aux Pères de Liége. Torrentius offrait 600 florins; don Diego, chapelain de Saint-Lambert, 100 florins annuels sa vie durant, et un revenu de 100 thalers après sa mort. (Lettres du Père de Sommal, 2 mai 1572, *Germ. Epist.*, XIII, 94.) Il ajoutait que, si le collège s'ouvrait, bien d'autres imiteraient cet exemple.

(2) Lettres du 15 novembre 1569, 24 janvier et 20 juin 1570, etc.

(3) Lettre du Père Coster au Père Général, 2 mai 1570. (*Germ. Epist.*, XI, 354.) Le rappel des Pères, dit-il, causerait des troubles dans la cité; la population a déjà menacé de s'en prendre au clergé, si les jésuites abandonnaient la ville. Le 14 janvier, la congrégation provinciale, réunie à Tournai, était unanime à demander le maintien de la mission de Liége : « Quod perfugium tutissimum fuerit lovanien-sibus tempore bellicae persecutionis ac fugae, et esse possit si periculum redierit. » (*Acta congregationis provincialis, 1573*, dans le registre *Congregationes, 42*, f° 53.)

(4) Lettres de l'évêque : 28 mai et 11 juin 1569, 17 février et 14 mars 1570. (*Epistolae Episcoporum*, I, 434 et suiv.).

(5) *Germ. Epist.*, XIII, 52.

et de Muno (1). Il envoya à Rome son archidiacre Liévin Torrentius pour négocier cette affaire. Celui-ci était tout dévoué aux jésuites (2). Devant la menace du rappel de la mission, il agit si fortement chez le pape qu'il eut gain de cause et emporta la promesse de l'incorporation des deux prieurés. Ce fut l'occasion de toute une série de difficultés. D'abord l'évêque refusa de payer les frais de chancellerie (3). Puis, lorsque, grâce aux démarches du P. Général et du cardinal Morone, on eut obtenu la gratuité de l'expédition (4), il manœuvra pour réunir à la mense épiscopale les deux bénéfices, à charge d'attribuer à la fondation 800 florins annuels (5). Le pape résista : il voulait absolument que la Compagnie reçût les deux prieurés avec tous leurs revenus. Groesbeek ne se découragea pas; il fit si bien que les bulles furent remises entre ses mains; dès lors, il espérait amener facilement les jésuites à composition (6). Il entreprit le Provincial et chercha à lui persuader d'abandonner

(1) Le prieuré de Saint Séverin en Condroz avait été fondé en 1091 par Gislebert, comte de Clermont. (Miraeus, *Opera diplomatica*, II, 182.) Ses revenus étaient évalués à 800 florins. Le prieuré de Muno, situé dans le duché de Bouillon, était autrement important. (Voir Ozeray, *Muno;* R. Chalon, *Les Seigneurs de Muno,* I et suiv.; H. Goffinet, S. J., *Muno et son prieuré.*)

(2) Le Père de Sommal, dans une lettre du 18 mars 1572, l'appelle « egregius fautor Societatis » (*Germ. Epist.*, XII, 126), et le 2 mai 1572 : « Non è qui alchuno chi intenda meglio le cose della Compagnia come sua Signora. (*Germ. Epist.*, XIII, 94.)

(3) Lettres du Père Delange au Père Général, 17 février 1573 (*Germ. Epist.*, XV, 279) et du Père de Sommal, 29 janvier. (*Ibid.*, 199.) On demandait 1,500 écus pour l'expédition des bulles. (Lettre du Père Général au Père de Sommal, 12 novembre 1573.)

(4) Lettres du Père de Sommal au Père Général, juin 1574 (*Germ. Epist.*, XV, 217) et du Père Delange, 12 juin 1574. (*Ibid.*, 205.) La bulle d'union est datée du 23 mai 1573 et confirmée le 1er septembre 1573. (Delplace, *Synopsis actorum sanctae sedis,* I, nos 70 et 74.)

(5) Lettre du Père de Sommal au Père Général, 11 février 1575. (*Germ. Epist.*, XVI, 125.)

(6) Le Père Delange l'avait prévu. Dans une lettre au Père Général, le 20 octobre 1574, il manifestait ses craintes de voir se renouveler ce qui s'était passé pour l'union des prébendes : « Ut videlicet, illi qui se amicos dicunt inter se illa beneficia dividant. » (*Germ. Epist.*, XV, 132.)

la juridiction temporelle annexée au prieuré de Muno ; c'eut été se priver du plus clair des revenus (1). « Manifestement, écrit le P. Delange, le prélat regrette la donation et cherche à la détourner en sa faveur » (2). En attendant, il perçoit lui-même les revenus (3). Il fait exécuter de grandes coupes dans les forêts de Muno et vend les arbres à son profit (4). « Il veut, dit-il, avant de nous donner l'entrée en jouissance, récupérer les 6,300 florins qu'il a exposés dans cette affaire » (5). Il est clair qu'il vise à garder pour lui le bénéfice (6).

Devant de tels procédés, le P. Général perdit patience. Il déclara qu'il n'y avait plus qu'à quitter la ville, ou, tout au moins, à menacer l'évêque de se retirer définitivement, si dans un délai fixé il ne s'était pas exécuté (7). Mais les jésuites belges n'étaient pas d'avis d'abandonner Liége : « Ce départ, écrit le Provincial, compromettrait la réputation de la Compagnie, nous aliénerait l'affection de nos amis et rendrait bien difficile un retour dans l'avenir » (8). D'ailleurs, il ne croit pas que le prince puisse enlever ces deux prieurés à la fondation : « ce serait une trop criante injustice » (9).

Groesbeek se décida enfin (juillet 1578) à remettre les bulles aux jésuites de Liége. Leur procureur, le P. Jean Seef († 1596), prit sans difficulté possession du prieuré de Saint-Séverin (10) ; mais à Muno, le capitaine de Bouillon fit oppo-

---

(1) Lettre du Père Delange au Père Général, 24 mars 1575. (*Germ. Epist.*, XVI, 126.)

(2) Idem eidem, 27 juillet 1575. (*Germ. Epist.*, XVI, 60.)

(3) Idem eidem, 14 août 1575. (*Germ. Epist.*, XVI, 127.)

(4) Idem eidem, 1er juillet 1577. (*Germ. Epist.*, XVIII, 21.)

(5) Lettre du Père Menu au Père Général, 1er septembre 1577. (*Germ. Epist.*, XVIII, 97.)

(6) Idem eidem, 5 novembre 1578. (*Germ. Epist.*, XIX, 22.)

(7) Lettres au Père Delange, 29 janvier et 28 février 1576.

(8) Lettres du Père Delange au Père Général, 20 mai et 4 juin 1576. (*Germ. Epist.*, XVII, 296 et 337.)

(9) « Tum quod duo illi prioratus sine magna et perspicua episcopi fraude extorqueri non possint a fundatione. » (*Germ. Epist.*, XVII, 337.)

(10) Lettre du Père Coster au Père Général, 23 juillet 1578. (*Germ. Epist.*, XIX, 277.)

sition au nom de l'évêque (1). Sur ces entrefaites, un malentendu vint encore embrouiller davantage la situation. Le Général, croyant que l'acceptation des prieurés était un pas décisif dans l'admission du collège, trouva très étrange « permirum » qu'on en ait pris possession à son insu; il la déclara nulle et invalide (2). « Le moment est bien choisi pour prendre de nouvelles charges, écrit-il au P. Menu (3), alors que la province est en pleine tourmente et qu'on doit plus songer à sauver sa vie qu'à développer les collèges! » C'est en vain que le supérieur s'excusait. « Il a été acculé, dit-il; le nombre des Pères est fort augmenté par l'arrivée des exilés (4) et il fallait trouver des ressources pour les nourrir. Il n'a d'ailleurs accepté les prieurés que sous condition de ratification du Père Général » (5). Celui-ci maintint son refus : non seulement il ne ratifie pas la prise de possession, mais il la désapprouve formellement et la déclare nulle. Il agit ainsi pour qu'il reste bien établi aux yeux de tous que la maison de Liége est une simple mission et que, par conséquent, elle ne peut pas avoir de revenus stables (6). Il enjoint au Provincial de communiquer cette décision à l'évêque : « Ce n'est pas le moment, écrit-il, de créer de nouveaux collèges. D'ailleurs, c'est une injustice criante de livrer à la Compagnie les prieurés ainsi amoindris.

---

(1) Lettre du Père Menu au Père Général, 26 août 1578. (*Germ. Epist.*, XIX, 21.) Les jésuites attendront longtemps avant d'obtenir la jouissance effective du prieuré de Muno; quant à la jouissance paisible, ils ne l'auront jamais; ce prieuré leur causera des difficultés de tout genre, durant toute l'existence du collège. (Voir H. GOFFINET, S. J., *Muno et son prieuré.*)

(2) Lettre du 3 septembre 1578 au Père Harlemius, vice-provincial. Le Père Baudouin Delange avait, à cause de la situation troublée du pays, partagé le gouvernement de la province avec le recteur de Louvain, Jean Harlemius. (Voir plus bas, chap. VII.)

(3) Lettre du 27 octobre 1578. Le Père Nicolas Menu avait pris la direction de la mission de Liége après la suppression du collège de Dinant. (Voir plus haut, p. 163.)

(4) Les jésuites avaient été expulsés de plusieurs villes pour avoir refusé de prêter le serment de fidélité aux États. (Voir plus bas, chap. VII.)

(5) Lettre du Père Menu au Père Général, 3 novembre 1578. (*Germ. Epist.*, IX, 22.)

(6) Lettre du Père Général au Père Menu, 4 janvier 1579.

Le prince prétend que le pape lui a réservé la juridiction temporelle, et il y fait rentrer les forêts, les fours, les moulins, les rentes capitales, etc.; c'est rendre les revenus dérisoires et diminuer singulièrement notre autorité. Aussi, jugeons-nous bon de lui laisser ses prieurés et de garder notre mission; et même, petit à petit, si l'occasion s'en présente, de nous retirer complètement, afin qu'il comprenne le peu de cas que nous faisons de son argent [1] ».

Tout cela provenait d'un malentendu. Le Général croyait qu'en prenant possession des prieurés on avait accepté l'obligation d'ouvrir des classes. Or, il n'en était rien. L'extrême pauvreté de la maison avait forcé le supérieur à recourir à l'évêque, et celui-ci, plutôt que d'augmenter son aumône ordinaire, lui avait dit de prendre possession des prieurés; il restait, d'ailleurs, bien entendu, que la question du collège demeurait entière [2]. Le Général se contenta de ces explications et accorda l'autorisation de rester à Liége en mission et de percevoir les revenus, à titre d'aumône, pour l'entretien des Pères [3]. Après cette alerte on reprit les négociations pour l'érection du collège. Groesbeek proposait un nouveau plan : décider les hiéronymites à céder aux jésuites leur établissement. C'est le projet qui allait aboutir.

Ces hiéronymites étaient des Frères de la vie commune, congrégation fondée par Gérard de Groote à Deventer et approuvée par Grégoire XI en 1376. Ils avaient été appelés à Liége par le prince-évêque, Jean de Hornes, et s'étaient établis (1496) dans un quartier appelé *l'isle al hochet,* « petite île ronde derrière le couvent des carmes contre la Meuse ». Ils y avaient construit un couvent, des classes, et une église dédiée à saint Jérôme (1509). Leur collège avait longtemps joui d'une

---

(1) « Ut, si aliter fortasse de nobis existimant, intelligant quam parum de illorum pecunia curemus ». (Lettre du 5 janvier 1579 au Provincial.)

(2) Lettre du Père Nicolas Menu au Père Général, 6 janvier 1579. (*Germ. Epist.*, XX, 46.)

(3) Lettre du 8 septembre 1579 au Provincial.

brillante renommée (1) ; mais depuis quelques années, le nombre des Frères était bien réduit et ils s'étaient déchargés sur des séculiers du soin de l'enseignement. Les classes étaient en décadence et la discipline laissait à désirer. L'évêque entama les pourparlers : il proposait aux Frères une ample maison et différents moyens d'existence (2). Le projet de convention fut présenté au chapitre qui l'examina de concert avec les députés de l'évêque. Il fut approuvé le 26 juillet 1580 (3) ; mais les exigences des Frères retardèrent la conclusion du contrat et Gérard de Groesbeek mourut, le 29 décembre 1580, avant d'avoir pu réaliser le dessein qu'il avait poursuivi durant tout son épiscopat.

Ernest de Bavière lui succéda (29 janvier 1581). C'est sous son gouvernement qu'on allait aboutir. Si on peut reprocher à ce prince-évêque la légèreté de ses mœurs, on doit lui reconnaître et une foi profonde et un dévouement absolu à la réforme de l'Église (4). En particulier, il voyait dans l'éducation de la jeunesse un des plus sûrs moyens de maintenir la religion catholique dans ses États ; son épiscopat fut marqué par d'importantes fondations (5). Avant même son intronisation, il donna mandat à Torrentius pour traiter en son nom avec les hiéronymites (6). Les négociations furent rondement menées. Les Frères

---

(1) Voir C. Tihon, *op. cit.*, 275. Le Père Mercurian y avait fait ses études d'humanités. (Manare, *Commentarius*, 1).

(2) Nous lisons dans une lettre du Père Général (10 juin 1580) qu'il permet d'effectuer des coupes dans la forêt de Muno, pour réaliser les 6,000 florins à verser aux hiéronymites.

(3) Daris, *Histoire du diocèse de Liége*, II, 433. — Stan. Bormans, *Répertoire chronologique des conclusions capitulaires du chapitre cathédral de Saint-Lambert à Liége*. Liége, 1869-1876, I, 183.

(4) Pirenne, *Histoire de Belgique*, IV, 311.

(5) Outre les collèges de jésuites à Liege et à Maestricht, il fonda le petit séminaire de Saint-Trond (1589), le grand séminaire de Liége (1592) et le collège liégeois à Louvain (1605). Voir Daris, *Séminaires du diocèse de Liége*, dans Analectes... Louvain, 1866, III, 308 et suiv.

(6) Lettre du Père Delange au Père Général, 8 février 1581. (*Germ. Epist.*, XXII, 204.) « Existimamus, écrivait-il, divinam bonitatem distulisse collegii promotionem usque ad adventum Ernesti, ut tanto solidioribus fundamentis opus tam diu expectatum conficiatur. »

consentaient à céder leur établissement aux jésuites à ces conditions : on leur donnerait la maison de M. de Rosée, près de Saint-Jacques, et on unirait à leur congrégation un canonicat de Saint-Paul, un de Saint-Denis et trois autres bénéfices (1). Le 1er mars, Grégoire XIII approuvait la convention (2). Le 2 octobre, Ernest de Bavière mandait à Liége le P. Baudouin Delange et, en présence d'un grand nombre de chanoines et de notables, il faisait lire par son secrétaire les lettres de donation : la maison des hiéronymites était donnée aux jésuites « libere et in puram eleemosinam », à charge d'y établir des cours d'humanités. Le Provincial acceptait, sous condition de ratification du Général ; mais il déclarait ne pouvoir pas accorder un collège complet, avant que la Compagnie fût entrée en possession effective du prieuré de Muno, ou que l'évêque eût pourvu autrement à la fondation. En attendant, on devrait se contenter de deux ou trois classes (3). Le 18 novembre 1581, le déménagement était terminé (4). Le 24 novembre, le P. Général donnait l'autorisation d'ouvrir les classes au printemps prochain, recommandait au Provincial le choix des professeurs (5) et l'engageait à profiter de ce répit pour obtenir de l'évêque l'augmentation de la dotation, qui était trop faible et en partie controversée : « L'expérience nous a appris, disait-il, que tout dépend du début ; si dès le principe le collège n'est pas bien constitué, une fois que les classes sont ouvertes, on ne s'occupe plus de nous (6) ».

---

(1) Daris, *op. cit.*, 433. — En 1595, la conrgégation ne comptait plus que quatre membres. Clément VIII donna cette année leurs biens à la collégiale Saint-Paul, sous certaines charges. (Daris, *op. cit.*, 227.)

(2) Delplace, *Synopsis actorum sanctae sedis*, I, 119, n° 227.

(3) Lettre du Père Delange au Père Général, 2 octobre 1581. (*Germ. Epist.*, XX, 212.)

(4) Godefroid de Taxis s'était libéralement chargé du déménagement. Le Père Général lui écrivit, à deux reprises, pour le remercier (26 octobre et 24 novembre 1581.)

(5) Lettre du 18 janvier 1582.

(6) Lettre du 14 février 1582.

Le 1er janvier, fête titulaire de la Compagnie de Jésus, les Pères avaient ouvert leur église au public, au milieu d'un grand concours du peuple. Le jour de Pâques (15 avril), Ernest de Bavière visita la maison, officia à l'église et distribua la communion. Le lendemain, il visitait les classes et le Provincial lui offrait le catalogue des leçons. Le 24 avril, et les jours suivants eurent lieu quelques exercices scolaires, en présence des notabilités du clergé et du magistrat et le 30 avril les cours furent officiellement ouverts (1). Le premier jour, il y avait 200 élèves, avant la fin de la semaine ils étaient 300 et peu de temps après 400 (2). Leur nombre devait au XVIIe siècle dépasser le millier.

Trois évêques avaient successivement travaillé à l'érection de ce collège : Robert de Berghes en avait conçu le projet, Gérard de Groesbeek avait tout préparé, Ernest de Bavière y mit la dernière main. Ainsi, pendant que la tourmente révolutionnaire dispersait la plupart des maisons des jésuites aux Pays-Bas, Liége voyait se fonder un collège, qui, pour les cours d'humanités, deviendra l'établissement le plus florissant de la Compagnie de Jésus en Belgique.

---

(1) Daris, *op. cit.*, 433, commet une erreur quand il dit que les jésuites commencèrent l'enseignement en 1576. Le legs auquel il fait allusion n'est pas fait à un collège *existant*, mais *futur*, et le Père Général le refuse. De même, *op. cit.*, 435, Daris attribue la diminution des élèves des hiéronymites à l'établissement du collège des jésuites : or, les Pères n'enseignèrent jamais à Liége concurremment avec les hiéronymites.

(2) En 1583, il n'y avait encore que trois classes et déjà 500 élèves (Lettre du Père Delange au Père Général, 20 juillet 1583, *Germ. Epist.*, XXIII, 29); en 1592, il y avait cinq classes, et 700 élèves (Lettres annuelles, *Histor. Fland. Belg.*, XVII, n° 4). En 1587, on ajouta le cours des cas de conscience et de controverses, qui fut transféré au séminaire en 1592. (*Catalogues du personnel.*)

CHAPITRE V.

Premières fondations dans la région flamande 1562-1578.

1. Fondation du collège d'Anvers. — 2. Fondation du collège de Bruges. 3. Fondation du collège de Maestricht.

Durant cette période, la Compagnie progressa plus lentement dans la partie flamande du pays. En effet, elle n'y rencontra pas, dès l'abord, les généreux Mécènes qu'elle avait trouvés à Liége, à Cambrai et en Artois; elle n'y jouissait pas non plus de la même sympathie auprès des populations, plus gangrenées par l'hérésie; ensuite l'hostilité irréductible du duc d'Albe contre les jésuites faisait davantage sentir sa fâcheuse influence dans le Brabant et la Flandre; enfin, l'insurrection des calvinistes en 1566 et les troubles, qui dégénérèrent en guerre civile, mirent de grands obstacles à l'épanouissement des fondations.

Nous avons vu que dans la région de langue française, — à l'exception de Liége, — les promoteurs de la Compagnie avaient toujours commencé par solliciter et obtenir l'érection d'un collège, si bien qu'à leur arrivée, les jésuites n'eurent qu'à prendre possession et ouvrir les cours. Il en alla tout autrement en pays flamand. Là, des « missionnaires » furent les premiers pionniers; par leurs travaux apostoliques, ils surent se concilier la sympathie; on voulut les garder à demeure et on en vint aux négociations pour obtenir un établissement stable. De plus, le changement de Provincial, en 1572, ne fut pas favorable à l'extension des fondations. En effet, le P. Delange, qui succédait au P. Coster, ne partageait pas, à cet égard, les idées de son prédécesseur. Celûi-ci était porté à saisir toutes les occasions qui se présentaient; le zèle l'entraînait et il était d'avis qu'en

Belgique, il fallait se relâcher de la rigueur des décrets des congrégations générales et ouvrir un grand nombre de collèges, sauf à les affermir dans la suite. Son successeur, au contraire, était loin d'approuver ces fondations multiples et trop hâtives. Il en avait constaté les inconvénients, aussi bien pour le temporel que pour la formation des sujets (1). Aussi se montra-t-il plus réservé.

Ce n'est pas cependant qu'il n'y eût pas de demandes. De 1560 à 1578, Nimègue, Harlem, Bois-le-Duc et la Frise, dans les provinces du Nord, Gand, Lierre et Diest, en Belgique, furent en instance pour obtenir un collège; mais ces projets, dont quelques-uns furent sur le point d'aboutir, avaient successivement été abandonnés (2).

Trois fondations devaient réussir durant cette période. C'étaient trois postes de combat : Bruges, appelée autrefois la Venise du

---

(1) Lettre du Père Delange au Père Général, 9 mai 1574. (*Germ. Epist.*, XV. 262.)

(2) Les habitants de *Nimègue* avaient été en instance, dès 1554, pour obtenir un collège (Polanco, *Chronicon*, V, 288, 301; Hansen, *op. cit.*, 254; *Litterae quadrim.*, III, 189 et suiv.); les négociations reprirent en 1563 (Hansen, *op. cit.*, 462); puis, dix ans après, elles furent sur le point d'aboutir (lettre de l'évêque de Ruremonde, Guillaume Lindanus, 16 mai 1572. *Germ. Epist.*, XIII, 17; du chapitre, 2 avril 1573. *Epist. Communitatum*, 34, et toute une série de lettres du Père Zanthenus, 1572-1574. *Germ. Epist. coll.*, II et III.) En 1574, le projet fut définitivement abandonné. (Hansen, *op. cit.*, 649). — La fondation d'*Harlem* fut demandée en 1568 (lettres annuelles de 1568. *Germ. Epist.*, IX. 344; lettre de l'évêque au Père Jacques Van Asten, 18 janvier; réponse de celui-ci, 23 mars, et demande adressée au Père Général, 25 mars. *Ibid.*, 1 et suiv.; lettres du Père Coster au Père Général, 29 février et 30 juin. *Ibid.*, 283 et 252.) — Le Père André Boccacius tenta d'ouvrir un petit collège à *Sneck en Frise* (1564); Viglius et Joachim Hopperus, tous deux frisons, patronnaient le projet. (Goetgebuer, *De missione Hollandica*, à l'année 1564. *Bibl. roy.*, ms. 1275.) — En 1561, les échevins de *Bois-le-Duc* entamèrent des pourparlers pour obtenir un collège (Hansen, *op. cit.*, 395); ils ne l'obtiendront qu'en 1609 et sa durée sera éphémère. — Sur le projet de *Gand*, voir lettre de Guillaume Symoens Tiletanus, 8 juillet 1564, et lettres annuelles de 1564. (*Germ. Epist.*, V, 315 et 268). — Pour *Lierre*, lettre du Père Coster, 31 juillet 1569. (*Germ. Epist.*, X, 316.) — Enfin, la fondation de *Diest*, demandée par le magistrat et par l'abbé d'Averbode, fut sur le point d'aboutir en 1570. (Voir toute une série de lettres du Père Coster, 11 janvier, 3 avril, 2 mai, 4 juin, 2 juillet et 1er août 1570. *Germ. Epist.*, XI, 315 et suiv.)

Nord, à l'autre extrémité du pays, Maestricht, redoute avancée du côté de l'Allemagne, et, entre les deux, Anvers, la grande métropole commerciale.

1. *Fondation du collège d'Anvers, 1562* (1).

Les Anversois, qui devaient, dans la suite, se distinguer par leur attachement à la Compagnie de Jésus et se montrer envers elle d'une munificence vraiment royale, firent aux premiers jésuites, venus dans leurs murs, un accueil assez frais. La raison principale de cette froideur nous paraît avoir été, qu'au début, le ministère des Pères s'exerça surtout auprès des étrangers, au détriment des nationaux. La maison d'Anvers fut, en effet, durant plusieurs années, une résidence *espagnole* avant de devenir un collège *belge*.

La grande métropole était arrivée, au milieu du XVI[e] siècle, au point culminant de sa prospérité. Elle était « le centre du commerce mondial et constituait à la fois le plus grand marché et la plus grande place de banque de l'univers (2) ». Sa population dépassait cent mille habitants, parmi lesquels environ quinze mille étaient étrangers (3). Six nations se partageaient le haut commerce; les Anglais, les Allemands, les Hanséates,

---

(1) **Sources imprimées :** SACCHINI, *Historia Societatis Jesu*, pars 2[a], lib. VII, § 53; pars 3[a], lib. VII, § 80; lib. VIII, § 218; pars 4[a], lib. II, § 60; lib. III, § 133. — PAPEBROCH, *Annales Antverpienses*. Anvers, 1846, III. — DIERCXSENS, *Antverpia Christo nascens et crescens*. Anvers, 1773, IV et V. — MERTENS et TORFS, *Geschiedenis van Antwerpen*. Anvers, 1845, 8 vol. — A. THYS, *Historique des rues et places publiques de la ville d'Anvers*. Anvers, 1873 (2[e] édition flamande, Anvers, 1893). — SANDERUS, *Brabantia sacra*. — *Epistolae Nadal*. — *Monumenta Lainii*.

Sources manuscrites : *Initia et progressus Societatis Jesu Antverpiae, 1562-1617*. (FLANDRO-BELGIC. HISTORIA, I, n° 75, et A. R. Jés. F. B., 973.) — *Historia Societatis Jesu in civitate Antverpiensi, 1562-1578*. (Bibl. Roy. ms., II-574.) — *Germaniae Epistolae (1562-1577)*, III-XVIII. — *Epistolae Generalium*. — CH. DROESHOUT, S. J., *Annales du collège d'Anvers*, I, 1562-1578 (aux archives du collège Saint-Michel, à Bruxelles).

(2) PIRENNE, *op. cit.*, III, 213.

(3) PIRENNE, *op. cit.*, III, 266.

les Italiens, les Espagnols et les Portugais. Ces deux dernières collectivités l'emportaient par le nombre et l'opulence; mais, sous des dehors brillants, se cachait un effrayant relâchement dans les mœurs. L'hérésie était très puissante à Anvers; elle s'était infiltrée plus qu'ailleurs dans les couches inférieures de la société; le peuple était fort entamé : « Des trois sectes qui ravageaient l'Église des Pays-Bas, écrit Loyens (1), les calvinistes dominaient dans la Flandre et dans les provinces limitrophes de la France; les luthériens envahirent les contrées voisines de l'Allemagne, et les anabaptistes s'abattirent sur la Hollande et la Zélande; mais la lie des trois hérésies se déversa sur la cité d'Anvers. » Tel est le champ d'action qui s'ouvrait à la Compagnie de Jésus en 1562.

Au mois de juin de cette année, le P. Laynez, traversant la Belgique pour se rendre au concile de Trente, s'était arrêté à Anvers, où il était descendu chez le chanoine Philippe d'Almaraz (2). Il prêcha à ses compatriotes (3); l'impression fut si profonde que les marchands espagnols auraient voulu le garder parmi eux; ils lui demandèrent du moins d'envoyer deux religieux de la Compagnie comme aumôniers de leur nation (4). Laynez le promit et il tint parole (5). Depuis ce moment jus-

---

(1) Loyens, *Brevis et succincta Synopsis...* Bruxelles, 1672, 405.

(2) Une lettre de Polanco, publiée par le Père Delplace : *Le Protestantisme à Tournai*, 68-69, raconte en détail la visite du Père Laynez à Anvers. (Voir *Epist. Lainii*, VI, 341 et suiv.)

(3) « Il fut le premier qui apparut à Anvers, dans la chaire de vérité, avec l'habit de la Compagnie. » (*Af-Beeldinghe van d'eerste eeuwe der Societeyt Jesu.* Anvers, 1640, 539.)

(4) Les marchands espagnols avaient obtenu de Paul III (3 octobre 1538) une bulle, les autorisant à se choisir un prêtre de leur nation pour leur administrer les sacrements « sans préjudice du curé de la paroisse ». (Diercxsens, *op. cit.*, IV, 72.)

(5) Granvelle avait appuyé la demande (*Epist. Lainii*, VI, 341) et il insistait dans une lettre adressée au Père Laynez à Trente, 27 septembre 1562. (*Ibid.*, 415). Avant son départ d'Anvers, le Père Laynez avait déjà écrit en Espagne au Père Araoz d'envoyer un Père (*Ibid.*, 361), il réitérait l'ordre le 24 août (*Ibid.*, 361); comme le Père Araoz ne pouvait pas le satisfaire, il manda au Père Christophe Madrutius, son vicaire à Rome, d'envoyer le Père Paez, 10 septembre 1562. (*Ibid.*, 388.)

qu'en 1578, il y eut régulièrement à Anvers deux ou trois jésuites espagnols ou portugais, qui se cantonnèrent dans le ministère auprès de leurs nationaux (1). Dès le mois de novembre, pour l'avent de 1562, le P. Jacques Paez arrivait de Rome (2). Malgré sa jeunesse — il venait à peine d'être élevé au sacerdoce — il eut grand succès et conquit dès l'abord les sympathies (3). L'année suivante, il était rejoint par le P. Denis Vasquez (4) qui fut nommé supérieur (5). Littérateur distingué, prédicateur éloquent, Vasquez joignait à ce double talent une vaste érudition, l'intelligence pratique des affaires et une étonnante activité. Il devait rester trois ans à Anvers, où, dès son arrivée, sa prédication fit sensation (6).

En dehors des intérêts spirituels, une considération matérielle, très importante à cette époque, rendait utile un établissement de la Compagnie dans la grande métropole. En effet, l'affluence des commerçants étrangers assurait un mouvement

---

(1) C'était la directive qu'ils avaient reçue du Père Général : avant tout s'occuper des Espagnols et des Portugais; après cela, si possible, des Italiens. (Lettre du 27 novembre 1563. *Epist. Lainii,* VII, 506.)

(2) Lettre du Père Mercurian au Père Laynez, 23 novembre 1562 (indiquée dans les *Epist. Lainii,* VI, 570). Il avait enseigné la théologie au collège romain avant d'être prêtre.

(3) Lorsqu'en 1564, le Père Laynez le rappela à Rome pour reprendre le cours de théologie, les marchands espagnols insistèrent pour le garder (lettre au Père Laynez, 28 janvier 1564. *Epist. Lainii,* VII, 572), et après son départ, ils demandaient encore qu'on le leur rendît (lettre du 6 mai 1564, *Ibid.*, VIII, 80.)

(4) Denis Vasquez était né à Tolède en 1528. Il entra dans la Compagnie en 1550 et mourut à Tolède en 1589.

(5) Lettre du Père Laynez au Père Vasquez, 27 novembre 1583. (*Epist. Lainii,* VII, 506.) Arrivé à Anvers en octobre 1563 (*Ibid.* 470), il était accompagné d'un jésuite portugais, Marcel Vaz, qui devait prêcher en latin et entendre les confessions des marchands de son pays; mais ses nationaux lui firent grise mine. Il le constatait lui-même : « Unde haec alienatio animorum proficiscatur. nescimus certo, *sospechas* non licet scribere » (*Ibid.*, 544) et son supérieur l'affirmait lui aussi. (*Ibid.*, 542.) Au bout d'un an, il quittait la place. (*Epist. Lainii,* VIII, 111 et 272.)

(6) « Entendemos que se muestra gran official y señor del pulpito, come scrive una persona principal d'Enveres ». (Lettre du Père Laynez, 22 novembre 1563. *Epist. Lainii,* VII, 499.)

postal intense, non seulement avec les provinces des Pays-Bas, mais avec toute l'Europe. Cette facilité de communication n'était pas à dédaigner. Aussi, le P. Denis Vasquez avait-il reçu la mission de chercher à y établir un collège de son Ordre (1). A la fin de l'année 1564, il fut sur le point de réussir. Le chapitre s'était offert à fournir le terrain, la colonie espagnole s'engageait à bâtir le collège et à le doter (2). Le projet était beau, mais on ne put pas s'entendre sur les conditions (3) ; en outre, la terrible tempête qui soufflait sur Anvers n'était pas favorable à l'érection d'un collège. Le 19 juillet 1566, un mois avant les exploits des iconoclastes, le P. Vasquez avait quitté la ville; le P. François de Borja, nouvellement élu Général, le rappelait à Rome auprès de sa personne (4). Le P. Nadal,

(1) Le Père Laynez lui recommande de « hazer ay un buen collegio o casa, o lo uno y l'otro, si menester fuesse; y assi como haya tomados los pulsos di essa tierra y gente, podrá trattar dello diestramente ». (Lettre au Père Vasquez, 24 novembre 1564. *Epist. Lainii,* VII, 507.)

(2) Lettre du Père Mercurian au Père Général, 24 décembre 1564. (*Germ. Epist.*, V, 260.) Diercxsens, *Antverpia Christo nascens,* IV, 252, et, après lui, Mertens, *Geschiedenis van Antwerpen,* IV, 488, considèrent comme invraisemblable cette assertion de l'*Historia domus,* reproduite par Papebroch, *Annales Antverp,* III, 35 et par Sanderus, *Brabantia sacra,* III, 19. Ils ne peuvent croire que le chapitre ait offert aux jésuites un terrain pour construire un collège. Tout au plus admettraient-ils que ce fût le fait de quelques chanoines, tel que don Almaraz. Ils apportent le motif, qu'en agissant ainsi, le chapitre aurait fait preuve d'une affection plus marquée pour les fils d'Ignace qu'il n'en montra aux autres ordres religieux. Car, si on excepte saint Norbert et ses compagnons, jamais le chapitre n'offrit à aucun d'entre eux un emplacement pour s'y fixer. Cette raison ne nous paraît pas péremptoire. Le fait est d'ailleurs confirmé par les lettres du Père Robert Claysson, 2 août 1566 (*Germ. Epist.*, VII, 302), et du Père Provincial, François Coster, 31 juillet 1566. (*Germ. Epist.*, VII, 264.)

(3) Nous croyons que les négociations furent rompues à cause des exigences du chapitre, incompatibles avec l'esprit de l'Institut. Les difficultés qu'il fit quelques années après à la Compagnie sont là pour le confirmer, et à en juger par le contrat que le même chapitre fit subir aux Augustins en 1608 pour l'érection de leur collège, c'eut été la confiscation de la liberté sur le terrain de l'enseignement. (Diercxsens, *op. cit.*, VII, 20 et suiv., surtout, 28.)

(4) Il devenait l'auxiliaire du Père Polanco, secrétaire de la Compagnie. (Astrain, *op. cit.*, II, 261.) Son départ fut vivement regretté par les Espagnols. (Lettre du Père Claysson au Père Général, 2 août 1566. *Germ. Epist.*, VII, 302; il dit de lui : « optime de hac nostra familia meritus ».)

Visiteur de Belgique, était enclin à abandonner la mission (1); mais les Pères belges, mieux au courant de la situation, ne voulaient pas en entendre parler (2). Il faut absolument ici, écrivait le P. Coster au P. Général, un Espagnol; mais il vaudrait mieux qu'il ne fut pas supérieur. Cette nation, en effet, est détestée du peuple, et cela pourrait compromettre la fondation du collège. Déjà on appelle notre maison : « Hispanorum sacerdotum domus (3). » Le P. Nadal se laissa convaincre et écrivit lui-même à Rome pour obtenir un remplaçant au P. Vasquez : Les Espagnols, dit-il, insistent pour qu'on leur envoie un aumônier de leur nation. L'affection qu'ils témoignent à la Compagnie et leur générosité méritent cette faveur (4). Il y a beaucoup de bien à faire ici. Maintenant que le duc d'Albe construit une citadelle, on pourra exercer le ministère auprès des soldats. Il faudrait un collège, de manière à ne pas s'occuper uniquement de la nation espagnole, mais aussi des Flamands et surtout de la jeunesse « de que es muy grande, immo extrema necessitad (5) ».

Le 7 mai 1568, les Pères Jacques Acosta et Jean Xavier

---

(1) Lettre au Père Général, 6 et 10 mai 1567. (*Epist. Nadal*, III, 464 et 472.)

(2) Lettre du Père Coster au Père Général, 5 mai 1567. (*Germ. Epist*, VII, 259.) Déjà, le 29 juin 1566, il écrivait : « Nullo prorsus modo Antverpiam sine aliquo Societatis relinquendam » (*Ibid.*, 298); mais il jugeait nécessaire d'y avoir, à côté des Espagnols, un jésuite flamand : « Pernecessarium est ut huc veniat flander aliquis insignis, qui continenter maneat. » (*Ibid.*, 304.) Bien que Provincial, il y prêchait lui-même fréquemment. (Voir le chapitre suivant.)

(3) Lettre du 31 juillet 1566. (*Germ. Epist.*, VII, 264.)

(4) Les marchands espagnols donnaient 200 écus pour l'entretien des aumôniers. (*Epist. Nadal*, I, 748.)

(5) Lettre du Père Nadal au Père Borja, 10 octobre 1567. (*Epist. Nadal*, III, 636.) Dans toute une série de lettres, le Père Provincial, Coster, insiste pour obtenir un Père espagnol. La gouvernante, dit-il, a manifesté à la nation espagnole son étonnement de ce que dans des circonstances aussi graves, elle n'eût pas d'aumônier. (Lettre du Père Coster au Père Général, 31 décembre 1566. *Germ. Epist.*, VII, 251.) « Ces marchands pourraient, facilement et à moindres frais, obtenir un religieux d'un autre Ordre, mais ils aiment la Compagnie et veulent un des nôtres ». (Lettre du 31 octobre 1567. *Germ. Epist.*, VIII, 345.) Item, 31 janvier et 29 février 1568. (*Germ. Epist.*, IX, 260, 283.)

arrivèrent à Anvers (1). Ils se partagèrent le travail : le P. Acosta, aussi brillant orateur que docte théologien, se chargea de la prédication et de la direction des commerçants espagnols (2); le P. Xavier eut pour mission principale d'exercer le saint ministère auprès des soldats de sa nation qui formaient la garnison de la citadelle (3). La colonie espagnole reprit alors le projet de fournir aux jésuites un établissement fixe et permanent. Le magistrat était tout disposé à l'accorder (4); mais au préalable il voulait avoir l'approbation du duc d'Albe. Vargas, président du conseil des troubles et le conseiller Del Rio, tous deux auditeurs assidus du P. Acosta, se chargèrent de faire la démarche (5); ils essuyèrent un refus catégorique et il fut impossible de jamais faire revenir le gouverneur sur sa première détermination (6). Devant cette volonté inexorable du duc, il fallut renoncer à acheter l'immeuble qu'on occupait près du temple des calvinistes wallons (7). Sur ces entrefaites, le

---

(1) Lettre du Père Acosta au Père Général, 21 mai 1568. (*Germ. Epist.*, IX, 299.) Il était recteur de Turin. Le duc de Savoie avait écrit au Père Général pour le retenir dans ses États. (13 février 1568. *Epist. principum*, I.)

(2) *Instructio P. Didaco de Acosta data Antverpiae, mense maio 1568*, par le Père Nadal. (*Epist. Nadal*, IV, 358-362.)

(3) Il n'était pas proprement chapelain militaire. Cette charge était remplie par un vicaire de Saint-Georges, Mathieu Vermaesen. Voir lettres du Père Coster, 28 février 1569 et du Père Acosta, 16 avril. (*Germ. Epist.*, X, 305 et 284.)

(4) Les prédications des Pères Claysson, Coster et Henri Denys avaient produit un revirement dans la population et leur avaient gagné la sympathie. (Voir chapitre suivant.)

(5) Lettre du Père Acosta au Père Général, 16 janvier 1569. (*Germ. Epist.*, X, 326.)

(6) Lettre du Père Coster au Père Général, 30 juin 1569. (*Germ. Epist. mixtae*, 113.) Anne d'Autriche, à son passage par Anvers, fit des démarches pressantes auprès du duc d'Albe pour le décider à accorder aux jésuites l'autorisation de bâtir un collège; elle échoua. (*Historia domus.*)

(7) Lettre du Père Acosta au Père Général, 10 juin 1570. (*Germ. Epist.*, XI, 339.) En 1568, les Pères avaient loué une maison « e regione Patrum Carmelitarum, in loco qui vulgo *de Meer* dicitur ». (Lettre du Père Coster au Père Général, 30 avril 1568. *Germ. Epist.*, IX, 262.) D'après l'*Historia domus*, les Pères habitaient à l'endroit nommé *de Backeley*, proche de l'église des Carmes. S'agit-il de deux maisons différentes? Nous n'avons pas pu résoudre la question. (Voir Diercxsens, *op. cit.*, V, 165 et suiv. et Papebroch, *op. cit.*, III, 170 et suiv.)

P. Acosta partit pour l'Espagne (1). Il devait faire partie de la suite de la fiancée de Philippe II, Anne d'Autriche, fille aînée de l'empereur Maximilien. Bientôt après, le P. Xavier, lui aussi, quittait Anvers et retournait en Italie. Le départ inattendu du P. Acosta déplut aux Espagnols, et spécialement à Vargas. Celui-ci avait souvent eu recours à ses conseils et il avait une haute idée de sa sagacité et de la solidité de son jugement; le duc d'Albe lui-même, bien que peu favorable à la Compagnie, envoya plus d'une fois son conseiller prendre l'avis du jésuite (2).

Ces changements fréquents du personnel chargé de la nation espagnole n'étaient pas de nature à hâter le succès. Le P. Coster insista auprès du Général afin d'obtenir un Père destiné à résider (3). On lui envoya le P. Pierre Trigoso. Il devait demeurer huit ans à Anvers et y jeter les fondements de cette importante maison (4). Son premier soin fut de terminer la réforme de la nation portugaise. Les immenses richesses que rapportait aux Portugais le commerce des épices avaient amené un grand relâchement dans les mœurs; d'autre part, les troubles politiques dont Anvers avait été le théâtre avaient singulièrement embrouillé leurs affaires commerciales. Leur consul, don Ruyz, avait demandé au P. Acosta d'entreprendre la réforme de ses compatriotes. Celui-ci, après avoir pris conseil auprès de ses confrères et obtenu par écrit l'autorisation du Provincial, se mit à l'œuvre. Le P. Trigoso acheva heureusement ce qu'il avait

---

(1) Sa santé ne se faisait pas au climat. Lettre du Père Acosta au Père Général, 14 mai 1569 (*Germ. Epist.*, X, 285) et certificat des médecins. (20 février 1569, *Ibid.*, 283.)

(2) *Historia domus,* à l'année 1570.

(3) Lettre du Père Coster au Père Général, 10 novembre 1570. (*Germ. Epist.*, XI, 344.)

(4) Lettre du Père Coster au Père Général, 9 décembre 1570 (*Germ. Epist.*, XI, 349); il est ravi de cet envoi : « Est vere frater Societatis, humilis, benignus, optimus concionator, doctus et prudens; alius commodior mitti non potuisset. » Le Père Trigoso arriva à Anvers au commencement de novembre avec le scolastique Michel Fernandez. Sa première lettre est datée du 18 novembre 1570. (*Germ. Epist.*, XI, 368.)

commencé. Par son influence et sa sévérité, il fit si bien que la nation tout entière accepta ses réformes et fit approuver par le roi d'Espagne les nouveaux statuts (1). En témoignage de reconnaissance, les Portugais s'engagèrent à verser aux Pères une aumône annuelle de 20 livres; la nation espagnole en fournissait autant chaque mois.

Un conflit pénible fut soulevé au début du supériorat du P. Trigoso. Le nouvel évêque d'Anvers, Sonnius, défendit aux jésuites de célébrer désormais la messe dans leur chapelle et d'y entendre les confessions, même des hommes (2). Cette attitude du prélat était d'autant plus étonnante qu'il se montrait sincèrement leur ami. A ce moment même, il était en instance auprès du Provincial afin de confier à la Compagnie la direction de son séminaire; il recommandait chaudement l'Institut de saint Ignace et le travail apostolique des jésuites, non seulement dans les conversations particulières, mais du haut de la chaire; fréquemment il les appelait à son palais, recourait à leur ministère pour la visite des prisons et des hôpitaux et leur confiait l'enseignement du catéchisme dans les orphelinats. Le pieux et savant prélat ne cachait pas son admiration pour la prédication des Pères Coster et Trigoso, exaltait leur méthode nouvelle et sans égale dans l'enseignement des rudiments de la foi aux enfants et aux ignorants et engageait son auditoire à aller les entendre (3).

Pour expliquer cette inconséquence, l'historien Diercxsens affirme que, si la chapelle avait été ouverte dans les conditions canoniques requises, jamais cet interdit n'aurait été porté; mais

---

(1) Papebroch, *Ann. Antverp.*, III, 171 et 198. Voir la lettre du Père Coster au Père Général, 9 décembre 1570 (*Germ. Epist.*, X, 349); la lettre adressée au Père Général par la nation portugaise (*Epistolae Communitatum*, 28); la note envoyée par le Père Trigoso au Père Général (*Germ. Epist.*, XIII, 49), et la lettre de la nation portugaise à Polanco, 17 mars 1573. (Polanci, *Complementa*, II, 282 et suiv.)

(2) Lettres du Père Delange au Père Général, 23 janvier et 22 février 1572. (*Germ. Epist.*, XIII, 26 et 55). Voir Papebroch, *op. cit.*, III, 199 et suiv. (Diercxsens, *op. cit.*, V, 164 et suiv.)

(3) *Historia domus,* citée par Papebroch, *op. cit.*, III, 199.

les jésuites, dit-il, avaient agi sans l'autorisation du chapitre, qui exerçait une juridiction à la fois pastorale et archidiaconale (1). Il nous semble bien improbable que quinze ou vingt mois aient pu s'écouler avant que l'autorité ecclésiastique, si jalouse de ses droits, se soit aperçue d'une aussi grave irrégularité. D'ailleurs, la chapelle n'était pas publique et, en vertu des bulles des souverains pontifes, la Compagnie avait le privilège d'avoir un sanctuaire avec un autel portatif, à l'usage exclusif des religieux de l'Ordre.

Y avait-il eu des abus ? Les Pères avaient-ils essayé d'ouvrir leur oratoire au public ? Toujours est-il que l'*Historia domus* citée par Papebroch (2) attribue cette mesure à l'influence du duc d'Albe : « Des envieux, dit-elle, voyaient avec dépit la grande affluence des soldats qui se confessaient dans cette chapelle; ils firent comprendre au duc d'Albe le danger de voir la Compagnie acquérir ainsi petit à petit droit de cité. Le gouverneur enjoignit à l'évêque d'interdire aux Pères la célébration de la messe dans leur chapelle, et le prélat obéit. » Cette mesure eut pour les jésuites des conséquences d'autant plus pénibles que les dispositions peu bienveillantes de plusieurs desservants leur faisaient refuser l'accès des églises (3); c'est ainsi qu'en peu d'années, ils durent à six reprises émigrer d'un sanctuaire dans un autre. Au rappel du duc d'Albe, la situation se dénoua d'elle-même. En effet, à la demande de Requésens, l'évêque s'empressa de lever la défense (4) et les Pères ne durent pas même faire usage du bref qu'ils avaient obtenu de Grégoire XIII (5).

---

(1) Diercxsens, *Antverp. Christo nascens*, V, 164.

(2) *Annales Antverp.*, III, 199. Le Père Delange, dans une lettre du 22 février 1572, adressée au Père Général, dit que le doyen du chapitre lui a avoué : « se ab adversariis Societatis fuisse inductum ». (*Germ. Epist.*, XIII, 26.)

(3) Lettre du Père Delange au Père Général, 4 octobre 1572. (*Germ. Epist.*, XIII, 20.)

(4) Lettre du Père Delange au Père Général, 30 mars 1574. (*Germ. Epist.*, XV, 147.)

(5) Bref du 10 février 1574. (Delplace, *Synopsis actorum sanctae sedis*, I, 64.)

Le pillage de Malines (2 octobre 1572) par les soldats espagnols fournit au P. Trigoso l'occasion d'exercer la charité envers cette malheureuse cité. Il persuada à quelques riches marchands de racheter à vil prix aux soldats le fruit de leur rapine et, pour la même somme, de remettre tous ces objets à la disposition des légitimes propriétaires. C'est ainsi qu'avec 20,000 florins ils firent des acquisitions dont la valeur dépassait 100,000 florins. D'autre part, sur son conseil, l'évêque, des ecclésiastiques et quelques notables firent des collectes pour venir en aide aux habitants ruinés par le pillage. Ils recueillirent d'abondantes aumônes et purent envoyer d'importants secours en nature (1). Le croirait-on? Cet acte de charité, loin de désarmer l'envie, fût l'occasion d'une accusation outrageante pour les jésuites. On prétendit que sous prétexte de porter secours aux Malinois, ils avaient amassé des monceaux d'or, en vue de la construction de leur collège; d'autres disaient qu'ils tenaient ce trésor en réserve pour subvenir aux besoins de leur maison; d'autres enfin, en 1574, racontèrent qu'ils avaient prêté l'argent ainsi recueilli à Requésens, leur protecteur, pour l'aider à poursuivre avec plus d'acharnement la guerre contre les hérétiques. Les masses sont crédules et l'absurdité des accusations n'est pas pour les arrêter. Les jésuites trouvèrent toutefois un dédommagement à ce dénigrement dans l'approbation que donna à

(1) Voir NUYENS, *Geschiedenis der Nederlandsche beroerten in de XVI^e eeuw.* Amsterdam, 1866, II, 93. — DAVID, *Geschiedenis van Mechelen,* chap. 22. — DAVID, *Vaderlansche historie,* 521 et suiv. — *Analectes... Louvain,* VII, 109. — L'historien DIERCXSENS, *op. cit.*, V, 173, raconte le fait, mais il passe sous silence l'intervention des jésuites. Il avait cependant sous les yeux le manuscrit des *Annales Antverpienses* de PAPEBROCH (III, 217), que la maison professe avait si complaisamment mis à sa disposition, et aussi le témoignage de STRADA, *de Bello belgico,* lib. VII, à qui il dit emprunter son récit. Or, dans le texte laconique qu'il donne, Strada fait jusqu'à trois fois la remarque que les Pères de la résidence d'Anvers furent les initiateurs de cette belle œuvre de charité chrétienne. Le Père Polanco, vicaire général à la mort de Borja, écrivait le 13 décembre 1572 au Père Trigoso pour le féliciter. (POLANCI, *Complementa,* II, 159.)

leur conduite le cardinal Granvelle, archevêque de Malines (1). Il chargea son frère, Frédéric Perrenot, gouverneur d'Anvers, de les remercier en son nom de ce qu'ils avaient fait pour sa ville épiscopale,

Cependant les amis de la Compagnie, et à leur tête don Fernando Frias, n'avaient pas abandonné le projet de transformer la résidence en collège. C'était, à leurs yeux, le meilleur moyen d'assurer aux jésuites la faveur des Anversois et de les fixer pour toujours dans la cité. Mais les adversaires, tant ecclésiastiques que séculiers, ne désarmaient pas. Ils crurent habile de prendre les devants et d'ouvrir eux-mêmes un institut, où l'on enseignerait tout ce que l'on attendait des Pères. Ainsi, la présence de ceux-ci dans la métropole n'aurait plus de raison d'être; il ne leur resterait qu'à disparaître. Le projet était ingénieux; mais on n'eut pas la main heureuse dans le choix du directeur. On s'adressa à Théodore Tilman, jésuite apostat (2), venu à Anvers à la suite d'Anne d'Autriche, au mois d'août de l'année 1570. Se faisant passer pour religieux de la Compagnie, cet aventurier avait extorqué à la princesse une aumône considérable pour se faire recevoir docteur à l'Université de Louvain. C'est à lui qu'on confia l'entreprise. C'était un charmeur et il sut s'insinuer dans quelques familles riches. Il s'installa, en face du séminaire, dans un hôtel luxueusement meublé, répandit partout les programmes des cours calqués sur ceux des collèges de la Compagnie, engagea cinq professeurs et ouvrit les classes avec grand apparat. Bientôt on connut le personnage; sa fourberie fut dévoilée, son prestige s'évanouit. Deux ans ne s'étaient pas écoulés que, criblé de dettes, il devait fuir devant les réclamations de ses créanciers; en outre, sa vie privée laissait beaucoup à désirer, on découvrit même qu'il vivait en concubinage.

---

(1) Lettre de Morillon au cardinal Granvelle, 1er novembre 1572; c'est au Père Trigoso qu'il attribue l'initiative de cet acte de charité. (Piot, *Correspondance du cardinal Granvelle.* Bruxelles, 1884, IV, 493-494.)

(2) Il avait été attaché au collège de Vienne, en Autriche.

C'était une rude leçon. Ce collège avait été ouvert sous le patronage de l'évêque, du chapitre et du magistrat; des négociants trop confiants avaient engagé des capitaux dans cette entreprise, qui se couvrait de si hautes protections. La stupeur fit vite place aux récriminations (1).

Ce lamentable échec décida les amis de la Compagnie à tenter un effort décisif. Le rappel imminent du duc d'Albe (2) et la nomination du nouveau gouverneur, le grand commandeur don Requésens, permettaient de bien augurer de l'avenir et même d'escompter les faveurs du pouvoir. Les résultats dépassèrent les espérances : en moins de trois ans, nous allons voir la Compagnie de Jésus acquérir à Anvers un magnifique immeuble, y ouvrir un collège et bâtir une église.

Tandis que les amis des Pères cherchaient un emplacement, on apprit que la célèbre maison d'Aix allait être mise en vente. C'était un des plus vastes immeubles de la métropole, situé au centre de la cité, près du nouvel hôtel de ville et non loin de la cathédrale. Il appartenait à Gaspar Schetz, trésorier général des finances du roi (3). La maison était donnée en garantie aux marchands de la nation italienne, pour 11,000 couronnes

---

(1) Voir Papebroch, *op. cit.*, III, 219, et Diercxsens, *op. cit.*, 166 et suiv. Tous deux racontent les faits d'après l'*Historia domus*.

(2) Don Fernando Frias, le grand bienfaiteur des jésuites d'Anvers, tenta une dernière démarche en leur faveur auprès du duc d'Albe. D'après Papebroch, *op. cit.*, III, 221, il l'aurait trouvé dans de meilleures dispositions : « Eum iam minus contrarium expertus », mais l'*Historia domus* dit : « neque tum faventiorem quam alias deprehendit ».

(3) Cette propriété avait été vendue en 1498 par les cinq enfants mineurs de Henri van de Werve à Nicolas van Richterghem, bourgeois d'Aix-la-Chapelle. Celui-ci prit pour enseigne *In Aecken* (à la ville d'Aix), changée plus tard en la dénomination *Huys van Aecken* (maison d'Aix, *domus Aquensis*). La fille de van Richterghem épousa Érasme Schetz de Maestricht et reçut la maison en héritage (1534). Son mari rasa les anciens bâtiments (1539) et construisit le magnifique hôtel qui continua à porter le titre de maison d'Aix. L'empereur Charles-Quint y séjourna quelques semaines en 1549 avec son fils Philippe et la reine de Hongrie. Gaspar Schetz, fils aîné d'Érasme en était possesseur en 1573. (Thys, *Straeten van Antwerpen*, 76, et *Recueil des Bulletins de la propriété*, 1882, 123; 1886, 5 et suiv.)

(22,000 florins) ; elle devait être mise en vente si, à l'époque stipulée, cette somme n'était pas payée.

L'occasion était exceptionnelle. Impossible de trouver dans la métropole une situation mieux appropriée à l'érection d'un collège et d'une église. Le Provincial, Baudouin Delange, s'opposa d'abord à l'achat : les charges lui paraissaient trop lourdes (1) ; mais, s'étant rendu à Anvers, il fut gagné par l'entraînement général (2). Les négociations furent entamées. Gaspar Schetz demandait 34,000 florins ; le marché fut conclu. Grâce à la libéralité des marchands espagnols, on eut bientôt réuni 16,000 florins d'aumônes (3) et on fit un emprunt de 6,000 florins (4). Cela faisait 22,000 florins, précisément le capital pour lequel l'hôtel était engagé en garantie. Ils furent payés rubis sur l'ongle. Pour les 12,000 florins restants, on constitua sur l'immeuble une rente annuelle de 750 florins (5). Restait à obtenir l'autorisation. Le magistrat consentirait-il à aliéner une propriété de cette importance, alors que d'autres ordres religieux avaient rencontré de grands obstacles pour acquérir des emplacements de bien moindre valeur ? Don Requésens avait promis d'intervenir pour obtenir l'amortissement et il s'offrait, en cas de difficulté, à répondre lui-même

---

(1) Lettre au Père Général, 9 mars 1574. (*Germ. Epist.*, XV, 262.) On racontait qu'avant la construction du nouvel hôtel de ville, le magistrat avait offert 60,000 florins pour acquérir ce palais, dont il voulait faire la maison communale.

(2) Idem eidem, 30 mars 1574. (*Germ. Epist.*, XV, 147.) « C'est une occasion unique, écrit-il, qu'on ne peut pas laisser échapper ».

(3) Don Fernando Frias à lui seul en donna 8,000, le seigneur Solatore 2,000, les autres marchands en réunirent 6,000. (*État financier de 1574-1575.* Droeshout, *op. cit.*, I, 320 et suiv.

(4) Les aumônes des bienfaiteurs flamands montèrent à 3,200 florins et permirent de réduire l'emprunt à 2,800 florins (*Ibid.*)

(5) Lettre du Père Delange au Père Général, 22 avril 1574 (*Germ. Epist.*, XV, 116) et 27 juin 1574 (*Germ. Epist.*, XV, 168). Il ajoute qu'on a l'espoir d'amortir bientôt cette dette, grâce à la générosité de nos amis.

aux objections et à discuter les conditions (1). L'achat avait été tenu secret (2). On fit sonder les dispositions du large conseil par l'intermédiaire de Frédéric Perrenot, sire de Champagney. Assuré des dispositions bienveillantes des conseillers, on adressa la demande officielle. Le magistrat, non content d'accorder le droit de mainmorte, poussa la bienveillance jusqu'à renoncer libéralement aux profits pécuniaires que ces sortes de transactions lui attribuaient de droit ; en outre, il promit l'exemption des impôts. L'acte d'amortissement est daté du 4 juin (3) ; l'acte de vente, dressé par les échevins, fut signé le 23 juin 1574 (4). L'amortissement consenti par le magistrat et le large conseil d'Anvers, il restait à recevoir la sanction des États du Brabant. On l'obtint sans peine. Le 28 juin, les Pères entraient en jouissance de la maison d'Aix. Ils étaient neuf religieux de la Compagnie : cinq prêtres et quatre frères coadjuteurs ; deux Espagnols évangélisaient leurs nationaux, trois Belges étaient au service des Anversois (5).

Le moment était venu de décider quelle forme on donnerait au nouvel établissement. L'érigerait-on en maison professe ou en collège, ou bien mènerait-on de front les deux fondations? Les avis étaient partagés, mais, après mûre délibération, l'idée

---

(1) Lettre du Père Delange au Père Général, 22 avril 1574. (*Germ. Epist.*, XV, 116.) Le 10 juillet, le Père Général écrivait à Requésens pour le remercier des grands services qu'il rendait à la Compagnie et spécialement de sa gracieuse intervention dans l'achat de la maison d'Aix.

(2) Papebroch, *op. cit.*, III, 228.

(3) *Germ. Epist.*, XV, 227.

(4) L'acte original se trouve aux archives de l'Institut Saint-Ignace, à Anvers. C'est un grand parchemin encore muni du sceau échevinal parfaitement conservé. Il porte le titre *Litterae venditionis et emptionis domus* magnae *Societatis Jesu Antverpiae*. Derrière la maison principale, il en existait une autre. « la petite maison d'Aix », ayant pour enseigne *de Schilt van Aecken* (aux Armes d'Aix). L'acte de vente réservait aux jésuites le droit d'acquérir cet immeuble à un prix déterminé, quand ils le voudraient. Ils ne tardèrent pas à l'acheter (1,400 florins). Cette maison, située au delà du canal, leur donnait accès sur le rempart Sainte-Catherine, déjà alors une des grandes artères de la cité.

(5) *Litterae annuae provinciae belgicae, 1574.* (*Germ. Epist.*, XV, 128.)

d'ouvrir un collège triompha. C'était le désir du gouverneur général, l'avis des amis et des bienfaiteurs, et l'on jugeait que ce serait un scandale d'occuper un aussi vaste immeuble et de ne pas rendre ce service attendu de tous (1). On faisait valoir, il est vrai, contre ce projet que la maison n'avait pas encore de revenus fixes et qu'elle restait obérée d'une dette de 750 florins annuels; mais, si on ouvrait des classes, les bienfaiteurs répondaient d'une fondation d'au moins 1,000 florins annuels, et rien que les aumônes actuelles dépassaient les revenus de Douai et de Louvain. D'autre part, on ne pouvait songer, en ce moment, à établir une maison professe. La province ne comptait que douze profès et leur présence était nécessaire dans les autres collèges; enfin, les villes et les magistrats de Belgique ne voyaient pas d'un bon œil les maisons religieuses vivant uniquement d'aumônes (2).

Après avoir exposé ces raisons, le Provincial concluait de commencer par un petit collège d'humanités et d'y adjoindre de bons prédicateurs de différentes langues. Le 31 juillet 1574, le P. Mercurian approuvait ce projet. Il accordait deux ou trois classes d'humanités; mais, « il est bien entendu, écrivait-il, que la Compagnie le fait par charité et non pas en vertu d'une obligation de justice qu'elle aurait contractée ». L'ouverture des classes, décidée en principe, fut retardée par la construction de l'église (3). Elle eut lieu le 12 mars 1575, en la fête de saint Grégoire-le-Grand. On n'imprima pas de programme des cours, parce que le collège n'était pas complet et qu'on n'y invitait

---

(1) L'immeuble était assez vaste, écrit le Père Delange, pour abriter cent religieux de la Compagnie; on pouvait aisément le diviser en deux parties et y établir simultanément un collège et une maison professe ou un noviciat. (Lettre du 27 juin 1574. *Germ. Epist.*, XV, 168.)

(2) Idem, *ibid.*

(3) « Tum quia domi ob operariorum multitudinem parva fit tranquillitas, tum etiam quia interea temporis speramus domum liberandam aere alieno, quo adhuc est obstricta ». (Lettre du Père Delange au Père Général, 20 octobre 1574. *Germ. Epist.*, XV, 122.)

pas des étudiants de l'étranger (1). Le P. Sonhovius, premier préfet des études, prononça dans l'église, en présence de l'évêque, des membres du chapitre et d'un grand nombre de notabilités, le discours latin de circonstance sur la bonne éducation de la jeunesse. En peu de mois, le chiffre des élèves dépassait 300; il fallut ajouter un quatrième professeur (2), et le Provincial pouvait écrire au Général : « L'ouverture des classes a fait une excellente impression et attire à la Compagnie des louanges; on dit publiquement que maintenant les fondements de la foi catholique sont jetés à Anvers (3) ».

Encouragé par ce succès, les Anversois auraient voulu avoir un pensionnat. Les marchands espagnols et le gouverneur général le demandaient, disait-on, avec insistance. Le recteur, le P. Trigoso, était d'avis de l'accorder; au moins aurait-il voulu céder une partie de la maison à un étranger, qui prendrait le soin du temporel, tandis que les Pères se réserveraient la direction et la surveillance. De son côté, le Provincial s'opposait de toutes ses forces à ce projet : à son avis, l'expérience de Tournai et de Louvain, où l'on avait dû renoncer à tenir des pensionnaires, était suffisante, il n'y avait pas lieu de la renouveler (4); ensuite, la province n'était pas en état de fournir le personnel; enfin, la construction de l'église avait déjà fait une assez forte emprise sur le terrain pour qu'on n'allât pas en céder encore une autre partie. Il était persuadé que les marchands espagnols et le gouverneur se rendraient facilement à ces raisons, pourvu que le P. Trigoso se tînt en repos (5). Au fond, c'était lui qui

(1) Lettre du Père Delange au Père Général, 22 janvier 1575. (*Germ. Epist.*, XVI, 88.)

(2) Idem eidem, 12 avril 1575. (*Germ. Epist.*, XVI, 2.) Le 29 mai, le Père Général accordait l'autorisation; mais il exprimait l'espoir qu'on n'irait pas au delà; dès l'année suivante, le Père Harlemius, vice-provincial, insistait pour obtenir un cinquième professeur. (Lettre du 21 mars 1576, *Germ. Epist.*, XVIII, 281.)

(3) Lettre du Père Delange au Père Général, 24 mars 1575. (*Germ. Epist.*, XV, 126.)

(4) Et en ce moment le Père Provincial cherchait à se débarrasser du pensionnat de Douai. (Voir plus haut, p. 193.)

(5) Lettre du Père Delange au Père Général, 20 avril 1575. (*Germ. Epist.*, XVI, 4.)

les poussait (1). Le Général se rangea à cet avis et Anvers attendra cinquante années avant d'ouvrir un internat.

Nous avons plusieurs fois fait allusion à l'église. Voici les circonstances qui en décidèrent la construction. Après l'achat de la maison d'Aix, n'ayant encore qu'un simple oratoire domestique, les jésuites continuaient à profiter de la charitable hospitalité que les carmes leur accordaient depuis plusieurs années. Tout à coup, le Provincial des carmes les avertit que cette situation anormale ne pouvait pas se prolonger indéfiniment. Il ne croyait pas devoir plus longtemps permettre aux membres d'un autre Institut d'exercer le ministère de la prédication et de la confession dans son église; c'était de nature à compromettre la réputation de son Ordre et les intérêts temporels de sa communauté (2). L'épreuve était d'autant plus pénible qu'elle était inattendue; mais elle eut le résultat inespéré de décider de la construction immédiate d'une église. Don Fernando Frias, le principal bienfaiteur des jésuites d'Anvers, leur déclara qu'il était résolu à la bâtir à ses frais (3). Ce qu'il avait promis, il l'exécuta. Le 9 août 1574, on mit la main à l'œuvre (4) et à la fin de janvier de l'année suivante elle était terminée (5). Ce

---

(1) En achetant la maison d'Aix, il en avait déjà eu l'idée. (Lettre du Père Delange au Père Général, 20 avril 1575, *Germ. Epist.*, XVI, 4.) De son côté, le Père Trigoso avait écrit longuement au Père Général pour exposer ses raisons. La lettre fut renvoyée au Père Provincial pour lui permettre de les réfuter, avec l'ordre de la brûler après. (Lettre du Père Général, 29 mai 1575.)

(2) « Nec e re, nec ex honore eius Ordinis esse, homines alterius Instituti tan o tempore in Carmelitano templo concionari, sacra peragere, sacramenta populo praebere ». (*Historia domus.*)

(3) Lettre du Père Delange au Père Général, 12 septembre 1574. (*Germ. Epist.*, XV, 183.)

(4) Idem eidem, 13 août 1574. (*Ibid.*, 174). Le Père Général trouvait qu'on allait un peu vite et il recommandait au Père Provincial de modérer l'ardeur du Père Trigoso : « tant plus qu'il montre avoir besoin de bride ». (Lettre du 29 septembre 1574.)

(5) Il ne s'agit pas de l'église Saint-Charles. Ce magnifique monument ne fut commencé qu'en 1615, et sa construction demanda de longues années. Cette première église, bâtie dans le jardin de la maison d'Aix, fut démolie dans la suite.

fut l'occasion d'un conflit avec le chapitre de la cathédrale (1).

Avant de commencer les travaux, les jésuites avaient, conformément aux décrets du concile de Trente (2), demandé l'autorisation de l'évêque. Il répondit qu'il fallait traiter avec le chapitre, à cause des privilèges dont celui-ci se réclamait (3). Les Pères adressèrent par écrit leur supplique (4). La réponse fut un projet de concordat en treize articles, dont plusieurs étaient absolument contraires aux privilèges accordés par les papes à la Compagnie de Jésus et tendaient à rendre l'autorisation illusoire (5). Le Provincial fit valoir les droits que les bulles apostoliques conféraient à son Ordre et déclara ne pouvoir pas souscrire à de pareilles conditions, sans en référer à son supérieur général (6). Le 16 octobre, Mercurian répondait qu'il ne pouvait pas admettre ce concordat; il se proposait de le soumettre au souverain pontife; mais avant de recourir au saint siège, il vou-

(1) Diercxsens, *Antverpia Christo nascens*, V, 187 et suiv., a raconté cet événement. On constate dans son récit une tendance au dénigrement; elle est encore plus accentuée chez Mertens et Torfs, *op. cit.*, V, 20-32, qui accompagnent leur récit de commentaires désobligeants. La correspondance du Père Delange et du Père Général nous a permis de remettre les choses au point.

(2) Sess. 25, chap. 31.

(3) Lettre du Père Delange au Père Général, 12 septembre 1574. (*Germ. Epist.*, XV, 183.) Malgré l'érection du siège épiscopal d'Anvers, le chapitre de Notre-Dame prétendait conserver la situation privilégiée qu'il avait eue jusqu'alors et défendre ses droits et prééminences contre le pouvoir épiscopal.

(4) Diercxsens, *op. cit.*, V, 188. Nous avons retrouvé une copie écrite de la main du Provincial et envoyée à son supérieur général. Elle est datée du 1er septembre 1574 et il y est dit qu'elle fut remise le 3 septembre. (*Epist. communitatum*, I, 62.)

(5) *Conditiones propositae Patribus Societatis a capitulo ecclesiae cathedralis Antverpiae, 1574.* (*Epist. communitatum*, I, 62.) Parmi ces conditions se trouvaient entre autres : la défense de distribuer la communion au public, la limitation arbitraire du nombre des confesseurs au chiffre de trois, et même la prétention de régenter le collège, en se réservant le choix des livres classiques et le droit d'acceptation et de renvoi des professeurs.

(6) Apostille du Père Provincial au projet remis par le chapitre. (*Epist. communitatum*, I, 62.) Le Père Delange présenta au doyen les bulles de Paul III et de Jules III, contenant les privilèges apostoliques. Le doyen fut stupéfait de leur ampleur et répondit que le chapitre aurait une nouvelle délibération. (Lettre du Père Delange au Père Général, 12 septembre 1574. (*Germ. Epist.*, XV, 183.)

lait savoir si le chapitre persistait dans ses prétentions (1). En attendant, les travaux étaient poussés activement. « Le chapitre garde le silence, écrit le P. Delange, nous n'avons plus rien entendu au sujet de cette affaire (2). » Il ne restait pas pourtant inactif; il agissait en secret chez le chancelier du Conseil de Brabant pour obtenir que, dans l'acte d'amortissement de la maison d'Aix, fut insérée la clause formulée par Philippe II dans le diplôme d'admission de la Compagnie, défendant d'exercer aucun ministère pastoral sans le consentement des évêques et des curés. Il comptait bien parvenir à étayer sur cette clause les conditions proposées auparavant (3).

Les travaux touchaient à leur fin et l'on parlait déjà de la consécration de l'église quand le chapitre adressa une requête au conservateur de ses privilèges, Jean van der Linden, abbé de Sainte-Gertrude à Louvain. Celui-ci fit défense aux jésuites, « *sub poena suspensionis a divinis officiis* », de continuer les travaux ou, tout au moins, de passer à la consécration de l'église avant d'avoir conclu un concordat avec le chapitre (4). La crise passait à l'état aigu. Le gouverneur général intervint alors (5). Il manda l'évêque et le doyen du chapitre et les engagea à ne pas mettre obstacle au ministère des jésuites, mais

---

(1) Le 26 octobre, écrivant au Père Delange, il manifestait l'espoir que l'évêque ne se rangerait pas du côté du chapitre, et que dans des temps si troublés, il ne serait pas parmi les rares prélats qui s'opposaient aux privilèges de la Compagnie.

(2) Lettre du 20 octobre 1574. (*Germ. Epist.*, XV, 132.)

(3) Lettre du Père Delange au Père Général, 26 octobre 1574. (*Germ. Epist.*, XV, 190.) De son côté le Père Général avait écrit, le 10 juillet, à don Requésens et à quelques personnalités pour bien disposer en faveur de la maison d'Anvers les membres des États de Brabant.

(4) Cet acte est daté du 5 janvier 1575. (Voir Diercxsens, *op. cit.*, 190 et suiv.) Défense était faite à Sonnius de procéder à la consécration. (Idem, *ibid.*, 194 et suiv.) Il est à remarquer que dans cet acte, il est dit formellement que l'évêque a donné aux jésuites l'autorisation de bâtir leur église : « Decano et capitulo ignorantibus, imo contradicentibus, ecclesiam suam aedificandi facultatem dedit. » (Idem, *ibid.*, 195.)

(5) Le Père Delange avait eu recours à lui. (Lettre du Père Delange au Père Général, 19 février 1575, *Germ. Epist.*, XVI, 34.)

à leur témoigner plutôt de la faveur, « comme le roi catholique, les autres princes et prélats leur en donnent l'exemple [1]. » Cette intervention eut le double résultat de décider Sonnius à procéder en personne à la consécration de l'église, et le chapitre à mitiger les articles du concordat [2], qui fut signé le 10 février. On se contentait de la promesse du P. Trigoso, supérieur de la maison, d'en observer fidèlement les clauses et d'en demander au Général la ratification [3].

Rien n'arrêtait plus la consécration. L'église avait reçu son couronnement vers la fin de janvier; six mois avaient suffi à la construction d'une chapelle de 100 pieds de long sur 64 de large. Don Frias en avait fait tous les frais; la dépense se montait à 10,000 florins [4]. La consécration eût lieu le dimanche de Quinquagésime; c'était la première que Sonnius faisait dans son diocèse [5]. Don Requésens y assista, entouré de la noblesse et des membres du magistrat. Le prélat consécrateur voulut que

---

[1] Lettre du Père Delange, 19 février 1575 (*Germ. Epist.*, XVI, 34).

[2] *Articuli concordiae inter R. D. Decanum et Capitulum et Superiorem Societatis Jesu Antverpiae.* (*Germ. Epist.*, XVI, 86.) Voir Diercxsens, *op. cit.*, 198. — Cette nouvelle formule contenait encore plusieurs restrictions gênantes; mais, en somme, elle était assez anodine et ne comprenait plus aucun point relatif à l'enseignement. Le Père Provincial autorisa le Père Trigoso à l'accepter.

[3] Lettre du Père Delange au Père Général, 19 février 1575. (*Germ. Epist.*, XV, 34.) Diercxsens, *op. cit.*, 202, dit qu'on ignore si le Père Général ratifia ce concordat. Nos documents nous renseignent à cet égard. Le Provincial était d'avis de refuser et de protester, au nom de la bulle *Coena Domini*, contre l'opposition du chapitre aux privilèges de la Compagnie et contre son refus de recevoir les lettres apostoliques. Si cette mesure paraissait trop dure, on pourrait, disait-il, attendre que le chapitre réclamât la ratification et alors faire appel au Saint-Siège. (Lettre du 12 avril 1575. *Germ. Epist.*, XV, 2.) Le Père Mercurian inclina d'abord dans ce sens (Lettre du 29 mai 1575); puis, le 1er octobre, il envoyait au Père Trigoso le concordat revêtu de son sceau, lui disant de s'entendre avec le Provincial. Celui-ci fut d'avis de différer et d'attendre une réclamation formelle. (Lettre du 25 novembre 1575. *Germ. Epist.*, XVI, 29.) Le Père Général approuva (29 janvier 1576). Sur ces entrefaites, les troubles éclatèrent et l'on n'en parla plus.

[4] Lettre du Père Delange au Père Général, 19 février 1575. (*Germ. Epist.*, XVI, 34.)

[5] Papebroch, *op. cit.*, III, 249.

le Provincial, présent à Anvers, chantât la messe solennelle; le gouverneur avait envoyé les musiciens de la Cour et donna dans son palais le banquet que, d'après les usages du pays, les Pères auraient dû offrir (1). Le généreux donateur, don Fernando Frias, n'était plus à Anvers; il avait été appelé en Espagne et c'est là que les lettres de reconnaissance du P. Général allèrent le trouver (2).

Aussitôt les jésuites commencèrent à exercer le ministère dans leur chapelle; le chapitre les laissa en paix. Pendant plus de douze ans, ils étaient restés sans demeure fixe et sans sanctuaire; et voilà que dans l'espace de trois années, ils possédaient une vaste habitation, une église et un collège. C'était providentiel, car on était à la veille d'une tempête, où il serait plus question de détruire que d'édifier. Après la tourmente, ils reviendront à Anvers et leur maison sera définitivement un collège belge.

---

(1) Papebroch, *op. cit.*, III, 250.

(2) Déjà le 10 juillet 1574, le Père Général l'avait rendu participant des bonnes œuvres et mérites de la Compagnie. Le Père Trigoso lui avait offert de graver ses armes sur le portail de l'église; mais don Frias avait préféré y voir le monogramme de la Compagnie, ajoutant que ses compatriotes, qui avaient coopéré avec lui à l'achat de la maison, pourraient s'étonner de le voir seul à l'honneur. « C'est un bel exemple chez un laïque », écrit le Père Général (25 juin 1575). Il permit toutefois de placer les armes du bienfaiteur dans la chapelle principale de l'église, mais à l'intérieur et pas sur le portail : « Nam cuius insignia foris imminerent, videretur et collegii et ecclesiae fundator existere. » (Lettre du 1er octobre 1575 au Provincial.)

2. *Fondation du collège de Bruges, 1570* (1).

Le premier jésuite qui vint résider à Bruges, sa ville natale, fut le P. Robert Claysson (2). Après avoir étudié la philosophie à Louvain (3), il suivait les cours de théologie à l'université de Paris, quand, le 1er avril 1549, il entra dans la Compagnie de Jésus (4). Malgré son jeune âge, — il n'avait que 20 ans, — il fut appliqué à la prédication. Sa science théologique, son zèle, son éloquence et sa parfaite connaissance de la langue française lui valurent de grands succès dans le diocèse de Soissons et attirèrent sur lui l'attention de Mgr du Prat, évêque de Clermont. Celui-ci attacha le jeune religieux à sa personne et, après lui avoir donné la consécration sacerdotale (5), il l'amena à Billom, où il voulait fonder un collège de la Compagnie. Il le chargea d'enseigner l'Écriture sainte à l'université et de prêcher dans les églises. Le prélat l'avait en haute estime : « Il m'est difficile, écrivait-il à saint Ignace, d'exprimer avec quel enthousiasme il a été accueilli par les étudiants et par les habitants. C'est au

---

(1) **Sources imprimées** : SACCHINI, *Historia Societatis Jesu*, pars 3a, lib. VIII, § 233; pars 4a, lib. II, § 60. — *Imago primi saeculi*, p. 748. — DE SCHREVEL, *Histoire du séminaire de Bruges*, I, Bruges, 1895. — DELPLACE, S. J., *L'ancien collège des Jésuites à Bruges (1560-1773)*, dans les ANNALES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE BRUGES, 4e, VII, 1-100.

Sources manuscrites : *Historia collegii Brugensis, 1560-1597*. (FLAND. BELG. HISTORIA, I, no 2, et A. R. Jés. F. B., 965). — *Catalogus benefactorum collegii Brugensis*. (Arch. de l'État à Gand.) — *Donatien ende ghiften gedaen aen 't Collegie... binnen de Stede van Brugghe*. (Ibidem, 14e carton des papiers de Bruges.) — *Documents divers*. (A. R. Jés. F. B., 651-666.) — *Epistolae Generalium ad prov. belgicam — Germaniae Epistolae (1564-1577)*, V-XVIII.

(2) En 1554, le Père Adriaenssens y avait donné une retraite dans un monastère de religieuses. (POLANCO, *Chronicon*, IV, 297.) Voir plus haut, pp. 45 et suiv., le passage de saint Ignace à Bruges, vers l'année 1530.

(3) Il suivit les cours à la pédagogie du Château, où il obtint la sixième place au concours de la faculté des Arts en 1547. (*Analectes... Louvain*, III, 33.)

(4) POLANCO, *Chronicon*, I, 419.

(5) Le 21 septembre 1555, à Clermont. (POLANCO, *Chronicon*, V, 345, et *Litterae Quadrim.*, III, 640.)

point que toutes les villes de mon diocèse se disputent le bonheur de le posséder et que chaque jour elles redoublent d'instances auprès de moi (1). »

Vers la fête de l'Ascension de l'année 1560, des affaires de famille ramenèrent le P. Claysson dans sa ville natale. Sa réputation d'orateur l'y avait précédé (2), si bien que le chapitre lui fit l'honneur de l'admettre à prêcher au réfectoire de Saint-Donatien (3). Quelques jours après, on lui offrait la chaire de théologie, fondée vingt ans auparavant par son parent, le dominicain Jean de Witte, évêque de Cuba (4). Le 16 juillet, il inaugurait ses leçons, tout en poursuivant à Saint-Donatien la série de ses prédications. Il ne s'était pas encore fait connaître comme jésuite à ses concitoyens (5); mais on le savait en relations suivies avec l'Ordre de saint Ignace et la faveur dont on l'entourait lui donnait l'espoir de servir un jour d'intermédiaire pour la fondation d'un collège de la Compagnie dans sa patrie. Ce premier séjour fut de courte durée. Le 29 octobre 1560, le P. Laynez le félicitait de ses succès : « C'est une semence, disait-il, qui portera peut-être un jour des fruits »; en attendant, il l'envoyait en France rejoindre le cardinal François de Tournon (6).

---

(1) *Cartas Ignac.*, V, 326, citées par Fouqueray, S. J., *Histoire de la Compagnie de Jésus en France.* Paris, 1910, I, 283.

(2) En 1554, son oncle, Corneille Claysson, avait essayé de le fixer à Bruges, en faisant miroiter à ses yeux la perspective de brillantes dignités ecclésiastiques; mais l'humble religieux préféra rester fidèle à sa vocation. (Polanco, *Chronicon,* IV, 321.)

(3) *Acta Capituli,* 1er juillet 1560, cités par De Schrevel, *op. cit.*, 275, note 1.

(4) Voir De Schrevel, *Histoire du séminaire de Bruges,* I, 261 et suiv., et 372-375. — Robert Claysson était par sa mère, Marie de Witte, proche parent du fondateur.

(5) Lettre du Père Claysson au Père Général, 31 juillet 1560 : « Concives quidem mei Brugenses ignorant me Societati addictum. Attamen mecum egerunt de hoc negotio (c'est-à-dire : de parando Societati domicilio) quam familiarissime, quod me Societatis consuetudine domestica usum, vel meo ipsius testimonio persuasum habent. Itaque occultus discipulus Societatis negotium hic promovere possem. » (*Germ. Epist. mixtae,* 49.)

(6) Le 6 janvier, Claysson assistait à la signature du contrat de fondation du collège de Tournon. (Fouqueray, *op. cit.*, 294.)

De retour à Bruges en 1564 (1), il reprend le ministère de la prédication ; ses sermons sont très goûtés (2), il jouit d'une grande influence et l'espoir d'un collège se dessine. L'évêque, Pierre de Corte, premier titulaire du siège de Bruges, a voulu donner au P. Claysson un signe public de son estime et de son attachement pour la Compagnie. Il a écrit au P. Général pour demander de recevoir en personne la profession solennelle du jésuite brugeois : « Cela fera mieux connaître ici la Compagnie, écrit-il, et ce sera un acheminement vers la fondation d'un collège (3). » La cérémonie eut lieu à la cathédrale le 25 février 1565 ; elle revêtit un grand éclat, l'évêque célébra pontificalement et fit lui-même le sermon de circonstance (4).

Le zélé prélat désirait ardemment voir les jésuites se fixer dans sa ville épiscopale ; il fit des avances au P. Provincial, Mercurian, présent à la cérémonie, et lui offrit la propriété du couvent de Saint-Martin (5) ; mais le P. Général crut devoir ajourner l'exécution de ce dessein et attendre des conditions meilleures (6).

Pierre de Corte mourut (16 octobre 1567) sans avoir vu son vœu réalisé. Son successeur, Remi Drieux, fut plus heureux. Dès les premiers mois de son épiscopat, il obtint l'établissement d'une « mission », premier acheminement vers un collège.

---

(1) Il est désigné par le chapitre pour prononcer l'oraison funèbre du prévôt Claude Carondelet. (*Acta Capituli*, 24-25 août 1564.)

(2) A son départ pour Anvers, où il devait prêcher le carême de 1565, le chapitre lui vota des remerciements et le retint pour la station de l'année suivante à Saint-Donatien : « ob illius excellentem concionandi gratiam atque peritiam. » (*Acta Capituli*, 6 mars 1565.)

(3) Lettre de Pierre de Corte au Père Général, 20 septembre 1564. (*Epist. Episc.*, I, n° 10) et lettre du Père Claysson au Père Général, 22 septembre 1564. (*Germ. Epist.*, V, 307.)

(4) « R^mus itaque ipse sacris operatus est solemni ritu, concionem habuit celebri conventu, praeclara nostrorum hominum depraedicatione. » (*Historia domus*, f° 1.)

(5) « Monasterium tertii Ordinis S^ti Francisci, dictum vulgo *de Staelysers*, quod nunc occupant sancti Trudonis monachae. » (*Historia domus*, f° 1, écrite en 1600.) Voir DELPLACE, *op. cit.*, 5, note 2.

(6) Lettre du Père François de Borja au Père Claysson, 14 octobre 1565.

Deux compagnons vinrent rejoindre le P. Claysson : les Pères Godefroid Lummius (1) et Henri Harlemius (2). Ils furent hébergés chez le chanoine de Saint-Donat, Antoine Meunicks. Le P. Godefroid débuta par l'enseignement du catéchisme à Sainte-Walburge et à Sainte-Anne; bientôt, il fut chargé par l'archidiacre, Jacques Van Eck, des sermons solennels à la cathédrale et du carême à Saint-Jacques; enfin, il donnait le catéchisme en latin à l'école du chapitre de Saint-Donatien.

Cependant l'évêque de Bruges était en instance pour confier à la Compagnie le séminaire qu'il venait de fonder dans sa ville épiscopale, conformément aux décrets du concile de Trente. Il offrait une rente annuelle de 400 florins et demandait, outre l'enseignement des humanités, un professeur de théologie et deux prédicateurs (3). Il essuya un refus. Le P. Nadal, vicaire général en l'absence du P. François de Borja (4), lui exprimait tous ses regrets de ne pouvoir accepter et chargeait le P. Coster d'exposer de vive voix au prélat les raisons de ce refus (5). Un mémoire en treize points, joint à la lettre adressée au P. Coster, rendait compte de cette décision (6). Indiquons les

---

(1) Le Père Godefroid Walteri ou Gualteri, dit Lummius, du nom de son lieu d'origine, Lummen (Limbourg). Né en 1526, admis à Louvain en 1564, mort à Bruges en 1617 : « in maximis gravissimisque missionibus fere primus ipse, in Hollandia et Zelandia ante tumultus, in dioecesi quoque Leodiensi, in Flandria, Audomaropoli et Belgio pene universo, cum opinione doctrinae sanctitatisque versatus. » (*Historia domus.*)

(2) Il mourut à Bruges, le 6 juin 1573. (Lettre du Père Jean Van Asten, qui fut envoyé de Maestricht à Bruges pour le remplacer. (*Germ. Epist.*, XIV, 45.) L'*Historia domus* dit de lui : « In aedibus D. Antonii Municks, canonici S. Donatiani, primus de Societate vita functus est... Sepultus est in templo cathedrali, comitante funus R^mo^ D. Druitio episcopo, clero ac magistratu utroque. » Voir lettre du Père Claysson au Père Général, 4 juillet 1573. (*Germ. Epist.*, XIV, 33.)

(3) Lettre de Remi Drieux au Père Général, 21 juin 1571. (*Epist. Episc.*, I.)

(4) François de Borja avait été envoyé par le pape en Espagne, avec le cardinal Alexandrino, pour négocier l'alliance de tous les princes chrétiens contre le turc. Voir Astrain, *op. cit.*, II, 328 et suiv.

(5) *Epist. Gener.*, 21 août 1571.

(6) *Rationes quare non conveniat Societatem acceptare collegium Brugense, ut proponitur.* (*Epist. Gener. ad assistentiam Germaniae,* f° 21, v°.)

principales raisons qu'il faisait valoir : 1° La dotation de 400 florins est absolument insuffisante pour la fondation d'un petit collège et à plus forte raison d'un collège moyen, comprenant l'enseignement de la théologie; néanmoins le prélat demande en outre qu'on lui envoie deux prédicateurs et qu'on prenne la préfecture de son séminaire.

2° On dit bien, il est vrai, que ce n'est là qu'un commencement de dotation, et l'on fait espérer l'incorporation de quelque monastère. Mais d'abord, la Compagnie n'accepte pas ce genre de biens, là où il y a espoir de réforme ou de rétablissement de la vie monastique. Elle n'entend pas, en effet, prendre sur elle l'odieux de cette spoliation. Ensuite, elle n'a fait que trop souvent l'expérience des difficultés que lui créent ces petits collèges mal fondés; elle ne veut pas la tenter une fois de plus.

3° L'enseignement de la théologie est un des ministères propres de la Compagnie; aussi ne peut-elle pas accepter d'y être obligée en vertu d'un contrat.

4° Le projet ne garantit pas la perpétuité de la fondation.

5° Enfin, avant d'accepter un collège et d'envoyer le personnel, il faut que tout soit réglé par rapport à l'habitation, à l'église, au mobilier et aux revenus. Ainsi l'a décidé le P. Général, et il a défendu à son vicaire de recevoir, durant son absence, aucun collège qui ne remplirait pas ces conditions, à moins que ce fût dans l'intérêt évident de l'Ordre.

Le P. Nadal concluait que les Pères pourraient continuer à résider à Bruges « en mission », sans s'immiscer en rien dans les affaires du séminaire. Le Provincial était chargé de faire accepter de bonne grâce cette décision.

Cette lettre du vicaire général ne découragea pas l'évêque; elle avait d'ailleurs le grand avantage d'indiquer clairement le terrain d'entente et les conditions auxquelles la Compagnie subordonnait son consentement. Le prélat envoya donc un nouveau projet : il procurera la maison et le mobilier, construira l'église et assurera un revenu annuel de 600 florins, avec espoir d'aug-

mentation, à brève échéance, jusqu'à 1,000 florins (1). L'arrivée du P. Coster à Bruges, au sortir de la charge de Provincial, excitait son ardeur. L'évêque l'avait reçu à bras ouverts, le peuple accueillait avec enthousiasme sa prédication, et le chapitre l'avait admis à donner des conférences de théologie morale dans le cloître de Saint-Donatien (2). Le P. Coster était tout conquis à la cause des Brugeois et intercédait chaudement en leur faveur : « Nulle part, écrit-il, je n'ai rencontré pareille affluence aux sermons, ni constaté d'aussi heureux résultats, non seulement dans le peuple mais encore parmi la noblesse; nulle part je n'ai vu tant de sympathie pour notre Société... Ce peuple, ajoute-t-il, est *mire ad pietatem propensus.* (3) »

Mercurian, nouvellement élu Général, résistait à toutes les instances : impossible pour le moment, écrivait-il, d'accepter le collège; on doit affermir les anciennes fondations avant d'en autoriser de nouvelles. Il laissait cependant l'espoir pour l'avenir : « quand la province belge aura le personnel suffisant et que les propositions des Brugeois seront plus favorables et plus claires (4). » Jacques de Pamele revint à la charge : on se contentera de trois classes; on offre un revenu de 1,000 florins du Rhin et le choix entre deux habitations (5). Le Provincial, Baudouin Delange est ébranlé. A son entrée en charge, il avait si peu d'espoir de voir aboutir le projet, qu'il avait manifesté l'intention de rappeler la mission (6); mais vaincu par les instances des Brugeois, il émet l'avis qu'on pourrait accorder,

---

(1) Lettre de Remi Drieux au Père Nadal, vicaire général, 8 février 1572. (*Epist. Episc.*, II, 8); de Jacques de Pamele au Père Général au nom de son évêque, 17 juillet 1572. (*Germ. Epist.*, XIII, 108); nouvelle lettre de l'évêque, le 23 mars 1573. (*Epist. Episc.*, II, 13.)

(2) *Acta Capituli*, 24 décembre 1571. (De Schrevel, *op. cit.*, I, 273.)

(3) Lettre du Père Coster au Père Général, 4 août 1572. (*Germ. Epist.*, XI, 79.)

(4) Lettre du Père Général à l'évêque et à Jacques de Pamele, 30 juin, 1er et 8 septembre 1573.

(5) Lettre de Jacques de Pamele, 24 mars 1574. (*Germ. Epist.*, XV, 267.)

(6) Lettre du 14 janvier 1572 au Père Général. (*Germ. Epist.*, XIII, 52.)

dans un délai de deux ans, un *collegium inchoatum*, à condition que dans cet espace de temps l'évêque fournira les locaux nécessaires et assurera la dotation de 1,000 florins. D'ici là, la province sera en état de fournir le personnel, sans faire tort aux autres collèges (1). Le Général se range à cet avis et prend l'engagement d'accepter le collège, dès que tout sera prêt et qu'on aura le personnel suffisant : « Ayez patience, écrit-il à l'évêque; ce léger retard ne fera, Dieu aidant, qu'assurer davantage le succès de votre entreprise (2). » Il comptait bien, ainsi qu'il le mandait au Provincial, avoir un répit de deux ou trois ans (3); mais un nouvel effort allait enlever la position et hâter l'ouverture des classes. En effet, animé par cette promesse, Remi Drieux presse les préparatifs, il veut être prêt pour le mois d'octobre. Le 19 août, il envoie l'avant-projet de fondation (4) : il donne aux jésuites la maison dite *de Lecke* avec ses dépendances et trois maisons adjacentes pour y bâtir les écoles (5); il fournira le mobilier nécessaire et une pension annuelle de 800 florins *legitime hypothecatos*. De plus le chapitre de Saint-Donatien accorde aux Pères l'usage de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, en

---

(1) Lettre du 9 mars au Père Général. (*Germ. Epist.*, XV, 262.)

(2) Lettre du Père Général à l'évêque, à Jacques de Pamele et au Père Coster, 7 mai 1574.

(3) Lettre du Père Général au Père Provincial, 7 mai 1574.

(4) Arch. de l'État à Bruges, arch. ecclésiast., liasse 14. Cet acte a été publié par De Schrevel, *op. cit.*, II, 154 et suiv. — Voir les lettres de Jacques de Pamele, 15 juillet et du Père Coster, 22 juillet 1574. (*Germ. Epist.*, XV, 271, 272), où les conditions du contrat sont expliquées.

(5) Elle était située place Saint-Jean, vis-à-vis de la rue de Cordoue, sur l'emplacement qu'occupent aujourd'hui les Dames de l'Instruction chrétienne. Cet immeuble, qui servait d'entrepôt et de lieu de réunion aux marchands anglais, avait été payé 6,000 florins. L'acte d'achat a été publié par Delplace, *op. cit.*, 12, note. Des trois maisons adjacentes, deux se trouvaient dans la rue des Armuriers, la troisième rue Sainte-Walburge. La situation était bonne : au centre de la ville, à peu de distance de la cathédrale. Le jardin était petit; mais les locaux étaient suffisants pour une communauté d'une vingtaine de personnes.

attendant la construction d'une église (1). Ce n'est là d'ailleurs qu'un « commencement de collège »; l'évêque prend l'engagement de faire tous ses efforts pour augmenter et parfaire la dotation. En retour, la Compagnie ne contractera pas d'autre obligation que celle de fournir trois professeurs pour enseigner gratuitement la jeunesse du séminaire et les autres jeunes gens du diocèse, riches ou pauvres, qui voudraient suivre leurs cours. Dans une lettre jointe à ce projet (2), Remi Drieux, après un exposé sommaire du contrat, suppliait le Général de ne pas lui enlever le P. Coster, « dont la présence à Bruges n'est pas seulement utile, mais nécessaire pour diriger les débuts du collège, tant à cause de sa science singulière, qu'à raison de l'influence et de la faveur dont il jouit en ville (3). »

Le Général est débordé; il avait escompté un répit, mais il se débat en vain contre tous ces assauts. Le Provincial, avec tout son conseil, est d'avis de céder : une plus longue attente, écrit-il, serait de nature à froisser les bienfaiteurs qui ont réuni ce commencement de fondation. La ville a grand besoin d'un collège : son importance et sa richesse donnent un légitime

---

(1) Elle occupait le centre de la place Saint-Jean, à quelques pas de la maison. (Lettre du Père Delange au Père Général, 24 novembre 1574, *Germ. Epist. coll.*, III, 396); elle n'avait pas moins de huit autels. (Lettre du Père Coster, 22 juillet 1574, *Germ. Epist.*, XV, 272.)

(2) Lettre originale de Remi Drieux au Père Général, 20 août 1574. (*Epist. Episc.*, II, 20); elle a été publiée par le Père Delplace, *op. cit.*, 64, d'après une copie authentique conservée aux archives de Bruges.

(3) Toutes les lettres de l'évêque et de Jacques de Pamele sont remplies de l'éloge du Père Coster. Elles exaltent le bien qu'il fait à Bruges : « s'il y reste quelques années, le collège sera fondé et affermi. » (Pamele, 7 juillet 1572, *Germ. Epist.*, XIII, 108); « sa présence est nécessaire pour assurer les débuts du collège; son départ serait un désastre. » (Idem, 15 juillet 1574. *Germ. Epist.*, XV, 271, et 27 août 1575. *Germ. Epist.*, XVI, 151.) Le Père Général l'avait enlevé une première fois aux Brugeois, pour lui confier le rectorat de Douai en août 1572; mais, sur les instances de l'évêque, il n'avait pas tardé à le leur rendre. Il était de nouveau question de le leur enlever pour l'envoyer à Louvain enseigner la théologie avec Bellarmin; mais, devant la répugnance du Père Coster, le Père Général renonça à ce projet.

espoir pour l'avenir (1). Coster n'avait pas cessé de le répéter : « De cette ville, écrivait-il au Général, dépend en grande partie le salut de tout le comté de Flandre, parce que la religion s'y est un peu mieux maintenue qu'ailleurs et qu'elle est la résidence du Franc (2). » Plus que jamais le besoin d'un collège s'y fait sentir. En effet, écrivait-il, le 17 juin 1574, « de nombreux marchands des différentes nations ont fui Anvers pour Bruges; parmi eux, beaucoup répandent en secret le poison de l'erreur, surtout les anglais, les écossais et les allemands-hanséatiques (3). Les prédicateurs qui ont le plus d'ascendant sur le peuple sont presque tous hostiles aux espagnols et même au nouveau gouverneur général. La ville ne manque pas de maîtres d'école; mais il n'y en a guère à qui je voudrais voir confier la jeunesse (4). La plupart sont imbus des principes de Georges Cassander, qui autrefois a enseigné ici (5). » Aussi, il insiste pour que le Général accorde l'ouverture du collège. La fondation, dit-il, n'est pas l'œuvre d'un seul, mais d'un grand nombre qui se sont cotisés pour arriver à cette somme de 800 florins (6) : « S'ils ne voient pas de résultats palpables, ils se décourageront. Les hommes sont ainsi faits qu'ils n'ont le sentiment de la

---

(1) Lettre du Père Delange au Père Général, 12 septembre 1574. (*Germ. Epist.*, XV, 183). La congrégation provinciale de 1573 avait insisté pour l'admission du collège, qu'elle jugeait nécessaire. (*Congreg.*, 42, f° 53.)

(2) Lettre du Père Coster, 22 juillet 1574. (*Germ. Epist.*, XV, 272.)

(3) « Et septentrionales quos vocant *Oosterlingen*. » Lettre du 17 juin 1574. (*Germ. Epist.*, XV, 268.)

(4) « Vix ullum novi cui auderem honestum adolescentem committere. » (*Ibid.*)

(5) Sur Georges Cassander et son influence à Bruges, voir De Schrevel, *op. cit.*, I, pp VI-VIII, 263 et suiv., 387 et suiv. Dans sa lettre du 22 juillet, le Père Coster ajoute : « Multi sunt Cassandriani, sontes politici, qui praeter externam pacem nihil quaerunt ». (*Germ. Epist.*, XV, 272.) Presque tous les maîtres, dit-il, sont dans ces sentiments et, en particulier, le principal professeur du séminaire.

(6) C'était ce qu'écrivait aussi le Père Delange : « Collecti sollicitudine seu mendicitate quarumdam devotarum, quae a multis privatis personis, tum ex clero, tum ex civibus impetrarunt ut se obstringerent pro devotione sua ad certum perpetuumque reditum ». (Lettre du 24 novembre 1574, *Germ. Epist. coll.*, III, 396.)

chaleur que quand ils sont tout près du feu (1). » Il reconnaissait que la fondation ne valait pas celle de Saint-Omer; mais, ajoutait-il, elle est pourtant bonne pour un début, et il est certain qu'elle augmentera ; car il y a ici beaucoup de familles riches et généreuses (2).

Le Général céda. Après avoir apporté quelques modifications au contrat (3), il envoya son consentement (4). Il fallut encore patienter quelques mois, pour permettre aux marchands anglais d'évacuer la maison *de Lecke* (5) et approprier les locaux. Le 17 mars 1575, on y inaugurait trois classes : la rhétorique, la poésie et la syntaxe (6).

Le P. Coster ne devait pas jouir longtemps du succès de ce collège, à la création duquel il avait tant coopéré. Malgré les instances des Brugeois, un ordre de l'obéissance l'appelait à Cologne, au mois d'octobre 1577 (7); mais, pour compenser

---

(1) Lettre du Père Coster au Père Général, 17 juin 1574. (*Germ. Epist.*, XV, 268.)

(2) Lettre du 23 août 1574. (*Germ. Epist.*, XV, 275.) C'était aussi l'avis du Père Schipman : « 800 florins à Bruges, dit-il, c'est plus que 1,200 florins ailleurs ». (21 janvier 1574, *Germ. Epist.*, XV, 112.)

(3) Lettre du 16 octobre 1574, au Père Provincial.

(4) Lettre du 16 novembre 1574, au même.

(5) Le Père Delange écrivait, le 20 octobre 1574, au Père Général : « Video anglis difficulter prospectum iri de aedibus aliis quae ipsis placeant; sunt enim heretici». (*Germ. Epist.*,XV, 132.) Ce fut seulement au mois de février 1575 qu'on put occuper l'immeuble. (Idem, *Germ. Epist.*, XVI, 34.)

(6) Lettre du Père Delange au Père Général, 10 mars 1575. (*Germ. Epist.*, XVII, 108.) La modicité de la fondation ne permettait pas d'ajouter un quatrième professeur pour les « rudimentarii »; c'eut été d'ailleurs fatal aux écoles primaires. (Idem eidem, *Germ. Epist.*, XVIII, 111.) En 1576, le Père Claysson insistait auprès du Père Général pour obtenir une quatrième classe. (Lettre du 9 décembre 1576. *Germ. Epist.*, XVIII, 114), et le Père Harlemius, vice-provincial, insistait de son côté (3 novembre, *Ibid.*, XVII, 312); mais le Père Général refusa : « nec tempora satis ferunt, nec res collegii satis adhuc firmae». (Lettre du 7 janvier 1577, à Harlemius.)

(7) La mort tragique des Pères Léonard Kessel et Jean Rhetius y rendait sa présence nécessaire. (Voir plus haut, p. 116, note 4.) Le Père Jean Astensis écrivait au Père Général, le 30 octobre 1575, à propos de son départ : « Magnum virum perdit haec provincia». (*Germ. Epist.*, XVII, 402.) Quelques années après, le Père Coster sera rendu à la province belge pour ne plus la quitter jusqu'à sa mort.

cette perte et adoucir les regrets, le Provincial envoyait à Bruges le P. Robert Claysson. Celui-ci, témoin du succès du collège, écrivait au Général, le 14 juillet 1577 : « Dans deux ans cette maison comptera parmi les plus florissantes de la Belgique (1). » L'année suivante, la tourmente éclatait, le collège était envahi et les Pères exilés.

3. *Fondation du collège de Maestricht, 1574* (2).

Avant les troubles du XVI[e] siècle, Maestricht était une cité commerciale importante; sa position sur la Meuse et sa proximité de la frontière allemande favorisaient les transactions. Tandis qu'au point de vue ecclésiastique, elle relevait de l'évêché de Liége, politiquement son territoire était soumis *en indivis* au roi d'Espagne et au prince-évêque. La ville semblait abondamment pourvue de secours religieux; outre les deux chapitres de Saint-Servais et de Notre-Dame, elle possédait trois ordres mendiants : les franciscains, les dominicains et les augustins, un grand nombre d'églises et de monastères, et en particulier elle était fière du magnifique palais de la Commanderie de l'Ordre Teutonique.

Les anabaptistes avaient essayé de s'introduire à Maestricht; mais la vigilance du magistrat et des mesures vigoureuses avaient déjoué leurs tentatives. La propagande des calvinistes eut plus de succès; en 1565, elle gagnait du terrain dans la partie flamande du diocèse de Liége. Le prince-évêque, Gérard de Groesbeek, jeta le cri d'alarme et demanda au recteur de

(1) *Germ. Epist.*, XVIII, 111.

(2) **Sources imprimées** : Sacchini, *Historia Societatis Jesu*, pars 3[a], lib. VII, § 78; pars 4[a], lib. II, § 60; lib. VI, § 119. — Hansen, *Rheinische Akten zur Geschichte des Jesuitenordens*. Bonn, 1896. — Haakman, S. J., *Levenschets van Henricus Dionysius, apostel van Maestricht*. Maestricht, 1871. — *Epistolae Nadal*, III.

Sources manuscrites : *Traiectensis brevis historia collegii*. (Assist. Germ. fund., I, 402. — *Collegii Mosae Traiectensis Societatis Jesu origo et progressus, 1565-1624*. (Historia Flandro-belgica, I, n° 81 et A. R. Jés. F. B., 935-989). — *Germaniae Epistolae (1565-1577)*, III-XVIII. — *Epistolae Patrum Generalium*. — *Documents divers relatifs au collège de Maestricht*. (A. R. Jés. F. B., 830-858.)

Cologne, le P. Léonard Kessel, de lui envoyer quelques missionnaires afin de sauvegarder la foi de ses ouailles. Le P. Henri Denys fut désigné pour Maestricht : c'était le premier jésuite qui se fixait dans cette ville (1); il devait en devenir l'apôtre.

Le P. Henri Denys (Dionysius), né à Nimègue vers 1520, était parent du célèbre Père Pierre Canisius. Après ses études à l'université de Louvain, où il prit le grade de maître ès arts (2), il fut pourvu d'un canonicat dans sa ville natale. Il était déjà prédicateur renommé quand, à la suite d'une retraite faite à Cologne, il entra dans la Compagnie. Il fut reçu à Rome par saint Ignace, le jour de Pentecôte en 1554 (3).

Envoyé à Cologne, en 1556, avec les Pères Coster et Rhetius, il y enseigna la théologie (4) et occupa avec succès la chaire de l'église métropolitaine. Il était orateur. Doué d'une excellente mémoire, son élocution était élégante et facile ; sa voix, sans être forte, était bien timbrée et très claire ; à une grande solidité de doctrine, il joignait la clarté et la méthode de l'exposition. Négligeant les vains ornements auxquels recouraient trop souvent les prédicateurs de l'époque, il s'attachait à l'Écriture; mais, homme de son temps, il traitait les questions actuelles et, à propos de l'Évangile, exposait les matières controversées par les hérétiques (5). Il avait un talent remarquable pour réfuter les erreurs courantes et s'élever avec vigueur contre les vices, sans cependant froisser ses auditeurs (6). Son

(1) En 1547, les Pères Corneille Vishaven et Antoine Vinck, de passage à Maestricht, furent hébergés chez une pieuse femme, qu'ils appellent « spiritualis soror et mater nostra ». (Hansen, *op. cit.*, 76.) En 1554, le Père Arnold Hezius prêcha quelques jours à Maestricht. (Polanco, *Chronicon,* IV. § 635, p. 297.)

(2) Le 27 mars 1539. (*Analectes... Louvain,* 1865, II, 319.)

(3) Polanco, *Chronicon,* IV, 273.

(4) Il fut reçu docteur en théologie à Cologne en 1560. (*Litterae quadrimestres,* 10 janvier 1561; *Germ. Epist.*, II, 129).

(5) Lettre du Père Kessel au Père Général, 12 janvier 1562 : « cum Evangelio tractat materias hoc calamitoso saeculo per hereticos controversas, incipiendo ab Ecclesia ». (*Germ. Epist.*, III, 113.)

(6) *Litterae quadrimestres,* 12 janvier 1563. (*Germ. Epist.*, IV, 160.)

succès fut énorme. Souvent plus de quatre mille auditeurs se pressaient dans la cathédrale (1); les conversions furent nombreuses. En 1564, un ordre de l'obéissance vint l'arracher à cet apostolat; Pierre Canisius, malgré les réclamations des habitants, l'appelait au gouvernement du collège de Dillingen (2); mais, au bout de huit mois, sa santé ébranlée le força à abandonner ce poste et à revenir à Cologne, où il reprit ses cours de théologie et la prédication. C'est de là qu'il fut envoyé à Maestricht, au déclin de l'année 1565. Il y fit un premier séjour de courte durée; son intervention, douce et énergique à la fois, avait vite conjuré l'orage et il s'en retourna a Cologne. A peine était-il parti, qu'éclata en Belgique le mouvement des briseurs d'images; le prince-évêque réclama en toute hâte son retour (3). Il revint à Maestricht, le 31 août 1566 et, sauf de courtes excursions à Liége, à Anvers et à Cologne, y resta jusqu'à sa mort, 8 novembre 1571. Il s'opposa avec tant de fermeté et de succès aux assauts des hérétiques qu'il mérita d'être appelé l'apôtre de Maestricht. A son arrivée, la ville était en proie aux factions des calvinistes; en particulier, un moine apostat, Herman de Struyker, qui avait pris une part active aux excès des iconoclastes à Anvers, à Hasselt et ailleurs, tyrannisait la cité (4). Le P. Denys eut vite raison de ce triste personnage. Il attaqua si vigoureusement ses erreurs et le dépouilla si bien de son pres-

---

(1) *Germ. Epist.*, I, 155. — Les lettres des Pères de Cologne de 1556 à 1564 ne tarissent pas d'éloges sur le prédicateur et sur les fruits de son apostolat. (HANSEN, *op. cit.*, passim et *Germ. Epist.*, I-V passim.)

(2) Il y arriva le 30 mars 1564. Lettre du Père Kessel au Père Général, 7 avril 1564. (*Germ. Epist.*, V, 203.)

(3) Lettre de l'évêque de Liége au Père Rhetius à Cologne, 26 août 1566 (HANSEN, *op. cit.*, 532), et lettre du Père Kessel au Père Général, 19 novembre 1566 : « D. Henricus Dionysius iam secundo revocatus est ab episcopo Leodiensi Traiectum ad Mosam ». (*Germ. Epist.*, VII, 339.)

(4) Après son apostasie, Herman de Struyker avait changé son nom en celui de Modet ou Modest; le peuple le désignait irrévérencieusement sous le sobriquet de Kakhuis, Stercoreus ou Cachosius. (*Historia domus.*)

tige que ce beau parleur, qui ne cessait de provoquer les catholiques à la discussion publique, n'osa plus même se montrer.

Dès les premiers jours, la foule se pressait si nombreuse aux sermons du jésuite missionnaire que la collégiale de Notre-Dame ne pouvait pas la contenir; le prédicateur fut obligé de prêcher en plein air, dans le cimetière. Sa parole chaude et entraînante rendit le courage aux catholiques. Jusque-là on les avait vus trembler devant une minorité audacieuse et bien organisée (1); ils relèvent la tête, les églises sont mieux fréquentées, les communions augmentent (2); ce ne sont pas seulement des femmes, mais un grand nombre d'hommes qui s'approchent publiquement des sacrements. Nombreuses sont les conversions (3); en moins de trois mois, les calvinistes avaient perdu trois cents de leurs adhérents (4).

Pareil succès excita la rage des hérétiques. La vie du P. Denys fut maintes fois en danger. La nuit du 2 octobre, les calvinistes tentèrent de piller les églises et d'envahir le presbytère, afin d'égorger le doyen Richald de Mérode et le missionnaire, son hôte, (5). Ils voulaient à tout prix se débarrasser du jésuite (6); mais les catholiques veillaient. Durant les sermons, ils entouraient leur prédicateur et, dissimulant des armes sous leurs manteaux, se tenaient prêts à le défendre contre toute attaque. Cette attitude énergique déjoua le plan des factieux, qui protestèrent contre cette garde du corps et demandèrent qu'on imposât silence au « prédicateur de Notre-Dame ». Le magistrat, dans le

---

(1) PIRENNE, *Histoire de Belgique*, IV, 295.

(2) « Sacrae Eucharistiae frequentem susceptionem magna utilitate introduxit in civitate ». (Lettre du Père Coster au Père Général, 30 avril 1568, *Germ. Epist.*, IX, 262.)

(3) Lettre du Père Coster, 19 novembre 1566 : « Infinitas animas convertit » (HANSEN, *op. cit.*, 538), et lettres annuelles de 1568 : « Quot ab heresi ad fidem revocavit, vix dici potest ». (*Germ. Epist.*, IX, 227.)

(4) Lettre du Père Denys au Père Kessel, 23 octobre 1566. (HANSEN, *op. cit.*, 535.)

(5) Idem eidem, 4 octobre 1566. (IDEM, *ibid.*, 534.)

(6) Idem eidem, 18 octobre 1566. (IDEM, *ibid.*, 535.)

vain espoir de calmer ces énergumènes, chercha un accomodement; il leur accorda, à condition de laisser en paix les catholiques, de garder jusqu'à l'arrivée du roi l'église Saint-Mathias, dont ils s'étaient emparés le 29 septembre (1). Cette concession trahissait la faiblesse; elle ne fit qu'exciter davantage l'audace des meneurs. Le 20 octobre, ils tentèrent une nouvelle attaque et exigèrent à grands cris que le P. Denys cessât sa prédication. Le magistrat prit peur; il demanda au missionnaire de s'éloigner pour quelque temps (2). Celui-ci se retira à Liége; mais bientôt, cédant aux instances des catholiques qui réclamaient leur apôtre, il revint et le 1er novembre il reprit sa prédication. Sa vie est toujours menacée; mais un groupe compact d'amis en armes lui fait escorte et veille sur sa personne (3). Ces violences, loin d'intimider le vaillant missionnaire, ne lui donnent que plus d'ardeur. Il prêche trois fois par jour *usque ad raucedinem*, écrit-il lui-même (4); il multiplie les catéchismes aux enfants, persuadé que, pour sauver la foi, il faut avant tout s'assurer la jeunesse. La débandade continue chez les hérétiques; en quinze jours, cinquante calvinistes ont publiquement abandonné la secte et fréquentent ses sermons (5). « Ils ne cessent de perdre du terrain, écrit-il; je leur ai déjà enlevé plus de mille adhérents (6). »

Enfin le magistrat se ressaisit; il se décide à expulser les prédicants (7). A partir de ce moment, le P. Denys put continuer plus tranquillement son apostolat et travailler dans le calme à

---

(1) Lettre du Père Denys au Père Kessel, 4 octobre 1566. (HANSEN, *op. cit.*, 534.)

(2) Idem eidem, 23 octobre 1566. (IDEM, *ibid.*, 535.)

(3) Lettre du Père Coster au Père Kessel, 26 novembre 1566. (HANSEN, *op. cit.*, 539, note 2.)

(4) Lettre au Père Kessel, 2 janvier 1567. (IDEM, *ibid.*, 540.)

(5) Lettre du Père Denys au Père Kessel, 19 novembre 1566. (IDEM, *ibid.*, 539.)

(6) Idem eidem, 7 janvier 1567. (IDEM, *ibid.*, 540.)

(7) La gouvernante avait envoyé le général de Noircarme pour réduire la ville; il y établit une garnison. Ce fut pendant quatorze mois une lourde charge pour la cité.

réparer les ruines que l'hérésie avait accumulées. Le peuple tout d'une voix lui attribua la conservation de la foi dans la cité [1] et lui décerna le titre bien mérité d'Apôtre de Maestricht [2]. Aussi, lorsqu'en 1568, le P. Borja, cédant aux instances réitérées du cardinal Stanislas Hosius [3], décida d'enlever le P. Denys, ce fut un soulèvement en ville. Le peuple ne voulut à aucun prix le laisser partir; le magistrat recourut au duc d'Albe et obtint de lui une lettre s'opposant au départ [4]. Le Général insista longtemps et ne céda que lorsque les supérieurs lui donnèrent l'assurance que, de l'avis des médecins, ce serait envoyer l'apôtre à une mort certaine [5].

De fait, sa santé était gravement atteinte. Outre la maladie de la pierre qui le faisait cruellement souffrir, la faiblesse de

---

(1) Déjà le 19 novembre 1566, le Père Kessel écrivait au Père Général : « suis concionibus videtur civitatem conservasse, in qua in dies, qui a calvinistis fuerunt seducti, videntur redire ». (*Germ. Epist.*, VII, 339.) Les lettres annuelles de 1567 disent : « In medio incendio civitatem illam conservavit, non tamen sine vitae suae periculo ». (*Germ. Epist.*, VIII, 273.) C'est le témoignage que le magistrat rendait à sa mémoire dans une lettre adressée au Père Général, le 3 avril 1573 : « Qui capitis periculo fidem catholicam hic astruere, tueri ac conservare, in maximo hereticorum fervore non detrectaverit ». (*Epistolae Communitatum*, 35.)

(2) « Ut non immerito Traiectensium Apostolus vulgo appelletur. » *Historia domus*. (*Assistentiae Germaniae fundationes*, I, f° 402.)

(3) Lettres du cardinal Hosius au Père Polanco, 1er mai, 13 septembre, 24 novembre 1567, et au Père Général François de Borja, 8 janvier, 23 novembre 1568 et 11 juin 1569. (*Epist. Nadal*, III, 799-812.)

(4) Lettre du Père Coster au Père Général, 30 juin 1568 : « Dux Albanus ad P. Natalem de eadem re litteras dedit, quibus omnino cupit ut D. Henricus ex hac provincia ne discedat, si gratum regiae Maiestati facere volumus ». (*Germ. Epist.*, IX, 252.) Le Père Général, croyant que l'initiative de cette démarche était venue des Pères, se montra mécontent (lettre au Père Nadal, 19 juillet 1568, *Epist. Nadal*, III, 626); mais le Père Nadal lui répondit que le duc était intervenu sur les instances du magistrat (lettre du 22 août 1568, *Ibid.*, 633) et le Père Coster ajoutait, le 5 octobre : « Nullus autem ex Societate huic negotio se immiscuit, imo ne scivit quidem, priusquam litterae missae sunt ». (*Germ. Epist.*, IX, 271.)

(5) Lettres du Père Nadal au Père Général, 28 avril, 20 mai, 1er juin 1568 (*Epist. Nadal*, III, 589, 593, 603) et du Père Coster, 30 avril, 30 juin, 5 octobre 1568 (*Germ. Epist.*, IX, 252, 262, 271). Il a consulté quatre médecins de Louvain, qui ont été unanimes à déclarer que « sine periculo non futuram istam profectionem. » (Lettre du Père Coster, 30 janvier 1569, *Germ. Epist.*, X, 301).

poitrine avait dégénéré en phtisie. Malgré de fréquents crachements de sang, l'intrépide lutteur n'en continuait pas moins son ministère; ses forces déclinaient sans abattre son courage. Il tomba les armes à la main, le 8 novembre 1571, dans la ville à laquelle il avait consacré ses dernières années et qu'il avait sauvée. Il fut enterré dans le chœur de l'église des croisiers, à gauche du maître-autel et l'on grava sur sa tombe une inscription en vers, où on lit ce bel éloge :

... Divini verbi doctor clarissimus, idem
Qui vigil hac Geusias arcuit urbe faces (1).

Le zèle déployé par le P. Henri Denys fit désirer aux habitants un établissement stable de la Compagnie; c'était la reconnaissance qui les poussait. Dès le mois de septembre de l'année 1567, le magistrat était en instance à la cour de Bruxelles pour obtenir un collège (2); mais les dispositions du duc d'Albe laissaient peu d'espoir d'aboutir par cette voie. La ville ne pouvant compter que sur ses propres ressources, on se mit à l'œuvre pour réunir les fonds nécessaires à la fondation (3). Tant qu'il fut question d'enlever le missionnaire, on déploya une grande ardeur; mais, comme il arrive souvent, une fois le danger écarté, le zèle se refroidit. Aussi, après le carême de 1570, le P. Provincial, François Coster, se décida à envoyer le P. Denys à Anvers pendant quelques mois pour le suppléer, pendant que lui-même ferait la visite de la province : « Son éloignement

(1) Swertius, *Monumenta sepulchralia ducatus Brabantiæ*, 349. Son portrait était conservé à l'ancien collège de Maestricht, avec l'inscription : *P. Henricus Dionysius P. S. e Societate Jesu, Traiectensium apost. Obiit 8 novembris 1571.* Lors de la suppression de la Compagnie de Jésus, ce portrait fut acheté par le curé de Saint-Nicolas (7 octobre 1774); on ne sait pas ce qu'il est devenu.

(2) Lettre du Père Denys au Père Kessel, 2 octobre 1567. (Hansen, *op. cit.*, 554.) Lettres annuelles de Cologne : « Traiectenses videntur agere cum duce Albano, ut et ipsi collegium habeant ». (*Germ. Epist.*, IX, 227.)

(3) Le premier don mérite d'être signalé : c'est l'offrande d'une pauvre veuve, qui laissa une rente annuelle d'un boisseau de froment ou de 4 couronnes, 19 septembre 1567. (*Liber instrumentorum collegii Traiectensis*, 4.)

temporaire, écrit-il, ranimera l'ardeur des habitants. Tant que le P. Denys est près d'eux, ils sont satisfaits et ne s'occupent plus de rien [1]. » Ses prévisions ne l'avaient pas trompé. Aussitôt le magistrat multiplie les démarches pour le retour du missionnaire [2]. Il apporte un projet de fondation : pour le moment, il ne demande pas de classes, mais seulement une résidence. Il offre une maison et une rente annuelle de 400 florins. Le P. Coster était d'avis d'accepter. Il avait pu constater par lui-même le bien réalisé à Maestricht : « la ville, écrit-il, a beaucoup souffert de l'occupation des troupes allemandes et espagnoles; ses ressources ne lui permettent pas actuellement de fonder un collège, on pourrait lui accorder une mission [3]. » Le P. Général approuva [4] et le P. Denys, secondé par le P. André Boccacius, reprit son apostolat. Il ne devait pas voir s'ouvrir le collège, dont il avait préparé les voies. Après sa mort le magistrat fit des démarches décisives : elles furent couronnées de succès.

Le 30 mars 1573, il adressa une supplique au pape Grégoire XIII et le 3 avril une demande officielle au P. Polanco, vicaire général. Il y rappelle les services rendus à la cité par le P. Henri Denys : « qui a travaillé au péril de sa vie à fortifier, protéger et conserver la foi [5]. » La réponse du P. Mercurian, qui avait succédé au P. François de Borja en qualité de Général, ne fut pas encourageante. Tout en rendant hommage aux généreux desseins de la cité, il exprimait ses regrets de ne pouvoir

---

(1) Lettre du Père Coster au Père Général, 3 avril 1570. (*Germ. Epist.*, X, 335.)

(2) Idem eidem, 15 mai 1570. (*Germ. Epist.*, XI, 354) : « L'absence du Père Denys les excite à s'occuper de la fondation; mais il faut attendre des conditions moins précaires. »

(3) Idem eidem, 2 juillet 1570. (*Germ. Epist.*, XI, 367.)

(4) Il accorde une mission temporaire, mais ne veut pas entendre parler d'un collège, à moins qu'on ne soit assuré d'une fondation de 500 à 600 florins : « L'expérience ne nous a que trop appris combien les collèges mal fondés sont préjudiciables à la Compagnie ». (Lettre du 29 août 1570 au Père Coster.)

(5) *Epist. Principum*, II, 187 et *Epist. Communitatum*, 35.

accorder la faveur demandée : la congrégation générale lui avait donné mandat, disait-il, d'affermir les anciennes fondations avant de songer à de nouvelles (1). Le magistrat ne se découragea pas; il insista auprès du Provincial lui envoyant le catalogue des biens déjà réunis en vue du futur collège (2).

La décision était urgente, car les legs plus importants contenaient cette clause : « Si l'érection du collège n'était pas accordée pour la Saint-Jean-Baptiste de l'année 1574, ces biens devaient être employés à d'autres œuvres (3). » Aussi le Provincial, Baudouin Delange, était-il d'avis d'aller de l'avant. Dans une lettre adressée au Général, il faisait valoir ses raisons : Les tergiversations du prince-évêque laissent peu d'espoir de voir

(1) Lettre du Père Mercurian au magistrat de Maestricht et au chapitre de Saint-Servais, 1er septembre 1573.

(2) Lettre du magistrat au Provincial, Baudouin Delange, 22 décembre 1573. (*Germ. Epist.*, XIV, 4, suivie du *Catalogus bonorum quae pro futuro collegio Traiecti testamento sunt legata.* (*Ibid.*, 5). Outre une maison léguée par Catherine Hoevelers, ces biens dépassaient 4,000 florins. Les deux principaux donateurs étaient l'ancien doyen de Saint-Servais, Nicolas Van der Straeten et sa sœur Jeanne de Hertoghe. L'un et l'autre avaient inscrit dans leur testament le futur collège pour une somme de 1,600 florins; en outre, le doyen avait laissé une rente annuelle de 83 florins et sa bibliothèque, riche en ouvrages anciens. Il était lié avec le Père Denys d'une étroite amitié, il lui avait offert l'hospitalité durant la plus grande partie de son séjour à Maestricht et s'était mis sous sa direction. A sa mort, il voulut être enterré auprès de son ami. S'il faut en croire la tradition, la nuit qui précéda l'inhumation, le pavement se serait affaissé à côté du *loculus* où reposait le corps du Père Denys et « aurait ainsi préparé une place à son ami ». (Voir A. R. Jés. F. B., 1001, l'acte authentique dressé en 1601 par un témoin oculaire; il a été publié par le Père Haakman, *op. cit.*, 31-39.) Quelle que soit l'explication de l'événement, nous citerons, sans le déflorer, le texte naïf que l'historien de la maison nous a conservé : « Anno ergo vertente 1572, cum paulo ante mortem decanus cum Patre Henrico convenisset, ut ambo eisdem in loculis sepelirentur, senio confectus placidam Deo reddit animam. Contigitque eo tempore res apud posteros memoratu digna. Cum enim Patrem nostrum Henricum in aede Cruciferorum iuxta summum altare honorifice sepelisset R. D. decanus, eadem nocte qua sibi in coelum erat eundum, sepulchrum P. Henrici, patres noctu ad matutinas preces convenientes, detectum et quasi apertum invenerunt, neque dubitatum fuit Patrem nostrum hospiti quem in terris habuerat, in sepulchro locum, ut conventum fuerat, praeparavisse. » (*Brevis historia collegii*, à l'année 1584. *Assist. Germ. fund.*, I, 402.)

(3) Lettre de Baudouin Delange au Père Général, 30 mars 1574. (*Germ. Epist.*, XV, 147.)

aboutir, sous ce pontificat, le collège de Liége; peut-être l'érection de celui de Maestricht réchauffera-t-elle l'ardeur des liégeois *calidam frigidae Leodiensis suffundet.* La ville est digne d'un collège : elle est grande, riche et populeuse; après ce qu'elle a eu à souffrir de l'hérésie, elle en a grand besoin. Enfin, ce serait faire œuvre agréable au roi d'Espagne, car Maestricht est par sa position géographique une des clefs de la Belgique du côté de la Germanie « *una clavis totius Belgiae versus Germaniam* [1]. » Il avait chargé les Pères Arnold Hezius et Jean van Asten [2] de conduire les négociations. Vu l'ardent désir du magistrat d'aboutir, elles furent menées rapidement et, le 1er juin, le Provincial se rendait lui-même à Maestricht pour conclure. On tomba d'accord sur les conditions suivantes : la ville promettait de procurer l'habitation et les classes comme propriété perpétuelle de la Compagnie; elle s'obligeait de plus à verser annuellement une pension de 300 florins jusqu'à ce que l'on eût atteint, par d'autres ressources, le revenu annuel de 800 florins [3]. De leur côté, les Pères s'engageaient à rembourser les avances faites par la cité pour l'achat de la maison, quand leurs revenus auraient dépassé la somme de 800 florins. Comme obligation on ne demandait que l'enseignement des humanités; pour les autres ministères, on s'en remettait à la charité de la Compagnie [4].

---

[1] Lettre du Père Delange au Père Général, 22 avril 1574. (*Germ. Epist.*, XV, 147.) Le Père Mercurian lui avait écrit le 18 mars que, si la fondation de Liége réussissait, il n'y aurait peut-être pas lieu d'ouvrir des classes à Maestricht « propter locorum inter se propinquitatem ».

[2] Le Père Jean Jacobs (dit Astensis, de son lieu d'origine, Asten, près d'Helmond, dans le Brabant septentrional), ancien curé de Saint-Jacques à Anvers et doyen de Saint-Étienne à Nimègue, était entré dans la Compagnie en 1563. Après avoir passé quelques années en Allemagne, où il avait été recteur du collège de Braunsberg, il était revenu au pays. Il avait succédé à Maestricht au Père Denys; il fut le premier recteur du collège; il évangélisa le Gueldre, la Frise et le duché de Clèves et mourut en 1579 à Louvain, où il s'était réfugié après l'expulsion des jésuites de Maestricht.

[3] Voir le texte flamand de la donation (A. R. Jés. F. B., 830-858).

[4] Lettre du Père Delange au Père Général, 12 juin 1574. (*Germ. Epist.*, XV, 205.)

Le P. Delange signa le contrat conditionnel d'admission, sous réserve de la ratification du Général (1). Le 16 juillet, Mercurian permettait de passer l'acte définitif; mais il y mettait ces conditions : le collège de Dinant serait supprimé; on n'ouvrirait pas les cours avant que tout fut prêt : maison, classes et chapelle; enfin, il serait bien entendu qu'on pourrait accepter les dons qui seraient offerts au delà des 800 florins prévus dans le pacte (2).

Restait à fixer l'emplacement. La maison Hoevelers, occupée par le P. Jean van Asten depuis la mort du doyen de Saint-Servais, Nicolas van der Straeten, ne convenait pas pour un collège. On fit l'acquisition du *Guldenboom* (Arbor aurea), vaste immeuble situé à proximité des églises Notre-Dame et Saint-Nicolas (3). Henri de Ruisschenberg, commandeur provincial de l'Ordre Teutonique, acheta la maison voisine, pour y aménager les classes (4). Le contrat de fondation du collège fut signé par le P. Baudouin Delange au nom du Général, le 28 mars 1575 (5). La dotation n'était pas brillante; mais Maes-

---

(1) « Collegium ex nunc suscipit offerendum Generali iuxta acta magistratus ». (*Germ. Epist.*, XV, 205.)

(2) C'est ce que le Père Mercurian demandait déjà dans une lettre du 12 juin 1574 au Père Delange, lui disant néanmoins d'agir avec prudence auprès du magistrat : « ne avaritiae tribuat, quod necessitatis est. »

(3) Dans le Bredestraat. — Une tradition populaire racontait que saint Lambert avait séjourné à cet endroit. Cette maison appartenait en indivis à la famille Belen. Barbe Belen, qui en possédait le quart, offrait sa part à la Compagnie de Jésus, à la condition de pouvoir habiter, sa vie durant, la maison Hoevelers. Elle promettait d'obtenir de sa famille la cession de tout l'immeuble. Le magistrat négocia l'achat.

(4) Lettres du Père Jean Van Asten au Père Général, 11 octobre 1574 (*Germ. Epist.*, XV, 289) et 11 avril 1575 (*Ibid.*, XVI, 110). Il la paya 2,075 florins. (*Ibid.*, XVI, 113). Les deux immeubles ont coûté 6,000 florins de Brabant, et il ne reste à payer que 500 florins. (Lettre du Père Arnold Hezius au Père Général, 21 juin 1575, *Germ. Epist.*, XV, 115.)

(5) Il a été publié dans les PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU DUCHÉ DE LIMBOURG, XXXI, 82-85. Voir A. R. Jés. F. B., 837, n° 16. — Le texte latin se trouve dans le volume *Fland. Belg. Fundationes*, 393 et dans les *Epistolae Communitatum*, 35. Le Père Mercurian donnait son approbation le 1er octobre 1575.

tricht, épuisée par les garnisons successives, ne pouvait pas faire davantage. D'ailleurs, la Compagnie avait trouvé dans le commandeur de l'Ordre Teutonique un généreux Mécène, qui promettait de continuer ses largesses [1]; en outre on était en droit de compter sur la libéralité des habitants.

Rien n'arrêtait plus l'inauguration des classes. Elle eut lieu le 27 juin 1575 [2]. La communauté comptait treize religieux [3]; d'après l'histoire de la maison, le nombre des élèves s'éleva bientôt au chiffre de 300 [4].

La ville n'était pas au bout de ses malheurs. En octobre 1576, elle tombait aux mains des soldats espagnols, proscrits par le gouvernement; trois cents habitants périrent et un plus grand nombre prit la fuite [5]. Les cours continuaient tant bien que mal quand, en 1578, les jésuites furent expulsés par Guillaume de Hornes, seigneur de Hèze. Ils se retirèrent à Liége; la victoire d'Alexandre Farnèse devait bientôt les rétablir.

---

[1] Lettre de remerciement du Père Général, 25 mai 1575.

[2] Lettre du Père Arnold Hezius au Père Général, 21 juin 1575. (*Germ. Epist.*, XV, 115.)

[3] Cinq prêtres, quatre professeurs et quatre frères coadjuteurs.

[4] Ce chiffre nous paraît exagéré. Voici ceux que nous avons recueillis dans la correspondance du recteur : le 28 août 1575, 130 élèves, (*Germ. Epist.*, XV, 116); à la rentrée d'octobre, 150 (*Ibid.*, XVI, 117); en janvier 1576, 190 (*Ibid.*, XVII, 398); en avril, 200 (*Ibid.*, XVII, 399); à la rentrée d'octobre, avant le pillage de la ville, 250; en juillet 1577, il tombe à 150 (*Ibid.*, XVIII, 101).

[5] Lettre du Père Van Asten au Père Général, 5 novembre 1576. (*Germ. Epist.*, XVII, 403.)

CHAPITRE VI.

Les jésuites belges durant les troubles religieux (1566-1576).

1. Modifications dans l'état religieux du pays. — 2. Action religieuse des jésuites. 3. Les premiers troubles de 1566.

Les fondations que nous avons racontées dans les chapitres précédents s'étaient accomplies au milieu des troubles civils et religieux qui désolèrent les Pays-Bas après l'avènement de Philippe II. Nous n'avons pas à refaire l'histoire de cette révolution; les récits en abondent. Nous nous bornerons à montrer en quoi les jésuites ont été mêlés à ces événements, tantôt comme simples spectateurs, tantôt comme acteurs ou victimes. Après avoir indiqué comment ils envisageaient la crise que traversait la religion, nous dirons ce qu'ils ont tenté, à cette époque, pour enrayer le mouvement de l'hérésie, et ce qu'ils ont eu à souffrir de la révolution, d'abord en 1566, durant la crise des iconoclastes, puis surtout dans la grande tourmente qui suivit la pacification de Gand et provoqua leur expulsion de presque tous leurs collèges.

1. *Modifications dans l'état religieux du pays* [1].

Dans notre introduction, nous avons esquissé à grands traits l'état religieux des Pays-Bas au moment de l'établissement de la Compagnie de Jésus. Depuis cette époque, les événements avaient marché; les germes d'idées et des tendances nouvelles

---

[1] **Sources manuscrites** : Les *Historiae domus* et *Germaniae Epistolae* (1560-1578), I-XIX.

avaient levé; d'âpres conflits allaient éclater. Sur cet aspect modifié de la mentalité publique, la correspondance des jésuites nous fournit des observations intéressantes; elle ne sert pas seulement à montrer sous quel jour ils apprécient les événements; elle ajoute encore, à ce que l'on sait de la révolution, d'utiles témoignages.

Comme il est naturel, il ne s'agit pas ici d'un tableau d'ensemble; les jésuites, éparpillés sur tout le territoire, relatent ce qu'ils savent des différents endroits où ils exercent le ministère. Ces renseignements reflètent les hauts et les bas que les troubles faisaient subir à la religion sur les divers points du pays; ils sont influencés aussi par le tempérament même des correspondants. Les uns, plus impressionnables, comme les Pères Robert Claysson, André Boccacius et Baudouin Delange, font un tableau poussé au noir; d'autres, plus calmes, tels les Pères François Coster, Éleuthère Dupont, Jean Van Asten, donnent une note moins pessimiste, tout en ne dissimulant pas la gravité de la situation.

Quelques idées générales se dégagent. Tout d'abord, la timidité des catholiques en face de l'audace croissante des hérétiques. Ceux-ci, même là où ils sont minorité, prétendent imposer la loi et revendiquent audacieusement la liberté de leur culte; les bons, au contraire, craignent de se montrer (1). Dans la haute classe, on rencontre une masse nombreuse d'indifférents dont le catholicisme est plus nominal que réel; les intellectuels, imbus des principes de Cassander, rêvent de tolérance; dans le peuple, si la pratique laisse à désirer, le sentiment religieux a survécu à la propagande calviniste; il est engourdi, mais il n'est pas absent; toutefois, l'ignorance y est grande (2).

(1) Ce trait revient fréquemment sous la plume des Pères. La pusillanimité des catholiques est, à leurs yeux, un des plus grands dangers : « Timiditas et pusillanimitas catholicorum, qui et numero et potentia inferiores esse creduntur. » (Lettre du Père Claysson au Père Général, 2 septembre 1566. *Germ. Epist.*, VII, 316); les hérétiques au contraire « ambulant extento collo ». (Lettre du 3 mai 1563, *Germ. Epist.*, IV, 233).

(2) *Passim* dans les *Historiae domus* et dans les lettres adressées au Père Général.

La situation varie d'ailleurs beaucoup d'une région à l'autre. La Hollande et la Zélande, très contaminées, sont les places fortes du calvinisme; néanmoins, les quelques missionnaires qui y ont pénétré ne perdent pas l'espoir (1); mais la pénurie et le relâchement du clergé sont les grandes causes de la défection du peuple et rendent l'horizon bien noir (2). Tournai, Lille, Valenciennes, où règne la grande industrie, sont signalées comme des foyers d'hérésie (3). Cambrai se ressent du voisinage de la France et est menacée de l'invasion des huguenots; la Réforme y est prêchée avec grand succès et les protestants y comptent des milliers d'adhérents (4). En Artois, au contraire, où les jésuites avaient les deux collèges de Saint-Omer et de Douai, la religion catholique et la pratique religieuse sont en sensible progrès (5). Dans les Flandres, la piété du peuple est encore remarquable (6); l'hérésie y gagne pourtant du terrain et l'audace des sectaires mène à la révolution. Enfin,

---

(1) Lettres des Pères Jean van Asten, André Boccacius, Jean Zanthenus. (Voir plus haut, p. 214, note 2.) En 1594, le Père Jean Bargius écrivait encore que, dans la province de Hollande, les catholiques étaient en grande majorité : « putantur in praecipuis civitatibus et pagis circumiacentibus facile triginta catholici esse contra unum verum hereticum ». (Lettre au Père Général, 30 novembre 1594, *Germ. Epist.*, XXXIII, 15.) Il en était de même à Utrecht; dans les autres provinces (Zélande, Frise, Gueldre), la situation était plus mauvaise.

(2) « Multi infelices homines sequuntur hereses et multi catholici improbe vivunt propterea quod desunt sacerdotes qui verbo et exemplo ipsos et ipsorum liberos rectius instituant. » (Lettre du Père Rhetius au Père Général, 9 février 1574, *Germ. Epist. coll.*, III, 3.) Comparez André Boccacius, *Brevis Frisiae occidentalis descriptio.* (*Germ. Epist.*, III, 123.)

(3) Lettres des Pères Coster et Éleuthère Dupont, *passim.*

(4) Ch. Frossard, *La Réforme dans le Cambrésis au XVI^e siècle,* extrait du Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français. Paris, 1855. — Voir plus haut, pp. 150 et suiv. et *Litterae quadrim.* de 1564 : « Plurimis hereticis abundat. » (*Germ. Epist.*, V, 312.)

(5) Le 16 août 1578, le Père Delange écrivait au Père Général : « Haec omnia Artesiae oppida, in quibus religio et pietas catholica constanter conservantur... » (*Germ. Epist.*, XIX, 57.)

(6) Lettre du Père Coster au Père Général, 4 août 1572. (*Germ. Epist.*, XI, 79.)

Anvers est l'endroit le plus menacé (1). Les jésuites espagnols, occupés au service des marchands étrangers, se font des illusions; mais les Pères belges, François Coster et Robert Claysson, plus en rapport avec leurs compatriotes, constatent combien le peuple est contaminé. Néanmoins, là non plus, ils ne considéraient pas la situation comme désespérée, si le magistrat se montrait énergique (2).

Une idée qui revient perpétuellement sous la plume des Pères est la nécessité de la venue de Philippe II dans ses pays de par deçà (3). Pour eux, c'est le seul remède efficace et ils le croient infaillible; la présence du souverain aura aisément raison des troubles; elle assurera le salut de la religion et de la patrie. Certes, c'était faire la part trop large à l'influence du roi d'Espagne; mais nous savons par ailleurs que telle était l'opinion des contemporains (4) et nous avons cru utile de signaler à ce sujet la même illusion chez les jésuites. Ils ne cessent de faire agir à Rome, afin que le pape presse Philippe II de se rendre aux Pays-Bas (5).

---

(1) Dans leur correspondance, les Pères désignent Anvers sous le nom de Babylone et le Père Schipman l'appelle : « Perniciosissima Gomorrha, omnium civitatum lavatrina et velut cloacarum omnium commune mare. » (Lettre du 3 août 1566, *Germ. Epist.*, VII, 310.)

(2) Lettre du Père Claysson au Père Général, 2 septembre 1566 (*Germ. Epist.*, VII, 316); le 7 janvier 1578, le Père Harlemius écrit encore que la piété règne à Anvers et il insiste sur divers détails : « Ne isthic fortasse rumor percrebuerit iam hic religionem subversam esse. » (*Germ. Epist.*, XIX, 40.)

(3) Voir plus haut, p. 6, note 1. — Cette idée revient comme un refrain dans les lettres des Pères Claysson et Coster : On se lamente sur l'absence prolongée du roi; les bons l'appellent de tous leurs vœux; seule sa venue peut tout sauver (Père Claysson au Père Général, 2 août 1566, *Germ. Epist*, VII, 240, et Père Coster au Père Général, 23 février 1573, *Germ. Epist.*, XIV, 235, et *passim*).

(4) Voir Kervyn de Lettenhove, *Les Huguenots et les Gueux*. Bruges, 1893, I, 314. Granvelle écrivait le 23 août 1562 : « Que pour l'amour de Dieu, le roi se dispose à venir aux Pays-Bas! Tout y empire de jour en jour. Sans la présence du roi, on ne pourra remédier au mal. Avec la présence du roi, l'ordre sera assuré et le roi donnera la loi au monde. » (Gachard, *Correspondance de Philippe II.*)

(5) Pie V envoya un bref à Philippe II; mais il ne put vaincre l'apathie du roi d'Espagne. — Le 15 juillet 1567, le Père Général, François de Borja écrivait au Père Nadal : « la venuta del re catholico qua si tiene adesso per certo nel mese d'agosto. » (*Epist. Nadal*, III, 504.)

Dans une relation, adressée au Père Général, en 1563, par le Père Provincial, Mercurian, nous lisons : « Les affaires de la religion vont de mal en pis, au point qu'on se demande si le roi lui-même pourrait y remédier ». Parmi les causes du malheureux état du pays, il signale l'impopularité croissante de Granvelle : « par suite de quoi, les gouverneurs négligent d'exécuter dans leurs provinces les mesures prises par le cardinal. Pareil spectacle ébranle singulièrement dans le peuple le principe d'autorité (1) ». Aux yeux des Pères, ce qui porte le danger à son comble, c'est le mécontentement du peuple contre les Espagnols. La haine du nom espagnol s'est singulièrement accrue par la sévérité du duc d'Albe (2), par les impôts onéreux qu'il a établis (3) et par les excès commis par la soldatesque.

Nous avons retrouvé une relation remarquable adressée, au début de l'année 1573, par le Père François Coster au Père Polanco, vicaire général (4). Elle nous donne une vue d'ensemble sur l'état religieux du pays et sur les remèdes qui, dans

---

(1) *Germ. Epist.*, IV, 261, imprimé dans *Epist. Nadal,* II, 478.

(2) Voir plus haut, p. 152 et suiv. Le Père Trigoso, bien qu'Espagnol, le constatait lui aussi : « Todo el mal que tenemos es, en una palabra, porque han tratado a los de la tierra de tal manera, que han perdido la benevolentia al rey, y a sus ministros, y a los espagnoles. » (Lettre au Père Polanco, 14 mars 1573, *Germ. Epist.*, XIV, 11, imprimée dans Polanci, *Complementa,* II, 293, note.)

(3) « Omnia hic in Belgio bellis ardent domesticis, exasperatis omnium animis decimi exactione. » (Lettre du Père Dupont au Père Nadal, 19 juin 1572, *Germ. Epist.*, XIII, 85.)

(4) Le Père Polanco, le 10 janvier 1573, mandait au Père Provincial, Baudouin Delange que le pape Grégoire XIII désirait être informé de la situation religieuse de la Germanie et des moyens de lui venir en aide. Le Père Provincial avait à prendre l'avis des Pères Coster et Trigoso, faire diligence et garder la chose secrète (Polanci, *Complementa,* II, 214.) Baudouin Delange, sur le point de partir pour Rome, où il devait assister à la congrégation générale, se déchargea de l'affaire sur le Père Coster. Une lettre de ce dernier fixe avec certitude la date de ce document : « Mitto cum his quod a Patre Provinciali petebat V. R. Contuli cum quibusdam, et sane nisi per regem succurratur, brevi actum erit de religione catholica et tota patria... De Germania superiori, nil scribo quod eius statum ignoro. » (Lettre du 7 février 1573, *Germ. Epist.*, XIV, 435.)

l'idée des Pères, pouvaient encore conjurer la catastrophe. Nous la résumons (1) :

« Si l'on considère, écrit le Père Coster, l'attachement de la masse du peuple à la religion catholique, la situation est bonne et on peut espérer triompher sans trop de difficultés de l'hérésie; mais, d'autre part, quand on voit les troubles extérieurs, on serait tenté de désespérer. Dans l'ensemble du pays, le peuple, en très grande majorité, reste catholique et enclin à la piété (2). Dans le Hainaut, l'Artois, le Brabant, la Flandre, les églises sont pleines, aussi bien pour les sermons que pour les offices (3). En beaucoup d'endroits, la communion hebdomadaire est en honneur; ce n'est pas seulement le cas dans les villes où il y a un collège de la Compagnie, mais dans beaucoup d'autres (4). De Hollande même, on reçoit des rapports analogues. Certes, l'hérésie fait des progrès; les novateurs se glissent partout; mais les catholiques ne demandent pas mieux que de voir sévir contre eux. Avant les récentes exactions, on avait le meilleur espoir d'étouffer l'hérésie et de réformer aussi bien les ecclésiastiques que les séculiers; les catholiques auraient concouru à l'envi à cette œuvre.

« La vraie cause des troubles, qui mettent en péril la patrie aussi bien que la religion, est l'oppression du peuple catho-

---

(1) Elle se trouve dans le codex *Germ. Epist. mixtae,* 110 et suiv., sous le titre : *De re catholica in Belgio promovenda memoriale.*

(2) « Constat populum non solum pro maiori parte, sed fere universum esse catholicum et pietati addictum. »

(3) Le 12 avril 1575, le Père Delange écrivait au Père Général : « Hoc Paschalis festo, maxima fuit ubique devotio et pietas populi, ut quaedam facies nova Belgiae visa sit. » (*Germ. Epist.*, XVI, 2.)

(4) A Cambrai, les communions sont si nombreuses « ut mirentur omnes ». (Lettre du Père Coster, 29 juin 1566, *Germ. Epist.*, VII, 298); à Liége, à la Noël de 1567, il y a eu quatre mille communions de plus que l'habitude. (Lettre du Père Kessel, 26 janvier 1568, *Germ. Epist.*, IX, 231); à Saint-Omer, sept confesseurs peuvent à peine suffire aux pénitents qui tous les huit jours « sacramenta pie admodum ac religiose frequentant ». (Lettre du Père Delange, 6 septembre 1578, *Germ. Epist.*, XIX, 58); à Gand, « magna est frequentia eorum qui octavo quoque die communicant. » (Lettre du Père Coster, 31 mars 1569, *Germ. Epist.*, X, 334), etc.

lique : *quod populus catholicus graviter opprimatur*. Le roi n'est pas bien informé de la situation et n'a jamais connu les véritables causes des troubles actuels. L'oppression du gouvernement et les mauvais traitements ont aliéné l'esprit du peuple ; il n'a plus confiance dans son souverain [1] et, ne voyant pas de secours venir de ce côté, beaucoup se jettent de désespoir dans les bras des hérétiques, dont la doctrine leur fait pourtant horreur. Ils ne font pas alliance avec eux en religion, mais en politique, pour échapper à la misère. Néanmoins, ces alliances ne sont pas sans danger pour la foi : insensiblement, beaucoup tombent dans l'hérésie, et, si l'on ne porte un prompt remède, le pays pourrait succomber, car les opprimés sont plus enclins à se réjouir qu'à se peiner des revers de leurs oppresseurs [2] ».

Venant aux remèdes, il en indique deux à obtenir par l'entremise du Saint-Siège : « Il faut d'abord à tout prix rétablir la paix et l'union du peuple avec son souverain. Pour cela, le roi devrait être mis au courant de la situation vraie et venir voir lui-même. Il se rendrait compte de la piété du peuple, et il comprendrait les véritables raisons des troubles. A cette condition, le calme renaîtrait bientôt, surtout si le roi, au lieu de s'entourer d'Espagnols, recourait aux conseils de Belges, qui connaissent le caractère de leurs compatriotes. Il serait donc bon que Sa Sainteté persuadât au roi d'Espagne de se rendre en Belgique, pour y voir de ses propres yeux la situation. Si ce voyage est impossible, qu'il envoie quelques hommes de confiance, consciencieux, sincères, pour faire une enquête et se renseigner auprès des Belges les plus fidèles serviteurs de Sa Majesté. Enfin, si ce parti lui répugne, qu'il charge du moins quelques Belges de lui faire rapport sur la situation vraie ; mais qu'il choisisse des hommes de fidélité éprouvée et

---

(1) Voir plus haut, p. 262, note 2, le texte de la lettre du Père Trigoso.

(2) « Nam qui affliguntur potius gaudent de adversitate eorum a quibus patiuntur quam dolent. »

de foi intacte, tant ecclésiastiques que séculiers, et que leur rapport soit fait sous la foi du serment.

« Le second remède regarde le pape lui-même et a trait à l'ordre spirituel. Sa Sainteté devrait exiger des évêques l'exécution des décrets du concile de Trente (1), spécialement au sujet de l'érection des séminaires (2) et de la portion canonique des pasteurs. Il indique deux moyens pratiques pour y parvenir. Premièrement, ordonner aux évêques d'envoyer tous les six mois, à Rome, une relation détaillée sur l'exécution de ces décrets dans leurs diocèses respectifs (3). Ensuite, le pape devrait confier à un évêque de Belgique, avec l'autorité d'un nonce apostolique, la charge de veiller dans tout le pays à l'exécution des décrets et de tenir Rome au courant par de fréquents rapports. Cette mesure aurait le double avantage d'éclairer mieux Sa Sainteté et d'affermir son autorité dans le pays. Il faudrait pour cela choisir un homme mûr, intègre, savant et de vie exemplaire. Grâce à Dieu, on ne manque pas de tels prélats : il y a Martin de Rythove, évêque d'Ypres, *vir omni exceptione maior*, qui déjà gouverne son diocèse d'après les canons du concile, puis Corneil Jansénius, évêque de Gand et Remi Drieux, évêque de Bruges. Ce sont des hommes de haute valeur, à qui le pape pourrait confier cette mission ».

En terminant, il insiste sur la nécessité de développer l'enseignement du catéchisme. « L'expérience a montré le grand fruit

---

(1) Le Père Delange écrivait la même chose, le 22 février 1572. (*Germ. Epist.*, XIII, 26.) Sur les difficultés que rencontra la promulgation du concile dans les Pays-Bas, voir Pirenne, *op. cit.*, IV, 350 et suiv.

(2) Le nonce de Cologne, Gaspar Gropperus, écrivant à l'université de Louvain, le 5 mars 1574, au sujet de l'état lamentable de la religion dans les Pays-Bas, indiquait lui aussi ce remède, comme un des plus importants; il ne cesse, dit-il, d'y exhorter les évêques, mais sans grand succès : « et an surdis cecinerim fabulam, Deus ipse novit ». (A. R. Univ. Lovan., 2897, fos 56 et suiv.) La faculté de théologie répondait, le 28 mars, que quelques rares prélats avaient érigé un séminaire, mais « ab aliis aut in totum negligitur aut lente promovetur... ». (*Ibid.*, fos 59 et suiv.)

(3) En particulier : sur leur séminaire, le nombre des élèves, la conduite et les connaissances des pasteurs, le soin qu'on apporte aux enquêtes préalables aux ordinations, etc.

de cette institution. Dans chaque diocèse, l'évêque devrait confier cette charge à des hommes de choix et les répandre dans les villes et les villages ».

Vers la même époque, en juin 1573, la Faculté de théologie de Louvain envoyait à Philippe II une protestation aussi courageuse qu'énergique. Après un tableau très sombre de la situation, elle laisse entendre que « la colère divine pourrait bien faire passer en d'autres mains les provinces des Pays-Bas »; puis, elle adjure le roi de se rendre lui-même en Belgique, ou, si c'est impossible, d'envoyer tout au moins un gouverneur qui exercera la clémence envers ceux qui viennent à résipiscence et protégera les catholiques et les fidèles sujets de Sa Majesté, « qui, grâce à Dieu, sont toujours en grande majorité [1] ».

2. *Action religieuse des jésuites* [2].

L'action religieuse des jésuites ne pouvait pas encore s'exercer sur un vaste théâtre. Leur œuvre principale, l'éducation dans les collèges, en était à ses débuts; la province n'était pas organisée; la pauvreté des maisons ne permettait pas d'y entretenir un nombre suffisant d'ouvriers apostoliques [3]. Il n'y avait guère de prédicateurs de valeur [4]; néanmoins, le zèle suppléait

---

[1] « Quorum hic, laus Deo, longe maxima adhuc copia superest. » (*Epistola S. Facultatis a singulis subsignata, quae Philippo II, Hispaniarum regi, Belgii calamitates exponit et remedia suggerit, data... iunii 1573.* A. R. Univ. Lovaniensis, 2897, fos 61 et suiv.)

[2] **Sources manuscrites** : Les *Historiae domus* et *Germaniae Epistolae* (1560-1578), I-XIX.

[3] En 1568, la province comptait 114 membres, y compris les novices, les étudiants et les frères coadjuteurs.

[4] « Laboramus in hac provincia penuria concionatorum ». (Lettre du Père Coster au Père Général, 19 novembre 1568, *Germ. Epist.*, XI, 345.) D'après le Père Boccacius, c'était la formation qui faisait défaut : « Vel viginti ad minimum sunt tales, vel cito haberentur concionatores, si fuissent exercitati; sed hactenus in belgica lingua vix aliqui sunt exercitati, cum tamen multi naturalibus et acquisitis talentis non careant ». (Lettre de 1578, *Germ. Epist.*, XIX. 77.) Il leur reproche de ne pas connaître la langue : « Gallizando belgice loqui » et « gallizant ita ut risum externis

au talent et, dans la pénurie dont on souffrait un peu partout, les jésuites jouissaient de la vogue.

En bien des endroits, ils n'avaient pas à lutter directement contre l'erreur; aussi visaient-ils surtout à dissiper l'ignorance par l'enseignement de la doctrine chrétienne et à extirper les vices par la prédication et l'usage des sacrements. Ils étendaient leur action sur le clergé par les exercices spirituels et par les cours de théologie pastorale établis à Louvain, à Douai et à Saint-Omer (1).

Dans quelques centres plus infestés par l'hérésie, ils entrèrent résolument en lice. Ils se portaient de préférence sur les points particulièrement menacés et, en plusieurs endroits, leur apostolat fut couronné de succès. Ainsi, dans le Cambrésis, le Père Éleuthère Dupont, avec quelques compagnons, multipliait les courses apostoliques afin d'arrêter la poussée des huguenots de France. En quatre mois, ils avaient évangélisé plus de cinquante villages (2); leur effort se portait surtout sur Valenciennes et sur Câteau-Cambrésis, principaux foyers de l'erreur (3). Les Pères s'y rendaient chaque année à des intervalles réguliers; chaque fois, ils y réconciliaient un bon nombre d'hérétiques et soutenaient, par leur présence, le courage des catholiques (4). En Artois, ils opposèrent à l'hérésie un rempart infranchissable, et de l'aveu de l'évêque de Saint-Omer, ils y furent ses meilleurs collaborateurs (5). Ils poussèrent leurs excursions jusqu'à Lille,

---

movere possint ». (*Ibidem.*) Il délarait que son recteur, le Père Van Asten, qui prêchait d'ailleurs avec succès : « Valde inepte concionatur; pro Brabantia forte erit utilior, quia illic sunt communiter ineptissimi concionatores ». (*Ibidem.*)

(1) Voir plus haut, pp. 133 et suiv.; p. 184, note 4.

(2) Lettre du Père Coster au Père Général, 31 juillet 1566. (*Germ. Epist.*, VII, 264) et *Litterae quadrimestres* de 1566 : « in multis etiam vicinis civitatibus, pagis ac monasteriis. » (*Ibid.*, 280.)

(3) Lettres du Père Dupont au Père Laynez, 6 avril 1564. (*Epist. Lainii*, VII, 659) et du Père Coster, 30 novembre et 31 décembre 1566. (*Germ. Epist.*, VII, 314 et suiv.)

(4) *Litterae quadrimestres*, 1564-1572. (*Germ. Epist.*, V-XIII.)

(5) *Laus Societatis Jesu ab episcopo Audomarensi.* (Gallo-belgic. historiae supplementum, n° 5.)

où leurs succès exaspéraient les sectaires; on les menaçait de mort [1] et les calvinistes disaient bien haut « qu'ils n'avaient pas d'adversaires plus redoutables que les jésuites [2] ». A Tournai, ils se dépensaient sans compter; mais dans cette Genève des Flandres, ainsi qu'on l'appelait, le résultat ne répondait guère à leurs efforts [3]. Ainsi que nous le verrons, trois fois ils furent expulsés, car. ils étaient en butte à la haine des novateurs, dont l'audace était forte de la timidité des catholiques.

Les Pères pénétrèrent aussi en Hollande. Nimègue, patrie de Canisius, recevait périodiquement la visite des jésuites venus de Cologne [4] et, pendant plus de vingt ans, cette ville fut en instance pour obtenir un collège [5]. André Boccacius, avec quelques compagnons, évangélisa la Frise, mais sans grand résultat [6]; Jean Van Asten faisait de fréquentes excursions à Deventer [7], à Harlem [8], à Zutphen et à Nimègue [9], à Utrecht et à Clèves [10]. Ces premières reconnaissances prépa-

---

(1) Lettre du Père Coster au Père Général, 30 novembre 1566. (*Germ. Epist.*, VII, 314.)

(2) Idem eidem, 31 décembre 1566. (*Germ. Epist.*, VII, 277.)

(3) A Tournai, on estimait que les cinq sixièmes de la population étaient calvinistes. (Groen, *Archives*, II, 217, cité par Pirenne.) Dans l'espace de vingt années, les Pères Mercurian et Mortaigne avaient à peine gagné à Dieu quatre cents personnes : « Eosque ex plebe fere. » (Lettre du Père Delange, 3 juillet 1583. *Germ. Epist.*, XXIII, 21.)

(4) Voir Hansen, *op. cit.*, passim.

(5) Voir plus haut, p. 214, note 2.

(6) De 1564 à 1568. — Lettres du Père Kessel, 7 avril et 16 novembre 1564. (*Germ. Epist.*, V, 203 et 219), 17 juillet 1567. (*Germ. Epist.*, VIII, 273.) Lettre du Père Boccacius, 10 octobre 1565. (*Germ. Epist.*, V, 205.)

(7) D'après le Père Kessel, la présence du Père Van Asten, empêcha que les défections fussent plus nombreuses. (Lettre du 17 juillet 1567, *Germ. Epist.*, VIII, 273.)

(8) Il y a été reçu « tanquam angelus quidam e coelis missus ». (Lettre du Père Van Asten, 25 mars 1568, *Germ. Epist.*, IX, 1.)

(9) Lettre du même, mai 1574. (*Germ. Epist.*, XV, 218.)

(10) Lettre du même, 15 décembre 1578. (*Germ. Epist.*, XIX, 300.)

raient la voie à la *Mission de Hollande*, qui sera fondée après la séparation des provinces du Nord.

Signalons surtout l'action des jésuites dans le pays de Liége. Le peuple de la principauté était resté fortement attaché à la foi de ses pères; il le devait en grande partie à la fermeté de ses princes-évêques. Érard de la Marck avait été un des premiers à publier la bulle de Léon X contre Luther (1) et avait réprimé vigoureusement la propagande hérétique. Ses successeurs n'avaient pas déployé moins de zèle et de fermeté (2), autant du moins que l'opposition des États du pays et celle de la « cité » le leur permettait. Les Liégeois, en effet, presque unanimes à maintenir la religion catholique et à exclure l'hérésie, étaient trop jaloux de leurs privilèges et franchises pour tolérer l'introduction d'une procédure exceptionnelle en matière de foi (3). Les novateurs, d'abord clairsemés dans la principauté, ne s'y aventuraient que timidement; bientôt ils gagnèrent du terrain. Vers 1560, la propagande intensive de l'hérésie dans les provinces voisines eut sa répercussion dans le pays de Liége, tandis que la longue maladie de Robert de Berghes énervait la répression. Quand, en 1564, Gérard de Groesbeek prit le gouvernement (4), le calvinisme avait conquis de nombreux adhérents dans ses états. Des prédicants s'étaient jetés sur le pays et se faisaient entendre à Maestricht, à Maeseyck, à Hasselt, à Tongres, à Limbourg et dans le pays de Franchimont. Le prince-évêque se montra à la hauteur de la position critique où se trouvait sa principauté. Il sut maintenir la neutralité du territoire liégeois et refusa toujours de se laisser entraîner dans une alliance avec les Pays-Bas confédérés. D'autre part, il s'efforça de tout son pouvoir d'enrayer le mouvement protes-

(1) La bulle *Exsurge Domine*, du 21 juin 1520.

(2) Voir Tihon, *La principauté et le diocèse de Liége sous Robert de Berghes*. Liége, 1923, 160 et suiv.

(3) Idem, *ibid.*, et Pirenne, *op. cit.*, IV, 293 et suiv.

(4) Il était devenu coadjuteur le 1er mai 1562 et avait été élu évêque le 6 mars 1563; son prédécesseur n'abdiqua qu'en 1564.

tant, qui menaçait surtout la partie flamande du diocèse. Sous des peines sévères, il défendit de prêcher l'hérésie, interdit les conventicules et la propagation des livres suspects (1). Non content de ces mesures répressives, il appela les jésuites à la rescousse. Ceux-ci répondirent nombreux à sa voix, et se répandirent dans tous les endroits menacés.

Nous avons raconté les travaux et les succès du Père Henri Denys, à Maestricht (2). Les Pères Henri de Sommal et Jean Herbemontanus prêchèrent à Huy (3); le Père Arnold Hezius, à Tongres (4); le Père Christian Dalmerius, à Herve (5), à Limbourg et dans le comté de Dalhem (6); le Père Godefroid Lummius, à Maeseyck (7). Le Père Provincial, François Coster, paya lui-même de sa personne (8); il s'était réservé le point le plus menacé, la ville de Hasselt. Sa prédication, dans l'église Saint-Quentin, avait un grand succès : elle fortifiait les catholiques et mettait en fureur les hérétiques qui, bien qu'en minorité, voulaient dicter la loi et exiger son expulsion (9). Le fameux prédicant, le moine apostat, Herman de Struyker, entré en ville malgré l'opposition du magistrat, prêchait en

---

(1) Voir Daris, *Histoire du diocèse de Liége, pendant le XVI^e siècle*. Liége, 1884, II, 391 et suiv.

(2) Voir plus haut, pp. 248 et suiv.

(3) Lettre du Père Coster, 31 décembre 1566. (*Germ. Epist.*, VII, 272.)

(4) Idem, 30 novembre 1566. (*Ibid.*, 314.)

(5) « Ab heresi tutatus est Herviam et aliquot pagos vicinos diligentibus et doctis concionibus. » (Idem eidem, 5 mai 1567, *Germ. Epist.*, VIII, 259.)

(6) Lettres du Père Coster, 30 octobre et 31 décembre 1566. (*Germ. Epist.*, VII, 245, 272.) Les lettres annuelles de 1568 constatent que Limbourg était « supra modum heresi infectum ». (*Germ. Epist.*, IX, 354.)

(7) Lettres du Père Coster, 31 janvier et 30 juin 1568 (*Germ. Epist.*, IX, 252, 260), et lettres annuelles de 1568 (*Ibid.*, 354).

(8) Il regrettait que sa charge de Provincial ne lui laissât pas assez de loisirs pour se livrer à la prédication autant qu'il l'aurait désiré : « Magnam sentio inclinationem ad conciones hoc potissimum exulcerato tempore. » (Lettre au Père Général, 5 mai 1567, *Germ. Epist.*, VIII, 259.)

(9) Lettres du Père Coster, 30 septembre et 30 octobre 1566. (*Germ. Epist.*, VII, 312, 245.)

plein marché, entouré de ses adhérents en armes. Plusieurs fois, il provoqua le jésuite à une discussion publique; celui-ci était tout prêt à accepter; mais les bourgmestres s'y opposèrent, disant, avec beaucoup de sagesse, que le peuple ignorant était mauvais juge des joutes théologiques (1). Les hérétiques cherchaient à fermer la bouche au prédicateur catholique : « Il nous insulte, clamaient-ils, et il doit cesser d'enseigner autre chose que ce qu'on lit dans l'Écriture ». A quoi Coster répondait qu'il n'injuriait personne; mais qu'il ne cesserait pas de poursuivre l'hérésie et de mettre à néant ses arguments (2). Effrayé par les cris et les menaces d'émeute, le magistrat supplia Coster de céder à l'orage et d'abandonner pour quelque temps la ville (3). Cette faiblesse augmenta l'audace des sectaires; le 19 janvier 1567, ils saccageaient les églises et les chapelles (4). Ces exploits ne restèrent pas impunis : le 13 mars, le prince-évêque réduisait la ville par la force; naturellement, Herman de Struyker s'était éclipsé, quand il avait vu la partie perdue (5). Aussitôt le Père Coster reprit son poste et s'efforça de réparer les ruines causées dans les âmes. Les jésuites eurent donc une large part dans la préservation du pays de Liége et aidèrent puissamment à repousser le terrible assaut que l'hérésie livra à cette époque. Le prince-évêque s'en montrait reconnaissant (6).

Le Père François Coster ne se distingua pas moins à Anvers,

---

(1) « Indoctam plebem non esse convenientem iudicem, ut de rebus theologicis possit iudicium ferre. » (Idem, 31 décembre 1566, *Germ. Epist.*, VII, 272.)

(2) IDEM, *ibid.*

(3) Lettre du Père Coster au Père Général, 31 décembre 1566. (*Germ. Epist.*, VII, 272.) Il laissait à Hasselt, son compagnon, le Père Godefroid Lummius : « Cuius conciones non sunt tam exosae hereticis ut meae fuerunt. » (*Ibidem.*) Le Père Claysson écrit, le 3 janvier 1567, que Coster a quitté Hasselt « furori hostium ut cedat, relicto tamen ibidem Godefrido, quem aequiori animo ferunt heretici. » (*Germ. Epist.*, VII, 295.)

(4) DARIS, *op. cit.*, II, 401.

(5) DARIS, *op. cit.*, II, 405.

(6) « Agnoscit beneficium a Societate his turbis praestitum. » (Lettre du Père Coster au Père Général, 5 mai 1567, *Germ. Epist.*, VIII, 259.)

où il s'était rendu à l'appel du chapitre (1). Avec son caractère combatif, il avait choisi, pour lieu de sa prédication, l'église Sainte-Walburge, en plein centre calviniste (2). Des affiches annonçant ses sermons avaient été apposées aux portes des églises et à la Bourse. Le peuple afflua autour de sa chaire. Coster attaquait de front l'irréligion et l'immoralité; son langage, simple et à la portée du peuple, frappait à coups redoublés contre l'erreur, justifiant déjà le nom de Marteau des hérétiques, qu'on devait bientôt lui donner. L'auditoire, peu habitué à ce genre d'éloquence, lui resta fidèle; l'impression fut profonde, nombreuses les conversions. Il était secondé par le Père Claysson, qui prêchait en français à Saint-Jacques et chez les carmes (3).

Le 30 novembre 1566, rendant compte au Père Général des courses apostoliques de ses confrères à travers tout le pays, le Père Coster écrivait : « J'espère qu'elles auront cet heureux résultat de faire mieux connaître la Compagnie; car, maintenant, partout, on parle des jésuites (4). »

3. *Les premiers troubles, 1566* (5).

Voyant venir l'orage qui allait fondre sur Anvers, le chapitre avait supplié le Père Coster de rester et de lui prêter son aide pour contenir le peuple par son autorité et la force de sa parole. Il y consentit; mais il était trop tard pour conjurer le péril et opposer une digue au torrent déchaîné.

---

(1) Lettre du Père Coster au Père Général, 31 juillet 1566 (*Germ. Epist.*, VI, 264) : « Concionaturus adversus hereticos. »

(2) « Electus est ille locus ob vicinos hereticos, qui circum illud templum habitant. » (*Ibidem.*)

(3) Lettre du Père Claysson au Père Général, 2 août 1566. (*Germ. Epist.*, VII, 302.)

(4) « Nam ubique nunc mentio est iesuitarum ». (Lettre du 30 novembre 1566, *Germ. Epist.*, VII, 314.)

(5) **Sources imprimées** : SACCHINI, *Historia Societatis Jesu*, pars 3ª, lib. II et VIII. **Sources manuscrites** : *Historiae domus* et *Germaniae Epistolae* (1566 et 1572), VII et XIII.

Le 20 août, les églises et les monastères étaient saccagés (1). La maison des jésuites échappa à la dévastation; elle n'avait rien qui put exciter la convoitise de la populace (2). Le lendemain du désastre, le Père Provincial, François Coster, inquiet au sujet des autres collèges de sa province, quitta furtivement la ville. Il se réfugia à Louvain, d'où il pourrait veiller sur les maisons de son Ordre (3). Il emmenait avec lui la petite communauté, ne laissant à Anvers que le Père Claysson. Celui-ci, à force de supplications (4), avait obtenu de rester pour consoler et fortifier les catholiques. Caché chez un ami (5), il célébrait chaque jour la messe en secret devant un petit groupe de fidèles, dont la discrétion était assurée (6). Il entendait les confessions, puis, sous un déguisement (7), s'en allait, au péril de sa vie (8), visiter les catholiques riches et pauvres et leur

---

(1) Nous avons retrouvé une série de lettres des Pères Coster et Robert Claysson, racontant les tristes exploits des iconoclastes à Anvers. (*Germ. Epist.*, VII.) Leur publication serait une contribution intéressante à l'histoire des troubles.

(2) Elle n'avait pas de chapelle publique; elle était cependant menacée, car dans le peuple, on la désignait sous le nom de : *Domus hispanorum sacerdotum* », et le Père Claysson, bien que brugeois, était considéré comme un espagnol. (Lettre du Père Coster, 31 juillet 1566, *Germ. Epist.*, VII, 264.)

(3) Lettres du Père Coster, 31 août 1566, et du Père Claysson, 30 août. (*Germ. Epist.*, VII, 307 et 300.)

(4) « Non tam iussu quam permissu obedientiae, misertus animarum periclitantium. » (Lettres du Père Claysson au Père Général, 30 août, et au Père Mercurian, 2 septembre 1566, *Germ. Epist.*, VII, 247 et 316.)

(5) Le médecin espagnol Ayala, chez qui il resta caché durant sept mois avec un Frère coadjuteur. (Lettres du Père Claysson, 30 octobre 1566, *Germ. Epist.*, VII, 243, et du Père Coster, 30 septembre, *Ibid.*, 312.)

(6) « Admissis tantum iis qui secretum servare norunt, non sine delectu personarum, necessitate ipsa urgente. » (Lettre du Père Claysson, 2 septembre 1566, *Germ. Epist.*, VII, 316.)

(7) « Secta barba rufa et dissimulato habitu, ita ut ne a notissimis etiam agnosceretur. » (Lettre du Père Coster, 30 octobre 1566, *Germ. Epist.*, VII, 245.)

(8) Il dit lui-même dans une lettre du 27 novembre : « Discet mori qui Antverpiae agit in his tumultibus. » (*Germ. Epist.*, VII, 249); il ajoutait, le 9 décembre : « Neve timidior viderer, ceu in paee leo, in persecutione cervus, hic pedem figere et mori statui. » (*Ibid.*, 251.)

apporter encouragement et consolation (1). Il avait hâte de remonter en chaire; il souffrait, en effet, de voir les prêtres catholiques forcés de se cacher pour exercer leur ministère, tandis que les calvinistes osaient tout se permettre (2). Il écrivit donc aux bourgmestres pour offrir ses services : il est décidé, dit-il, à reprendre sa prédication et il invite les autorités à y assister. On le pria de n'en rien faire, de différer encore pour le bien de la paix et de ne pas troubler la tranquillité. On l'avertira quand le moment sera venu; en attendant qu'il se tienne en repos, mais n'abandonne pas la ville (3). Cette pusillanimité du magistrat révoltait Claysson : « On impose silence aux catholiques, écrit-il à Polanco (4), *ne forte tumultus fiat in populo*. En attendant, les hérétiques redressent la tête, prêchent en public et jusque dans l'église Saint-Georges, où ils célèbrent effrontément la Cène. Voilà où nous a réduit l'hypocrisie et la tyrannie des ennemis de la croix, la timidité et la pusillanimité des bons. On a commencé par laisser les calvinistes prêcher hors les murs; la curiosité a attiré la foule à leurs sermons et l'a égarée; et maintenant, impudemment, ils tyrannisent les bons et, après avoir eu toujours à la bouche le cri de « tolérance », ils se montrent eux-mêmes intolérants (5) ».

Claysson essaya de remonter en chaire à la cathédrale; il y fut accueilli par un tel vacarme que le chapitre lui conseilla de surseoir et de retourner à l'église des carmes (6). Il fallut se

(1) Lettres du Père Claysson au Père Polanco, 30 août, et au Père Mercurian, 2 septembre 1566. (*Germ. Epist.*, VII, 300 et 247.)

(2) « Clandestine sacra omnia hic peraguntur, sacramenta infirmis a sacerdotibus deferuntur in habitu dissimulato, militari aut peregrino. Heretici interim cristas erigunt, dominantur et insultant piis, ac triumphant gloriose. » (Lettre du Père Claysson, 30 août 1566, *Germ. Epist.*, VII, 247.)

(3) Lettre du Père Claysson au Père Mercurian, 2 septembre 1566. (*Germ. Epist.*, VII, 316.)

(4) 30 août 1566. (*Germ. Epist.*, VII, 300.)

(5) Lettre du Père Claysson au Père Général, 2 septembre 1566. (*Germ. Epist.*, VII, 316.)

(6) Lettre du Père Coster au Père Général, 30 septembre 1566. (*Ibid.*, 312.)

résigner; bientôt, il reprit sa prédication à Saint-Jacques, où il retrouva son ancien auditoire, auquel se mêlaient même quelques prédicants (1). Au mois de mars 1567, éclatait une nouvelle émeute. Il dut changer d'asile et, après être resté caché trois jours chez don Fernando Frias, il se réfugia à Malines. Il ne revint à Anvers avec ses confrères qu'à la fin d'avril, à la suite de la gouvernante (2).

Les événements d'Anvers eurent leur répercussion à Tournai. Forts de leur audace et de la pusillanimité des catholiques, les calvinistes avaient décidé l'expulsion des jésuites. Depuis longtemps ceux-ci étaient en butte aux attaques. On les poursuivait dans leurs courses apostoliques au milieu des campagnes environnantes, on les accablait d'outrages et de mauvais traitements; souvent leur maison avait été entourée par la populace, afin d'empêcher les élèves de fréquenter les cours (3). La situation devenait intenable. Les hérétiques tenaient leurs prêches près des remparts; ils y venaient en armes, comme s'ils voulaient envahir la cité. Leur parti grandissait chaque jour en nombre et en audace. Souvent des groupes tumultueux pénétraient en ville et, au mépris des lois, faisaient retentir les rues du chant des psaumes. Les catholiques tremblaient, le magistrat manquait d'énergie, une partie du chapitre avait pris la fuite (4). Cependant, le Père Jacques Dogius tenait tête à l'orage. Avec une fière indépendance et une belle crânerie, il continuait sa prédication à la cathédrale, démasquant les erreurs et les impostures des novateurs et ranimant le courage des catholiques. Il fallait à tout prix l'écarter : lui parti, l'hérésie serait maîtresse de la ville (5). Le 25 juillet, fête de Saint-Jacques, les calvinistes se

(1) Lettre du Père Claysson au Père Général, 30 septembre 1566. (*Germ. Epist.*, VII, 312.)

(2) Lettre du Père Claysson au Père Denys Vasquez, 20 avril 1567. (*Germ. Epist. mixtae*, 64.)

(3) *Initium et progressus collegii Tornacensis, 1554-1568.* (Gallo-Belgic. Fundationes.)

(4) Lettre du Père Mortaigne au Père Mercurian, 15 août 1566. (*Germ. Epist.*, VII, 268.)

(5) Idem, *ibid.*

massent autour de la cathédrale, ils y causent du scandale et font un tel vacarme durant le sermon, qu'il faut congédier l'auditoire. Les catholiques sont affolés, le magistrat n'ose plus résister aux factieux; d'accord avec le chapitre, il se décide à écarter le prédicateur. Le Père Dogius partit donc; mais l'intrépide apôtre se rendit à Lille, où il fit merveille à la grande indignation des huguenots, qui disaient publiquement : « Sans ce jésuite, la ville était à nous (1) ».

Cependant, Tournai allait connaître à son tour la fureur des briseurs d'images. Les Pères, voyant venir l'orage, avaient licencié le collège et renvoyé dans leurs familles les quatre-vingts pensionnaires. Les novices et les professeurs avaient été mis en sûreté (2); les autres étaient prêts au départ. Le recteur, le Père Mortaigne, s'en fut trouver le gouverneur et lui demanda d'admettre deux Pères dans la citadelle et de prendre sous sa protection la bibliothèque. Le commandant accepta la garde des livres, mais n'osa pas recevoir les Pères (3). On se tourna vers le magistrat, lui demandant de prendre en dépôt, à l'hôtel de ville, le mobilier de la maison; ce fut refusé. On était à la veille du jour fatal. Les Pères passèrent la nuit dans les transes, se préparant à la mort dans le calme et la prière. Le 23 août, au point du jour, ils avaient célébré la messe et s'étaient réunis au jardin, où ils récitaient les litanies des saints. Une bande d'émeutiers arrive, les portes cèdent, la maison est envahie; les Pères sont entourés, accablés d'outrages; mais on ne porte pas la main sur eux. Tout est mis à sac dans la maison; puis, sous bonne garde, les jésuites sont conduits jusqu'au delà des portes de la ville, avec défense de les fran-

(1) Lettre du Père Coster au Père Général, 31 août 1566. (*Germ. Epist.*, VII, 307.)

(2) Le Père Provincial avait donné l'ordre, si le danger persistait, de les diriger sur les autres collèges ou vers la province du Rhin. (Lettre du Père Coster, 3 juin 1566, *Germ. Epist.*, VII, 264.)

(3) Lettre du Père Mortaigne au Père Général, 15 août 1566. (*Germ. Epist.*, VII, 272.)

chir encore. La chapelle a subi le sort des autres églises ; toutefois, le dommage fut léger, car les ornements les plus précieux avait été mis en lieu sûr (1). Le lendemain, des gens sans mandat vendaient à l'encan les provisions et une partie du mobilier ; le reste fut transporté à l'hôtel de ville (2).

Au milieu de ces souffrances, les jésuites eurent la suprême douleur de voir un des leurs, Jean Quiretus, faire défection. Il s'était enfui à Valenciennes et y avait apostasié, passant ouvertement au calvinisme (3). Tous les autres avaient la vie sauve, mais il n'y avait pas de sécurité de rentrer à Tournai. Leur maison était occupée par les soldats et la majorité des Tournaisiens leur était hostile (4). Néanmoins, le Père Mortaigne ne pouvait pas se décider à s'éloigner du champ de son apostolat ; il se retira à Antoing avec le Père Jean Jordaens. Une imprudence de ce dernier, qui brillait plus par l'éloquence que par le jugement, faillit compromettre la Compagnie. Il avait été autorisé, par son supérieur, à prêcher dans les environs, à la condition expresse d'éviter les villes. Un beau jour, sollicité par le doyen d'Ath, il monte en chaire et se livre à une véhémente diatribe contre les vices du clergé. Un prêtre, froissé par ces invectives, lui donne vertement la réplique, au grand scandale de l'auditoire. Forcé de quitter l'église, le jésuite s'entête et continue sur la place publique ; on le prend pour un prédicant, et on l'arrête. L'archevêque de Cambrai le fit remettre en liberté ; mais le Père Provincial lui interdit jusqu'à nouvel ordre l'accès de la chaire (5).

---

(1) Lettre du Père Coster au Père Général, 31 août 1566. (*Germ. Epist.*, VII, 307.)

(2) Tout ce récit de l'expulsion est tiré de l'*Historia domus*.

(3) Lettres du Père Coster au Père Général, 31 août 1566 (*Germ. Epist.*, VII, 307) et du Père Mortaigne au Père Mercurian, 15 août 1566 (*Ibid.*, 268) : « Ioannes Quiretus a decem diebus ad adversarios Valencenas fugit, et factus est pessimus hereticus, qui ante egregium hypocritam egit. »

(4) Lettre du Père Coster, 30 septembre 1566 : « Pro maiore parte infecti sunt nobisque pessime volunt ». (*Germ. Epist.*, VII, 312.)

(5) Idem, *ibidem*,

Louvain fut protégé grâce à l'énergie de ses habitants. La ville comptait peu d'hérétiques; mais ils n'étaient pas connus et il suffisait de vingt ou trente meneurs pour organiser une attaque; on craignait surtout de voir arriver les gueux d'Anvers. Les remparts furent bien gardés. « Louvain, écrit le Père Coster (1), a pris ses mesures de défense contre les briseurs d'images. Jour et nuit, les citoyens et les universitaires gardent la ville; plus de quatre mille étudiants se sont enrôlés. La concorde la plus parfaite règne entre le magistrat et les autorités académiques. Les prêtres et les religieux prennent part à la défense. » Les jeunes religieux de la Compagnie et les pensionnaires, armés de lances ou de mousquets, faisaient partie de la milice citoyenne; le Père Provincial lui-même monta la garde devant le collège et on vit même le vieux recteur, le Père Schipman, s'en aller aux remparts « le glaive aux côtés et armé d'un lourd marteau (2) ».

C'était une nécessité pour le clergé de payer de sa personne; la populace, en effet, savait que c'était avant tout aux prêtres que l'on en voulait; il fallait donc prêcher d'exemple. Le matin, on expédiait les offices, puis, les églises fermées, on faisait bonne garde.

Quelques années après, les Pères de Louvain furent aussi dispersés. Dans les premiers jours de septembre 1572, la ville fut prise par les soldats du prince d'Orange. Les jésuites durent s'enfuir sous un déguisement; parmi eux était le célèbre Père Bellarmin. Seuls les Pères Adriaenssens et Hezius demeurèrent pour veiller sur la propriété (3). Cet exil fut de courte durée; deux mois après, les fugitifs rentraient et reprenaient leurs ministères (4).

---

(1) Lettre du Père Coster, 31 août 1566. (*Germ. Epist.*, VII, 307.)
(2) Lettre du Père Schipman, 31 août 1566. (*Germ. Epist.*, VII, 320.)
(3) Lettre du Père Delange au Général, 18 septembre 1572. (*Germ. Epist.*, XIII, 88.)
(4) Idem eidem, 4 novembre 1572. (*Germ. Epist.*, XIII, 20.)

CHAPITRE VII.

La tourmente de 1578; Expulsion des jésuites d'Anvers.

I. Les Directives du Père Provincial. — II. Expulsion des jésuites d'Anvers :
1. Les premières émeutes. — 2. La « furie espagnole ». —
3. Le Père Pierre Trigoso. — 4. Le serment de fidélité. — 5. L'expulsion.

Sur ces œuvres pleines de vie et d'espérances, mais jeunes encore et mal affermies, allait se déchaîner un orage plus redoutable que les bourrasques qu'elles venaient de traverser.

Cette crise politique et religieuse de 1578, qui entraînerait la scission des dix-sept provinces, serait pour la Compagnie de Jésus, comme pour la jeune unité de la Belgique, une épreuve décisive. Venue d'Espagne, protégée par la royauté et par l'aristocratie espagnole, la Compagnie avait conquis dans les Pays-Bas le droit de cité, mais non cette naturalisation plus vraie et plus complète que donne seule une possession paisible et prolongée. A mesure que le nationalisme belge s'affirmait davantage, il imposerait aux jésuites le choix entre la fidélité au souverain et les avantages douteux d'une adhésion au mouvement patriotique que le calvinisme avait accaparé à son profit.

Tout entiers au spectacle des péripéties dramatiques de la lutte politique, nos historiens de la révolution ont prêté peu d'attention au sort des jésuites. Le lecteur ne s'étonnera pas, ni ne se plaindra, que nous racontions ce tournant de leur histoire avec une certaine abondance, car des documents nombreux nous permettent d'ajouter de l'inédit à ce qui a déjà été si souvent raconté.

Le gouvernement de Requésens annonçait une ère de prospérité. A plusieurs reprises, le Père Provincial, Baudouin Delange,

signalait au Père Général un revirement de l'opinion publique à l'égard de la Compagnie : « Les Pères, écrivait-il, ont plus de succès que par le passé et ils rencontrent plus de bienveillance que jamais (1). « La réputation de la Compagnie, ajoutait-il, va grandissant, le nombre de ceux qui s'adressent à nous augmente ; on désire davantage notre aide (2) ». Il attribuait ce revirement à l'administration de Requésens et à la faveur qu'il manifestait à la Compagnie. Mais la mort vint enlever le gouverneur (mars 1576) et livrer le pays aux suprêmes dangers.

Le conseil d'État avais pris de droit la direction des affaires ; il voulait la pacification et se proposait bien de maintenir la religion catholique (3). L'avenir ne devait guère répondre à ces belles espérances. Guillaume d'Orange, profitant des lenteurs coutumières de la politique espagnole, exploitait habilement les griefs et poursuivait par ses intrigues perpétuelles la réalisation de son plan : renverser à son profit la domination espagnole. L'Union de Delft (25 avril 1576) lui assurait déjà le pouvoir en Hollande et en Zélande ; bientôt il devint le véritable maître des Pays-Bas, grâce aux États-Généraux, qui venaient de supplanter le Conseil d'État. Un moment, sa politique parut menacée par la tactique de Don Juan, le nouveau gouverneur, qui sanctionna la Pacification de Gand ; bientôt cependant, le Taciturne reprit le dessus, et après l'occupation de la citadelle de Namur par les Espagnols, il fit proclamer la rébellion contre Don Juan déclaré ennemi de la patrie : c'était la guerre civile.

---

(1) « Prosequimur ubique solita ministeria, sed maiori cum fructu et multorum erga Societatem benevolentia quam unquam alias. » (30 mars 1574, *Germ. Epist.*, XV, 147.)

(2) Lettre du Père Delange, 12 avril 1575. (*Germ. Epist.*, XVI, 12.)

(3) « Contre toute attente, écrit le Père Delange, à la mort du gouverneur le calme a régné et les troubles se sont apaisés. Le gouvernement est aux mains des États, le souverain a confirmé ses pouvoirs en attendant l'envoi d'un gouverneur de sang royal. La réponse du roi a fait la meilleure impression. Le conseil d'État semble confirmé dans sa décision de maintenir la religion catholique et la fidélité au roi. » (Lettre du Père Delange, 29 avril 1576, *Germ. Epist.*, XVII. 292.)

I. — Directives du Père Provincial (1).

Le Père Provincial, voyant que les États entraient en révolte ouverte contre le roi d'Espagne, se hâta de revenir de la province du Rhin où il avait été envoyé comme Visiteur (2). Il prit toutes ses dispositions pour protéger les siens au milieu de la tourmente qui se préparait. La difficulté des voies de communication ne lui permettant plus de diriger seul la province, il la divisa en deux parties : se réservant les collèges de l'Artois et le noviciat de Tournai, il confia les autres maisons au Père Harlemius, recteur de Louvain, avec le titre de vice-provincial (3). Il envoya ensuite à tous les supérieurs la règle de conduite à suivre dans les circonstances critiques qu'on allait traverser : Tous devaient persévérer dans leur office, enseignement ou saint ministère; il ne fallait « à aucun prix abandonner spontanément les collèges ni même diminuer le personnel, mais attendre d'être expulsés par la violence ou par un ordre formel de l'autorité ». Si les ressources faisaient défaut, on mendierait; si c'était nécessaire, on recourrait à l'emprunt ou à la vente des titres. En cas d'expulsion, on remettrait les clefs de la maison et l'état des biens au magistrat ou aux autorités responsables du bannissement. Il

---

(1) **Sources manuscrites** : *Germaniae Epistolae* (1575-1579), XV-XX. — *Epistolae Patrum Generalium. — Historia Societatis Jesu in civitate Antverpiensi, 1562-1578*, suivi des *Acta et instrumenta pertinentia ad historiam collegii*. (Bibl. roy., ms. II. 574.) — *Litterae annuae* (1583), dans (*Germ. Epist.*, XXIV, 1-8.)

(2) Le Père Mercurian l'avait délégué, au commencement de l'année 1576, en qualité de Visiteur de la province du Rhin. Cette visite canonique fut très utile et très agréable aux Rhénans. (Voir Duhr, *op. cit.*, I, 596). Les événements de Belgique le forcèrent à hâter son retour; le 20 décembre 1576, il était au collège de Liége. (Lettre du Père Delange au Père Général, 13 mars 1577, *Germ. Epist.*, XVIII, 34.)

(3) Le Père Jean Harlemius (voir plus haut, p. 134, n. 2) avait été nommé vice-provincial pendant que le Père Delange remplissait sa mission de Visiteur. A son retour, le Père Provincial jugea bon de le maintenir dans sa charge, en lui assignant un certain nombre de collèges. (Lettre du Père Delange au Père Général, 13 mars 1577; *Germ. Epist.*, XVIII, 34.)

recommandait instamment à ses subordonnés « de ne se mêler en rien des affaires politiques et séculières et de ne pas prendre parti entre les factions; mais de se consacrer dans la paix et la ferveur au service de Dieu et au bien spirituel de la patrie par les ministères propres de leur Institut ». Il terminait en exhortant chaudement tous les siens à édifier le prochain par leur courage et leur fidélité (1). Rendant compte au Père Général, il ajoutait : « J'ai ordonné à tous les nôtres de persévérer, même jusqu'à la mort, si la gloire de Dieu le requiert, afin qu'on n'ait rien à nous reprocher et que la dispersion d'un collège ne mette pas les autres en péril. Dans les difficultés actuelles, nous ne pouvons pas ambitionner un sort plus heureux que celui de sacrifier effectivement à Dieu la vie que nous lui avons consacrée en embrassant notre institut religieux (2) ».

Cette ligne de conduite, pleinement approuvée par le Général (3), fut suivie avec autant de prudence que de courage dans toutes les maisons (4) ; mais on vivait un âge tragique ou la prudence ne suffirait pas à sauver ceux que les passions religieuses et nationalistes poursuivraient avec l'élan grandissant des causes victorieuses. Il fallait s'attendre à voir la fureur des calvinistes s'exercer sur le clergé : « Ils se rappellent, écrivait le Père Dupont, le peu de résultat qu'ils ont obtenu en brisant les images; aussi se proposent-ils de frapper les pasteurs afin de disperser le troupeau. Nous vivons dans la crainte. En ce moment, les États contiennent encore plus ou moins les héré-

---

(1) Bibl. roy., ms. II. 574, f° 41 ; et *Litterae annuae* de 1583, (*Germ. Epist.*, XXIV, 1-8.)

(2) Lettre du Père Delange, 24 septembre 1577. (*Germ. Epist.*, XVIII, 44.)

(3) Lettre du Père Général au Père Delange, 17 novembre 1578. Il approuve les directives données par le Père Provincial et en recommande l'exacte observation, surtout le point qui concerne l'ingérence dans la politique : « Ita se gerant ut nihil minus quam reipublicae administrationi se ingerere videantur, sed tantum, in patientia et simplicitate, vocationis ministeria exercere. »

(4) Dès le 25 octobre 1577, le Père Delange constatait les bons résultats de ces mesures. « Cette attitude, écrit-il, console les catholiques et les encourage à la constance dans la foi. » (Lettre au Père Général, *Germ. Epist.*, XVIII, 11.)

tiques, mais que la guerre éclate, le peuple saisira la première occasion pour s'attaquer au clergé [1] ». Les jésuites ne se faisaient pas illusion; ils seraient les premières victimes. La Compagnie de Jésus, dans toute la vigueur de la jeunesse, bien adaptée aux besoins du temps, voyait croître chaque jour son influence pour la défense de l'Église; aussi, rien d'étonnant qu'elle ait été le point de mire des ennemis de la religion.

Le calvinisme exploitant habilement les relations des jésuites avec l'Espagne, les livrait à la haine du peuple en les représentant comme inféodés à l'étranger, prêts à lui ouvrir les portes des cités, recélant dans leurs collèges des armes, des trésors et des soldats pour la lutte contre les « patriotes » [2]. Dans sa guerre au clergé et aux jésuites en particulier, il trouvait des alliés naturels : parmi les gouverneurs et les magistrats des villes, quiconque avait rompu ouvertement avec le parti du roi s'unirait aux sectaires pour tenter d'expulser les Pères.

On essaya d'abord de leur rendre la vie intenable par des perquisitions réitérées et par des logements militaires. Puis on s'avisa d'un moyen plus habile et plus efficace, parce qu'il atteignait tous ceux qui ne voulaient pas prendre nettement position contre l'Espagne : c'était le serment de fidélité aux États.

Qui fut l'auteur de cette machination? Les annales du collège d'Anvers [3] l'attribuent à « un homme d'une grande autorité, l'âme damnée du Taciturne, ne respirant comme lui que l'hérésie et la haine de l'Espagnol ». Strada [4] et Sacchini [5] le nomment : c'était Guillaume de Hornes, baron de Hèze. Il rédigea une formule par laquelle les ecclésiastiques de tout rang s'engageaient, sous la foi du serment, à ne jamais rien attenter contre

---

(1) Lettre au Père Général, 6 septembre 1577. (*Germ. Epist.*, XVIII, 88.)

(2) *Passim*, dans les *Historiae domus.*

(3) Bibl. roy., ms. II. 574.

(4) Strada, *De bello belgico*, liv. IX (1578).

(5) Sacchini, *op. cit.*, pars 4ª, lib. VI, § 114.

la Pacification de Gand et l'Union des États conclue à Bruxelles avec le prince d'Orange, et à déférer aux magistrats ceux qui, à leur connaissance, conspireraient contre le gouvernement du pays (1).

C'est au Père Provincial, Baudouin Delange, que la formule fut d'abord présentée par le magistrat de Saint-Omer, dans les derniers jours de janvier 1578. La situation était critique : Refuser, c'était se faire déclarer ennemi de la patrie; y souscrire c'était, en prenant parti pour les États-Généraux, se révolter contre l'autorité légitime du roi d'Espagne (2). Le Père Delange refusa; mais il se retrancha très habilement derrière les constitutions de son Ordre, sanctionnées par l'autorité ecclésiastique. Sans porter de jugement sur les tendances du serment et sur sa légitimité, il déclara que les règles défendaient à tout membre de la Compagnie de s'immiscer dans les affaires politiques. Malgré les instances du magistrat, sans se laisser ébranler par la menace de la confiscation et de l'exil, il persista avec fermeté dans son refus, toujours en se retranchant derrière les règles de son Institut (3).

Après avoir pris lui-même ainsi attitude, il se mit en devoir de transmettre aux différentes maisons de la province les instructions nécessaires, afin d'assurer l'unité d'action. Il ne s'agissait plus de savoir si oui ou non les Pères signeraient un assentiment aux principes énoncés dans la formule de serment. Cette question était tranchée sans retour. Il était défendu à tout supérieur de signer; mais il fallait s'entendre sur les termes de la réponse et sur la raison du refus. Les motifs pourraient différer de

---

(1) La copie authentique se trouve A. R. Jés. F. B., 234, n° 6. Nous en avons retrouvé le texte flamand, dans la correspondance du Père Delange. (*Germ. Epist.*, XIX, 39.)

(2) C'est ce que le Père Delange exprime clairement quand il écrit au Père Général : « ut sacramento staremus a statibus. » (11 février 1578, *Germ. Epist.*, XIX, 36.)

(3) « Eo quod pugnent cum constitutionibus et conscientiis nostris. » (Lettre du Père Delange au Père Général, 20 mai 1578, *Germ. Epist.*, XIX, 49.)

collège à collège. Le Père Provincial avait adopté et fait sienne la réponse élaborée par le recteur de Douai, le Père Jean De la Haye. La partie essentielle portait : « Nous sommes religieux, il nous est défendu par nos règles et nos constitutions de nous immiscer dans les affaires civiles et politiques; aussi nous ne pouvons en conscience nous soumettre à la demande du magistrat. En conséquence nous le prions de nous laisser, simplement et sans nouvelles obligations, vaquer à nos ministères avec loyauté et fidélité, comme nous l'avons fait par le passé, aussi bien dans l'instruction de la jeunesse que dans la prédication et l'administration des sacrements. Si notre réponse ne vous paraît pas de nature à assurer la tranquillité publique, nous sommes prêts à quitter la ville, plutôt que d'être une cause de discorde ou d'enfreindre les prescriptions de notre Institut. » Dans ce cas, ils devaient demander au magistrat de leur délivrer un sauf-conduit avec un témoignage des services qu'ils avaient rendus et du motif de leur expulsion (1).

Le Père Provincial envoya ces prescriptions à tous les collèges, avec l'ordre d'y rester fidèles, même s'il fallait subir l'exil et la mort. « Notre devoir, écrivait-il, est de demeurer à notre poste et de continuer nos ministères avec patience, malgré les persécutions. C'est ainsi que nous travaillerons efficacement à la conservation de la foi et soutiendrons le courage des catholiques. Il ne faut à aucun prix que les bons citoyens désertent les cités : ce serait les livrer aux étrangers et aux ennemis de la religion et du roi ». « Ah ! certes, ajoutait-il, il serait plus commode de nous retirer et, comme des amis trop prudents nous le conseillent, de fuir des périls *quae horrore mortis non carent* (2) ».

---

(1) Bibl. roy., ms. II. 574, f° 42 et lettre du Père Delange au Père Général, 11 février 1578. (*Germ. Epist.*, XIX, 36.)

(2) Lettre du Père Delange au Père Général, 11 février 1578. (*Germ. Epist.*, XIX 36.) Le Père Général donnait sa pleine approbation à cette ligne de conduite : « Valde nos angit edictum illud quod a R^a V^a et ab aliis cognovimus ab istis Dominis

Quelque temps après, sans doute à la suite des sollicitations dont il avait été l'objet à Saint-Omer, il envoyait une seconde information, autorisant une simple promesse verbale :

« Si par hasard, disait-il, on vous serrait de trop près et si l'on exigeait de vous une promesse, il n'y aurait pas d'inconvénient, et il ne serait pas contraire à nos constitutions, de promettre que, ni par conseil ni de quelque autre façon, vous n'entreprendrez rien contre le bien général du pays et des États [1] ». Mais il fallait rester dans ces termes généraux et vagues et se contenter de la promesse verbale.

Au mois de mai, il adressa enfin une supplique à l'archiduc Mathias, lui proposant cette formule de promesse et lui demandant de s'en contenter [2]. L'archiduc acquiesça à cette demande [3] et donna l'ordre aux magistrats des villes de laisser les jésuites en repos; mais dans les localités où dominaient les « patriotes », il ne fut pas tenu compte de cet ordre.

II. — Expulsion des jésuites d'Anvers.

Anvers, en particulier, fut le théâtre d'un conflit dont la longueur et la violence s'expliquent par l'intensité des passions religieuses, politiques et sociales. Si l'ouverture du collège et de l'église avaient gagné aux jésuites les sympathies de la bour-

---

esse propositum. Utrimque enim urgemur, cum et ipsis quibus multum debemus satisfactum per omnia cupiamus, et tamen nullo modo constitutiones nostrae permittant nos huiusmodi immiscere rebus, pro quarum quidem observantia, ut recte scribit R^a V^a, quidvis potius tolerandum est, quam ut eas violemus. » (Lettre du 1^er juillet 1578, au Père Delange.)

(1) Bibl. roy., ms. II. 574, f° 42.

(2) Lettre du Père Delange au Père Général, 20 mai 1578. (*Germ. Epist.*, XIX, 49.) Il y joint le texte français de la supplique qu'il a adressée à l'archiduc. (*Ibid.*, 75) : « Les suppliants sont très contents de promettre, en foi d'hommes de bien, de rien attenter, soit par conseil, par faits ou autrement contre le bien et repos de la dite république des pays. »

(3) Lettre du Père Delange au Père Général, 14 juillet 1578. (*Germ. Epist.*, XIX, 52.)

geoisie, le petit peuple, travaillé par les prédications anabaptistes et calvinistes, d'ailleurs enclin aux revendications tumultueuses, se porterait facilement à des excès qui mettraient en danger la vie même des Pères. Au reste, une grande partie de la population voyait en eux, non sans cause, des amis dévoués de l'Espagne.

Ainsi s'explique la surexcitation qui couvait contre les jésuites non seulement dans les bas-fonds populaires, mais chez tous ceux qu'avaient gagné les idées nouvelles. De là les événements tragiques que nous pouvons suivre presque jour par jour, grâce aux pages souvent émouvantes que leur consacre l'histoire de la maison (1).

1. *Les premières émeutes.*

Dès le 25 septembre 1576, un incident sans importance donna lieu à une première émeute. Un marchand anglais, demeurant non loin du collège, avait acheté quelques barils de poudre. Il les fit charger sur une charrette et, ordonnant de les transporter chez lui, il ajouta : « de passer par le collège des jésuites ». Ces mots, prononcés sans arrière-pensée, furent ou mal compris par les ouvriers qui stationnaient près du magasin, ou perfidement interprétés. Le bruit se répand que des milliers d'hommes sont embusqués dans le collège et prêts à livrer la ville; déjà des barils de poudre de guerre y ont été transportés.

---

(1) **Sources imprimées** : Sacchini, *Historia Societatis Jesu,* pars 4ª, lib. IV, § 113 et suiv.; lib. VI, § 119 et suiv. — *Imago primi saeculi,* 835 et suiv. — Manare. *Commentarius,* 59 et suiv. — Papebroch, *Annales Antverpienses.*, III, 300 et suiv. — Diercxsens, *Antverpia Christo nascens et crescens,* V, 267 et suiv. L'auteur a eu à sa disposition le manuscrit de Papebroch.

Sources manuscrites : *Initia et progressus Societatis Jesu Antverpiae,* 1562-1617. (Flandro-Belgic. Historia, I, nº 75 et A. R. Jés. F. B., 973.) — *Historia Societatis Jesu in civitate Antverpiensi, 1562-1578;* suivi des *Acta et instrumenta pertinentia ad historiam collegii.* (Bibl. roy., ms. II. 574.) — *Historia expulsionis Patrum et Fratrum collegii Societatis Jesu Antverpiensis, ipsa die Pentecostes 1578.* (Bibl. roy., ms. 2158-67, fº 85-93.) — *Germaniae Epistolae* (*1576-1578*), XVII-XIX. — *Epistolae Patrum Generalium.*

De toute part on accourt, on cerne la maison; malgré la pluie battante, durant plus de deux heures, la foule menaçante va grossissant toujours. On pouvait tout redouter de sa fureur aveugle. Les hommes étaient armés de glaives et de poignards, beaucoup portaient des haches pour briser les portes et, détail caractéristique, des sacs pour emporter le butin. Déjà quelques meneurs ont saisi un mât de navire en guise de bélier et se disposent à enfoncer la porte, quand un détachement envoyé par le magistrat accourt pour disperser les assaillants. Les soldats sont débordés, mais du renfort arrive, sous la conduite du comte d'Eversteyn, commandant des reîtres allemands. Les manifestants sont dispersés, la place déblayée. Le gouverneur de la ville, Perrenot de Champagney et le margrave Goswin de Varich qui l'accompagne, pénètrent dans la maison, et, sur les instances des Pères, la visitent de fond en comble. La calomnie tombait d'elle-même; mais pour qu'il ne restât aucun doute, le supérieur demanda et obtint une proclamation signée par le magistrat et revêtue du sceau de la ville. Elle fut affichée le 8 octobre (1).

Un incident fortuit changea, pour un temps, les dispositions de ce peuple si mobile dans ses sentiments. La nuit qui suivit cette émeute, un incendie éclata dans les environs du collège. Quelques religieux de la Compagnie accoururent sur le lieu du sinistre. Leur ardeur au travail, leur dévouement au sauvetage, firent l'admiration des habitants et — inconstance des foules! — on acclama ceux-là même que la veille on avait honnis comme des conspirateurs et des traîtres (2).

La tranquillité ne fut pas de longue durée. Dans les derniers jours de septembre, le bruit se répandait qu'un massacre général

---

(1) Voir la copie authentique, Bibl. roy., ms. 2158-67, f° 186. — Ce récit, que nous empruntons à l'*Historia domus*, est reproduit par Papebroch, *op. cit.*, III, 300. Il est confirmé par une lettre du Père Harlemius au Père Général, 29 septembre 1576. (*Germ. Epist.*, XVII, 304.)

(2) *Historia domus* et Papebroch, *op. cit.*, 302.

avait été préparé par les jésuites, les frères mineurs et les prêtres séculiers. Une panique folle s'empara de la population; le soir avant la nuit que l'on disait destinée à cette nouvelle Saint-Barthélemy, des milliers de personnes sortirent d'Anvers et, bravant la rigueur du froid, s'en furent camper hors les murs. En même temps, par toute la Belgique se répandait le bruit qu'on avait découvert chez les jésuites des caisses remplies de poignards et d'épées; on allait jusqu'à exhiber des armes qu'on prétendait provenir de la saisie (1). Le 6 octobre, dans une lettre adressée au Père Général, le Père Harlemius constatait le déplorable effet produit par ces calomnies (2).

2. *La furie espagnole.*

Un mois après, le 4 novembre, éclatait la « *furie espagnole* » : la ville d'Anvers était livrée au pillage et au feu (3). Naturellement, les jésuites en furent rendus responsables. On raconta dans le pays qu'on les avait vus entrer en ville à cheval, l'épée au poing, à la tête des soldats espagnols, et prendre part au massacre; des milliers d'hommes se tenaient cachés dans leur maison et avaient fait irruption en ville pendant l'assaut, pour prêter main-forte aux espagnols. L'accusation était trop extravagante pour être crue à Anvers, où il y avait autant de témoins de l'innocence des jésuites que de survivants; mais il n'en fut pas de même ailleurs, au point que les recteurs des autres col-

(1) *Historia domus* et PAPEBROCH, *op. cit.*, 303 et suiv.

(2) « Nos autres collèges, écrivait-il, ont été troublés et quelque peu arrêtés dans leur essor par les bruits calomnieux que des malveillants avaient répandus à Anvers contre les nôtres, convaincus, disait-on, de conspiration et de trahison. Ces calomnies, colportées ailleurs, ont causé une profonde tristesse à nos amis et ajouté à l'audace de nos ennemis. On entend retentir les cris : Les jésuites sont des traîtres, il faut les expulser. » (*Germ. Epist.*, XVIII, 27.)

(3) L'*Historia domus* en fait le récit; une lettre du Père Harlemius (10 novembre 1576, *Germ. Epist.*, XVII, 314) le résume en quelques lignes, où l'on sent toute l'horreur que cet événement tragique a causé.

lèges s'adressèrent au Père Trigoso pour obtenir une attestation officielle des autorités. Le magistrat d'Anvers s'empressa de publier une ordonnance munie du sceau de la ville, affirmant devant tous que la Compagnie n'était pour rien dans cet abominable attentat. Chaque collège en reçut une copie authentiquée par un notaire juré (1). La calomnie a la vie dure; deux ans plus tard, quand Anvers expulsera les jésuites, on leur jettera encore à la face cette vile accusation.

Et cependant, loin de trahir, ils avaient, durant cette tragique journée, déployé une grande charité. Tandis qu'on se battait dans les rues, un grand nombre d'habitants accoururent affolés vers le collège comme vers un lieu d'asile. Émus de pitié, les Pères les accueillirent, ranimèrent leur courage et leur fournirent des vivres; bientôt la maison ne suffit plus à contenir les réfugiés; on les rassembla dans les cours, où l'on alluma de grands feux, car le froid était intense (2). Après ces journées d'épouvante, le retrait des troupes espagnoles ayant causé une accalmie, les jésuites en profitèrent pour rouvrir les classes qui avaient été licenciées depuis le mois d'octobre (3).

---

(1) *Historia domus* et PAPEBROCH, *op. cit.*, 342 et suiv.

(2) L'*Historia domus* raconte ici l'imprudence d'un frère coadjuteur. Quand arrivèrent au collège les soldats qui allaient de maison en maison pour exiger des rançons de tous les habitants, un frère coadjuteur, sans mandat de ses supérieurs, se mit à parlementer et signa un contrat, se portant garant pour toutes les personnes réfugiées dans le collège. Le bon frère n'avait guère d'expérience du monde. Une fois le péril passé, la plupart se défilèrent et, oubliant leurs engagements, refusèrent de payer la rançon. (*Historia domus* et PAPEBROCH, *op. cit.*, 339.) Les jours suivants les Pères espagnols, Pierre Trigoso et Fernandez, s'entremirent pour apaiser les querelles sans cesse renaissantes entre les citoyens et les troupes mercenaires. Les hôpitaux étaient remplis de blessés, les prisons regorgeaient de soldats; les Pères ne cessèrent de prodiguer leurs services aux uns et aux autres. (*Ibidem.*)

(3) Lettre du Père Harlemius au Père Général, 27 octobre 1576. (*Germ. Epist.*, XVII, 308.)

3. *Le Père Pierre Trigoso.*

Mais leur sécurité restait précaire, car ils étaient compromis par leur supérieur lui-même. Le Père Pierre Trigoso, espagnol, gouvernait la maison d'Anvers depuis son arrivée en 1570 (1); très estimé des espagnols et des portugais, il jouissait auprès d'eux d'une grande influence. Malheureusement, il était trop porté à se mêler de politique, contrairement aux règles de son Institut. Peu de temps après son arrivée, il était entré en relations avec les principaux personnages : le gouverneur de la ville, Frédéric de Champagney, le visitait souvent; Vargas, ainsi que les conseillers Rhoda et Del Rio, étaient très liés avec lui et le consultaient dans les cas difficiles (2). Mais après la mort de Requésens, qui lui avait prodigué les marques de sa faveur et de sa confiance, la situation de Trigoso à Anvers devint périlleuse (3). Craignant d'être arrêté et conduit à Bruxelles pour être interrogé sur les projets de ses compatriotes (4), il s'enfuit

---

(1) Il avait rendu à la Compagnie d'importants services : c'est lui qui avait mené toutes les négociations de l'achat de la maison d'Aix, construit l'église et ouvert le collège d'humanités. (Voir plus haut, pp. 226 et suiv.)

(2) En 1572, sous le gouvernement du duc d'Albe, il doit avoir commis une imprudence : parole ou démarche qui déplut au duc. Une lettre du Père Delange nous dit à ce sujet : « Le Père Trigoso a été menacé d'une enquête. Heureusement, le duc s'est apaisé et le calme est rétabli. Des délateurs malveillants avaient exagéré les choses, mais on ne saurait être trop prudent. » (Lettre du 22 avril 1572, *Germ. Epist.*, XIII, 67.) Voir plus haut, p. 154, note 3.

(3) Le Père Harlemius écrivait au Père Général, le 6 octobre 1576 : « Les liaisons de Trigoso avec ceux qui tenaient jadis le pouvoir et qui sont aujourd'hui proscrits comme ennemis de la patrie, nous causent de grands embarras. On lui attribue, comme tenus publiquement, certains propos sur le malheureux sort qui attend le duc d'Aerschot. Il aurait dit qu'il risquait de partager le sort du comte d'Egmont. On parle beaucoup des visites que lui font le commandant de la citadelle et le conseiller Rhoda : on prétend qu'ils ne font rien sans ses conseils. » (*Germ. Epist*, XVIII, 27.)

(4) *Historia domus* et PAPEBROCH, *op. cit.*, 303.

à Lierre avec le Père Michel Fernandez [1]; même absent, il continuait à rendre suspecte cette maison d'Anvers dont il gardait la direction. « Les deux espagnols, Trigoso et Fernandez, sont partis pour Lierre, écrit le Père Harlemius. L'aversion du peuple pour les espagnols est si grande que nous avons tout à craindre. On nous considère comme inféodés à l'Espagne, malgré toutes mes recommandations de nous tenir en dehors des partis et d'observer le paragraphe onze de la dixième partie des constitutions : « *neque sentiatur propensio in alterutram partem* [2]. » Le Père Général partageait ces anxiétés et ne cessait d'exhorter le Père Trigoso à la prudence [3].

Par malheur, la venue de don Juan vint compliquer encore la situation. A peine arrivé à Marche, le nouveau gouverneur appela le Père Trigoso, l'attacha à sa personne et l'emmena à Huy, où l'on débattait les conditions de la paix. L'influence du jésuite fut heureuse dans ces délibérations. Il joignit sa voix aux instances de l'abbé de Saint-Ghislain et de l'archidiacre d'Ypres pour amener don Juan à accepter les propositions des États [4]; mais ses supérieurs redoutaient son immixtion dans les affaires politiques : « Je crains, écrit le Père Harlemius [5]

---

(1) Il laissait le gouvernement de la maison à son ministre, le Père Reynders, qui la dirigea jusqu'au jour de l'expulsion. Le Père Trigoso ne revint à Anvers qu'après la nuit sanglante de la « furie espagnole »; il n'y resta que quelques jours.

(2) Lettre du Père Harlemius au Père Général, 2 octobre 1576. (*Germ. Epist.*, XVII, 307.) Il écrivait déjà le 8 septembre : « Hoc unum ago, ut nostri in neutram partem se immisceant, neque de rebus gubernationem attingentibus aut inter se aut cum externis, quantum fieri possit, loquantur. » (*Ibid.*, 326.)

(3) De différents côtés, les Pères belges signalaient au Père Général le danger de sa présence à Anvers. Le Père Jacques Astensis insistait sur la nécessité de l'éloigner sans retard : « Il est bon religieux, disait-il, mais sa manière d'agir déplaît à beaucoup. » (Lettre du 5 novembre 1576, *Germ. Epist.*, XVII, 403.)

(4) Metsius, 782. *Mémoire de Del Rio*, I, 192. — Le Père Harlemius écrivait, le 12 avril 1577 : « Eius nomen per omnes has regiones iam vulgatum est, propterea quod continuo iis quae de pace tractata sunt interfuit, ob quae non male apud plerosque audiit, quod intelligerent eum pacis compositionem diligentia sua promovisse; quamvis non defuerint neque deerunt calumniatores. » (*Germ. Epist.*, XVIII, 18.)

(5) Lettre au Père Général, 9 janvier 1577. (*Germ. Epist.*, XVIII, 22.)

que cette démarche ne soit mal interprétée; s'il y a des difficultés, on ne manquera pas de rejeter la responsabilité sur lui et sur toute la Compagnie. » Le Provincial lui donna l'ordre de quitter immédiatement la cour; mais don Juan refusa de s'en séparer et voulut le garder auprès de sa personne jusqu'à l'arrivée de son confesseur, un franciscain italien (1). Il l'emmena donc à Louvain (3 mars 1577) et quand le Père Delange, justement alarmé, tenta une démarche auprès de lui, le Père Trigoso assistait à l'audience de sorte que son supérieur n'eut pas la liberté de traiter cette affaire délicate. « Tous nos Pères, écrivait-il, et nos amis jugent son éloignement nécessaire. S'il ne part pas, il nous causera les plus grandes misères (2). »

Il ne semble pas que de son côté Trigoso ait mis l'empressement désirable à se dégager de la cour. A toutes les instances de ses supérieurs, il opposait la volonté de don Juan, promettant de se retirer dès que le confesseur du gouverneur serait arrivé. « Mais, écrivait le Père Harlemius, je crois bien qu'il n'en fera rien, si Votre Paternité n'intervient pas personnellement (3). » Enfin l'ordre du Père Général arriva qui l'envoyait en Espagne (4). Don Juan, ayant consenti le 5 avril à se séparer

---

(1) Idem eidem, 4 mars 1577. (*Germ. Epist.*, XVIII, 60.)

(2) « Nisi quamprimum hinc discedat futurum illum pestem maximorum malorum. Iam enim talia sunt pericula ut diutius celari non possint in Belgio. » (Lettre du Père Delange au Père Général, 13 mars 1577, *Germ. Epist.*, XVIII, 34.) Il insistait, le 12 avril, pour un prompt départ. (*Ibid.*, 106.)

(3) Lettre du Père Harlemius au Père Général, 26 mars 1577. (*Germ. Epist.*, XVIII, 15.)

(4) Lettres du Père Mercurian au Père Trigoso et au Père Harlemius, 26 février 1577. — Comme il était aisé de le prévoir, le départ du Père Trigoso, que les supérieurs auraient voulu précipiter, rencontra des retards. Le Père Harlemius les expose dans sa lettre du 20 avril : « Ces difficultés sont de deux sortes. La première et la principale résulte des charges d'argent dont la maison d'Anvers est grevée. Or, la mort nous a enlevé notre principal bienfaiteur, don François Lixalda. La seconde difficulté est du côté de don Juan et de la nation espagnole. Nous craignons qu'ils ne s'opposent au départ. Toutefois, le Père Trigoso promet d'en triompher. » (*Germ. Epist.*, XVIII, 61.)

de lui [1], il partit vers la fin de mai pour ne plus revenir [2]. Telle était l'impopularité du personnage et sa tendance obstinée à s'immiscer dans les affaires publiques [3] que les supérieurs belges lui recommandaient et lui faisaient recommander par le Général d'observer la plus grande prudence dans les lettres qu'il écrirait d'Espagne en Belgique [4].

4. *Le serment de fidélité.*

Le départ de leur supérieur étranger, remplacé par un belge, ne devait pas sauver les jésuites d'Anvers. Au yeux des

---

(1) Don Juan, désireux de le soustraire à la jalousie qu'avaient conçue contre lui plusieurs seigneurs de la cour, en le voyant si avant dans la faveur du prince l'autorisa à se retirer, ajoutant dans sa lettre de congé qu'il espérait le voir revenir auprès de sa personne, quand les troubles seraient apaisés. (Lettre du Père Harlemius au Père Général, 11 mai 1577, *Germ. Epist.*, XVIII, 64, et lettre de don Juan au Père Trigoso, 26 mai 1577, *Epistolae principum*, II, 3).

(2) Plus tard, le Père Trigoso quitta la Compagnie pour entrer dans l'ordre de saint François; il n'en resta pas moins jusqu'à sa mort très dévoué à ses anciens confrères. (Sacchini, *op. cit.*, pars 4ª, lib. VIII, § 218.)

(3) « Plus satis esse propensum ad publicae rei negocia tractanda. » (Lettre du Père Harlemius au Père Général, 10 avril 1577, *Germ. Epist.*, XVIII, 17.)

(4) Le Père Harlemius écrivait le 10 avril au Père Général : « Si le public apprenait que le Père Trigoso se rend en Espagne, vu la disposition actuelle des esprits à soupçonner partout des trahisons, ce voyage serait vraisemblablement mal interprété. Aussi avons-nous décidé de laisser croire qu'il se dirige vers l'Italie, appelé par Votre Paternité. » Il lui avait recommandé la plus extrême prudence pour sa correspondance : « les lettres sont souvent interceptées. Il faut qu'il évite d'écrire au sujet de la situation politique; sans cela il risque de compromettre gravement ses confrères. » (*Germ. Epist.*, XVIII, 17.) Le 12 avril, le Père Harlemius revenait à la charge : « Mes consulteurs sont d'avis que ce serait prudence si Votre Paternité avertissait le Père Provincial de Castille de veiller soigneusement, lorsque le Père Trigoso sera arrivé à destination, que, soit par lettres, soit de toute autre façon, il ne fournisse pas l'occasion aux hommes de notre pays de soupçonner qu'il s'occupe des affaires politiques avec plus de sollicitude que ne le permet notre vocation. Il a la tendance à s'ingérer très avant dans ces sortes de questions. Dans un mémorial que j'ai rédigé, je lui ai fait par écrit la même recommandation; il m'a promis de se tenir dans la plus extrême réserve et m'a dit que nous pouvions déposer toute inquiétude à cet égard. Il serait bon toutefois, afin de couper court à tout soupçon téméraire, qu'il résidât dans un endroit assez éloigné de la cour. » (*Germ. Epist.*, XVIII, 61.)

« patriotes », ils étaient inféodés à la cause espagnole et fatalement, dans le conflit désormais inéluctable entre Philippe II et la révolution, leur histoire suivrait les mêmes étapes que le pouvoir de don Juan; avec ses partisans, ils devaient être graduellement acculés à la ruine par leurs adversaires victorieux.

Dès le 1er août 1577, les États, en rupture avec le gouverneur, se sont emparés de la ville et de la citadelle; l'autorité appartient de fait aux serments de la cité, où domine l'élément « patriote ». Aussi, pour les jésuites, les vexations de toute sorte commencent. Le magistrat a beau, dans l'intérêt du bon renom commercial de la métropole, faire signer par le clergé une déclaration affirmant que « depuis le départ des troupes espagnoles, rien n'a été changé à l'exercice de la religion catholique romaine (1) ». Cette attestation semble même encourager les fauteurs de désordres. Les jésuites, plus que les autres ecclésiastiques, sont l'objet d'insultes et de sévices, dès qu'ils s'aventurent hors de leur maison; celle-ci est fréquemment menacée par la foule qui l'assaille, hue les Pères, brise les vitres; bientôt — le 7 septembre — elle est occupée par une garde armée qui ne la quittera plus et qui, sous les moindres prétextes, se permet des perquisitions tulmutueuses et souvent grotesques. Un jour, par exemple, elle prétend avoir vu emmagasiner des barils de poudre; le magistrat intervient et on découvre qu'il s'agit de tonneaux de bière. Une autre fois, un sac de chapelets a été apporté : ce sont, déclare-t-on, des emblèmes destinés à reconnaître les partisans de don Juan.

---

(1) « Depuis que les soldats espagnols ont quitté la ville et que le côté de la citadelle qui regarde la cité a été démoli, rien n'a été innové dans l'exercice de la religion catholique romaine; partout dans les églises, les offices divins ont été célébrés comme avant ce temps. Fait à Anvers, le 18 août 1577. » (Bibl. roy., ms. II. 574, fo 41.) Les délégués de l'hôtel de ville tenaient tout particulièrement à obtenir la signature des jésuites. Ceux-ci déclarèrent « n'avoir pas rencontré d'obstacle à l'exercice du culte dans leur église; mais ils ignoraient ce qui avait pu se passer ailleurs. Ce n'est du reste pas aux religieux qu'il appartient de donner ce témoignage; il fallait s'adresser au chapitre, qui est à la tête de l'église d'Anvers. » On se contenta de cette réponse prudente, sans les inquiéter davantage. (Papebroch, *op. cit.*, 418.)

En décembre de la même année 1577, les événements se précipitent : le prince d'Orange, arrivé en ville dès le 18 septembre, fait prononcer par les États la déchéance de don Juan, remplacé par Mathias, et se fait attribuer la lieutenance générale ; puis, renouvelant le magistrat, il s'y assure une majorité docile. A partir de ce moment, le collège est en butte à une persécution abritée sous les formes légales, qui redoubla quand l'armée des États eut été battue par don Juan dans les plaines de Gembloux. On fit accroire à la foule consternée que le clergé, et en particulier les jésuites, envoyaient leur vaisselle d'argent à don Juan, pour l'aider à continuer les hostilités. « Les jésuites, disait-on, ont amassé dans leur demeure des munitions de guerre. » On fouilla partout pour découvrir les cachettes secrètes : naturellement sans autre résultat que de vexer les Pères. La garde de jour, établie devant la maison pour épier toutes leurs démarches, ne suffit plus; à partir du 23 février, une garde de nuit prit position à l'intérieur même du collège ; et il fallut fournir à ces « gardiens » le chauffage, la nourriture et la boisson (1). Le 26 février, ordre est donné de fermer par une maçonnerie toutes les issues du collège à l'exception d'une seule porte qui permet à la fois l'accès de l'église, des classes et du corps d'habitation. Une autre ordonnance défend de sortir de la maison sans être revêtu de l'habit ecclésiastique, avec la chevelure longue et la barbe entièrement rasée (2). Toutes ces vexations avaient pour but de forcer les Pères à quitter la ville; mais elles n'aboutissaient qu'à mettre davantage en relief leur patience.

Sous l'action du Taciturne, les principaux chefs se décidèrent

---

(1) *Historia domus* et PAPEBROCH, *op. cit.*, 441, 443.

(2) C'était un souvenir des sanglantes journées de 1566. La chevelure longue et la barbe rasée distinguaient le prêtre du laïque et le désignaient ainsi à la fureur des sectaires. D'après DIERCXSENS, *op. cit.*, V, 275, ces ordonnances furent prises pour tous les couvents ; mais PAPEBROCH, *op. cit.*, 444, fait remarquer que seuls les jésuites les observèrent : « Et quamquam eiusmodi praescriptiones ad omnes religiosorum ordines pertinerent, soli tamen eas observavimus. »

alors à frapper le coup décisif. Le clergé barrait le chemin à leurs projets; on décida de lui déférer le serment de fidélité aux États, dont la formule fut envoyée au chapitre d'Anvers. Le siège épiscopal étant vacant, le vicaire capitulaire fut chargé d'obtenir la signature du clergé régulier. En conséquence, vers le 1er mars, les supérieurs d'ordres furent convoqués par le chapitre afin de délibérer sur la conduite à tenir. Les jésuites avaient reçu les instructions de leur Provincial et le Père Harlemius, vice-provincial, consulté par eux, avait envoyé sa réponse, après avoir pris conseil des docteurs de l'université de Louvain. « Ils auront, écrivait-il, à déclarer que leurs constitutions ne leur permettent pas de faire ce qu'on leur demande, sans avoir obtenu l'autorisation de leur supérieur, et en l'occurrence, à cause de la matière qui est essentiellement politique, seul leur Père Général pourrait les dispenser (1). »

C'est en ces termes qu'à la réunion du chapitre, le P. Reynders (2), recteur, justifia l'attitude des jésuites (3). Ils ne tardèrent pas à se trouver dans l'obligation de se prononcer devant l'autorité civile. Le 5 mars, le délégué des commandants de la garde bourgeoise vient au collège accompagné du secrétaire de la ville. Il présente la formule signée déjà par quelques chanoines et par les curés de plusieurs paroisses. Le supérieur refuse, se retranchant derrière les constitutions de son Ordre. Ce motif ne plut pas aux délégués, et l'un d'eux s'emportant s'écria : « Il y a longtemps que vous ourdissez une trahison; maintenant,

(1) « Plus la réponse sera concise, ajoutait-il, mieux cela vaudra. Tenez vous en donc à ces termes, sans y rien ajouter. Si l'on vous met dans l'alternative de prêter le serment ou d'abandonner la ville, déclarez que vous ne le ferez pas à moins d'être rappelés par ceux qui vous ont envoyés dans ce poste ou d'en recevoir l'ordre exprès de ceux qui détiennent l'autorité publique. » (Bibl. roy., ms. II. 574, fo 43.)

(2) Le Père René Reynders (Reyneri), né à Harlem, mort à Louvain, le 27 septembre 1579.

(3) « D'ailleurs, ajouta-t-il, les saints canons défendent aux personnes ecclésiastiques de se soumettre aux tribunaux séculiers et, de ce chef, ce qu'on exige est contraire à la Pacification de Gand elle-même, dont un article prescrit de laisser intactes et inviolables les immunités de l'Église romaine. » (*Historia domus* et Papebroch, *op. cit.*, 445.)

le fait est patent, votre réponse le prouve ». On se sépara. Un délai de trois jours était laissé pour venir à résipiscence [1].

Il était clair qu'un coup de main se préparait. Le Père Reynders se hâta de mettre en sûreté chez des amis tous les objets qui n'étaient pas d'absolue nécessité. Il s'attendait avant peu à être expulsé d'Anvers, soit par une émeute de la populace, soit par un décret de bannissement. On répandait, en effet, en ville le bruit que « les jésuites trahissaient le pays et conspiraient avec don Juan [2]; là, était la vraie raison de leur refus de prêter le serment, comme l'avaient fait les autres ecclésiastiques et tous les bons patriotes. »

Les Pères ne pouvaient pas rester sous le coup de cette accusation. Ils rédigèrent une note que le dimanche suivant le prédicateur lirait du haut de la chaire. Elle protestait énergiquement contre le crime de trahison et de conspiration que les malveillants leur imputaient; elle justifiait aussi leur conduite et montrait très adroitement combien cette abstention dans les affaires politiques, commandée par leurs règles, était sage, prudente et nécessaire à leur vocation. Cette protestation s'imposait d'autant plus que, même parmi leurs amis, beaucoup ne comprenaient pas ce refus et leur reprochaient de vouloir passer pour plus sages que le reste du clergé. Elle eut encore l'avantage de provoquer un changement de tactique chez leurs adversaires, les chefs de la garde bourgeoise; car, renonçant à imposer le serment, ils le remplacèrent par une simple promesse de neutralité [3]. C'est

---

[1] *Historia domus* et PAPEBROCH, *op. cit.*, 446.

[2] C'était l'accusation que l'on colportait partout contre eux : « Quasi coniuravimus cum Ioanne Austriaco contra proceres patriae. Hic praetextus exagitandi nos. » (Lettre du Père Dupont au Père Général, 2 septembre 1577. (*Germ. Epist.*, XVIII, 87.)

[3] Voici le texte de la simple promesse, tel qu'il est donné dans le manuscrit II. 574, f° 44 :

« Nous soussignés avons promis et promettons de bonne foi et en toute sincérité, en notre nom et au nom de nos collègues ou confrères, que nous ne ferons ou n'entreprendrons rien, que nous ne permettrons pas qu'il soit fait ou entrepris rien, par nous ou par d'autres, par conseil ou par agissement, par parole ou par action

une seconde phase de la lutte. Grande était la perplexité des Pères. Fallait-il suivre l'exemple des autres maisons religieuses, qui, disait-on, avaient toutes signé la simple promesse, ou bien, par un nouveau refus, s'exposer au bannissement ou peut-être à la mort? Leur anxiété était d'autant plus grande que les instructions du Père Provincial semblaient dire qu'une simple promesse ne serait pas contraire aux constitutions. Il est vrai qu'il n'avait autorisé de la faire que de vive voix et défendu de donner une signature. De plus, il ne parlait que d'une promesse générale de ne rien entreprendre, ni par conseil ni par quelque autre manière, contre le bien du pays et des États (1). Or, le texte en disait beaucoup plus et on exigeait la signature. Après mûre délibération, malgré le danger qui les menace, malgré l'étonnement que leur résistance provoquera chez leurs amis eux-mêmes, ils ont pris le parti de refuser. Ils savent qu'aucune signature ou promesse ne les sauvera; tout au plus retardera t-elle un peu leur expulsion; il vaut mieux expérimenter immédiatement le sort qui les attend. D'ailleurs, le loyalisme et l'intérêt de la religion le leur commandent; ils ne donneront pas le scandale de laisser croire que les États avec le prince d'Orange

---

ou par approbation, directement ou indirectement, contre la *Pacification faite à Gand* le 8 novembre 1576 et confirmée le 12 février suivant par Sa Majesté, ni contre *l'Union et l'alliance conclue ou accomplie en décembre dernier* par les États de la patrie commune de Belgique, ou contre quelqu'un de leurs articles.

» Et si nous ou quelqu'un des nôtres, nous voyions, entendions ou apprenions, de quelque manière qu'il nous arrivât de le découvrir, quelque chose qui par écrit, parole ou tout autre manière, produirait la discorde ou la division, ou occasionnerait trouble, préjudice ou dissentiment dans le pays ou en quelques lieux ou cités et principalement aux citoyens ou habitants de cette ville, nous promettons que nous nous y opposerons de tout notre pouvoir, l'empêcherons et le ferons connaître sans délai à l'un des bourgmestres qui sont ou seront pour lors en fonctions, sous la peine incluse dans l'Union et la Pacification. En foi de quoi, nous avons écrit la présente déclaration, l'avons signée de notre main, et y avons apposé les noms de nos collègues. »

(1) Voir plus haut, p. 286.

ont raison contre le souverain légitime (1). Fidèles à la résolution adoptée, le Père Reynders et sa communauté refusèrent. Plusieurs fois on revint à la charge, on leur envoya des personnes influentes pour peser sur leur décision. Rien n'y fit; à tous les assauts, ils se contentèrent d'opposer, avec un calme religieux, le *non possumus* qu'ils avaient adopté comme devise.

Poussés à bout par cette résistance inébranlable, les chefs militaires présentèrent au magistrat une requête demandant le bannissement des jésuites comme traîtres et ennemis de la patrie (2); mais ils se heurtèrent là aussi à une résistance irréductible.

Ils se tournèrent alors vers le Taciturne et traitèrent directement avec lui de l'expulsion des jésuites. Il y eut entre eux de longs et fréquents conciliabules, ainsi que le révéla plus tard un des chefs. Résolus à frapper un grand coup, ils décidèrent de revenir au serment. On avait eu tort de l'abandonner; il fallait l'exiger de tous les ecclésiastiques, sans admettre aucune excuse ni exception. « Ce sera, disait le Taciturne, le lacet avec lequel on étranglera le clergé. » Le 12 avril, il arrachait par surprise aux États-Généraux réunis à Anvers, une ordonnance imposant à tous un serment d'adhésion à la Pacification et à

---

(1) Lettre du Père Reynders au Père Harlemius. (Bibl. roy., ms. II. 574, f° 44.) — Le Père Harlemius approuva complètement cette décision : « Le bruit s'est répandu, écrivait-il le 19 mars, que seuls un chanoine et les Pères de la Compagnie ont refusé leur signature. On leur fait honneur de leur vaillance. L'infamie serait plus saillante, le déshonneur fait à Dieu plus éclatant, si l'on disait que vous, religieux de la Compagnie, vous vous êtes rangés du côté du parti ennemi. Car c'est ainsi qu'on interprète ici toute signature, concession ou concours accordés à la réquisition des hérétiques. » (*Ibidem.*)

(2) De son côté, le supérieur envoyait une supplique (17 mars) au magistrat. Conformément aux instructions du Père Provincial, il posait nettement l'alternative : qu'on cesse de vouloir nous forcer la main, ou qu'on nous laisse quitter la ville, mais en nous accordant un sauf-conduit et en publiant la raison de notre départ. Le magistrat accueillit la pétition et la renvoya au conseil d'État. (Bibl. roy., ms. II. 574, f°s 46-47.)

l'autorité de l'archiduc Mathias ; le 18 avril, l'ordonnance était publiée (1).

Le Père Reynders, sentant venir la catastrophe finale, ne voulut négliger aucun moyen de salut. Dans les derniers jours du mois d'avril, il adressa une supplique à l'archiduc, à quelques membres influents des États-Généraux et au chapitre (2). Ayant fait ainsi tout ce qui était humainement possible pour conjurer le péril, les Pères n'avaient plus qu'à s'en remettre à la Providence. Ils s'encourageaient, par la lecture des actes des martyrs, à souffrir pour la foi (3). Le recteur, craignant avec raison, qu'au premier soulèvement du peuple ses frères ne fussent massacrés, songea à mettre en sûreté les jeunes professeurs. La tentative de fuite échoua ; elle éveilla l'attention. Il fallait se hâter et exiger le serment sans plus de retard. Le 12 mai, lundi avant la Pentecôte, une délégation, composée

(1) Diercxsens, *op. cit.*, V, 281, donne un résumé du texte flamand imprimé chez Plantin. La traduction latine a été envoyée à Rome par le Père Harlemius, avec sa lettre du 26 mai 1578. (*Germ. Epist.*, XIX, 3.) L'ordonnance était prise — singulière dérision ! — au nom de Philippe II, par la grâce de Dieu roi de Castille, etc. ; elle ajoutait à l'ancienne formule les mots suivants : « et, en outre, d'être fidèles corps et biens à nous et à notre frère (Mathias), en sa qualité de gouverneur, contre l'ennemi commun, don Juan et ses adhérents ; tenant pour ennemis tous ceux qui refuseront ou différeront de prêter le susdit serment, nous voulons qu'on procède contre eux par bannissement, confiscation et autres peines. » Nous ne trouvons pas dans nos documents la formule même du serment ; mais Sanderus, *Brabantia illustrata*, III, 199, indique celle qui fut présentée aux franciscains le jour de Pentecôte (18 mai) et qui, vraisemblablement, fut partout la même : « Sancte pollicemur nos obtemperaturos archiduci Mathiae, supremo Belgii praefecto, eumque fortunis et sanguine defensuros, et cum Ioanne Austriaco ut cum hoste acturos. »

(2) Il terminait ainsi sa supplique à Mathias : « Enfin que Votre Altesse sache qu'avec le secours du ciel nous sommes fermement résolus et déterminés à souffrir non seulement l'exil et la confiscation, dont nous menace le décret, mais à affronter la prison et la mort elle-même, plutôt que de faire un acte quelconque contraire à notre conscience et à nos règles. » Et, en terminant, il lui faisait entendre, avec une sainte liberté, la terrible responsabilité qui pesait sur les autorités : « Si le départ des religieux, écrit-il, est cause de la ruine de la religion catholique, nous prenons Dieu à témoin qu'une pareille calamité ne devra pas être attribuée aux religieux, mais à ceux-là qui, par des procédés iniques, les auront obligés à abandonner la ville. » (Bibl. roy., ms. II. 574, f° 47.) — Voir la supplique adressée au chapitre. (*Ibid.*, f° 56.)

(3) Lettre du Père Reynders au Père Harlemius, ms. II. 574, f° 48.

de quelques commandants de la milice bourgeoise et de membres du magistrat, présenta la formule à la signature du recteur. Celui-ci refusa. « Alors, lui dit-on, vous vous déclarez ennemis de la patrie. » — « Montrez-nous, répartit-il, un seul acte d'hostilité. » La délégation se retira en disant : « Trouvez qui puisse vous défendre contre la fureur du peuple! » A quoi le Père Reynders : « Si vous ne prenez pas notre défense, Dieu veillera sur nous. »

5. *L'expulsion.*

L'heure suprême avait sonné. Le jour de Pentecôte (18 mai 1578), les fidèles arrivaient nombreux pour les offices du matin, mais les soldats de garde leur interdirent l'entrée de l'église. La foule grossissait toujours et on allait en venir aux mains, quand survint le second bourgmestre, Guillaume Devos, qui était catholique. Il congédie la garde; elle se retire, dissimulant mal sa fureur. La dernière messe finissait, quand des groupes hostiles, massés autour du portail, pénétrèrent dans l'église, l'épée à la main, en criant : « Voilà les traîtres, livrez-nous les traîtres! » Le bourgmestre, au péril de sa vie, fend la foule, il veut parlementer; mais il est débordé, et se retire en s'écriant : « Tout est perdu! Il n'y a plus d'espoir! » Tandis que la foule affolée se précipite hors de l'église, les Pères sont poursuivis à travers la maison par une bande de factieux. Ceux-ci brisent les portes sur leur passage et jusqu'à trois fois déchargent leurs mousquetons dans la direction du supérieur. La communauté s'est réfugiée à la bibliothèque, et là, à genoux, croyant la mort imminente, tous recommandent leur âme à Dieu. Le chef de la bande leur déclare qu'ils doivent quitter la ville au plus vite, s'ils ne veulent pas être écharpés par le peuple (1).

(1) En vue de la fête de la Pentecôte, on avait consacré un grand nombre d'hosties; au moment de l'arrestation, le ciboire était resté au tabernacle. Frémissant à

Midi sonnait à la cathédrale. Les captifs — ils étaient au nombre de quatorze — se rendent à la sacristie où ils baisent une dernière fois l'image du crucifix, avant de se laisser conduire où il plairait à leurs bourreaux. Ils avaient demandé d'être dirigés sur Liége par la Campine, mais on décida de les conduire au port, où un bateau les attendait pour les mener jusqu'à Malines (1). Les rues étaient gardées sur tout le parcours, autant pour déjouer toute tentative de délivrance de la part de leurs amis, que pour les protéger contre la fureur de la populace. Le triste cortège s'ébranla. En tête, marche le porte-étendard, mais il ne sonne pas de la trompette, comme c'était l'usage pour les criminels; venaient ensuite les principaux chefs de la garde bourgeoise, savourant leur vengeance; puis, entre une double haie de hallebardiers, les Pères défilent deux à deux, couverts de leurs longs manteaux; ils s'avancent sous les yeux de la foule houleuse, au milieu des iazzis et des insultes.

Arrivés au port (au Bierhoofd), ils s'embarquent; mais ils doivent attendre les sauf-conduits. A jeun depuis la veille, épuisés par les angoisses de la matinée, ils demandent à leurs gardiens de leur procurer quelques aliments, promettant qu'à leur arrivée à Malines des amis les dédommageront; ces hommes se laissent toucher et les prisonniers peuvent faire, en plein Escaut, un frugal repas. Cependant la haine les poursuit jusque sur le fleuve : de nombreuses barques les entourent, et de là

---

la pensée des outrages auxquels la sainte Eucharistie va être exposée, le Père Boccacius n'hésite pas; il se jette à travers les rangs des soldats. Repoussé une première fois, il revient à la charge, arrive jusqu'au tabernacle et, sous les yeux des hérétiques, emporte les saintes espèces cachées sous son manteau. Il s'en va rejoindre ses frères, sans leur dire ce qui s'est passé. Plus tard, dans le navire qui les emportait sur la route de l'exil, il leur révéla le précieux fardeau qu'il portait avec lui, et ce fut pour tous une consolation ineffable de se voir ainsi accompagnés et soutenus par la présence réelle de leur divin Maître. (*Historia domus* et PAPEBROCH, *op. cit.*, 459.)

(1) Le récit de l'expulsion et du transfert à Malines est donné dans l'*Historia domus;* PAPEBROCH, *op. cit.*, 459 et suiv., en résume les grandes lignes. Une longue lettre du Père Reynders au Père Général, datée de Louvain 26 mai 1578, relate les principales péripéties. (*Germ. Epist.*, XIX, 3.)

partent des cris hostiles ; des gens tentent d'escalader le navire pour se saisir des prisonniers. Ainsi, écrit le Père Reynders, le danger que nous courions sur l'Escaut n'était guère moindre que celui auquel nous venions d'échapper en ville (1).

Tandis qu'ils attendaient avec anxiété le sauf-conduit promis et se demandaient si ces retards ne cachaient pas une nouvelle trahison, leur sort se décidait. L'archiduc Mathias, ému de leur arrestation illégale, avait envoyé un message au prince d'Orange pour le conjurer d'empêcher qu'on les molestât en route ; il ne put rien obtenir. Alors, sur le conseil d'amis dévoués, il dépêcha une estafette à Lierre avec l'ordre écrit au capitaine de cavalerie, fils du conseiller Léoninus, de se porter en toute hâte vers Malines avec son escadron, pour y recevoir les captifs à leur débarquement et leur faire escorte jusqu'à leur arrivée à destination. Cependant, de son côté, le prince d'Orange avait envoyé au magistrat de Malines un tout autre message. Il disait en substance : « Pour crime de désobéissance et de rébellion, les jésuites d'Anvers ont été expulsés. Vous les admettrez en ville ; mais, le plus tôt possible, vous les ferez conduire hors des murs, sans escorte, et vous les laisserez prendre le chemin qu'ils voudront. » Pour comble de scélératesse, le prince expédiait en même temps un escadron de soixante cavaliers bien équipés, attendre les Pères au sortir de la ville pour les massacrer. Le courrier du Taciturne arriva le premier ; le capitaine Léoninus avait été arrêté avec sa troupe à Walhem, où on leur refusait le passage. Les plans du Taciturne semblaient triompher.

Les prisonniers étaient restés en rade d'Anvers jusqu'à 9 heures du soir, exposés aux brutalités des matelots et des soldats envoyés pour les garder à vue. Enfin, on leva l'ancre. Toute la nuit, disent les actes, se passa en chants, en prêches, en disputes mêlées d'affreux blasphèmes ; les Pères priaient en silence. Le lendemain, à l'aube, on arrivait à Malines. La garde avait été doublée pour l'entrée en ville. Les captifs furent conduits à

(1) Lettre au Père Général, 26 mai 1578. (*Germ. Epist.*, XIX, 3.)

une hôtellerie de la grand'place, où on leur permit de prendre un peu de repos, tandis que les gardiens se livraient à l'orgie avec leurs compagnons de la garnison. Enfin, vers 1 heure, arrivèrent le pensionnaire de la ville, un des bourgmestres et le commandant de la garnison. Ils communiquent aux bannis les ordres du prince d'Orange : ils seront conduits hors des murs, et là, remis en liberté, ils iront où ils voudront. Toutefois, craignant que cette expulsion inhumaine ne soulevât le peuple, on décida d'attendre le soir; c'était livrer les prisonniers sans défense aux assassins appostés par le Taciturne. Or, ce délai les sauva.

Vers 6 $^1/_2$ h. du soir, au moment où la vaillante phalange s'ébranlait pour marcher à la mort certaine, apparaît soudain le capitaine Léoninus à la tête de son escadron. Il présente les lettres de l'archiduc qui le charge d'accompagner les Pères jusqu'à mi-chemin de Louvain; là une autre troupe leur fera escorte. Ainsi Dieu avait dérouté une fois de plus les perfides machinations des persécuteurs. Les quelques heures de retard qui, dans le plan infernal, devaient les livrer plus sûrement aux assassins au milieu des ténèbres de la nuit, permirent à leurs libérateurs d'arriver jusqu'à eux. Le départ fut de nouveau différé. A la demande du P. Reynders, le capitaine Léoninus dépêcha un exprès à Louvain pour remettre au gouverneur de la ville les ordres de Son Altesse et obtenir qu'une forte escorte vînt à la rencontre des prisonniers à mi-chemin sur la route de Malines. Le courrier marcha toute la nuit; mais, trompé par l'obscurité, il s'égara. Il en résulta de nouvelles angoisses, de nouveaux soupçons de trahison. Toute la journée du 20 mai, troisième jour de Pentecôte, se passa dans ces anxiétés; enfin, vers le soir, le courrier reparut, apportant des nouvelles rassurantes (1).

Ce retard fut providentiel. Le 21, à l'aube du jour, quinze

(1) Singulière coïncidence! A cette même heure, le bruit courait à Anvers que les jésuites avaient été massacrés en route.

Frères mineurs, chassés d'Anvers eux aussi pour avoir refusé le serment (1), vinrent rejoindre les exilés à l'hôtellerie. On se mit en route; les confesseurs étaient placés sur cinq chariots, accompagnés d'une forte escorte. Leur sort avait changé et, avec lui, les dispositions des habitants. Le gouverneur vint les saluer à leur départ, le peuple les acclama. Arrivés à environ deux milles de Louvain, ils virent venir à leur rencontre le trompette du gouverneur de la ville, suivi de 200 cavaliers et de 200 fantassins. Protégés par cette brillante escorte, ils s'acheminèrent vers Louvain, où ils firent une entrée triomphale, au milieu des acclamations de la population (2).

Revenons à Anvers. Le jour de l'expulsion, le collège resta ouvert au public, qui put le visiter dans tous les recoins; mais défense sévère était faite de rien enlever; une garde de soldats veillait à l'exécution de cette ordonnance. Le soir venu, la maison fut close par ordre du magistrat et on y mit les scellés; elle resta fermée pendant deux mois (3). La plus grande partie du mobilier avait été mise en sûreté, le reste fut inventorié par un notaire public. Le 30 août, les calvinistes brisèrent les scellés, enfoncèrent les portes et prirent possession de l'église; après l'avoir profanée, ils y tinrent leurs prêches et y célébrèrent la cène (4). Le 4 octobre, les meubles furent vendus à l'encan et la maison envahie : les colonels de la garde bourgeoise y tinrent leurs réunions; les ministres calvinistes en occupèrent une partie; au rez-de-chaussée s'ouvrit une boutique, où on exposait des pamphlets, des images et des caricatures contre les jésuites et l'Église catholique (5).

L'exil devait durer jusqu'à la reddition de la ville en 1585.

---

(1) Papebroch, *op. cit.*, 462 et suiv., raconte leur expulsion et leur fière et héroïque résistance.

(2) Relation du Père Reynders, 26 mai 1578. (*Germ. Epist.*, XIX, 3.)

(3) Papebroch, *op. cit.*, 471.

(4) Lettre du Père Harlemius au Père Général, 8 septembre 1578. (*Germ. Epist.*, XIX, 7.)

(5) Papebroch, *op. cit.*, 511 et suiv,

CHAPITRE VIII.

La tourmente de 1578, expulsion des jésuites des autres collèges.

1. Expulsion des jésuites de Maestricht. — 2. Tournai. — 3. Cambrai. — 4. Douai. — 5. Bruges. — 6. L'heure décisive, expulsion manquée des jésuites de Saint-Omer et la réaction catholique. — 7. Liége et Louvain à l'abri durant la tourmente.

Les événements d'Anvers devaient se reproduire, avec de légères variantes, dans la plupart des localités où la Compagnie s'était établie. Partout où triomphe le parti du prince d'Orange, la population calviniste manifeste son hostilité par les mêmes avanies et les mêmes persécutions; et quand le gouverneur de la ville est une créature du Taciturne, le sort des jésuites se décide sans tarder, malgré les sympathies et les protections dont ils disposent auprès du magistrat de la cité.

Ce fut le cas à Maestricht, à Tournai et à Cambrai.

1. *Expulsion des jésuites de Maestricht.*

Le collège de Maestricht fut le premier à essuyer l'orage [1]. Après le retrait des troupes espagnoles (27 avril 1577), la ville tombe dans une complète anarchie. Les deux bourgmestres et

---

[1] **Sources imprimées :** SACCHINI, *Historia Societatis Jesu,* pars 4ª, lib. VI, § 113. — A.-F. HAAKMAN en H.-J. ALLARD, *Het beleg en de zoogenaamde verwoesting van Maastricht in 1579,* dans PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DANS LE DUCHÉ DE LIMBOURG, 1876, XIII, 311-549.

Sources manuscrites : *Collegii Mosae Traiectensis origo et progressus.* (HISTORIA FLANDRO-BELGIC., I, nº 81 et A. R. Jés., F. B., 985.) — *Traiectensis brevis historia collegii, 1566-1584.* (ASSISTENT. GERMAN. FUNDATIONES, I, 402 et suiv.) — *Litterae annuae provinciae belgicae, anno 1583.* (*Germ. Epist.*, XXIV, 1-8.) — *Germaniae Epistolae* (1578-1580), XIX-XXI.

la majorité du magistrat, dévoués au catholicisme, sont débordés; la masse de la population est acquise aux États-Généraux. Quand, en janvier 1578, Guillaume de Hornes, seigneur de Hèze, prend le gouvernement de la ville, les jésuites sont perdus. Il cherchera d'abord à les vexer par la suppression du subside que la ville leur payait; puis, des réquisitions et des logements militaires, qui doivent leur rendre impossible la vie conventuelle, alternent avec des attaques populaires, tolérées ou encouragées.

Enfin, le 27 février, le gouverneur recourt en personne au moyen suprême : il se présente au collège, réunit la communauté au réfectoire et la somme de prêter le serment de fidélité aux États, ou de se retirer; ce dernier parti, dit-il, serait le meilleur, car la ville va être assiégée et les bouches inutiles doivent disparaître. Par des paroles doucereuses, il cherche à leur persuader de partir de bonne grâce, ainsi que les cordeliers l'ont fait; comme eux, ils pourront tout emporter et revenir quand le calme sera rétabli. Le piège était trop grossier pour s'y laisser prendre. En l'absence du recteur [1], le Père Jean Zanthenus († 1600), ministre de la maison, lui répondit : « Notre Société fait profession de consacrer sa vie et ses travaux à l'utilité publique. Ce n'est pas au moment où nos concitoyens ont le plus besoin de notre charité que nous pouvons déserter notre poste. D'ailleurs, nous avons des ordres formels de nos supérieurs à cet égard. Notre résolution est inébranlable : nous resterons à moins qu'on nous expulse de force [2]. » Furieux de cette résistance, le gouverneur veut obtenir du magistrat un décret d'expulsion; mais le conseil refuse, invoquant la Pacification et les droits de l'évêque de Liége sur la ville [3]. Outré

---

(1) Le Père Jacques Astensis, qui était en ministère à Deventer en Hollande.

(2) Lettre du Père Zanthenus au Père Général, 1er mars 1578. (*Germ. Epist.*, XIX, 17.)

(3) Résolution du magistrat, le 27 février 1578. Voir *Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg*, XIII, 450.

de colère, Hèze va jusqu'à souffleter le premier bourgmestre (1), et, retournant au collège, il somme les Pères de se disperser dans les vingt-quatre heures.

Le lendemain, 28 février, les jésuites, encadrés par un détachement de soldats, furent conduits à une lieue de la ville. Ils y trouvèrent une barque qui les conduisit à Liége, où l'évêque les accueillit paternellement; il protesta vainement auprès des États-Généraux contre cette expulsion arbitraire (2). Les Pères Bex et Arnold Procureur, restèrent à Liége, le Père Zanthenus se rendit à Louvain; les sept autres furent dirigés sur Trèves (3).

A peine les jésuites étaient-ils partis de Maestricht, que, malgré la promesse écrite du gouverneur, les soldats occupèrent le collège, le transformèrent en caserne et le saccagèrent, arrachant les gouttières et le plomb des toits, brûlant, pour se chauffer, tout ce qu'ils trouvèrent de bois (4).

Au mois de juin 1579, Alexandre Farnèse reconquérait Maestricht après un long siège. Il n'eut rien de plus empressé que de rappeler les jésuites (5); le magistrat joignit ses instances. Dans sa lettre, il faisait l'éloge des services rendus par les Pères, témoignait ses regrets des attentats commis contre eux par les factieux, et les suppliait de revenir (6). Le Provincial se hâta d'envoyer deux Pères pour la consolation des habitants; mais il différa la réouverture des classes (7), le Général

---

(1) Voir *Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg*, XIII, 368.

(2) *Conseil privé, n° 28,* cité par Haakman; et lettre du Père Harlemius au Père Général, 13 mars 1578. (*Germ. Epist.*, XIX, 41.)

(3) Lettres du Père Zanthenus au Père Général, 1er mars 1578, (*Germ. Epist.*, XIX, 17) et du Père Harlemius, 30 mars. (*Ibid.*, 38.)

(4) Lettre du Père Harlemius, 30 mars 1578. (*Germ. Epist.*, XIX, 38.)

(5) Lettre de Farnèse au Père Delange, 26 novembre 1579. (*Germ. Epist.*, XX, 133.)

(6) Lettre du magistrat au Père Delange, 27 novembre 1579. (*Ibid.*, 3.) Il ajoutait que « l'état des finances ne permettait pas, pour le moment, de payer les 300 florins de subside annuel; mais la ville reconnaissait cette obligation et espérait être bientôt en état de tenir ses engagements. »

(7) Réponse du Père Delange au magistrat (*Germ. Epist.*, XX, 134), et lettre du même au Père Général, 9 décembre 1579. (*Ibid.*, 131.)

lui ayant défendu de restaurer ce collège sans son consentement formel. Le 2 février 1580, le Père Baudouin Delange procédait lui-même à la réconciliation de la chapelle profanée et les offices religieux y reprenaient (1).

2. *Expulsion des jésuites de Tournai* (2).

Ici les jésuites, jouirent d'une tranquillité relative jusqu'à la fin de mai (3). Les événements d'Anvers furent le signal de la persécution (4), car Tournai aussi avait un gouverneur tout dévoué au Taciturne et aux États, Pierre de Melun, prince d'Épinoy. Pressé par les calvinistes, en particulier par le prédicant François Taffin et l'avocat Cléry, il déféra aux ecclésiastiques le serment de fidélité (5). C'était un piège tendu aux catholiques restés fidèles au roi ; car, comme le remarque le Père Gaultran, « s'ils consentaient à le prêter, ils se rendaient cri-

---

(1) En attendant que la ville fût en état de payer la pension annuelle promise, le prince de Parme accordait pour trois ans un revenu de 150 couronnes sur les droits de navigation (*Publications de la Société historique... du Limbourg*, XIII, 488), et par l'entremise de l'ambassadeur d'Espagne négociait à Rome l'incorporation au collège de Maestricht de deux canonicats de Saint-Servais. (Lettre d'Alexandre Farnèse au cardinal Farnèse, 2 février 1580 et supplique au souverain pontife. *Arch. Status Napoli.* Carte Farnèse, fascic., 818.) Le 6 juin 1583, deux cours d'humanités se rouvraient ; l'année suivante on y ajoutait une troisième année d'études et le nombre des élèves remontait à 300.

(2) **Sources imprimées** : Sacchini, *Historia Societatis Jesu*, pars 4ª, lib. VI, § 143. — Eug. Soil, *Les maisons de la Compagnie de Jésus à Tournai*. Bruges, 1889, 16.

Sources manuscrites : Gaultran, *Histoire manuscrite de Tournay*. — *Litterae annuae provinciae belgicae* (*1583*), dans Germ. Epist., XXIV, 1-8. — *Germaniae Epistolae* (1577-1582) XVIII-XXIII. — *Epistolae Patrum Generalium*.

(3) Lettre du Père Delange au Père Général, 20 mai 1578. (*Germ. Epist.*, XIX, 49.)

(4) Idem eidem, 15 juin 1578. (*Germ. Epist.*, XIX, 50.)

(5) Gaultran, *Histoire manuscrite de Tournay*, nous en a conservé le texte : « Nous promettons d'obéir à l'archiduc Mathias, souverain gouverneur des Pays-Bas, nous obligeant à le défendre de nos biens et de nos vies, jusqu'à ce que le roi et les Etats en aient établi un autre, et de traiter cependant Jean d'Autriche comme ennemi. »

minels de lèse-majesté; s'ils refusaient, ils se déclaraient par le fait même ennemis de la patrie (1).

Les jésuites, dit le vieux narrateur, « voyant que cette formule avait été conçue dans la boutique des hérétiques » et qu'on espérait par là « mettre la confusion dans la bergerie de Jésus-Christ, en ayant chassé les chiens qui la gardaient et aboiaient contre eux », tentèrent de grouper tout le clergé pour une résistance unanime. Mais bon nombre de prêtres, suivant l'exemple du magistrat et du peuple, « ployèrent sous la crainte et s'ajustèrent au temps (2). » Les jésuites refusèrent énergiquement, déclarant ce serment contraire à leurs règles et à leur conscience. Beaucoup admiraient leur vaillance et leur portaient envie. Leurs amis, malgré la douleur qu'ils éprouvaient à la pensée que leur constance les condamnerait à l'exil, les encourageaient dans leur résistance.

Sûr de l'appui du Taciturne (3), le gouverneur pouvait agir à fond; il essaya d'abord de décider les Pères à s'en aller spontanément; mais ni menaces, ni prières, ni ruses ne lui réussirent. Il décréta l'expulsion. On vit alors les sympathies que les bannis avaient conquises dans la cité : le vieil évêque octogénaire alla se jeter aux pieds du jeune gouverneur; le chapitre lui envoya une délégation; le magistrat lui-même, bravant le danger, s'interposa (4). Rien n'y fit.

---

(1) Gaultran, *Histoire manuscrite de Tournay.*

(2) Idem, *ibid.* D'après Gaultran, ce fut le petit nombre; d'après le Père Harlemius, ce fut la majorité : « Quod (iuramentum) praestiterat totus pene clerus. » (Lettre du 6 juillet 1578, *Germ. Epist.*, XIX, 303.) Le récit de l'expulsion (*Germ. Epist.*, XXIV, 1-8) dit : « Ipsi vero Patres nostri cum exemplo *totius cleri* et magistratus et populi ad hoc iuramentum incitarentur »; et le Père Mortaigne, dans une lettre adressée au Père Mercurian le 15 novembre 1583, dit que le gouverneur fit rassembler à l'évêché tout le clergé et les chefs d'ordres religieux et leur proposa le serment : « Quod unusquisque in suo ordine (proh dolor!) praestitit. » (*Germ. Epist.*, XXIII, 87.)

(3) Le prince d'Orange lui avait donné carte blanche; il était libre de chasser les jésuites ou de les garder, si le peuple les tolérait. (*Litterae annuae, Germ. Epist.*, XXIV, 1-8.)

(4) Idem, *ibid.* — Le magistrat qui voulait les sauver leur fit savoir qu'au lieu du serment on se contenterait d'une simple promesse, et qu'on leur accordait trois jours pour se décider; ils refusèrent, car c'était embrasser le parti du Taciturne, ce qu'ils ne voulaient à aucun prix.

Le 3 juin, la communauté reçut l'ordre de quitter la ville avant 5 heures du soir. Il n'y avait qu'à céder à la violence. Les novices sont renvoyés dans leurs familles; les autres, à 4 heures, furent conduits sous bonne escorte jusqu'aux portes de la ville. La foule les avait suivis, mais les soldats l'empêchèrent de sortir de l'enceinte. Le magistrat touché de compassion, avait remis 50 ducats de viatique aux exilés (1). Une fois hors des murs, ils se séparèrent; les uns prirent la direction de Liége (2), les autres se replièrent sur Saint-Omer (3). Le vieux Père Mortaigne, chassé pour la troisième fois de Tournai, resta quelque temps dans les environs de la ville, à Antoing, pour la consolation des catholiques, puis se retira à Douai, d'où il devait bientôt être encore expulsé (4).

Le refus du serment a été la cause unique de l'expulsion des jésuites (1); ils emportaient dans l'exil l'estime et l'affection des bons citoyens (2). Leur bannissement dura un an et demi. Le lendemain de la reddition de la ville, veille de saint André (29 novembre 1581), le Père Mortaigne y rentrait à la suite du prince de Parme, dont il était le confesseur (3). Par les soins

---

(1) Lettre du Père Harlemius au Père Général, 9 juillet 1578. (*Germ. Epist.*, XIX, 18.)

(2) Les cinq Pères qui avaient pris la direction de Liége furent faits prisonniers par une bande de soldats. Ils avaient négligé de demander un sauf-conduit au gouverneur, selon les instructions du Père Provincial; il fallut payer 600 florins de rançon. (Lettres du Père Mortaigne au Père Général, 15 novembre 1578, *Germ. Epist.*, XX, 8, et du Père Delange, 2 juillet 1578, *Germ. Epist.*, XIX, 51.)

(3) Lettre du Père Harlemius au Père Général, 6 juillet 1578. (*Germ. Epist.*, XIX, 303.)

(4) Lettre du Père Delange au Père Général, 15 juin 1578. (*Germ. Epist.*, XIX, 50.)

(1) « Nulla alia de causa... quam quod iuramentum, ad quod urgebantur contra regulas et conscientiam, praestare noluissent. » (Lettre du Père Delange au Père Général, 15 juin 1578, *Germ. Epist.*, XIX, 50.)

(2) « Absque nominis nostri iniuria vel mala gratia senatus et cleri atque populi. » (Idem, *ibidem.*)

(3) *Litterae annuae, 1583.* (*Germ. Epist.*, XXIV, 1-8.)

de Son Altesse, la maison fut remise en état (1), et même on se mit immédiatement à bâtir une chapelle, qui fut consacrée durant l'octave de Pâques (1582) par le coadjuteur de l'archevêque de Cambrai (2).

3. *Expulsion des jésuites de Cambrai.*

Ainsi, dans le sud wallon comme dans les provinces flamandes, la politique triomphante du Taciturne, servie par des agents décidés, poursuivrait et chasserait les jésuites de toutes leurs positions.

A Cambrai (3) aussi, elle pouvait compter sur un partisan habile. Le sieur d'Inchy, maître de la citadelle, était parvenu à s'imposer; il avait forcé à se retirer à Cateau-Cambrésis, l'archevêque Louis de Berlaymont, fidèle au roi d'Espagne; malgré le chapitre et le magistrat, il sévissait contre les catholiques; bientôt, en novembre 1579, il s'en prit aux jésuites (4).

Une première sommation à se disperser dans les trois jours se heurta à un refus catégorique (5); les Pères d'ailleurs comp-

---

(1) Au moment de l'expulsion, la bibliothèque et une partie de l'ameublement avait été transporté à l'évêché avec le consentement du magistrat; le matériel des classes et les objets du culte étaient mis en sûreté hors ville; le reste avait été distribué aux pauvres ou caché chez des amis.

(2) Le vieux Père Mortaigne ne survécut guère à l'exil. Il avait été soutenu dans l'épreuve par la persuasion qu'il ne mourrait pas avant d'avoir rétabli ses frères dans leur ancienne résidence et de leur avoir construit une église. Ses vœux étaient accomplis. Il mourut le 3 février 1583, emportant dans la tombe l'affection des Tournaisiens, qui l'appelaient « l'apôtre de la ville. »

(3) **Sources manuscrites** : *Historia collegii Cameracensis, 1560-1616.* (Gallo-Belg. Historia, IV, n° 8.) — *Litterae annuae provinciae belgicae, 1583.* (Germ. Epist., XXIV, 1-8.)

(4) Ce ne fut pas pour le refus de prêter le serment que les jésuites furent expulsés de Cambrai. Ils ne semblent même guère avoir été molestés à ce sujet. On chercha bien à exciter le peuple contre eux en les faisant passer pour des traîtres qui conspiraient avec don Juan; mais ils en furent quitte pour quelques perquisitions domicilières et autres vexations de peu de conséquence.

(5) Il reprochait aux jésuites d'avoir poussé le seigneur d'Abancourt à reconquérir Landrecies pour le roi catholique; ensuite de détourner au confessionnal les

taient sur l'influence du prévôt de la cathédrale, Robert de Forvy, qui les défendit auprès du gouverneur, son ami. Mais celui-ci les joua fort simplement. Le 26 novembre, il leur envoyait à loger cinq cavaliers, avec ordre de leur fournir une écurie, des chambres et des provisions. Cette fois encore, le Père ministre, Jean Lambert (1), esquiva le coup, grâce à l'intervention du prévôt, du chapitre et du magistrat; le gouverneur céda, tout en essayant — vainement d'ailleurs — de lui persuader de se retirer de bonne grâce.

Enfin, le 8 janvier 1580, sur son ordre, dix cavaliers arrivent au collège, envahissent les classes qu'ils convertissent en écuries, occupent la maison, où ils introduisent toutes sortes de gens, et exigent insolemment le vivre et le couvert. La position des Pères devenait intenable. Ils se résolurent à céder la place, non sans avoir, à plusieurs reprises, tenté sans succès d'obtenir une audience du gouverneur (2). Celui-ci leur permit d'emporter de leur mobilier ce qui n'était pas nécessaire aux soldats.

Partis le 15 janvier, après avoir reçu du magistrat un témoignage élogieux des services rendus à la cité, les seize religieux de la Compagnie se rendirent les uns à Saint-Omer, les autres à Douai, dans une maison que le seigneur d'Abancourt mettait gracieusement à leur disposition.

Le gouverneur avait atteint son but; il ne tarda pas à retirer la cavalerie des bâtiments du collège. Un mois après, les religieux de l'abbaye de Cantimpré, dont le monastère avait été livré aux flammes, vinrent les occuper et y restèrent jusqu'en

---

fidèles de l'obéissance aux États et même de les délier du serment qu'ils avaient prêté; enfin, par leurs relations avec les éléments les plus influents de la ville, ils contrecarraient, disait-il, la réalisation de ses plans. (*Historia domus.*)

(1) Le recteur, le Père Éleuthère Dupont, était absent. Il avait été mandé au mois d'août par son Provincial et, averti qu'il était personnellement recherché, il n'avait pas réintégré son collège. Il avait, en partant, délégué ses pouvoirs au Père ministre, Jean Lambert († 1605).

(2) L'intervention du magistrat n'eut pas plus de succès; le gouverneur lui déclara effrontément que ces vexations n'avaient pas d'autre but que de forcer les Pères à s'en aller. (*Historia domus.*)

1593. Les jésuites ne rentrèrent à Cambrai qu'en 1595, après la prise de la ville par les Espagnols, sous la conduite du comte de Fuentès.

4. *Expulsion des jésuites de Douai.*

A Douai (1) les jésuites furent victimes non des mesures prises par les autorités, mais d'une émeute populaire que le magistrat n'eut pas le courage de réprimer.

Durant plusieurs mois, ils avaient été en butte à des vexations de tout genre; on voulait les amener à quitter la ville spontanément. Une garde fut établie devant leur maison, sous prétexte de les protéger, en réalité pour les surveiller et les tourmenter. Composée de la lie du peuple, elle se livrait à de fréquentes perquisitions accompagnées d'insultes, de voies de fait, et surtout d'un vacarme qui troublait les classes et la vie de communauté (2). La patience des religieux ne se démentit pas; elle finit par avoir raison de la haine et lasser leurs adversaires. Les postes furent relevés.

Ici comme ailleurs, le serment de fidélité aux États fut déféré aux Pères; mais, après quelques démarches inefficaces, on les avait laissés en repos. On insista davantage pour leur faire signer la nouvelle formule, qui proclamait la déchéance de don Juan et le déclarait ennemi de la patrie. Grand était l'embarras du P. Jean De la Haye, recteur du collège. Entraîné par l'exemple de l'immense majorité des universitaires et des ecclé-

---

(1) **Sources imprimées** : Sacchini, *Historia Societatis Jesu,* pars 4ª, lib. VI, § 145 et suiv. — Manare, *Commentarius,* 50 et suiv. — Buzelin, *Annales gallo-flandriae.* Douai, 1624, 557 et suiv.

Sources manuscrites : Deux relations contemporaines : l'une, *Electio nostrorum Duaco,* envoyée de Saint-Omer au Père Général, le 28 octobre (*Germ. Epist.*, XIX, 23); l'autre, plus développée, dans le *Rerum a Societate Jesu in Duacensi collegio gestarum commentarius.* (Gallo-Belg. Historia, III, nº 1, fos 24-39.) - *Germaniae Epistolae,* (1578), XIX. — *Epistolae Patrum Generalium.*

(2) Lettre du Père Delange au Père Général, 10 mars 1578. (*Germ. Epist.*, XIX, 37.)

siastiques (1), il semble avoir été hésitant; il fut du moins accusé de ce chef auprès du Général (2), mais le P. Provincial, Baudouin Delange, le défendit. « On n'a rien à lui reprocher, disait-il, à cet égard. Il a tâché seulement de gagner du temps afin de pouvoir me consulter; mais, dès qu'il eut ma réponse, il n'a pas dévié d'une ligne de la règle de conduite donnée et, constamment, il a refusé le serment, malgré toutes les influences qui ont pesé sur lui (3) ». En fin de compte, l'archiduc Mathias dispensa définitivement les jésuites de prêter le serment.

Tout semblait calmé et les catholiques se réjouissaient de la paix qui régnait contre toute espérance, quand tout à coup la populace intervint. Le 16 octobre au soir, le bruit se répand en ville que les Français ont occupé Tournai grâce à la trahison des catholiques qui s'y étaient réfugiés. La nouvelle était inventée de toutes pièces pour fournir aux « patriotes » le prétexte d'expulser les réfugiés catholiques et avec eux les jésuites. Dès le matin, l'émeute éclate sur plusieurs points de la cité; la foule en armes se presse autour de l'hôtel de ville et réclame à grands cris l'expulsion des jésuites et des étrangers. Le magistrat, débordé par les factieux qui lui dictent la loi, cède à la violence et, séance tenante, rédige le décret d'expulsion : « Tous les étrangers arrivés à Douai depuis trois mois doivent quitter la ville; quant aux jésuites, ils partiront le jour même, avant 4 heures de l'après-midi. »

Une centaine de « patriotes » se détachent de la foule et courent au collège, armés de hâches, de marteaux et de sacs pour emporter le butin. Il était environ 10 heures, les profes-

---

(1) L'abbé d'Anchin, plutôt que de signer, s'était réfugié en Lorraine. Nous avons retrouvé une lettre de don Juan (9 juillet 1578) et une autre de Philippe II (1er juin 1578) le félicitant de son loyalisme. (*Germ. Epist.*, XIX, 78-79). Le Père Harlemius écrit au Père Général, 6 juillet 1578, que l'université presque tout entière a signé, (*Germ. Epist.*, XIX, 303) et « ceteris pene omnibus eius civitatis tam ecclesiasticis quam secularibus iuratis. » (9 juillet, *Germ. Epist.*, XIX, 18.)

(2) Lettre du Père Général au Père Delange, 3 septembre 1578.

(3) Lettre du Père Delange au Père Général, 2 octobre 1578. (*Germ. Epist.*, XIX, 60.)

seurs étaient en classe, ignorant ce qui se passait. La bande pénètre dans la cour, tambour battant et enseignes déployées. Le décret est lu à haute voix. Le recteur accourt. Devant cette horde de forcenés, il ne pouvait croire que l'autorité se servît de pareils messagers. Il parlemente, s'informe si c'est bien la volonté du magistrat; s'il en est ainsi, il obéira sans murmurer. On lui répond avec autant d'impudence que d'audace : « Le magistrat, c'est nous. C'est la volonté des citoyens de Douai, c'est leur ordre. Si vous ne cédez pas de bonne grâce, on vous expulsera par la force. » Très calme, le recteur demande la raison de ce bannissement; pour toute réponse on lui dit : « C'est la volonté du peuple. » Jugeant inutile de discuter plus longtemps, le P. De la Haye dépêche à l'hôtel de ville deux anciens élèves pour s'assurer de l'authenticité du décret. Le magistrat, après délibération, fit répondre : « Nous ne voulons pas votre expulsion, mais nous avons eu la main forcée. Nous sommes impuissants à réprimer l'émeute. Pour votre bien et pour le salut de la ville, cédez et retirez-vous pour quelque temps (1). » Après cette réponse, il n'y avait plus qu'à s'incliner et à se préparer au départ. Les classes sont licenciées; les élèves entourent leurs maîtres et manifestent bruyamment leurs regrets. Afin de protéger la maison du pillage (2), le magistrat autorisa deux Pères à rester au collège et y mit une garde de soldats.

Cependant les émeutiers avaient occupé militairement toutes les issues; ils se répandent par la maison, sous prétexte de voir s'il n'y a pas d'armes cachées; ils insultent les religieux qu'ils rencontrent sur leur passage, pénètrent dans les chambres, font

---

(1) La grande majorité du conseil était sincèrement attachée à la foi catholique et dévouée aux jésuites ; trois ou quatre membres seulement avaient partie liée avec les factieux.

(2) Les meneurs, en effet, avaient promis aux séditieux de les enrichir des dépouilles des jésuites et les avaient embauchés par l'appât du butin. Ils l'attestèrent plus tard au tribunal et ajoutèrent qu'ils avaient été joués. « De ce bel exploit, disaient-ils, nous n'avons rapporté que la honte et le danger d'être pendus. »

main basse sur les objets à leur convenance, s'installent au réfectoire, où ils se font servir à boire *et potitare coeperunt helluonum more,* écrit le chroniqueur. C'est en vain que quelques amis s'entremettent pour les rappeler à l'ordre ; ils ne font qu'exciter leur insolence. Le bourgmestre lui-même a beau leur parler ; on menace de lui faire un mauvais parti et il est forcé de fuir.

Le recteur se décide alors à devancer l'heure du départ. La sortie se fit par la porte du pensionnat. On voulait éviter la grand'place et conduire les prisonniers par des chemins détournés, crainte d'un coup de main de la part des catholiques pour les délivrer. Toutes les dispositions étaient prises sur le passage ; à chaque tournant, on avait posté des hommes d'armes. Quelques soldats ouvraient la marche, d'autres entouraient les religieux marchant deux à deux ; un nombreux groupe d'émeutiers suivait pour écarter les élèves et les amis.

Le triste cortège se mit en branle. Sur le parcours, les bannis recueillirent de nombreuses manifestations de sympathie [1], mais, heureusement, personne ne songeait à employer la force pour les défendre ; c'eût été faire verser le sang inutilement. Au milieu des insultes de la populace, ils s'avançaient, le visage souriant, heureux de souffrir pour Jésus-Christ. Conduits jusqu'au delà des remparts, les bannis atteignirent le soir Corbehem, où le curé les accueillit avec une grande charité ; mais, presque aussitôt, ils furent rejoints par deux messagers de l'université et du magistrat, qui les priaient de ne pas s'éloigner de la ville, car on espérait les rappeler bientôt.

Que s'était-il passé? A la nouvelle de l'expulsion des jésuites,

---

[1] Près de l'église Saint-Pierre, il y eut un incident. Le curé de la paroisse, Pierre Colpinus, docteur en théologie, s'avance au devant du cortège et, interpellant les exilés : « Pourquoi vous chasse-t-on ? » s'écrie-t-il. — « C'est la volonté de Dieu », lui répond un Père. Et lui de riposter : « Ce n'est pas la volonté de Dieu, mais la malice du diable. » Les gardiens, furieux, voulaient lui faire un mauvais parti ; mais le brave curé, se jetant à genoux et offrant sa poitrine aux coups, proteste qu'il est beau de mourir pour une si sainte cause.

le recteur de l'université, Adrien Puessius, avait énergiquement protesté auprès du magistrat : « Les jésuites, disait-il, n'ont pas mérité ce sort; après les services qu'ils ont rendus, c'est de l'ingratitude de les traiter ainsi. Leur départ est un désastre pour l'université; eux partis, on ne parviendra pas à retenir la jeunesse. » De fait, le jour même, plus de deux cents élèves étaient rentrés dans leurs familles. D'urgence, il réunit le conseil académique et propose d'envoyer une députation au magistrat pour demander le rappel des jésuites. « L'expérience a démontré, dit-il, combien leur présence était utile aux autres collèges dans lesquels ils provoquent une noble émulation. Avant leur venue, les études languissaient, la discipline laissait à désirer; il est à craindre que leur départ n'amène du relâchement. » La délégation fut votée; elle se rendit sur l'heure à l'hôtel de ville. Le chancelier prend le premier la parole : il reproche vivement aux conseillers d'avoir cédé devant l'émeute et de s'être laissé arracher ce décret par la peur : ce n'est pas là, dit-il, le rôle de l'autorité. Il propose de demander aux jésuites de rester dans les environs de la ville, prêts à revenir au premier appel. Les avis sont partagés, mais la majorité finit par se prononcer dans ce sens. Il insiste : « Et si plus tard, dit-il, on me reproche d'avoir empêché l'exécution de votre édit, êtes-vous disposés à me couvrir? » Tous se taisent. Par trois fois, il répète la question; enfin le bourgmestre déclare que le conseil le couvrira et le défendra. On se hâte de porter aux expulsés la bonne nouvelle, et le Père recteur, Jean De la Haye, disperse ses subordonnés dans les abbayes voisines.

Dès le lendemain de l'expulsion, l'effervescence s'était calmée. Le magistrat s'était ressaisi et avait repris conscience de sa dignité et de ses devoirs. Un grand nombre de « patriotes » compromis dans les derniers événements jugèrent prudent de se réfugier à Gand, où ils espéraient meilleure fortune. A Douai, quelques amis, escomptant le prochain retour des jésuites, les suppléèrent dans les classes, et plusieurs, écrit le chroniqueur, s'acquittèrent à merveille de leurs fonctions improvisées. Enfin,

trois semaines après l'expulsion, le gouverneur réunit le large conseil et présenta la motion du rappel des Pères. Elle fut votée à l'unanimité et on envoya au P. De la Haye une députation, le priant d'oublier les torts passés et de revenir au collège (1).

Dans une proclamation, le magistrat déclarait que l'édit d'expulsion lui avait été arraché par la violence; il l'abrogeait et le révoquait « comme contraire à l'ordre public et au bien de la cité »; il menaçait de la corde quiconque oserait encore attaquer les jésuites (2).

Le 7 novembre, les Pères rentraient à Douai, au milieu des démonstrations de joie (3). Leur courte absence leur avait gagné la sympathie de ceux-là même qui, auparavant, leur étaient peu favorables : ils appréciaient mieux maintenant les services rendus à la ville, surtout par leur enseignement. L'année suivante, la peste ayant éclaté à Douai, six Pères et Frères mouraient victimes de leur dévouement auprès des malades : c'était bien le pardon des injures.

5. *Expulsion des jésuites de Bruges* (4).

Longtemps les jésuites de Bruges avaient gardé l'espoir d'échapper à la persécution. La ville était restée attachée à la

---

(1) Nous avons retrouvé le texte des lettres adressées au Père Delange par les échevins et par le recteur de l'université. Elles sont datées du 6 novembre 1578. (*Gallo-Belg. Fundationes*, f^os^ 271 et 272.)

(2) La traduction latine se trouve dans l'*Historia domus*. (Gallo-Belg. Historia, III, f° 30.)

(3) Le séminaire anglais de Douai avait été, lui aussi, dispersé. Par cette mesure, le prince d'Orange voulait plaire à la reine d'Angleterre; mais le cardinal Charles de Lorraine, archevêque de Reims, reçut les exilés dans sa ville épiscopale et leur vint libéralement en aide.

(4) Sources manuscrites : *Historia collegii Brugensis*. (Flandro-Belgic. Historia, I, n° 2, et A. R. Jés., Fland.-Belg., 965.) — *Litterae annuae provinciae Belgicae, 1585*. (*Germ. Epist.*, XXIV, 1-8.) — *Germaniae epistolae* (1578-1582), XIX-XXII. — *Epistolae Patrum Generalium*.

foi catholique et au roi d'Espagne; mais, au mois de mars 1578, la trahison d'un officier livra passage à la troupe commandée par le gantois François de la Kéthulle, seigneur de Ryhove, qui établit la dictature des dix-huit; les anciens échevins furent bannis, les prêtres persécutés (1). Les jésuites ne furent pas épargnés. Leur collège est cerné par deux cents soldats et occupé par de prétendus gardiens, qui se livrent à des malversations tantôt cruelles tantôt ridicules. Ainsi, un jour, ils déchargent leurs mousquetons dans les fenêtres; un autre jour, ils pénètrent dans la maison, l'épée à la main, menaçant de tout massacrer; pendant la semaine sainte, ils introduisent secrètement au collège de grands pâtés de viande, puis il les portent solennellement dehors, en criant à tout venant qu'ils avaient trouvé tout cela sur la table des Révérends Pères; enfin, un beau jour, ils firent irruption dans le collège, brisant tout ce qu'ils ne pouvaient pas emporter (2).

Cependant le 7 juillet, l'archiduc Mathias, répondant à la supplique présentée par le Père Provincial, Baudouin Delange, se déclarait satisfait de la simple promesse de se tenir en dehors des partis et dispensait les jésuites de prêter le serment (3). Ceux-ci reprenaient confiance et croyaient qu'on les laisserait enfin en repos, quand tout à coup, le 8 août, le magistrat leur intima l'ordre de quitter la ville dans les dix jours. Il avouait n'avoir rien à leur reprocher; mais il justifiait cette mesure rigoureuse par l'intérêt même qu'il leur portait. En effet, il redoutait des troubles et surtout l'arrivée des Gantois et il

(1) Lettre du Père Delange au Père Général, 25 avril 1578. (*Germ. Epist.*, XIX, 42.) Presque tout le clergé dut s'exiler. (Idem eidem, 26 octobre 1578, *Ibid.*, 61.)

(2) *Litterae annuae* de 1583. (*Germ. Epist.*, XXIV, 1-8.)

(3) Voir la lettre du Père Delange au Père Général, 14 juillet 1578. (*Germ. Epist.*, XIX, 52.) Il ne s'agissait pas de la promesse qu'on avait voulu exiger à Anvers et à Tournai, et qui ne différait guère du serment; mais de la simple promesse de se tenir en dehors des partis.

voulait mettre les jésuites à l'abri du péril (1). Tout le courage du magistrat aboutissait donc à bannir les Pères pour les mieux protéger (2) !

Ils quittèrent donc la ville et se dirigèrent par petits groupes sur Saint-Omer (3), où ils étaient rendus le 20 août. Le Père Claysson, en qualité de Brugeois (4), fut autorisé à rester ; il se retira chez sa sœur et continua, en secret, son ministère, tout en veillant aux intérêts de la maison (5).

L'exil dura jusqu'à la réconciliation de la ville, qui se soumit au prince de Parme en mai 1584; au mois de juin, les Pères étaient rappelés.

---

(1) Lettre du Père Delange au Père Général, 16 août 1578. (*Germ. Epist.*, XIX, 57.) Le Père Claysson écrit de son côté : « Nihil praeter publicam civium et vicinorum tranquillitatem et nostrae Societatis seu familiae, cui discrimen alioquin impenderet, tutelam et incolumitatem. » (Lettre au Père Général, 14 octobre 1578, *Ibid.*, 73.)

(2) Le recteur, le Père Robert Claysson, par ordre du Père Provincial, insista en vain pour obtenir un sauf-conduit mentionnant les raisons de l'expulsion. Ce n'était qu'équitable, disait-il, et l'honneur du magistrat lui-même y était intéressé ; mais toutes les instances furent inutiles, on ne put rien obtenir. On se tourna alors du côté du Franc. Des amis, à l'insu du magistrat, obtinrent un sauf-conduit. (Lettre du Père Delange au Père Général, 16 août 1578, *Ibid.*, 57.)

(3) Le gouverneur de Saint-Omer avait permis d'accueillir ces réfugiés, mais il avait recommandé de ne pas prévenir le magistrat, crainte de causer de l'émoi dans la population. Ils arrivèrent par groupes de deux et à des jours différents, en évitant de pénétrer en ville par la même porte. Malgré toutes ces précautions, ils ne passèrent pas inaperçus ; néanmoins, il n'y eut pas de troubles. (Lettre du Père Delange au Père Général, 6 septembre 1578, *Germ. Epist.*, XIX, 58.)

(4) « Quem ut civem Brugensem heretici adhuc tolerant », écrit le Père Delange, le 15 décembre 1581. (*Germ. Epist.*, XXII, 217.) Les catholiques lui avaient fait violence pour le retenir « per vim retentus ». (Idem, *ibid.*) En 1579, on lui interdit la prédication. Il continua son ministère en cachette, dans des maisons amies « in privatis aedibus » ; il y courait de grands dangers : « Licet perspicua mors ob oculos quotidie versaretur et de domo in domum fugiendum esset. » (*Historia domus.*) Enfin, en 1582, il se réfugia lui aussi à Saint-Omer.

(5) Il avait mis le mobilier en lieu sûr chez des amis. Par acte notarié, il avait confié les biens de la Compagnie à six habitants de la ville, avec pleins pouvoirs pour les administrer en son nom et les vendre au besoin. Dans le cas où la Compagnie ne pourrait pas revenir à Bruges, ces procureurs avaient mission de restituer les maisons ou leur valeur aux divers donateurs au *pro rata* [illegible] leurs largesses.

6. *L'heure décisive. L'expulsion manquée des jésuites de Saint-Omer et la réaction catholique.*

Les jésuites de Saint-Omer (1) échappèrent à l'exil dans des circonstances qui font événement. Après la mort de l'évêque, Gérard d'Hamericourt (mars 1577), les « patriotes » s'étaient emparés du pouvoir; les échevins avaient été jetés en prison et remplacés par des partisans du Taciturne, qui aussitôt exigèrent le serment de fidélité aux États. Presque tous les citoyens, cédant à la menace de la confiscation et de l'exil, signèrent; il en fut de même des ecclésiastiques et des ordres religieux. Les jésuites ayant, nous l'avons vu plus haut, refusé obstinément, on décida de les expulser. Déjà leur maison et leur mobilier avaient été adjugés à d'autres; on parlait même de les jeter en prison ou de les mettre à mort, selon le bon plaisir du Taciturne, lorsque se passa un fait dont les conséquences s'étendirent bien au delà des remparts de la ville. La veille du jour fixé pour l'expulsion, douze citoyens se rendirent auprès du magistrat et le supplièrent de retenir les Pères dans la cité; leur départ mettrait en grand danger les intérêts de la religion. Tandis que le conseil délibère sur la réponse à faire, une manifestation de 300 hommes, venus des différents points de la ville, réclame à grands cris « *cum libertate immunitatem pro religiosis.* » Le conseil se voit forcé de révoquer l'édit d'expulsion. Forts de ce premier succès, les manifestants accourent en masse à l'hôtel de ville, l'envahissent en grand tumulte et exigent qu'on leur rende la formule du serment qu'ils ont imprudem-

---

(1) **Sources imprimées** : SACCHINI, *Historia Societatis Jesu,* pars 4ª, lib. VI, § 111 et suiv. — MANARE, *Commentarius,* 61. — BLED, *La Réforme à Saint-Omer et en Artois jusqu'au traité d'Arras, 1577-1579.* Saint-Omer, 1889.

Sources manuscrites : *Rerum Audomari ad Morinos a collegio gestarum compendium, 1565-1614.* (GALLO-BELGIC. HISTORIA, IV, nº 2.) – *Diarium collegii Audomarensis Societatis Jesu* (aux Archives de la province de Champagne). — *Litterae annuae provinciae belgicae,* 1583. (*Germ. Epist.*, XXIV, 1-8.)

ment signée. Le magistrat essaie de résister, mais il doit céder devant leur obstination et leurs clameurs. Un feu de joie est allumé au milieu de la place et on y jette les formules. Alors les démonstrations d'allégresse éclatent; les échevins catholiques sont arrachés à leur prison et rétablis dans leur charge; la ville est rendue à la fidélité au roi d'Espagne. « Ces faits se passaient, dit le chroniqueur, le 12 avril 1578, en la fête de saint Erkemboden, dont les reliques étaient exposées dans le chœur de la cathédrale (1). »

Quelques jours auparavant, le 8 avril, le commandant de Gravelines, Valentin de Pardieu, sire de la Motte, rompait avec les États, et l'on voyait grandir le parti que l'histoire a nommé les « Malcontents ». Il devait bientôt s'étendre au Hainaut et à l'Artois et faciliter la réconciliation des provinces du midi avec le roi d'Espagne (2).

Saint-Omer était devenu le refuge des catholiques exilés à cause de leur fidélité à la religion et à leur prince. Plus de 1,800 familles sont venues s'y fixer. Aussi le ministère des jésuites est plus fécond que jamais : leurs classes comptent 400 élèves, leurs cours de cas de conscience et de pastorale sont suivis par les prêtres et les religieux réfugiés; dans l'église du collège, six confesseurs ne suffisent pas à la besogne et, les jours de fêtes, des milliers de fidèles s'approchent de la sainte table.

---

(1) *Litterae annuae* de 1583. (*Germ. Epist.*, XXIV, 1-8.)

(2) Le Père Provincial, Baudouin Delange, semble avoir été mêlé à ces négociations. Il écrit, en effet, au Père Général qu'il a « modeste et sine strepitu » aidé les pieux efforts de ceux qu'il savait « sincere et sine fuco concordiam publicam cum regia maiestate quaerere. » Et il ajoute : « Huius nostri officii haud dubie praeclarum testimonium dabunt nonnulli viri nobiles et senatorii ordinis *qui nostro auxilio usi hactenus*, iam aliquot civitates induxerunt ut pacem a rege oblatam serio expetant. » (Lettre du 27 février 1579, *Germ. Epist.*, XX, 61.) En tout cas, il suit attentivement le mouvement et, dans une série d'une quinzaine de lettres, (6 septembre 1578 au 16 octobre 1579), il tient le Père Général au courant des tractations, dont il souligne le caractère de réaction essentiellement catholique : « Pro fidei catholicae defensione »; « ut fidem defendant catholicam et romanam »; « firmum foedus inierunt contra hostes religionis catholicae ». (*Germ. Epist.*, XIX, 61, 62; XX, 56.)

7. *Liége et Louvain à l'abri durant la tourmente.*

Pendant cette tourmente qui dispersait la plupart des collèges et menaçait les autres, Liége et Louvain jouirent de la tranquillité. A Liége, les jésuites n'eurent qu'une légère alerte en octobre 1576. La prise de Maestricht par les Espagnols avait mis en émoi la cité, qui craignait une incursion de l'armée victorieuse. L'entrée en ville de quelques soldats vint augmenter les alarmes. Aussitôt, le peuple soupçonne une trahison; il court aux armes, en criant que les traîtres se cachent chez les jésuites. Le bourgmestre, pour calmer cette effervescence, envoie une vingtaine de gardes sous la conduite de quelques notables faire une perquisition dans la demeure des Pères. On fouille la maison dans tous les recoins, sans rien découvrir; on pénètre enfin dans la chapelle où le supérieur, le Père Menu, célébrait la messe. Il était arrivé à la consécration; la foule s'arrête à l'entrée du sanctuaire, s'agenouille respectueusement et se retire avec calme (1).

Louvain était restée fidèle au roi d'Espagne. Il ne semble pas que les jésuites y aient éprouvé de difficultés au sujet du serment. Les Pères expulsés d'Anvers y avaient trouvé un asile, ainsi qu'une partie des exilés de Tournai et de Maestricht. Au mois d'août de l'année 1578, une horrible peste éclata en ville et y exerça ses ravages jusqu'au mois de mars de l'année suivante. La mortalité fut si considérable, qu'on dût approprier quatre nouveaux endroits pour servir aux inhumations. La cité perdit les trois quarts de ses habitants (2). Douze jésuites furent

---

(1) *Litterae annuae* de 1583. (*Germ. Epist.*, XXIV, 1-8.) Ce qui avait peut-être donné occasion à ces rumeurs malveillantes, c'est qu'à Maestricht le collège de la Compagnie avait été épargné par les Espagnols, soit par un sentiment religieux — ils avaient de même épargné les franciscains, — soit parce qu'ils n'espéraient pas y trouver de butin.

(2) Van Even, *Louvain monumental*. Louvain, 1860, 63. — D'après les lettres annuelles (*Germ. Epist.*, XXIV, 1-8), la peste aurait fait 40,000 victimes; Gramaye,

victimes du fléau; les autres furent envoyés à l'étranger, surtout dans la province du Rhin. Deux Pères et trois Frères restèrent à Louvain pour garder la maison. Parmi les victimes se trouvaient le Père Salazar, jésuite espagnol envoyé par le Général à don Juan, et le Père Harlemius, vice-provincial et recteur de Louvain, qui avait si bien soutenu le courage de ses frères d'Anvers et les avait si sagement dirigés dans leur héroïque résistance.

Telle est la grande épreuve que la Compagnie de Jésus subit en Belgique en 1578. C'est la seule fois qu'elle devait connaître, au cours de sa longue histoire, les amertumes de l'exil. Mais Dieu n'abandonna pas les siens au milieu de cette tourmente. Pas un n'y laissa la vie, bien que beaucoup eussent été en péril de mort. Un grand nombre étaient passés en France ou en Allemagne, tandis qu'une centaine restaient en Belgique et continuaient, autant que les circonstances le permettaient, leur travail apostolique, attendant dans les transes de la persécution les jours meilleurs, où ils pourraient se dévouer de nouveau au salut des cités qui les avaient bannis.

Antiquitates Brabantiae. Louvain, 1708, parle de 44,000. (*Lovanium*, p. 3.) — Boonen, qui vivait alors à Louvain, fixe le chiffre des morts à 36,000. (*Geschiedenis van Leuven.* Louvain, 1880, 139.) — Piot, *Histoire de Louvain.* Louvain, 1839, 95, tout en reconnaissant qu'il y eut une grande mortalité, prouve que ces chiffres sont exagérés. Il ne tient toutefois pas compte de ce fait que les habitants des campagnes environnantes s'étaient réfugiés en masse derrière les remparts de la ville. (*Litterae annuae* de 1583, *Germ. Epist.*, XXIV, 1-8.)

CHAPITRE IX.

Nouveau statut juridique en 1584 et réorganisation de la province belge [1].

1. Nécessité de la revision de l'octroi de 1556. — 2. Négociations pour un nouveau statut juridique. — 3. Extension de l'autorisation légale en 1584. — 4. Le Père Olivier Manare et la réorganisation de la province belge.

1. *Nécessité de la revision de l'octroi de 1556.*

Au sortir de cette crise, l'état de la province belge était lamentable. Les jésuites restaient exilés de cinq de leurs domiciles : Anvers, Bruges, Maestricht, Tournai et Cambrai; leurs maisons de Louvain et de Liége, qui avaient échappé à la persécution, ainsi que celle de Douai, où ils étaient revenus après un court exil, avaient été décimées par la peste; seul Saint-Omer était indemne et regorgeait des réfugiés des autres collèges. Le personnel de la province, qui au début de l'année 1578 s'élevait à 158 membres [2], était réduit à 80 unités.

---

[1] **Sources imprimées** : Sacchini, *Historia Societatis Jesu*, pars 5ª, lib. IV, § 97 et suiv. — Manare, *Commentarius*, 26 et suiv. — Valère André, *Fasti Universitatis Lovaniensis*, 370 et suiv.

Sources manuscrites : A. R. Jés. F. B., 134-152, et Louvain, carton nº 11. — A. R. Secrétariat d'État et de Guerre, liasse 258. — *Acta facultatis artium, lib., IX* 1572 et suiv. (A. R. Université de Louvain, nº 973.) — *Documents relatifs au statut juridique de la Compagnie en Belgique* (au collège Saint-Michel à Bruxelles.) — *Germaniae Epistolae* (*1572-1585*), XIII-XXVI. — *Epistolae Patrum Generalium ad provinciam belgicam.* — *Congregationes provinciales*, reg. 42.

[2] Le catalogue du personnel indique 78 prêtres, 43 scolastiques et 37 frères coadjuteurs. (*Catalogi breves provinciae belgicae, 1577-1578*).

Trente-six Pères et Frères étaient morts en quatre ans (1) une quarantaine avaient été mis en sûreté en France ou dans les collèges rhénans.

Cependant cette tourmente, qui semblait devoir déraciner la Compagnie en Belgique, fut pour elle le point de départ d'une ère de prospérité. Sa constance et sa fidélité à refuser le serment lui avaient valu l'exil et la spoliation; mais, du même coup, elle avait grandi en prestige et en influence (2) et s'était acquis la faveur royale. Dans la restauration qui s'annonçait sous le gouvernement d'Alexandre Farnèse, elle allait recueillir les fruits de son loyalisme. Le nouveau gouverneur, baptisé par saint Ignace, avait hérité de Marguerite de Parme des sentiments de bienveillance pour les jésuites et, mieux que sa mère, il se trouvait en état de leur accorder aide et protection. Le moment était donc propice pour solliciter de la faveur royale un nouveau statut juridique, plus libéral que l'octroi de 1556.

L'autorisation légale, accordée à cette époque par Philippe II, avait été loin de répondre aux espérances. La Compagnie de Jésus avait, il est vrai, obtenu le droit d'exister, mais combien mesuré. Les restrictions apportées à l'octroi d'établissement paralysaient l'expansion de la Compagnie et son activité apostolique. Quatre points surtout causaient des embarras inextricables.

Les jésuites avaient, il est vrai, acquis la faculté de posséder en commun des biens immeubles et des rentes pour la fondation et la dotation de leurs collèges; théoriquement même, ce droit

---

(1) Sept en 1578, seize en 1579, cinq en 1580 et huit en 1581. — Voir A. Poncelet, S. J., *Nécrologe des jésuites de la province gallo-belge*. Louvain, 1908 (extrait des Analectes. . Louvain), et *Defuncti in provincia flandro-belgica*. (Bibl. roy., ms. 4134-4136.) — La publication de ce nécrologe a été interrompue par la guerre de 1914. Les bonnes feuilles des 120 premières pages (1542-1700) ont été détruites par les Allemands chez l'imprimeur, M. De Meester, à Roulers.

(2) « Bona Societatis existimatio non parum aucta est apud omnes hosce populos ex istis tentationum procellis. » (Lettre du Père Delange au Père Général, 24 novembre 1578, *Germ. Epist.*, XIX, 63.)

n'était pas limité à une somme fixe; néanmoins, les formalités prescrites le rendaient pratiquement illusoire. Il fallait, en effet, pour chaque acquisition obtenir au préalable le consentement des magistrats locaux; on dépendait donc de leur bon ou de leur mauvais vouloir. Or, nous avons vu quelles difficultés les Pères avaient dû surmonter à Louvain pour l'amortissement de l'immeuble qu'ils occupaient; ce n'est qu'après une dizaine d'années de longues et pénibles négociations qu'ils avaient triomphé de la défiance du magistrat, et encore ils avaient dû passer par des conditions qui blessaient leur Institut (1). A Saint-Omer, l'évêque Gérard d'Haméricourt avait rencontré de grands obstacles à la fondation du collège : à force d'instances, il avait fini par arracher le consentement du conseil royal et des États pour l'amortissement du terrain et des bâtiments; mais, malgré toutes ses démarches, il n'avait pu constituer la dotation en bien immobiliers, ainsi que le faisaient les autres gens de mainmorte; il avait dû se résigner à y pourvoir au moyen de rentes rachetables (2). L'abbé d'Anchin, Jean Lentailleur, s'était heurté aux mêmes difficultés pour le collège de Douai (3). A Anvers, sous le duc d'Albe, on s'était vu refuser, malgré l'octroi royal, l'autorisation d'acheter une habitation (4); et, si plus tard, grâce à l'intervention de Requésens, le magistrat communal avait gracieusement accordé l'amortissement de la maison d'Aix (5), il n'en avait pas été de même pour les biens de la fondation. Ainsi la situation financière de la Compagnie était des plus précaires, et elle le resterait, tant que le droit d'acquérir serait subordonné au consentement des magistrats locaux.

En second lieu, l'octroi de 1556 stipulait formellement que,

---

(1) Voir plus haut, chapitre II, pp. 118 et suiv.

(2) Manare, *Commentarius*, 26.

(3) Idem, *ibid.*

(4) Sacchini, *op. cit.*, pars 3ª, lib. VII, § 80. — Voir plus haut, p. 220.

(5) Voir plus haut, p. 228.

dans l'exercice de leurs ministères, les Pères devaient obtenir l'autorisation préalable des curés, des évêques et autres ordinaires. C'était une entrave pour la prédication et l'administration des sacrements. Leurs démêlés à ce sujet avec le clergé, en particulier avec l'évêque de Cambrai, Robert de Croy, et avec le chapitre de la cathédrale d'Anvers l'avaient assez prouvé (1).

Quant aux leçons publiques et au droit de conférer les grades académiques, nous dirons plus loin quelle opposition les jésuites avaient déjà rencontrée dans la jeune université de Douai. La faculté des arts leur avait intenté un procès qui n'était pas encore terminé; une sentence provisionnelle avait bien été rendue en faveur de la Compagnie; mais son exécution n'allait pas sans difficultés. A Louvain, on n'avait pas encore essayé d'ouvrir un cours de philosophie; mais tout faisait prévoir une opposition plus vive encore et plus tenace. La vieille université, armée de ses privilèges et forte d'une tradition séculaire, ne céderait pas facilement ce qu'elle considérait comme un monopole.

Enfin, les privilèges, dont les souverains pontifes avaient si libéralement pourvu la Compagnie, n'avaient jamais été reconnus officiellement. Sur ce point, Viglius s'était montré inflexible. Tout ce qu'on avait pu obtenir de lui, c'est que la question ne serait pas touchée dans le décret. Les privilèges n'avaient pas été limités, ainsi que le chef-président l'aurait voulu; mais ils n'étaient pas reconnus officiellement (2). Cette situation était une source de perpétuelles difficultés avec le clergé séculier et une porte ouverte aux différends avec les autres réguliers et l'autorité civile. Bref, l'octroi de 1556, malgré les peines qu'il avait coûtées, apparaissait comme une cote mal taillée, un simple pis-aller auquel les négociateurs avaient souscrit de guerre lasse. Ils l'avaient cependant reçu avec reconnaissance, tout en nourrissant l'espoir de voir amender ces conditions dans

(1) Voir plus haut, pp. 61 et suiv.; 222 et suiv.; 232 et suiv.

(2) Voir plus haut, p. 106.

un avenir plus ou moins prochain, quand l'État aurait pu mieux apprécier les services de la Compagnie.

La nécessité d'obtenir la revision de cet octroi s'était fait bientôt sentir. Le P. Jérôme Nadal, visitant la province en 1567, avait déjà attiré sur ce point l'attention du Père Général [1]; mais, vû l'antipathie du duc d'Albe [2], toute démarche était vouée d'avance à un échec. La nomination de Medina Celi en qualité de gouverneur donna une lueur d'espoir; il avait manifesté au P. Pierre Trigoso le désir du roi de voir ériger en Belgique un grand nombre de collèges de la Compagnie [3]; d'autre part, la présence du Père Général, François de Borja, à la cour de Valladolid, où il accompagnait le cardinal légat, pouvait exercer une salutaire influence sur les dispositions de Philippe II [4]. Cet espoir s'évanouit bientôt : le duc d'Albe, en effet, conserva la direction des affaires et le passage de Medina en Belgique ne fut qu'éphémère.

Cependant le P. Baudouin Delange avait succédé au P. François Coster en qualité de Provincial (1571-1585). Dès son avènement, il s'attacha à résoudre cette question, qu'il considérait comme vitale pour la Compagnie en Belgique. Il écrivait au Général le 22 février 1572 : « Tant que nous n'aurons pas obtenu du roi la liberté de vivre selon notre Institut, nos œuvres péricliteront. Les restrictions du décret royal (de 1556) fournissent aux ecclésiastiques, aux ministres du roi et aux magistrats des villes toute facilité de mettre obstacle à nos ministères [5]. » En 1573, il saisit de la question la congrégation provinciale; celle-ci à l'unanimité déclara « indispensable au progrès de la Compagnie d'obtenir de Sa Majesté un nouveau

---

(1) Lettre du Père Nadal, 14 juillet 1567. (*Epist. Nadal,* III, 503.)

(2) Voir plus haut, pp. 152 et suiv.

(3) Lettre du Père Claysson au Père Nadal, vicaire général, 9 août 1572. (*Germ. Epist.*, XIII, 111) : « Voluntatem regiam in eo firmatam esse, atque adeo se in mandatis habere, ut complura collegia Societatis per Belgium erigantur. »

(4) Lettre du Père Nadal, vicaire général au Père Delange, 13 novembre 1571.

(5) *Germ. Epist.*, XIII, 26.

statut juridique [1] ». Le but à atteindre se précise : c'est avant tout la reconnaissance officielle des privilèges accordés à la Compagnie par les souverains pontifes ; ensuite le droit d'user de son privilège d'enseigner gratuitement la philosophie et la théologie ; enfin, pour assurer la perpétuité des collèges, rendre effective et pratique la faculté d'acquérir des biens immobiliers, au moins jusqu'à concurrence d'une certaine somme à fixer par le souverain. Se souvenant des résultats obtenus lors de la mission de Pierre Ribadeneira [2], la congrégation proposait d'aller directement au roi et d'envoyer à la cour de Madrid un Père influent pour négocier l'affaire. L'arrivée de Requésens avait ravivé les espérances. Le nouveau gouverneur était un ami et un protecteur sur lequel on pouvait compter ; mais bientôt les embarras de la situation politique, la mort prématurée du gouverneur et la tourmente qui éclata à la venue de don Juan vinrent détourner les esprits de ce projet.

2. *Négociations pour un nouveau statut juridique.*

Dès que la tempête fut apaisée, le P. Baudouin Delange résolut de tenter un effort décisif. Il voyait le parti qu'il pourrait tirer des derniers événements : « Loin de nous être compromis dans cette aventure, écrivait-il au Général, la réputation de la Compagnie en sortira grandie et cette persécution sera profitable aux collèges dispersés eux-mêmes ; car, une fois le calme rétabli, ils se rouvriront et leur fondation se trouvera raffermie [3]. » De fait, ces tragiques événements avaient définitivement ouvert les yeux de Philippe II, jusque là peu favorable aux jésuites des Pays-Bas. Il avait compris l'appui qu'il pourrait trouver dans la Compagnie pour la restauration

---

(1) Cong. 42, f^os^ 51-52.

(2) Voir plus haut, pp. 85 et suiv.

(3) Lettre du Père Delange, 6 septembre 1578. (*Germ. Epist.*, XIX, 58.)

de la foi et de l'autorité royale [1]; aussi se montrait-il résolu à la protéger efficacement. Dans tous les conseils de la couronne, les jésuites comptaient de nombreux amis et de puissants protecteurs; ils étaient surtout en faveur auprès de Farnèse, qui spontanément avait promis son concours : « Le gouverneur et ses conseillers sont admirablement disposés à promouvoir la Compagnie » écrivait le Père Delange [2], « à cet égard, il y a parfait accord entre eux »; et le Père Manare ajoutait : « Il ne se présentera guère d'occasion aussi propice; nous ne compterons jamais tant d'amis dans le conseil privé [3]. » C'était le moment de tenter une démarche décisive et de réaliser le projet qu'on méditait depuis douze ans.

Le Père Provincial, Baudouin Delange, adressa donc sa requête au conseil privé [4]. Après avoir rappelé l'octroi accordé par Philippe II en 1556, il montre que les mesures prises alors ont été inefficaces. Il en donne la raison. A cette époque, dit-il, Sa Majesté pouvait croire que les villes montreraient de l'empressement à demander les jésuites [5] et ainsi ne pas voir d'inconvénient à subordonner leur admission au consentement des magistrats locaux; mais cet espoir a été déçu. Loin de rechercher la Compagnie et de la seconder, on s'est efforcé, en plusieurs endroits, de l'expulser « racines et tout ». Dans les troubles et les pillages, les jésuites ont été partout parmi les premières victimes. Il est donc indispensable que nous obtenions la permission d'acquérir des biens immobiliers, « sans autre consentement que de Sa Majesté. » Tant que le droit d'amortissement

---

[1] Sa Majesté est intimement convaincue, écrit le Père Claysson, que « Societatis opera, Belgicam nostram in officium erga Deum et principem suum commode contineri posse. » (Lettre du 9 août 1572, *Germ. Epist.*, XIII, 111.)

[2] Lettre au Père Général, 17 janvier 1584. (*Germ. Epist.*, XXV, 662.)

[3] Lettre du Père Manare au Père Général, 24 janvier 1584. (*Germ. Epist.*, XXV, 663.)

[4] A. R. Jés., Louvain, carton n° 11.

[5] « Estimant que d'eux-mêmes (ces pays) deussent rechercher, fonder, doter et entretenir l'Ordre de la dicte Société. »

dépendra des autorités locales, la situation ne sera pas assurée.

Le Père Provincial demande donc formellement dérogation sur ce point aux placards de Charles-Quint, afin que « la Compagnie puisse acquérir et avoir pour fondation et dotation des collèges, héritages, rentes et autres revenus que les âmes charitables voudront lui donner, et que ces biens soient amortis sans retard et sans frais jusqu'à concurrence de la somme qu'il plaira à Sa Majesté d'ordonner selon la qualité des collèges. » De plus, étant assimilée par les papes aux ordres mendiants, la Compagnie demandait « d'être déchargée, de tailles, gabelles, logements de gens de guerre et de toutes charges semblables qui tombent sur les autres bourgeois. » Enfin, — c'était le point capital, — elle revendiquait la jouissance pleine et entière des privilèges et grâces que le Saint-Siège avait concédés à ses membres « pour l'exercice de leur perfection tendant à la conservation et augmentation de la foi catholique. »

Cette requête fut bien accueillie par le conseil privé et aussitôt renvoyée (6 février 1583) au Grand Conseil de Malines, qui siégeait à Namur. Une lettre de recommandation de Farnèse lui-même l'accompagnait. Le conseil avait mission d'examiner « les privilèges et autres grâces » accordés à la Compagnie par les souverains pontifes et de signaler les inconvénients qu'il y aurait à en accorder la libre jouissance, et « signamment si Sa Majesté ou ses vassaux seraient préjudiciés en aucune chose d'importance et considérable. » Après mûr examen, les conseillers jugèrent que certains de ces privilèges étaient « exorbitants et conçus en termes trop généraux »; ils montrèrent néanmoins une plus grande largeur de vues que les juristes de 1556 et, tout en faisant certaines réserves au sujet des franchises judiciaires et financières accordées par les papes à la Compagnie, ils émirent, en assemblée plénière, un avis favorable [1]: « nous semble que pris égard au grand fruit que les

---

[1] *Avis du Grand Conseil de Malines, daté de Namur, 20 avril 1583.* (A. R. Secrétairerie d'État et de Guerre, n° 258, et A. R. Jés., Louvain, carton n° 11.)

Péres de la dite Société ont fait et font journellement ès lieux où ils ont été reçus, tant par l'institution de la jeunesse qu'à l'avancement de la religion et foi catholique et salut des âmes... que Sa Majesté fera bien de leur accorder la libre jouissance des dits privilèges, pour autant que touche l'érection de leurs églises et collèges en toutes les villes des Pays de par deçà, où que bon leur semblera, et tout ce qui concerne le règlement des choses spirituelles, ecclésiastiques ou autrement dépendant de leur institution. »

Deux points délicats avaient surtout retenu l'attention des conseillers : l'exemption de la juridiction des ordinaires et la collation des grades académiques. Pour le premier point, ils s'en remettaient au bon plaisir du roi; mais ils jugeaient prudent, « pour le bien et tranquillité du pays et afin d'éviter toute contention entre les ecclésiastiques », de diminuer le moins possible la juridiction des ordinaires et, pour cette raison, de prendre d'abord l'avis des évêques. Quant à la collation des grades, il fallait « ouïr les universités »; car il était à redouter que « l'agréation de ce point pourrait ci-après causer discussion grande entre les collèges de la Société et les universités et même la non-fréquentation et la décadence d'icelles. » Le conseil privé se rallia à cet avis et rédigea des lettres dans ce sens; elles étaient conçues en termes flatteurs pour la Compagnie et manifestaient la bienveillance du roi à son égard, afin d'influencer favorablement les prélats. En agissant ainsi, on n'avait en vue que d'assurer pour l'avenir la paix et la tranquillité; mais les jésuites se rendaient compte que cette intervention de l'épiscopat menaçait de tout compromettre [1]; il fallait arrêter l'envoi de ces dépêches.

Sur ces entrefaites, le P. Olivier Manare était arrivé en Belgique en qualité et avec l'autorité de Visiteur. A partir de ce moment, il prend la tête du mouvement, et le rôle du Provincial sera plus effacé. Le P. Manare se rend directement à

---

[1] Manare, *Commentarius*, 27.

Tournai, où résidait la cour. Il représente à Farnèse combien la mesure préconisée par le Grand Conseil serait préjudiciable à la Compagnie : « c'était, disait-il, un fait connu que, parmi les prélats qu'on voulait consulter, plusieurs étaient très opposés aux jésuites; leur confier l'affaire, revenait à déclarer qu'on ne voulait pas de la Compagnie en Belgique [1] ». « Nous espérons bien, ajoutait-il, que des amis aussi dévoués que le sont les membres du conseil privé, ne vont pas fournir aux prélats l'occasion et des arguments pour nous susciter des difficultés [2]. » D'ailleurs, comme le faisait remarquer le P. Manare, ce n'était pas l'*approbation* de ses privilèges que la Compagnie demandait au roi ou au conseil privé, mais uniquement la *permission* de s'en servir librement en Belgique, sans que personne puisse y mettre obstacle. Aussi, il ne se reconnaissait pas le droit de soumettre à la censure des évêques ou des conseillers du roi les privilèges concédés par le Saint-Siège : « ce serait attentatoire aux prérogatives et à l'autorité du souverain pontife »; il déclarait donc nettement ne pouvoir et ne vouloir en aucune façon y consentir [3]. Il a, à cet égard, la pleine approbation de son supérieur général. En effet, le P. Claude Aquaviva [4] lui écrivait : « A aucun prix, il ne faut céder sur ce point; plutôt renoncer à la faveur espérée... Si nous communiquons au conseil privé nos privilèges, ce n'est pas pour solliciter de sa part un jugement; mais uniquement pour qu'il sache ce qu'il veut nous en concéder dans ce pays [5]. »

---

[1] « Fore illud argumentum manifestum quod concilium privatum Societatem nostram locum habere nollet stabilem in Belgio. » (MANARE, *Commentarius*, 27.)

[2] Lettre du Père Manare au Père Général, 1er mars 1584. (*Germ. Epist.*, XXV, 673.)

[3] Idem, *ibid.*

[4] Le Père Claude Aquaviva, fils du duc d'Atri, entra dans la Compagnie en 1567, à l'âge de 25 ans; il était Provincial de Naples, quand il fut élu Général, le 19 février 1581. Il gouverna la Compagnie pendant trente-trois ans et mourut en 1615.

[5] « Non ut de istis iudicent, sed ut sciant quid nobis in sua ditione concedant. » (Lettre au Père Manare, 12 avril 1584.)

A force d'instances, le Père Manare parvint à convaincre Guillaume de Pamele, président du conseil privé. Les lettres, déjà prêtes, furent retirées et on décida de ne pas consulter les évêques. Toutefois, pour rendre la situation de la Compagnie plus stable, on crut bon de prendre l'avis de l'université de Louvain. Elle était appelée non pas à discuter les privilèges, mais uniquement à signaler les préjudices qu'elle pourrait subir (1). Dans ces conditions, Manare consentit. Ce fut le point le plus délicat des négociations.

La lettre du conseil de Brabant avait été remise le 26 juin; mais l'affaire ne vint en délibération que le 1er août devant la faculté des arts. Celle-ci décida de s'aboucher avec la faculté de théologie, comme elle intéressée, et chargea une députation de signaler les préjudices qui résulteraient pour l'université de l'admission des jésuites à la collation des grades et aux leçons publiques; de son côté, la faculté de théologie agit de même. Valère André (2) nous a conservé l'avis motivé des deux facultés. Elles y accumulent les raisons pour refuser aux jésuites le droit d'enseigner et de conférer les grades (3) : ce serait, déclarent-elles, la ruine de l'université. Les articles, proposés le 10 août par les députés dans leurs facultés respectives, furent soumis le lendemain au conseil plénier et, d'après ces deux documents, on rédigea un long mémoire (4).

La réponse était défavorable, comme il fallait s'y attendre. Ce n'est pas le lieu d'examiner en détail les motifs que les univer-

---

(1) « Si forte aliquid haberet quod contra proponeret. » (Lettre du Père Manare au Père Général, 1er mars 1584, *Germ. Epist.*, XXV, 673.)

(2) *Fasti Universitatis Lovaniensis*, 371 et suiv.

(3) La faculté de théologie ne relève pas moins de quatorze préjudices; la faculté des arts, dix. (Voir VALÈRE ANDRÉ, *loc. cit.*)

(4) Ce mémoire, après avoir été relu le 20 octobre à la faculté des arts et à la faculté de théologie, fut envoyé, daté du 24 octobre, au conseil de Brabant. — Nous n'avons pas retrouvé les actes de l'université et de la faculté de théologie pour cette période; mais ceux de la faculté des arts reproduisent le texte intégral de ce mémoire. En outre, la correspondance échangée entre le Père Manare et le Père Général nous a fourni d'utiles renseignements sur cette épineuse négociation.

sitaires faisaient valoir; nous aurons à y revenir, quand nous traiterons des conflits qui éclatèrent plus tard entre l'*Alma Mater* et la Compagnie de Jésus. Qu'il nous suffise pour le moment de dire que, si parmi ces motifs beaucoup étaient dépourvus de valeur ou du moins singulièrement exagérés, quelques-uns avaient un caractère très sérieux. En particulier, la gratuité de l'enseignement donné par les jésuites semblait bien de nature à nuire à l'université. En effet, les pédagogies, n'étant pas fondées et devant rémunérer leurs professeurs, ne pourraient pas lutter à armes égales; elles risquaient d'être désertées et de ne garder que les boursiers. Le danger était d'autant plus grand que les études de la Compagnie ne comportaient que deux ou trois années de philosophie et quatre de théologie, tandis que les règlements académiques exigeaient, après la maîtrise ès arts, près de dix ans pour la conquête du doctorat en théologie. Enfin, était-il prudent d'élever ainsi chaire contre chaire? Ce dédoublement de facultés rivales ne serait-il pas une source de troubles et de discordes entre maîtres et même entre étudiants? Ce sont là les principales raisons — les plus sérieuses — que l'université faisait valoir. Au fond, elle veillait jalousement sur son monopole de l'enseignement supérieur et voulait voir interdire aux jésuites toute leçon publique; mais, persuadée que, privés du droit de conférer les grades, les Pères renonceraient tout naturellement à l'enseignement lui-même, elle insistait surtout sur les inconvénients de la collation des grades. En finissant, elle déclarait s'en remettre au jugement du roi; mais elle laissait entendre que cette liberté donnée à la Compagnie de Jésus ne serait pas moins funeste à l'intérêt du souverain et du pays qu'à l'université elle-même.

Au reçu de ce mémoire, les conseillers furent consternés; ils décidèrent cependant de le montrer aux jésuites pour leur permettre d'y répondre. C'était de leur part une marque de haute bienveillance (1). Sous l'inspiration du Père Manare, les Pères

(1) « Egregiae in nos benevolentiae luculentum indicium », écrit le Père Manare, 1er mars 1585. (*Germ. Epist.*, XXV, 673.)

élaborèrent leur réponse. Laissant de côté les attaques acrimonieuses [1], ils se contentèrent de rencontrer les principales objections. Comme nous l'avons dit, les inconvénients signalés par les universitaires visaient surtout le droit revendiqué par la Compagnie de promouvoir elle-même ses élèves aux grades académiques. Manare proposa d'y renoncer et de se contenter de faire reconnaître la faculté de donner des leçons publiques et gratuites de philosophie et de théologie [2]. C'était une habile manœuvre. Elle renversait tout l'échafaudage monté par les adversaires et coupait dans la racine presque toutes les objections. « Nous renonçons, disait la réponse, par amour de la paix, à l'usage des privilèges accordés par les papes de conférer nous-mêmes les grades [3]. Nos auditeurs se présenteront, tout comme les autres étudiants, aux épreuves académiques; ils en subiront toutes les charges pécuniaires, comme les élèves des autres collèges; quant aux émoluments qu'ils auront à payer pour la promotion, ils iront intégralement à l'université. Ce n'est que dans le cas où l'on refuserait de recevoir nos élèves à l'examen ou aux grades que nous revendiquerions, conformément à nos privilèges, le droit de les examiner et de les promouvoir nous-mêmes. » Manare, avec sa perspicacité habituelle, avait trouvé la formule de conciliation. La réponse, terminée le 1er mars 1584, avait été rédigée avec le plus grand soin; tous les

---

(1) Ce mémoire est qualifié par le Père Manare « prolixum et acrem » (*Commentarius*, 28); « prolixum et acerbum » (*Germ. Epist.*, XXV, 635.) — L'épithète d'acerbe semble justifiée. En effet, dans la séance du 20 octobre, la faculté des arts elle-même, tout en approuvant le texte du mémoire, jugea à propos d'adoucir certaines expressions « quae durius videbantur posita », comme par exemple : ambition, cupidité et autres semblables. (*Acta facultatis artium*, f° 213 v°.)

(2) Manare, *Commentarius*, 28. — Lettre du Père Manare au Père Général, 1er mars 1584. (*Germ. Epist.*, XXV, 673.)

(3) Le Père Manare écrivait au Père Général le 28 mai 1584 : « A mon avis, il ne peut pas être question, comme en Italie, de prétendre conférer nous-mêmes les grades, en vertu de nos privilèges. Cela, nous ne l'obtiendrons jamais. » Et il ajoute : « Sapientissimos quosque contra nos concitaremus, ut temerarios, arrogantes et pacis publicae perturbatores. » (*Germ. Epist.*, XXV, 689.)

termes en avaient été pesés et soumis à l'examen de juristes avertis (1).

Ces dispositions conciliantes furent bien accueillies par les conseillers. Ils avaient craint, en effet, que la Compagnie ne revendiquât dans les universités un collège complet avec pédagogies, ce qui pouvait être une source de troubles et de disputes (2). Aussi ne cachèrent-ils pas leur satisfaction : « Votre modération, disaient-ils à Manare, nous plaît beaucoup, elle nous décide à vous donner gain de cause (3) ». Ils saisirent donc avec empressement ce moyen terme : accorder aux jésuites les leçons publiques de philosophie et de théologie, en réservant à l'université la collation des grades. Cette habile tactique jeta le désarroi parmi les universitaires. Ils comprirent que Farnèse et ses conseillers étaient gagnés à la cause des jésuites et, comme ils s'en étaient remis au jugement du souverain, il ne leur restait, pour le moment, qu'à s'incliner devant la sentence (4). Cet appel au roi, qu'ils avaient cru habile, tournait contre eux.

Le point le plus épineux se trouvait ainsi réglé. Le gouvernement était décidé à reconnaître officiellement les privilèges de la Compagnie; restait la question du droit de propriété. Résolue en principe par l'avis favorable des différents conseils, elle se heurtait encore à l'opposition de quelques membres du conseil des finances. Ceux-ci, forts des placards de Charles-Quint relatifs à la mainmorte du clergé, craignaient, à juste titre, d'amoindrir la puissance royale et combattaient pied à pied, afin de céder le moins possible. Grâce à quelques amendements, on finit par s'entendre.

---

(1) Lettre du Père Manare au Père Général, 1er mars 1584. (*Germ. Epist.*, XXV, 673.)

(2) Idem, *ibid.*

(3) Manare, *Commentarius*, 28.

(4) « Tacuerunt ad tempus. » (Idem, *ibid.*)

3. *Extension de l'autorisation légale en 1584.*

Dès lors l'affaire suit la filière (1). Le conseil privé, saisi pour la troisième fois, émet un avis favorable; il le transmet aux autres conseils, qui tous donnent leur approbation définitive au projet. Le 9 mai, l'octroi était expédié (2). Les négociations avaient été laborieuses, la lutte ardente; mais la Compagnie voyait enfin ses efforts couronnés de succès. Aussi le Père Manare pouvait-il écrire au Père Aquaviva : « Enfin, nous tenons les lettres patentes qui accordent à la Compagnie l'autorisation légale. Elles nous ont coûté bien de la peine, mais je dois dire que les conseillers, à qui l'affaire était confiée, se sont montrés plus équitables que je n'osais l'escompter... Nous obtenons tout ce que nous pouvions espérer, même en recourant directement au souverain; aussi, je crois qu'il faut nous en tenir là et ne plus insister (3) ». De fait, le nouveau statut juridique marquait un progrès très notable sur la situation antérieure (4). Les jésuites triomphaient sur tous les points essentiels; les mesures restrictives du décret de 1556 étaient rapportées et désormais la Compagnie, de nouveau officiellement approuvée, pouvait se développer et s'épanouir dans la liberté.

Et d'abord ses privilèges étaient formellement et officiellement reconnus : « Ce n'est pas d'une médiocre importance,

---

(1) Elle subit encore quelques retards, à cause des fêtes de Pâques et des négociations avec les rebelles. (Lettres du Père Manare, 4 et 18 avril 1584, *Germ. Epist.*, XXV, 678 et 679.)

(2) Daté du 1er mai 1582, l'octroi fut remis à la Compagnie le 26. Il a été imprimé dans *Placcaeten van Vlaenderen*, III, 43, et dans Miraeus, *Opera diplomatica*, IV, 310. On en trouve de multiples copies, françaises, flamandes, latines et espagnoles aux archives du Royaume et aux archives du collège de Bruxelles.

(3) Lettre du Père Manare au Père Général, 28 mai 1584. (*Germ. Epist.*, XXV, 689.)

(4) « Sententiam obtinuimus, non quidem omnino ex animi sententia, sed multo tamen aequiorem quam olim procuratore Patre Ribadeneira obtinueramus. » (Lettre du Père Manare au Père Général, 18 mai 1584, *Germ. Epist.*, XXV, 680.)

écrivait le Père Manare, que nos privilèges aient reçu l'approbation des quatre plus hautes juridictions du pays (1). Ce nous est une garantie pour l'avenir, et une protection contre ceux qui songeraient à les attaquer comme par le passé (2) ». Ensuite, l'exemption vis-à-vis des ordinaires était reconnue. Les Pères cessaient de dépendre, dans l'exercice de leur ministère, des évêques et des curés; toutefois le nouvel octroi restreignait leurs pouvoirs aux deux sacrements de pénitence et d'eucharistie. Ce tempérament ne les gênait en rien; car, en dehors du cas de nécessité, ils n'administraient pas d'autres sacrements et, comme le faisait remarquer le Père Manare : « cela avait l'air d'une concession faite aux évêques et aux curés (3) ». Pour l'exemption des impôts et des charges personnelles, la Compagnie était mise sur le même pied que les ordres mendiants; c'était tout ce qu'elle pouvait légitimement espérer. Quant aux leçons publiques, les jésuites obtenaient, comme nous l'avons dit plus haut, ce qu'ils avaient demandé (4). Enfin, l'autorisation leur était donnée de fonder librement des collèges dans toute l'étendue du territoire et d'acquérir pour chacun d'eux des biens fonciers, qui seraient amortis jusqu'à concurrence d'un revenu

---

(1) Dans l'octroi, il est dit expressément que les dispositions ont été prises « sur l'avis de nos très chers et féaux les présidents, chanceliers et gens de nos consaux privé, grand et de Brabant, ensemble de ceux de nos finances ».

(2) Lettre du Père Manare au Père Général, 18 mai 1584. (*Germ. Epist.*, XXV, 680.)

(3) Lettre au Père Général, 28 mai 1584. (*Germ. Epist.*, XXV, 689.)

(4) Voir plus haut, p. 340. Le premier projet refusait expressément et absolument aux jésuites la faculté de conférer les grades. Or, on aurait pu voir dans cette exclusion absolue, — contrairement aux intentions des conseillers, — quelque chose de désobligeant pour la Compagnie. Le Père Manare obtint un amendement; on ajouta le texte suivant : « Bien entendu, si les jésuites, professeurs de philosophie, sont membres de la faculté des arts, ils pourront, comme les autres professeurs, promouvoir et examiner « ceux qui demanderont estre admis a degré, au lieu à ce député et selon les lois et statuts de la faculté. » Le Père Manare aurait voulu obtenir la même mention pour les promotions en théologie; mais les conseillers refusèrent « ne Lovanienses magis irritarent ». (Lettres du Père Manare au Père Général, 8 juillet et 26 août 1584, *Germ. Epist.*, XXV, 684 et 685.)

annuel de 3,000 florins pour les collèges d'humanités, de 5,000 florins pour les noviciats et les séminaires (maisons d'études). En ce point, le décret dérogeait formellement aux placards de Charles-Quint et ordonnait aux agents des finances « d'accorder l'amortissement sans retard, sans aucune difficulté ou dépens ».

La somme était insuffisante pour assurer la fondation des collèges; mais, sous le terme de « biens fonciers » ou de « rentes héritières », n'étaient pas comprises « les rentes courantes ou rachetables [1] », ce qui permettrait d'augmenter les revenus nécessaires au bon fonctionnement des maisons. Telle était la pratique journalière des autres couvents, chapitres et fondations pieuses; néanmoins, pour être pleinement rassuré à cet égard et prévenir les difficultés qu'on pourrait susciter, en prétendant que les jésuites dépassaient la taxe accordée par l'octroi du souverain [2], le Père Provincial, Charles Scribani, adressa une requête aux archiducs demandant confirmation officielle de cette interprétation [3]. Par acte du 11 décembre 1615, il fut formellement déclaré « que les mots rentes héritières ne s'entendent que des rentes foncières et non rachetables et que nonobstant la

---

[1] « Nobis futurum esse integrum praeterea habere census constitutivos quot volemus. » (Lettre du Père Manare au Père Général, 28 mai 1584, *Germ. Epist.*, XXV, 689.)

[2] Les Pères n'étaient pas d'accord à cet égard. Le Père Manare, qui avait mené les négociations, avait compris que dans la taxe fixée par l'octroi de 1584, il ne s'agissait que des biens immobiliers, « ita ut praeterea liceret acquirere et possidere reddituus pecuniarios. » Il avait plusieurs fois traité la question avec Richardot et d'autres juristes, et ceux-ci n'avaient pas contesté la chose. Le Père Provincial, Georges Duras (1594-1597), croyait au contraire que l'intention du roi avait été « ut precise determinaret dotem, sive ex immobilibus sive ex mobilibus. » L'opinion du Père Manare avait prévalu dans toute la province. (Lettre du Père Bernard Olivier au Père Georges Duras, assistant, septembre 1598, *Germ. Epist.*, XXXV, 873.)

[3] « Si comme certains le prétendent, disait le Père Provincial dans sa requête, on comprend dans la taxe de 3,000 florins toutes sortes de revenus, même les rentes courantes et rachetables, il est impossible aux collèges d'exister... En effet, toutes les dépenses d'entretien des personnes, de l'église, des bâtiments, de la bibliothèque doivent être prises sur la dotation. Il est clair que, dans ces conditions, il est impossible d'entretenir un collège, même de peu de personnes, avec

limitation faite par l'octroi de 1584, les Pères peuvent acquérir des rentes rachetables au denier XX et en dessous... ainsi qu'il est permis à tous les autres couvents et collèges de religion pouvant tenir biens en commun [1] ».

Le statut juridique de 1584 reçut dans la suite plusieurs confirmations : une première fois par lettres patentes des archiducs, le 11 août 1615 : « à cause, disait le texte, de la satisfaction qu'ils ont des bons et pieux debvoirs que ceulx de la Société ont toujours faicts et font continuellement à l'advancement du service de Dieu et du publique [2] ». Le 27 novembre 1655, Philippe IV élevait à 5,000 florins la taxe des collèges ordinaires et à 7,000 celle des séminaires et du collège de Bruxelles [3]. La situation économique s'était, en effet, beaucoup modifiée durant les trente dernières années : « Les mêmes fonds qui rendaient en 1584 seulement 3,000 florins, en rapportaient le double ou le triple, à raison du haussement du prix et évaluation des monnaies [4] »; mais, d'autre part, la cherté de la vie s'était accrue dans les mêmes proportions, en sorte que l'on ne pouvait, « avec une somme de 9,000 livres, entretenir plus de personnes que l'on en entretenait, en 1584, avec 3,000 livres, à raison que le prix et la valeur des deniers et toutes marchandises et denrées et choses nécessaires à la sustentation des personnes

---

3,000 florins ainsi entendus... » Aussi demande-t-il de déclarer que l'ordonnance de 1584 se doit entendre des revenus et rentes amortissables et non pas des rentes courantes et rachetables... « Agir autrement serait rendre la condition de la Compagnie plus mauvaise (*détérieure*) que celle des autres familles religieuses et chapitres, qui ne sont pas restreints sous ce rapport. » (*Supplique du Père Provincial aux archiducs.* Archives du collège Saint-Michel, carton *Autorisation légale,* pièce XXV.)

[1] A. R. Jés. F. B., 154-166; document original, revêtu du sceau des archiducs et copie authentique.

[2] Miraeus, *Opera diplomatica,* IV, 310 et suiv. — L'original se trouve aux A. R. Jés. F. B., 142; copie aux archives du collège Saint-Michel, carton *Autorisation légale,* pièce XVI.

[3] Archives du collège Saint-Michel, carton *Autorisation légale,* pièce XVIII.

[4] Requête adressée par les jésuites à Philippe IV. (Ibidem, et A. R. Jés. F. B., 154-166.)

ont aussi augmenté au moins à l'avenant [1] ». Les jésuites ne demandaient donc pas d'augmenter la *quantité* des biens amortis, mais uniquement de pouvoir, malgré leur plus-value, garder les biens fonciers qu'ils possédaient et dont le revenu s'élevait parfois au double ou au triple d'autrefois. Le souverain, jugeant que « la taxe et limitation se devait entendre et régler selon le temps » accorda l'accroissement demandé [2].

En vertu de l'octroi de 1584, la Compagnie pourrait désormais se développer en Belgique, affermir les collèges déjà existants et en ouvrir de nouveaux; grâce à la reconnaissance officielle de ses privilèges, elle avait conquis la liberté nécessaire à l'exercice de ses ministères et s'était assuré la protection de l'État dans les conflits qui pouvaient surgir.

Les Pères voulurent donner à Farnèse un solennel témoignage de leur reconnaissance, en lui offrant la participation aux mérites et aux bonnes œuvres de toute la Compagnie. Le Général, pressenti à ce sujet, répondit qu'il aurait depuis longtemps accordé la faveur demandée, s'il n'avait pas été retenu par un sentiment de modestie. Il se demandait, en effet, s'il n'aurait pas l'air d'attacher trop d'importance aux bonnes œuvres de son Ordre, en offrant cette communication en retour des services rendus [3]. Ne fallait-il pas attendre que Farnèse en fît lui-même la demande? Il s'en remet à cet égard au jugement du Père Manare et, à toute éventualité, il envoie les lettres patentes (grand parchemin, avec encadrement de fleurs et sceau pendant). Manare jugea utile de remettre les lettres. Il se rendit en personne au camp de Beveren dans les premiers jours de janvier 1585. « Farnèse, écrit-il au Général, s'est montré très sensible à ce témoignage de gratitude ;

---

(1) Requête adressée par les jésuites à Philippe IV. (Archives du collège Saint-Michel, carton *Autorisation légale,* pièce XVIII, et A. R. Jés. F. B., 154-166.)

(2) Lettres patentes de Philippe IV, 27 novembre 1655. (Ibidem, n° XVIII, et A. R. Jés. F. B., 134-152.)

(3) « Nisi veriti essemus ne fortasse videremur nimium nostris rebus tribuere, qui unum id, beneficii loco, offerremus. » (Lettre du Père Général au Père Michel Hernandez, 23 août 1584.)

il a lu le texte d'un bout à l'autre, en a commenté divers passages et beaucoup admiré l'écriture [1] ».

La protection du prince de Parme n'était pas épuisée, elle devait se manifester avec la même bienveillance dans la fondation des collèges.

4. *Le Père Olivier Manare et la réorganisation de la province belge.*

Le Père Olivier Manare avait eu une part prépondérante dans les négociations que nous venons de raconter; il était destiné à exercer une influence décisive sur l'organisation et le développement de la province belge. Né à Douai [2] le 2 février 1523, maître ès arts à Louvain en 1546 [3], il fut ordonné prêtre le 24 avril de la même année et, en 1548, il alla continuer ses études de théologie à l'université de Paris. Là, il fut gagné à la Compagnie par son compatriote le Père Mercurian, sous la direction duquel il fit durant tout un mois les *exercices spirituels* [4]. Admis en 1550, il partit pour Rome. Déjà pendant le noviciat, saint Ignace avait distingué les remarquables dispositions de ce jeune prêtre pour le gouvernement; aussi, dès 1553, il le nommait recteur du collège romain [5] et bientôt après, il lui confiait la nouvelle fondation de Lorette.

---

[1] Lettre du Père Manare au Père Général, 8 janvier 1585. (*Germ. Epist.*, XXVI, 615.)

[2] D'après le Père d'Outreman, il serait né à Quincy en Artois; mais Reusens, *Biographie nationale*, XIII, 355, cite un extrait d'une lettre de Manare, dans laquelle il se dit fils de Nicolas Manare « della città chiamata latine Duacum, e volgare Duay ».

[3] Ibidem.

[4] Manare, *Commentarius*, 3. Attiré par l'éloquence persuasive de Strada, il avait déjà sollicité son admission à Louvain en 1543; mais le Père Pierre Lefèvre l'avait engagé à poursuivre d'abord ses études. (Voir Orlandini, *Historia Societatis Jesu*, pars 1ª, lib. IV, § 49, et Manare, *Commentarius*, 33.)

[5] Il y succédait à son compatriote Bernard Olivier, renvoyé en Belgique. (Voir plus haut, p. 60.)

Sous les premiers successeurs de saint Ignace, le Père Manare avait rempli les charges les plus élevées. Tour à tour commissaire, puis Provincial de France (1) et assistant de Germanie (2), il était vicaire général à la mort du Père Mercurian († 1580). Chargé en cette qualité de présider la quatrième congrégation générale, il fut accusé d'avoir ambitionné le généralat. L'accusation ne reposait que sur des faits sans portée; elle n'en fut pas moins déférée, d'après les constitutions, au jugement des quatre plus anciens profès, qui n'allèrent pas jusqu'à condamner l'inculpé, mais ne l'innocentèrent pas non plus complètement. Pareille sentence souleva autant d'étonnement que de mécontentement chez la majorité des députés; mais l'attitude du Père Manare, aussi pleine de dignité que d'humilité, calma l'assistance. Tout en protestant énergiquement de son innocence, il déclara, pour le bien de la paix, « renoncer de plein gré aux droits que lui donnait son titre de profès ». La congrégation accepta sa renonciation au droit de suffrage passif; mais, pour lui témoigner son estime, elle le maintint à la présidence de l'élection, avec voix active. Le Père Claude Aquaviva fut élu Général et Manare rentra dans l'ombre. Après l'élection, le pape Grégoire XIII, s'étant fait remettre tout le dossier du procès, cassa la sentence des juges et proclama hautement l'innocence de Manare (3). Certes, cette accusation ridicule fut pour le saint

---

(1) Sacchini, *op. cit.*, pars 2ª, lib. VII, § 64, et lib. VIII, § 75. — *Epist. Nadal*, II, 335; IV, 364 et suiv. — Manare, *Commentarius*, 89 et suiv. — Sur son activité en France, voir Fouqueray, *op. cit.*, I, 318; 363 et suiv. En particulier, il eut à soutenir une longue lutte contre l'université; mais ses démarches auprès du Parlement, de la reine-mère et du roi Charles IX finirent par obtenir gain de cause. En se rendant à son poste, il avait traversé la Belgique et visité les collèges de Louvain, de Tournai, de Douai et de Cambrai. (*Epist. Nadal*, II, 453.) C'était son premier contact avec la province belge.

(2) Député à la troisième congrégation générale en 1573, il fut retenu à Rome en qualité d'assistant du nouveau Général, le Père Mercurian.

(3) « Oliverium mihi virum plane bonum videri; istos vero Patres ultra quam constitutiones permitterent longe progressos. » Sur cette affaire, voir Sacchini. *op. cit.*, pars 5ª, lib. I, §§ 8-11; 16-24; 37-48. — Crétineau-Joly, *op. cit.*, 237 et suiv. — Fouqueray, *op. cit.*, II, 62-64.

religieux une rude humiliation; mais elle valut à la province belge l'immense avantage de recevoir l'homme providentiel qui devait lui donner son plein développement. Le Père Aquaviva, qui l'avait en haute estime, autant pour sa vertu et son caractère que pour son talent d'administrateur, l'envoya comme Visiteur dans les provinces du Nord (1). En novembre 1583, le Père Manare arrivait à Tournai. Il consacra deux années à la visite des collèges belges; puis, après un séjour de trois ans et demi dans la province du Rhin, il était rendu définitivement à la Belgique, où il revenait en qualité de Provincial (2).

Sa longue expérience du gouvernement, ses talents d'administration, la rectitude de son jugement, sa prudence et sa fermeté jointe à un grand fond de bonté et d'indulgence, en faisaient un supérieur modèle. Ses grandes et larges vues, son esprit d'initiative, son énergique activité, que n'effrayait aucun obstacle, ne relevèrent pas seulement la jeune province de ses ruines, ils lui firent prendre un magnifique essor. Avec Manare, s'ouvre une longue et brillante période de prospérité. La faveur, dont il jouit auprès d'Alexandre Farnèse et chez les archiducs, lui facilita les plus délicates négociations; sous son active impulsion, la Compagnie de Jésus se répandit dans les principales villes du pays et il eut une large part dans les nouvelles fondations. C'est lui qui le plus souvent conduisait les pourparlers avec les municipalités, débattait les conditions et parvenait, grâce à son tact et à son habileté, à les rendre acceptables; d'autre part, l'autorité et le crédit dont il jouissait auprès d'Aquaviva le firent maintes fois triompher des résistances romaines; généralement sa parole était écoutée et son avis emportait le consentement.

Mettant à profit la baisse générale des immeubles, il faisait acquérir de vastes espaces : maisons, jardins, terrains, qui devaient permettre plus tard de s'étendre et de construire les

(1) Il visita d'abord la Germanie supérieure (voir Duhr, *op. cit.*, I, 597 et suiv.); puis pendant deux ans la Belgique (novembre 1583-août 1585); de là, il passa dans a province du Rhin où, après la visite, il fut Provincial (février 1587-février 1589).

(2) Le 11 mars 1589.

collèges et les églises. Ces achats multipliés ne laissaient pas d'effrayer ses confrères plus timides; mais Manare voyait grand et allait résolument de l'avant : l'avenir devait lui donner raison (1). C'est à lui encore que la province devra l'établissement de la mission de Hollande et de l'aumônerie militaire (*missio castrensis*), qui rendit de si grands services aux armées du roi catholique (2).

Tout en travaillant ainsi au développement de la province, le Père Manare ne perdait pas de vue son organisation intérieure. Il fallait donner aux jeunes recrues, qui se présentaient en masse à la Compagnie, la formation longue et méthodique qu'exige l'Institut. Ici encore, il sera l'homme providentiel. Son premier souci, dès son arrivée, est de réorganiser le noviciat de Tournai et de lui trouver les revenus nécessaires (3). Il établit solidement les maisons d'études : séminaires de philosophie à Douai, de théologie scolastique à Louvain, de théologie morale à Saint-Omer et à Liége; il s'occupe du choix des professeurs et des programmes des cours (4). Il pourvoit à la formation pédagogique des futurs professeurs d'humanités par l'établissement d'un juvénat, prépare des prédicateurs et des écrivains, de façon à relever le niveau intellectuel de la province et à développer son activité scientifique. Son initiative s'étend à tout : par une série d'ordonnances, trop minutieuses peut-être parfois, il réglemente de nombreux points de discipline religieuse (5). En un mot, il communique à la province une vie nouvelle et la fait entrer dans la voie d'une prospérité inespérée.

---

(1) Voir un long rapport adressé au Père Général, le 6 septembre 1585, après la visite de la province; le Père Manare y rend compte de l'état de chacune des maisons. (*Historia flandro-belgica*, I, n° 6.)

(2) Voir plus bas, seconde partie.

(3) Lettre du Père Manare au Père Général, 10 janvier 1584. (*Germ. Epist.*, XXV, 601.)

(4) Rapport du 6 septembre 1585, cité plus haut, note 1.

(5) *Ordinationes R. P. Visitatoris P. Oliverii Manarei toti provinciae belgicae communes*, anno 1586 (original au collège Saint-Michel à Bruxelles), et les ordonnances de la visite de 1603 (au séminaire de Gand).

Quand, en 1594, il aura déposé la charge de Provincial, il continuera à exercer l'heureuse influence que lui confèrent et son prestige et l'affection universelle dont il est entouré. Sans avoir le titre de « consulteur », qu'il a refusé afin de laisser plus de liberté à son successeur (1), il est sans cesse consulté et, dans les affaires les plus épineuses, nous verrons les Provinciaux, non seulement prendre son avis, mais lui abandonner la direction (2). Il s'est retiré au collège de Bruxelles, où il voudrait vivre dans la retraite et la prière. Là, sur les instances du Père Aquaviva, il écrit ses souvenirs, afin de faciliter le travail des historiographes de la Compagnie (3). Souvent les supérieurs viennent l'arracher à sa retraite pour le mêler aux affaires de la province, ou pour le charger de démarches délicates auprès de l'archiduc, des nonces et des conseillers de l'État. Lorsqu'en 1597, le Père Duras sera nommé assistant, c'est au Père Manare, malgré ses soixante-quatorze ans, que le Père Général confiera le gouvernement de la province, en attendant la nomination du nouveau Provincial (22 mars 1597-20 juillet 1598); en 1603, il sera nommé une seconde fois Visiteur (4), et en 1608, âgé de quatre-vingt cinq ans, vice-provincial pendant que le P. François

---

(1) Lettre du Père Georges Duras au Père Général, 25 septembre 1594 (*Germ. Epist.*, XXVIII, 158), à quoi le Père Général répond : « De cetero ubi levatus hac cura fuerit P. Oliverius, non omittat R^a. V^a. eum in rebus gravioribus consulere, non tam ut consultorem ordinarium, quam ut communem provinciae patrem eiusque rerum expertissimum. » (Lettre au Père Duras, 26 novembre 1594.) — Dans le catalogue de 1602, après les noms des quatre consulteurs du Père Provincial, nous lisons ces mots : « P. Oliverius Manareus solet assumi tanquam quintus. »

(2) Voir plus bas, 2^e partie, le conflit avec l'université de Louvain (1594-1598).

(3) *P. Manarei Historica.* (Historia Societatis, reg. 70.) Nous y trouvons les *Puncta mandato P. Generalis nostri Claudii Aquavivae collecta ab Oliverio Manareo et in urbem missa pro historia universali Societatis, si ad eam viderentur apta.* Publié par Delplace, S. J., sous le titre : *Commentarius de rebus Societatis Jesu.* Florence, 1886; de même une vie de Mercurian, publiée aussi par Delplace, S. J., sous le titre : *De vita et moribus Everardi Mercuriani, commentarius Oliverii Manarei.* Bruxelles, 1882; enfin, plusieurs autres notices sur saint Ignace et sur les anciens Pères qu'il a connus.

(4) Lettre du Père Général au Père Manare, 19 juillet 1602.

de Fléron se rend à la congrégation générale (1). Il aura en 1610, la consolation de prendre part à Bruxelles aux fêtes de la béatification de saint Ignace de Loyola ; dans cette cérémonie, il portera la statue du saint, assisté de deux autres vétérans, les Pères François Coster et Éleuthère Dupont, qui avaient, comme lui, joui à Rome de la familiarité du fondateur (2). Enfin, accablé d'infirmités, il se retirera (1609) au noviciat de Tournai, où durant quatre années, au milieu de grandes souffrances, il donnera aux novices l'exemple de la patience, de l'humilité et de la plus touchante piété. Souvent, dans cette suprême retraite, les lettres du Père Aquaviva viendront réconforter le bon vieillard. Il y mourra le 28 novembre 1614, dans la 92me année de son âge, la 69me de son sacerdoce et la 64me de vie religieuse. Considéré à juste titre comme le vrai fondateur de la province belge, il a bien mérité le bel éloge que lui décernait son supérieur général, en l'appelant « le père de la province ».

Son nom revient si souvent au cours de cette histoire que nous avons cru devoir consacrer ces quelques pages à sa mémoire (3). Nous allons le voir à l'œuvre dans la fondation et l'organisation des collèges.

---

(1) Idem eidem, 20 octobre 1607.

(2) *Narratio eorum quae gesta sunt Bruxellis in festo beatificationis P. N. Ignatii, 1610, pridie Kal. augusti.* (Original au collège Saint-Michel à Bruxelles.)

(3) La lettre annonçant son décès et résumant brièvement sa vie, a été publiée par Losschaert, S. J., en tête des *Exhortationes P. Oliverii Manaraei.* Roulers, 1912.

CHAPITRE X.

Les nouvelles fondations sous Alexandre Farnèse (1580-1593).

1. Coup d'œil général sur les fondations de cette période. — 2. Fondation du collège de Courtrai. — 3. Fondation d'Ypres. — 4. Fondation de Gand.

1. *Coup d'œil général sur les fondations de cette période* [1].

Après le premier octroi de Philippe II en 1556, la Compagnie avait progressé en Belgique assez lentement [2]; elle avait cependant ouvert neuf maisons; sous le gouvernement d'Alexandre Farnèse, elle allait prendre de grands développements et doubler le nombre de ses collèges.

Les fondations de cette seconde période ont, à bien des égards, un autre caractère que celles de la précédente. Avant 1584, les collèges durent en général leur existence soit à des évêques (Liége, Bruges et Cambrai), soit à des abbés (Saint-Omer et Douai), soit à des particuliers qui réunissaient leurs efforts pour assurer aux jésuites, vaille que vaille, les revenus nécessaires. Ce fut le cas de Tournai, d'Anvers et de la maison de Dinant, dont l'existence fut éphémère. Durant la seconde période, le mouvement partira, en général, des municipalités elles-mêmes. Les magistrats urbains, effrayés des excès commis par une minorité de rebelles, s'étaient ressaisis; soucieux d'assurer avant tout l'éducation de la jeunesse, singulièrement compro-

---

[1] Sources manuscrites : *Germaniae Epistolae (1573-1585)*, XIII-XXVI. — *Epistolae Patrum Generalium.*

[2] Pirenne, *op. cit.*, IV, 362.

mise pendant les troubles, ils demandaient le concours de la Compagnie. Ainsi, au fur et à mesure que les villes faisaient leur soumission, elles ouvraient leurs portes aux jésuites. Farnèse d'ailleurs les y encourageait, car il voyait dans les collèges un rempart contre un retour offensif de l'hérésie et une sécurité pour l'avenir du pays et de la religion (1).

Les dispositions de la population envers la Compagnie étaient aussi devenues plus bienveillantes. Auparavant, les jésuites étaient peu désirés. A leur arrivée, ils rencontraient souvent l'indifférence, si pas l'aversion; et quand, par leurs catéchismes, leurs prédications et les services qu'ils rendaient aux pauvres et aux malades, ils avaient gagné la sympathie du peuple et de quelques familles, ils avaient à lutter contre l'hostilité de la bourgeoisie et d'une partie notable du clergé. Nous avons vu l'opposition qu'ils rencontrèrent à Louvain, à Tournai, surtout à Anvers et la facilité avec laquelle, en 1578, ils furent expulsés de presque tous leurs collèges. Un revirement s'était produit dans l'opinion publique. Durant l'exil, les notables et les prêtres fidèles avaient été en contact plus intime avec les Pères à Douai et à Saint-Omer; ils les avaient vus à l'œuvre et, rentrés au pays, ils n'avaient rien eu de plus empressé que de les appeler à leur suite. Les jésuites bénéficiaient aussi de la réaction qui avait amené au pouvoir dans les villes reconquises les éléments catholiques. Nous les verrons désirés et demandés, au point que, loin de s'imposer, ils devront résister à des instances trop impatientes.

D'autre part, durant la première période, les sommes accordées pour les fondations étaient, en général, tout à fait insuffisantes, voire même dérisoires, comme à Dinant, à Tournai et à Cambrai; quant aux espérances que l'on faisait miroiter pour l'avenir, elles avaient été trop souvent illusoires. Comme l'écrivait le Père Delange, « une fois le collège ouvert, on laissait les

(1) Sacchini, *op. cit.*, pars 5ª, lib. IV, § 98.

jésuites se débrouiller[1]. » Aussi, à Rome, le gouvernement central allait-il lutter pour ne pas retomber dans les mêmes errements. On en avait assez de bâtir sur des espérances, sur de belles promesses trop vite oubliées; on voulait des réalités, des revenus fixes et stables, capables d'assurer la perpétuité de la fondation.

Ces exigences de la Compagnie par rapport à la dotation des collèges et son obstination à refuser tout minerval de la part des élèves demandent un mot d'explication. Saint Ignace avait voulu que l'enseignement donné aux séculiers fût gratuit, comme les autres ministères [2]. Cette gratuité n'était pas en soi une nouveauté. En effet, le moyen âge avait vu se fonder quantité de chaires ainsi que des bourses pour les étudiants; mais la gratuité absolue était une innovation. Les Pères, d'après les constitutions, ne pouvaient recevoir aucune rétribution pour les études, quelque fortunés que fussent les élèves. D'autre part, saint Ignace n'avait pas voulu laisser les maîtres vivre d'aumônes, comme dans les maisons professes. Il jugeait, en effet, la mendicité incompatible avec leurs travaux et leurs études. De là, la nécessité d'une fondation pour les collèges. Pour commencer et continuer un établissement d'instruction, il fallait de toute nécessité posséder, outre des bâtiments appropriés, une dotation suffisante pour l'entretien du personnel et de quelques novices ou étudiants religieux, destinés à suppléer les maîtres actuellement en charge [3]. Ce système avait le grand avantage d'assurer la perpétuité de l'enseignement gratuit. Une fois les bâtiments construits et l'entretien du personnel assuré par des revenus stables, le collège pouvait continuer à fonctionner avec une parfaite régularité, sans que les élèves eussent rien à débourser. La fondation pou-

---

(1) Lettre du Père Delange au Père Général, 14 janvier 1572. (*Germ. Epist.*, XIII, 52.)

(2) *Constitutiones*, parte IV, cap. 7, § 3.

(3) Bien entendu, ces sujets ne restaient pas oisifs; ils poursuivaient leurs études ou leur formation religieuse dans les séminaires de l'Ordre. (*Epist. Canisii*, IV, 125.)

vait avoir rencontré bien des difficultés; une fois réalisée, l'avenir était assuré.

Cette gratuité absolue n'avait pas été étrangère au succès des jésuites et à la vogue qu'eurent partout leurs collèges; mais, dans son ardeur à promouvoir le bien des âmes, la Compagnie s'était laissé entraîner plus vite et plus loin que ne l'eût conseillé la prudence. Elle avait ouvert un trop grand nombre d'établissements, surtout en Italie et en Espagne, sans s'assurer les revenus suffisants pour l'entretien du personnel. La situation était inquiétante. Déjà saint Ignace l'avait pressenti durant les dernières années de son gouvernement; la détresse de plusieurs collèges d'Italie lui avait appris, à ses dépens, les inconvénients des fondations mal pourvues au point de vue temporel. Instruit par l'expérience, il écrivait au Père Laynez, le 20 août 1552 (1) : « Avant de songer à ouvrir de nouveaux postes, il faut affermir les anciens ». Il se déclarait résolu à ne plus accepter de collèges qui ne fussent en état d'entretenir au minimum quinze sujets (2).

La première congrégation générale (1558) ayant sanctionné cette ordonnance (3), le Père Laynez prit des mesures pratiques pour en assurer l'exécution (4). La seconde congrégation (1565) crut devoir insister, afin de modérer la facilité trop grande des supérieurs à ouvrir des collèges *exigua et male fundata;* elle recommandait au Général de consolider les maisons existantes plutôt que d'en admettre de nouvelles (5). La troisième congré-

---

(1) Polanco, *Chronicon*, III, 78, et *Epist. Ignat.*, IV. 381.

(2) Lettres de saint Ignace au Père Nadal, 1er janvier 1554 (*Epist. Ignat.*, VI, 121), et du 28 mars 1554 au Père Charlat, à son départ pour Tournai. (*Ibid.*, 529.)

(3) Décret 73me de la première congrégation générale. (*Institutum Societatis Jesu*, II, 171.)

(4) Il exigeait un personnel de 20 sujets pour les petits collèges de trois classes d'humanités; de 30 pour les collèges de cinq ou six classes d'humanités; de 50, si l'on y ajoutait la philosophie, et de 70, quand on y enseignait, en outre, la théologie. *Formula acceptandorum collegiorum data a P. Laynez.* (Ibid., 214.)

(5) Décret 8me. (*Ibid.*, 195.) — Les députés insistèrent d'autant plus qu'ils connaissaient la tendance du Père François de Borja, nouvellement élu Général, à trop facilement admettre les fondations insuffisantes, comptant, comme il le disait, que Dieu y pourvoirait.

gation (1573) revint à la charge, donnant comme directive au nouveau Général, le Père Mercurian, d'accomplir le vœu des assemblées précédentes [1].

Ces mesures, si sages qu'elles puissent paraître, étaient d'une application bien difficile en Belgique. Déjà le Père Ribadeneira écrivait au Père Laynez, le 15 mai 1558 : « Pour fonder des collèges, il faut prendre ici une autre voie qu'en Italie et en Espagne. Les Belges ne se décideront pas à donner, avant d'avoir vu la Compagnie à l'œuvre. Vouloir assurer l'entretien de quatorze sujets avant de les envoyer est, à mon humble avis, fermer la porte devant soi [2] ». Nous l'avons vu, dans la pratique, Laynez et François de Borja avaient accepté, trop facilement peut-être, des fondations peu brillantes et, quand Mercurian, dans sa première ardeur, voulut mettre un frein et se montrer plus exigeant, les consulteurs lui firent des représentations : « Tous les Pères élevés en Belgique, écrivaient-ils le 3 décembre 1573, et ceux qui y viennent d'autres provinces sont unanimes, vu l'état du pays, à reconnaître l'impossibilité de tenir *mordicus* à l'ordonnance du Père Laynez. Vouloir obtenir ici une fondation complète dès le commencement des collèges, c'est se leurrer d'un vain espoir. La Belgique est ruinée par la guerre, le peuple est écrasé sous les impôts, les nobles et les notables sont criblés de dettes, les ressources des nouveaux évêchés sont nulles; la situation des abbayes est meilleure, il est vrai, mais pas au point de suffire à de larges fondations. Quant aux villes et aux États, leurs charges sont si écrasantes qu'ils peuvent à peine fournir les subsides nécessaires au roi et au salut du pays ». En Belgique, concluaient-ils, il faudrait admettre les collèges avec des revenus médiocres, qui grandiront petit à petit, grâce aux libéralités à venir. « La réputation de la Compagnie est en jeu, ajoutaient-ils; déjà on nous accuse d'être intéressés et avides de biens temporels et nos amis eux-

(1) Décret 17me. (*Institutum Societatis Jesu*, II, 222.)

(2) *Monumenta Ribadeneirae*, I, 299.

mêmes s'étonnent que nous semblions avoir plus à cœur l'ampleur d'une dotation que le salut et l'utilité du prochain [1] ». Le Père Schipman insistait le 22 janvier 1574 : « Ce n'est pas, disait-il, comme en Italie et en Espagne; ici, il ne faut pas se leurrer de l'espoir de voir fonder un collège tout d'une pièce, avec sa dotation complète; mais plutôt de le voir croître petit à petit [2] ». Le Père Coster confirmait le fait : « En Belgique, on n'a généralement pas affaire à un fondateur unique, mais à tout un groupe, où chacun apporte sa quote-part d'après ses ressources plus ou moins grandes [3]... Ici, ajoutait-il, 1,000 florins paraissent déjà beaucoup pour une fondation ». Les Pères belges eurent pratiquement gain de cause : Mercurian n'urgea pas outre mesure l'exécution du décret de Laynez.

L'octroi de 1584, qui accordait, pour la dotation des collèges d'humanités, l'amortissement de rentes immobilières jusqu'à concurrence de 3,000 florins, vint compliquer la situation. A Rome, on prétendait exiger, avant l'ouverture des classes, ce revenu stable de 3,000 florins, que l'on considérait comme un minimum. Or, ce n'était pas ainsi qu'on l'entendait en Belgique : on avait cru que la Compagnie se contenterait, au début, de revenus modestes et que, petit à petit, elle acquerrait la dotation complète [4]. C'est ainsi, disait-on, qu'avaient agi les autres ordres religieux [5]. Mais la situation n'était pas la même.

---

(1) Mémoire adressé au Père Général par les Pères Schipman, Coster, Éleuthère Dupont et Max a Capella. (*Germ. Epist.*, XIV, 454.)

(2) Lettre du Père Schipman au Père Général, 22 janvier 1574. (*Germ. Epist.*, XV, 112.)

(3) Lettre du 22 juillet 1574. (*Germ. Epist.*, XV, 272.)

(4) « Ut concessum sit a rege et regio senatu in Belgio ut nostris liceat habere tria millia redituum in collegiis... non tamen dicunt id primo die opus fieri, sed successu temporis, ut in omnibus religionibus. » (Lettre du Père Éleuthère Dupont au Père Général, 20 mai 1586, *Germ. Epist.*, XXVI, 568.)

(5) « Omnes religiosi clamant, etiam in pulpitis, et hoc impune ac passim, jesuitas esse omnium hominum astutissimos et callidissimos, qui sua collegia volunt simul esse rata et perfecta, cum ipsi a parvis principiis ad has opes, multorum annorum decursu, pervenerint. » (*Ibidem.*)

Les autres ordres pouvaient débuter avec un personnel restreint et l'augmenter au fur et à mesure des ressources et des aumônes; tandis que la Compagnie, appelée à donner l'enseignement gratuit, devait dès le début entretenir un personnel suffisant et assurer les ressources nécessaires pour le renouveler périodiquement. Néanmoins, cette attitude de la Compagnie était sévèrement jugée, même par ses amis (1). Les Pères belges, en général, ne méritaient pas ce blâme. Témoins de la détresse des catholiques, harcelés par les instances des magistrats, du clergé et des notables, ils étaient enclins — trop peut-être — à souscrire à des conditions peu favorables; puis, confiants dans l'avenir, ils escomptaient l'affermissement des fondations peu solides. A Rome, on ne partageait pas cet optimisme; on y jugeait les choses avec plus de calme et de plus haut. Instruit par une longue expérience, on avait appris que trop souvent les belles promesses ne se réalisaient pas : une fois le collège ouvert, l'enthousiasme tombait et on laissait les Pères se débattre dans une situation précaire.

Plus encore que l'insuffisance des revenus, le Père Général, Claude Aquaviva, opposait aux multiples sollicitations dont il était assailli, le manque de sujets. Nous avons vu combien la province avait été réduite à la suite des troubles. Les vocations, il est vrai, s'annonçaient nombreuses; mais la plupart des recrues étaient des jeunes gens qu'il fallait former, avant de les employer dans des collèges; en outre, la modicité des ressources ne permettait pas d'en recevoir autant qu'il eût été nécessaire pour les nouvelles fondations qu'on réclamait de toutes parts. Aussi, le Général voulait agir avec une sage lenteur : préparer d'abord les sujets sans rien précipiter et, en attendant, faire prendre patience aux solliciteurs par de bonnes paroles d'espoir. Mais comment résister longtemps aux démarches si pressantes qui l'assaillaient. Aux instances des municipalités,

(1) Lettre du Père Éleuthère Dupont au Père Général, 20 mai 1586. (*Germ. Epist.*, XXVI, 568.)

venaient se joindre celles des évêques et des notables; le nonce Bonomi, évêque de Verceil, se disait chargé par Sixte-Quint de promouvoir le développement des collèges (1); Farnèse et ses conseillers y ajoutaient le poids de leur autorité; enfin, les Pères belges eux-mêmes, écoutant plus leur cœur que leur raison, trouvaient réponse à toutes les objections, si bien que le Général finissait par céder et se laissait arracher son consentement (2). Tant il est vrai qu'il est parfois plus facile de résister à la violence ouverte qu'à certaines contraintes morales.

Enfin, les fondations de cette période diffèrent des précédentes en ce que, le plus souvent, on recourut à l'union de bénéfices ecclésiastiques pour former, ou tout au moins pour compléter la dotation. L'état lamentable des finances municipales ne permettait pas aux cités qui appelaient les jésuites, de fournir les revenus nécessaires. D'autre part, à la suite des guerres et des troubles religieux, beaucoup de monastères et surtout de prieurés étaient vides ou près de s'éteindre. L'idée vint d'utiliser ces biens à la fondation des collèges. Ceux-ci, par l'enseignement gratuit et le ministère apostolique, rendaient de grands services; ainsi ce transfert de propriété semblait bien répondre aux intentions des anciens donateurs. Pareil procédé s'était souvent présenté dans l'histoire de l'Église et, au point de vue du droit, il était légitime. Le pape, en effet, étant l'administrateur suprême de tous ces biens, pouvait en disposer dans l'intérêt évident de l'Église. Il suffisait donc d'avoir son consentement. Sixte-Quint était tout disposé à l'accorder, comme il en avait donné l'assurance au Général (3). Le Père Olivier Manare était partisan de ce système de fondation

---

(1) Lettre du Père Coster au Père Général, 3 mai 1586. (*Germ. Epist.*, XXVII, 305.)

(2) Partout en Europe, de nombreux collèges étaient offerts à la Compagnie, si bien que le Père Général devait en refuser beaucoup. En 1584, troisième année de son généralat, le Père Aquaviva en avait refusé soixante et plus de cent cinquante, en 1593. (Astrain, *op. cit.*, V, 774.)

(3) Lettre du Père Aquaviva au Père Manare, 1er février 1584.

qu'il trouvait « plus avantageux et plus expéditif [1] ». « Le moment est favorable, écrivait-il. En effet, une fois la tranquillité revenue, on recherchera de nouveau ces bénéfices avec l'ambition ordinaire. Si nous les obtenons alors, ce ne sera pas sans exciter des plaintes et des murmures; maintenant, au contraire, on ne s'en occupe guère : la noblesse est sous les armes et elle n'a que des enfants en bas âge. Tout se passera sans bruit et, une fois la chose faite, on ne songera pas à revenir sur le passé [2] ».

Toutefois, ce système, si recommandé par Manare [3], n'allait pas sans difficultés. D'abord, il n'était pas aussi expéditif qu'on le croyait. Les négociations traînaient souvent en longueur, parce que cette translation insolite de bénéfices nécessitait de lentes et difficiles procédures : elle était précédée d'une information de *commodo et incommodo* et se compliquait souvent de minutieuses enquêtes. Ensuite, quand le dernier titulaire ne se réservait pas les revenus sa vie durant, il exigeait tout au moins qu'on pourvût à son entretien. Or, comme généralement ces biens étaient devenus à peu près improductifs par la guerre ou par l'incurie des anciens possesseurs, le rendement suffisait à peine, pendant plusieurs années, à couvrir les frais. En outre, l'union des bénéfices était une source de procès, tant pour entrer en possession que pour s'y maintenir et recueillir les revenus; et l'on sait si, sous l'ancien régime, les procès s'éternisaient [4]. Souvent aussi, les obligations annexées aux biens ecclésias-

---

[1] « Quod nulla fundatio futura videtur commodior et expeditior. » (Lettre au Père Général, 1er mars 1584, *Germ. Epist.*, XXV, 673.)

[2] « Res facta manebit et nemo de praeteritis cogitabit. » (Lettre au Père Général, 8 février 1584, *Germ. Epist.*, XXV, 665.)

[3] Il y revient dans de nombreuses lettres, 1er mars et 26 mai 1584 (*Germ. Epist.*, XXV, 673 et 687); 3 avril 1585 (*Germ. Epist.*, XXVI, 572), etc.

[4] Nous avons vu plus haut les difficultés éprouvées par les jésuites de Liége, au sujet du prieuré de Saint-Séverin, et surtout de celui de Muno. Il en sera de même, nous le verrons, à Ypres et à Luxembourg.

tiques : la *cura animarum* (1), la juridiction temporelle, les droits de seigneurie et de justice étaient une cause d'ennuis et de démêlés désagréables (2). Enfin par dessus tout, malgré son soin de se tenir en dehors des négociations, la Compagnie redoutait l'odieux qui pouvait rejaillir sur elle de l'acquisition de ces biens. Les résignataires, en effet, étaient souvent fort peu résignés (3); on risquait d'exciter bien des rancunes et, la malice aidant, de se voir accuser de cupidité (4).

Aussi le Père Général n'était guère partisan de ces incorporations. Toutefois, convaincu par les raisons que Manare faisait valoir avec tant d'insistance, il finit par se rendre (5); mais, il mettait des conditions : avant tout, il défendait de recevoir un bien ecclésiastique où il y avait espoir de voir renaître la vie monastique; jamais non plus on ne pouvait les accepter sans indemnité pour les religieux survivants, ni sans s'être assuré le consentement explicite des supérieurs des ordres intéressés. Son principe était « de ne pas faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît à nous-mêmes ». Ensuite, il recommandait aux Pères de se tenir en dehors des négociations : « c'est à ceux qui nous demandent, qu'incombe la

(1) Les jésuites, d'après leurs constitutions, ne pouvaient pas l'exercer par eux-mêmes; ils devaient donc nommer un vicaire, le payer et, par-dessus le marché, ils étaient rendus responsables de toutes les plaintes que ce remplaçant soulevait.

(2) « Cette juridiction temporelle est un honneur, disait le Père Manare, mais elle a peu d'avantages et beaucoup d'inconvénients. » Aussi lui conseillait-on, à Bruxelles, de l'abandonner au roi « propter lites et molestias quas affert. » (Lettre au Père Général, 17 août 1594, *Germ. Epist.*, XXXIII, 117.) — C'est ce que l'on fit à Ypres, moyennant une compensation convenable; mais à Liége, le recteur resta seigneur de Muno, ce qui, dans le cours des ans, lui causa de multiples déboires.

(3) M. D'HUART, *La fondation de l'ancien collège des jésuites à Luxembourg.* Luxembourg, 1904, 58.

(4) C'est ce qui arriva pour la fondation de Luxembourg. Déjà, en 1573, la congrégation provinciale de la Germanie supérieure, demandait au Père Général de se montrer difficile pour accepter ce genre de fondations : « Ad effugiendam omnem notam cupiditatis apud clerum et populum »; parce qu'elle constatait que « nostra Societas male audire incipit ob eiusmodi incorporationes ». (*Congreg. reg.*, 42.)

(5) Lettre du Père Général au Père Delange, 1er mars 1584.

charge de poursuivre ces affaires en cour de Rome [1] » ; aussi, le Général se refusait à intervenir personnellement auprès du pape [2]. Ce point, d'ailleurs, ne rencontrait guère de difficultés, car le prince de Parme se chargeait, le plus souvent, des démarches auprès de la cour romaine, par l'entremise de son oncle, le cardinal Farnèse ou de l'ambassadeur d'Espagne. Enfin, le Père Aquaviva n'autorisait l'union des bénéfices qu'à la condition expresse qu'il garderait sa liberté de différer l'acceptation du collège. Il ne prétendait pas avoir la main forcée; il devait être bien entendu que l'incorporation obtenue n'entraînait pas l'obligation d'ouvrir les cours, avant que tout le reste fût réglé [3]. A quoi Manare répondait : « C'est entendu, Votre Paternité garde toute sa liberté; mais cela ne veut pas dire que vous serez à l'abri des instances importunes. Il est à prévoir que les villes et les princes insisteront; il faudra leur faire comprendre que, faute de sujets, la Compagnie n'est pas en état de leur accorder immédiatement ce qu'ils demandent et leur faire prendre patience [4] ». Dans l'ensemble, ces biens ecclésiastiques ont causé aux jésuites belges plus de déboires et d'ennuis qu'ils ne leur ont rapporté de revenus.

Disons que peu de collèges ont été, dès les débuts, pourvus d'une dotation suffisante. Trop souvent, les règles des congrégations générales restèrent lettres mortes; rarement on obtint, dès le principe, les 3,000 florins prévus par le décret de 1584; presque partout il fallut attendre bien des années pour arriver à une fondation complète.

Si nous notons sur la carte les fondations réalisées sous le gouvernement de Farnèse, nous constatons que trois collèges s'ouvrirent en Flandre (Courtrai, Ypres et Gand); c'était des

---

(1) Lettre du Père Général au Père Delange, 29 juin 1583.

(2) *Epistolae Patrum Generalium*, 1584-1587, *passim*.

(3) Lettres du Père Général au Père Manare, 26 juin et 23 août 1584; il charge le Père Manare d'insister sur ce point auprès de ceux qui font les démarches.

(4) Lettre du Père Manare au Père Général, 26 août 1584. (*Germ. Epist.*, XXV, 635.)

positions de combat contre l'hérésie; trois en wallonie (Mons, Lille et Valenciennes), un dans la capitale, à Bruxelles; enfin celui de Luxembourg, qui restera isolé dans la partie la plus lointaine du pays. Sous bien des rapports, ces fondations se ressemblent. Elles présentent certains caractères uniformes et constants : les jésuites sont appelés par la municipalité, le plus souvent sous l'impulsion de Farnèse. Ils arrivent d'abord en « mission » et ont plus ou moins de succès; la mission se perpétue et devient ou tend à devenir une résidence stable; les négociations s'engagent alors en vue de la dotation du collège. C'est le point délicat, car les finances sont obérées. On discute, Rome résiste, soit faute de ressources suffisantes, soit, plus souvent, manque de sujets. Les Belges insistent, font valoir des raisons plus ou moins bonnes. On finit par tomber d'accord et les classes s'ouvrent avec une dotation peu considérable, qui généralement se développe avec le temps. Nous allons raconter à grands traits l'histoire de ces fondations nouvelles, en insistant sur ce que chacune d'elles a de caractéristique.

2. *Fondation du collège de Courtrai.*

La fondation du collège de Courtrai [1] fut l'œuvre du magistrat, qui par sa libéralité et sa persévérance obstinée finit par avoir raison de tous les obstacles, même de l'opposition formelle du Père Général.

La ville de Courtrai avait été une des premières à secouer le joug des « patriotes »; le 27 février 1580, elle faisait sa sou-

---

[1] **Sources imprimées** : Sacchini, *Historia Societatis Jesu,* pars 5ª, lib. III, § 87; lib. VI, § 57. — Manare, *Commentarius,* 189. — Henry Vercruysse, *Les anciens établissements d'enseignement moyen à Courtrai.* II, *Notes et documents.* Courtrai, 1908.

Sources manuscrites : *Historia collegii Cortracensis Societatis Jesu.* (Historia Fland.-Belg., I, nº 8, et A. R. Jés. F. B., 979.) — *Documents relatifs au collège de Courtrai.* (A. R. Jés. F. B., 682-690, 1441.) — *Epistolae Patrum Generalium,* 1580 et suiv. — *Germaniae Epistolae* (*1581-1587*), XXV-XXVIII. — *Fundationes Flandro-belgic,* I.

mission à Farnèse. Parmi les exilés qui rentraient au pays se trouvait le doyen de Saint-Martin, Jean David. Réfugié pendant les troubles à Saint-Omer, il avait fait les exercices de saint Ignace et s'était décidé à entrer dans la Compagnie de Jésus. Le mardi de Pâques 1581, dans une vibrante exhortation, il prit congé de ses ouailles, et, comme recommandation suprême, leur conseilla d'appeler les jésuites. Au sortir de l'église, les échevins se réunirent et, d'accord avec les notables, décidèrent de fonder à Courtrai un collège de la Compagnie de Jésus (1). Deux ans après, à force d'instances, ils obtinrent du Père Provincial, Baudouin Delange, l'envoi de quelques religieux, parmi lesquels se trouvait Jean David, l'ancien doyen devenu novice. La mission était établie le 15 juin 1583. C'était une première étape vers l'érection d'un collège. L'année suivante, les échevins adressaient leur demande au Père Général (2) ; ils reçurent cette réponse peu encourageante : « La situation de la Belgique et de la Compagnie ne nous permet pas de multiplier les collèges. Il faut mesurer les charges aux forces dont nous disposons. Les sujets font défaut; nous avons tout d'abord à consolider les fondations anciennes et à pourvoir les villes envers lesquelles nous avons pris des engagements (3) ». Le 13 avril 1585, le Père Aquaviva insistait auprès du P. Jean David pour qu'il fît comprendre aux Courtraisiens l'impossibilité de les satisfaire : « Si on laissait grandir leur espoir, dit-il, la désillusion serait d'autant plus amère ». Les échevins ne se tinrent pas pour battus. Un moment, ils avaient redouté de voir partir les Pères, mais le Visiteur, Olivier Manare, les avait rassurés, en leur disant aimablement : « Votre grande générosité nous a livrés à vous pieds et poings liés; nous voudrions partir que nous ne le pourrions pas ». Bien plus, il promettait son

(1) Vercruysse, *op. cit.*, XXVII et suiv.

(2) Lettre des échevins au Père Aquaviva, 4 septembre 1584. (Original en français, *Germ. Epist.*, XXV, 609; copie italienne, *Epistolae Communitatum*, f° 348.)

(3) Lettres du Père Aquaviva aux échevins et au Père David, 18 décembre 1584.

concours et faisait connaître les conditions auxquelles ils obtiendraient gain de cause à Rome.

Ainsi encouragés, les échevins renouvellent leur requête au Général (1); puis, sans attendre la réponse, ils entreprennent la construction des classes et continuent à réunir les fonds nécessaires à la dotation. Sur ces entrefaites, éclate comme un coup de foudre le refus péremptoire du Père Aquaviva : il ne veut pas se voir forcer la main; l'ordre est donné de rappeler la mission et de quitter Courtrai sans espoir de retour (2).

On s'imagine aisément la stupeur et la consternation du Père David au reçu de cette nouvelle (8 mai 1586). Il se croyait assuré de l'assentiment du Général; les classes sont bâties, le monogramme de la Compagnie brille sur le frontispice, les élèves attendent, des jeunes gens de la noblesse sont déjà arrivés des environs pour fréquenter les cours. Il est impossible de reculer; ce serait un scandale. Dans cette perplexité, il se décide à ne pas rendre public le refus d'Aquaviva et à tout tenter pour faire rapporter la mesure (3). Le Provincial, François Coster, gagné à la cause des Courtraisiens, s'efforce de son côté, de fléchir le Général : « ses conseillers, écrit-il, sont d'avis d'accepter la fondation; c'est le vœu de toute la province et il est convaincu que ce collège deviendra un des meilleurs. » Pour excuser la hâte avec laquelle on a entrepris les travaux, il fait remarquer qu'on n'a pas cru à une opposition formelle du Général; les refus, en effet, étaient toujours mesurés de manière à ne pas retirer tout espoir. Maintenant, on s'est trop avancé pour reculer; il y va de l'honneur de la Compagnie (4). Il ne cesse pas

---

(1) Lettre des échevins au Père Général, 7 février 1586. (Original, *Germ. Epist.*, XXVII, 558.)

(2) Lettres du Père Général au Père Coster, Provincial, au Père Jean David et aux échevins, 31 mars 1586.

(3) Lettres du Père David au Père Coster, 14 mai, et au Père Général, 21 mai 1586. (*Germ. Epist.*, XXVI, 560 et 565.)

(4) Lettre du Père Coster au Père Général, 3 juin 1586. (*Germ. Epist.*, XXVII, 580.)

d'insister (1), afin que, selon l'expression imagée du Père David, « ses lettres fassent l'office de sangsues et ne lâchent pas le Général, avant de lui avoir arraché son consentement (2) ». Aquaviva est ébranlé. Certes il témoigne son mécontentement de ce que l'on se soit tellement avancé sans son autorisation, et même contre sa volonté formelle. Jamais on n'aurait dû consentir aux dépenses faites pour la construction des classes et pour le mobilier; mais enfin, il ne s'oppose pas à ce que la mission continue; pour le collège, on verra plus tard (3).

C'était une demi-victoire, le triomphe complet ne devait pas tarder. Bientôt, on livre le dernier assaut; le 23 septembre 1586, les échevins écrivent à Rome. Leurs prétentions sont bien modestes : en attendant des temps meilleurs, ils sont disposés à se contenter de trois classes (4). Le Provincial appuie la demande des Courtraisiens (5); le Père Manare, de la province rhénane qu'il visite en ce moment, plaide chaleureusement leur cause : « Courtrai, écrit-il, est une des villes les plus fidèles au roi et elle a beaucoup souffert à cause de son loyalisme; aussi le gouvernement verrait le refus d'un mauvais œil (6) ». Cette intervention du Père Manare fut d'un grand poids dans la balance (7); au mois de février 1587, le consentement était enfin donné (8).

---

(1) Lettres du Père Coster au Père Général, 3 juin, 1er août, 23 septembre, 8 octobre, 26 octobre, 10 décembre 1586; 17 janvier, 8 février, 22 février et 7 mars 1587. (*Germ. Epist.*, XXVI et XXVII.)

(2) Lettre du Père David au Père Provincial, 8 mai 1586. (*Germ. Epist.*, XXVI, 561.)

(3) Lettres du 10 juillet 1586 au Père Coster et au Père David.

(4) Vergruysse, *op. cit.*, XLIV. Le document original se trouve dans le registre *Fundationes Flandro-belgic.*, Courtrai, n° 6.

(5) Lettre du Père Coster au Père Général, 23 septembre 1586. (*Germ. Epist.*, XXVII, 562.)

(6) Lettre du Père Manare au Père Général, 2 novembre 1586. (*Germ. Epist.*, XXVII, 229.) — Guillaume de Pamele avait écrit dans le même sens au Père Général, le 13 février 1586. (*Germ. Epist.*, XXVI, 559.)

(7) Lettre du Père Général au Père Manare, 12 janvier 1587.

(8) Lettres du Père Général au Père Coster, 9 février; au magistrat, 20 février; au Père David, 9 mars 1587.

Immédiatement les cours s'ouvrirent dans des locaux de fortune, en attendant l'inauguration des nouvelles classes, qui se fit solennellement le 2 mai. L'acte de fondation fut dressé le 2 octobre (1).

Une fois nantie de ce collège si ardemment désiré, la ville ne se départit pas de sa générosité. Chaque année amène de nouvelles libéralités : achat des terrains avoisinants, augmentation des revenus de la fondation, dons extraordinaires pour amortir les dettes et surtout pour la construction de l'église (2).

En 1625, la municipalité arriva enfin à parfaire la fondation. Le 22 janvier 1626, le Père Général, Mutius Vitelleschi, reconnaissait par lettres patentes le magistrat de Courtrai comme fondateur du collège (3) ; le jour de sainte Madeleine, le Père Provincial, Florent de Montmorency, offrait pour la première fois, en grande solennité, le cierge symbolique.

3. *Fondation du collège d'Ypres.*

Tandis qu'à Courtrai on se heurtait à une vive résistance de la part du Père Général, la fondation d'Ypres (4), bien qu'elle se présentât dans des conditions très désavantageuses, ne rencontrait pas de difficultés. Ce fut précisément la lamentable situation

---

(1) VERCRUYSSE, *op. cit.*, LI, et *Fundationes Flandro-belgic.*, Courtrai, n° 1.

(2) *Fundationes Flandro-belgic.*, Courtrai, n° 5, et VERCRUYSSE, *op. cit.*, LII, LV, LVII et suiv. — De 1607 à 1624, la ville contribua pour près de 20,000 florins à la construction de l'église; le territoire pour 8,000.

(3) L'original, diplôme colorié sur velin, est conservé à l'hôtel de ville de Courtrai.

(4) **Sources imprimées** : SACCHINI, *Historia Societatis Jesu,* pars 5ª, lib. IV, § 100. — MANARE, *Commentarius,* 188.

Sources manuscrites : *Historia collegii Societatis Jesu Iprensis, 1585-1600.* (ASSISTENTIA GERMANIAE FUNDATIONES, I, 398 et suiv.) — *Historia collegii Societatis Jesu Iprensis, 1585-1693.* (A. R. Jés. F. B., n° 983.) — *Historia collegii Societatis Jesu in urbe Iprensi, 1585-1773.* (Original à la bibliothèque de la ville d'Ypres.) — *Documents divers.* (A. R. Jés. F. B., n°ˢ 729-739 et 1443, et Mélanges, carton Ypres, Jésuites.) — *Epistolae Patrum Generalium,* 1585 et suiv. — *Germaniae Epistolae* (*1583-1587*), XXIII-XXVIII. — *Fundationes Fland.-Belgic.*, I, Ypres.

religieuse dans laquelle cette ville se trouvait qui décida le Père Manare à y établir un collège : « Le besoin n'y est pas moins grand qu'à Genève ou à La Rochelle, écrivait-il au Père Aquaviva; la seule différence est qu'Ypres est soumise à un prince catholique et puissant, de sorte que les habitants sont forcés de feindre tout au moins le catholicisme (1) ».

Dès le début de son épiscopat, le premier évêque d'Ypres, Martin de Rythove, eut l'idée d'appeler les jésuites, qu'il avait appris à connaître au concile de Trente (1563); mais, faute de ressources, il se contenta d'ouvrir un séminaire (1564) à côté du palais épiscopal. Il le visitait souvent et aimait à y faire lui-même les exhortations et le catéchisme.

Durant les troubles qui suivirent la Pacification de Gand, l'évêque fut retenu prisonnier pendant quatre années et lorsque, le 15 août 1585, il fut enfin rendu à la liberté, Ypres restant en proie à la tyrannie des « patriotes », le prélat ne put pas rentrer dans sa ville épiscopale. Retiré à Aire en Artois, il continuait à diriger de loin son diocèse. Il était résolu, dès que la ville aurait fait sa soumission, à appeler les jésuites; en attendant il s'ingéniait à trouver les ressources nécessaires à la fondation. Moins que jamais la mense épiscopale était en état de fournir les subsides; aussi songea-t-il à recourir à l'incorporation de deux bénéfices ecclésiastiques (2). Le premier était la petite abbaye bénédictine de Merckem, située à 3 lieues de la ville (3). Elle avait été détruite par les rebelles et l'unique religieuse survivante ne laissait aucun espoir de reconstituer le monastère. L'autre était le prieuré de Nieppe (Nord, France), aussi de l'ordre de saint Benoît. Depuis longtemps, la vie

(1) Lettre du 22 mars 1585. (*Germ. Epist.*, XXVI, 584.)

(2) Lettres de l'évêque Martin de Rythove au Père Delange, Provincial, 12 juin 1583, et au Père Général, Claude Aquaviva, 2 août 1583. (*Epistolae Episcoporum*, IV, nos 3 et 4.) — *Petitio facta Pontifici pro collegio Iprensi ab episcopo*, août 1583. (Minute dans *Fundationes Fland.-Belgic.*, I. Ypres, no 1.)

(3) Elle avait été fondée en 1180 par Philippe d'Alsace, comte de Flandre. (Voir Miraeus, *Opera diplomatica*, II, 1319.)

monastique y avait cessé et il n'était plus occupé que par un religieux de Marchiennes, déjà avancé en âge. Le prince de Parme appuyant à Rome la demande au nom du roi d'Espagne (1), Grégoire XIII donna sans difficulté son consentement; par une bulle du 25 mai 1584, il accordait l'union des deux bénéfices, à condition que le prieur de Nieppe continuerait sa vie durant à percevoir les fruits du prieuré et qu'une rente viagère serait servie à l'unique religieuse survivante de Merckem (2).

Sur ces entrefaites, l'évêque d'Ypres était mort (9 octobre 1583) et la ville, après une résistance opiniâtre de dix mois, s'était rendue à Farnèse (10 avril 1584). La population était décimée par la famine et la peste; beaucoup d'habitants avaient été tués pendant le siège; beaucoup aussi, préférant l'exil à la soumission, s'étaient réfugiés en Angleterre ou en Hollande (3). Le P. Olivier Manare, fidèle à la promesse faite à l'évêque défunt, se hâta d'envoyer « en éclaireurs » quelques-uns de ses religieux (4). Les missionnaires furent d'abord hébergés chez le curé de Saint-Nicolas, Antoine de Hennin (futur évêque d'Ypres, 1614-1626); puis, après quelques mois, ils allèrent occuper le refuge de Merckem (5). Ils y étaient à peine installés quand le P. Manare arriva pour négocier avec le nouvel évêque, Pierre Simons, l'ouverture du collège. La réunion eut lieu à l'évêché, le

---

(1) Lettre du Père Delange au Père Général, 20 juillet 1583. (*Germ. Epist.*, XXIII, 29.)

(2) Delplace, *Synopsis actorum sanctae sedis in causa Societatis Jesu*. Florence, 1887, I, 135, n° 270. Voir la bulle, A. R. Jés. F. B., n° 729, et Sanderus, *Flandria illustrata*. La Haye, 1735, III, 293. Les lettres patentes du conseil royal, 7 novembre 1584, approuvant l'incorporation, se trouvaient aux archives d'Ypres.

(3) Lettre du Père Manare au Père Général, 6 septembre 1585 : *Informatio de omnibus collegiis et missionibus Flandriae.* (Fland.-Belg. Historia, I, n° 6.)

(4) « Velut exploratores. » (*Historia domus,* Assistentiae German. fundationes, I, 398.) — C'étaient les Pères Paul Schodaeus († 1606) et Guillaume Walteri Lummius. (Voir plus haut, p. 239, note 1.)

(5) Il était situé, rue de Dixmude. Vers 1597, les Pères le vendirent pour 950 écus d'or. (*Fundationes Flandro-belgicae*, Ypres. n° 6.)

16 février 1585, en présence des principaux membres du magistrat. Deux questions étaient à résoudre : trouver les locaux nécessaires et assurer l'entretien du personnel, en attendant l'entrée en jouissance des deux bénéfices ecclésiastiques. Pour l'habitation, puisqu'il s'agissait d'un établissement d'utilité publique, Manare fit remarquer que cette charge incombait au magistrat. Celui-ci reconnut que c'était équitable et offrit le choix entre plusieurs emplacements. On tomba d'accord sur l'achat de la maison où Philippe II était descendu lors de sa joyeuse entrée (1). Elle était située au meilleur endroit de la ville, pouvait être appropriée à peu de frais et le terrain était suffisant pour y construire, quand les circonstances le permettraient, l'église et les classes (2). Autrement épineuse était la question des moyens de subsistance. Toute la fondation reposait sur les deux bénéfices ecclésiastiques. Ces biens devaient, il est vrai, assurer, dans un avenir plus ou moins prochain, l'entretien de vingt personnes; Manare déclarait même que, lorsque la situation redeviendrait normale, le collège d'Ypres serait un des mieux dotés (3); mais, pour le moment, les revenus étaient à peu près nuls. Le prieur de Nieppe, en effet, continuait à percevoir les fruits du bénéfice; quant à l'abbaye de Merckem, dont presque toutes les terres avaient été dévastées, elle rapportait à peine de quoi payer la pension viagère de la religieuse survivante.

Les échevins, pressés d'aboutir, offrirent 2,000 florins, pour subvenir, durant les premières années, à l'entretien des profes-

---

(1) Lettre du Père Manare au Père Général, 6 septembre 1585, citée plus haut. Cette maison était située près de la plaine de l'Esplanade. En 1818, tout l'immeuble, y compris l'église, a été abattu et, sur les ruines, on a bâti une caserne d'infanterie. (Voir VANDENPEEREBOOM, *Ypriana*. Bruges, 1882, VI, 286.)

(2) Les lettres d'amortissement furent délivrées le 17 octobre 1585. (Copie authentique. *Fundationes Flandro-belg.*, I, 210-211.)

(3) Lettre du Père Manare au Père Général, 26 août 1585. (*Germ. Epist.*, XXVI, 436.)

seurs (1). La somme était minime en soi; mais, vu l'état lamentable des finances, c'était généreux. Le Père Manare se laissa toucher et, escomptant l'approbation du Général, il accorda immédiatement deux classes (2); puis, d'année en année, le collège augmenta le nombre de ses cours jusqu'à la rhétorique. Les débuts furent très durs; si grande était la pauvreté qu'il fallut s'endetter pour pourvoir aux besoins du personnel (3). En 1588, le prieur de Nieppe, Jean Ooghe, étant venu à mourir, la situation s'améliora (4); mais la possession du prieuré fut contestée et donna lieu à un long et dispendieux procès qui, de juridiction en juridiction, finit par aboutir au grand conseil de Malines, où les jésuites, en 1615, eurent définitivement gain de cause (5).

La ville avait continué à témoigner à la Compagnie sa reconnaissance pour avoir accepté le collège dans des conditions aussi précaires. En 1606, elle intervenait largement dans les dépenses de la construction des classes (6) et, à partir de 1618, elle fournit d'importants subsides à la bâtisse de l'église qui, plusieurs fois interrompue, ne fut terminée qu'en 1640 (7).

---

(1) Lettre du Père Manare au Père Général, 22 mars 1585. (*Germ. Epist.*, XXVI, 584.)

(2) Lettre du Père Manare au Père Général, 6 août 1585. (*Germ. Epist.*, XXVI, 436) : « Per modum provisionis », écrit-il, « ad seminarium sustentandum, quod erat omnino desertum ». Il était d'avis d'accorder trois ou quatre classes à titre définitif, touché qu'il était de la générosité de cette ville, malgré la misère des temps : « Civitas supra vires in hac afflictione sua liberalitatem suam in nos declaravit. »

(3) Lettre du recteur, Antoine Du Carne au Père Général, 10 janvier 1587. (*Germ. Epist.*, XXVIII, 175.) — Ils étaient neuf religieux (quatre prêtres, trois professeurs et deux coadjuteurs); les revenus suffisaient à peine à l'entretien de trois personnes.

(4) Lettre du Père Général au Père Coster, Provincial, 19 mars 1588.

(5) *Fundationes Flandro-belgic.*, Ypres. — A. R. Jés. Mélanges, carton Ypres. (Voir SANDERUS, *Flandria illustrata,* III, 292 et suiv.)

(6) Les constructions furent terminées en 1608. La ville était intervenue pour 8,000 florins, la Châtellenie pour 1,800 florins. (SANDERUS, *op. cit.*, II, 336.)

(7) En 1593, les Pères avaient construit une chapelle provisoire, qui, en 1602, fut prolongée jusqu'à la rue. En 1618, la ville vota un premier subside de 12,000 florins et la Châtellenie 6,000 florins pour la construction de l'église; périodiquement, de

En 1643, deux jésuites anversois, Antoine et André Losson, laissaient au collège d'Ypres leur héritage [1] et étaient reconnus comme fondateurs par le Père Général, Vincent Carafa [2].

4. *Fondation du collège de Gand* [3].

Avant la rébellion de 1577, les jésuites avaient offert leurs services aux Gantois, mais ils furent éconduits. Après la victoire de Farnèse, ils reviendront et se fixeront dans l'hôtel d'Hembyse, à l'endroit même où s'étaient ourdis les projets des rebelles.

Sous l'influence de deux moines défroqués, Herman De Struyker et Pierre Dathenus, la Réforme avait fait à Gand de rapides progrès; en 1566, la ville était devenue un des boulevards de l'hérésie et l'insurrection des iconoclastes s'y était déchaînée avec une extrême violence. Le P. François Coster, nous l'avons vu, se portait volontiers vers les endroits les plus menacés; il vint à Gand, en 1567, et prêcha le carême à Saint-Bavon. La foule se pressait si nombreuse à ses sermons que l'église se trouva trop petite; quatre ou cinq cents personnes ne purent y pénétrer. Ce succès était d'autant plus remarquable

---

nouvelles sommes importantes furent accordées. La première pierre fut posée en 1620; en 1623, on changeait les plans et on substituait le style baroque au gothique. L'église fut ouverte en 1640 et consacrée le 24 avril 1644 (Braun, *Die belgischen Jesuitenkirchen*. Fribourg, 1907, 13, 43 et 171.

(1) Actes du 23 mai 1643 et du 18 février 1645. (*Fundationes Flandro-belgicae*, Ypres.

(2) Lettres patentes du Père Vincent Carafa, 12 janvier 1646. (Aux archives de la ville d'Ypres.)

(3) **Sources imprimées** : Sacchini, *Historia Societatis Jesu*, pars 5ª, lib. V, § 127. — Manare, *Commentarius*, 190. — Delplace, *L'ancien collège des jésuites à Gand*, dans Précis historiques, 1883, 502 et suiv. — Vander Haeghen, *Archives gantoises*, dans Messager des Sciences historiques. Gand, 1887 et 1888.

Sources manuscrites : *Historia collegii Gandavensis, 1584-1633*. (Historia Fland.-Belgic., VI, nº 76, et A. R. Jés. F. B., n. 981.) — *De ortu et progressu collegii Gandavensis, 1584-1600*. (Flandro-Belgic. Historia, I, nº 7.) — *Fundationes Flandro-Belgic.*, I. — *Germaniae Epistolae* (*1584-1600*), XXV-XXXV. — *Epistolae Patrum Generalium*. — *Documents divers*. (A. R. Jés. F. B., nos 701-713, 1442.)

que le prédicateur donnait moins une station de carême que de simples catéchismes; mais il exposait les vérités de la foi avec tant de clarté et une éloquence si persuasive qu'il convertit un grand nombre d'hérétiques (1).

Les années suivantes, il revint périodiquement à Gand (2), y laissa quelques compagnons et entama même des pourparlers en vue de l'ouverture d'un collège (3); mais il n'aboutit pas et, en 1570, il rappela ses hommes (4). La lutte n'était d'ailleurs plus possible; l'anarchie régnait dans la ville et les catholiques étaient forcés de s'enfuir.

En 1585, après la capitulation (17 septembre 1584), les jésuites revinrent (5). Furent-ils appelés par les Gantois, comme le disent les lettres du magistrat au Père Général (6), ou bien Farnèse les a-t-il envoyés? Une remontrance adressée au roi par les échevins donne, croyons-nous, la note juste : « Nous avons, disent-ils, à la *réquisition* et ordonnance de son Altesse, *très volontiers* reçu une mission des Pères de la Société (7) ».

---

(1) Lettre du Père Nadal au Père Général, 11 mars 1567 (*Epist. Nadal,* III, 404) et du Père Coster, 30 novembre 1567 (*Germ. Epist.,* VIII, 343). — De Jonghe, *Gendtsche geschiedenissen,* 1752, 70. — Sanderus, *Gandavum* (édit 1627), 412, et Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand.* Gand, 1814, II, 53, font venir le Père Coster à Gand en 1562. C'est une erreur. A cette époque, le Père Coster était professeur à Cologne; il ne vint en Belgique qu'après la deuxième congrégation générale, qui prit fin le 3 septembre 1565.

(2) Lettres du Père Coster au Père Général, 31 janvier, 29 février, 31 mars, 30 juin, 9 octobre 1568; 31 janvier et 31 mars 1569. (*Germ. Epist.,* IX, 260 et suiv.; X, 301 et suiv.)

(3) Lettre du Père Coster au Père Général, 31 octobre 1567 (*Germ. Epist.*, VIII, 345); elle a été publiée dans les *Epistolae Nadal,* III, 800.

(4) Lettre du Père Coster au Père Général, 13 avril 1570. (*Germ. Epist.*, X, 333.)

(5) Lettre du Père Manare au Père Général, 29 janvier 1585. Il avait accordé une mission temporaire, à la demande des échevins, Jean Beths et Gérard de Blasere. (*Germ. Epist.*, XXVI, 560.)

(6) Lettres du 4 mars et du 20 octobre 1586. (Originaux dans *Epistolae Communitatum,* 309 et 319.)

(7) A. R. Jés. F. B., 701-713.

Arrivés le 3 avril 1585 (1), les Pères furent d'abord accueillis par Lambert Huybrechts, abbé de Saint-Pierre; puis ils se fixèrent dans la maison d'un jésuite gantois, Jacques de Zelandre (2); un subside annuel de la ville assurait leur entretien (3). Ils débutèrent par le catéchisme aux enfants et aux ignorants, persuadés que cet humble ministère était le plus sûr moyen de se frayer un chemin, sans exciter la jalousie. Les visites des pauvres et des malades, des hôpitaux et des prisons, leur gagnèrent la sympathie des habitants. Bientôt ils furent débordés et demandèrent du renfort. Au mois de septembre 1585, la mission devint résidence stable avec un gantois, le Père Gilles de Bavière (4), comme premier supérieur. C'était une seconde étape vers l'ouverture d'un collège d'humanités, que le magistrat désirait ardemment; mais le manque de personnel et l'insuffisance des ressources retardaient les négociations. Les échevins craignant de voir partir les missionnaires, suppliaient le Général « par le sang de Jésus-Christ » — ce sont leurs expressions — de ne pas les abandonner dans des circonstances si critiques et de ne pas leur enlever de si utiles ouvriers. Ils regrettaient de n'avoir pas pu jusque là mieux reconnaître les services de la Compagnie et donnaient l'assurance de lui offrir bientôt un

---

(1) Ils étaient quatre : les Pères Philippe Arents († 1631) et Pierre Dickelius († 1591), un scolastique Louis Dupont († 1597) et un frère coadjuteur, François d'Hauwe, qui mourut au bout de quelques mois (29 septembre 1585).

(2) Le Père Jacques de Zelandre, né à Bruxelles en 1538, était chanoine de Gand quand il entra dans la Compagnie, en Autriche (1579). Il revint au pays en 1585. Il fut le premier supérieur de la résidence de Bruxelles, vice-recteur d'Anvers, secrétaire du provincial et procureur de la province. Il mourut à Anvers en 1607. Son frère Vincent, admis en qualité de frère coadjuteur, fut longtemps attaché à la mission des camps; il y jouit de la faveur d'Alexandre Farnèse. Ayant quitté la Compagnie, il devint protonotaire apostolique et doyen de Lille. Il mourut en 1618.

(3) Le magistrat leur accordait 1,200 florins par an. (Lettre du Père de Bavière au Père Coster, Provincial, 5 mars 1586, *Germ. Epist.*, XXVIII, 525.)

(4) Le Père Gilles de Bavière (Bavarius), né en 1550, était entré à vingt ans dans la Compagnie; il devait gouverner treize ans le collège de Gand et y rester jusqu'à sa mort (1627).

collège amplement doté (1). Aussitôt ils s'occupent des voies et moyens. Il n'y avait rien à tirer du trésor public; la ville avait contracté d'énormes dettes durant les troubles et avait été condamnée à payer 200,000 couronnes, en châtiment de sa rébellion (2). Les échevins proposèrent d'appliquer à la fondation du collège les biens des religieuses de sainte Madeleine, dites Filles de Dieu. Ce monastère, fondé en 1469, avait été dispersé et ne comptait plus que deux moniales. La ville prendrait à sa charge les frais en cour de Rome et la pension des membres survivants de la communauté (3). La demande fut agréée par le nonce, Jean-François Bonomi, évêque de Verceil; il accorda l'incorporation, mais il mourut avant d'avoir obtenu l'expédition des bulles (4), ce qui occasionna un long retard (5).

Cependant, le P. Gilles de Bavière cherchait un emplace-

---

(1) Lettres du magistrat au Père Général, 4 mars et 20 octobre 1586. (*Epist. Communitatum*, 309 et 319.) La demande était appuyée par l'abbé de Blandin (Lettre du 24 février 1586) et par le nonce, Jean-François Bonomi (Lettre du 14 avril 1586, *Epist. Episcoporum*, IV, nos 6 et 7. Originaux.) Le Père Général répondait, le 17 avril 1586, à chacun des correspondants; il autorisait la continuation de la mission, donnait l'espoir d'accorder bientôt un collège et recommandait au Père Provincial le choix du personnel.

(2) « Twee honderd duyzend goude kroonen. » (Article X de la capitulation.) Le Père Coster parle de 180,000 florins. (Lettre du 15 février 1586, *Germ. Epist.*, XXVII, 505.) L'*Historia domus* dit : « Pendendis regi in perduellionis pœnam aliquot centenis millibus. »

(3) Voir la requête adressée au nonce par le magistrat le 5 décembre 1585, dans Messager des Sciences historiques, 1887, 95 et suiv., et une série de documents relatifs à cette incorporation. (Ibid., 218 et suiv.) — Ce sont les échevins qui demandèrent cette cession et non pas les jésuites, contrairement à ce que dit Diericx, *op. cit.*, II, 361.

(4) Le cardinal Azzolini lui avait écrit que le pape donnerait volontiers son consentement. (Lettre du 1er février 1586. Original dans *Epist. Episcoporum* et copie authentique dans *Fundationes Flandro-belgic.* Gand, n° 1); mais il attendait l'avis de l'évêque de Gand. La mort surprit le nonce apostolique avant d'avoir obtenu la confirmation du Saint-Siège. (Lettre du Père Général au Père Coster, 18 avril 1587.)

(5) Sixte-Quint accorda l'incorporation, le 5 août 1589. (Delplace, S. J., *Synopsis actorum sanctae sedis*, 155, n° 45.) L'original de la bulle se trouve aux archives de l'État à Gand; le texte a été publié dans les Précis historiques, 1883, 566. — L'original des lettres de placet, 18 juin 1590, sont aussi aux archives de Gand.

ment favorable pour le futur collège. Une occasion superbe se présenta : l'hôtel de Jean d'Hembyze était mis en vente par le fisc. Située au centre de la ville, facile à approprier aux besoins de la communauté, cette maison était grande et entourée de vastes jardins; avant que l'achat de l'hôtel s'ébruitât, le supérieur, en habile homme, avait acquis sous main les immeubles voisins, de sorte que la Compagnie possédait tout le terrain nécessaire pour y construire l'église et les classes. A propos de l'hôtel d'Hembyze, le Père Manare raconte ce trait : Le chef des rebelles, au comble des honneurs, était tout occupé à embellir ses jardins, les plus beaux de la ville. Un ami, après avoir admiré toutes ces merveilles, lui dit tout à coup : « Et à qui comptes-tu laisser tout cela?... » — « A mes enfants », répondit-il. — « Je crains, repartit l'autre, que tu ne travailles plutôt pour les jésuites ». Ce n'était qu'une simple boutade, car il n'était pas question à cette époque d'établir à Gand un collège de la Compagnie. A cette plaisanterie, Hembyse entra en fureur et s'écria : « Si je savais que cela devait arriver, j'aimerais mieux mettre le feu à la maison et bouleverser tout le parc (1) ». Moins de vingt ans après, les jésuites prenaient possession de l'hôtel d'Hembyse et les salons, où s'était tramée la révolte, étaient convertis en chapelle (2). La ville était largement intervenue dans les frais d'achat et d'aménagement (3).

Rien ne semblait plus devoir arrêter l'ouverture du collège. Le magistrat, fort de ses libéralités, se crut en droit de réclamer auprès du Général la réalisation de ses promesses (4). Les meil-

(1) Manare, *Commentarius*, 190.

(2) Diericx, *op. cit*, II, 53.

(3) La ville paya le quart du prix de la maison, et offrit 1,600 florins pour l'aménagement. (*Historia domus.*)

(4) Lettre du 21 mai 1591. (Original, *Germ. Epist.*, XXXI, 1; copie aux archives de Gand. Voir Messager des Sciences historiques, 1887, 331-332.) — Le magistrat y rencontre l'objection, que sans doute le Général avait faite : Gand est entourée de collèges de la Compagnie (Bruges, Courtrai, Ypres et Anvers); il répond d'abord que la ville est assez importante pour avoir elle-même un collège et qu'elle en a le plus

leurs amis des Pères commençaient à perdre patience; après avoir tant fait pour la Compagnie, ils ne comprenaient rien à tous ces délais. Le 13 août 1591, le Père Manare, devenu Provincial, arrivait à Gand prendre les derniers arrangements (1). Il présenta sa requête aux échevins : « Pour vivre convenablement, disait-il, un revenu de 4,000 florins serait nécessaire; mais, vu la situation critique de la cité, on se contentera de 3,000, pourvu que la ville s'engage par contrat à rendre perpétuelle la somme qu'elle versait actuellement. Ensuite, les bâtiments devaient être complétés et libérés des lourdes charges qui les grevaient. En outre, le magistrat, par acte public, accorderait à la Compagnie les immunités et les privilèges dont jouissaient les autres ordres religieux, et nommément l'exemption des impôts. Enfin, on comptait sur la ville pour l'achat du mobilier, des livres, etc., ainsi que cela s'était pratiqué récemment dans des localités de moindre importance (2) ». Pareilles conditions provoquèrent un vif émoi parmi les conseillers; amis et adversaires furent unanimes à les trouver au moins intempestives. On n'avait pas cru qu'il faudrait immédiatement pourvoir à une fondation complète et la ville n'était pas en état pour le moment d'y satisfaire; force était donc d'attendre des temps meilleurs : « Les demandes de la Compagnie, répondirent les échevins, nous paraissent justes et modérées; elles restent même en deçà de ce que nous voudrions faire. Notre intention, en effet, est de fonder un

---

grand besoin; puis la misère des habitants est si grande que la plupart n'ont pas les moyens d'envoyer leurs enfants à l'étranger, et ceux qui pourraient le faire, reculent devant l'insécurité des routes : « propter pericula itinerum maxima in quae necesse sit *incurrere* » (et non pas « incarcere » comme a lu Vander Haeghen. (Messager des Sciences historiques, 1887, 332.)

(1) Le 7 juillet 1591, le Père Général avait répondu aux échevins qu'il était disposé à ouvrir un collège à Gand. Il écrivait au Père Provincial d'examiner la situation et de conclure. (Lettre publiée par De Potter, *Petit cartulaire de Gand*, 132.) L'original se trouve aux archives de Gand. (Messager des Sciences historiques, 1887, 341.)

(2) Messager des Sciences historiques, 1887, 333-336; *Historia domus*, et lettre du Père Manare au Père Général, 13 août 1591. (*Germ. Epist.*, XXX, 349.)

collège digne de notre ville, de construire l'église et les classes et de les doter largement; mais pour le moment nous n'en avons pas les moyens. » Ils remerciaient des services rendus à la population et manifestaient l'espoir que tout au moins la mission continuerait comme par le passé (1). On allait échouer au port. Le bourgmestre, Gérard de Blasere, grand ami des jésuites, était absent au moment de la délibération; dès son retour, il s'employa habilement à renouer les négociations et fit si bien qu'il obtint du Père Manare la promesse d'ouvrir les cours sans plus tarder, se portant garant qu'on n'aurait pas à s'en repentir. Une décision prompte s'imposait, car le parti hostile aux jésuites manigançait de faire augmenter le traitement des maîtres d'école de manière à rendre inutile un collège de la Compagnie (2). Ce plan fut déjoué; le 9 novembre 1591 le Général envoyait son consentement (3); au printemps de 1592 (4), les classes s'ouvraient avec quinze élèves; quelques jours après, on atteignait la centaine et le 14 mars avait lieu l'inauguration solennelle.

Le magistrat tint royalement sa promesse : dès 1592, la pension annuelle de 1,200 florins était inscrite dans les dépenses ordinaires et un acte officiel revêtu du sceau de la cité en assurait la perpétuité (5). La ville prit à sa charge la construction des classes et la fourniture du mobilier;

---

(1) Réponse des échevins, le 28 août 1591. MESSAGER DES SCIENCES HISTORIQUES, 1887, 342.

(2) Lettre du Père Manare, 11 novembre 1591. (*Germ. Epist.*, XXX, 324) : « Ut scholas habere possint frequentiores praestantioresque quam haberet Societas. »

(3) Il est d'avis d'accorder quelques classes, bien que les échevins n'offrent pas tout ce qui est nécessaire à une fondation; on donne, en effet, des assurances pour l'avenir, puis, on fait intervenir l'autorité royale; il n'y a qu'à céder. (Lettre au Père Manare, 9 novembre 1591.)

(4) D'après Sanderus, les cours s'ouvrirent le premier jour du carême, et l'inauguration solennelle eut lieu à la mi-carême, le 13 mars. Le Père Antoine Haeck, préfet des études, fit un discours latin sur l'éducation de la jeunesse.

(5) Lettres du Père Manare, 25 novembre et 19 décembre 1591. (*Germ. Epist.*, XXX, 335 et 337.) — Ce subside fut fidèlement payé jusqu'en 1671. (Voir MESSAGER DES SCIENCES HISTORIQUES, 1887, 345.)

enfin, de 1606 à 1618, elle intervint pour près de 100,000 florins dans la construction de l'église (1). Celle-ci fut consacrée, le 17 décembre 1619, par l'évêque de Gand, François Van der Burch et dédiée à saint Liévin, patron de la cité (2).

Depuis 1628, Georges della Faille assurait au collège de Gand un revenu annuel de 3,000 florins; en 1642, il rendit cette pension perpétuelle (3) et fut reconnu comme fondateur par lettres patentes du Père Mutius Vitelleschi (4).

---

(1) D'après une note (A. R. Jés. F. B., 703, n° 11), le collège de Gand aurait reçu de la ville, de 1585 à 1642, la somme de 332,425 florins, environ 6,000 florins annuellement en moyenne.

(2) Elle était l'œuvre du frère coadjuteur Henri Hoeymaker († 1626). Le cahier d'esquisses de cet architecte est conservé à la bibliothèque de Gand. En 1659, le Père Guillaume Van Hees (Hesius † 1690), alors recteur du collège, fit exécuter un revêtement en stuc, et, selon le goût du temps, substitua le style renaissance au gothique. L'église a été démolie en 1798. (Voir Braun, *Die belgischen Jesuitenkirchen*, 33 et suiv.)

(3) Voir l'acte de donation, daté du 15 mars 1642. (A. R. Jés. F. B., 691-711, n° 20.)

(4) Lettre du 11 juillet 1643. (*Ibid.*) Au sujet de cette fondation, voir une série de lettres échangées entre le Général, le Père Provincial André Judoci († 1652) et le Père Ferdinand del Plano († 1663), ancien recteur du collège. (*Ibidem.*)

CHAPITRE XI.

Les fondations sous Alexandre Farnèse.

(*Suite.*)

1. Fondation du collège de Mons. — 2. De Valenciennes. — 3. De Lille. 4. De Bruxelles. — 5. De Luxembourg.

1. *Fondation du collège de Mons.*

A Mons [1], les jésuites vinrent sans avoir été appelés ni même désirés par les habitants; aussi leurs débuts furent-ils laborieux et ce n'est qu'au bout de dix années qu'ils acquirent droit de cité.

Par lettre du 29 octobre 1582, Alexandre Farnèse engageait la municipalité à procurer aux religieux de la Compagnie de Jésus une habitation aux abords du collège de Houdain et de leur confier cette école latine [2]. De son côté, l'archevêque de Cambrai appuyait la demande et proposait de faire de ce

---

[1] **Sources imprimées** : Sacchini, *Historia Societatis Jesu*, pars 5ª, lib. VI, § 55. — Juvancy, pars 5ª, t. II, lib. XV, § 11. — Cordara, pars 6ª, t. I, lib. II, § 64; lib. V, § 79

Sources manuscrites : *Historia collegii Societatis Jesu Montibus in Hannonia, 1585-1604.* (Gallo-Belgic. Historia, IV, nº 7.) — *Initia et progressus collegii Montensis, 1585-1602.* (Fland. Belgic. Historia, nº 69.) — *Epistolae Patrum Generalium. — Germaniae Epistolae (1585-1604)*, XXIII-XXXV. — Archives communales de Mons, un registre coté : *Établissement des jésuites à Mons*, 29 octobre 1582 au 21 juin 1598, analysé par Charles Rousselle, dans les Analectes... Louvain, XV, 285 et suiv.

[2] *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*. Louvain, 1878, XV, 286.

collège son séminaire diocésain, dirigé par les jésuites (1). L'affaire vint en délibération devant les échevins. Ceux-ci ne goûtèrent pas l'idée de transformer le collège de Houdain en séminaire : « car tous ne sont pas appelés, disaient-ils, pour tourner à l'Église et pour servir de curés et pasteurs ». Ils ne voyaient pas non plus de raisons pour changer les maîtres qui donnaient pleine satisfaction; aussi la majorité se prononça-t-elle contre le projet. Bien plus, un bon nombre des conseillers, sans éprouver à l'égard de la Compagnie aucun sentiment d'hostilité, contestaient l'utilité de la recevoir en ville : « La population, disaient-ils, est très portée à la piété et demeurée ferme dans la foi; l'usage des sacrements est en honneur, le clergé paroissial suffit à la besogne et une confrérie, recrutée parmi le clergé et les meilleures familles, donne le catéchisme dans les écoles dominicales. Les jésuites ne pourraient pas faire davantage; leur présence sera plus utile ailleurs ». Il ne faut pas, disait-on, « ôter à saint Pierre pour donner à saint Paul (2) ». Néanmoins, par déférence pour le gouverneur général, les échevins consentaient à céder aux jésuites l'ancien monastère de

(1) Il engage les échevins à admettre dans leur ville « les religieux que communément on appelle *jésuites,* qui est le dernier Ordre que le Seigneur, par sa divine bonté et providence, a produit pour servir d'exemple et édification à ce notre siècle tant corrompu et plein d'erreurs; lesquels religieux sont assez renommés par tout le monde à cause de leur doctrine singulière, police de bien vivre, et œuvres méritoires, qu'ils font instruisant la jeunesse et conservant par prédications, confessions et autres bons et saints devoirs, le peuple à l'obéissance et révérence de notre Mère la sainte Église et en la voie du salut... Outre ce, ils ne donnent charge ni dépens aux villes où ils sont; mais se contentant de leurs fondations, vivant d'icelles et par ainsi leurs exercices tant pieux et profitables à la jeunesse et à tout le peuple sont gratuits comme vous savez... » (Lettre de Louis de Berlaymont, archevêque de Cambrai, datée de Namur, 15 décembre 1582. *Archives communales de Mons.*)

(2) Séances des 21 et 22 décembre 1582. (*Archives communales de Mons.* Recueil intitulé : *Établissement des jésuites à Mons, 29 octobre 1582 au 12 juin 1598.*) Le Père Manare jugeait moins favorablement la situation religieuse de la ville. Il écrivait, le 5 avril 1585, au Père Général : « Est perexiguus in ea clerus et exempti non bene probati, quo fit ut populus natura bonus, non bene instituatur. Est quidem prae ceteris catholicus, sed rerum ad Dei et conscientiae cultum pertinentium valde ignarus. » (*Germ. Epist.*, XXVI, 572.)

Sainte-Croix, occupé provisoirement par les religieux de saint Adrien, que les rebelles avaient expulsés de leur couvent de Grammont (1). Ce projet rencontra tant de difficultés que l'on se vit obligé de l'abandonner.

Cependant Farnèse persistait dans son idée d'introduire la Compagnie de Jésus à Mons; il négocia à Rome la cession du prieuré de Saint-Antoine en Barbefosse, dont les revenus seraient appliqués à la dotation du futur collège (2). L'incorporation fut accordée par Grégoire XIII, le 24 mai 1584 (3). Au mois d'octobre 1586, la « mission » était inaugurée sous la direction d'un montois, Louis Godin (4), dans un immeuble mis à sa disposition par son père, François, une des notabilités de la ville (5).

Les débuts ne furent guère brillants (6). La population se montrait peu sympathique aux nouveaux venus; les aumônes étaient rares et le prieuré de Saint-Antoine ne rapportait rien.

---

(1) Ils quittèrent Sainte-Croix en 1586; ils furent remplacés par les clarisses.

(2) Lettre du Père Delange au Père Général, 3 mai 1583. (*Germ. Epist.*, XXIII, 19.) Il y avait deux prieurés ou commanderies des chanoines de Saint-Antoine : l'un, près de Saint-Omer, appelé Saint-Jean-lez-Bailleul, l'autre de Saint-Antoine de Barbefosse, à un mille de Mons. Tous deux avaient été incorporés à l'abbaye bénédictine de Térouane. Après la destruction de cette ville (1553), les bénédictins s'établirent au prieuré de Saint-Jean. Le prieuré de Saint-Antoine dépendait d'eux, mais il leur causait tant d'embarras que l'abbé de Saint-Jean accepta avec empressement de s'en dessaisir en faveur des jésuites. Ce prieuré, qui n'était plus occupé que par un seul religieux, comprenait de belles forêts, des champs et des vergers; son revenu était évalué à 1,200 florins. (*Assistentia Germaniae, fundationes*, I, 366.)

(3) Delplace, *Synopsis actorum sanctae sedis*, I, 135, n° 271. Voir le memorandum envoyé par Farnèse à Rome à ce sujet. (*Germ. Epist.*, XXIII, 416.) Les jésuites prirent possession du prieuré le 18 octobre; mais ils restèrent onze ans avant d'en percevoir les fruits : tout allait soit aux créanciers, soit à l'entretien du chapelain et du religieux survivant.

(4) Le Père Louis Godin était né à Mons en 1548; entré dans la Compagnie en 1575, il mourut dans sa ville natale en 1619. Son frère Gilles, né en 1542, jésuite en 1563, mourut à Lille en 1605.

(5) Il avait exercé à plusieurs reprises la première magistrature.

(6) Le Père Coster voyait néanmoins à cet établissement le grand avantage de faire connaître la Compagnie à Mons : « ubi hactenus fere fuit ignota et proinde parum desiderata ». (Lettre au Père Général, 8 octobre 1586, *Germ. Epist.*, XXVII, 486; et 26 juin 1586, *Ibid.*, 591.)

D'autre part, la maison était trop étroite pour y ouvrir un oratoire; on en était réduit à faire les offices à Sainte-Élisabeth, l'église paroissiale assez éloignée. Au bout de trois ans, la situation ne s'était pas améliorée; c'était toujours le même insuccès et la même misère, si bien que le Père Provincial, Olivier Manare, songea à quitter la place.

Avant d'en venir à cette extrémité, il résolut de tenter une dernière démarche auprès du magistrat. Dans sa requête, il reconnait loyalement que les jésuites n'ont aucun droit à un secours de la part de la ville, « car ils sont venus sans avoir été appelés ». Il constate « que la cité, pour être très catholique et si bien pourvue de bonnes écoles, n'a guère besoin de l'aide de la Compagnie ». Il est prêt, dit-il, à retirer les religieux qu'il peut employer plus utilement ailleurs; toutefois, par égard pour le magistrat, il a voulu d'abord prendre son avis : « Désire-t-on les garder à Mons et, dans l'affirmative, est-on disposé à leur venir en aide dans les nécessités les plus urgentes [1] ». Les échevins se laissèrent toucher; ils allouèrent un subside de 400 livres tournois [2]; le maintien de la résidence fut décidé.

Quelques années après, en 1596, les jésuites, ayant acheté à Charles de Croy, duc d'Aerschot, l'hôtel de Chimay, s'y transportèrent, tout en gardant la propriété de leur première demeure, où ils espéraient revenir un jour [3]. Ce changement fut très favorable. Il permit d'ouvrir un oratoire assez spacieux dans les salons de l'hôtel [4]; dès lors, la population se montra plus sympathique et recourut davantage au ministère des Pères, si bien qu'en 1598, les échevins faisaient des avances à la Com-

---

(1) *Archives communales de Mons.*

(2) Résolution du 23 décembre 1589. (*Analectes... Louvain,* XV, 288.)

(3) Lettre du Père Manare au Père Général, 12 juillet 1597. (*Germ. Epist.*, XXXV, 453.)

(4) L'ouverture de cet oratoire donna lieu à de longs démêlés avec le chapitre des chanoinesses de Sainte-Waudru. Les actes originaux de ce différend ont été remis aux archives de l'État à Mons, par M. Descamp, vicaire général de Tournai. Les archives du collège Saint-Michel, à Bruxelles, en possèdent une copie.

pagnie pour l'établissement d'un collège d'humanités, promettant un subside annuel de 1,000 florins (1). L'offre n'était pas brillante; néanmoins les jésuites, désireux de se fixer à Mons, se gardèrent bien de laisser échapper l'occasion (2). Les cours s'ouvrirent en octobre dans les dépendances de l'hôtel de Chimay (3). En peu d'années, le collège prit de tels accroissements (4) qu'il fallut songer à l'acquisition d'un plus vaste local. Les jésuites, nous l'avons dit, avaient gardé la propriété de leur première demeure, avec l'intention de s'y fixer définitivement lorsqu'ils auraient pu acquérir le terrain suffisant (5). En 1607, ils permutèrent l'hôtel de Chimay avec le refuge des religieuses d'Epinlieu (6), situé sur les hauteurs de la ville, dans un endroit très salubre, à côté de leur ancienne résidence. On commença par bâtir l'église, qui fut terminée en 1614 (7); puis, on aménagea l'habitation de la communauté et les locaux des classes. Le premier dimanche de l'avent de l'année 1615, on se

(1) Résolution du 20 juin 1598. (*Analectes... Louvain,* XV, 291.)

(2) Lettres du Père Manare, 8 juillet 1598 (*Germ. Epist.*, XXXV, 781) et du Père Bernard Olivier, Provincial, 8 juillet, 25 août et 8 octobre (*Germ. Epist.*, XXXV, 762, 859 et 871). Le 15 août, le Père Général accordait d'ouvrir le nombre de classes que l'on jugerait nécessaire. (Lettre au Père Bernard Olivier.)

(3) Lettres du Père Bernard Olivier au Père Général, 10 septembre et 8 octobre 1598. (*Germ. Epist.*, XXXV, 762 et 873.)

(4) Dès la seconde année, il y avait 300 élèves; 400, en 1603, parmi lesquels on signale les deux fils du prince d'Arenberg, neveux du duc d'Aerschot. Le Père Bernard Olivier avait prévu ce succès; le 8 octobre 1598, à la veille de l'ouverture des classes, il écrivait au Père Général : « Florebunt scholae si unquam in Belgio. » (*Germ. Epist.*, XXXV, 762.)

(5) *Informatio pro domo antiqua Montensi ut in ea collegium ac perpetua Societatis sedes erigatur.* Long mémoire adressé, vers 1606, au Père Général par le Père Provincial, François de Fléron; il y donne les raisons pour et contre le transfert et conclut pour l'affirmative, avec les quatorze Pères qu'il avait consultés. (GALLO-BELGIC., FUNDATIONES. Mons, n° 4.)

(6) L'acte fut signé le 16 juin 1607. (*Archives communales de Mons*, et ANALECTES... LOUVAIN, XV, 293 et suiv.) Voir VINCHANT, *Annales du Hainaut,* V, 349 et suiv.

(7) *De templo Montensi. Rationes pro erectione templi et collegii Montensis servandae.* (GALLO-BELGIC., FUNDATIONES, f° 41.) L'église fut consacrée le 12 avril 1617 par l'archevêque de Cambrai, François Van den Burch; elle était dédiée à l'Immaculée Conception.

transporta dans le nouveau collège, à la grande joie de la population.

Dans l'entretemps, la situation financière s'était singulièrement améliorée. Indépendamment des revenus du prieuré de Saint-Antoine, des libéralités du magistrat (1) et des aumônes offertes par des familles amies, une personne se présentait pour fonder à la fois le collège et un pensionnat. C'était dame Antoinette Godin (2), sœur du Père Louis, premier supérieur de la résidence de Mons.

En 1611, elle acheta l'hôtel d'Aymeries, y fit ajouter deux ailes de quatre étages et assura les revenus nécessaires à l'entretien de cinquante boursiers ainsi que du personnel chargé de la direction. Elle demandait en retour à la Compagnie de Jésus d'accepter l'administration de ce pensionnat, moyennant quoi elle s'engageait à fonder le collège (3). Tous les consulteurs étaient favorables au projet : « C'est une magnifique occasion, écrivaient-ils, qui ne se représentera pas. On s'étonnerait de voir refuser pareille offre, qu'aucun ordre religieux n'hésiterait à accepter (4) ». Et cependant le Père Claude Aquaviva refusa. Malgré toutes les instances, il déclarait, le 13 octobre 1615 : « Tout ce que je puis accorder c'est que nous exercions la surveillance sur cet établissement, sans nous mêler en rien à l'administration ». Le séminaire fut donc d'abord confié à des séculiers; mais le pensionnat végétait et cet état de choses ne pouvait pas durer. En 1619, le successeur d'Aquaviva, le Père Vitelleschi, cédant au désir de la bienfaitrice et aux instances

---

(1) Voir ANALECTES... LOUVAIN, XV, 295 et suiv.

(2) Elle était veuve de François de la Haize, trésorier général du clergé, qui s'était signalé pendant sa vie parmi les bienfaiteurs de la Compagnie et avait même songé à fonder le collège.

(3) Voir *Instructio pro praerogativa fundatoris domino Francisco de la Haize p. m. et domicellae Antoniae Ghodin eius relictae, attribuenda.* (GALLO-BELGIC., FUNDATIONES. Mons, n° 1), et *De fundatione seminarii et collegii Montensis*, note envoyée au Père Juvancy pour l'histoire de la Compagnie. (IBIDEM, n° 5.)

(4) IBIDEM, n° 1.

réitérées de l'archevêque de Cambrai, François van der Burch, permit aux Pères de se charger complètement de la direction du séminaire. Dès lors, un supérieur y fut établi avec quelques surveillants; bientôt le pensionnat compta une centaine d'internes, recrutés parmi les premières familles de Flandre, du Brabant et même de France.

Ayant enfin obtenu satisfaction sur ce point, Antoinette Godin assura les revenus nécessaires à la fondation du collège; en 1623, elle recevait le titre de fondatrice (1). La même année, on construisait le nouveau bâtiment des classes et, en 1626, l'abbé de Saint-Ghislain, Gaspar de Boussu, rebâtissait le couvent des Pères.

C'est ainsi que le collège de Mons, qui avait eu des débuts si difficiles, se trouvait un des mieux dotés de la province gallo-belge.

2. *Fondation du collège de Valenciennes* (2).

En 1563, l'archevêque de Cambrai, Maximilien de Berghes, effrayé des progrès de l'hérésie dans la ville de Valenciennes, avait essayé d'y introduire la Compagnie de Jésus (3). L'école

---

(1) *Fundatio seminarii B. V. Mariae Montensis.* (GALLO-BELGIC., FUNDATIONES, f° 40.) Antoinette Godin mourut en 1623, octogénaire; elle fut ensevelie, selon son désir, dans l'église du collège. Son testament original est aux archives de la ville de Mons. Voir les *Litterae annuae* de 1623. (GALLO-BELGIC. HISTORIA, II, 22-24.)

(2) **Sources imprimées** : JUVANCY, *Historia Societatis Jesu,* pars 5ª, t. II, lib. XV, §§ 53 et suiv. — SIMON LEBOUCQ, *Histoire ecclésiastique de Valenciennes.* Valenciennes, 1650, pp. 143 et suiv. — PIERRE D'OUTREMAN, S. J., *Histoire de la ville et du comté de Valenciennes.* Douai, 1639.

Sources manuscrites : *Initia et progressus collegii Societatis Jesu Valencenis.* (GALLO-BELGIC., HISTORIA, IV, n° 6). — *Epistolae Patrum Generalium.* — *Germaniae Epistolae* (*1582-1596*), XXV-XXXV. — *Fundationes Gallo-Belgic.* Valenciennes.

(3) Lettres de Maximilien de Berghes au Père Général, 22 mai et 30 août 1563 (*Epist. Episcop.*, I, 70 et suiv.) et du 21 octobre 1563 (*Germ. Epist. mixtae,* 1557-1600, f° 52). Voir aussi les *Epistolae Nadal,* II, 308, 387 et suiv. Le Père Provincial, Mercurian, avait accepté les propositions du prélat (*Epist. Lainii,* VII, 141); il avait même déjà désigné les sujets pour cette nouvelle fondation. (*Ibid.*, 165).

abandonnée de Standonck lui paraissait un local tout indiqué. Il proposait de partager les frais d'entretien avec la municipalité; mais celle-ci allégua l'état délabré des bâtiments pour faire échouer le projet (1). Ce n'était qu'un prétexte; les autorités municipales n'étaient pas à l'abri du soupçon d'hérésie et les troubles qui ne tardèrent pas à éclater révélèrent leurs véritables sentiments. Le Père Éleuthère Dupont, qui avait mené les négociations, fut obligé de se retirer.

En 1582, l'expulsion des jésuites de Cambrai parut une occasion favorable pour les attirer à Valenciennes. C'était l'ardent désir de l'archevêque, Louis de Berlaymont, qui les suppliait de ne pas quitter son diocèse (2); c'était aussi la volonté d'Alexandre Farnèse (3), le vœu du comte de Lalaing, gouverneur du Hainaut, et de nombreux prélats (4). La majorité de la bourgeoisie restait, il est vrai, secrètement attachée au calvinisme; mais le magistrat tout entier était catholique (5).

L'abbé d'Hasnon, Jacques de Froye, qui avait joué un rôle dans la pacification des provinces, offrit aux Pères exilés de Cambrai un abri dans le bâtiment de la prévôté de Notre-Dame-la-Grande (6). Le Père Éleuthère Dupont vint s'y fixer le 10 avril 1582 avec quatre compagnons (7). L'accueil de la population fut sympathique et l'arrivée du Père Bernard Olivier (8),

---

(1) L'intervention de la gouvernante Marguerite de Parme n'eut pas plus de succès. Voir le texte de sa lettre au magistrat, dans LEBOUCQ, *op. cit.*, 143.

(2) Lettre de l'archevêque au magistrat, LEBOUCQ, *op. cit.*, 145.

(3) Lettre d'Alexandre Farnèse au Père Provincial, Baudouin Delange, 28 février 1582. (Arch. de Valenciennes, série *G.*)

(4) *De collegio Cameracensi Valencenas transferendo.* (*Germ. Epist.*, XXV, 616.)

(5) Lettre du Père Éleuthère Dupont au Général, 1582. (*Germ. Epist.*, XXV, 616.)

(6) Lettre du 26 janvier 1582. (LEBOUCQ, *op. cit.*, 145.)

(7) Il y apportait de Douai, où il s'était réfugié, une partie du mobilier de Cambrai.

(8) Le Père Bernard Olivier était neveu de l'apôtre de Tournai, Bernard Olivier († 1556). Né à Péruwelz en 1544, il entra dans la Compagnie en 1561. Il fut le fon-

un des meilleurs prédicateurs de la province (1), rendit les jésuites populaires. La mission faisait merveille, si bien que cette ville, hier encore livrée à l'hérésie, se montra bientôt une des plus fermes dans la foi (2).

Le magistrat désirait voir s'ouvrir un collège; il y était encouragé par le prince de Parme, ainsi que le raconte le Père Bernard Olivier dans une lettre adressée au Général : Une députation de la ville était allée complimenter Alexandre Farnèse de ses succès. Celui-ci dit aux commissaires : « J'ai appris que vous aviez chez vous des religieux de la Compagnie de Jésus; je vous en félicite. Vous avez déjà éprouvé ce que valent ces hommes et les heureux changements que leur présence a produits dans votre cité. Je vous les recommande beaucoup. Veillez à ce que rien ne leur manque. Vous ferez là œuvre agréable à Dieu, à Sa Majesté et à moi ». Puis portant la main à la poitrine, il répéta par trois fois : « Faites le pour moi (3) ». De leur côté, les jésuites désiraient s'établir à Valenciennes. Dans la même lettre le Père Olivier écrivait au Père Aquaviva : « La ville mérite un collège. Elle est une des plus riches et des plus florissantes de la Belgique (4), celle peut-être, où notre ministère sera le plus fécond. La population est d'une grande politesse; les hérétiques eux-mêmes sont très modérés; ils

---

dateur et le premier recteur du collège de Valenciennes; délégué à la congrégation des procureurs en 1593, il fut à son retour de Rome donné comme secrétaire (socius) au Père Provincial, Georges Duras, à qui il succéda en 1599. A sa sortie de charge, il se rendit à Paris pour se faire opérer de la pierre et y mourut en 1605.

(1) Manare dit de lui : « Quod nullus prorsus sit qui tam utiliter et tanta omnium gratia ibi concionari possit. » (Lettre au Général, 21 mai 1587, *Germ. Epist.*, XXVIII, 404.)

(2) « Ut quae prius multis heresibus infecta erat, nunc se valde constantem exhibeat in tuenda religione catholica. » (Lettre du Père Coster au Père Général, 8 février 1586, *Germ. Epist.*, XXVII, 500.)

(3) Lettre du Père Bernard Olivier au Père Général, 1er février 1586. (*Germ. Epist.*, XXVII, 590.)

(4) « Opulentissima et florentissima et altera parva Antverpia ».

n'insultent pas les prêtres. On les convertira facilement (1) ».

Les consaux, vu l'état lamentable des finances, auraient voulu arriver au but sans bourse délier (2) et, pour cela, consacrer à la fondation du collège les importants revenus du prieuré de Saint-Sauve, situé à un quart de mille de la ville (3). Le bénéficiaire M. de Bellefontaine, neveu de Granvelle et grand vicaire de Besançon, y consentait; à Rome, on était prêt à expédier les bulles. Tout semblait conclu, quand Philippe II fit opposition : c'était un des plus importants bénéfices dont il avait la collation; il ne voulait pas s'en dessaisir. Le magistrat trouva un autre moyen ingénieux de mettre à la charge du roi la fondation du collège. Les échevins étaient en contestation avec la couronne au sujet des biens confisqués aux rebelles pendant les troubles : le fisc prétendait en toucher les revenus, la ville soutenait que ces biens lui revenaient. Le procès durait depuis plusieurs années et les intérêts accumulés représentaient une somme importante. Les consaux proposèrent d'appliquer cet argent à la fondation du collège; c'était le moyen de clôre les débats et de concilier les parties (4). Grâce à l'intervention de Farnèse,

---

(1) *Ibidem*. Il ajoute : « P. Everardus (Mercurian) toties optaverat vel saltem angulum parvum Societati nostrae in hac civitate ».

(2) En 1583, la résidence était dans une telle misère que le Père Provincial, Baudouin Delange, avait été sur le point de rappeler la mission; mais, devant cette menace, le magistrat s'était hâté de voter un subside annuel de 400 florins. Grâce à l'énergique intervention du Père Olivier, la mission avait été sauvée. (Résolution du magistrat, 22 juin 1583. Lebocq, *op. cit.*, 145.)

(3) *Formula supplicationis quam Celsitudo Sua mittit Romam ad legatum vel agentem regium*. Copie du memorandum envoyé par Farnèse à l'agent du roi à Rome. (*Germ. Epist.*, XXIII, 416.) Voir les lettres du magistrat au Père Général, 5 avril 1585 (*Germ. Epist.*, XXVI, 304) et du Père Bernard Olivier, 1er février 1586 (*Germ. Epist.*, XXVII, 590.) Il avait déjà été question de ce prieuré en 1584. (Lettres des Pères Delange, 6 février et Manare, 26 et 28 mai 1584, *Germ. Epist.*, XXV, 664; 687; 488.) Les revenus de ce prieuré étaient évalués à plus de 5,000 florins, avant les troubles; à 4,000 dans le temps présent. (*Ibid.*, 488.)

(4) (*Gallo-Belgic., fundationes*, Valenciennes, n° 5). Les lettres de cession sont datées de Bruxelles, 18 mai 1589, et approuvées par la cour de Lille, le 26 janvier 1591. Elles ont été publiées par Lebocq, *op. cit.*, 146 et suiv.

la solution fut agréée; de son côté, la ville s'engageait à parfaire la dotation (1).

Restait à procurer aux jésuites les locaux nécessaires. Durant les premières années, ils avaient dû quatre fois changer de domicile, sans parvenir à trouver une demeure stable. Le magistrat, malgré l'opposition de l'abbé de Saint-Jean, écolâtre de la ville, leur offrait l'ancienne école latine avec les terrains et immeubles avoisinants, en vue des constructions à venir. Il fit faire les réparations et les aménagements nécessaires et construire un pont pour relier les deux parties du collège, qui s'étendait sur les deux rives de l'Escaut. Le contrat de fondation fut passé le 17 avril 1592 (2) et les cours s'ouvrirent à la Saint-Remi.

Dans la suite, les consaux continuèrent leurs libéralités envers la Compagnie. Ils intervinrent pour la plus grande part dans la construction de l'église (3), multipliant périodiquement leurs largesses, à la condition régulièrement répétée « de n'y plus retourner (4) ». Puis, les nouvelles classes furent bâties aux frais de la cité (1611); là aussi, les devis primitifs furent largement dépassés (5). Enfin, en 1616, on ajouta le bâtiment de la communauté, tant et si bien que le magistrat dépensa plus

---

(1) Elle portait la dotation à 2,000 florins annuels. (Lettre du Père Général au Père Manare, 12 juin 1589.)

(2) *Exemplar litterarum fundationis* (Gallo-Belgic., fundationes. Valenciennes, n° 1.) Voir Lebocq, *op. cit.*, 151 et suiv.

(3) La première pierre fut posée, le 4 juin 1601, par don Pierre Blondeau, abbé d'Hasnon, entouré des abbés de Saint-Jean, de Saint-Amand, de Marchiennes, de Vicogne, de Saint-Ghislain, etc... La construction dura six ans; l'église fut ouverte au culte le jour de Pentecôte, 3 juin 1607, et consacrée le 19 septembre 1613 par l'évêque d'Arras, Herman Ottenbergh. Elle était dédiée à l'Immaculée Conception. Le lendemain eut lieu en grande pompe la translation des reliques de saint Severin et de son compagnon (corps de martyrs, envoyés par le Père Aquaviva). Voir Lebocq, *op. cit.*, 156.

(4) Lebocq, *ibid.*

(5) Idem, *ibid.*

de 100,000 écus (1). En témoignage de gratitude, une verrière aux armes de la ville fut placée dans la grande salle (2).

En 1636, les demoiselles d'Outreman, sœurs des Pères Pierre et Philippe, assuraient, par donation entre vifs, les revenus nécessaires à la fondation; elles renonçaient à l'offrande du cierge, en faveur de la ville de Valenciennes, dans le cas où le magistrat revendiquerait le titre de fondateur. L'acte de donation fut passé le 23 juin 1648 (3).

3. *Fondation du collège de Lille* (4).

Le magistrat de Lille se montra plus généreux encore que celui de Valenciennes; la fondation du collège fut vraiment œuvre municipale. En effet, après avoir coopéré pour une bonne part au premier établissement des jésuites, les autorités

---

(1) « Plus quam centenis aureorum millibus collectis in fundum et aedes. » (Lettre du Père Vitelleschi, remerciant le magistrat de ses bienfaits. Archives de Valenciennes, série *G.*)

(2) Leboucq, *op. cit.*, 157.

(3) Les demoiselles Marie et Caroline d'Outreman, filles d'Henri et de Jeanne de la Croix, sœurs des deux jésuites Pierre et Philippe d'Outreman, par donation entre vifs (du 2 septembre 1636) assuraient au collège un revenu perpétuel de 3,000 florins. L'acte de donation, avec acceptation du Père Provincial, Hubert Wiltheim, fut dressé le 23 juin 1648. (*Gallo-Belgic., fundationes,* 235-236). Voir la minute de la lettre du Père Général Vincent Carrafe, leur reconnaissant le titre et les privilèges des fondateurs. (*Ibid.*, f° 237.)

(4) **Sources imprimées** : Juvancy, *Historia Societatis Jesu,* pars 5ª, t. II, lib. XV, §§ 3 et 28. — Buzelin, S. J., *Gallo-Flandria sacra et profana.* Douai, 1625, 427 et suiv. — Buzelin, S. J., *Annales Gallo-Flandriae.* Douai, 1624, 601 et suiv. — Tiroux, *Histoire de Lille.* Lille, 1730. — Manare, *Commentarius,* 193. — Le Glay, *Cameracum christianum.* Lille, 1849, 360.

Sources manuscrites : *Initia et fundatio collegii Insulensis, 1588-1594.* (Assistentiae German , fundationes, I, 372 et suiv.) — *Historia collegii Societatis Jesu Insulis, 1587-1598.* (Gallo-Belgic. Historia, IV, n° 4.) — *Topographia collegii Insulensis, quod suis magistratus impendiis exaedificavit et eorum quae circa eius inaugurationem facta sunt, periocha.* (Gallo-Belgic. Historia, IV, n° 5.) — Letierce, S. J., *Monographie du collège de Lille. Essai historique sur l'ancien collège (1584-1765),* resté manuscrit. (Archives de la province de Champagne, Enghien.) — *Epistolae Patrum Generalium. — Germaniae Epistolae (1586-1600),* XXVII-XXXV.

communales leur bâtirent des installations définitives, à l'aide d'impôts spéciaux, sur un terrain réservé lors de l'agrandissement de la ville et pourvurent à la dotation complète du collège.

Lille était une des cités les plus importantes et des plus populeuses de la Belgique. Son commerce florissant la plaçait en seconde ligne après Anvers (1). Malgré la propagande des huguenots, qui avaient fait de nombreuses recrues dans la classe laborieuse, cette ville s'était distinguée par son zèle à défendre la foi catholique. Les jésuites de Tournai y avaient fait de temps à autre de courtes apparitions. En 1555, l'apôtre du Tournaisis, le Père Bernard Olivier († 1556), y avait donné l'octave de la Fête-Dieu (2). En 1566, les Pères Max de la Chapelle, un Lillois, et Jacques Dogius y prêchèrent avec tant de succès que les hérétiques avouaient avec fureur : « Sans les jésuites, nous étions maîtres de la ville (3) ».

En 1587, l'évêque de Tournai, Jean Vendeville, faisant sa visite pastorale, engagea vivement les Lillois à demander les religieux de la Compagnie de Jésus. C'était le meilleur moyen, disait-il, d'assurer l'instruction de la jeunesse, de lutter contre le relâchement des mœurs et d'affermir la foi catholique. L'état des finances municipales ne permettant pas à ce moment l'intervention de la cité, les principaux membres du clergé insistèrent auprès du Père Coster, Provincial, pour obtenir une « mission », en attendant que la ville fut en état d'entretenir un collège. Deux lillois, les Pères Frémault et Guillaume Hangouart (4), furent les premiers missionnaires (1588). Au début, ils furent

---

(1) « Quae Antverpiae apud Flandros secunda est fama commercii. » (*Litterae annuae*, 1er juillet 1569, *Germ. Epist.*, X, 313.) « Secunda Antverpia, quod floreat ad instar illius negociatorum et mercatorum frequentia. » (Manare, *Commentarius*, 193.) « Secunda Antverpia passim appellatur. » (Lettre du Père Manare au Père Général, 27 avril 1592, *Germ. Epist.*, XXXI, 228.)

(2) Paul Debuchy, S. J., *Le Père Bernard Olivier*. Antoing 1911, 162 et suiv. Voir plus haut, p. 71.

(3) Lettre du Père Coster au Père Général, 31 août 1566. (*Germ. Epist.*, VII, 307.) Même succès en 1569. (*Litterae annuae*, 1569, *Germ. Epist.*, X, 313.)

(4) Un riche marchand lillois, Balthazar Bauters, avait mis une maison à leur disposition et pourvoyait libéralement à leur entretien. — Le Père Philippe Fré-

l'objet de la malveillance. Une nuit, on dessina sur la porte de la maison une potence à laquelle un jésuite était pendu. Cela fit scandale. Leurs amis s'émurent plus que de raison de cette gaminerie; ils déposèrent plainte chez le magistrat, qui s'empressa de venir protester au nom de la ville contre cette insulte et se déclara prêt à faire une enquête et à sévir contre les coupables. Les missionnaires n'avaient pas pris la chose au tragique; ils les prièrent de n'en rien faire, tout en les remerciant de leur bienveillance. Durant deux ans, ils poursuivirent leur ministère; mais le Père Provincial, Olivier Manare, ne voulant pas voir s'éterniser la mission, les rappela. A cette nouvelle, l'évêque alors à Rome insista si bien chez le Père Aquaviva qu'il obtint pour Lille une résidence permanente. A son retour, il s'aboucha avec le magistrat pour négocier la fondation d'un collège. Dès 1591, le Père Hangouart avait offert sa maison et la moitié de la dotation; la ville donna les bâtiments qui avaient jusque-là servi aux écoles publiques; elle fournit, en outre, un subside annuel de 1,000 florins, promettant d'avoir à cœur la fondation complète du collège, dès qu'elle aurait amorti ses dettes. Le contrat fut signé le 17 avril 1592 (1); le 1er octobre, s'ouvrait un cours complet d'humanités (2). L'année suivante, le rez-de-chaussée de la maison ayant été transformé en chapelle, les Pères quittaient l'église Saint-Étienne, où jusque-là ils avaient exercé leur ministère (3).

---

mault, né à Lille en 1554, entré dans la Compagnie en 1569, mort à Lille en 1641. Le Père Guillaume Hangouart, né en 1550, admis à Rome en 1583, y fut ordonné prêtre en 1588, puis revint dans sa ville natale, où il mourut en 1617. Son frère Baudouin l'avait précédé dans la Compagnie et était mort de la peste, à Douai, en 1579.

(1) Le contrat se trouve aux archives municipales de Lille, carton 855, dossier 1, sous le titre : *Accord avec les jésuites pour l'érection du collège* et dans BUZELIN, *Gallo-Flandria sacra*, 427 et suiv.

(2) Le 22 juin 1592, le Père Général accordait à la résidence de Lille le titre de collège : « De residentia Insulensi, placuit, audita informatione Rae Vae, Patrumque assistentium iudicio, ut deinceps annumeretur collegiis ». (Lettre au Père Manare.)

(3) Dès la première année, ils avaient 400 ou 500 communions chaque dimanche; 1,000 le premier dimanche du mois et 1,400 aux grandes fêtes. (*Historia domus.*)

Dix ans après, on vit combien le magistrat avait été sincère dans ses promesses. En 1604, quand il exécuta le projet, déjà approuvé par Charles-Quint et confirmé par les archiducs, d'étendre la ville au-delà des fortifications, le conseil municipal offrit aux jésuites un vaste terrain dans la nouvelle ville et, « voulant reconnaître les services rendus par la Compagnie, il s'engagea à construire à ses frais l'église, les classes et tout le collège, à la seule condition que les immeubles occupés jusque-là par les Pères, rue des Malades, seraient vendus au profit du trésor (1) ». Le 22 mai 1606, les travaux commençaient (2); moins de cinq ans après, ils étaient terminés et le 18 octobre 1611, le transfert eut lieu en grande solennité (3).

Un long et brillant cortège se déploya à travers la ville : en tête, les pélerins de terre sainte avec des groupes allégoriques représentant les mystères de la passion; puis venaient les 500 élèves portant des cierges et des emblèmes; ils étaient suivis des membres des sodalités et de la longue file des ordres religieux et du clergé paroissial, tous en surplis. Les jésuites venaient ensuite — ils étaient accourus nombreux des maisons voisines —; huit d'entre eux, revêtus des ornements sacerdotaux, portaient quatre châsses qui contenaient des reliques (4). Le

(1) *Établissement du collège des jésuites sur les héritages du fief de Beaufermez.* Acte du 26 juillet 1605. (Archives municipales de Lille, carton 855, dossier 2.)

(2) Le prévôt de Saint-Pierre, Vincent de Zélandre, ancien jesuite, bénit la première pierre du collège; elle fut posée, au nom des archiducs par le gouverneur de la ville, Jean de Robbes, comte d'Annape. Le 10 juillet, l'évêque d'Arras, Jean Richardot, posait la première pierre de l'église.

(3) *Topographia collegii Insulensis.* (Gallo-Belgic. Historia, IV, n° 5.) Ce document contient une description détaillée du collège et de l'église et un long récit de la cérémonie. Le dimanche, 16 octobre, l'évêque de Tournai, Michel d'Esne, avait consacré l'église qui était dédiée à l'Immaculée Conception.

(4) L'année suivante, le Père Claude Aquaviva, en témoignage de reconnaissance pour la cité, envoyait de Rome les corps du saint martyr Victor et d'un de ses compagnons. (Lettres du Père Général aux échevins, 24 septembre 1611, au recteur, Père Jean Herennius et au Provincial, Père François de Fléron, 1er octobre.) Le 22 janvier 1612, la ville reçut ces reliques insignes « avec un triomphe fort solennel, depuis Tournai jusqu'à Lille... et le magistrat par sa libéralité les a fait mettre dans deux châsses très richement élaborées d'or et d'argent, sans y rien épargner, comme à leurs protecteurs. » (Ms. de la Bibliothèque de Lille.)

conseil et les échevins, avec le chapitre de Saint-Pierre, précédaient le saint sacrement, que portait l'évêque de Tournai, Michel d'Esne. Les rues étaient pavoisées et, sur tout le parcours, une foule énorme faisait la haie. Seuls, les voisins de l'habitation que quittaient les Pères ne s'étaient pas associés à la fête; le bruit avait même couru qu'ils s'étaient proposé de tendre leurs demeures de draperies noires, en signe de deuil.

La municipalité continua ses largesses envers le collège de la Compagnie. Non contente d'avoir fourni les bâtiments, elle vota un subside annuel de 3,000 florins, qui lui assurait, en 1617, le titre de fondateur (1). Depuis lors, chaque année, vers la Saint-Luc, le troisième dimanche d'octobre, dans l'église du collège, le recteur adressait une harangue au magistrat et offrait au Rewart un cierge aux armes de la ville.

4. *Fondation du collège de Bruxelles* (2).

Ce n'est qu'au début du XVII[e] siècle, sous les archiducs, que la Compagnie de Jésus eut un collège à Bruxelles; mais la résidence remonte au gouvernement d'Alexandre Farnèse, et c'est la raison pour laquelle nous en parlons ici.

---

(1) L'acte fut dressé le 15 septembre 1617 et approuvé par les archiducs. (*Litterae annuae de 1617*, Gallo-Belgic. Historia, I, 248 et suiv.) Le Père Général prescrivit trois messes à tous les prêtres de la Compagnie à l'intention des fondateurs. (Lettre au Père Herennius, Provincial, 15 juin 1613.)

(2) **Sources imprimées** : Sacchini, *Historia Societatis Jesu,* pars 5[a], lib. VI, § 61. — Manare, *Commentarius,* 191. — Gramaye, *Bruxella cum suo comitatu.* Bruxelles, 1606. — Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiae.* La Haye, 1727. — Mann, *Abrégé de l'histoire ecclésiastique, civile et naturelle de la ville de Bruxelles.* 3 vol. Bruxelles, 1715. — Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles.* Bruxelles, 1845. — Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles.* Bruxelles, 1855-1857.

Sources manuscrites : *Compendiosa narratio initiorum et progressus residentiae Societatis Jesu Bruxellae, 1586-1599.* (Fland.-Belgic. Historia, I, n° 12.) — *Chronicon collegii Societatis Jesu Bruxellensis, 1586-1602.* (A. R. Jés., collège de Bruxelles, n° 952.) — *Epistolae Patrum Generalium.* — *Germaniae Epistolae* (*1584-1604*), XXV-XXXVII. — *Fland.-Belgic. Fundationes.* Bruxelles. — *Cartularium templi Bruxellensis Societatis Jesu.* (Bibl. roy., ms. 3167). — *Regestum litterarum ac instrumentorum domus Societatis Jesu Bruxellae.* (Bibl. roy. ms. 3168.) — *Documents relatifs au collège de Bruxelles.* (A. R. Jés. F. B., 667-675; et collège de Bruxelles, 952-980.)

Souvent les Pères étaient contraints de se rendre dans cette ville pour y traiter les affaires des collèges devant les différentes cours. N'y possédant pas de pied-à-terre, ils descendaient dans les auberges, ce qui occasionnait de grands frais, ou chez des amis à qui, à la longue, ils risquaient d'être importuns (1). Pour obvier à ces inconvénients le Père Provincial, François Coster, conçut le projet d'établir à Bruxelles une petite résidence, où le procureur de la province serait à demeure avec deux ou trois Pères pour vaquer au ministère des âmes (2). Au carême de 1586, il envoya deux de ses religieux entendre les confessions pascales et préparer les voies à l'établissement de la résidence (3). Quelques mois après, Alexandre Farnèse insistait auprès du magistrat pour qu'il demandât officiellement les jésuites. Ses démarches furent couronnées de succès; le 17 décembre 1586, à l'unanimité, le conseil décidait d'écrire au Père Provincial pour obtenir une « mission » de trois ou quatre religieux. La

---

(1) Lettres du Père Coster au Père Général, 3 juin 1586 (*Germ. Epist*., XXVII, 580); 11 octobre et 11 novembre 1587. (*Germ. Epist.*, XXVIII, 9 et 200.)

(2) En 1554, saint Ignace écrivait déjà au Père Bernard Olivier d'examiner s'il ne serait pas utile d'avoir une résidence à Bruxelles, où se tenait la cour. (*Epist. Ignat.*, VII, 48.)

(3) Lettre du Père Coster au Père Général, 15 mars 1586. (*Germ. Epist.*, XXVII, 508.) Gramaye, *Bruxella cum suo comitatu*, 6; Corn. Van Gestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*. La Haye, 1725, 37; Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiae*, 32, et Butkens, *Histoire sacrée du Brabant*, font venir les jésuites à Bruxelles en 1584 et commencer le collège en 1586. Wauters, *Histoire de Bruxelles*, I, 14, raconte qu'en 1585, ils demandèrent d'imposer une taxe d'un florin sur chaque brassin, afin de les aider dans la construction d'une église, et, II, 6, il cite comme source le *Geschiedenissen van Brussel*, ms. f° 190; l'auteur ajoute que la requête se trouvait chez le greffier de la cour féodale. Nous n'avons rencontré aucune trace de ces faits ni dans l'histoire de la maison, ni dans les lettres annuelles, ni dans la correspondance échangée entre les supérieurs et le Père Général. Il ressort, au contraire, de tous ces documents que les jésuites ne furent envoyés à Bruxelles qu'au carême de 1586; quelques mois après, le magistrat demanda une résidence. L'idée de construire une église en ce moment est invraisemblable; plus invraisemblable encore est la date de 1584. En effet, à cette époque la ville était depuis cinq ans au pouvoir des rebelles; ils en avaient chassé les religieux et persécutaient les catholiques; ce n'est pas eux qui auraient toléré l'arrivée des jésuites.

lettre (1) ne trahit guère d'enthousiasme; en lisant entre les lignes, il semble bien que les échevins cédaient plus aux instances de la cour qu'à leur propre désir (2). Les finances étaient en mauvais état et, tout en manifestant l'espoir de venir plus tard en aide à la nouvelle institution, ils n'offraient et ne promettaient rien pour le moment. Néanmoins, le Père Coster n'hésita pas; cette requête répondait trop bien à ses projets pour ne pas l'accueillir favorablement; quelques jours avant la Noël de 1586, il envoyait une mission dans la capitale, sous la conduite du Père Jacques de Zélandre, procureur de la province. Une maison adossée à l'église du Sablon abritait les missionnaires et une pension de 600 florins sur la recette générale des biens confisqués leur était attribuée par Farnèse (3).

En 1589, après l'échec éprouvé par les troupes royales au siège de Berg-op-Zoom, les Pères de la *Mission des Camps* — c'est ainsi qu'on nommait le groupe des jésuites qui suivaient l'armée en qualité d'aumôniers — vinrent demander l'hospitalité à leurs frères de Bruxelles. La maison du Sablon était insuffisante à les loger tous; il fallut chercher une autre habitation. Ils achetèrent alors, par personne interposée (4), l'hôtel de

---

(1) Lettre du magistrat de Bruxelles au Père Coster, 20 décembre 1586. (*Fland.-Belgic. Historia,* I, n° 12 et A. R. Jés., Bruxelles, n° 384. Voir la lettre du Père Coster au Père Général, 26 décembre 1586. (*Germ. Epist.*, XXVII, 530.)

(2) D'après le Père Jean Oranus (d'Heur), c'étaient les Pères qui pressaient le magistrat pour se faire accueillir à Bruxelles, où ils n'étaient pas désirés. (Lettre au Père Général, 14 janvier 1587. (*Germ. Epist.*, XXVIII, 216.) Influencé par ces rapports, le Général n'était guère partisan d'ouvrir une résidence (Lettre au Père Coster, 17 octobre 1587); néanmoins, il ne s'opposait pas à une mission temporaire, tout en recommandant de ne pas avoir l'air de vouloir s'imposer. (Idem eidem, 8 janvier 1588.)

(3) Lettre d'Alexandre Farnèse, 12 novembre 1587. (*Historia Fland.-Belgic.*, I, n° 9 et A. R. Jés., collège de Bruxelles, n° 981-996.) Voir la lettre du Père Coster au Père Général, 25 novembre 1587. (*Germ. Epist.*, XXVIII, 201.)

(4) « Sine strepitu et alio nomine ». (*Chronicon collegii Societatis Jesu Bruxellensis.*) Melchior van der Cruyce, grand négociant d'Anvers et insigne bienfaiteur, prêta son nom pour l'achat de la maison; Farnèse donna 1,000 florins; son secrétaire, Cosme Massi, en avança 3,000, dont il refusa plus tard le remboursement. (Lettre du Père Général au Père Manare, 31 août 1590.) L'acte de vente se trouve, Bibl. Roy., ms. 3168, f° 25. (Voir Wauters, *Histoire de Bruxelles,* III, 141).

Grimberghe, vaste immeuble avec écuries, jardins, cours et étangs, situé près des anciens remparts entre la rue de Ruysbroeck et la rue du Demi-bonnier (aujourd'hui rue de la Paille). Ce fut l'établissement définitif. C'est là qu'on bâtira le magnifique collège dédié à saint Michel, qui prendra le nom de *regium gymnasium bruxellense* et se maintiendra jusqu'à la suppression de la Compagnie, en 1773.

Cet achat ne resta pas longtemps secret. Il en résulta chez le peuple un certain mécontentement, que les autorités parvinrent aisément à calmer; mais les Pères se heurtèrent à une opposition plus redoutable, celle d'Alexandre Farnèse. L'année précédente (1588), Guillaume de Pamele et d'autres personnages influents avaient vivement engagé les jésuites à accepter l'ancien couvent des Frères de la vie commune, situé à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'église des Riches-Claires. La situation était insalubre à cause du voisinage de la Senne, sujette à de fréquents débordements; en outre, ce monastère, relégué dans un quartier écarté de la ville, semblait peu favorable au saint ministère; aussi le Père Olivier Manare — il avait succédé au Père Coster en qualité de Provincial — déclina-t-il cette offre. C'est ainsi qu'éclata le conflit avec Farnèse. L'entourage du prince, peu sympathique aux jésuites, ne les voyait pas sans appréhension dans le voisinage de la cour (1); il se démena si bien que Farnèse, retenu à Binche par la maladie, envoya au Père Manare un de ses conseillers pour se plaindre « des prétentions des Pères ». Ils vont, disait-il, se rendre impopulaires; aussi, dans leur intérêt, il les engageait à accepter le couvent des Frères de la vie commune, ou du moins à échanger l'hôtel de Grimberghe contre la prévôté de la Chapelle (2). Grand était l'embarras des jésuites. Ils se trouvaient dans l'alternative de

(1) Lettre du Père Manare, 26 janvier 1592. (*Germ. Epist.*, XXXI, 221.)

(2) A. R. Jés., Bruxelles, n° 205. Cette prévôté dépendait de l'abbaye du Saint-Sépulcre de Cambrai et était desservie à cette époque par un seul religieux. Elle était située à l'ouest de l'église Notre-Dame-de-la-Chapelle, à l'endroit où fut percée, en 1828, la rue de la Prévôté.

renoncer à une magnifique situation ou d'offenser leur meilleur protecteur. Dans cette angoisse, le Père Manare eut recours à Cosme Massi, secrétaire de Son Altesse et ami dévoué de la Compagnie. Celui-ci l'engagea à tenir ferme : « Gardez-vous bien, dit-il, de quitter cet endroit; c'est la plus belle situation de toute la capitale. Le prince vous est favorable, ajoutait-il, il se réjouira de votre succès; si, en apparence, il manifeste du mécontentement, c'est à cause de son entourage, avec lequel il doit compter. » Fort de cette approbation, le Provincial continue à approprier l'hôtel de Grimberghe. C'est en vain que les délégués du conseil privé multiplient leurs démarches, font ressortir tous les avantages de la prévôté de la Chapelle : — proximité d'une église, vastes locaux, grands jardins —; les inconvénients de l'hôtel de Grimberghe : — absence d'église, insuffisance des bâtiments, impossibilité pour la ville d'intervenir dans les frais —; Manare résiste à tous les assauts et se déclare bien décidé à ne céder qu'à un ordre formel de Sa Majesté (1). La cause était gagnée et la résidence définitivement établie; bien plus, la ville accordait aux jésuites la jouissance de la chapelle Saint-Christophe, en face de la maison; ils y firent les offices religieux jusqu'à la construction de l'église provisoire, en 1609 (2).

Cependant le prince de Parme voulait voir s'ouvrir dans la capitale un grand collège de la Compagnie de Jésus. Devant le peu d'enthousiasme du magistrat, il avait remis à des temps meilleurs l'exécution de ce projet; il le reprit en 1592. Les pourparlers furent engagés avec la ville; on tomba d'accord sur les conditions suivantes : Le roi continuerait à donner un subside annuel de 600 florins, la municipalité solderait les

(1) Manare avait la pleine approbation de son supérieur général. (Lettres du 23 février et du 9 mars 1590.)

(2) Lorsque la grande église eut été achevée en 1621, d'après les plans de l'architecte bruxellois Jacques Franquart, la chapelle provisoire servit de sanctuaire domestique et de lieu de réunions pour les sodalités. (Voir *Cartularium templi Bruxellensis Societatis Jesu*. Bibl. roy. ms. 3167, et Braun, *Die belgischen Jesuitenkirchen*. Fribourg, 1907, 121 et suiv.)

2,400 florins nécessaires pour parfaire la dotation, en attendant que Sa Majesté fût en état de pourvoir autrement à la fondation. De plus la ville s'engageait à contribuer pour 10,000 florins à l'aménagement des locaux (1).

On était sur le point d'aboutir, quand les métiers firent opposition. Ils se basaient sur les privilèges de la joyeuse entrée, qui interdisait d'imposer des charges permanentes sans le consentement des trois membres de la commune. Entre autres motifs pour refuser leur concours, les métiers faisaient valoir les impôts déjà trop lourds qui pesaient sur le peuple et le peu d'intérêt que présentait pour eux le collège projeté : « Nos enfants, disaient-ils, apprennent un métier et non pas le latin. Ces classes ne profiteront qu'aux enfants des riches et des nobles ; que ceux-ci fondent eux-mêmes le collège avec leur argent et pas avec la sueur du peuple » (2). Ils étaient d'ailleurs encouragés dans leur résistance par les menées secrètes du clergé séculier et régulier, jaloux du succès de la Compagnie (3), et trouvaient un appui chez des personnages influents — les « politiques », comme Manare les appelle — qui détestaient les jésuites « et auraient voulu les voir tous enterrés » (4). Aussi, en

---

(1) A. R., Jés., Bruxelles, n° 210. Voir la lettre du Père Manare, 21 juillet 1593, (*Germ. Epist.*, XXXII, 333) ; le Père Général avait accordé son consentement. (Lettre au Père Manare, 28 août 1593.)

(2) Lettre du Père Manare au Père Général, 21 novembre 1598. (*Germ. Epist.*, XXXV, 811.)

(3) « Omnium maximum impedimentum est clerus, magna ex parte, qui aemulatione continua uritur ob gratiam quam concedi coelitus vident Societati in populo instituendo fructificandi... Haec Societatis industria et sacelli nostri frequentia pastores, canonicos, monachos torquet plurimos ; hinc ipsi clam — ut putant — notorie tamen satis, plebeios ad se venientes a nobis absterrent et ab eo consensu revocant. » (Idem, *ibid.*)

(4) « Multi ex primariis vel athei vel politici, qui omnes iesuitas vellent esse sepultos. » (Idem, *ibid.*)

Le Père Thomas Sailly, dans un mémoire adressé au Père Général en 1599, indiquait les mêmes obstacles : « Bruxellae non affulget spes fundandi collegii a magistratu propter cives adversantes et clerum nobis contrarium, multosque politicos in aula concilioque principis, qui verbis favent, sed occulte impediunt. » (*Congreg.*, *48*, f° 225.)

dépit de toutes les démarches, les gens de métier persévérèrent dans un refus irréductible. Le projet, sans être abandonné, traîna en longueur, d'autant plus que, de son côté, le Général n'était pas pressé de permettre l'établissement d'un collège dans de pareilles conditions : « Ce serait, écrivait-il, rendre la Compagnie impopulaire; tout l'odieux de ces mesures retomberait sur elle et ainsi le bien spirituel se trouverait compromis ».

Cependant en 1598, l'archiduc Albert donnait l'ordre de passer outre au refus des métiers et d'appliquer à la dotation du collège les 2,400 florins votés par les deux premiers ordres (1). C'était un coup d'état devant lequel le magistrat se trouvait hésitant (2). Il imagina toute une série de moyens d'arriver au but sans aller directement contre la volonté du peuple; mais tous ses beaux projets furent les uns après les autres abandonnés, sans qu'on avançât d'un pas (3). Enfin, sans cesse harcelés par l'archiduc, les échevins se décidèrent à écrire au Général (4). Après avoir exposé le danger de heurter de front les gens de métier, ce qui risquait de provoquer une émeute et, en tout cas, de compromettre la Compagnie, qui serait la première à recueillir le fruit de la violation des privilèges, ils proposaient cette transaction : ils s'engageaient à voter pour un an la somme de 1,800 florins et promettaient que leurs successeurs continueraient à le faire chaque année, jusqu'à ce qu'on eût trouvé un autre moyen de pourvoir à une fondation stable.

Accepter ainsi un collège avec une dotation temporaire était chose insolite, inouïe même dans la Compagnie; le Père Aqua-

---

(1) Quatre lettres de l'archiduc au magistrat, 6 mars, 27 mai, 24 juillet 1597, et 9 septembre 1598. (A. R., Jés., Bruxelles, nos 210 et 199.)

(2) Requête du magistrat à l'archiduc Albert. (A. R. Jés., Bruxelles, no 210.)

(3) Sur ces projets avortés, voir A. R. Jés., Bruxelles, nos 201 et suiv.

(4) Lettre du magistrat au Père Général, 20 novembre 1598. (A. R. Jés., Bruxelles, no 196. Voir la pièce originale, *Epistolae communitatum*, fo 345.) De même une lettre du magistrat au Père Provincial, 26 novembre 1598. (A. R. Jés., Bruxelles, no 197.)

viva déclara n'y pouvoir pas souscrire (1). A Bruxelles, le Père Manare, le Père Thomas Sailly et tous les consulteurs appuyaient chaudement la demande du magistrat (2); malgré cette unanimité, le Père Aquaviva continuait à résister, bien que plus mollement. Il se déclarait prêt à aller aussi loin que possible dans les concessions en faveur des Bruxellois; mais il fallait au moins que la perpétuité de la fondation fut assurée (3). Les pourparlers se prolongèrent jusqu'au mois de mai 1603 : insistance de la part des autorités municipales, des notables et des Pères belges; résistance du côté du Père Général et de son conseil. Enfin, l'intervention de l'infante Isabelle, qui avait joint sa prière à celle de l'archiduc Albert, emporta la place; le Général céda. Le 27 décembre, il s'en remettait complètement à la décision de l'archiduc et de son épouse et permettait l'ouverture des cours (4). Ainsi la ville de Bruxelles fut redevable de son collège de la Compagnie de Jésus à ses souverains si populaires, Albert et Isabelle.

L'inauguration se fit le 14 juillet 1604, dans la cour de la maison de Cambrai (5), achetée récemment et appropriée pour

---

(1) Lettre du 19 janvier 1599 au Père Manare.

(2) Lettres du Père Manare au Père Général, 21 et 28 novembre 1598; du Père Sailly, 21 novembre 1598 et 19 mars 1600. (*Germ. Epist.*, XXXV, 811, 815, 816 et XXXVI, 15.)

(3) Lettres au Père Bernard Olivier, 16 janvier, 3 avril, 12 juin 1599; 21 mai 1600, etc...

(4) Lettre du Père Général au Père Manare, 27 décembre 1603 : « Pour ce qui concerne les classes et le collège de Bruxelles, que la sérénissime Infante a signifié désirer, notre avis est qu'il faut obéir à ce désir très légitime, et nous lui avons écrit dans ce sens, ainsi que V. R. le verra par l'exemplaire ci-joint. Vous irez donc trouver l'Infante et vous lui direz « quanto animo parati sumus ad illius obsequia » et vous réglerez toute cette affaire selon son bon plaisir, « habita ratione instituti nostri, prout par erit ». Et il ajoute : « Nec dubitamus quin Ser^mae^ satisfiat desiderio hac nova concessione, cuius alioquin beneficiis ac benevolentia quantum debeat nostra Societas V^a^ R^a^. plenius significabit ». La minute de la lettre italienne adressée par le Père Général à l'Infante Isabelle se trouve dans le registre *Epistolae Generalium ad provinciam belgicam*, I, 909.

(5) Ce vaste hôtel, situé rue d'Or, servait aux archevêques de Cambrai, lorsqu'ils venaient à Bruxelles pour y régler leurs affaires à la cour. Guillaume de Berghes, en 1603, consentit à le vendre aux jésuites pour 20,000 florins, à condition qu'on

les locaux des classes. L'archevêque de Malines, l'évêque d'Anvers, la marquis d'Havré, représentant l'archiduc retenu au siège d'Ostende, assistaient à la cérémonie; ils étaient entourés du magistrat et de nombreux membres des États et de la noblesse. Toute la ville était en fête; il n'y avait qu'un regret, c'est qu'on eût différé si longtemps.

5. *Fondation du collège de Luxembourg* (1).

Le Luxembourg était une des provinces des Pays-Bas espagnols, mais au point de vue ecclésiastique, il relevait de six

---

lui fournît un autre logement. Le magistrat lui offrit la prévôté de la Chapelle. (Voir DELPLACE, *Synopsis actorum sanctae sedis*, I, 231, n° 12 et A. R. Jés., Bruxelles, n^os^ 217 et suiv.) Durant les longs pourparlers qui précédèrent l'ouverture du collège, les jésuites avaient acquis plusieurs immeubles voisins. (*Flandro-Belgic., fundationes*, Bruxelles et Bibl. roy., ms. 3168, f^os^ 46 et suiv.) C'est sur ce terrain que le collège fut reconstruit. Il occupait le vaste rectangle dont les trois côtés extérieurs étaient formés par la rue de la Paille, la rue de Ruysbroeck, y compris la place de la Justice et une partie notable de la rue d'Or. (Voir la *Descriptio loci situs, etc. collegii Bruxellensis*, dans FLAND.-BELGIC. HISTORIA, VI, 17 et suiv.; dans SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 32, la vue à vol d'oiseau du collège.) Presque rien ne subsiste aujourd'hui de ce grand établissement; le percement de la rue Lebeau, en 1891, a complètement transformé le quartier. Déjà, en 1814, l'église avait été démolie. Les autres bâtiments furent affectés à différents usages : ils devinrent tour à tour collège Thérésien, arsenal, caserne, palais de justice, dépôt des archives générales du royaume. Actuellement des habitations particulières et l'hôtel des téléphones occupent tout cet espace. Une maison de la rue d'Or est le dernier vestige de l'ancien collège Saint-Michel. [A. PONCELET, S. J.], *La Compagnie de Jésus en Belgique, aperçu historique*. Bruxelles, 1907, 9.

(1) **Sources imprimées** : SACCHINI, *Historia Societatis Jesu*, pars 5^a^, lib. III, § 86; VI, § 62. — JUVANCY, *Historia Societatis Jesu*, pars 5^a^, t. II, lib. XV, § 7. — *Histoire de l'instruction publique dans le Grand-Duché de Luxembourg. Recueil de mémoires publiés à l'occasion du troisième centenaire de la fondation de l'athénée grand-ducal de Luxembourg*. Luxembourg, 1904. Ce volume contient entre autres mémoires : *La fondation de l'ancien collège des jésuites à Luxembourg*, par M. D'HUART (cité : D'HUART, *Mémoire*); le *Commentarius de erectione et gestis collegii Societatis Jesu Luxemburgensis (1570-1608)*, publié par M. D'HUART (cité : *Commentarius*). — DUHR, S. J., *Geschichte der Jesuiten in der Ländern deutscher Zunge im XVI. Jahrhundert*. Fribourg, 1907, I, 418 et suiv.

Sources manuscrites : *Residentiae Luxemburgensis brevis enarratio, 1594-1599*. (ASSISTENT. GERMAN., FUNDATIONES, I, 382 et suiv.). — *Epistolae Patrum Generalium*. — *Germaniae Epistolae (1581-1605)*, XXII-XXXVII. — *Gallo-Belgic., fundationes*, Luxembourg. — A. R. Jés., Mélanges, collège de Luxembourg.

diocèses : Trèves, Cologne, Reims, Liége, Metz et Verdun (1). Pareille situation ne facilitait pas l'administration. En effet, la nécessité d'obtenir le *placet* faisait que les évêques négligeaient cette partie de leur diocèse et, comme le dit le Père Manare, « ils ne s'occupaient de leurs brebis que pour les traire et les tondre (2) ». De leur côté, les Luxembourgeois cherchaient autant que possible à échapper à la juridiction des ordinaires.

Néanmoins, le Luxembourg avait été peu touché par l'hérésie. Le luthéranisme n'y avait provoqué que des apostasies isolées et la propagande calviniste n'avait guère trouvé d'écho dans la population. C'était d'autant plus étonnant que le voisinage du duché de Juliers, du Palatinat, de Sedan et de Metz, foyers d'hérésie, l'exposait davantage à la contagion (3). En outre, l'ignorance déplorable du peuple en matière religieuse et l'inertie du clergé, jointe à la conduite peu édifiante d'un grand nombre de prêtres, semblaient devoir fournir un terrain tout préparé à l'hérésie (4). Enfin, l'instruction de la jeunesse était complètement négligée; les anciennes écoles latines étaient tombées et les efforts de Marguerite de Parme et du duc d'Albe pour les relever avaient échoué (5).

Telle était la situation, lorsque Antoine Houst (6), comte Palatin et membre du conseil de Luxembourg, prit l'initiative de faire venir les jésuites pour réformer l'éducation de la jeunesse et mettre sa patrie à l'abri de l'invasion protestante.

---

(1) *Commentarius*, 5. — D'HUART, *Mémoire*, 18.

(2) « Vix ullus omnino est qui eius ovibus sit sollicitus, nisi ut lac emungant et lanam tollant. » (Lettre au Général, 10 mai 1585, *Germ. Epist.*, XXV, 680.)

(3) *Commentarius*, 7. — D'HUART, *Mémoire*, 21 et suiv.

(4) Lettre du Père Peraxylus au Père Coster, Provincial du Rhin, 7 janvier 1584. (*Germ. Epist.*, XXV, 470.) — *Commentarius*, 9. — D'HUART, *Mémoire*, 19. Avant l'arrivée des jésuites, il y avait à Luxembourg trois monastères d'hommes : les conventuels, les dominicains et les bénédictins; en outre, un couvent de clarisses.

(5) D'HUART, *Mémoire*, 8 et suiv.

(6) Antoine Houst, né à Luxembourg, avait étudié à Louvain le droit civil et canonique. Il était très fervent catholique. Membre du conseil de Luxembourg en 1570, il fut appelé, en 1578, à siéger au conseil privé. Il y poursuivit avec la même ardeur la réalisation de son projet de doter sa ville natale d'un collège de la Compagnie de Jésus. Il mourut à Binche en 1605.

Témoin des succès de la Compagnie de Jésus en Belgique, à Trèves et à Pont-à-Mousson, il songeait à l'établissement d'un collège et d'un séminaire; c'était, croyait-il, le meilleur moyen d'assurer le recrutement et la formation du clergé paroissial. Il fut le grand promoteur de cette œuvre. Vingt ans se passeront avant qu'il puisse la réaliser; il aura à vaincre les résistances du haut clergé, de la noblesse, des habitants eux-mêmes; mais, avant de mourir, il verra ses efforts et sa constance couronnés de succès. Il s'était ouvert de ses projets au gouverneur, Pierre-Ernest de Mansfeld, qui avait promis son concours. Dans la session de 1577, alors que la tourmente éclatait dans le reste du pays, les États de Luxembourg votaient l'érection d'un collège et d'un séminaire qui seraient confiés à la Compagnie de Jésus. Antoine Houst avait hâte de voir arriver les jésuites, convaincu que dès qu'on les aurait vus à l'œuvre, on trouverait aisément les fonds nécessaires à la fondation. Pour l'avent de 1581, il avait obtenu l'envoi d'une mission temporaire; le Père Pierre Peraxylus [2] était venu de Trèves avec un compagnon [3]. Il fit merveille [4] et, en 1583, la mission deve-

---

[1] Pierre-Ernest de Mansfeld (1507-1604) fut nommé gouverneur de Luxembourg par Charles-Quint en 1545. Fait prisonnier par les Français en 1552, il reprit son poste sous Philippe II et resta en fonctions jusqu'à sa mort. Sincèrement attaché à la foi catholique, il se montra d'abord très favorable aux jésuites; puis, s'étant brouillé avec eux, il mit peu de zèle à seconder la fondation du collège. Dans la suite, sur les instances de son fils Charles, il se réconcilia et rendit aux Pères sa bienveillance. (D'HUART, *Mémoire,* 39 et suiv., 44 et 52.)

[2] Le Père Pierre Peraxylus, né dans le diocèse de Bois-le-Duc, entra dans la Compagnie en 1562. Il professa la philosophie à Trèves, et mourut recteur de Spire le 17 août 1584. Il était réputé comme prédicateur : « concionator insignis », dit de lui le Père Coster.

[3] C'est de la province du Rhin que les premiers missionnaires furent envoyés. (Lettres du Père Coster, alors Provincial du Rhin, au Père Général, 14 octobre 1581, *Germ. Epist. mixtae,* 136 et 11 décembre 1581, *Germ. Epist.*, XXII, 71.) Ils furent redemandés pour le carême (Idem eidem, 7 mars et 5 avril 1582, *Germ. Epist.*, XXIII, 243 et 248), et de nouveau pour l'avent de 1583 (Idem eidem, 15 novembre 1582, *Germ. Epist.*, XXIII, 277); dès lors, les missionnaires continuèrent à séjourner à Luxembourg.

[4] *Litterae annuae provinciae Rhenanae 1581* (*Germ. Epist.*, XXII, 266) et lettres du Père Peraxylus au Père Provincial, 7 janvier 1582 et 18 janvier 1584. (*Germ. Epist.*, XXV, 470 et 472.) Voir *Commentarius,* 21; D'HUART, *Mémoire,* 36.

nait permanente, à la demande expresse d'Alexandre Farnèse (1).

Cependant les pourparlers se poursuivaient. On négociait à Rome, en vue de la fondation du collège et du séminaire, l'incorporation de quelques prieurés, qui devaient assurer abondamment l'entretien des deux établissements (2). En outre, pour subvenir à l'achat des terrains et aux constructions, Farnèse avait décidé de lever une contribution sur les abbés et autres dignitaires ecclésiastiques (3). L'incorporation des prieurés ne rencontra guère d'obstacles; elle se poursuivait à Rome avec la lenteur coutumière; mais la contribution projetée était une maladresse. Elle souleva une tempête. L'abbé de Saint-Hubert prit la tête du mouvement et organisa la résistance. Il y rallia les abbés du pays et fit si bien qu'il gagna à sa cause l'archevêque de Trèves, Jean de Schoenenberg (4). Celui-ci, jusque-là ami et bienfaiteur de la Compagnie, fut d'autant plus irrité qu'on accusait les Pères d'avoir eux-mêmes machiné cette affaire (5). Devant ce mécontentement, le Père Aquaviva se

---

(1) A la demande de Farnèse (Lettre au Père Général, 17 juillet 1582, original dans *Epist. principum*, III, 216), le Père Général accorda une mission permanente. (Lettres du Père Général à Farnèse et au Père Provincial, Baudouin Delange, 2 juin 1583.)

(2) Les cinq prieurés d'Useldinghe, d'Aywaille, de Chiny, de Longlier et de Vaux-les-Moines. (Voir D'HUART, *Mémoire*, 54 et suiv. et *Commentarius*, 12, note 1.) Les revenus des prieurés devaient fournir la dotation du collège jusqu'à concurrence de 3,000 florins; le surplus irait au séminaire.

(3) *Summa supplicationis exhibitae Sanctissimo ex parte Luxemburgensis regiminis*, avec les remarques et les critiques faites par le conseil du Père Général. (GALLO-BELGIC., FUNDATIONES, fos 13 et suiv.). La taxe devait s'élever à 12 000 ducats. (Lettre de Farnèse à Mansfeld, 4 mai 1584, A. R., Papiers d'Etat et de l'Audience, liasse 235.)

(4) Lettre de Barthélemy Bodegemius, official de Trèves († 1608) au Père Coster, Provincial du Rhin, 14 juillet 1584. (*Germ. Epist.*, XXV, 359.)

(5) *Informatio de missione Luxemburgensi*. (*Ibid.*, 464.) Il allait jusqu'à dire que s'il savait que la Compagnie avait trempé dans cette affaire, il ne garderait pas un seul jésuite dans son diocèse. (Lettre du Père Coster au Père Général, 1er août 1584, *Germ. Epist.*, XXV, 389.) Le Père Coster écrivait au Père Général l'effet déplorable que cette mesure avait produit, 25 juillet 1584 (*Germ. Epist.*, XXV, 384), au point qu'il songeait à rappeler la mission, 1er août 1584. (*Germ. Epist.*, XXV, 389.)

montrait peu favorable à l'idée d'accorder un collège (1). Il y était d'autant moins disposé que, pour l'incorporation des prieurés, on prétendait attribuer les revenus à la fois au collège et au séminaire, sans distinction entre les deux établissements (2). Cette confusion risquait d'être une source de conflits et de procès; aussi le Père Général n'en voulait à aucun prix (3). Antoine Houst, mis au courant par le Père Manare, lui donna pleine satisfaction sous ce rapport : chacune des deux institutions aurait ses revenus distincts et séparés (4). D'autre part, l'archevêque de Trèves, après une franche explication avec les Pères Coster et Manare, comprit qu'il avait été trompé et que les jésuites n'étaient pour rien dans la contribution qu'on voulait exiger du clergé; aussi leur rendit-il sa faveur et sa protection (5).

C'est dans ces conditions que les négociations furent reprises. La mission continuait avec un succès croissant (6); Rome avait accordé l'incorporation des prieurés (7) et l'on en était venu à chercher un emplacement pour le collège et pour le séminaire. Tout marchait à souhait; les maisons et les terrains étaient

---

(1) Lettre du Père Général au Père Coster, 2 octobre 1584 : « Ratus Societati non debere conquiri collegia, possessiones et reditus, cum magnatorum offensione ». Il trouve cette manière d'agir « satis odiosa et plena molestiis ». (Lettre du 12 avril 1584 au Père Manare); « grave et odiosum Societati » (12 juillet, au même). Il était cependant vivement sollicité par Alexandre Farnèse. (Lettres de Farnèse au Père Général, 29 septembre 1583 et 15 janvier 1584. (*Epist. principum*, II, nos 9 et 10. Originaux.)

(2) « Ita ut utriusque fundationis una massa fieret. » (*Commentarius*, 26.)

(3) Lettres du 12 avril et du 26 juin 1584, au Père Manare.

(4) Lettre du Père Manare au Père Général, 4 juin 1584. (*Germ. Epist.*, XXV, 697.)

(5) Lettres du Père Coster au Père Général, 30 septembre 1584 (*Germ. Epist.*, XXV, 423); du Père Manare, 17 mars et 26 août (*Germ. Epist.*, XXV, 676 et 685); du Père Gibbon, recteur de Trèves, 21 novembre (*Germ. Epist.*, XXV, 360). On fit comprendre au prélat que la contribution n'était pas demandée en faveur du collège, qui devait être entretenu par les revenus des prieurés, mais uniquement en faveur du séminaire, ce qui était conforme aux décrets du concile de Trente. (Lettre du Père Manare au Père Général, 28 mai 1584, *Germ. Epist.*, XXV, 689)

(6) *Commentarius*, 23. — Duhr, *op. cit.*, 420.

(7) Miraeus, *Opera diplomatica*, I, 670; II, 358; IV, 214 et 383.

trouvés, quand le gouvernement commit une nouvelle maladresse. Pour couvrir les frais considérables de l'achat et de l'appropriation des immeubles, Farnèse imagina de lever une contribution sur la noblesse du pays. Pour chacun, pensait-il, la charge serait légère et l'ensemble représenterait une forte somme. Il engageait donc les principales familles à contribuer libéralement à l'achat de la maison et à agir sur leurs vassaux dans le même but : « Ce serait, disait-il, œuvre agréable à Dieu, utile à l'Église et service signalé envers le roi, qui désire ardemment l'érection du collège ». A cette nouvelle, le Père Manare fut très mécontent. Il prévoyait que cette mesure allait exciter des murmures et des plaintes contre la Compagnie, qu'on ne manquerait pas de rendre responsable (1). Aussitôt il envoie au Père Pierre Clutius (2), qui avait succédé au Père Peraxylus en qualité de supérieur, l'ordre formel, si le prince persistait dans ce projet, de demander à Mansfeld et au magistrat l'autorisation de quitter la ville et de rentrer à Trèves : « Cette manière de fonder un collège au moyen d'exactions ne peut convenir en aucune façon à la Compagnie ; elle ne pourrait que compromettre nos œuvres ». Farnèse prit très mal cette résistance ; il donna l'ordre d'aller de l'avant, malgré les protestations

(1) Lettre du Père Manare au comte de Mansfeld, 5 août 1586, citée par D'HUART, *Mémoire*, 42. Le Père Coster, devenu Provincial de Belgique, écrit de son côté au Père Général l'effet déplorable produit par cette mesure : « On nous accuse de cupidité. Ce n'était pas encore assez, dit-on, de convoiter les biens ecclésiastiques, il fallait y ajouter les biens de la noblesse. C'est nous qui en portons la responsabilité » ; et il demande au Père Général de faire savoir à Farnèse que jamais la Compagnie n'acceptera un collège dans de pareilles conditions. » (Lettre du 3 juin 1586, *Germ. Epist.*, XXVI, 580.) Le 3 juillet, le Père Général écrivait au Père Manare qu'il était décidé à refuser le collège : « Potius velle nos carere collegio quam civitatem cum cupiditatis nota, aversis omnium animis, ingredi, quod nobis ostium occludat ad fructum, cuius gratia collegia suscipiuntur. » De même au Père Coster, le 10 juillet : « Omnino non sinat talem rem procedere. »

(2) Le Père Pierre Clutius, né à Luxembourg en 1554, admis dans la Compagnie à Cologne en 1572, mort à Trèves le 6 août 1587.

des Pères (1). Alors Manare, usant de l'autorité qu'il exerçait comme Visiteur, intima au supérieur, en vertu de la sainte obéissance, l'ordre formel de quitter Luxembourg dans les vingt-quatre heures avec tous ses confrères (2). Le coup était dur, mais il fallait obéir. Le 28 juin, au reçu de la lettre, le Père Clutius quittait la ville.

Malgré ce départ, on poursuivit les négociations. A Rome, les bulles en faveur du collège et du séminaire avaient été expédiées (3); Antoine Houst continuait à se dévouer pour la réussite du projet; le Père Manare, favorable à la fondation, permettait au Père Clutius d'aller de temps en temps prêcher à Luxembourg, à condition d'y descendre chez un ami et de ne pas prolonger ses séjours. Après huit ans d'interruption (4), en 1594, à la demande de l'archiduc Ernest, une nouvelle résidence s'ouvrit à Luxembourg (5). Les jésuites procédèrent d'abord à l'incorporation des prieurés; mais la prise de possession n'alla pas sans difficultés (6). Le Père Othon Becanus (7), nommé supérieur, manœuvra

---

(1) Farnèse prétendait ne faire que suivre l'usage établi ailleurs : « Ita in Belgio passim in Societatis favorem, ipsa etiam approbante fieri. » C'était inexact; dans les autres villes, la Compagnie recueillait des dons offerts librement, et non pas la main forcée par l'autorité civile.

(2) Lettre du 15 juin 1586. Le *Commentarius*, 37-38, en reproduit le texte. Manare informe le Père Général, 6 juillet 1586 (*Germ. Epist.*, XXVII, 283); il lui fait part de l'effet produit par le départ des Pères, 12 septembre 1586 (*Germ. Epist.*, XXVII, 375); il lui dit comment il a résisté à toutes les sollicitations de renvoyer les jésuites à Luxembourg, 2 novembre 1586 (*Germ. Epist.*, XXVII, 229). Voir D'HUART, *Mémoire*, 46; *Commentarius*, 41 et suiv. Sa conduite fut hautement approuvée par le Père Général. (Lettre du 12 septembre 1586 au Père Gibbon, recteur de Trèves.)

(3) D'HUART, *Mémoire*, 47; *Commentarius*, 49; A. R. Jés., catal. Waldack, 32.

(4) « Nimirum destruere res quam restaurare longe est facilius », remarque le chroniqueur. (*Commentarius*, 66.)

(5) Trois lettres du Père Provincial Georges Duras, à ce sujet, 4 août 1594, 20 septembre et 19 octobre. (*Germ. Epist.*, XXXIII, 8, 109 et suiv.) Le 29 octobre le Père Général envoyait son consentement.

(6) Lettre du Père Duras au Père Général, 19 octobre 1594 (*Germ. Epist.*, XXXIII, 15); *Commentarius*, 57 et suiv., 73 et suiv., 83 et suiv., 108 et suiv.

(7) Le Père Théodore Otthonius, plus connu sous le nom de Becanus, (du lieu de son origine, Beek-en-Donck, en Hollande), gouverna douze ans la maison de

si habilement qu'il put acquérir les maisons et le terrain nécessaires à une installation définitive (1); le 1er octobre 1603, les classes étaient inaugurées; en 1607, elles comptaient 500 élèves.

Le collège de Luxembourg fut rattaché à la province belge. Il y avait eu de l'hésitation à ce sujet. Les premiers jésuites, nous l'avons vu, étaient venus de Trèves (1581), de sorte que la mission, à ses débuts, avait dépendu de la province du Rhin. C'était le désir de l'archevêque de Trèves et le vœu de la population, à cause de la langue allemande qui dominait en ville (2); mais les préférences du prince de Parme allaient à la province belge, qui avait les mêmes limites que les Pays-Bas espagnols, auxquels le duché du Luxembourg appartenait politiquement (3). Provisoirement, la mission dépendit du Provincial du Rhin; le Général, tenant compte du désir de Farnèse, se réservait de donner une décision définitive quand le collège serait accordé (4).

Lorsque, en 1594, la résidence fut rétablie avec un personnel belge et non plus allemand, la question se posa de nouveau. Les Rhénans, tout en se déclarant adversaires d'un collège à Luxembourg, prétendaient, si jamais il était accepté, le voir uni à leur

---

Luxembourg. Il y mourut le 16 janvier 1608. Les lettres annuelles lui consacrent cet éloge : « Clarissimum non huius tantum collegii, sed totius Luxemburgensis tractus lumen invidiosa mors extinxit. Decrevit amplissimus ordo senatorius, Luxemburgensium patri apostoloque appellato, pompa funebris quam magnificentissima, paratu sumptuque publico instrueretur ». (Voir *Commentarius*, 132.)

(1) D'HUART, *Mémoire*, 58 et suiv.; *Commentarius*, 95 et suiv.

(2) « Luxemburgi linguae germanicae vulgo et publice est usus. » (*Commentarius*, 18.) Le Père Coster, Provincial du Rhin, écrivait au Père Général, le 11 décembre 1581 : « Maxime quod cives recusarint inferiores Germanos et velint superiores propter idiomatis affinitatem. » (*Germ. Epist.*, XXII, 71.)

(3) Lettre du Père Coster au Père Général, 13 août 1583 : « Idioma suadet ut sit nostrae (c'est-à-dire du Rhin), quod etiam cupiunt cives; princeps seu dominus, ut sit Belgicae, ad quod videtur propendere Parmensis. » (*Germ. Epist.*, XXIV, 304.) Voir lettre de Farnèse au Général. (*Epist. principum*, III, 316.)

(4) Lettre du Père Général au Père Coster, 16 octobre 1583.

province (1). Le Provincial de Belgique, le Père Georges Duras, croyait préférable de le rattacher à la province belge, parce que le Luxembourg dépendait politiquement des Pays-Bas et que les bulles d'incorporation des prieurés étaient, en termes exprès, rédigées en faveur des Belges. Il ajoutait néanmoins : « Si Votre Paternité juge à propos de le confier à la province rhénane, ce sera un soulagement pour nous et, comme l'élément allemand prédomine à Luxembourg, cette province fournira plus aisément le personnel nécessaire (2) ». Le Général était embarrassé : il se trouvait entre les ministres du roi d'Espagne et l'archevêque de Trèves ; des deux côtés, il redoutait des froissements (3). Il fallait néanmoins prendre un parti. Maintenant qu'il était question d'établir un collège, bien des mesures s'imposaient pour l'achat des maisons, les plans, le choix du personnel, les revenus de la fondation, etc. ; il pouvait y avoir des divergences de vues à cet égard entre les deux provinces (4). Le Père Georges Duras facilitait la tâche en s'offrant, si le Général se décidait pour la province du Rhin, à faire accepter par la cour cette solution. Mais, ajoutait-il, il faudra laisser les Belges mener les négociations, parce que les Rhénans sont des inconnus à la cour de Bruxelles et ne savent pas la manière de s'y prendre (5) ».

---

(1) Le Père Hoffaeus, Visiteur de la Germanie, avait envoyé au Père Général un mémoire signé par tous ses consulteurs. Pour appuyer leur prétention, ils faisaient valoir surtout la communauté de langue allemande, l'impossibilité pour les Belges de fournir les ouvriers nécessaires possédant cet idiome, le désir de l'archevêque de Trèves, de qui Luxembourg dépendait au point de vue ecclésiastique et la situation excentrique de cette ville, qui rendait difficile l'administration du Provincial de Belgique, déjà surchargé de collèges. *Rationes cur collegium Luxemburgense debeat esse rhenanae provinciae.* (*Germ. Epist.*, XXXIII, 40.)

(2) Lettre du 4 août 1594. (*Germ. Epist.*, XXXIII, 109). Ce n'est que la question des langues qui le fait hésiter. (Lettre du 20 septembre 1594, *Germ. Epist.*, XXXIII, 81.)

(3) Lettre du Père Général au recteur de Trèves, 13 janvier 1596.

(4) Lettre du Père Duras au Père Général, 19 octobre 1594. (*Germ. Epist.*, XXXIII, 35.)

(5) « Sed hoc necessarium video, ut per nostros homines res tota promoveatur; alias enim aut parum facturos Rhenanos, ut qui noti non sint in aula, nec modum cum iis agendi servaturi videantur, qui erit necessarius ». (*Ibidem.*)

Le Père Aquaviva, remettant à plus tard une solution définitive, écrivit au Père Duras d'agir, en attendant, comme si le collège devait être réuni perpétuellement à sa province (1). Enfin, après mûr examen des raisons pour et contre (2), le Général trancha la question en faveur de la province belge.

---

(1) Lettres du 17 décembre 1594 au Père Duras et du 15 avril 1595 au Père Hoffaeus.

(2) *Rationes cur collegium Luxemburgense debeat esse rhenanae provinciae.* (*Germ. Epist.*, XXXIII, 40.) La principale difficulté était la langue; mais les Belges faisaient remarquer qu'à Luxembourg même, les deux idiomes étaient en usage, et qu'on y avait à peu près aussi besoin d'un prédicateur français que d'un allemand. Le français prédominait dans le duché : sur les vingt bourgs principaux qu'il comptait, six seulement étaient allemands. On aurait besoin pendant quelques années de recourir à la charité de la province du Rhin, pour avoir un ou deux ouvriers apostoliques; mais, grâce aux vocations que le collège fournirait, on aurait bientôt des Pères parlant l'allemand.

CHAPITRE XII.

La Compagnie de Jésus sous les archiducs Albert et Isabelle. — Nouvelles fondations et division de la province en 1612.

1. L'unité politique et religieuse. — 2. Nombre de domiciles et répartition géographique. — 3. Les restaurations : Cambrai et Dinant. — 4. Les conquêtes dans le Nord : Bois-le-Duc, Ruremonde et Bréda. — 5. La retraite. — 6. Les créations nouvelles, les provignements. — 7. La division de la province en 1612.

1. *L'unité politique et religieuse.*

Par l'acte du 6 mai 1598, Philippe II cédait ses « pays de par delà » à sa fille Isabelle, mariée à l'archiduc Albert. Dans les « provinces » du sud, les armes et la diplomatie d'Alexandre Farnèse avaient rétabli l'autorité de l'Espagne. Déjà la Belgique actuelle formait un territoire compact, coupé seulement par la principauté de Liége et par celle des abbayes de Stavelot-Malmédy. Au sud, la Flandre, l'Artois, le Hainaut et le Namurois, qui n'avaient pas encore été rognés par la marée montante des ambitions françaises, s'étalaient largement au delà des frontières actuelles; ils atteignaient une ligne qui, descendant de Gravelines vers le sud, contournait Hesdin, puis courait droit vers Virton et Luxembourg, laissant aux Belges Saint-Omer et Arras, Cambrai, Maubeuge et Givet.

Intactes encore au sud, les anciennes « dix-sept provinces » avaient été morcelées au nord par les déchirements de la guerre de quatre-vingts ans. Ni les archiducs ni après eux l'Espagne ne réussiraient à occuper d'une manière durable la barrière formée par la Zélande et le Brabant septentrional. Les Provinces-Unies, libres en fait, conquerraient bientôt le statut international de leur indépendance.

Ainsi ramassée sur elle-même, la future Belgique panse ses plaies et, dans le recueillement d'une paix relative, se concentre sous l'action d'institutions qui nivellent de plus en plus les limites entre les anciennes principautés. Si, en stricte rigueur, les duchés de Brabant, de Luxembourg et de Limbourg, les comtés de Flandre, de Hainaut et de Namur continuent à former des unités politiques distinctes, on parle de plus en plus et on agit comme si à l'union dynastique se substituait l'union politique. Parmi les « conseils collatéraux » établis par Charles-Quint, le conseil privé acquiert une prépondérance croissante, qui lui permettra, en soumettant les diverses « provinces » à une administration commune, de les habituer peu à peu à la centralisation politique. Bruxelles prend décidément posture de capitale d'un gouvernement qui s'efforce de devenir un État. Un écrivain du temps, Pontus Heuterus, a pu proposer d'appeler l'archiduc « roi des Pays-Bas ou de la Basse-Belgique [1] ».

Tandis que l'unité nationale s'affirme ainsi et s'affermit, l'unité religieuse, compromise par la révolution du XVI[e] siècle, se refait rapidement au milieu de populations qui sont restées en grande partie fidèles à la foi catholique. Par le concile de Trente, l'Église a préparé sa réforme; les évêchés belges, réorganisés et multipliés, sont gouvernés par des hommes zélés pour la plupart et souvent remarquables. Ils fondent ou refondent leur séminaire, veillent à la discipline chez les clercs et les fidèles, propagent l'instruction à tous les degrés. L'université de Louvain, qui « avait senti le contre-coup de la longue agitation du XVI[e] siècle [2] », se relève et, encouragée par les pouvoirs publics, illustrée par des maîtres comme Juste Lipse, s'efforce de reprendre la tête du mouvement intellectuel du pays, tandis que, dans la région de langue française, la jeune université de Douai se développe et fleurit. Enfin, dans une ferveur enthousiaste, les ordres religieux pénètrent et animent

(1) P. Heuterus, *De veterum ac sui saeculi Belgio libri duo*. Anvers, 1600.

(2) Van der Essen, *L'Université de Louvain*. Bruxelles, 1921, 39.

toutes les formes de l'activité religieuse; ordres anciens renouvelés ou ordres nouveaux restaurent la contemplation, l'enseignement, la prédication et l'exercice de la charité corporelle.

Dans ce mouvement de reconquête, la Compagnie de Jésus occupe une place considérable.

2. *Nombre de domiciles et répartition géographique.*

A l'avènement des archiducs, nous la trouvons installée dans quinze villes des Pays-Bas, Maestricht non compris. A part Namur et Limbourg, tous les chefs-lieux des futures provinces ont leur collège : Bruxelles, Gand, Mons, Tournai, Luxembourg. Ajoutons des centres importants comme Anvers et Louvain; le reste, soit huit collèges, est accumulé en Flandre et en Artois : Bruges, Ypres et Courtrai, Lille, Saint-Omer, Douai, Valenciennes et Cambrai. Portons ces noms sur la carte : ils grouillent dans la région sud-ouest où naquit et se developpa le mouvement des « Malcontents »; mais, à l'est d'une ligne tirée de Mons à Anvers par Louvain, nous ne relevons que Luxembourg et, dans la principauté, Liége et Maestricht (1).

Pendant les années de restauration religieuse qui vont suivre, cette carte va se couvrir de noms nouveaux. Le chiffre des fondations de cette époque stupéfie : les résidences de Bruxelles, Gand, Lille, Mons et Luxembourg ouvrent des cours d'humanités et deviennent des collèges; vingt-six maisons nouvelles, collèges pour la plupart, sont créées dans les diverses provinces entre 1598 et 1640; ce qui portera à quarante-trois le nombre des établissements de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas et la principauté de Liége (2).

---

(1) Maestricht appartenait en indivis au duc de Brabant et au prince-évêque de Liége.

(2) Retranchons celles qui cesseront plus tard d'être belges, nous obtiendrons pour le territoire actuel de la Belgique un total de vingt-cinq maisons. Il y en a de nos jours vingt-huit (1926).

Cette végétation luxuriante pousse et se répand inégalement. On cherche vainement à quelle loi de croissance elle obéit et si elle suit un plan arrêté de colonisation ou de conquête. C'est toujours dans le sud-ouest qu'elle reste le plus dense. Entre Dunkerque et Mons, Arras et Ypres, dix-sept collèges se coudoient; et, comme autrefois, l'est et le sud-ouest demeurent plus pauvres.

Après cette constatation générale, on s'aperçoit que les maisons nouvelles peuvent se répartir en diverses catégories. Les unes ont existé jadis et se relèvent de leurs ruines; d'autres se campent sur des territoires récemment conquis à l'ennemi du nord; un bon nombre sont fondées de toutes pièces, souvent à la demande des autorités civiles ou ecclésiastiques; mais de loin la majeure partie naît de maisons anciennes par une sorte de provignement.

3. *Les restaurations : Cambrai (1604), Dinant (1608).*

Cambrai [1]. — Comme l'Artois et le Hainaut, le Cambrésis avait été profondément entamé par le calvinisme [2]; le sort religieux de ces contrées, douteux jusqu'au dernier quart du XVI[e] siècle, avait été fixé pour longtemps par les victoires militaires de Farnèse et de Fuentès. En 1595, les jésuites, expulsés jadis de Cambrai par les hérétiques, y rentrèrent après quinze ans d'exil [3]; le même P. Éleuthère Dupont, qui s'y était établi en 1562, y reprit le gouvernement d'une communauté, restreinte d'abord, et qui se mit aussitôt, par les

---

(1) Sources imprimées : Juvancy, *Historia Societatis Jesu*, pars 5[a], t. II, lib. XV, § 19.

Sources manuscrites : *Historia collegii Cameracensis Societatis Jesu, 1560-1606.* (Gallo-Belgic. Historia, IV, n° 1.); *1560-1616* (Ibid., n° 8); *1616-1624* (Ibid., n° 12); *1633-1641* (Ibid., III, n° 48; IV, n[os] 16 et 17). — *Litterae annuae provinciae belgicae* (Gallo-Belgic. Historia, II). — *Epistolae Patrum Generalium.*

(2) Voir plus haut, p. 260.

(3) Voir plus haut, pp. 313 et suiv.

prédications, par les catéchismes, par les soins prodigués aux pestiférés, à « récupérer » la ville et les campagnes. Il était temps : les calvinistes avaient établi dans les environs un bon nombre de consistoires et d'écoles.

Mais les jésuites trouvèrent de puissants appuis chez les autorités. L'archevêque Guillaume de Berghes (1601-1609) se montra à leur égard d'une bienveillance et d'une générosité qui leur permirent de se livrer activement à leur ministère. A peine intronisé, il s'occupa de leur ouvrir un collège, leur achetant le terrain nécessaire, négociant avec le magistrat, car la ville ne montrait pas moins d'empressement que le prélat. Tout alla si bien que, le 30 mars 1604, le contrat de fondation était signé entre la Compagnie et les États de Cambrai (1) : aux 1,000 florins de rente annuelle que la résidence recevait déjà, les États en ajouteraient 1,400, l'archevêque 600; moyennant quoi, les classes s'ouvriraient dans le plus bref délai (2). Et, en effet, dès la fin de juin, on célébrait, par l'exécution d'un drame, l'inauguration du nouveau collège. On ne s'arrêta pas en si bon chemin; les États contribuèrent encore 1,400 florins pour le logement et 340 pour l'entretien des Pères. Le bâtiment des classes fut commencé aussitôt; nous y trouvons, dès 1607, une population de 300 élèves.

Quand mourut Guillaume de Berghes, laissant aux Pères de nouvelles preuves de sa générosité, ils rencontrèrent chez ses successeurs, Jean Richardot (1609-1614) et François Van der Burch (1615-1641), la même cordiale bonté et ils purent, avec leur aide, poursuivre leurs travaux. Ils prêchent dans diverses églises : en français à la cathédrale ou en latin pour le clergé, en flamand dans leur propre oratoire, en espagnol à la citadelle pour la garnison. En 1618, ils vont établir une mission perma-

(1) L'acte original se trouve aux archives départementales de Lille, carton 1, Cambrai. — Voir *Historia collegii.* (Gallo-Belgic. Historia, IV, n° 8.)

(2) Lettre du Père Général au Père Manare, 22 mai 1604 : « Placere nobis ut ponantur scholae quando erunt annui redditus 3000 ».

nente et une école dominicale à Cateau-Cambrésis (1). Leurs missionnaires rayonnent dans les campagnes, où ils introduisent l'usage de l'*Angelus;* ils étendent leur action jusque dans les diocèses voisins de France, où le calvinisme a pris pied et qui manquent de prêtres.

Bref, la victoire leur est assurée et le collège, aidé de la chaude sympathie et des subsides de l'archevêque François Van der Burch (2), qui a succédé à Richardot, restera jusqu'à la conquête française (1677) un centre d'activité catholique (3).

Dinant (1608). — Dinant (4) aussi appartient à un territoire ecclésiastique : la principauté de Liége, malgré son évêque, a souffert de l'invasion des idées hérétiques et l'occasion s'offre aux jésuites de reprendre un poste qu'ils ont dû quitter en 1573 (5). Tout le monde est d'accord pour les rappeler : Ernest de Bavière, le chapitre collégial, le magistrat, les « bourgeois

(1) Gallo-Belgic. Historia, IV, n° 8. En 1713, un petit collège sera ouvert à Cateau-Cambrésis; il durera jusqu'à la suppression de la Compagnie en France (1762).

(2) Voir le magnifique éloge que le chroniqueur fait en 1619 de la piété et du zèle de ce prélat, ainsi que de son affection et de sa libéralité envers la Compagnie. (Gallo-Belgic. Historia, IV, f° 112.) Le Père Général, dans de nombreuses lettres, exalte l' « insignem R^mi archiepiscopi in Societatem benevolentiam et liberalitatem ». (28 avril 1618). Et le 8 juillet 1634, il écrit au Père Provincial : « Cum archiepiscopi Cameracensis beneficia tam ampla tamque numerosa fuerint et ad summam tam magnam excreverint, aequum omnino visum est nobis eum inter insignes benefactores Ordinis nostri numerare ».

(3) Les classes se donnèrent d'abord dans l'hôtel de Philippe d'Anneux, seigneur d'Abancourt; puis dans des locaux bâtis à cet effet de 1606 à 1614; la nouvelle église fut achevée en 1692. Lors de la suppression de la Compagnie, les bâtiments furent affectés à divers usages avant de devenir le séminaire archiépiscopal; depuis la loi de séparation, ils ont été de nouveau sécularisés.

(4) **Sources imprimées** : Juvancy, *Historia Societatis Jesu*, pars 3^a, t. II, lib. XV, § 24. — Léon La Haye, *Cartulaire de la commune de Dinant*, IV. Namur, 1891.

Sources manuscrites : *Historia collegii Dionantensis Societatis Jesu, 1565-1608.* (Gallo-Belgic. Historia, IV, n° 14); *1620-1642* (Ibidem, III, n° 3 et IV, n° 16). — *Litterae annuae provinciae belgicae.* (Ibidem, II, f^os 51 et suiv.; III, 83 et suiv.; 243 et suiv.).

(5) Voir plus haut, pp. 158-164.

d'emmy la ville », les « batteurs » et, dit-on « la plus saine partie » des gens de métier (1). Un ancien jésuite, Nicolas Mortaigne, a offert dès 1587 les fonds nécessaires (2) et la ville assure une rente de 600 florins (3). En 1608, le Général de la Compagnie ayant enfin accordé l'autorisation d'ouvrir une résidence (4), les Pères s'installent dans deux immeubles de la Grande-Rue, au faubourg Saint-Nicolas (5). Deux ans plus tard, le collège est organisé (6) et il s'établit, en 1616, dans les nouveaux bâtiments que la munificence de la ville lui a permis d'élever (7); il les développe encore pendant les années suivantes (8). La chapelle de Saint-Vincent touche à la demeure des jésuites. Ceux-ci ont obtenu de l'évêque de Liége qu'elle soit incorporée à leur collège, en attendant qu'ils puissent construire une église (9). C'est là qu'ils exercent leurs ministères, mais leur activité s'étend aux localités environnantes; ils vont en mission à Philippeville, à Notre-Dame-de-Foy, ailleurs encore.

---

(1) LAHAYE, *Cartulaire de Dinant*, IV, 323 et suiv.

(2) Lettre du Père Coster au Père Général, 23 juillet 1587. (*Germ. Epist.*, XXVIII, 527.) Voir *Congreg.*, 45, f° 151.

(3) BORGNET, *Documents relatifs à l'histoire de l'instruction publique à Dinant* (dans ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NAMUR. Namur 1868, X, 243 et suiv.) et *Cartulaire de Dinant*, IV, 330 et suiv.

(4) Lettre du Père Aquaviva au Père Provincial, François de Fléron, 30 août 1608.

(5) *Registre aux transports de la Haute-Cour de Dinant.* (Archives de l'État à Namur.)

(6) Lettre du Père Général au Père de Fléron, autorisant l'ouverture des classes, 17 juillet 1610.

(7) *Cartulaire de Dinant*, IV, 367 et suiv.

(8) En 1617, la ville intervient libéralement dans la construction des nouvelles classes. (*Ibid.*, 367 et suiv.)

(9) *Ibidem*, 340 et suiv. Le premier supérieur, le Dinantais Nicolas Perpète († 1633), en prend solennellement possession le 12 novembre 1609. (*Ibid.*, 342.) En 1614, les plans de l'église avaient été approuvés à Rome, mais le manque de ressources ne permit pas d'entreprendre les travaux avant 1661. (BRAUN, *Die belgischen Jesuitenkirchen*, 90.) A partir de 1619, les Pères firent les offices dans une chapelle aménagée dans le nouveau bâtiment des classes. (*Historia collegii*, ALLO-BELGIC. HISTORIA, III, n° 3.)

Ils continueront paisiblement leur œuvre jusqu'à la suppression de l'Ordre.

Tout différent sera leur sort aux confins de la Belgique royale et des provinces rebelles.

4. *Les conquêtes dans le Nord : Bois-le-Duc, Ruremonde et Bréda.*

Dans la zone indécise du Brabant septentrional et de la Meuse inférieure, l'autorité des archiducs suit les fluctuations de la fortune militaire. Or, au début du siècle, la trêve de douze ans, conclue en 1609, permet aux jésuites de marcher de l'avant. Successivement, à Bois-le-Duc en 1609 et à Ruremonde en 1610, ils vont occuper ou réoccuper des positions de combat.

On se souvient des relations nouées, dès la seconde moitié du XVI[e] siècle, entre ces régions et la Compagnie (1). En 1573 déjà, l'évêque de Ruremonde, Guillaume Lindanus, avait insisté pour obtenir un collège (2) ; mais les ressources manquaient, il fallut renoncer au projet (3).

Et pourtant c'est là, dans ces « marches », que se déciderait, sinon le sort religieux et politique des Pays-Bas, au moins la frontière entre le nord calviniste et le sud catholique. On s'y fixerait à la première ouverture. Elle se présenta en 1609. Après de longs et pénibles pourparlers, la paix conclue entre l'Espagne et l'Angleterre, une lassitude commune des belligérants et surtout l'intervention d'Henri IV amenèrent les Provinces-Unies

---

(1) Voir plus haut, p. 214, note 2; p. 268.

(2) Sacchini, *Historia Societatis Jesu*, pars 4[a], lib. I, § 94. — Lettre du Père Jacques Van Asten au Père Général, 14 novembre 1574. (*Germ. Epist.*, XV, 290.) Guillaume Damase Lindanus (Vander Linden), né à Dordrecht en 1525, fut le premier évêque de Ruremonde (1562-1588); promu au siège de Gand en 1588, il mourut trois mois après son intronisation. Nous avons retrouvé une dizaine de lettres qu'il avait adressées aux Pères François de Borja et Mercurian, entre 1572 et 1575. (*Epistolae Episcoporum*, II, 9 et suiv.; *Germ. Epist.*, XVI, 152 et suiv.)

(3) Lettre du Père Général au Père Delange, Provincial, 14 novembre 1574.

d'une part, de l'autre Philippe III et les archiducs à conclure une trêve.

Bois-le-Duc [1]. — Aussitôt l'évêque de Bois-le-Duc, Gisbert Masius (1594-1614), ouvre sa maison aux jésuites et leur cherche un domicile [2]. D'autre part, le Père Général de la Compagnie, sollicité d'accorder un collège [3], y consent en octobre 1610 et on devine, au ton de ses lettres et à ses recommandations, l'importance qu'il attache à l'œuvre [4]. En fait, elle réussit aussitôt; les classes ouvertes la même année attirent tant d'élèves qu'on doit en refuser [5]; en 1615, ils sont 800, qui viennent de Gueldre, de Hollande, de Frise, d'ailleurs encore, et non sans mérite, car ils doivent braver les décrets des Provinces-Unies, qui interdisent d'aller étudier hors du pays; ils les bravent ou les éludent en changeant de nom [6]. Ainsi, le

---

[1] **Sources imprimées** : JUVANCY, *Historia Societatis Jesu*, pars 5ª, t. II, lib, XV, § 27. **Sources manuscrites** : *Historia collegii Sylvaeducensis Societatis Jesu, 1609-1621.* (A. R. Jés., F. B., 824). — *Prosecutio historiae, 1622-1627.* (GALLO-BELGIC. HISTORIA, III, nº 18.) — *Documents divers.* (A. R. Jés., F. B., 813-829.) — *Litterae annuae provinciae belgicae.* (FLANDRO-BELGIC. HISTORIA, II, nº 51; III, nº 52.) — FUNDATIONES FLANDRO-BELGICAE, Bois-le-Duc, fº 3 et suiv.

[2] Les jésuites arrivèrent le 5 juin 1609 et furent hebergés à l'évêché jusqu'au 13 novembre. Une pieuse femme leur fit don de sa maison, située à côté de l'ancien couvent des Bogards, qui fut incorporé au collège en 1614. (SANDERUS, *Théâtre du Brabant*, II, 55 et suiv.) Voir les pièces relatives à cette cession. (A. R. Jés., F. B. 813-829.)

[3] Lettres de l'évêque Masius au Père Général, 13 août 1610; du gouverneur, baron Antoine de Grobbendoncq, 10 août 1610, ainsi que la *Donatio episcopi in favorem collegii* et l'*Instructio pro collegio erigendo*. (Originaux dans FUNDATIONES FLANDRO-BELGICAE, Bois-le-Duc, fº 3 et suiv.)

[4] Lettres du Père Général, 9 octobre 1610, à l'évêque, au gouverneur, au Père Provincial, François de Fléron, et au Père Vice-provincial, Michel de Viron, sous la juridiction duquel le collège se trouvait; il lui recommande de fournir un personnel de choix.

[5] Le premier jour, 4 octobre 1610, on débutait avec 130 élèves; huit jours après, leur nombre montait à 284. (*Historia collegii*, fº 10.)

[6] *Litterae annuae*, 1615. (FLANDRO-BELGIC. HISTORIA, II, nº 51) : « Circumfremente nequidquam heresi, minacibusque edictis vel nominum mutatione elusis, vel pro religione contemptis; in flore ridens aviae suae religionis seges ». En 1617, le collège comptait 650 élèves.

collège se développe; en 1615, on bâtit l'église; on réunit par des constructions nouvelles les deux immeubles où logent les Pères; on agrandit la cour en voûtant la rivière qui la borde (1).

Ruremonde (2). — Même succès à Ruremonde, où les conflits politico-religieux prennent plus d'importance encore. Vedette avancée de l'Espagne catholique, menacée par les Provinces-Unies, Ruremonde confine au Juliers, où trois confessions religieuses se disputent le trône. Henri Van Cuyck, à peine élevé au siège épiscopal de Ruremonde (1596-1609), veut appeler les jésuites (3) ; mais la ville recule devant la dépense (4). Le prélat n'abandonne pas son idée ; encouragé par Ido Grammaye, receveur général des États de Gueldre, il adresse sa demande au Père Aquaviva. Celui-ci refuse d'abord d'établir un collège (5), mais il accorde une « mission », en attendant qu'il ait le personnel nécessaire (6). Elle s'ouvrit en octobre 1609, un mois après la mort de l'évêque, Henri van Cuyck. L'année suivante, sur les instances réitérées du gouverneur Herman van den Berg, du chancelier Pierre van den Bossche et du magistrat de la ville, le Général décide la fondation du collège malgré

---

(1) *Litterae annuae*, 1615. (Flandro-Belgic. Historia, II, n° 51.)

(2) Sources imprimées : Juvancy, *Historia Societatis Jesu*, pars 5ª, t. II, lib. XV, § 27. — Allard, S. J., *Het Jezuiten-College van Roermond*. Roermond.

Sources manuscrites : *De initiis deque progressu Ruremundensis collegii historica narratio*. (A. R. Jés., F. B., 987.) — *Documents divers*, (Ibidem, 798-802.) — *Litterae annuae*. (Flandro-Belgic. Historia, II, n° 51 ; III, n° 52.)

(3) C'était l'ancien vice-chancelier de l'université de Louvain, qui, en 1595, avait été le chef de l'opposition, lorsque les jésuites avaient voulu ouvrir un cours de philosophie. (Voir plus bas, 2e partie.) A peine avait-il pris possession de son siège, qu'il se rapprocha des jésuites et les appela dans son diocèse. (Lettre de Cuyckius au Père Duras, Assistant, 22 janvier 1597, Historia Flandro-Belgic. supplementum A, n° 22.)

(4) Allard, *op. cit.*, 6.

(5) Lettre à l'évêque Henri Van Cuyck, 18 février 1606.

(6) Lettre au Père Tholen, recteur de Maestricht, 3 avril 1610, et au Père Provincial, François de Fléron, 17 juillet.

les ressources modestes (1). Les États de Gueldre offraient 1,000 florins à perpétuité, la ville 700; les archiducs y ajoutaient 660 florins révocables à volonté (2); mais la sympathie des habitants permettait d'escompter de larges aumônes; cet espoir ne fut pas déçu (3). D'autre part, on avait enfin trouvé une installation définitive pour le collège. Le nouvel évêque, Jacques A Castro (1611-1639), reprenant le projet de son prédécesseur, avait consenti à abandonner aux jésuites son palais épiscopal, à condition qu'on lui assurerait une autre demeure (4). Le 24 janvier 1611, le collège ouvre ses classes, quatre d'abord, auxquelles, en 1612, on ajoutera la rhétorique. Comme ailleurs, les largesses des archiducs contribuent à l'embellissement de l'église : un don de 2,000 florins, « pris sur les biens attribués aux fisc », est consacré à la construction du portique et à la verrière qui le surmonte (5).

Les Pères rayonnent dans les localités environnantes; ils donnent des missions à Weert, à Sittard, à Vucht, à Venloo, ailleurs encore. Il semblait donc que la réforme catholique pût

---

(1) Lettres du Père Général au chancelier, Pierre van den Bossche, au magistrat, au Père Provincial, François de Fléron, et au supérieur de Ruremonde, Jean van Wintershoven, janvier 1611.

(2) *Historia collegii*, f° 9.

(3) D'après l'*Historia collegii*, f° 9, les jésuites recueillaient 3,000 florins d'aumônes en 1614, et 6,000 en 1617.

(4) Contrat entre la Compagnie et l'évêque, 13 septembre 1610 (A. R. Jés., F. B., n° 793.) En 1390, Jean de Louvain, prévôt de Xanten, avait fondé à Ruremonde un monastère de chanoines réguliers de la règle de saint Jérôme; en 1569, ce couvent devint la demeure de l'évêque Guillaume Lindanus. Son successeur, Henri Van Cuyck, s'était proposé d'y établir les jésuites. Durant la vacance de siège, Ido de Grammaye s'était empressé d'y installer les Pères; mais le chapitre éleva de violentes protestations chez le nonce Bentivoglio et chez l'archevêque de Malines, Mathias Hovius. Le Père Provincial donna l'ordre à ses religieux de regagner leur premier domicile (l'ancienne école latine). Avant la prise de possession du nouvel évêque, un arrangement intervint, qui fut confirmé par le pape Paul V, le 5 février 1617. (Delplace, *Synopis actorum sanctae sedis*, 282, n° 208.) En octobre 1610, les jésuites occupèrent le palais épiscopal.

(5) Lettres patentes des archiducs, 30 mars 1617. (A. R. Papiers d'État et de l'audience; voir *Messager des Sciences historiques*, 1851, 325 et suiv.

espérer au nord des Pays-Bas les mêmes récupérations que dans le sud de l'Allemagne. Un moment les armes victorieuses de Spinola autorisèrent ces espoirs.

Bréda. — En juin 1625, après un siège de neuf mois, Bréda capitule; mais elle n'échappe à la guerre que pour être frappée de la peste. Au milieu de ces calamités, les jésuites, aumôniers de camps, prennent sur eux le soin de visiter les malades dans les hôpitaux et en ville; ils conquièrent si bien la sympathie des habitants, qu'on leur offre de fonder un collège. Le 21 juin, fête du B^x^ Louis de Gonzague, qu'elle avait connu à la cour de Madrid, l'archiduchesse assiste à la messe dans la chapelle des Pères; elle s'entretient familièrement avec eux et donne 5,000 florins pour la fondation; les classes s'ouvrirent le 17 novembre (1).

5. *La retraite.*

Mais l'heure de la retraite allait sonner. Les complications de la politique internationale ne permettraient pas à l'Espagne et au catholicisme de se maintenir sur la Meuse. Dès la fin de la trêve, la décadence des collèges de l'extrême nord se dessine. De Bois-le-Duc on se plaint que la situation matérielle se complique; les ressources commencent à manquer; les communications deviennent difficiles. En vain le Général de la Compagnie recommande-t-il de renforcer la position, en y envoyant un personnel de choix pour la santé et le talent (2).

---

(1) **Sources imprimées** : Cordara, *Historia Societatis Jesu*, pars 6^a^, lib. XI, § 82. — Sanderus, *Théâtre sacré du Brabant*, II, 90. — Van Miert, S. J., *Verhaal van hetgeen er onlangs bij de belegering en inneming van Breda is voorgevallen*. Bois-le-Duc, 1917.

Sources manuscrites : *Documents divers.* (A. R. Jés., F. B., n^os^ 645-650, 1410 et 1410 bis) Les *Litterae annuae* (Historia Flandro-Belgic., n° 52), racontent la fondation et donnent le texte de la lettre de l'archiduchesse Isabelle, 25 juin 1625.

(2) Lettre du Père Général au Père Provincial, Antoine Sucquet, 18 juin 1622.

Les incursions continuelles de l'ennemi dans le plat pays ont presque privé les vingt-huit jésuites de tout lien avec le reste de la province (1). Ruremonde maintient plus longtemps ses communications et ses succès; en 1626, on travaille à l'agrandissement de l'église; à la Noël 1630, on a distribué 1,400 communions (2).

Enfin le départ de Spinola pour l'Espagne, l'orientation de la France qui reprend contre les Habsbourgs l'alliance avec les Provinces du nord, la tactique habile et la diplomatie de Frédéric-Henri, qui vient de succéder à Maurice de Nassau, précipitent les événements. Les Hollandais ont investi Bois-le-Duc en avril 1629 (3); après cinq mois de résistance tenace, la ville, manquant de poudre, ouvre ses portes (14 septembre). L'évêque et tous les prêtres devront s'exiler ou apostasier. Les jésuites partent pour Anvers; les uns s'embarquent avec tout ce qu'on n'a pas pu entasser sur les charrettes, les autres s'éloignent à pied (4). Or, il entrait dans les vues habiles de Frédéric-Henri de ménager les sentiments des catholiques (5). Voici comment le jésuite Cordara raconte le départ de ses confrères : « Henri-Frédéric, prince d'Orange, général de l'armée hollandaise, les vit au moment du départ; ému par le spectacle de leur infortune, avec cette grande humanité qui lui était coutumière, il les consola et les aida, tant par des paroles de respect qu'en leur fournissant des véhicules pour les transporter à Anvers. Il leur adjoignit un trompette, qui les précéderait pendant tout le voyage et assurerait la sécurité et la protection des exilés contre

---

(1) Idem eidem, 23 avril 1623 : « Hostium incursiones nataque inde pericula familiam illam a reliquae provinciae communicatione et solatio propemodum absciderunt ».

(2) *Litterae annuae.* (Historia Flandro-Belgic., III, n° 52.)

(3) *Obsidionis Silvaeducensis succinta narratio, auctore Sidronio Hosschio, Soc. Jesu sacerdote.* (Bibl. roy. ms. publié par C.-R. Hermans, Bois-le-Duc, 1873.)

(4) Cordara, *Historia Societatis Jesu*, pars 6ª, lib. XIV, § 93.

(5) Sur les motifs de cette politique, voir Pirenne, *Histoire de Belgique*, IV, 254.

les sévices des soldats. Consolation bien légère en regard du dommage subi et peu capable certes de guérir une blessure très cruelle, mais qui devait être consignée dans ces annales à la mémoire d'un prince qui nous fut bienveillant » (1).

Trois ans plus tard, le prince d'Orange, remontant hardiment la Meuse, prenait Ruremonde et Maestricht. Il y témoigna aux jésuites les mêmes égards et plus de tolérance : non seulement il leur permit de rester chez eux, mais « il les prit sous sa protection, tandis que les autres chefs hollandais les traitaient avec bienveillance et libéralité » (2).

Bréda subit le sort de Bois-le-Duc. En 1637, la guerre a repris et, cette fois encore, c'est sur la basse-Meuse que le prince d'Orange frappe un coup décisif. Bréda investi tombe le 6 octobre; le 10, sa garnison sort de la place avec ses armes, au son du tambour et les enseignes déployées; mais ici le vainqueur a exigé que tous les prêtres et les religieux catholiques quittent la ville. Pendant qu'ils défilent à la suite des troupes, Frédéric-Henri, Guillaume de Nassau et des officiers français leur témoignent du respect, tandis que les soldats et la populace accourue des localités voisines les accueillent par des éclats de rire et des quolibets. « Ainsi, conclut un annaliste jésuite, Bréda tomba entre les mains d'Orange et les habitants dans un plus grand danger de perdre leurs âmes » (3).

Des trois villes du nord où la Compagnie avait un collège, seule Ruremonde le conserva; les autres cependant ne furent pas abandonnées par elle. On verra par l'histoire de la mission de Hollande ce que les jésuites tentèrent pour la religion, là où l'État leur était hostile (4).

---

(1) Cordara, *op. cit.*, pars 6ª, lib. XIV, § 93,

(2) Cordara, *op. cit.*, lib. XVII, 180, et *Historia collegii*, fº 17.

(3) *Narratio rerum gestarum in urbe Breda nuper obsessa et expugnata.* (Ms. du collège Saint-Michel à Bruxelles). — Van Miert, S. J., *Verhaal van hetgeen er onlangs bij de belegering en inneming van Breda is voorgevallen, 1637* (traduction de ce manuscrit avec introduction et notes). Bois-le-Duc, 1917. — Van Miert, S. J., *De Jezuiten te Breda van 1625 tot 1639.*

(4) Voir 2e partie : la *Mission de Hollande.*

6. *Les créations nouvelles. Les provignements.*

Dans les provinces « fidèles », où les pouvoirs civils et ecclésiastiques ainsi que la grande majorité de la population favorisent le renouveau catholique, il n'est pas étonnant de voir les jésuites tantôt accueillis avec empressement, tantôt demandés avec insistance. C'est à l'invitation expresse des autorités qu'ils entrent à Bergues (1599), à Arras (1600), à Aire (1612), à Hesdin (1613), à Huy (1615), à Maubeuge (1616), à Audenarde (1616).

Presque toujours cependant l'initiative vient de la Compagnie elle-même; spontanément, elle envoie des membres d'un collège dans une ville voisine, afin de s'y fixer si les circonstances s'y prêtent. Ainsi des Pères de Bruxelles vont fonder Alost (1620) et Hal (1621); d'Anvers on fonde dans la même ville la maison professe (1616) et le convict ou pensionnat (1626), puis le noviciat de Malines (1611) et la maison de Lierre (1615); de Lille, Béthune (1616) et Armentières (1623); d'Ypres, Cassel (1613) et Bailleul (1617); de Tournai, dans la même ville, le noviciat (1607); de Bergues, Dunkerque (1612); de Mons, le pensionnat de Mons et le collège d'Ath (1621); de Dinant, le collège de Namur (1610), et de Namur, Nivelles (1614); enfin de Huy, la résidence de Marche (1).

7. *Partage de la province en 1612.*

Ces grands développements rendaient nécessaire une nouvelle division administrative. Le nombre croissant des collèges — ils étaient vingt-huit en 1609 — et l'augmentation

(1) Depuis 1635, en vertu de divers legs, le collège de Huy entretenait deux missionnaires, qui se rendaient à Marche aux principales fêtes de l'année; en 1649, on y ouvrit une résidence et, quelques années après, on organisa les cours de grammaire.

constante du personnel, qui, de 420 en 1596, était monté à 730 en 1609 (1), rendaient trop lourde la charge du Provincial. Sa province s'étendait en diagonale, de Bruges à Luxembourg et de Ruremonde à Arras; vu la difficulté des communications, il ne lui était guère possible de donner chaque année le temps nécessaire à la visite canonique des maisons et de faire face à la multiplicité des affaires. Le Général songeait donc à scinder la province (2). Deux projets étaient en présence : la division complète et absolue en deux parties indépendantes, ou bien la création d'une vice-province qui serait administrée par un supérieur, sous le contrôle et la dépendance du Provincial. Ces projets furent examinés dans une réunion à laquelle le Père de Fléron (3) avait convoqué, outre ses conseillers habituels, les vétérans et les principaux supérieurs. La discussion semble avoir été vive et le désaccord si grand que le Père Manare conseillait au Général de ne pas insister (4). Néanmoins, le Père Aquaviva ne renonça pas à son projet; il comptait, écrivait-il, sur l'ascendant (5) du Père Manare pour calmer l'effervescence et faire régner la concorde et l'union. En attendant, afin de soulager le Provincial, il décida d'établir, à titre d'essai, une vice-province qui comprendrait les collèges situés dans le bassin de la Meuse (Dinant, Liége, Maestricht, Ruremonde et Bois-le-Duc),

---

(1) Trois ans après, au moment de la séparation des provinces, il atteignait le millier.

(2) Lettre du Père Général au Père Provincial, François de Fléron, 17 octobre 1609.

(3) Le Père François de Fléron (Flerontinus), né à Liége en 1556, entra au noviciat de Tournai en 1581, fut à deux reprises recteur de Louvain et de Liége. Nommé Provincial en 1605, il le resta jusqu'à la division de la province. Il mourut à Macerata (Italie) le 10 octobre 1615; il se rendait à Rome pour y assister à la 7e congrégation générale.

(4) « Cum ob varietatem iudiciorum et sententiarum desiderata sint ex parte signa unionis et concordiae. » Lettre du Père Général au Père Manare, 21 novembre 1609.

(5) « Rae Vae auctoritas et paternus affectus. » (*Ibidem.*)

en y ajoutant Luxembourg, Mons et Valenciennes (1). La direction en était confiée au Père Michel Viglius de Viron (2). Cette solution ne donna guère satisfaction. La vice-province comptait un trop petit nombre de collèges et de sujets (3); en outre, elle n'avait dans son ressort aucune maison de formation; aussi ne semblait-elle pas viable. La question fut remise à l'étude à l'occasion de la congrégation provinciale de 1611 (4). Celle-ci se prononça, presque à l'unanimité, pour la division complète et définitive. Elle jugea, en effet, que le grand nombre des collèges permettait de constituer deux provinces indépendantes, « qui bientôt compteraient, l'une et l'autre, parmi les plus grandes de la Compagnie ». De plus, cette division donnerait aux Pères Provinciaux le loisir de visiter plus fréquemment les maisons et d'y prolonger leur séjour « pour le plus grand bien et la consolation de leurs subordonnés ». Quant au mode de division, l'avis presque unanime fut de répartir les collèges d'après la frontière linguistique (5) : une province engloberait tous les collèges de la partie flamande;

---

(1) Lettres du Père Général au Père de Fléron, 9 et 23 janvier 1610. « Constituatur (vice-provincia) ex collegiis quae Mosa fluvius abluit et quae sunt illi viciniora. » (Idem eidem, 17 avril 1610.) Une instruction que nous n'avons pas retrouvée définissait les pouvoirs du Vice-Provincial : « Quid vice-provincialis praestare debeat et quam subordinationem gerere erga Provincialem. » (*Ibidem.*)

(2) Le Père Michel de Viron, né à Bruxelles en 1565, entra au noviciat de Tournai en 1584; il mourut à Liége le 27 août 1627. Il était recteur de Bruxelles et regagnait son poste, après avoir fait une saison à Spa. Il avait été maître des novices, supérieur de la mission des camps, recteur de Tournai et de Louvain.

(3) La vice-province ne comptait que 8 collèges et 153 sujets (72 prêtres, 35 scolastiques et 46 frères coadjuteurs), tandis que la province restait chargée de 20 maisons, auxquelles s'ajoutaient les missions de Hollande et des camps, ainsi que 3 collèges anglais soumis à la juridiction du Provincial de Belgique. Outre 52 Anglais, elle comptait 755 Belges (286 prêtres, 246 scolastiques et 223 coadjuteurs).

(4) *Acta congregationis provincialis belgicae Tornaci habitae anno 1611, 24 aprilis-2 maii.* (Congreg., 53, f^os^ 223 et suiv.)

(5) « Si eiusdem idiomatis et linguae collegia omnia in unam provinciam coalescant. » (*Ibid.*, f° 225.)

à l'autre seraient rattachées toutes les maisons de la région où l'on parlait le français. C'était, croyait-on, le moyen le plus pratique « de faciliter l'administration et d'assurer la concorde et l'union des cœurs » (1). Le Père Charles Scribani (2), élu député, était chargé de défendre le projet à Rome. Il y eut gain de cause. Le 23 décembre 1611, le Père Aquaviva écrivait au Père de Fléron que la division de la province se ferait selon le vœu exprimé. Le Provincial, dans un mémoire joint aux actes de la congrégation (3), avait demandé s'il n'y avait pas lieu de consulter les archiducs; ils pourraient, disait-il, s'étonner qu'on ait pris une décision de cette importance sans attendre leur avis, ou mal interpréter le mode de division d'après les deux langues nationales. Le Général ne jugea pas à propos de prévenir les archiducs (4). Il semble bien que ceux-ci approuvèrent la décision prise; du moins, on ne trouve pas trace d'une opposition ou d'un mécontentement.

Le nom à donner aux provinces souleva quelques difficultés. La congrégation provinciale avait proposé : *Belgique inférieure et supérieure* (5); mais le Général craignait que ces termes ne prêtassent à des comparaisons déplaisantes et à des discussions (6). D'autre part, la dénomination qu'il suggérait de *Gallo-belge* et de *Flandro-belge* froissait les sentiments patriotiques; des Pères tous étaient Belges de nom et de cœur; aussi

---

(1) « Sive gubernationis facilitatem, sive animorum unionem pacemque subditorum. » (CONGREG., 53, f° 225.)

(2) Le Père Charles Scribani, né à Bruxelles en 1561, entra dans la Compagnie à Trèves en 1582. Il fut six ans Provincial (1613-1619), et plus de vingt ans recteur, en particulier à Anvers (1598-1612) et à Bruxelles (1619-1625). Voir la notice remarquable que BRANTS lui a consacrée dans la *Biographie nationale*, XXII, col. 116 et suiv.

(3) CONGREG., 53, f° 231.

(4) « Non videtur magnopere expedire, ut ipsi de hoc divisionis decreto praemoneantur. » (*Ibid.*, f° 234.) L'*Imago primi saeculi* laisse néanmoins entendre que l'archiduc aurait été consulté : « Alberti archiducis arbitrio commissa partitione. »

(5) CONGREG., 53, f° 226.

(6) « Quia... comparationes non evaderet et in disputationem facile traheretur. » (Lettre du Père Général, 3 mars 1612.)

cette allusion à la « Gallia » leur déplaisait (1). On finit par s'entendre sur les noms de *Belgium* et de *Flandria* (2); néanmoins, au bout de peu d'années, en 1615, la dénomination de *Gallo-belge* et de *Flandro-belge* fut définitivement adoptée (3) et elle resta jusqu'à la suppression de la Compagnie.

Le 10 mai 1612, au collège de Lille, qui devenait la résidence du Provincial, le Père de Fléron proclamait le décret de division de la province (4) et installait le premier titulaire de la *Gallo-belge*, le P. Jean Herennius (5), tandis que le P. Guillaume Veranneman prenait à Anvers la direction de la province de Flandre (6).

En prévision de la séparation, on avait ouvert à Malines un second noviciat, établi à Louvain un dédoublement du cours de théologie abrégée (cas de conscience) et à Douai de la théologie scolastique; en sorte que dès le premier jour chacune des deux provinces avait au complet ses maisons de formation (7).

---

(1) « De Gallo belgicae nomenclatura, futura istic valde odiosa ideoque non inducenda, probamus R^ae V^ae et consultorum iudicium. » (Lettre du Père Général au Père Provincial. 25 février 1612.)

(2) Lettre du Père Général, 28 avril 1612.

(3) Les catalogues du personnel de 1612 à 1615 portent le titre de provincia *Belgica* et provincia *Flandriae*; à partir de 1616, *Gallo-belgica* et *Flandro-belgica*. Une lettre du Père Alberus, vicaire général à la mort d'Aquaviva, accordait aux deux provinces, selon le désir qu'elles en avaient manifesté, de changer l'appellation. (Lettre du 14 septembre 1615.)

(4) *Diarium collegii Audomarensis*. (Ms. de la province de Champagne au collège d'Enghien.)

(5) Le Père Jean Herennius, Lillois, né en 1562, admis dans la Compagnie en 1582, fut à deux reprises Provincial de la Gallo-belge (1612-1619 et 1623-1627) et durant vingt-cinq ans recteur de Lille et de Douai. Il mourut à Lille en 1645.

(6) Il mourut le 4 septembre de l'année suivante (1613), à Bois-le Duc, pendant qu'il faisait la visite canonique. Le Père Charles Scribani lui succéda en décembre 1613. Le Père Veranneman de Watervliet était né à Bruges en 1568; entré dans la Compagnie à 18 ans, il fut recteur de Bruges (1598-1604) et de Louvain (1606-1612).

(7) Au moment de la séparation, chacune des deux provinces comptait 14 collèges : la Flandre avait 532 sujets (214 prêtres, 160 scolastiques, 158 coadjuteurs); la Gallo belge 568 (208 prêtres, 187 scolastiques, 173 coadjuteurs). Le collège anglais

La division ne se fit pas sans exciter certains dissentiments entre les deux provinces ; d'abord au sujet du collège de Luxembourg que l'une et l'autre revendiquaient. La congrégation provinciale avait été d'avis de le rattacher à la Flandre (1) ; mais le Général, pour la facilité de l'administration, le donna à la *Gallo-belge*, où il serait moins isolé.

Plus grande fut la difficulté pour la répartition du personnel. Le partage s'était fait d'après le lieu d'origine ; néanmoins, dans chaque province, on avait maintenu quelques sujets de l'autre partie du pays. Or, après la séparation, les Provinciaux se mirent d'accord pour renvoyer dans leurs provinces respectives les Flamands et les Wallons, laissant toutefois aux vétérans la liberté de choisir (2). Le Général désapprouva hautement cette mesure : « Cela sent le nationalisme », écrivait-il ; et, tant pour les besoins spirituels du prochain que pour entretenir l'union et la charité entre les deux provinces, il se montrait hostile à un partage aussi radical des sujets d'après le lieu d'origine (3). Ce qui l'avait encore plus mécontenté, c'est qu'il entendait parler de mésentente et de rivalité entre les deux provinces : « Il faut, écrit-il aux Provinciaux, couper le mal dans sa racine » (4). Il recommande la concorde et ordonne aux supérieurs de sévir sans pitié contre ceux qui y manqueraient. Bien plus, il invite les deux Provinciaux à montrer l'exemple et leur prescrit comme directives, non

---

de Louvain était soumis à la juridiction du Provincial de Flandre, le séminaire anglais de Saint-Omer et la résidence de Watten au Provincial de la Gallo-belge. En 1619, la mission d'Angleterre fut érigée en vice-province ; (puis, en 1623, en province) ; dès lors, le Père Général prescrivit au personnel belge de céder le gouvernement des maisons anglaises au Vice-Provincial d'Angleterre. (Lettres du Général, du 13 juillet 1619, au Père Scribani et au Père Jean Herennius.)

(1) Congreg., 53, f° 225.

(2) « Ultro citroque remittuntur qui ad quamque provinciam *patrio soli iure* pertinebant, data tamen promiscue veteranis omnibus optione eligendi. » (*Historia collegii Lovaniensis*, à l'année 1613.)

(3) Lettres du Père Général aux Provinciaux, 4 août 1613.

(4) Idem eisdem, 13 octobre 1613.

seulement d'avoir entre eux de fréquentes relations épistolaires, mais encore de se réunir périodiquement et de s'aider mutuellement par l'échange de sujets, selon les besoins.

En 1622, le P. Marc van Doorne écrivait au P. Vitelleschi, qu'à son retour de Rome, il avait remarqué certains dissentiments entre les deux provinces. Le Général ne trouva rien de mieux que de mettre à la tête de la province de Flandre, l'ancien Provincial de la Gallo-belge, le P. Florent de Montmorency (1).

(1) Le Père Florent de Montmorency, né à Douai en 1580, entré dans la Compagnie en 1599, fut pendant près de quarante-cinq ans supérieur. Il fut à deux reprises Provincial de la Gallo-belge, Provincial de Flandre, deux fois recteur de Douai, trois fois de Lille, recteur à Mons, visiteur d'Autriche et des deux provinces belges, assistant de Germanie et Vicaire-Général à la mort du Père Vincent Caraffe (1649). Il mourut à Lille en 1659.

CHAPITRE XIII.

Histoire particulière des fondations sous les archiducs. Les maisons de formation.

1. Les noviciats : Tournai. — 2. Le partage : Tournai et Anvers. — 3. Malines. 4. Les maisons de troisième probation. — 5. Les juvénats.

Il ne sera pas inopportun de considérer de plus près les nouvelles fondations. D'apprendre comment les jésuites ont ainsi pris possession de postes nombreux d'influence ou de combat, comment, dans cette campagne, l'initiative des inférieurs a été dirigée, modérée, corrigée par les autorités de la Compagnie, comment les ressources financières ont été assurées, comment le crédit a été accepté ou conquis, comment les institutions religieuses ou séculières ont réagi sur l'organisme tout récent qui s'assurait une si singulière emprise peut instruire ou intéresser.

Les créations de l'époque des archiducs sont presque toutes des collèges proprement dits; il faut en excepter cependant Lierre et Armentières, qui servent de maisons de troisième probation, et les noviciats de Tournai et de Malines.

Voyons d'abord les établissements qui sont de l'Ordre et pour l'Ordre, qui servent à la formation morale, religieuse et intellectuelle de ses membres : le noviciat, le juvénat ou maison d'études où les jeunes religieux de la Compagnie reprennent en l'approfondissant leur formation classique, puis cette innovation géniale introduite par saint Ignace dans la vie religieuse, la troisième année de probation, où les prêtres, leurs études terminées, vont se retremper dans la prière, l'ascèse et la contemplation, avant d'aborder le ministère des âmes.

1. *Les noviciats : Tournai* (1).

Depuis 1583 jusqu'au début du XVII[e] siècle, les novices de la province belge étaient groupés à Tournai (2) ; mais leur nombre augmentait dans de telles proportions qu'il fallut séparer le noviciat du collège (1607), puis le dédoubler et en ouvrir un second à Anvers (1609).

La maison de Tournai comptait parmi les plus importantes de la province belge. En effet, outre le personnel du collège, elle hébergeait les Pères de la troisième année de probation et les novices, dont le nombre croissait avec les succès de la Compagnie. Il n'y a rien de surprenant que dans un pays catholique, cet ordre religieux nouveau, animé de ferveur et d'enthousiasme, répondant aux nécessités du temps, ait attiré à lui un grand nombre de candidats. Il offrait, en effet, aux jeunes gens épris d'idéal et d'action une carrière de haut et utile labeur et agissait par l'exemple et le contact quotidien

---

(1) **Sources imprimées** : JUVANCY, *Historia Societatis Jesu*, pars 5[a], t. II, § 23. — SOIL, *Les maisons de la Compagnie de Jésus à Tournai*. Bruges, 1889.

Sources manuscrites : *Album novitiorum domus probationis Tornacensis*. (Bibl. roy., ms. 1016, 3350 et 3435.) — *Album novitiorum domus probationis Mechliniensis*. (Ce manuscrit est conservé au noviciat de Tronchiennes.) — *Catalogus admissorum in Belgio (1572-1612)* et *Catalogus admissorum in provincia flandro-belgica (1609-1659)*. (Archives du collège Saint-Michel à Bruxelles). — *Catalogi tertii personarum provinciae belgicae (1584-1612); provinciae gallo-belgicae (1613-1640); provinciae flandro-belgicae (1613-1640)*; ces derniers se trouvent en partie à la Bibliothèque royale, section des manuscrits. (Voir VAN DEN GHEYN, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale*. Bruxelles, 1906, VI, 268, n° 4027.) — *Historia domus probationis Tornaci, 1607-1616*. (FLANDRO-BELGIC. HISTORIA, I. n° 77.) — *Prosecutio historiae, 1616-1621*. (GALLO-BELGIC. HISTORIA, IV, n° 10.) — *Epistolae Patrum Generalium*.

(2) De 1542 à 1560, les candidats à la Compagnie avaient été envoyés à Cologne ou à Rome. (Voir plus haut, pp. 49 et suiv.) En 1560, le noviciat fut aménagé à Louvain, puis transféré à Tournai en avril 1570. (*Registre aux admissions des novices, 1569-1585*. Archives de l'État à Mons.) Durant l'exil de 1578, les quelques rares novices furent dirigés sur Trèves ou Saint-Omer. En 1583, les exercices du noviciat reprenaient à Tournai ; le collège ne fut rétabli qu'en 1595.

sur les élèves qui lui étaient confiés. Mais il faut se souvenir que ce succès même présentait de graves dangers de natures diverses. L'expérience en avait révélé quelques-uns; dès le temps du Fondateur, on les avait prévenus par une législation de plus en plus complète (1). On exigeait du candidat des qualités personnelles : conditions d'âge d'abord; il devait avoir au moins quatorze ans et cinquante au plus (2); puis des talents intellectuels joints à un extérieur présentable, à moins que l'excellence de l'âme ne rachetât les disgrâces du corps (3). On exigeait aussi que rien en lui ou dans ses relations ne compromît son action future; il devait être de naissance légitime (4), ne pas avoir été récemment con-

(1) *Examen generale iis omnibus qui in Societatem Jesu admitti petunt proponendum.* (INSTITUTUM SOCIETATIS JESU, II, 1 et suiv.) — *Pars prima constitutionum.* (IBID., 27 et suiv.) — *Varia decreta congregationum generalium.* (IBID., *passim*). — ASTRAIN, *Historia de la Compañia de Jesús*, I, 162 et suiv. Comparez lettre de saint Ignace au Père Laynez, 15 décembre 1551. (*Epist. Ignat.*, IV, 36 et suiv.)

(2) POLANCO, *Chronicon*, IV, 253; *Epist. mixtae*, IV, 319 et suiv. En 1608, le baron d'Obigny, septuagénaire, demandait à finir ses jours dans la Compagnie de Jésus. Le Père Général crut plus sage de ne pas le recevoir. (Lettre au Père Jean de la Haye à Douai, 30 avril 1608.)

(3) Le Père Général refuse un certain Gaspar Philippe, de Saint-Omer, parce qu'il est trop difforme (lettre du 20 septembre 1577 au Père Delange); par contre, un frère coadjuteur a été admis malgré sa difformité, à cause de sa grande vertu. (CORDARA, *Historia Societatis Jesu*, pars 6ª, lib. XIII, § 92.) En 1593, le curé de Tourcoing, homme pieux et instruit, demandait son admission, mais il était borgne; le Père Général préféra ne pas le recevoir. (Mémoire du Père Manare à la 5e congrégation générale. *Congreg.*, 46, f° 287.) Il désapprouva la réception par le Père Provincial d'un certain Meurin « altero pede turpiter claudicantem ». (Lettre du 11 mars 1622.) En 1624, il y a dans la province flandro-belge six frères nommés Van Surch; ils insistent pour qu'on reçoive leur septième frère « corpore non nihil intorto et gibbero »; le Père Général permet de le recevoir quoique « turpiter gibbosus et insuper claudus », afin, dit-il, que « parentes eorum raro exemplo septem filios in eadem religione Deo militantes habeant ». (Lettres du 25 mai et du 3 août 1624.)

(4) On refuse, en 1593, un jeune Frison, étudiant en théologie, parce qu'il est « spurius ». (Mémoire du Père Manare. *Congreg.*, 46, f° 287.) Le 52e décret de la 5e congrégation générale défendait de recevoir les jeunes gens d'origine israélite ou maure. (Voir *Institutum Societatis Jesu*, II, 278 et 302.) En 1616, le Père Général refusa un candidat de la province flandro-belge, qui descendait d'un Juif à la dixième génération, parce que cette origine était connue du public. (Lettre du 3 décembre 1616.) En 1594, le Père Aquaviva accordait la dispense pour l'admission

verti (1), avoir obtenu, s'il était élève des jésuites, le consentement de ses parents (2).

Tout cela, dans les conditions économiques où vivaient les jésuites belges, ne suffisait pas encore. La Compagnie n'exige de ceux qu'elle admet parmi ses membres aucune condition de fortune ni dotation quelconque. De plus, avant de rendre des services extérieurs ou productifs, ils devront être entretenus par l'Ordre pendant au moins dix ans de formation; après ce temps, si leur ministère de prédicateurs, de professeurs ou d'écrivains pouvait être rémunéré à suffisance, ils pourvoiraient eux-mêmes à leur entretien, et l'Ordre pourrait se développer indéfiniment. Or, sous l'ancien régime, comme de nos jours encore, les jésuites ne peuvent réclamer aucun honoraire; en outre leur enseignement — exception faite pour les deux pensionnats de Mons et d'Anvers — était alors absolument gratuit; les collèges vivaient de revenus strictement limités, assurés — sur le papier — par une fondation, dont les titres subissaient, en ces temps de guerre, les dépréciations de la fortune des villes ou des particuliers. Il en allait de même des maisons de formation. En sorte que, même en tenant compte des ressources casuelles, telles que aumônes, donations de patrimoines faites librement par les jésuites eux-mêmes au moment de leurs derniers vœux, les ressources des collèges et des

---

du fils du bourgmestre de Louvain, le Père Marc van den Timpel, dont la mère, disait-on, descendait des Maures. (Voir la correspondance à ce sujet, *Germ. Epist.*, XXXIII et XXXIV, et *Epistolae Generalium*, 1594.)

(1) Le Père Aquaviva avait décidé qu'on n'admettrait pas les Écossais convertis depuis moins de cinq ans. (Lettre du Père Vitellescbi, 3 octobre 1620.) Des instances ayant été faites contre cette mesure, le Père Général permit des exceptions : « interdum, habito delectu ». (Lettre du 5 décembre 1620.)

(2) Cette règle avait été imposée par saint Ignace lui-même. (Circulaire du 3 mars 1554, *Epist. Ignat.*, III, 410.) Précédemment déjà, à la suite de réclamations tapageuses de certaines mères de novices romains, qui s'étaient enfuis de chez eux, le Fondateur avait défendu de recevoir sans autorisation des parents les enfants qui suivaient les cours dans les collèges de la Compagnie. (Polanco, *Chronicon*, II, 421, et lettre de saint Ignace, 23 janvier 1552, *Epist. Ignat.*, IV, 111.) Comparez Duhr, *op. cit.*, I, 538 et *Epistol. Canis.*, III, 367 et suiv.

maisons de formation conditionnaient l'expansion numérique de l'Ordre.

On entrevoit par conséquent les courants divers et souvent opposés dont dépendra le nombre des admissions dans la province belge. Pris individuellement, les religieux, libres du souci rongeur des préoccupations matérielles, se laissent emporter par leur prosélytisme, par leur amour pour une institution dont ils ont expérimenté l'efficacité et par leur sympathie pour des jeunes gens dont ils ont apprécié la valeur. Ils voudraient leur ouvrir la porte toute grande; aussi les demandes d'admission abondent dès le début (1). En 1586, le Père Coster, se rendant de Lille à Douai, rencontre, à quatre lieues de là, trente-trois étudiants de l'université, qui venaient en bande au devant de lui pour le prier de les recevoir dans la Compagnie. La plupart seront bientôt maîtres ès arts, trois sont prêtres. Il en admet vingt-quatre (2). Le mouvement ne fit que croître avec le temps.

Dès le début aussi, à l'opposé des inférieurs, les chefs, à qui l'avenir impose la prévoyance, tiennent la porte étroitement entre-bâillée; quand les Provinciaux, assaillis d'instances, tentent de l'ouvrir davantage, les congrégations provinciales ou les Pères Généraux la referment.

Dès 1573, la congrégation provinciale observe que les maisons sont surchargées et qu'il faudrait refuser des novices (3). Les consulteurs réclament, en 1586, contre les charges excessives de personnel qu'on impose aux collèges; ils demandent au Général d'avertir le Provincial qu'il soulage les maisons

(1) « Novitiorum numerus iam Tornaci in dies augetur, sicut et aliorum multorum qui in Societatem admitti petunt. » (Lettre du Père Delange au Père Général, 30 juin 1584, *Germ. Epist.*, XXV, 621.)

(2) Lettre du Père Coster au Père Général, 16 août 1586. (*Germ. Epist.*, XXVII, 551.) Dans une lettre du 11 mars 1587, il expose sa méthode dans la réception des candidats. (*Germ. Epist.*, XXVIII, 121.) En 1574, le Père Delange écrit que presque tous les candidats qui se présentent sont maîtres ès arts; plusieurs ont même fait un an ou deux de théologie. (Lettre du 27 juin, *Germ. Epist.*, XV, 168.) Comparez Sacchini, *op. cit.*, pars 5ª, lib. VI, § 60.

(3) *Acta congregationis provincialis, anno 1573.* (Congreg., 42, fº. 53.)

« plutôt que de recevoir ceux qui frappent à la porte [1] ». En conséquence, on reproche au Père Coster d'admettre trop de monde : le noviciat de Tournai, qui peut nourrir vingt personnes, en contient cinquante [2]. Le Général défend au Provincial de recevoir aucun novice sans son consentement [3] ; il insiste pour qu'on choisisse parmi les candidats les mieux doués au point de vue des talents personnels ; la fortune n'est pas un motif [4].

On pourrait proposer aux parents qui en ont les moyens, de payer une pension pendant les deux années du noviciat, quoiqu'il faille s'abstenir absolument d'imposer des conditions financières, car elles ne répondraient pas à l'esprit de la Compagnie [5]. Un autre moyen de satisfaire aux demandes, sans grever la province, serait d'accepter des candidats pour d'autres régions ; on voit ainsi des novices admis pour la province romaine, où on désirait des Belges [6] ; on offre à d'autres d'entrer en Autriche [7].

---

[1] Lettre du Père Éleuthère Dupont, député de la congrégation provinciale, 20 avril 1587. (*Germ. Epist.*, XXVIII, 128.) Une lettre du Père Jacques de Zélandre demande que le Général avertisse le Provincial de mieux choisir les candidats, d'autant qu'il se présente un grand nombre de jeunes gens d'élite à qui « crux est non posse recipi ». (21 mai 1587, *Germ. Epist.*, XXVIII, 129.)

[2] Lettre du Père Jean Oranus au Père Général, 15 décembre 1586. (*Germ. Epist.*, XXVII, 529.)

[3] Lettres du Père Général au Père Coster, 6 mars 1586 et 3 octobre 1587.

[4] « Rationem haberi debet magis virtutis quam pecuniae, atque attendi in primis ut idonei habeantur pro ministeriis nostris. » (Lettre du Père Général au Père Bertrand Leroy, 20 janvier 1607.) De même, lettre du Père Général au Père Provincial, 20 janvier 1609.

[5] Lettre du Père Jean Oranus au Père Général, 15 décembre 1586. (*Germ. Epist.*, XXVII, 529.) Lettres du Père Général au Père de Fléron, 21 juin 1608 et 4 avril 1609 ; au Père Charles Scribani, 22 mars 1614. Voir *Acta congregationis provincialis, 1571.* (Congreg., 41, f° 255.)

[6] Lettre du Père Georges Duras au Père Général, 25 septembre 1594. (*Germ. Epist.*, XXXIII, 158.) Lettres du Père Général au Père Coster, 11 juillet 1588, et au Père de Fléron, 9 août 1608. — En 1588, sept candidats avaient été envoyés à Rome.

[7] Lettre du Père Général au Père Bernard Olivier, 19 février 1600.

Un moment, le pape Sixte-Quint, en 1587, avait imposé à la Compagnie de ne recevoir de novices que pendant une congrégation générale ou provinciale [1]; à la suite de ce décret, nous voyons, en 1590, la congrégation provinciale de Belgique procéder à l'admission de vingt-huit candidats [2]; mais, l'année suivante, le pape Grégoire XIV rendit à l'Ordre sa liberté et aux supérieurs leurs responsabilités [3].

L'afflux des vocations reprit; le nombre des novices scolastiques présents à Tournai [4] s'était maintenu aux environs de 25 jusqu'à 1598; il monte à 35 en 1599, oscille entre 35 et 45 pendant les années suivantes, et saute brusquement à 70 en 1601. En 1608, il y a 91 novices scolastiques présents à Tournai [5].

Aussi avait-on décidé, dès 1607, l'établissement du noviciat dans des locaux séparés du collège; on se fixa, dit l'annaliste, « dans cette partie de la ville qui, en deçà du fleuve, appartient à l'archidiocèse de Cambrai, dans la vaste et célèbre paroisse de Saint-Brice. L'installation ne laisse rien à désirer ni pour la douceur du climat ni pour le charme des jardins; on y jouit d'un air pur et salubre dans ces larges espaces embellis par une

---

(1) Sacchini, *op. cit.*, pars 5ª, lib. VIII, §§ 1-4. Sixte-Quint ne tarda pas à adoucir cette mesure, en la restreignant aux trois mois qui précédaient la congrégation. (Delplace, S. J., *Synopsis actorum sanctae Sedis*, 152, nº 38.) Le Père Manare représentait au Père Général les difficultés que causait cette ordonnance, 24 juillet 1591. (*Germ. Epist.*, XXX, 340.)

(2) *Acta congregationis provincialis, 1590.* (Congreg., 44, fº 182.)

(3) Bref *Exponi nobis*, 30 août 1591. (Delplace, *op. cit.*, 160, nº 6.)

(4) Une partie notable des novices scolastiques et la plupart des novices coadjuteurs étaient envoyés dans les collèges pendant leur seconde année de noviciat. De 1591 à 1608, il y a au noviciat de Tournai une moyenne de six prêtres novices par année et dix coadjuteurs novices.

(5) Ajoutez 18 novices coadjuteurs, ce qui porte à 109 le chiffre des novices de Tournai. En outre, il y avait 31 novices dans les autres collèges. Voir *Litterae annuae Societatis Jesu* (imprimées). — *Catalogi tertii provinciae belgicae (1590-1608).* — *Album novitiorum domus probationis Tornacensis 1584-1608.* (Bibl. roy., ms. 1016.) — *Catalogus admissorum in Belgio usque ad annum 1612.* (Archives du collège de Bruxelles.)

végétation aux essences variées, où coule avec une douceur merveilleuse une rivière, dont le flot nous invite à penser à l'éternelle Sion [1] ». A l'historien, la rivière parle aussi des vicissitudes des choses humaines : ancien refuge de chartreux, puis des cisterciennes, la maison qui devint le 5 octobre 1607 le noviciat des jésuites, après leur avoir servi d'abri jusqu'en 1773, est actuellement l'Athénée royal.

Aux temps des archiducs, les rapports de l'antique cité nervienne avec les jésuites ne respirent que dévouement et confiance mutuelle. Elle avait, quelques années auparavant (1599), largement contribué à la construction de l'église du collège. En effet, lorsque les Pères s'adressèrent à Messieurs les consaux pour leur demander de les aider à bâtir, lesdits Messieurs furent « d'assens... d'accorder en advanchement du bastiment d'une église la somme de dix mil florins de vingt patars pièce, et à les furnir fil à fil et à rat que les ouvrages... se feront [2] ». Quand, en 1608, il fut question de construire la chapelle du noviciat, les consaux fournirent une partie de l'emplacement et consentirent à supprimer une ruelle qui empêchait de donner à la bâtisse les dimensions voulues [3]. Libéralité d'autant plus méritoire qu'il ne s'agissait plus ici d'aider un collège dont les habitants tireraient avantage. La première pierre fut posée le 8 avril 1609 et, grâce aux générosités de René de Renesse, comte de Warfusée, dont le frère Jean était novice, la chapelle — type charmant d'architecture religieuse — s'éleva rapidement et s'acheva en 1610 [4]. En 1616, on construit un nouveau bâti-

---

[1] *Historia domus probationis Societatis Jesu Tornaci ab eius separatione a collegio quae accidit mense maio 1607.* (Flandro-Belgic. Historia, I, n° 77, f° 1.) Voir Soil, *Les maisons de la Compagnie de Jésus à Tournai.* Bruges, 1889, 105 et suiv.

[2] Consaux du 28 septembre 1599. (Voir Soil, *op. cit.*, 81 et suiv.) Après le concordat, un décret de Napoléon mit l'ancien collège et l'église à la disposition de Mgr Hirn, pour y établir le séminaire épiscopal; cette destination a été conservée depuis.

[3] Soil, *op. cit.*, 106 et suiv.

[4] Soil, *op. cit.*, 107 et suiv. — Braun, *Die belgischen Jesuitenkirchen.* Fribourg, 1907, 67 et suiv.

ment de 60 chambres, et, en 1619, on complète les installations par la bâtisse d'un réfectoire et d'une infirmerie (1).

2. *Le partage : Tournai et Anvers.*

Entre-temps, le nombre des novices croissait toujours; malgré la prudence que le Général ne cessait de recommander (2), il dépassait la centaine. On finit, en 1609, par se résoudre à les scinder en deux groupes; leur formation y gagnerait et on pourrait recevoir plus de candidats (3).

Or, le principe adopté dans la répartition devait exercer une influence profonde sur les destinées de la province belge. Le partage aurait pu être régional; dans une maison religieuse où le latin était la règle, à une époque où les échanges étaient fréquents entre provinces de l'Ordre, on pouvait s'attendre à voir adopter une division répondant, par exemple, aux circonscriptions diocésaines ou même politiques. En fait, la plupart des novices de langue française restèrent à Tournai, ceux qui s'en iraient continuer leur formation au collège d'Anvers étaient en majorité de langue flamande. Ainsi s'ébauchait le partage de la province belge selon la frontière linguistique, qui devait se réaliser en 1612 (4).

Dans l'une et l'autre province, le Général continue à intervenir pour imposer aux Provinciaux la discrétion (5); à Tournai, en 1621, il y a 60 novices scolastiques et 34 coadjuteurs : « c'est trop, écrit le Père Vitelleschi, il faut mieux résister aux

---

(1) *Prosecutio historiae, 1616-1625.* (Gallo-Belgic Historia, IV, 10.)

(2) « Quia satis multi hactenus admissi sunt et fortasse supra vires... Interea moderatione opus videtur in admittendo, quo fiet ut eo selectiores recipiantur. » (Lettre au Père de Fléron, 17 janvier 1609.)

(3) Lettre du Père Général au Père de Viron, 8 août 1609.

(4) Voir plus haut, pp. 427 et suiv.

(5) Lettres du Père Général aux Pères Provinciaux de la Gallo-belge, 10 mars 1613, 22 mars 1614, 10 février 1618, 11 mars 1622, etc., aux Pères Provinciaux de la Flandre, 31 mars 1618, 3 octobre 1620, 21 octobre 1621, 17 septembre 1622, etc.

instances des professeurs et des amis des candidats; une vingtaine par an suffit [1] ». Voici un Provincial de bonne volonté, mais qui ne se sent pas l'énergie d'assumer l'odieux des refus nécessaires; il demande à se remparer derrière le Général, qui fixerait chaque année le nombre à accepter; le Père Vitelleschi y consent [2]. En 1631, il a enfin trouvé un Provincial selon son cœur : « A la bonne heure, lui écrit-il, votre prédécesseur se montrait trop accueillant; tenez à votre ligne de conduite et n'acceptez que peu de monde [3]. »

Chez les Flamands, l'enthousiasme pour la Compagnie était venu plus lentement; en 1598 encore, on constate qu'il entre plus de Wallons [4]; mais la sympathie une fois déclanchée ne s'arrête plus, et le Général de s'interposer avec énergie périodiquement. La courbe que suit le nombre des novices en dit long : parti de la soixantaine en 1612, il dépasse la centaine en 1617; en effet, l'année précédente, qui fut marquée par l'entrée de Jean Berchmans, on avait reçu trente-sept candidats, et quarante-cinq en 1617, outre une vingtaine de coadjuteurs [5]. Malgré cela, un an après, le Père Provincial, Charles Scribani, ose proposer au Général de dédoubler le noviciat, afin de pouvoir élargir l'accès; il s'attire une nouvelle sommation : « Fixez le chiffre des admissions, non d'après celui des demandes, mais d'après les nécessités et les ressources de la

---

(1) Lettre au Père de Montmorency, Provincial de la Gallo-belge, 4 décembre 1621; l'année suivante, le Père Général transige sur le chiffre de trente (Idem eidem, 5 novembre 1622); mais le 14 décembre 1624, il insiste encore « ut non plures quam bene occupari et commode ali possunt recipiantur ». (Idem eidem.)

(2) *Responsa ad quaedam proposita a P. Francisco de la Croix, procuratore Gallo-belgicae*, décembre 1633. (EPISTOLAE GENERALIUM AD GALLO-BELGIC., II, 308.)

(3) Lettre au Père Jean Lobbet, Provincial de la Gallo-belge, 21 juin 1631.

(4) Lettre du Père Bernard Olivier au Père Général, 4 novembre 1598. (*Germ. Epist.*, XXXV, 364) : « Ex flandris non ita multi sicut ex wallonibus qui aspirent ad Societatem; ... coadiutorum magna copia tam flandrorum quam wallonum. »

(5) *Catalogues du personnel de la province. — Catalogus admissorum in Belgio, 1572-1612*, et *Admissi in Societatem per provinciam flandro-belgicam*, manuscrits reliés ensemble. (Archives du collège Saint-Michel à Bruxelles.)

province (1). » Enfin, on finit en 1620 par se mettre d'accord sur le nombre de quarante admissions par an (2). Dans les années suivantes, cette moyenne resta la règle habituelle (3); en quinze ans (1611-1625), on reçut 516 novices scolastiques et 231 coadjuteurs, soit une moyenne annuelle de trente-quatre et quinze respectivement (4).

3. *Malines.*

Anvers, qui s'était ouvert aux novices flamands, ne les conserva pas longtemps. « La cité, envahie par les affaires et le tumulte », ne convenait guère à une maison de formation (5); on songeait à se transporter à Lierre (6), lorsque des offres alléchantes arrivèrent de Malines. Des membres du clergé et de la noblesse proposaient des dons considérables; il y avait espoir d'obtenir des archiducs le vaste immeuble connu sous le nom de Keizerhof. Ancienne résidence de Marguerite d'York, femme du Téméraire, elle avait passé successivement à Philippe le Beau et à Charles-Quint; puis, ayant servi quelque

(1) Lettres du Père Général au Père Provincial, 8 septembre et 17 novembre 1618.

(2) Lettre au Père Sucquet, 21 novembre 1620. Le mois précédent, le Général lui avait écrit : Que le Provincial ne s'autorise pas du grand nombre de décès pour recevoir plus de monde; qu'il y voie plutôt une indication providentielle de diminuer les charges de la province, « ideoque in hac parte consiliis divinis se accommodet ». (Idem eidem, 3 octobre 1620.)

(3) Dans la suite, les Provinciaux demandent de pouvoir exceptionnellement dépasser ce chiffre, par exemple en faveur de jeunes gens dont les familles ont grandement obligé la Compagnie (Lettres du Père Général au Père Tirinus et au Père Scribani, 28 août 1621; au Père Sucquet, 4 septembre 1621, 10 décembre 1622 et 25 février 1623); mais il ne dispense que « cum valde eximiis ingenio et indole ».

(4) Pendant les quinze années suivantes (1626-1640), on a reçu dans la Flandro-belge 382 novices scolastiques et 201 coadjuteurs. La moyenne annuelle s'abaisse respectivement à 25 et à 13.

(5) « Cum civitas illa valde est exposita negociis et strepitosa nimis. » (Lettre du Père Général au Père Coster, 9 août 1608.)

(6) Droeshout, *Annales de la maison professe d'Anvers*, ms. I, 101. (Voir lettre du Père Général au Père de Fléron, 12 mars 1611.)

temps à Marie de Hongrie, elle restait vide — et hypothéquée, — depuis que la cour s'était fixée définitivement à Bruxelles (1).

Sans hésiter, paraît-il, les archiducs accordèrent aux jésuites ce qu'ils demandaient; ils promirent même de fonder le noviciat (2). Le 5 septembre 1611, le Père Antoine Sucquet (1574-1627), Malinois lui-même, vint avec ses novices prendre possession de l'immeuble. Le 22 du même mois, les donateurs princiers les honorèrent d'une visite dont les moindres détails, consignés par l'annaliste, peignent au vif les mœurs du temps et les relations des archiducs avec la Compagnie.

Reçus à la porte de la maison par le Père Provincial, François de Fléron, les souverains assistent à la messe dans la chapelle de Charles-Quint; puis ils reçoivent les hommages des novices; l'un d'entre eux s'adresse à l'archiduchesse en français, un autre en latin à l'archiduc, et ils offrent un présent de prières et de bonnes œuvres. Les princes visitent ensuite avec leur cour le réfectoire, l'office, la cuisine et enfin le jardin. Ici, les pages firent main basse sur les raisins et autres fruits, et le narrateur note sérieusement que l'un d'eux dit à ses camarades : « Mangeons les raisins qui sont bénites, car ils croissent au guardin des jésuites ». Le Père Provincial, de son côté, profitait de l'occasion pour faire observer à l'archiduc que des fenêtres d'une maison voisine, la vue plongeait dans le jardin; aussitôt le prince fit venir le propriétaire qui obtempéra, cela va sans dire, au vœu du souverain; le surlendemain les fenêtres étaient aveuglées. Il ne restait plus qu'à visiter les cellules des novices, où l'archiduc, dit l'annaliste, « fut tout surpris, soulevant la couverture d'un lit, de trouver,

(1) *Historia domus probationis et collegii Mechliniensis, S. J.* (A. R. Jés., F. B., 985 et Historia Flandro-Belgic., VI, n° 72.) — *Documents divers.* (A. R. Jés., F. B., 780-797.)

(2) Lettres du Père Général aux Pères de Fléron et Thomas Sailly, 26 mars 1611. *Patentes R. P. N. ad Seren.mum archiducem, de fundatione noviciatus, 30 martii 1611.* (A. R. Jés., F. B. n° 781.)

au lieu de plume, de la paille ». Du collège, les princes se rendirent dans l'hôtel situé en face, où le magistrat et les notabilités de la ville leur offrirent à dîner. Au dessert, deux novices leur apportèrent des fruits du jardin, les saluant, comme le voulait le goût de l'époque, par des vers, d'ailleurs fort pauvres, mais que le candide narrateur a consignés. L'un dit en français à Isabelle :

> Voici, Madame, de vos jardins les prémices
> Que de bon cœur vous présentent vos novices.

L'autre en latin à l'archiduc :

> Ista serenata rogo suscipe munera fronte,
> Parva sed abs animo sunt vere maxima nostro (1).

Favorisée par les pouvoirs publics, durant les quelques années de paix qui suivirent, la maison de Malines ne connut que la prospérité ; en 1615, comme nous le dirons plus loin, elle ouvrit à côté du noviciat un collège d'humanités.

4. *Maisons de troisième probation.*

L'institution si importante de la troisième probation succédant aux études de théologie, rencontra au début de grandes difficultés en Belgique. Le manque de personnel, les temps troublés, la pauvreté des maisons ne permirent pas tout d'abord d'observer fidèlement ce point de l'Institut. Bien rares sont les Pères belges qui, avant 1583, ont été envoyés au « troisième an ». A partir de 1584, les « tertiaires » vécurent au noviciat de Tournai, sauf les années 1606 à 1608 qu'ils passèrent à Saint-Omer. En 1609, à cause de la Trève de douze ans, qui nécessitait l'emploi d'un grand nombre de prêtres dans les ministères de la prédication et des missions, on supprima le troisième an. Pressé par le Général de le rétablir après six ans d'inter-

(1) *Narratio adventus suarum celsitudinum in domum probationis Mechliniensem anno 1611* (Ms. original au collège Saint-Michel à Bruxelles.)

ruption (1), le Père Provincial, Charles Scribani, envoya en 1615 une première équipe des retardatires à Courtrai; puis, en 1616, il installa à Lierre la maison de troisième probation.

Lierre. — Un ami anversois de la Compagnie offrait un immeuble dans cette « charmante petite ville, où plusieurs riches marchands de la métropole commerciale possédaient une maison de campagne, au point que Lierre s'appelait le jardin de plaisance des Anversois ». La maison se trouvait près de Saint-Gommaire, entourée de deux grands jardins, dont le plus vaste était contourné, dit le chroniqueur peu géographe, « par l'Escaut mêlé à la Nèthe ». Il ajoute sagement : « ce séjour salubre et tranquille, éloigné de tous les bruits du monde et des affaires convenait merveilleusement à la troisième probation ». Elle s'ouvrit en 1616 (2). Transportée à Malines (1623), parce que les ressources ne permettaient pas de l'entretenir davantage, elle y resta jusqu'en 1629; elle revint alors à Lierre, que de généreuses bienfaitrices venaient de « fonder » définitivement (3).

Quant à celle des jésuites wallons, n'ayant pas rencontré

---

(1) Lettre du Père Général au Père Scribani, 18 mai 1614.

(2) Cordara, *Historia Societatis Jesu*, pars 6a, lib. XVI, § 245 — *Litterae annuae.* (Historia Flandro-Belgic., II, 51, VI, 2.) — Lettre du Père Général au Père Provincial, 25 décembre 1617. — Sur la maison de Lierre, voir *Historia domus tertii anni Liranae ab eius exordiis.* (A. R. Jés., F. B., 984 et Historia Flandro-Belgic., VI, nos 2, 64 et 77.) — *Documents divers.* (A. R. Jés., F. B., 740-751.)

(3) Trois demoiselles de Hoorn, appelées Anna et Esther Janssen, et leur parente Jeanne Keisers donnaient environ 40,000 florins, à la condition d'avoir le titre de fondatrices; le chanoine Jean del Rio, doyen d'Anvers, offrait une rente annuelle de 2,000 florins (Lettres du Père Général au Père Provincial, 4 février 1623 et 9 mars 1624.) En 1631, la maison reçut le titre de collège avec un recteur. La ville accorda à tous les Pères le droit de cité avec les privilèges qu'il impliquait. (*Admissie der PP. Societatis Jesu in de stadt Lier*, 31 mars 1631. A. R. Jés , F. B., 740-751 et Cordara, *op. cit.*, XVI, § 245.) L'église ne fut bâtie qu'en 1749 et inaugurée en 1752. Exactement un siècle plus tard, les jésuites rentrèrent en possession de la résidence et de l'église de leurs devanciers. L'ancienne résidence a été incendiée par les Allemands, durant le siège d'Anvers en 1914; l'église, fort endommagée par les obus, a pu être restaurée.

pareille libéralité, elle connut une odyssée plus longue et plus agitée; car, vivant pour le Ciel sans rien rapporter aux humains, les tertiaires devaient trouver à s'attacher à un collège assez riche pour les entretenir.

Installés d'abord à Liége en 1615, ils émigrèrent à Tournai en 1618. On espéra, quand il leur fallut quitter cette ville en 1620, les loger à Huy, dans la principauté de Liége (1). Dès 1614, on avait pensé s'y fixer; après des difficultés sur lesquelles il faudra revenir, on y avait ouvert une résidence; agrandie en 1618, elle était prête en 1620 et, en octobre, elle devint officiellement la maison de troisième probation. Mais ici la prudence de Rome laissait à désirer; le Général fut obligé de convenir que les avantages de cette position ne compensaient pas les inconvénients : la ville étant située tout à l'extrémité de la province, les déplacements occasionnaient des frais très considérables; de plus, les routes peu sûres en ces temps de guerre avec les Hollandais, exposaient à des aventures fâcheuses (2) ; ajoutez que les ressources de la maison avaient été en grande partie absorbées par les constructions (3). Il fallait chercher ailleurs; en 1626, les tertiaires furent accueillis avec une générosité magnifique et défrayés par l'archevêque de Cambrai (4). Il restèrent dans la vieille métropole jusqu'en 1629. Ces largesses ne pouvaient pas durer (5). Armentières, à laquelle on songeait depuis 1623 (6), possédait

---

(1) Lettre du Père Général au Père Provincial, 24 avril 1618; on songea aussi à le placer à Namur. (Idem eidem, 29 mars 1625.)

(2) Lettre du Père Général au Père Provincial, 26 avril 1625.

(3) « Ita ut quod de censu superest, familiae sustendandae non sufficiat. » (Lettres du Père Général au Père Provincial, 3 avril 1621 et 29 octobre 1622.)

(4) *Litterae annuae.* (Gallo-Belgic. Historia, II, n° 15.) « C'est un insigne bienfait de l'archevêque », écrit le Père Général au Père Provincial, 7 novembre 1626.

(5) L'archevêque de Cambrai s'était engagé pour trois ans à entretenir les tertiaires. (Lettre du Père Général au Père Provincial, 6 février 1627.)

(6) Idem eidem, 1er juillet 1623.

une résidence; on l'aménagea, on l'agrandit et, en 1629, elle reçut les tertiaires (1).

Avec ces maisons nouvelles, ajoutées aux collèges philosophiques et théologiques, les jésuites belges possédaient la plupart des organes nécessaires à leur formation intellectuelle et religieuse.

5. *Les juvénats.*

Quant à leurs « juvénistes », c'est-à-dire les scolastiques qui, le noviciat terminé, « répétaient » leurs humanités avant de professer eux-mêmes (2), ils furent aussi ballottés de maison à maison avant de trouver une installation définitive. Nous les voyons à Saint-Omer de 1590 à 1594; à Lille de 1596 à 1599; puis à Liége de 1600 à 1604, à Anvers en 1605 et enfin à Courtrai jusqu'en 1612. Après la division de la province, les juvénistes de la Gallo-belge furent d'abord partagés entre Tournai et Liége (1613-1615), puis ils se fixèrent à Lille (3), où depuis 1596, on avait une fondation de 3,200 florins pour cette institution. Le juvénat de la Flandro-belge, ouvert à Courtrai en 1606, grâce à la libéralité de Marie de Smidt (4), y revint après un séjour d'une douzaine d'années à Anvers (1615-1628). Au reste, les juvénistes n'étaient pas toujours, comme

---

(1) Cordara, *Historia Societatis Jesu*, pars 6ª, lib. VIII, § 60. — *Historia domus tertiae probationis Armenteriensis*. (Gallo-Belgic. Historia, supplementum A, farde I, nº 1.)

(2) Dans les catalogues du personnel, ils sont inscrits sous la rubrique : *repetentes humaniora*, ou simplement *repetentes*.

(3) Ils vécurent quelques années à Huy, où ils occupèrent les locaux délaissés par les tertiaires (1626-1631).

(4) Marie de Smidt, demoiselle anversoise, dont le père Nicolas de Smidt († 1620) était entré dans la Compagnie de Jésus après la mort de sa femme, Marguerite Daems, avait légué un capital, donnant une rente annuelle de 1,500 florins, pour l'entretien des juvénistes. (Copie des lettres de donation du 12 février 1607, dans *Fundationes Flandro-Belgic.*, Courtrai, nº 2.)

c'est maintenant l'usage, groupés dans des maisons réservées à leur formation. Parfois on les envoyait revoir leurs classiques — et, au besoin, remplacer un professeur malade, — dans quelques-uns des nombreux collèges qui s'ouvrirent pendant la période que nous décrivons (1).

Avant d'aborder l'histoire de ces fondations, voici une maison, qui par son caractère tout particulier attire l'attention.

---

(1) Souvent faute de ressources suffisantes, on dut les répartir entre les collèges qui étaient en état de pourvoir à leur entretien. Ce fut surtout le cas avant 1612; dans la suite, les Pères Généraux ne cessèrent pas de protester contre cette dispersion « qui ne compromettait pas moins les études que la ferveur religieuse ». (Lettres des Pères Généraux aux Pères Provinciaux, 10 avril et 28 août 1621, 23 décembre 1623, etc.)

CHAPITRE XIV.

Histoire particulière des fondations sous les archiducs. La maison professe d'Anvers (1).

1. Projet d'établissement et érection de la maison professe. — 2. Importance. — 3. Histoire économique : recettes et dépenses. — 4. Fêtes de la consécration de l'église. — 5. Fêtes de la canonisation des saints Ignace et Xavier. — 6. Dépenses excessives, train de vie. — 7. Emprunts répétés, déséquilibre financier. — 8. Le Père Tirinus remplacé. — 9. Liquidation de la dette.

L'Institut de la Compagnie prévoit des domiciles où l'on pratique de la manière la plus rigoureuse la pauvreté évangélique. Dans ces *maisons professes*, ni la communauté, ni les individus ne peuvent posséder aucune propriété autre que leur domicile et leur maison de campagne, ni revenus, ni aumônes fixes ou perpétuelles, même si ces revenus ou ces aumônes sont assurés par des collèges de la Compagnie; bref, la maison professe et ses membres doivent subsister entièrement de dons casuels. De savoir si ce statut, qui peut favoriser singulièrement

---

(1) **Sources imprimées** : CORDARA, *Historia Societatis Jesu*, pars 6ª, lib. I, § 73; lib. V, § 70. — DIERCXSENS, *Antverpia Christo nascens*, Anvers. 1773, VII. — MERTENS et TORFS, *Geschiedenis van Antwerpen*. Anvers, 1845, 8 vol. — A. THYS, *Historique des rues et des places publiques de la ville d'Anvers*. Anvers, 1873. — SANDERUS, *Brabantia sacra*, I, 14 et suiv — F. PEETERS, S. J., *Une visite à l'église Saint-Charles d'Anvers*. Anvers, 1924. — F. PEETERS, S. J., *Souvenirs de la maison professe d'Anvers*. Anvers, 1913.

Sources manuscrites : *Historia domus professae Antverpiensis*. (A. R. Jés., F. B., 965.) — *Documents divers*. (A. R Jés., F. B., 518-557, 1438.) — *Epistolae Patrum Generalium ad provinciam Flandro-Belgicam*. — *Fundationes Flandro-Belgicae*, I. — *Flandro-Belgicae Historia*, II et VI. — *Bouw der kercke van de professen S. J. Antwerpen*. (Comptes de la bâtisse de l'église, 1614-1628, aux archives de la fabrique de la paroisse Saint-Charles à Anvers.) — DROESHOUT, S. J., *Annales du collège d'Anvers*, III; *Annales de la maison professe d'Anvers*, I et II. (Ces deux histoires manuscrites se trouvent aux archives du collège Saint-Michel à Bruxelles.)

l'esprit de détachement, le produit et l'entretient automatiquement, est une question de fait dont l'historien doit noter les solutions diverses.

Dans les premières années du XVII[e] siècle, soit en 1616, la Compagnie qui possédait déjà 372 collèges, 41 noviciats et 123 domiciles divers, n'avait encore ouvert que 23 maisons professes; il n'y en avait aucune dans toute l'assistance de Germanie (1).

1. *Projet d'établissement et érection de la maison professe.*

A plusieurs reprises, la province belge avait émis le vœu d'en organiser une; le Général la désirait vivement; il l'appelait un « complément nécessaire de cette province si florissante par le nombre de ses collèges et de ses sujets (2) »; les congrégations provinciales de 1593 et de 1606 s'étaient prononcées dans le même sens (3); on hésitait entre Malines et Anvers (4), qui l'emporta.

La Compagnie y occupait depuis 1574 la Maison d'Aix (*Huys van Aken*), située en plein centre de la ville, courte rue Neuve. Or, en 1607, les classes furent transférées dans de nouveaux locaux, l'hôtel van Lyere, occupé autrefois par les *Merchant Adventurers* et qui avait gardé le nom de Maison des Anglais (*Engelsch Huys*) (5). Les Pères laissés à la maison

---

(1) Juvancy, *Historia Societatis Jesu*, pars 5[a], t. II, lib. XV, p. 355. Le nombre des religieux de la Compagnie s'élevait à 13,112. Anvers est la vingt-troisième maison professe; elle fut établie en 1616.

(2) Lettre du Père Général au Père Provincial François de Fléron, 16 mars 1606.

(3) *Acta congregationis provincialis, 1593.* (Congreg., 46, 275.). — *Acta congregationis provincialis, 1606.* (Ibid., 51, 220.) — Lettres du Père Général au Père Provincial, 8 juillet 1606, et au président Richardot, le remerciant du concours qu'il apporte à l'érection de la maison professe, 17 décembre 1606.

(4) « Utraque civitas revera aptissima nobis videtur. » (Lettre du Père Général au Père de Fléron, 6 juillet 1606.)

(5) *Historia collegii Antverpiensis.* (A. R. Jés., F. B., 973.) Voir Droeshout, *Annales du collège d'Anvers* (ms.), II, 410 et suiv., III, 5 et suiv.

d'Aix formaient une résidence sous l'autorité du recteur, le P. Charles Scribani, qui de là gouvernait le collège par l'intermédiaire d'un vice-recteur (1). Ils constitueraient le noyau de la future maison professe; mais l'entreprise n'allant pas toute seule, pour leur faire la main, on les soumit en 1610 à un régime de transition : en qualité de « maison professe en formation », ils devaient vivre d'aumônes; on leur défendait de toucher des revenus quelconques et de se faire entretenir par le collège (2).

Les novices flamands y séjournèrent de 1609 à 1611 (3) et, quand le noviciat fut transféré à Malines, ils y revenaient parfois pour leurs « expériments ». En 1613, les Anversois virent passer tous les jours pendant deux mois un jeune religieux portant vaillamment sur ses épaules, depuis la maison professe jusqu'au collège, le panier contenant la provision de pain de la journée; on pouvait remarquer son entrain et sa vigueur physique; mais ni lui ni personne ne se doutait alors qu'un jour, de cette même maison, son nom rayonnerait sur le monde; il s'appelait Jean Bollandus (4).

En attendant, à Anvers et à Rome, les supérieurs prenaient toutes les dispositions pour l'érection projetée. Ils réglaient le partage des biens avec le collège, réunissaient les fonds nécessaires à la transformation des bâtiments, élaboraient des plans (5); la congrégation provinciale de 1615 hâtait d'un

---

(1) Le Père Jean Van Reyser (Riserius). Né à Amsterdam en 1573, entré au noviciat de Tournai en 1594, il devint un des plus grands missionnaires de Hollande, où il travailla quarante années; il revint mourir à Anvers en 1650. Il eut comme successeurs le Père Jacques Tirinus (1611) et le Père Frédéric de Tassis (1613), qui devint recteur en 1616.

(2) Lettre du Père Général au Père de Fléron, 6 février 1616 : « Ne sint ut pars collegii et vivant eleemosinis, non ex reditibus, quia tantum ibi ministeria exercere debent, ut *in domo professa inchoata.* » (Item, 7 mai et 23 août 1610.)

(3) Voir plus haut, p. 442.

(4) *Acta Sanctorum martii*, I, p. III.

(5) Lettre du Père Général, 23 août 1613, aux Pères Scribani et Guillaume Veranneman.

vœu unanime la réalisation (1). Enfin, le 5 juin 1616, la maison professe était canoniquement érigée (2). Le P. Jacques Tirinus était installé comme « préposé » (3), tandis que le P. Frédéric de Tassis devenait recteur du collège définitivement séparé de la maison d'Aix.

2. *Importance.*

La maison professe d'Anvers devait occuper une place tout exceptionnelle dans l'histoire de la Compagnie en Belgique. D'abord, parce qu'elle y constituait un type unique parmi les domiciles de l'Ordre; à l'abri de règles plus rigoureuses, on vit s'y épanouir des vertus solides et modestes de piété, de renoncement, de travail et de sacrifice, dont ses annales nous ont conservé la mémoire et qui tranchent plus vivement sur le fond de vie exubérante, plantureuse et dépensière de l'opulente métropole. Ensuite, — et c'est ce qui fait surtout son importance, — elle constituait le centre principal de la province flandro-belge.

C'est là que résidaient le Provincial et son personnel; vers lui remontait toute l'administration des résidences et des collèges de la Belgique flamande; et c'est de là que, par sa correspondance, il stimulait et contrôlait l'activité de ses subordonnés. De la Courte rue Neuve, plusieurs fois par an, on le voyait partir à cheval avec sa petite troupe pour les visites que sa charge lui commandait de faire des divers collèges de sa juridiction.

---

(1) *Acta congregationis provincialis, 1615.* (Congreg., 52, 270.)

(2) Lettre du Père Général au Père d'Aguilon, recteur, 7 février 1616, et au Père Provincial, Charles Scribani, 9 juillet : « Iucundum mihi fuit e litteris R^ae V^ae intelligere tandem in ista provincia, magna omnium consolatione, professam Societatis domum institutam. Opto id toti provinciae ac in primis urbi Antverpiensi, nec non toti Societati bene feliciterque, uti magnopere confido, evenire. »

(3) Les supérieurs des maisons professes étaient désignés sous le titre de *praepositus*, prévôt, préposé.

Cœur de la vie administrative des jésuites flamands, la maison professe disputait à Louvain la première place dans l'ordre du travail intellectuel et de la vie artistique. Quelle impressionnante énumération se répète aux pages du catalogue du personnel pour les années 1615 et les suivantes! Le supérieur est le P. François d'Aguilon, l'auteur du traité d'optique resté célèbre dans l'histoire des sciences; il a sous ses ordres le P. Grégoire de Saint-Vincent, qui devait illustrer les mathématiques et que rejoindra bientôt son émule, le P. Charles della Faille. Les belles-lettres étaient représentées par le P. André Schott, que connaissaient les humanistes de l'Europe entière; l'hagiographie, par le P. Héribert Rosweyde. Quelques années se passeront, et, l'initiateur des *Acta Sanctorum* ayant laissé sa tâche inachevée, le P. Jean Bollandus organisera l'œuvre gigantesque, qui se poursuivra à travers un siècle et demi dans cette même maison et à laquelle apporteront leur pierre des hommes dont l'histoire retiendra les noms : Henschenius, Papebroch et tant d'autres. Pour compléter cette collection de figures remarquables, à ces savants se joindront des artistes de mérite : l'architecte Pierre Huyssens, à qui la Belgique doit plusieurs de ses églises de l'époque, et le célèbre peintre de fleurs, le Frère Daniel Seghers.

Quelque prix qu'elle attache aux lettres et aux sciences, la Compagnie se souvient avec autant de reconnaissance des travaux que ses membres de la maison professe consacrèrent à l'apostolat et au ministère sacerdotal : écrits ascétiques et apologétiques publiés en grand nombre, catéchismes donnés régulièrement aux fidèles, de tout âge et de toute condition, particulièrement aux pauvres; prédications dans les villes et dans les campagnes; huit congrégations mariales avec leurs réunions hebdomadaires et leurs œuvres annexes les plus variées d'enseignement et de bienfaisance; les missions en Hollande, aussi dangereuses qu'elles étaient fécondes; et enfin, ce ministère qui s'inscrit périodiquement aux catalogues du personnel en termes émouvants comme la citation des héros tombés au champ

d'honneur : *assistunt pestiferis*, « au service des pestiférés ». Service pour lequel jamais les recrues ne manquèrent, parce qu'on y pouvait donner en une fois sa vie pour le Christ présent dans les malades. On s'incline avec respect devant ces pages de l'histoire de la maison, où sont inscrits pour certaines années cinq, six et jusqu'à neuf morts au chevet des pestiférés.

Travail scientifique et ministères sacrés se déployaient dans une église et un domicile qui s'embellissaient tous les jours; l'artiste qui décrit l'un et l'autre trouve à peine les termes pour exprimer son admiration devant l'œuvre qui s'appelait « le temple de marbre », la plus belle église de la Compagnie de Jésus en Belgique — aujourd'hui Saint-Charles —, merveille d'architecture et d'ornementation, que Huyssens avait esquissée, pour laquelle on n'épargna ni les matériaux les plus rares ni les tableaux les plus riches, œuvres de Rubens et de Van Dyck [1].

Ainsi l'histoire de l'art, comme celle des sciences et des lettres, comme celle des idées et de l'Église, se rencontrent pour faire l'éloge de la maison professe d'Anvers. Ces divers aspects de son activité seront examinés à leur place dans le cours du présent travail. Mais l'historien, qui doit oser dire toute vérité, doit savoir retourner les plus belles médailles; le revers de celle qui nous occupe en ce moment nous arrêtera quelque temps malgré son terre à terre, parce qu'à bien des égards il instruit.

3. *Histoire économique. Recettes et dépenses.*

Dans l'organisation économique de la Compagnie, chaque maison étant absolument indépendante des autres, sa politique financière dépend en majeure partie du supérieur. Il est servi, il est vrai, par des officiers subordonnés, dont la collaboration devient nécessairement pour le chef un contrôle, puisque

---

[1] F. Peeters, S. J., *Une visite à l'église Saint-Charles d'Anvers*. Anvers, 1924.

chacun d'eux peut ajouter ses rapports à la surveillance qu'exercent les supérieurs majeurs, Provincial et Général.

Il a plu à bon nombre de personnes, amies ou ennemies, d'attribuer à la Compagnie un certain talent financier. Frappées par le chiffre des capitaux que ses ministères et son enseignement l'obligent à manier, elles oublient qu' « il y a la manière ». L'histoire, qui à toutes les époques leur a donné le démenti, en fournit peu d'aussi vertigineux que la gestion du premier préposé de la maison professe d'Anvers.

Il s'appelait le P. Jacques Tirinus ou le Thiry. Né à Anvers en 1580, il était entré dans la Compagnie à 20 ans et, après avoir rempli les fonctions de professeur d'Écriture sainte, de secrétaire du Provincial, de vice-recteur à Anvers et de préfet des études, il était nommé, à 36 ans, supérieur de la nouvelle maison. En l'encourageant à prendre vaillamment une charge qu'il redoutait, le Général lui écrivait : « Ne vous effrayez pas de votre jeunesse ni de votre profession récente ; l'obéissance considère la vertu et non les années, la valeur et non les cheveux blancs [1]. » L'avenir dirait si cette confiance était justifiée en tout point.

Les ressources matérielles dont la nouvelle fondation pouvait disposer ne lui avaient pas été chicanées. Par décret du Provincial, confirmé plus tard par le Général [2], elle entrait en possession de la maison d'Aix avec sa bibliothèque et son mobilier, de la maison de campagne [3] et des immeubles attenants à

---

(1) Lettre du Père Général au Père Tirinus, 3 juin 1616 : « Obedientia non annos sed virtutem attendit, probitatem non canos considerat. »

(2) Droeshout, *Annales de la maison professe*, II, 96. Lettres patentes du Père Mutius Vitelleschi, 28 décembre 1622, confirmant, par un acte définitif, le partage des propriétés entre les deux maisons d'Anvers, partage réglé provisoirement en 1616 par le Père Provincial Charles Scribani (*Memoriale P. Scribani de divisione bonorum, 8 septembre 1616*, A. R. Jés., F. B., 547), et approuvé en 1620 par l'autorité civile. (Droeshout, *op. cit.*, I, 420.)

(3) Elle était située à Berchem. (Voir Droeshout, *Annales du collège d'Anvers*, II, 331.) En 1618, le Père Tirinus la vendit pour en acquérir une plus avantageuse à Deurne : *Te Rivieren*. (Voir Droeshout, *Annales de la maison professe*, I, 352 et suiv.)

l'église en construction, s'ils devenaient nécessaires à la bâtisse.

L'administration civile y ajoutait ses faveurs; le conseil des finances avait fait droit à la requête par laquelle le P. Scribani demandait *licentes*, ou dispenses des droits de douanes, pour les denrées que les Pères achèteraient en Hollande, « comme du grain, bure, fromage, harengs, morue, vin tant pour eux que notamment à la nécessité de leurs églises pour les messes et ablution d'une grande multitude de peuple qui les fréquente... (1) ». Les aumônes non plus ne manqueraient pas. Bref, les Pères auraient pu vivre et travailler sans encombre, si le démon de la bâtisse ne s'en était mêlé.

Cette maison, consacrée par définition à l'observance d'une pauvreté plus exacte, va se construire d'abord, sur un terrain coupé de canaux et qui demandera des travaux d'approche considérables, une église vaste et d'une éblouissante somptuosité, flanquée de deux chapelles latérales, vrais bijoux d'architecture; puis, jetant à bas ses vieux murs délabrés, elle les rebâtira en matériaux de choix, dans des proportions agrandies, en y ajoutant une galerie magnifique, après avoir comblé une ruelle et en avoir ouvert une autre; enfin, aménageant la plaine marécageuse qui s'étendait entre ses bâtisses, elle la transformera en place publique (2). A ces entreprises elle dépensera environ 500,000 florins, somme si formidable que l'attention se porte aussitôt sur les voies et moyens dont les Pères disposèrent pour la réaliser.

Ils obtinrent, il est vrai, à plusieurs reprises des dons princiers de la ville et du gouvernement central. Les archiducs leur prodiguèrent leur appui : en 1619, ils leur allouèrent un subside de 12,000 florins (3); Philippe IV, en 1622, leur en accordait 10,000 à condition qu'on plaçât ses armes à la façade

(1) Requête du Père Scribani au trésorier général et commis des finances, avec l'apostille du 10 octobre 1617. (Droeshout, *op cit.*, I, 313.)

(2) Voir Droeshout, *op. cit.*, I, 226 et suiv., 318 et suiv., 411 et suiv., 439 et suiv., 455 et suiv.; II, 109 et suiv.

(3) Lettre des archiducs au trésorier général des domaines, 8 octobre 1619. (Droeshout, *op. cit.*, I, 384.)

de l'église (1). La ville d'Anvers avait donné en 1616 une somme de 20,000 florins « à prélever à la charge des brasseurs sur les deux sous de contribution de guerre que jusqu'à l'année 1609 on a pris sur l'exportation des bières, et... sans préjudice du corps de la ville et de ses habitants ». On remarquera cette dernière clause, qui reflète les hésitations du Large Conseil, moins prompt à secourir les religieux, à cause de l'opposition que semblables mesures rencontraient chez le peuple (2); c'est lui aussi qui rechignera quand les jésuites demanderont à modifier le tracé d'une rue qui gênait leurs travaux (3).

De son côté, la population anversoise se montra d'une générosité prodigue. Dans cette ville, que la révolution et la reconquête espagnole avaient ruinée, à qui les grandes entreprises outre-mer restaient interdites, il se trouva assez d'argent — et de cœur — pour alimenter les quêtes que périodiquement la maison professe organisa dans les divers quartiers.

Nous possédons pour chacune des cinq paroisses le compte détaillé des sommes recueillies au cours des collectes entreprises successivement (4). Elles furent précédées, en 1614, d'une souscription publique, qui nous est connue par un registre contenant le nom des souscripteurs et le montant de leur contribution; celle-ci varie depuis les dons opulents d'abbés de monastères et de riches marchands jusqu'à la modeste obole de travailleurs manuels. Le total monte à 15,889 florins (5);

---

(1) Lettres patentes d'Isabelle, 4 octobre 1622. (*Ibid.*, II, 9.)

(2) Acte du Large Conseil, 13 janvier 1616. Les jésuites avaient demandé un subside de 30,000 florins; ils en obtinrent 20,000, payables en quatre annuités. (Droeshout, *op. cit.*, I, 264.)

(3) Le conseil finit par accorder la demande, 28 février 1620. (*Ibid.*. 480 et suiv.) Voir lettres du Père Général au Père Tirinus, 9 novembre 1619; 11 et 19 janvier 1620.

(4) *Bouw der kercke van de professen S. J. Antwerpen.* Livre des comptes de la bâtisse de l'église de la maison professe (1614-1628). L'orignal se trouve aux archives de la fabrique de la paroisse Saint-Charles.

(5) *Bouw der kercke,* 1-18. — Droeshout, *op. cit.*, I, 240.

l'année suivante, on réunit 18,449 florins (1) ; nouvelles collectes en 1617, avec 10,936 florins et en 1618, avec 7,238 (2). Mais cette fois le magistrat se fâcha, parce qu'on avait sollicité le public sans son autorisation ; il fallut du temps et de la patience pour récupérer sa bienveillance (3). Les quatre années qui suivent rapportèrent respectivement 6,868 ; 22,131 ; 11,096 et 3,284 florins (4). Dans les comptes de l'avant-dernière, nous relevons le nom du P. Héribert Rosweyde ; en compagnie du P. Marc Van den Tympel, il collecta 1,825 florins dans la partie méridionale de la plébanie de Notre-Dame, où les deux autres confrères réunissaient en même temps 2,065 florins ; il est vrai que c'était la paroisse la plus riche d'Anvers (5).

Si nous additionnons ces chiffres, nous arrivons au total considérable de 95,891 florins ; ajoutez-y les dons que les Pères recevaient ou sollicitaient pour leur propre entretien et qui varient d'année en année entre 9,000 et 15,000 florins. Ce n'est pas tout ; parmi les amis des jésuites, les congréganistes se distinguaient par leur générosité ; or, tandis qu'ils contribuaient largement à bâtir l'église et à nourrir la communauté, ils élevaient encore et embellissaient à leur frais, avec un luxe inouï, le local particulier destiné à leurs réunions (6).

---

(1) *Bouw der kercke*, 18-44.

(2) *Bouw der kercke*, 84 et 120-122. — Droeshout, *op. cit.*, I, 303 et 333.

(3) Droeshout, *op. cit.*, I, 334 et suiv. Lettres du Père Général au Père Provincial, 8 septembre 1618, et au Père Tirinus, 1er septembre et 27 octobre 1618, où il l'engage à être plus prudent à l'avenir : « La difficulté que vous rencontrez pour apaiser le magistrat vous rendra, j'espère, plus attentif à ne rien faire qui puisse le blesser à bon droit. »

(4) *Bouw der kercke*, 146, 176, 190, 210, et Droeshout, *op. cit.*, I, 382, 419, 447 ; II, 8.

(5) Droeshout, *op. cit.*, I, 447.

(6) Le local des sodalités était situé en face de l'église. C'était une belle construction en pierres blanches, comprenant une chapelle au rez-de-chaussée et une autre à l'étage, avec une salle de réunion pour le magistrat des sodalités et d'autres dépendances. La première pierre fut posée le 28 avril 1622 et le local était inauguré en septembre 1623. (Droeshout, *op. cit.*, II, 15 et suiv., 143 et suiv.)

Pareil désintéressement a de quoi stupéfier. Et pourtant, il ne suffisait pas aux dépenses de la maison. Non seulement l'appétit de bâtir croissait avec les murs; mais, à maintes reprises, des occasions se présentèrent, où l'on gaspilla en ostentation et en faste des sommes fabuleuses. Qu'on juge ce que coûtèrent les fêtes de la consécration de l'église en 1621 et de la canonisation de saint Ignace l'année suivante.

4. *Fêtes de la consécration de l'église* (1).

La circonstance, il est vrai, demandait à être soulignée : le premier temple dédié au Bienheureux Ignace dans l'univers catholique s'élevait ruisselant d'or et de l'éclat des marbres dans une cité qui pouvait en tirer vanité, parce qu'il était son œuvre. Il fut consacré le 12 septembre 1621 par l'évêque d'Anvers, Jean Malderus, entouré de tout ce que la ville comptait d'autorités et de notables; l'archiduchesse Isabelle s'était fait représenter par le gouverneur d'Anvers, margrave du Saint-Empire, sire Henri van Varick. Après la cérémonie religieuse (2), « les Révérends seigneurs, tant ecclésiastiques que séculiers, se rendirent au couvent, où ils furent accueillis amicalement par les seigneurs Pères et conduits au réfectoire ». Voilà ce que nous raconte en flamand le digne doyen du métier des merciers, qui assista à la double cérémonie; il continue son savoureux récit (3) : « Après le *Benedicite*, chaque invité prit place, selon son rang, du côté du mur, sans avoir en face quelque autre convive. Devant lui, sur une assiette, se trouvait un verre à bière, à vin du Rhin et à vin rouge. Incontinent, les

---

(1) Cordara, *Historia Societatis Jesu*, pars 6ª, lib. V, § 70. — Diercxsens, *Antverpia Christo nascens*. Anvers, 1773, VII, 144. — *Historia domus professae* (A. R. Jés., F. B., 965.) — Droeshout, *Annales de la maison professe*, I, 480 et suiv.

(2) Commencée à 10 heures du matin, la cérémonie ne prit fin qu'à 3 heures.

(3) Droeshout, *op. cit.*, I, 482 et suiv., d'après Edm. Geudens, *Het hoofdambacht der Meerseniers*. Gand, 1891, 141.

mets furent servis avec des manières très distinguées et beaucoup de modestie par quelques-uns des Pères et des prédicateurs les plus éminents. Chaque servant était muni d'une planche en bois de forme circulaire, ayant au centre un bâton pour la porter. Sur ce plateau étaient placées autant d'assiettes qu'il se trouvait de convives à la table, de sorte que chacun recevait sa portion. Il en était de même pour les différents mets du banquet. On versa généreusement la bière et le vin et les convives furent invités à se réjouir. Durant le repas, on prononça dix discours en autant de langues différentes... Les tables furent desservies et, après avoir remercié Dieu de tous ses dons, la compagnie se sépara, pleine de reconnaissance. »

Pendant huit jours, les fêtes religieuses se succédèrent à l'église avec grand déploiement de cérémonies et de musique (1). Il ne manquait plus que l'éclat d'une grandiose représentation théâtrale. Le P. Jean Bollandus, en ce moment professeur de rhétorique au collège d'Anvers, fut chargé de composer et de monter un grand drame religieux en l'honneur du Fondateur; il l'intitula *Fundator Societatis Ignatius* (2). L'exécution par les quatre cents acteurs, élèves du collège, richement costumés, eut lieu sur une estrade élevée devant l'église en face d'un amphithéâtre en gradins construit pour les spectateurs; elle dura deux jours et rencontra un tel succès qu'il fallut la répéter deux autres jours (3).

Tout cela n'était que misère en comparaison des splendeurs dont on rehausserait l'année suivante la canonisation d'Ignace de Loyola et de François Xavier.

---

(1) Droeshout, *op. cit.* I, 483. Les fidèles qui se pressaient en foule dans l'église voulurent contribuer aux grands frais de ces cérémonies; les quêtes faites pendant cette octave rapportèrent 1,218 florins. (*Bouw der kercke*, 192.)

(2) Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, I, col. 47, n° 8.

(3) Droeshout, *op. cit.*, I, 483.

5. *Fêtes de la canonisation des saints Ignace et Xavier* (1).

Dès que les premières notes du *Te Deum* retentirent dans l'église Saint-Ignace, de la citadelle, commandée par don Ignace de Borja, des forts échelonnés le long du fleuve, de la flotte amarrée dans la rade, partirent les détonations de toute l'artillerie de la place. Le soir, la tour de l'église et celle du collège étaient brillamment illuminées; au milieu de mille feux, on y lisait, au-dessous des noms de Jésus et de Marie, ceux d'Ignace et de Xavier; derrière les abat-vent, des musiciens dissimulés faisaient retentir leurs chants, soutenus par le son des flûtes et des trompettes. Décharges d'artillerie et illuminations se succédèrent pendant deux jours (2).

Ce n'était qu'un prélude, qui peut s'appeler modeste; une première explosion de joie, lorsqu'au mois d'avril arriva dans la métropole la nouvelle de la canonisation. Aussitôt on prépara de grandes festivités, qui furent fixées à la fin de juillet. Même au pays du Landjuweel, elles parurent somptueuses. Le récit détaillé nous en est conservé dans une jolie plaquette de

---

(1) *Historia domus professae.* (A. R. Jés., F. B., 965.) — Droeshout, *op. cit.*, II, 11-80. — Le 12 mars 1622, Grégoire XV mettait au nombre des saints : Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus, François Xavier, l'apôtre des Indes, la réformatrice du Carmel, Thérèse de Jésus, Isidore de Séville et Philippe de Néri.

(2) Il se fit que le premier soir les décharges et les feux firent avorter un coup de main préparé par des calvinistes hollandais. Dans le but de s'emparer des marchands qui s'étaient embarqués sur la barge faisant le service entre Bruxelles et Anvers, quelques-uns d'entre eux étaient montés à bord, aidés de traîtres, au nombre desquels se trouvait un ancien frère coadjuteur renvoyé de la Compagnie. Ils devaient, à la hauteur du monastère de Saint-Bernard, assassiner les hommes de l'équipage, pousser le vaisseau vers la rive, où les attendaient un millier de cavaliers; ceux-ci s'empareraient des passagers et les entraîneraient à Bréda, jusqu'à ce que leur rançon fût payée; mais, au bruit de l'artillerie, la panique se mit dans leurs rangs et ils détalèrent à bride abattue. (Droeshout, *op. cit.*, II, 12, d'après l'*Historia domus professae.*)

58 pages, imprimée par les presses plantiniennes en 1622 (1). On nous pardonnera de nous arrêter quelque temps à ces manifestations qui, dépeignant les mœurs des ancêtres, révèlent en même temps leur sympathie pour la Compagnie de Jésus.

Les fêtes commencèrent le 23 juillet 1622; ce jour-là, quand la nouvelle église s'ouvrit après de longs préparatifs, elle apparut décorée avec un luxe éblouissant. Dès l'abord, les regards se fixaient sur le trône des nouveaux saints élevé au milieu de la grande nef : sous un baldaquin magnifique de forme indienne, se dressait une estrade carrée, de vingt pieds de côté, élevée de quatre; elle portait, soutenus par des piédestaux richement sculptés, les bustes des héros de la fête; celui d'Ignace, en argent massif, était orné d'un collier retenu sur la poitrine par un feston de perles et de diamants. Sur les quatre faces de l'estrade, cinquante chandeliers en argent massif portaient d'énormes cierges qui brûleraient pendant toute l'octave; autour descendaient de la voûte trois lampes d'argent (2). Le maître-autel avait reçu une parure resplendissante : chargé de reliques (3), orné de trente-six chandeliers d'argent, il était dominé par le fameux tableau de P.-P. Rubens, *Saint Ignace chassant les démons;* le tabernacle supportait une croix de cristal, qui serait remplacée par un ostensoir d'or pur. Dans le chœur, des cassolettes ornées de fleurs artificielles répandaient le parfum de l'encens et d'aromates précieux.

---

(1) *Honor S. Ignatio de Loyola... habitus a Patribus S. J. domus professae et collegii Soc. Jesu Antverpiae, 24 iulii 1622.* Anvers, ex officina plantiniana, MDCXXII. Le nom de l'auteur fait défaut; c'est le scolastique Michel De Gryse († 1651), alors professeur de grec au collège.

(2) « L'une d'elles, par un ingénieux mécanisme, contenait cinq flammes de couleur différente...; elle valait plus de 2,000 florins et avait été donnée en hommage à saint Ignace par Nicolas Rockox, qui fut huit fois bourgmestre d'Anvers. » (*Honor,* 16, et DROESHOUT, *op. cit.,* II, 22.)

(3) La principale était le chef de saint Guillaume d'Aquitaine (DROESHOUT, *op. cit.,* II, 22, et *Annales du collège,* I, 45.) Voir *Acta Sanctorum februarii,* II, 487 et suiv., comment les jésuites d'Anvers furent mis en possession de cette relique insigne, en 1586.

Les autels, décorés par des tableaux de Rubens, disparaissaient sous de splendides *antependiums* aux couleurs liturgiques tissés d'argent (1).

Dans ce décor allaient se dérouler les cérémonies religieuses de l'octave; mais elles le déborderont et se répandront par toute la ville. Commencées le 23 juillet sous les voûtes vénérables de l'église Notre-Dame (2), elles se prolongèrent au dehors par deux cortèges dont les détails pittoresques et typiques méritent une courte description.

Le premier eut lieu à la tombée de la nuit, au milieu d'une illumination générale de la ville, qui se prolongea durant trois jours (3). Tandis que tonnaient les canons de l'armée de terre et de mer, que grondait le bourdon de Notre-Dame, un cortège aux lumières, composé des Pères et des élèves du collège, se rendit de la maison professe à la cathédrale pour y porter les bustes des nouveaux saints. Quand la procession revint à la plaine de la maison professe, se déroula un spectacle qui frappa vivement l'imagination du bon peuple : ce vaste espace, vivement éclairé par trente tonneaux de poix enflammée, que les congrégations y avaient rassemblés, était dominé par le phare éblouissant que formait la tour, blanche dans ses pierres neuves, embrasée des mille splendeurs d'une forêt de cierges de cire

(1) Ils avaient été confectionnés, pour la plupart, par les quatre filles de sire Godefroid Houtappel et sa nièce Anne 's Grevens, qui en qualité de « filles dévotes » s'étaient mises sous la direction des Pères. (Droeshout, *Annales de la maison professe*, II, 23.)

(2) Dans la grande nef, sur une estrade élevée de dix gradins, on avait dressé un autel orné de tableaux représentant les nouveaux saints : « Earum (tabularum) limbi e plumis praestantissimis coloris varii confecti, novum ac gratum dederunt spectaculum. » (*Honor*, 19.)

(3) Les tours de Notre-Dame et des autres églises les dominaient comme autant de phares. Les habitants rivalisaient d'entrain : tandis que les bourses modestes se contentaient de « lanternes chinoises », importées depuis peu d'Orient, les riches faisaient brûler devant leur demeure, selon l'usage traditionnel, des tonneaux de poix. D'autres placèrent à la façade de leur maison des inscriptions pieuses formées par la lumière des chandelles ou par des transparents; d'autres encore avaient suspendu au faîte de leur demeure de grandes sphères lumineuses. (*Honor*, 21 et suiv.)

blanche, multipliées par des réflecteurs de métal argenté. Dans la partie supérieure des deux petites tours, des transparents coloriés représentaient des épisodes de la vie des deux héros de la fête. De ces trois sommets, des trompettes et des flûtes alternaient en joyeux concert. Tout à coup, le long de fils invisibles tendus dans les airs, des fusées partent, se croisent et finalement vont mettre le feu à une construction dressée au milieu de la place avec l'inscription singulièrement suggestive : *citadelle de l'envie* (1). C'est le bouquet du feu d'artifice : pétarades, fusées verticales, détonations formidables, et pour finir, « une pièce qui, tournant sur elle-même, exhibe en lettres de feu le nom de Jésus et l'invocation : *Sancte Ignati, ora pro nobis*, puis le cœur de l'envie se consumant lui-même » (2).

Le lendemain, à la cathédrale, l'évêque Jean Malderus, ami dévoué de la Compagnie, célébrait une messe solennelle, que la maîtrise tint à rehausser en exécutant une œuvre à huit voix, accompagnée d'instruments de symphonie (3). Puis de nouveau, le goût et le talent traditionnels des Anversois pour les cortèges se donnèrent libre carrière. La cavalcade marque une date, comme un événement d'importance, dans les annales de la ville; elle donne aussi une idée de la manière des jésuites d'alors.

Sortie à quatre heures de la cathédrale, elle aboutit à huit heures du soir à l'église Saint-Ignace. En voici la composition : une première partie était formée par les corporations et les gildes armées. Selon l'usage, ouvraient la marche, d'abord les vingt-six métiers en costume traditionnel et dans l'ordre coutumier, bateliers en tête, suivis des forgerons, des fendeurs de bois, etc., pour finir par les portefaix, les porteurs de tourbe et enfin les barbiers. Venaient ensuite les six serments armés : ancien et nouveau serment de l'arc, ancienne et nouvelle arbalète, les arquebusiers et les escrimeurs.

---

(1) « Donec tandem in Castrum, ut titulus ferebat, Invidiae, totum e pulvere confectum tormentario, favillae nonnulae inciderent. » (*Honor*, 23.)

(2) *Ibidem*.

(3) Droeshout, *op. cit.*, II, 37, d'après l'*Historia domus professae*.

Dans la deuxième partie, composée par les élèves du collège, richement costumés, quatre groupes, tous à cheval, même les anges gardiens, précèdent *le triomphe de saint François Xavier*. Semblables aux vivants trophées qui marchent devant l'*imperator* en route pour le Capitole, les catéchumènes des pays conquis à la foi par le grand apôtre s'avancent en pelotons de six, fournis par les classes inférieures du collège et costumés, paraît-il, à la mode indigène. Chaque peloton est accompagné de l'ange gardien de sa nation; on a tâché de lui donner un extérieur en harmonie avec celui de ses protégés; mais les habitants du royaume des perles sont noirs; alors, nous dit le chroniqueur, « comme la couleur noire ne convient pas à la pureté angélique, leur ange est revêtu d'une robe en soie d'azur, parsemée de perles ». On se figure l'intérêt émerveillé que, dans une population pleine des récits de découvertes lucratives, provoqua ce défilé pittoresque de costumes les plus variés. Voici venir le char du vainqueur, haut de 12 pieds. Traîné par des chevaux couverts de plumes, il porte sur des trônes des personnages qui figurent, outre le saint, le premier martyr de la Compagnie en Orient (1) et le P. Barzée, un Belge que François Xavier appela aux Indes pour le seconder. A sa suite se pressent les empereurs et les rois des peuples convertis et leur état-major. Ils font pendant aux catéchumènes de tantôt; mais, vainqueurs eux-mêmes de l'erreur, ils apparaissent à cheval (2) ou sur des chars. L'empereur de la Chine navigue sur un char marin de 40 pieds de long sur 20 de large, qui

(1) Le Père Antoine Criminalis, Italien, né en 1520, entré en 1539, protomartyr de la Compagnie en 1549.

(2) Ou plutôt montés; car voici, par exemple, le roi d'Amanguchi, il est porté par un rhinocéros, qui figurait assez bien l'animal vivant, par la grandeur et la laideur de ses formes; comme ses guerriers, le prince est revêtu d'une cuirasse formée de carapaces de tortue, dorées et reliées entre elles par des lacs de pourpre; ces armes avaient été apportées à Anvers, à grands frais et non sans danger, du fond du Japon. Le roi des Perles monte un cheval noir caparaçonné de plumes blanches; celui de Travancor, un chameau; celui de Bungo, un éléphant; celui des Moluques « un char barbare élégamment formé par des animaux divers ». (*Honor*, 43 et suiv.)

sert de transition. Car le triomphe sur terre ne suffit pas; voici la flotte de la superstition composée de trois chars-navires montés par la Magie, l'Hydromancie, la Pyromancie, la Chiromancie, etc.; Xavier les poursuit, commandant le vaisseau amiral.

Thème analogue pour saint Ignace : un groupe des Sciences qui célèbrent leur rénovateur, un autre des souverains de l'Europe, puis le char du saint entouré de personnages symboliques. Pour clôturer, les honneurs rendus aux nouveaux jésuites canonisés : le groupe de la cour romaine et celui des esprits bienheureux. Enfin le char de l'apothéose, tiré par six chevaux blancs et portant les martyrs de la Compagnie ainsi que les BB. Louis de Gonzague et Stanislas Kostka, revêtus de robes éblouissantes de blancheur, la tête couronnée de fleurs, tenant en main des lys ; au-dessus d'eux, sur des trônes étincelants, Ignace et Xavier, en triomphateurs (1).

La troisième partie, qu'on pourrait appeler le cortège des lumières, était formée par les congréganistes. Au nombre de plusieurs milliers, tous portant des cierges allumés (2), ils suivent le fanion de leur sodalité. Vient ensuite le groupe des religieux de la Compagnie, portant les statues des nouveaux saints; l'évêque, le clergé et le magistrat terminent la procession.

Cet immense et brillant défilé s'accompagnait des accords de troupes nombreuses de musiciens; douze fois, au cours du trajet, on s'arrêta aux stations ou théâtres organisés, selon l'usage, sur les places et dans les carrefours pour donner l'occasion de montrer au peuple, par des tableaux et par des scènes vivantes, le sens de la fête (3) : l'un d'eux représentait

---

(1) *Honor*, 51 et suiv.

(2) « Nunquam luminum copiam in urbe visam maiorem aeque apud omnes constat. » (*Honor*, 53.)

(3) L'*Honor*, 27-36, décrit ces douze théâtres et les scènes qui y furent représentées. Le Père de Gryse avait composé et fait répandre dans le public deux programmes, l'un en latin, l'autre en flamand, donnant la description du cortège et des diverses scènes. Voir Sommervogel, *op. cit.*, I, col. 447, n° 11.

au naturel la prise de Pampelune après un simulacre de combat (1).

Faut-il dire l'enthousiasme de la foule et des participants? Les métiers et les serments en particulier, quand on eut congédié tout le monde devant la maison professe, continuèrent leur marche à travers la ville, déchargeant leurs mousquets, au milieu de la liesse générale, des illuminations, des fanfares (2) et, sans doute aussi, de réjouissances que Breughel et Teniers n'eussent pas dédaigné de noter.

Notre pieux auteur n'en dit rien; il achève par un vœu qui reflète bien la mélancolie de ce temps où la joie n'allait jamais sans inquiétude du lendemain : « Puisse enfin le Seigneur, grâce aux honneurs rendus à ses saints et à la piété de tout ce peuple, donner la paix à cette Belgique qui lui appartient ! » (3) Voilà, sans aucun doute, le vrai but de la Compagnie dans les manifestations auxquelles elle avait donné tant d'éclat. On note cependant, au début du récit que nous venons de suivre, une nuance qui reviendra fréquemment dans maint écrit des jésuites belges de cette époque et qui s'étale dans l'*Imago primi saeculi* : « Le succès que rencontra ce cortège fut tel que l'envie n'osa pas même l'effleurer partiellement; car les principaux du magistrat n'hésitèrent pas à déclarer que c'était non seulement une preuve de cet ordre que la Compagnie observe en toutes choses, mais aussi un modèle accompli pour ceux qui, dans les inaugurations de princes et de rois, voudraient satisfaire en même temps à l'honneur qui leur est dû et à l'attente du

(1) Ce théâtre était dressé à la Grand'Place, à côté de l'hôtel de ville; deux des maisons les plus élevées avait été décorées, l'une de fleurs de lys pour figurer le camp français, l'autre d'oriflammes aux armes de l'Espagne; de chaque côté, une troupe de gens armés. Le moment venu, au son des tambours et des trompettes, déchargeant leurs mousquets, les Français s'élancent à l'assaut de la citadelle espagnole qui fait feu de ses pièces d'artillerie; quand la fumée s'est dissipée, le rideau du théâtre se lève brusquement et l'on voit le capitaine de Pampelune étendu sur un lit. (*Honor*, 28.)

(2) *Honor*, 54.

(3) *Honor*, 58.

peuple ». Il est vrai qu'il ajoute modestement : « Ces louanges vont, après Dieu, aux saints et au caractère si agréable de la jeunesse anversoise : par amour pour la Compagnie, qui l'instruit dans les belles-lettres, elle a voulu que ce culte des saints fût manifesté à tous » (1).

Nous ne craignons pas qu'on nous reproche cette longue narration de faits qui ne changèrent pas les destinées de l'Église ou de l'État. On sympathise volontiers avec ce pieux enthousiasme et l'on s'explique l'entrain avec lequel les jésuites célébrèrent le triomphe de leur Père Ignace, admis au même honneur que les fondateurs des grands ordres antiques. Il faudrait une âme de Judas pour s'écrier devant toute cette pompe : *ad quid perditio haec?* ». Et cependant, maintenant que la fumée des feux d'artifice s'est dissipée, il n'est pas déplacé de se demander si les Pères de la maison professe n'ont pas dépassé la mesure, alors surtout que leur situation financière était obérée. Admettons que les congréganistes, les nombreux bienfaiteurs et le magistrat de la cité aient témoigné, avec leur libéralité coutumière, leur amitié pour la Compagnie et leur dévotion pour son Fondateur. Il n'en reste pas moins que les jésuites auraient pu réserver quelque chose de leurs ressources pour des démonstrations moins tapageuses, mais plus urgentes : la caisse de la maison et de l'église ne contenait que des dettes.

Mais le public le savait-il? A la Compagnie elle-même revenait donc la responsabilité de ces dépenses, louables dans leur esprit, mais exagérées dans les circonstances d'alors.

6. *Dépenses excessives. Train de vie.*

Laissons pour le moment le supérieur; il y a d'autres répondants. Par plus d'un indice, on discerne chez certains Pères de la maison une tendance à dépasser les bornes que « l'esprit de

(1) *Honor*, 38.

pauvreté » leur imposait. N'est-ce pas le Général lui-même qui dira un jour, parlant de l'excès des dépenses pour les constructions : « Pour commencer une bâtisse, il ne suffit pas de prétexter que ... des bienfaiteurs nous engagent à le faire; ... parce que très souvent ces personnes ne parlent pas de leur propre inspiration, mais sont poussées ou par leur confesseur ou par d'autres Pères » (1)?

Ajoutez aux constructions un train de vie dont se plaignaient les autres maisons plus modérées. « Le mal dont souffre la maison professe, écrit le Général en 1630, a considérablement empiré par la manière de vivre des nôtres : malgré leurs dettes si formidables, nos Pères ne se sont pas souciés jusqu'ici d'introduire une plus grande frugalité dans leur régime et plus de réserve dans les dépenses moins nécessaires. L'intérêt de la maison réclame un supérieur plus préoccupé de faire observer la discipline religieuse et de ramener le train de la communauté à plus de parcimonie » (2).

Ce fléchissement dans la pauvreté religieuse vers le premier quart du siècle se manifestait d'abord par la splendeur exagérée de la musique à l'église. On avait même, en dépit des constitutions, accepté une fondation pour l'assurer; le Général intervint sans indulgence (3). Quant à la table, on peut accorder à ces hommes qui ne ménageaient pas leur peine dans le labeur de l'étude ou du ministère et dans l'atmosphère dangereuse des hôpitaux d'alors, qu'il fallait à leurs appétits septentrionaux une nourriture abondante; mais, comme l'insinuait le Général dans

(1) Lettre du Père Général au Père Frédéric de Tassis, Provincial, 24 mars 1635.

(2) Idem au Père Jacques Stratius, Provincial, 26 janvier 1630 et au Père de Tollenaere, préposé de la maison professe.

(3) Les constitutions, écrit le Père Général, ne permettent aux maisons professes aucun revenu fixe, pas même celui qui servirait à l'entretien d'une lampe du sanctuaire. (Lettre au Père Stratius, Provincial, 26 janvier 1630.) Et il ajoute : « V^e R^e ne manquera pas de réprimander sévèrement le coupable. » Il insiste, le 26 mars, et refuse le répit de six mois demandé par le supérieur. Il finit par consentir le 20 juin à ce que la musique continue, à la condition que la maison professe n'ait pas à en supporter les frais.

une lettre adressée au Père Provincial, Guillaume de Wael, on pourrait réaliser une notable compression des dépenses, si on se contentait d'une table plus frugale. Certains, ajoute-t-il, ne se soucient pas assez de diriger la générosité de nos bienfaiteurs : au lieu de s'évertuer « à ce que les aumônes, données fréquemment par nos amis pour procurer un repas plus somptueux, soient employées plutôt pour les besoins de chaque jour », ils préfèrent « obtenir des dîners plus délicats ». Et le Général prescrit de prendre des mesures énergiques pour faire cesser cet abus et pour ramener à un train de vie plus simple « une maison qui gémissait sous le poids des dettes » (1). En ce qui concerne le mobilier aussi, la richesse de la grande métropole s'était infiltrée dans la maison; dans les chambres des Pères se trouvaient quelquefois « des tableaux d'une valeur de plusieurs centaines de florins, des coffrets d'une élégante menuiserie et d'autres objets semblables » (2). On possédait aussi une voiture, qui conduisait parfois les Pères à la maison de campagne pour leur délassement (3).

De ce que le Général ait été mis au courant, nous pouvons conclure que tous n'approuvaient pas ces relâchements; et de ces relâchements eux-mêmes, que les supérieurs locaux manquaient parfois de vigilance ou de fermeté. En dernière analyse, c'est à eux qu'il faut surtout demander compte de l'état religieux et financier de la maison. Nous connaissons en gros ses ressources; il n'est pas difficile de deviner qu'elles ne suffisaient pas aux dépenses énormes des constructions, aggravées par celles dont il vient d'être question. Une seule solution restait, l'emprunt.

---

(1) Lettre du Père Général au Père Provincial, Guillaume de Wael, 25 janvier 1631.

(2) Lettre du Père Général au Père Jean de Tollenaere, Provincial, 26 février 1639. La remarque s'adresse à plusieurs collèges de la province et pas seulement à la maison professe. Ordre est donné de faire enlever les meubles trop précieux. « Dans votre pays, ajoute le Général, on trouve en abondance des images en papier fort gracieuses et très propres à entretenir la piété, sans détriment de la pauvreté. » (Idem eidem, 30 avril 1639.)

(3) Lettre du Père Général au Père Visiteur, André Scherer, 15 juillet 1617.

7. *Emprunts répétés. Déséquilibre financier.*

Or, à cette époque et dans une communauté qui ne pouvait vivre que d'aumônes, il eût fallu, dans le maniement de cette *ultima ratio* du financier, autant de modération prudente que de persévérante habileté. L'une et l'autre manquèrent au préposé qui pendant neuf ans gouverna et bâtit. Ce Père Tirinus était pourtant anversois et appartenait à une famille fortunée; or, dès la première année de sa supériorité, il a tellement emprunté que les avertissements lui viennent de Rome. Le Père Scherer, Visiteur, craint que « la construction de l'église ne cause à toute la province un tort irréparable » (1). Le Général, effrayé des sommes dépensées en un an pour la bâtisse et l'entretien des Pères, ordonne « qu'on vive avec plus de frugalité, qu'on modère les travaux de l'église et qu'on n'y dépense rien de plus que ce que rapportent les aumônes » (2).

Comment faut-il se représenter ce qui suivit? Nous observons les relations du préposé avec le Général comme une conversation dont on n'entend qu'un interlocuteur. En effet, à partir du XVII[e] siècle, très peu de lettres envoyées à Rome ont été conservées; nous n'avons que les registres de la correspondance des Pères Généraux, de sorte que nous ignorons souvent les explications qui leur ont été fournies; elles seraient parfois la justification de la conduite de leurs inférieurs, ou tout au moins elles remettraient au point ce que les doléances et les remarques pouvaient avoir d'exagéré. De plus, les courriers mettaient entre Anvers et Rome un mois et parfois davantage; et ainsi les solutions données aux questions urgentes arrivaient souvent

(1) « R[a] V[a] metuit ne aedificatio templi domus professae damnum toti provinciae difficulter reparabile adferat ». Lettre du Père Général au Père Scherer, 20 avril 1617.

(2) Lettres du Père Général au Père Tirinus, 15 février 1617, et au Père Scherer, 24 juin 1617.

en retard, quand les supérieurs locaux avaient déjà dû prendre une décision. Le Père Tirinus fût-il entraîné à bâtir parce qu'il avait bâti? ou par le desir même de ses bienfaiteurs, qui n'auraient pas toléré dans l'opulente métropole une œuvre médiocre? Ce qui incline à le juger avec indulgence, c'est qu'il agit sous les yeux et avec l'approbation de son chef immédiat, le Provincial, qui loge dans la maison.

Quoiqu'il en soit, l'inexorable marée de la dette montait irrésistiblement d'année en année : le 1er juillet 1619, elle s'élevait à 118,192 florins (1); le 22 février 1620, elle a presque doublé, 220,000 florins, et à l'actif « des espérances » (2). Le supérieur engloutissait toujours, demandant qu'on attribuât à son église des patrimoines offerts par ses collègues. Refus du Général, qui supplie et ordonne qu'on cesse d'emprunter (3). Malgré tout, le Père Tirinus va toujours; il ajoute à l'église deux chapelles latérales et entame la reconstruction du domicile des Pères, achetant dans ce but les maisons voisines et, comme sa famille intervient, le Général finit par tolérer (4). Cependant, la correspondance de Belgique lui apprend que tous les Pères, sauf le Provincial et le Père Tirinus, blâment hautement ces prodigalités; dans toute la province, on se plaint de la réputation de richesse qu'elles valent à la Compagnie (5); il ordonne donc de surseoir, puis cède, à la condition expresse qu'on ne contracte pas de nouvelles dettes (6). C'était mal connaître le Père Tirinus; tandis que son Général se rongeait d'angoisse à la pensée de cette course à l'abîme, lui bâtissait et embellissait : en 1621, la dette doublée à nouveau, atteignait 460,386 flo-

(1) *Bouw der Kercke*, f° 157.

(2) Lettres du Père Général au Père Scribani, 22 février, au Père Sucquet, 25 avril, au Père Tirinus, 15 août 1620.

(3) Lettre du Père Général au Père Tirinus, 7 mars 1620.

(4) Idem au Père Provincial, Sucquet, 9 mai 1620.

(5) Lettre du Père Général au Père Sucquet, Provincial, 20 février 1621.

(6) Idem eidem 15 mai, 1er juin, 16 octobre 1621, et au Père Tirinus, 16 octobre 1621.

rins (1). Dans quelle honteuse banqueroute sombrerait et la maison et la Compagnie, si les créanciers, pris d'une panique bien naturelle, accouraient en masse réclamer leurs fonds?

Hélas! l'inépuisable générosité des Anversois et le solide crédit de la Compagnie semblaient justifier le trop confiant supérieur. « Lorsque (en 1621), raconte le chroniqueur jésuite, les trompettes de l'hôtel de ville sonnèrent l'expiration de la trêve (de douze ans), et qu'un danger extrême semblait planer sur la ville forte d'Anvers, il ne se rencontra aucun des nombreux créanciers qui, à la vue du péril public, vint nous redemander l'argent qu'il nous avait confié sans hypothèque, sans garantie ni cautionnement. Plusieurs, au contraire, consentirent à prolonger les échéances de remboursement qui venaient d'expirer. » Et il ajoute cette phrase qui dévoile d'inquiétants principes financiers : « C'est pourquoi notre confiance est d'autant plus fondée que Dieu tout-puissant se constituera la caution de l'amortissement des emprunts que nous avons contractés pour l'érection de son auguste demeure » (2).

Quoi d'étonnant que le bâtisseur prodigue, encouragé en outre par le succès de la consécration de l'église (3), pensât compléter son rêve. En 1622, tandis que s'achevait la décoration de l'église, on travaillait à ériger les deux chapelles latérales de la Sainte-Vierge et de Saint-Ignace, puis un local pour les sodalités, et enfin, après avoir acquis et abattu vingt-et-une petites habitations, on reconstruisait sur un plan plus vaste la maison professe : un vestibule monumental — dont les traces subsistent encore — donnait à droite et à gauche sur une salle de réception et de nombreux parloirs, qui occupaient tout le rez-de-chaussée, tandis que l'étage était réservé à la bibliothèque. En pénétrant dans l'intérieur, on se trouvait dans une vaste cour carrée; en face une galerie, promenoir de 16 mètres de large,

(1) *Bouw der Kercke,* f^os^ 200 et suiv.

(2) *Historia domus professae,* à l'année 1621.

(3) Voir plus haut, p. 461.

toute en pierres de taille, avec ses arcades en plein cintre, dominée par les chambres des Pères; à droite, une coquette infirmerie avec lazaret isolé pour les maladies contagieuses; à gauche, maison d'habitation avec un superbe escalier (1). Dans la tour de l'église on suspendit, en 1624, quatre cloches qui coûtèrent 1,723 florins (2).

De quoi faut-il s'étonner davantage, des splendeurs coûteuses, que les Pères purent accumuler avec l'argent qu'on leur prêtait, ou de la tolérante longanimité du Général?

8. *Le Père Tirinus remplacé.*

Par deux fois, il parut ébranlé dans la confiance qu'il avait vouée au P. Tirinus. Il avait pensé le remplacer en 1621 et, apprenant qu'il avait commencé sans permission de nouveaux travaux, il lui avait infligé une sanction publique : le Provincial lui ordonnerait « de se placer à la petite table (des pénitences) au réfectoire... et, pendant ce temps, un Père lirait un écrit qui lui reprocherait d'avoir commencé la bâtisse de la chapelle de la Vierge sans l'autorisation des supérieurs, et l'avertirait de ne plus rien entreprendre de semblable à l'avenir » (3).

Deux ans plus tard, le supérieur étant envoyé à Rome par la congrégation provinciale, son remplaçant intérimaire, le

---

(1) Droeshout, *Annales de la maison professe*, II, 109. — F. Peeters, S. J., *Visite à l'église Saint-Charles*, pl. I, reproduit l'eau-forte de Jacques Neefs, qui représente la maison professe avec son église.

(2) Il est vrai que le magistrat donna 100 florins et le margrave gouverneur d'Anvers, autant. Les cloches sortaient de l'atelier de Jean Tordeau, fondeur à Nivelles; elles pesaient respectivement 1,562; 1,140; 840 et 620 livres, au prix de 15 sous la livre, ce qui aurait nécessité une dépense de 2,913 florins; mais, comme le fondeur reprit les trois anciennes cloches pesant 1,058; 846 et 466 livres, soit au total 2,370 livres, les nouvelles ne coûtèrent, y compris les frais de suspension, que 1,723 florins. — Droeshout, *op. cit.*, II, 171; *Bouw der Kerke*, f^os^ 236 et 239.

(3) Lettres du Père Général au Père Sucquet, Provincial, et au Père Tirinus, 12 juin 1621. En fait, le P. Tirinus s'étant expliqué, le Père Général rappela la mesure. (Idem eisdem, 21 et 28 août 1621.)

P. Jean De Tollenaere (1), examina soigneusement les livres de comptes; il y soupçonna un pitoyable mélange des dépenses de la maison avec celles de l'église et des irrégularités, qui aggravaient encore les charges de la maison, mettaient en doute la bonne foi du supérieur et devaient, si elles venaient à être connues, ébranler le crédit de la Compagnie auprès de ses créanciers (2). A son retour en Belgique, le P. Tirinus fournit des explications dont le P. Vitelleschi crut pouvoir se contenter (3); mais, si le supérieur d'Anvers gardait son crédit au dehors, il le perdait auprès du Général. Malgré les supplications affolées et les ordres de son chef, il s'enlisait de plus en plus dans l'insondable déficit. A ce degré de déséquilibre, n'était-ce pas fatal? Voici le bilan de 1624 : pour solder les 21,000 florins d'intérêt des 422,256 florins empruntés pour l'église, on avait à l'actif 11,009 florins et rien encore pour la subsistance de la communauté (4)! Aussi, en un an, la dette arrive-t-elle au formidable chiffre de 508,000 florins (5).

Faut-il s'étonner si les plaintes affluaient à Rome de plus en plus drues, submergeant les protestations du P. Tirinus. « Vous avez beau me dire, lui écrit le Général, que vos constructions ne sont critiquées que par quelques Pères et, au dehors, par les

---

(1) Le Père Jean de Tollenaere, né à Bruges en 1582, entra au noviciat de Tournai en 1602 et mourut en 1643, préposé de la maison professe, qu'il avait gouvernée à trois reprises. Il avait été Provincial de la Flandro-belge de 1638 à 1641.

(2) Lettre du Père Général au Père de Tollenaere, 31 décembre 1622.

(3) Le P. Droeshout, *op. cit.*, II, 116-122 reproduit d'après la correspondance du Père Général tout le détail des griefs faits à Tirinus au sujet de sa comptabilité. Nous n'avons pas malheureusement les réponses du préposé, ni les explications fournies par le Provincial Sucquet, couvrant son inférieur; mais nous voyons que le Père Vitelleschi se déclare satisfait des explications données. « Je me réjouis, écrit-il, le 15 avril 1623, que tous les doutes soulevés par la gestion financière du P. Tirinus, pendant son absence, soient écartés. Plût à Dieu, ajoute-t-il mélancoliquement, que je puisse en apprendre autant par rapport aux dettes qu'il a contractées! Elles sont pour moi un tourment continuel ». Il écrit le 17 juin et le 1er juillet dans le même sens au Père Tirinus.

(4) Droeshout, *op. cit.*, II, 158 d'après le manuscrit *Bouw der Kercke*, f° 235.

(5) *Catalogus tertius rerum provinciae Flandro-belgicae anni 1625.* (Catalogi tertii, n° 28.)

hérétiques et les ennemis de la Compagnie; ... vos dettes provoquent le grand mécontentement, sinon l'indignation, d'un grand nombre des nôtres et des étrangers... » En outre, « un vif ressentiment a été soulevé dans toute la Belgique par ces constructions somptueuses et magnifiques... Aussi bien dans le Brabant et les Flandres qu'en Hollande, la réputation de la Compagnie souffre de cette folie de bâtir... Parmi ceux qui se rendent à Anvers et à Bruxelles, il en est peu qui ne reviennent scandalisés; l'évêque N***, très favorable à la Compagnie, disait que dans ces villes les jésuites bâtissaient, non comme des religieux, mais comme des rois... ; l'archevêque de Malines, Mathias Hovius († 1620), avait déclaré peu de jours avant sa mort... que, si même il en avait éprouvé le désir, il se serait fait scrupule de donner quelque chose à ceux qui dépensaient en superfluité et pour l'ostentation les aumônes qu'ils avaient reçues ». Au reste, les collèges des jésuites des autres villes constataient avec amertume « qu'on leur soustrayait ainsi beaucoup d'aumônes, parce qu'on donnait aux gens occasion de penser ou bien que la Compagnie n'en avait pas besoin, ou qu'elles étaient trop précieuses pour être consacrées en si grande quantité à des constructions dispendieuses et grandioses » (1).

Il fallait bien mettre un terme à la gestion du supérieur d'Anvers; cet invraisemblable roman finirait malgré tout par le triomphe de la saine finance. Au successeur, le P. Jean de Tollenaere, qui, le 8 mars 1625, prit la place du P. Tirinus, le Général enjoignit strictement de cesser toute construction : « il vous est plus nécessaire, écrit-il, de rendre à ses propriétaires l'argent emprunté que d'embellir votre demeure » (2).

---

(1) Lettres du Père Général au Père Tirinus, 9 septembre 1623, 2 février et 23 mars 1624. L'*Historia domus professae*, à l'année 1621, se fait elle-même l'écho des bruits malveillants qui couraient contre les jésuites. Elle parle des « clamores... loquacium et invidorum... Quis, inquiunt, modus jesuitici fastus? Marmorea nunc, argentea mox et aurea sunt excitaturi templa. Idque non Deo divisque, sed vanitati ».

(2) Lettres du 3 et du 17 mai 1625, et au Père Scribani, récemment revenu à la maison professe, 25 avril et 17 juin 1625.

9. *Liquidation de la dette.*

Et comme la menace de la banqueroute planait toujours « sur la maison, sur la province et sur toute la Compagnie » (1), il ordonnait une liquidation immédiate des dettes. Or, pour vivre, on avait les aumônes, et pour servir les intérêts de l'emprunt, « la miséricorde de Dieu » (2). On chercha donc, et cette fois sérieusement, les moyens de se libérer. L'économie d'abord; on songe à vendre la maison de campagne, mais les donateurs s'y opposent formellement (3); puis on propose de diminuer le nombre des Pères, fallût-il faire travailler davantage ceux qui resteront (4). On rogne aussi sur la nourriture, — comme d'ailleurs dans toute la province, — en prescrivant « qu'aussi longtemps que durera l'intense disette des denrées alimentaires, les nôtres se servent... d'un pain plus noir et plus commun; de même, à ceux qui, en dehors des repas, désirent une boisson rafraîchissante, qu'on donne une bière plus légère ». Cette coutume était alors en usage aussi dans la province romaine; on pourra citer aux Pères cet exemple « pour leur faire supporter plus volontiers, qu'en ces sortes de mesures, les supérieurs aient égard à la pauvreté et à l'édification » (5).

Malgré ces louables efforts, le gouffre ne se comblait pas. Le Père Provincial, Florent de Montmorency, avait proposé, le 26 novembre 1626, d'utiliser les biens de certains collèges

---

(1) Lettre du Père Général au Provincial, Florent de Montmorency, 26 décembre 1626.

(2) « Habet misericordiam Christi »; bilan de l'état financier de 1628. (*Catalogus tertius rerum provinciae Flandro-belgicae anni 1628*, Catalogi tertii, n° 28.)

(3) Voir plus haut, p. 457, note 3. Les demoiselles Houtappel étaient intervenues pour une large part dans l'achat de cette campagne. Le Père Vitelleschi avait consenti à cette aliénation; mais il s'inclina devant la volonté formelle des donatrices. (Lettre du Père Général au Provincial, 20 janvier 1629.) — Voir Droeshout, *op. cit.*, II, 297.

(4) Lettre du Père Général au Père Jacques Stratius, Provincial, 10 mars 1629.

(5) Lettre du Père Général au Père de Montmorency, Provincial, 25 juillet 1626.

pour renflouer la maison professe; mais le Général déclarait cet expédient contraire aux constitutions (1). Les autres moyens suggérés n'avaient pas chance de succès. On était acculé à la capitulation; il fallut recourir à une mesure extrême mais inévitable, unique peut-être dans l'histoire de l'Ordre. Le Général décida de suspendre pour un temps la maison professe, afin de lui enlever l'incapacité de recevoir (2). Il fallait pour cela l'autorisation du pape; Urbain VIII l'accorda et, le 13 juillet 1630, le Général fixait le statut provisoire de la maison, qui, bien entendu, resterait ignoré du public, crainte de voir tarir la source des aumônes et de donner l'éveil aux créanciers (3). Elle passerait sous l'obédience du recteur du collège (4) et on lui appliquerait quelques riches patrimoines de jésuites flamands ainsi que le produit de la vente de certaines propriétés, notamment de celles que menaçaient les Hollandais; enfin, on pourrait satisfaire les créanciers qui s'inquiéteraient, en leur donnant — par permission spéciale du Saint-Siège — hypothèque sur les biens des collèges (5).

Le nouveau Provincial, le Père Guillaume de Wael (6), allait enfin résoudre cette question angoissante des dettes de la maison professe. Dès son entrée en charge, il se mit à l'œuvre

---

(1) Lettre du Père Général au Père de Montmorency, 5 janvier 1627 : « Hic modus... videtur nobis plane illicitus, cum hoc esset bona temporalia collegiorum in usum professae Societatis convertere, quod quam severe constitutionibus nostris sit prohibitum, R^a V^a non ignorat ».

(2) Lettre du Père Général, 9 février 1630, au Père Jacques Stratius, qui avait succédé au Père de Montmorency le 30 septembre 1627.

(3) Idem eidem, 13 juillet 1630.

(4) Le Père Laurent Uwens († 1641), avec le titre de recteur, restait à la maison professe; le Père Guillaume Buvet était vice-recteur au collège.

(5) Lettres du Père Général au Père Stratius, 30 mars et au Père Jean de Tollenaere, 5 avril 1630. Il leur recommande d'user avec modération de la dispense accordée par le pape.

(6) Il avait succédé au Père Stratius, le 10 octobre 1630. Le Père Guillaume de Wael van Wromesteyn (1583-1659), issu d'une noble famille d'Utrecht, était entré dans l'ordre des Chevaliers-Teutoniques; il le quitta en 1602 et fut admis à Rome dans la Compagnie de Jésus. Il fut trente ans supérieur : recteur de Maestricht, de Louvain, trois fois de Bruxelles et, à deux reprises, Provincial de Flandre (1630-1634 et 1649-1652). Il mourut à Bruxelles.

et, avec autant d'habileté que d'énergie, il la mènera à terme. S'inspirant des idées suggérées par le Général [1] et des projets esquissés par ses trois prédécesseurs, il élabora un plan d'ensemble, qui permettrait, disait-il, en l'espace de quatre ans, d'éteindre les quatre-cinquièmes de la dette. Ce projet, que nous avons retrouvé aux Archives du royaume [2], comporte deux points : l'amortissement du capital d'environ 500,000 florins et l'acquittement des intérêts (24,000 florins).

Pour le capital, il propose de rembourser chaque année 100,000 florins, au moyen des patrimoines des jésuites anversois et hollandais [3]. Quant aux intérêts, ils iront, dit-il, en diminuant d'environ 5,000 florins chaque année, à mesure qu'on remboursera une tranche de l'emprunt. La première année, il prélèvera la somme de 24,000 florins sur les patrimoines des jésuites originaires du Brabant et de la Flandre; les années suivantes, il imposera les collèges et la mission de Hollande [4]. Ainsi, en quatre années, on aura remboursé 400,000 florins. Pour les 100,000 florins restants, la dette « s'éteindra d'elle-même » [5]. Ce sont, en effet, en grande partie des rentes viagères; puis il escompte des legs importants; enfin, au besoin, il recourra à un emprunt sans intérêt [6].

---

(1) Lettre du Père Général au Père de Wael, 9 novembre 1630.

(2) *Consultatio Bruxellae habita de domo professa 28, 29 et 30 decembris 1630 ... de expungendis debita domus professae.* Double exemplaire, dont l'un est revêtu de la signature autographe du Père Général, Mutius Vitelleschi. (A. R. Jés., F. B., n° 548.)

(3) Il prélèverait 150,000 florins sur les patrimoines des Anversois, à concurrence de 37,500 florins annuellement et 250,000 sur les patrimoines des Hollandais, à raison de 62,500 florins par an. Il demande de pouvoir promettre aux donateurs qu'ils seront reconnus comme fondateurs de la maison professe et que les suffrages ordinaires leur seront accordés « pro rata contributionis; ... ut ad liberalius contribuendum animentur ». Il a dressé la liste des Pères anversois et hollandais qui peuvent disposer de leur patrimoine, avec l'indication de la somme qu'on peut espérer de chacun. *Ratio extinguendi summam capitalem.* (A. R. Jés., F. B., n° 548.) Les contributions les plus importantes sont celles des deux Pères Papebroch (40,000 fl.) et du Père Jean-Baptiste Van Bisthoven (30,000 fl.)

(4) Pour le détail, voir le document cité plus haut, note 2.

(5) « Alia 100,000, quae erant dispungenda ... se ipsis extinguentur ». (*Ibidem.*)

(6) *Ibidem.*

Le Général donna à ce projet sa pleine approbation et promit son concours (1). Aussitôt, on organise la liquidation d'une manière méthodique : un Père est désigné par le Provincial pour s'occuper du remboursement des capitaux, un autre devra réunir les sommes nécessaires au service de la rente. Sage précaution, que l'expérience passée a rendue nécessaire, défense absolue est faite d'opérer aucun virement entre ces deux postes et d'employer à payer les intérêts la plus minime partie des fonds recueillis pour amortir le capital. La communauté continuera à vivre d'aumônes; le supérieur est chargé de les procurer, mais il lui est strictement défendu de rien distraire du fonds d'amortissement pour l'entretien de la maison; bien plus, si, comme on a lieu de l'espérer, les aumônes dépassent la somme nécessaire, le surplus devra être employé au remboursement des créanciers (2).

Ce projet ne resta pas lettre morte; on l'accomplit dans toutes ses parties. Aussi, grâce à ces mesures combinées, la lourde épave se souleva, lentement d'abord, puis, assez rapidement, pour revenir à la surface en peu d'années : le 29 octobre 1633, après trois ans, la maison professe, remise à flot, reprenait son caractère et ses obligations spéciales (3). L'année suivante elle voguait presque sans avaries; il ne restait plus qu'une dette insignifiante (4).

Si nous nous sommes étendu si longuement sur l'histoire

---

(1) Lettres du Père Général au Père Provincial, 1er et 15 février 1631, et surtout 21 juin : « Qua (ratione), cum non videam quae aptior et melior institui possit, non possum eam non valde probare ... Ego etiam, pro mea virili, toto animi conatu adnitar, ut quae a me praestari poterunt ad studia Patrum, qui negotium hoc curandum in se receperunt, adiuvanda iisdem quam studiosissime praestem ». (*Ibidem.*)

(2) *Ibidem.*

(3) En 1632, la dette était réduite à 307,029 florins et les ressources comportaient 36,500 florins. (*Catalogus tertius rerum provinime Flandro Belgica, 1632*, CATALOGI TERTII, n° 28.) L'année suivante la moitié de la dette était remboursée. (Lettre du Père Général au Père de Wael, 23 juin 1633.)

(4) Idem eidem, 17 juin 1634. Le Père Général exprime sa joie d'apprendre que « ingens illa debitorum vorago iam prope impleta sit ».

financière de cette maison, ce n'est pas, on le pense bien, pour le plaisir facile et vulgaire de triompher de ses entreprises, qui eurent, malgré tout, leur splendeur. Son histoire comporte plus d'une conclusion. Elle montre d'abord — ceci n'est pas neuf — comment des hommes aux intentions certainement droites peuvent se laisser entraîner, par le prétexte du bien et par l'influence du milieu, à des mesures que la prudence ne peut approuver. Elle explique ensuite, pour sa part, la réputation de richesse que la Compagnie s'est créée dans les Pays-Bas (1). Sans doute, Anvers s'enorgueillissait de son « temple de marbre »; même aujourd'hui, après l'incendie de 1718 (2) et les autres avanies qu'elle a subies (3), l'ancienne église des jésuites fait honneur à la cité; mais en l'élevant au prix de sommes fabuleuses, les Pères élaboraient en même temps pour eux-mêmes, dans la grande masse du public, le renom d'une inépuisable opulence. Car on oubliait, alors comme aujourd'hui, qu'ils bâtissaient non avec leur argent, mais avec leur crédit. Et, comme ils travaillaient pour eux-mêmes autant que pour l'honneur divin, le faste dont ils glorifiaient Dieu leur valait tout à la fois une réputation d'orgueil et de luxe (4), contre laquelle protesterait en vain la vie modeste et mortifiée de la plupart d'entre eux.

Ce qui est plus grave pour leur histoire intime, ce sont les lueurs inquiétantes que les événements rapportés ci-dessus projettent sur le fonctionnement de leurs institutions les plus vitales. Un supérieur, de l'aveu de son chef, paraît bien avoir laissé fléchir entre ses mains la règle de pauvreté dont la garde lui était confiée; il est vrai que son supérieur immédiat, le

(1) Lettres du Père Général au Père Tirinus, 25 avril 1620 et au Père Sucquet, Provincial, 20 février 1621.

(2) Droeshout, *Annales de la maison professe*, V, 292 et suiv. — Ferd. Peeters, S. J., *L'incendie de l'église des Jésuites à Anvers*. (Extrait du Réveil, Anvers, 1920, 62 et suiv.)

(3) Ferd. Peeters, S. J., *Une visite à l'église Saint-Charles à Anvers*. Anvers, 1924, 9 et suiv.

(4) Voir plus haut, p. 478, note 1.

Provincial — dont nous ne possédons, hélas! ni les lettres ni les mémoires — semble le couvrir. De son côté, le Général de l'Ordre, le voyant conduire son bâtiment au naufrage, jette l'alarme dès le début (1); mais, pendant neuf ans, lui envoie des plaintes et des ordres au lieu d'une démission. Voici un extrait d'une de ses lettres au Père Tirinus; on pourrait la dédier à ceux qui s'imaginent la Compagnie gouvernée comme une machine : « Vos constructions, je ne les ai autorisées que parce que, seul contre ceux qui pensaient autrement, je n'ai pu obtenir qu'on payât d'abord les dettes, avant d'entamer de nouveaux travaux » (2). Et ailleurs, parlant de la situation obérée d'Anvers et de diverses autres maisons, il conclut par cette réflexion découragée : « Que Dieu pardonne à ceux qui, trop confiants dans leurs espérances, ont précipité votre province dans ces angoisses mortelles » (3). En somme, toute la hiérarchie de la Compagnie ne réussit pas à empêcher la maison professe d'échouer sur des écueils pourtant bien apparents. Tant il est vrai que les institutions valent surtout par les hommes qui les incarnent. *Nihil leges sine moribus*. Saint Ignace en avait averti ses enfants : le gouvernement et le progrès de la Compagnie dépendraient moins des constitutions que de « la loi intérieure... écrite dans les âmes par le Saint-Esprit ».

Cette loi, au reste, continuait à régir la maison professe d'Anvers; les ombres de son histoire financière soulignent les brillantes couleurs de sa longue et féconde activité, dont les divers aspects seront décrits dans la suite de cette histoire. Il fallait raconter cet aspect spécial des fondations de la Compagnie sous les archiducs, parce qu'il contraste à bien des égards avec l'érection des collèges.

---

(1) *Passim*, dans la correspondance du Père Vitelleschi, de 1617 à 1626.

(2) Lettre du Père Général au Père Tirinus, 11 novembre 1623.

(3) Lettre du Père Général au Père Sucquet, Provincial, 3 juin 1623.

CHAPITRE XV.

Histoire particulière des fondations sous les archiducs. Les collèges (1).

1. Établissement temporaire. — 2. Difficultés soulevées : les villes, les évêques, les rivaux. — 3. Établissement définitif : intervention des supérieurs. — 4. Fondation : contrat, dotation. — 5. Bienfaiteurs : les jésuites eux-mêmes, les archiducs, les évêques, les ordres religieux, les villes, les particuliers.

Ceux à qui le *perinde ac cadaver* a fait croire que le jésuite agit comme un automate sur un ordre venu des chefs, et qui attribuent à Rome la responsabilité de toutes les initiatives de l'Ordre, s'imaginent que la Compagnie s'étend et travaille en vertu d'un plan conçu d'avance et réalisé à mesure des possibilités Vue de ce biais, la conquête de la Belgique des archiducs par les collèges des jésuites dérouterait ; car elle manquerait aux règles de la stratégie la plus élémentaire. Il eût fallu, cela va sans dire, étudier la carte des Pays-Bas espagnols et de la principauté de Liége au point de vue religieux surtout ; se demander quelles étaient les nécessités les plus impérieuses de la foi et choisir en conséquence les localités où l'on utiliserait d'abord un personnel toujours trop restreint, répartir ensuite les disponibilités de manière à couvrir tout le pays d'un réseau

---

(1) **Sources imprimées** : Juvancy, *Historia Societatis Jesu*, pars 5ª, t. II. — Cordara, *Historia Societatis Jesu*, pars 6ª, I et II. — *Annuae litterae Societatis Jesu* (1596-1614).

Sources manuscrites : Les *Historiae domus*. — *Litterae annuae*. (Flandro-Belgica historia, III et Gallo-Belgic. historia, II.) — *Fundationes Flandro-Belgicae*. — *Fundationes Gallo-Belgicae*. — *Epistolae Patrum Generalium ad provinciam flandro-belgicam* et *ad provinciam gallo-belgicam*. Nous indiquerons pour les différents collèges, les sources particulières.

régulier. Or, comment s'expliquer que rien de pareil ne se soit réalisé? Le problème, en fait, disparaît pour qui consulte la correspondance des Généraux avec les supérieurs locaux, Provinciaux et recteurs. Elle montre à l'évidence que la fondation des collèges doit être attribuée avant tout aux Belges eux-mêmes, aux jésuites belges et à leurs amis. Le rôle du Général de la Compagnie, et même celui des Provinciaux, s'est borné presque toujours à diriger les énergies spontanées de leurs subordonnés.

Raconter, comme nous l'avons fait jusqu'ici, l'histoire individuelle de chacune des maisons nouvelles entraînerait à de fastidieuses redites; il suffira de grouper en un récit commun leurs destinées, car elles se ressemblent.

1. *Établissement temporaire.*

De quelque maison ou collège établi au XVI[e] siècle, des Pères vont, à la demande d'un évêque ou d'un curé, ou d'après leurs inspirations, prêcher et expliquer le catéchisme dans une localité voisine; ils y logent chez l'ecclésiastique qui les a invités ou « chez l'habitant »; s'ils réussissent, ils lient de bonnes relations avec quelques personnes et acquièrent une réputation qui, survivant à leur départ, fera désirer leur retour. Un Père, Jean David, prédicateur en renom, va du collège d'Ypres, avec son compagnon, prêcher en 1606 l'avent et le carême à *Bailleul;* on les redemande d'année en année et l'idée vient de les retenir à poste fixe (1). Même histoire à *Dunkerque*, où les Pères de Bergues vont prêcher en 1599; on songe à leur réserver une habitation, où ils puissent venir s'installer

(1) Cordara, *Historia Societatis Jesu,* pars 6[a], lib. X, § 85. — Lettre du Père Général au Père Provincial, François de Fléron, 24 juin 1606. *Collegii Belliolani Societatis Jesu initia et progressus.* (A. R. Jés., F. B. 974 et Historia Flandro-Belgica, I, n° 84.)

périodiquement, ne fût-ce que pour quelques jours (1). A *Namur*, c'est l'évêque qui, en 1572, a envoyé son doyen du chapitre demander aux Pères de Dinant de venir enseigner au séminaire (2); la mission que les Pères de Liége prêchent à Namur en 1596 leur vaut des sympathies qui ne restent pas platoniques : un chanoine de la cathédrale, Héraclès de Jamblinne, seigneur de Doion, leur lègue une maison rue Basse-Marcelle et une autre à Andenne (3); le chanoine Gilles de Monin leur fait une donation (4); un ancien jésuite, Nicolas Mortaigne, non content de leur assurer des rentes, travaille activement à les attirer dans cette ville (5).

---

(1) Collège de Dunkerque (*flandro-belge*). Dès 1599, les Pères de Bergues-Saint-Winoc allaient à Dunkerque enseigner le catéchisme aux enfants, visiter les hôpitaux et les prisons, où se trouvaient jusqu'à 180 matelots hollandais; ils étaient hébergés chez le greffier de l'amirauté, Jean Wantens. En 1612, le Père François de Smidt vint de Bergues avec un coadjuteur occuper à Dunkerque la maison paternelle du Père Jean-Baptiste de Vriese, le premier habitant de la ville devenu jésuite. En dépit d'obstacles suscités par le magistrat, — il en sera question plus loin, — une petite résidence provisoire s'ouvrit en 1613, les Pères recevant chaque semaine de leurs confrères de Bergues les vivres et les effets nécessaires. En 1614, avec le concours de soldats espagnols, qui s'étaient offerts spontanément, ils transformèrent en chapelle la brasserie attenante à l'habitation; grâce à l'abbé des Dunes, Adrien Cancelier, les dispositions du magistrat s'améliorèrent au point qu'il contribua pour une centaine de florins à ces travaux. En 1618, la résidence est déclarée indépendante et, comme nous le verrons, elle devint en 1623 le siège de la *mission navale*. Elle s'était agrandie d'une propriété voisine, la maison Sainte-Anne, où on ouvrit en 1620, deux, puis trois classes. Le titre de collège avec un recteur indépendant lui fut accordé en 1631. Les bâtiments des nouvelles classes, construits en 1641, ont été rasés en 1810 pour faire place au collège communal; l'église, bâtie en 1632, a été démolie en 1826. — Flahault, *Notes et documents pour servir à l'histoire des institutions ecclesiastiques de l'enseignement secondaire à Dunkerque, à partir du XVII^e siècle*. Dunkerque, 1894. — *Historia residentiae postea collegii Dunkercani* (A. R. Jés., F. B. 980 et Historia Flandro-Belgica, I, n° 74; VI, n^os 33 et 47). — *Documents divers* (A. R. Jés., F. B., n^os 691-700.)

(2) Lettre du Père Menu au Père Nadal, 1^er mars 1572. (*Germ. Epist.*, XIII, 82.)

(3) *Historia collegii Societatis Jesu ... Namurci* (Historia flandro-belgica, I, ad calcem).

(4) Il entra dans la Compagnie de Jésus et mourut à Lille en 1624. Au sujet de cette donation, faite en 1598, voir archives de l'État à Namur, jésuites.

(5) *Historia collegii* (loc. cit.) et lettre du Père Général au Père Provincial, Bernard Olivier, 28 décembre 1602.

Ainsi s'amorce le premier établissement; il arrive aussi que spontanément une ville appelle les jésuites à y ouvrir d'emblée un collège : ce fut le cas pour Audenarde et surtout pour plusieurs localités du sud-ouest, Arras, Bergues, Aire, Maubeuge, Hesdin; en particulier *Hesdin,* où l'histoire de la fondation ne relate que sourires et subsides (1).

Ailleurs, tout au contraire, la graine semée, au lieu de tomber sur une terre accueillante et féconde, semble accrochée à une poignée de poussière entre les pierres ou prête à suffoquer au milieu de semailles drues.

2. *Difficultés soulevées : les villes, les évêques, les rivaux.*

Cette mission de *Bailleul*, dont il vient d'être question, faillit être rappelée à cause d'un différend entre l'évêque d'Ypres et les autorités communales au sujet des Pères (2). A *Dunkerque* de même, la ville, dont le syndic est hérétique, refuse d'admettre les jésuites et, quand les archiducs l'y contraignent (3), elle s'en tient là; plus tard, après l'ouverture des classes, elle deviendra sympathique et accordera des subsides (4).

---

(1) Collège d'Hesdin (*gallo-belge*). Commencé en 1613, il obtint aussitôt un succès qui ne se démentit pas un moment. Les autorités entourent le collège de leurs soins, lui cédant même la propriété d'une rue qui séparait l'habitation des Pères de leurs classes; on construisit en 1617 de nouveaux bâtiments. En 1636, on jeta les fondations d'une nouvelle église; mais en 1640, le collège passait à la province de France, après la conquête par les Français. *Historia collegii Hesdinensis* (Assistentiae Germaniae fundationes, I, f° 365). *Litterae annuae* (Historia Gallo-Belgic., II et IV).

(2) *Historia collegii Belliolani* (A. R. Jés., F. B., 974 et Historia Flandro-Belgic., I, n° 84).

(3) Flahault, *op. cit.*, 17; lettre des archiducs, 7 novembre 1612.

(4) Les deux syndics de la ville, Engelvert et de Langhe, dont l'influence était prépondérante, n'aimaient pas les jésuites; ils étaient d'ailleurs d'orthodoxie douteuse et Engelvert, accusé, entre autres délits, d'avoir organisé un banquet gras pendant le carême, fut enfermé plus tard à la forteresse de Rupelmonde, dont il s'évada; il s'enfuit en France, puis en Hollande. Malgré son hostilité contre les

Hal non plus ne voulait pas des jésuites. Ils avaient pour eux l'archiduc et l'archevêque de Cambrai, François van der Burch, qui écrivirent au magistrat en leur faveur (1); celui-ci répliqua par un mémoire, où il ne mâchait pas ses mots (2) : non seulement l'arrivée des jésuites désavantagerait les archiducs au profit du grand bailli du Hainaut, mais elle violerait « les droicts du magistrat, qui de temps immémorial avoit l'administration de l'église,... et le gouvernement du bien qui y estoit affecté,... » et, ajoutait-on, « la Compagnie ne manqueroit de s'en emparer, contre tout droict, à leur exclusion et préjudice;... qu'on s'estoit bien passé de ceux de la Compagnie et qu'on s'en passeroit encore bien;... concluans, avec de très humbles prières au prince, de ne vouloir employer son autorité pour leur commander une chose si préjudiciable à leur ville, si opposée à l'authorité publique, si répugnante au magistrat et au peuple de Hale... » L'archiduc passa outre (3), ordonnant « qu'on receut les Pères de la Compagnie dans la ville et qu'on leur donnât la garde des ornements et du trésor... » Notre narrateur conclut : « La bourgeoisie de Hale receut le commandement du prince avec très grand respect... et admit les Pères d'un commun accord. » Ce narrateur est le P. Maillard, jésuite;

---

jésuites, il émit l'avis de leur permettre d'entrer, de peur que les archiducs ne les fissent admettre de force, mais de ne leur prêter aucune assistance; ainsi, disait-il, ils ne tarderont pas à se retirer spontanément. Le conseil d'ailleurs accumula les vexations de tout genre; mais l'évêque d'Ypres et les archiducs intervinrent en faveur des religieux et la ville consentit à les aider. *Historia collegii Dunkercani* (loc. cit.). — *Imago primi saeculi*, 760. — *Af-Beeldinghe van eerste eeuwe der Societeyt Jesu*, 557. — Flahault, *op. cit.*, 10 et suiv.

(1) Lettres des archiducs au magistrat de Hal, 27 septembre 1620; de l'archevêque aux archiducs, 6 octobre et 20 novembre. (A. R. *Papiers d'État et de l'audience*, 517.)

(2) Lettre du magistrat de Hal aux archiducs, 17 novembre 1620. (*Ibidem.*)

(3) Lettre des archiducs au magistrat de Hal, 27 décembre 1620. (*Ibidem.*) Les archiducs avaient envoyé à l'archevêque le mémoire du magistrat; François Van der Burch y répondit point par point. (Lettre de l'archevêque aux archiducs, 27 novembre 1621, *Ibidem.*)

on peut, sans témérité, conjecturer que si les jésuites devinrent populaires à Hal, ce ne fut pas d'emblée (1).

Leur établissement à *Huy* rencontra plus d'obstacles encore. « Leur nom y était si odieux à la plupart des habitants », que le premier à les accueillir dans sa demeure, un certain Lambert Doutreloux, qui avait trois fils parmi eux, en subit des tracasseries de la part de ses concitoyens (2). Puis le magistrat s'était en très grande majorité déclaré contre eux (3); il avait même écrit au Général qu'il ne voulait à aucun prix de ses inférieurs, lesquels, disait-il, n'ambitionnaient de venir à Huy que par jalousie, pour supplanter les augustins (4). Le Général lui-même résista d'abord aux instances des Pères, qui lui demandaient d'y ouvrir une résidence : « Certes, écrit-il au P. Lenlailleur, je n'ai jamais approuvé que la Compagnie s'imposât à une cité, qu'elle s'y introduisît en dépit des autorités; parce que, dans ces conditions, les résultats de nos ministères sont habituellement fort entravés (5). » De plus, les augustins, récemment fixés en ville, menaçaient les jésuites d'un procès en cour de Rome, s'ils tentaient de s'y installer à leur tour (6).

---

(1) C. Maillard, S. J., *Histoire de Notre-Dame de Hale.* Bruxelles, 1651, 51.

(2) « Nostro tunc odioso apud plerosque indigenas nomine ». (*Historia domus Huensis,* Historia gallo-belgica, IV, f° 91.) En 1564, le Père de Sommal écrivait au Général que le magistrat invitait les jésuites à venir résider en ville au nombre de huit ou dix et leur offrait, pour commencer « pieno trattamento et sustentatione ex aerario publico ». (Lettre du 7 septembre 1564, *Germ. Epist.*, V, 64.) On peut juger par là le changement intervenu depuis dans les esprits. — Les trois fils jésuites de Lambert Doutreloux étaient Charles, mort en 1626 à Douai; Antoine, à Huy en 1636 et la même année, Jean à Liége.

(3) « Operam nostram prorsus repudiare videbatur. (*Historia domus,* loc. cit.) Lettre du Père Général au Père Nicolas Lentailleur : « Quoniam civitatis senatores satis alienos intelligimus » (29 novembre 1614) et au Père Mathias de Bay : « Toto pene obnitente magistratu » (9 avril 1616).

(4) Lettre du magistrat au Général, 3 février 1616, résumée dans la réponse du Père Vitelleschi, 5 mars.

(5) Lettre du Père Général au Père Nicolas Lenlailleur, secrétaire du Provincial, 29 novembre 1614.

(6) Lettre du Père Mathias de Bay, vice-provincial au Père Général, 8 novembre 1615; le Père Vitelleschi fait allusion à cette menace dans sa réponse du 19 décembre

Le projet cependant fit son chemin : le prince-évêque, Ferdinand de Bavière, donna son approbation, qui fut suivie de celle du Général, à la condition qu'on n'ouvrirait ni chapelle ni classes (1). Dix ans plus tard (1626), nouvelles difficultés : le recteur, le P. Gilles de Namur, veut transformer la résidence en collège. Le P. Vitelleschi lui défend d'en parler encore; « car il ne convient en aucune façon, lui dit-il, qu'ayant décliné autrefois la charge d'enseigner, maintenant que les Pères augustins ont leurs classes, nous prétendions avoir aussi les nôtres » (2). « Vous me dites que les augustins vous créent des ennuis; que sera-ce quand ils apprendront que nous méditons d'introduire notre faux dans leur moisson » (3)? Mais le Général était loin et le recteur tenace. Quatre ans plus tard, le prince-évêque, de passage à Huy, voulut consacrer une journée à la communauté; il fit apporter le dîner par ses domestiques et, après le repas, s'entretint familièrement avec les Pères. « Comme il protestait de son dévouement à leur égard et leur offrait ses bons offices, l'un d'eux, raconte Cordara, observa avec bonheur que la Compagnie avait envers sa famille sérénissime et envers sa personne des obligations infinies, mais que la maison de Huy n'avait pas encore obtenu l'autorisation d'ouvrir des classes; que si elle y réussissait, les immortels mérites du prince-évêque en seraient considérablement rehaussés (4) ». Le même jour des lettres patentes de Ferdinand de Bavière allaient annoncer au Provincial son désir formel de voir la Compagnie ouvrir un

---

et dans une lettre au Père Théophile Bernardin, 16 avril 1616. Les augustins avaient été admis à ouvrir un collège à Huy en octobre 1614. Le Père de Fléron, contrecarrant les projets de ses confrères avait coopéré à leur obtenir l'autorisation du prince-évêque. (Lettre du Général au Père de Fléron, recteur de Liége, 13 décembre 1615.)

(1) Mandement du 23 février 1616. L'évêque permettait aux Pères d'exercer leur ministère à la collégiale. Deux ans plus tard, par mandement du 29 mars 1618, il leur accordait d'ouvrir une chapelle.

(2) Lettres du Père Général au Père Provincial, Jean Herennius, 5 décembre et au recteur, Père Gilles de Namur, 19 décembre 1626.

(3) Lettre au Père Gilles de Namur, 20 février 1627.

(4) CORDARA, *Historia Societatis Jesu,* pars 6ª, lib. XVI, §§ 226 et suiv.

collège à Huy; le Général céda [1]. Si les classes ne furent inaugurées qu'en 1649, ce n'est pas seulement parce que les jésuites eux-mêmes craignaient des difficultés à Liége de la part des augustins; mais il semble bien que la ville de Huy a fait opposition à la volonté du prince-évêque. Un nouveau mandement du 15 octobre 1641 n'eut pas plus de succès; enfin, le 29 mars 1649, Ferdinand de Bavière manifestait sa volonté formelle de voir les jésuites « ouvrir des écoles dans la ville de Huy et de travailler à la vigne du Seigneur pour une meilleure et plus avantageuse instruction de la jeunesse » [2]. Les classes s'ouvrirent à Pâques de la même année [3]; elles eurent peu de succès.

Ailleurs, il arrivait aux jésuites de rencontrer des évêques

---

[1] Lettre du Père Général au Provincial, Père Jean Lobbet de Lanthin, 31 mai 1631 : « Cum serenissimus princeps omnino desiderat ut nostri Hui scholas aperiant... », il donne son contentement; mais, si les augustins jugent à propos d'ouvrir de leur côté des classes à Liége, qu'on évite toute opposition : « Nimis enim videtur futurum iniquum et Societati vitio vertendum, si ut suis scholis consulat, aliorum industriam consiliis parum liberalibus remorari studuerit ».

[2] R. Dubois, *Les rues de Huy*. Huy, 1910, 345.

[3] Collège de Huy (*gallo-belge*). En 1597, les jésuites avaient eu à Huy une mission temporaire; ils y revinrent en 1615, à la demande de Lambert Doutreloux. Les Pères logèrent d'abord chez lui; puis, malgré l'opposition de la ville et des augustins, ils se fixèrent, en 1616, dans une nouvelle demeure, avec l'autorisation du prince-évêque Ferdinand de Bavière. Celui-ci leur permit en 1618 d'ouvrir une chapelle et, l'année suivante, posa lui-même la première pierre des nouveaux bâtiments. Les Pères Jean et Gilles de Méan avaient doté la maison destinée à la troisième probation; elle fut inaugurée en 1621, mais les tertiaires n'y restèrent que jusqu'en 1621; ils furent alors remplacés par les juvénistes (voir plus haut, p. 449, note 3). En 1630, les Pères de Huy allèrent « missionner » à Marche, qui devint en 1648 une résidence fixe et ouvrit quelques classes. L'année suivante, la maison de Huy se complétait elle-même par l'adjonction de classes. Une chapelle, inaugurée en 1635, a disparu après la suppression de la Compagnie; les classes avaient été suspendues dès 1679, « ob calamitatem temporum et defectum discipulorum », (*Annuae de 1679*) et la maison, devenue résidence, survécut à la Compagnie comme refuge pour les anciens jésuites âgés ou infirmes. En 1779, elle fut occupée par les augustins, puis vendue en 1798 comme bien national pour 265,000 livres; elle a disparu complètement depuis. Cordara, *Historia Societatis Jesu*, pars 6ª, lib. I, § 38; lib. XVI, §§ 226 et suiv. — *Historia domus Huensis*. (Historia Gallo-Belgic., III, nos 2 et 9; IV, nos 11 et 16; V, no 4.)

hostiles. Ce fut l'exception; presque partout, l'épiscopat intervint en faveur des Pères et seconda puissamment leurs efforts, quand il n'était pas le premier à solliciter leur venue.

Au début des pourparlers en vue de la fondation d'*Arras*, le prélat Mathieu Moulart, qui ne les désire pas (1), met à leur admission de telles conditions que le Général refuse d'abord de donner suite au projet, car les nôtres, dit-il, ne pourraient s'acquitter convenablement de leurs ministères (2). Le Père Manare, qui plaide pour l'établissement, lui répond qu'en pratique l'évêque ne demandera rien d'inadmissible; à quoi son chef lui réplique fort sagement : « En signant un contrat de fondation, il ne suffit pas de considérer ce que l'on conjecture, mais toutes les conséquences possibles, afin de ne pas admettre... ce qui pourrait être invoqué par d'autres comme un précédent ». L'affaire cependant finit par s'arranger; l'évêque revint de ses préventions et, si la mort n'était pas venue le surprendre, il était bien décidé à hâter la fondation du collège (3).

---

(1) Mathieu Moulart († 1600) avait eu de pénibles démêlés avec les jésuites de Douai en 1594, à propos des confessions pascales et de l'assistance à la messe paroissiale (voir plus bas, 2e partie). — A Luxembourg, quand, en 1611, les Pères veulent acheter un terrain pour y bâtir l'église, l'archevêque de Trèves, Lothaire de Metternich, s'y oppose. (Braun, *Die belgischen Jesuitenkirchen*. Fribourg, 1907, 51.)

(2) Lettres du Père Général au Père Manare, 4 septembre et 13 novembre 1599; au Père Bernard Olivier, Provincial, 13 novembre 1599.

(3) Collège d'Arras (*gallo-belge*), l'un des plus importants de la province. Commencé en 1599, sous forme de mission temporaire, il rencontra d'abord peu de faveur chez l'évêque Mathieu Moulart; mais ses successeurs, Jean du Ploich († 1602) et surtout Jean Richardot lui témoignèrent plus de bienveillance. Elle devint, collège en 1603, grâce aux subsides de l'échevinage, qui fournit les locaux de l'ancienne école de la ville, située rue aux Ours. Les États d'Artois intervinrent à leur tour; mais le collège dut surtout sa fondation à l'abbaye de Saint-Vaast, gouvernée par Philippe de Caverel († 1636). Celui-ci reçut le titre et les privilèges de fondateur en 1617; il avait dépensé près d'un million pour les bâtiments « decies fere centena millia librarum nobis contulit ». En 1604, les plans de nouvelles bâtisses pour cinq classes, dressés par le Père Henri Samerius (de Samrée) furent exécutés et on y entra en 1609. La chapelle provisoire fut remplacée par une église gothique, dont la construction est due à la générosité de l'abbé de Saint-Vaast. Elle fut consacrée, le 17 septembre 1617, et dédiée à l'apôtre saint Philippe, patron du fondateur. Après la prise de la ville en 1640, les jésuites belges durent

Parfois, le jésuite apparaît comme un rival; si le nouveau venu n'est pas toujours soupçonné d'ambition ou de jalousie, il inspire toutefois des craintes qui ne manquent pas de fondement. Pour les comprendre et pour juger dans leur vrai jour les querelles, souvent mesquines, qu'elles suscitèrent, il faut se souvenir des conditions où se développait la vie des ordres religieux dans les villes belges au XVII[e] siècle. Le renouveau de la ferveur avait non seulement rendu aux anciens ordres leur activité d'autrefois, elle animait des créations nouvelles qui apportaient à l'œuvre apostolique une splendide ardeur. Or, dans cette croisade, pas de direction unique qui eût réparti les troupes d'après les aptitudes et les nécessités locales; de là des convergences fâcheuses qui provoquaient la conflagration misérable des passions humaines.

Elles se compliquent parfois de préoccupations inférieures mais, hélas! nécessaires : les maisons religieuses qui vivaient d'aumônes ne voyaient pas sans une crainte explicable s'insinuer dans les villes ruinées par la guerre de nouveaux mendiants. A ce point de vue pourtant, la Compagnie de Jésus ne devait guère être considérée comme une rivale; car, si les jésuites des « résidences » et, à plus forte raison des « maisons professes » ne peuvent vivre que d'aumônes, on ne leur permettait pas ordinairement d'aller de porte en porte, comme les religieux des autres ordres. Quant aux collèges, dont les membres devraient consacrer à l'enseignement tout leur temps et toute leur activité, ils étaient autorisés à posséder des ressources assurées et permanentes, sans avoir à solliciter la charité.

---

abandonner le collège, qui passa à la province de France. Il est actuellement le lycée; l'église a été détruite par les révolutionnaires. — Juvancy, *Historia Societatis Jesu*, pars 5[a], t. II, lib. XV, § 13. — Cordara, pars 6[a], lib. II, § 60. — Ad. de Cardevacque, *Histoire du collège d'Arras* dans Mémoires de la commission départementale des antiquités du Pas-de-Calais, 1889. — *Litterae annuae provinciae Gallo-Belgicae* (Historia Gallo-Belgica, II). — Roussel de la Tour, *Compte rendu aux chambres assemblées concernant l'administration des collèges de l'Artois*. 1764, 462 et suiv.

Il s'agissait, en 1613, de la fondation d'un collège à *Aire* (1) et à Béthune; le Frère Cyprien, commissaire provincial des capucins, expose au Général de la Compagnie que ces petites villes, dans la pénurie actuelle des denrées, sont incapables de pourvoir à l'entretien des religieux de deux ordres; il invoque même le bulle de Clément VIII. Le Général le rassure : les collèges ne tomberont pas à charge de la population (2).

D'autres objections à l'arrivée des Pères ne seraient pas écartées si facilement. Il n'est pas rare que le clergé paroissial ou d'autres ordres religieux redoutent que l'influence de la Compagnie ne nuise à celle qu'ils possèdent ou qu'ils espèrent; ces ordres sont surtout les émules des jésuites dans l'enseignement, les augustins et, plus tard, les oratoriens.

Or, dans les villes de moindre importance, il n'y a place que pour un collège; quand il est question de le fonder, à plusieurs reprises, jésuites et augustins se font une concurrence qui recourt à toutes les influences et qui, parfois, manque de largeur de vue (3).

---

(1) Collège d'Aire (*gallo-Belge*). Les pourparlers en vue d'un établissement commencèrent en 1612; le collège s'ouvrit en 1613, dans l'ancienne école, rue Saint-Pierre, avec trois classes d'abord, puis cinq. En 1621, grâce au Père François de Montmorency et à son frère le comte de Morbeek, il fut rebâti, aux frais de la ville, sur l'emplacement d'un ancien hospice. On entra dans les nouveaux locaux en 1623. Les fondations de l'église furent jetées en 1622; mais, faute de ressources, on dut interrompre les travaux, qui ne furent repris qu'en 1682. Une généreuse bienfaitrice Marie de Caverel donna 60,000 florins pour la construction, qui fut achevée en 1687. L'église, dédiée à saint Jacques le Majeur et à saint Ignace, fut consacrée l'année suivante. Supprimé en 1762, le collège fut rétabli en 1803, sous la direction de prêtres séculiers; depuis 1871, il est passé sous la dépendance de l'évêque d'Arras, avec le titre d'Institution Sainte-Marie. L'église, transformée à la révolution en magasin à fourrages, fut rendue au culte en 1853. Cordara, *op. cit.*, lib. III, § 56. — L. Guillemin, *L'église Saint-Jacques et le collège d'Aire-sur-la-Lys, ancien collège des jésuites*. Aire, 1899. — *Historia collegii Ariensis* (Historia gallo-belgica, IV, n° 5; III, n°s 11 et 39; *Literae annuae* (Ibidem, II et VI.)

(2) « Propter penuriam rerum ad victum necessarium, quam timet suis fratribus et nostris praeceptoribus in illis locis. » (Lettre du Père Général au Frère Cyprien, 12 janvier 1613.)

(3) Nous avons vu plus haut, ce qui s'était passé à Huy, pp. 490 et suiv.

Le cas d'*Alost* est typique. Depuis plusieurs années, les jésuites de Bruxelles y venaient prêcher l'avent et le carême; ils logeaient chez le pensionnaire de la ville, Romain de Visscher, qui n'était pas leur seul ami; le doyen de Saint-Martin, Jacques Beeckman, leur témoignait une faveur qui allait résister à bien des contradictions. Ces deux protecteurs et d'autres encore, notamment le bourgmestre, Philippe du Bosch, et même le duc d'Aerschot, se mirent en campagne pour obtenir un collège de la Compagnie; mais des ecclésiastiques haut placés entreprirent de détourner le doyen de son projet, lui prédisant la ruine prochaine de son influence. L'archevêque de Malines, Mathias Hovius, dont dépendait la ville, prit même la peine de le convoquer à une réunion de curés et d'autres prêtres, qui parlèrent dans le même sens; l'affaire gonflant de plus en plus, le nonce s'en mêla, appuyant l'archevêque. Les augustins offraient d'ouvrir un collège, Hovius écrivit au magistrat pour les recommander; mais les Alostois, doyen et magistrat en tête, tinrent bon; ils voulaient des jésuites et ils les eurent (1).

A *Namur* aussi, les augustins se présentent en même temps que les jésuites. La ville possédait un collège, l'école du Faucon, établi dans l'ancien hôtel de la monnaie; il était fréquenté, bien tenu. Au demeurant, le clergé paroissial, très zélé, assurait le ministère religieux avec l'aide des frères

---

(1) Collège d'Alost (*flandro-belge*). La résidence établie en 1619, ouvrit deux cours en 1620 et devint en 1621 « collegium inchoatum »; de 1622 à 1624, la ville fit construire des classes et une maison d'habitation sur un terrain acheté par elle, en face de l'église Saint-Martin. En 1624, le collège avait cinq classes d'humanités; le supérieur, le Père Guillaume Buvet, recevait le titre de recteur. En 1630 et 1632, le collège fut agrandi par de nouvelles acquisitions. A la suppression de la Compagnie, cet établissement servit tour à tour de collège communal et de collège épiscopal. Après la révolution de 1830, les jésuites rentrèrent en jouissance de la maison et de l'église de leurs devanciers. Cordara, *op. cit.*, lib. X, § 83. — *Historia collegii Alostani.* (A. R. Jés., F. B., n° 972 et Historia Flandro-Belgica, VI, nos 12, 19, 37, 44, 56, 81.) — *Litterae annuae.* (Historia Flandro-Belgica, III, n° 52, IV, n° 53.) — *Documents divers.* (A. R. Jés., F. B., 582-587.)

mineurs; de plus, les capucins venaient d'être admis dans la cité. De leur côté, les jésuites, qui occupaient déjà une résidence (1), désiraient vivement fonder un collège. Or, l'évêque, Jacques Buisseret († 1615), leur avait accordé toute sa protection. Lorsqu'en 1610, il apprit que quelques membres du magistrat voulaient confier les classes aux augustins, il écrivit lui-même au Provincial de la Compagnie. A la fin d'avril, des Pères arrivaient à Namur, prêchaient à la cathédrale et se préparaient à organiser la reprise du collège. De leur côté, les augustins continuaient leurs instances (2); ils offraient de renoncer à leur privilège de mendier de porte en porte, pourvu qu'on leur accordât une pension annuelle de 1,000 florins. Ils mettaient en ligne les plus hautes influences : les archiducs (3), l'archevêque de Malines, le nonce Guy Bentivoglio (4), le duc d'Aumale, d'autres personnages de la cour. Au magistrat appartenait la décision. Vivement sollicité par l'évêque, appuyé d'ailleurs par le comte d'Egmont (5), gouverneur, il redoutait de déplaire aux archiducs. Le conseiller Jean Gerlais, qui soutenait énergiquement le point de vue des jésuites, déjà établis dans la ville, proposa, puisqu'il s'agissait d'une affaire capitale, de la soumettre au large conseil (6). Les citoyens furent « convoqués nominalement » pour le lendemain;

---

(1) A la demande de l'évêque Buisseret, une mission temporaire était établie par les Pères dans une maison que leur avait léguée Héraclès de Jamblinne, seigneur de Doion et chanoine de la cathédrale. Voir plus haut, p. 487.

(2) Lettre du Provincial des augustins au magistrat, exposant ses conditions pour enseigner, 1610. (Archives de l'État à Namur, *jésuites*.)

(3) Lettres des archiducs au magistrat, 25 mai et 28 juin 1610. (*Ibidem*.)

(4) Lettre du nonce au magistrat, 16 juin 1610. (*Ibidem*.)

(5) Lettres du comte d'Egmont au magistrat, 4 avril et 16 juillet. (*Ibidem*.) Lettre de remerciements du Père Général au comte d'Egmont, 19 février 1612.

(6) « L'université de la commune, comme on disait jadis, n'intervenait guère dans le gouvernement de la cité. Chaque corporation déléguait quatre maîtres à l'audition des comptes communaux, à l'octroi des subsides, etc. Avec les bonnes gens, ces représentants des frairies composaient le large conseil, consulté pour les affaires importantes ». GÉRARD, *Le vieux Namur*. Namur, 1901.

à cette nouvelle, les frères mineurs se répandent en ville et déploient toute leur influence en faveur des jésuites qui, au scrutin, l'emportèrent à une forte majorité. Aussitôt, les pourparlers avec eux s'ouvrent (1) et le collège est inauguré le 7 octobre suivant (2).

Ce n'est pas la seule occasion où les jésuites aient été secourus par l'Ordre de saint François. A leur arrivée dans la ville d'Ath, 21 janvier 1621, tandis qu'ils se heurtaient à une vive opposition de la part des habitants, ils rencontrèrent chez les franciscains un fraternel appui (3). Mais d'autres difficultés les attendaient, qui devaient se transformer en guerre ouverte.

La ville possédait, en effet, une antique école latine, célèbre autrefois par la valeur de son enseignement et par les élèves illustres qu'elle avait formés (4). Quand le régent apprit, en 1628, que les jésuites voulaient ouvrir des classes, il commença contre eux une lutte où tous les moyens lui semblèrent bons. Elle s'envenima par le recours de chaque partie à ses influences. Le régent pouvait compter sur l'appui de l'université de Louvain et sur le médecin de l'Infante, l'italien André Trévigy, qui jouissait auprès d'elle du plus grand crédit; les jésuites étaient appuyés par l'archevêque de Cambrai, François Van der

---

(1) Lettre du magistrat au Père Provincial, François de Fléron, 6 juillet 1610 (publiée dans les ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NAMUR, IX, 119); au comte d'Egmont, 17 août 1610, expliquant sa décision. Contrat entre le magistrat et les jésuites, 31 juillet 1610. (*Registres aux résolutions*, I, f° 2.)

(2) COLLÈGE DE NAMUR (*gallo-belge*). — Le collège s'ouvrit dans l'ancienne « monnaie », rue Basse-Marcelle, avec 350 élèves; en 1615, il en comptait plus de 500. En 1611, on commença la construction de nouveaux bâtiments et en 1621, celle de l'église, qui ne fut achevée qu'en 1645. Elle devint, en 1777, la paroisse Saint-Loup; le collège est actuellement l'athénée. — JUVANCY, *op. cit.*, lib. XV, § 28. — F. COURTOY, *La fondation du collège des jésuites de Namur*, dans ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NAMUR. Namur, 192, XXXVII, 249 et suiv. — *Historia collegii Namurcensis*. (HISTORIA FLANDRO-BELGICA, I, ad calcem; GALLO-BELGICA, IV, f° 97 et suiv.; V, f° 19 et suiv.). — *Litterae annuae*. (IBIDEM, II.)

(3) Lettre du Père Général au supérieur, Pierre Moniot, 3 décembre 1622. — CORDARA, *op. cit.*, lib. VIII, § 61. — FOURDIN, *Inventaire analytique des archives de la ville d'Ath*. Bruxelles, 1873, XXVII et n^os^ 291 et suiv.

En particulier le célèbre docteur louvaniste Michel Baius.

Burch, et par une bonne partie du magistrat. Procès devant les échevins, puis devant la cour souveraine du Hainaut, menace de procès à Rome, guerre de pamphlets, guerre de calomnies, procès pour calomnie, l'affaire traîna jusqu'en 1634, où finalement les jésuites eurent gain de cause (1). Les classes, ouvertes en 1628, furent maintenues; mais en 1681, elles durent être supprimées, faute de ressources financières (2).

Dans d'autres localités, le clergé paroissial se croit menacé par l'arrivée de nouveaux venus, qui, dit-on, se posent en réformateurs des mœurs ecclésiastiques. Le curé de Lierre

---

(1) *Superior Athensis, de turbis propter ibi apertas scholas.* Rapport adressé par le Père Pierre Moniot au Général. (Historia Gallo-Belgica, supplementum, nos 35-40.) — Cordara, *op. cit.*, lib. XIII, § 74. — Lettres du Général au Père Provincial, 8 juillet, 2 septembre, 7 octobre 1628, 31 mars, 28 avril, 20 octobre 1629, 9 février, 11 mai 1630; au Père supérieur, Pierre Moniot, 26 août, 9 septembre 1628, 20 janvier, 24 mars, 8 septembre, 15 décembre 1629; au Père Deulin, procureur de la province, 16 décembre 1628. — Quand le médecin André Trevigy, qui avait causé tant d'embarras à la Compagnie, mourut en 1633, le Général offrit pour le repos de son âme « un bon nombre de messes ». Avec lui disparaissait le principal opposant. (Lettre du 19 novembre 1633 au Père supérieur, Jean Petri.)

(2) En 1650, il n'y a que 50 élèves; en 1661, les classes sont interrompues « ob rei domesticae penuriam »; elles sont supprimées en 1681, sur l'ordre du Général, afin de « vitari imminentis periculum ruinae, quam cum insigni Societatis dedecore subire cogente necessitate debuisset », (*Litterae annuae*, Historia Gallo-Belgica, VIII, fo 21.)

Collège d'Ath (*gallo-belge*). Les jésuites entrèrent à Ath le 21 janvier 1621; les échevins s'opposant à leur établissement, ils se fixèrent successivement « près du Marché-aux-Bêtes, puis à la rue du Marais (refuge de Cambron) et enfin dans la rue du Sac Troué ». Un marchand de la ville, en voyage au Mexique, leur avait promis pour la fondation du collège des sommes considérables, qui ne furent jamais versées. En 1624, on construisit une chapelle d'environ 30 mètres de long sur 7 de large, dont le Général, qui n'avait pas été consulté, critiqua justement les proportions. Quand en 1628, on ouvrit des classes, se produisit la violente opposition dont il est question dans notre texte. Quand la paix fut rétablie en 1634, la résidence devint collège. Suspendus en 1661, faute de ressources, les cours furent supprimés en 1681; on vendit le mobilier pour éteindre les dettes et il ne resta qu'une résidence de quelques Pères. L'église fut désaffectée en 1777; les bâtiments avaient été transformés en filature. — Cordara, *op. cit.*, lib. VIII, § 61; lib. XIII, § 74. — Dubieski, *La ville d'Ath*. Bruxelles, 1847. — *Imago primi saeculi*, 853. — *De collegio Athensi* (Historia Gallo-Belgica, supplementum, fo 34). — *Turbae Athenses ob scholas apertas* (Ibidem, fos 35 et suiv.). — *Litterae annuae*. (Historia Gallo-Belgica, III, VII et VIII.)

avait d'abord fait aux jésuites un accueil glacial ; bientôt cependant il recourut à leur ministère [1]. A Lierre aussi, quand les Pères entreprennent de réunir les enfants des soldats et de leur donner le catéchisme, les dominicains, qui faisaient fonction de curé de la garnison, revendiquèrent pour eux ce ministère et obtinrent gain de cause chez le vicaire général [2]. A Béthune, ce sont les carmes qui tentèrent d'empêcher les jésuites de fonder un collège. La mission commençait à peine (1616), quand les carmes de Saint-Pol, mettant à profit l'antipathie des habitants pour les religieux de la Compagnie [3], se présentèrent pour reprendre les écoles de la ville. Ils se réclamaient des plus hautes protections : ils avaient gagné le magistrat et les notables, et obtenu des lettres de créance du vicaire général, du gouverneur et même des archiducs [4]. Ils offraient leurs services à des conditions très alléchantes : la ville n'aura rien à débourser [5], ils renonceront même à mendier de porte en porte, pourvu qu'on leur accorde le collège. L'évêque d'Arras, favorable aux jésuites, repoussa assez vivement cette demande [6]. Découragés par cet accueil, les carmes se désistèrent et les jésuites restèrent maîtres de la place [7].

---

(1) *Litterae annuae 1616.* (Historia Flandro-Belgica, n° 51.) — Le curé leur offre la chapelle de la Vierge à Saint-Gommaire, pour les confessions ; il leur confie aussi le catéchisme dans les écoles et le sermon du dimanche.

(2) *Litterae annuae 1629.* (Historia Flandro-Belgica, VI, n° 2) et *Historia domus.* (A. R. jés., F. B., n° 984.)

(3) « Cum nostri summa invidia apud Bethunienses et odio laborarent... » *Litterae annuae 1625.* (Historia Gallo-Belgica, II, f° 253.)

(4) En 1611, les jésuites avaient obtenu une lettre des archiducs, engageant vivement la ville de Béthune à les admettre « en mission ». (A. R., *Papiers d'État et de l'audience*, liasse 460.)

(5) « Sine stipendio, sine dote » (*Historia domus*) ; tandis que les jésuites avaient trouvé insuffisante la pension de 600 florins qu'on leur avait offerte.

(6) « Prius de choro conventuque stabiliendo cogitarent, tum de scholis mentionem inciperent ». (*Ibidem.*)

(7) Collège de Béthune (*gallo-belge*). Les Pères de Lille avaient inauguré une mission à Béthune en 1606 ; mais les habitants de la ville et des environs ne leur cachèrent pas leur antipathie. Malgré cela, ils étaient revenus en 1616. Nicolas

Opposition de la part des villes, opposition de la part des évêques, opposition de la part de rivaux; à Malines, on les rencontre toutes à la fois. Le magistrat, il est vrai, dès le 9 septembre 1613, « avait promis aux Pères, en vue de l'ouverture de leurs classes, un subside de 1,500 florins; mais le large conseil avait annulé cette décision [1] ». C'était un premier obstacle, soulevé par la fraction populaire du gouvernement urbain. Le magistrat avait d'abord jugé prudent de temporiser; deux ans plus tard, il revint à la charge, mais se heurta au même veto de la plèbe, « car la ville, disait-on, devait veiller à ses intérêts et non pas à ceux d'un collège [2] ». Il passa outre et vota un subside annuel de 1,000 florins [3].

Cette fois, le projet rencontra un adversaire plus redoutable en la personne de l'archevêque Mathias Hovius [4]. Il y avait à Malines depuis la première moitié du XV^e^ siècle une « grande école » latine, dont le renom et l'excellence ne font pas de doute; elle appartenait à la ville, mais elle servait au clergé d'école préparatoire au séminaire. Craignant de voir les jésuites dépeupler la Grande École et ainsi faire tort au recrutement

---

Leroy (Regius), curé de Saint-Vaast, et Guillaume de le Val, abbé de Choquier, les invitaient à se fixer dans la ville; l'abbé leur cédait le refuge de son abbaye, situé dans la Froide-Rue et le curé les admettait à exercer le ministère dans son église. Les dispositions de la ville s'adoucissant, elle fit bâtir des classes, qui s'ouvrirent en octobre 1621. En 1635, on construisait une petite église, qui fut remplacée en 1692-1724 par une autre dédiée à Notre-Dame de Bon-Secours et à saint Ignace. L'ancien établissement de la Compagnie est actuellement un collège. — CORDARA, *op. cit.*, lib, I, § 79. — *Praecipua fundationis et historiae collegii Bethuniae capita.* (HISTORIA GALLO-BELGICA, IV, f^os^ 18 et suiv.) — *Litterae annuae.* (IBIDEM, II.)

(1) STEENACKERS, *La grande école à Malines.* Malines, 1921, 61.

(2) « Frustra iterum suffragia plebis rogata fuisse, quod ipsa sibi civitas, non gymnasio consulere deberet ». *Historia domus probationis et collegii Mechliniensis.* (A. R. Jés., F. B., n° 985 et HISTORIA FLANDRO-BELGICA, VI, n° 72.)

(3) Acte du 25 mai 1615 et acceptation du Père Provincial, Charles Scribani, 25 mai 1615. (A. R. Jés., F. B., 783, n° 14 et VAN DOREN, *Inventaire des archives de Malines.* I, 287, n° 495.)

(4) « Non rebamur, écrit l'annaliste, certe cum archiepiscopo illud nobis (quod fuit) certamen fore ». (*Litterae annuae 1615*, HISTORIA FLANDRO-BELGICA, II, n° 51.)

du clergé (1), l'archevêque s'opposa formellement à l'ouverture de leur collège, menaçant même, si la ville passait outre, de transférer à Bruxelles le siège métropolitain. Fort de son crédit auprès de l'archiduc, il obtint un arrêt interdisant aux jésuites d'enseigner jusqu'à la conclusion de l'enquête, à laquelle le gouvernement délégua le conseiller privé Guillaume de Grysperre. Les cours avaient été inaugurés le 1er juillet 1615; le 19 octobre suivant, l'archiduc approuvait le compromis proposé par la ville (2) : chacun des deux collèges — car les jésuites obtenaient gain de cause — recevrait un subside de 1,000 florins. Le prince prescrivait en même temps, par ordonnance spéciale, les règles à suivre pour empêcher des rivalités scandaleuses entre les deux concurrents : les parents seraient libres de choisir l'école qu'il leur plairait; mais, après le nouvel an prochain, aucun élève actuellement inscrit ne pourrait changer d'école sans le consentement de son recteur; tout élève qui aurait assisté aux cours pendant trois jours ne pourrait plus changer d'établissement, à moins qu'il ne se fût absenté de l'école pendant trois mois.

En ces matières, les plus beaux règlements servent peu; et les relations entre les deux collèges ne paraissent pas empreintes d'aménité; lorsque, par exemple, l'élève modèle qui s'appelait Jean Berchmans, après avoir passé deux années à la Grande École, alla faire sa rhétorique chez les jésuites, le doux jeune homme allumait entre les établissements rivaux de nouvelles causes de récriminations (3).

Ce fut bien autre chose encore quand la Compagnie, en 1624,

---

(1) Il craignait que les jésuites « meliora ingenia ad se pellicerent ». (*Historia domus.*)

(2) Steenackers, *op. cit.*, 63 et suiv., donne le texte du projet et l'ordonnance des archiducs. Voir *Reglement tusschen de Groote Schole en de Societeyt tot Mechelen, 19 october 1615.* (A. R. Jés., F. B., 782, n° 6.)

(3) Steenackers, *op. cit.*, 66 et suiv. — Alfred Poncelet, S. J., *Documents inédits sur saint Jean Berchmans,* dans Analecta Bollandiana, XXXIV-XXXV, Bruxelles, 1921, 87.

prétendit aller établir ses classes dans les nouveaux locaux séparés du noviciat, qu'elle venait d'acquérir pour 19,300 florins. Cette fois, le magistrat s'unit au chapitre de Saint-Rombaut et aux ordres mendiants pour s'opposer à ce projet (1); de Bruxelles, le conseil privé répondit aux jésuites demandeurs qu'ils eussent à se contenter de leur ancien collège (2).

Enfin, pour compléter le tableau, en 1629, l'archevêque Jacques Boonen invita les prêtres de l'Oratoire du cardinal de Bérulle à venir enseigner dans sa ville épiscopale; il obtint même du magistrat qu'il leur cédât les locaux que la Grande École occupait depuis 1450 (3). Mais le collège des jésuites était solidement établi et le chiffre de ses élèves, dit l'annaliste, ne souffrit pas des efforts ni des démarches des nouveaux maîtres (4).

Somme toute, ces conflits, quoique relativement nombreux et parfois acerbes, n'enrayèrent que d'une manière passagère et partielle le mouvement d'expansion de la Compagnie à l'époque des archiducs. Ils devaient néanmoins être notés, parce qu'ils reflètent les sentiments d'une partie de la population catholique et expliquent certaines antipathies qui, dans la suite, poursuivront les jésuites belges au milieu de leur succès. En attendant, les nouvelles fondations religieuses répondaient trop aux aspirations du temps pour ne pas trouver la place de s'épanouir.

---

(1) « Quamquam civitas et omnes ordines una cum clero valde se opponant et graves molestias suscitent ». (*Historia domus,* à l'année 1624.)

(2) Lettre du 16 mars 1627, interdisant aux jésuites « d'avoir à Malines deux maisons ou demeures, soit de deux collèges, ou de collège et noviciat séparés ». (A. R. Jés., F. B., 782, n° 5. Cette liasse contient une série de pièces au sujet de la fondation d'un collège séparé du noviciat)

(3) Steenackers, *op. cit.*, 75 et A. R. Jés., F. B., 782, nos 8-11.

(4) « Scholae nostrae nihil de numero suo remiserunt, auxerunt potius; quod mirum, Patribus Oratorii, sub tutela Illustrissimi Domini, scholas suas publicas improbe commendantibus ». (*Historia domus*, à l'année 1630.)

3. *Établissement définitif, intervention des supérieurs.*

Supposons les jésuites installés dans une ville à titre précaire et provisoire. Tandis qu'ils entendent les confessions dans un oratoire public ou dans quelque chapelle d'une église paroissiale (1), tandis qu'ils enseignent le catéchisme, prêchent dans les villes et dans les campagnes environnantes et conquièrent ainsi l'estime et l'affection des populations, des démarches, sollicitées ou spontanées, tenteront d'obtenir que la Compagnie transforme ce premier établissement en une résidence stable.

Ici non seulement la question financière se pose, car la future résidence doit être dotée; mais il faudra encore l'autorisation du Provincial, sinon du Général (2).

Pour l'obtenir, les requérants, jésuites ou étrangers, s'évertuent à mettre en leur meilleur jour les motifs qui militent en faveur d'une ville. Certains de ces arguments ne manquent pas de saveur. On vante l'importance de Bergues, qui tient sous sa juridiction trente-deux villages, et qui faillit devenir le siège de l'université fixée à Douai (3); Bailleul, dit-on, compte 12,000 habitants, commande à quinze communes populeuses,

---

(1) Presque partout, avant d'ouvrir un oratoire public, les jésuites belges ont exercé leur ministère sacerdotal dans les paroisses ou dans les chapelles mises spontanément à leur disposition par le clergé. (Voir les *Historiae domus,* passim.)

(2) Le Provincial peut autoriser une « mission » temporaire, et dans ce cas, les Pères doivent être rappelés de temps en temps, afin d'empêcher la prescription; seul, le Général a le droit de constituer une « résidence » perpétuelle, à plus forte raison, un collège. Voir l'exemple typique de Bailleul, dans l'*Epistola sive Instructio R. P. Caroli Scribani ad rectorem Iprensem de missione Belliolana constituenda*, 4 mai 1614. (A. R. Jés., F. B., 619) : « Residentiam perpetuam, nec consultam arbitror illo loco, nec in manu mea esse admittere, ut quae pendeat a voluntate A. R. P. Nostri. Missionem e Societatis more lubens concedam... Ceterum, provideat R^a V^a ne missionis nomen in perpetuae residentiae rem vertatur... R^ae V^ae erit aliquoties in anno omnes ad collegium suum evocare, ne missio abeat in rem residentiae, neve quasi praescriptio quaedam continuatione videatur enata... »

(3) « Adeo ut olim iure merito dubitatum sit Bergisne an Duaci condendae academiae sedes eligeretur ». *Historia collegii Winoci-bergensis.* (A. R. Jés., F. B., n° 975, f° 1 et Assistentiae Germaniae Fundationes, I, f^os 389-393.)

dont plusieurs ont de 2,000 à 4,000 âmes (1). Ces deux villes, d'ailleurs, ont été infestées par l'hérésie venue tant de France que de Hollande; c'est de leurs environs que partit le mouvement des iconoclastes; or, les écoles y végètent : à Bergues, les études, si florissantes au temps de Despautère, ont été négligées par des maîtres inaptes (2). Même plainte à Cassel : la cour, en concluant accord avec la Compagnie, lui demande d'envoyer « au plus tôt quelques bons maistres qui procureront le redrès de ces jeunes vignes, faute de vignerons, à nostre regret, assez tortues et rabboteuses, pour les cultiver, tant en dévotion que sciences (3) ». On ne néglige pas de signaler un site agréable ou avantageux : Cassel, écrit-on, se fait remarquer par la beauté du paysage, sa fertilité, sa salubrité, les collines qui l'entourent et qui, autant que ses remparts, assurent sa défense (4). Namur, à une journée de marche de Bruxelles, de Liége, de Louvain et de Mons, offrirait un relai bien choisi aux Pères en voyage, tant à ceux qui parcourent le pays qu'à ceux qui viennent de l'étranger (5).

Comme bien on pense, l'attrait d'un domicile préparé et doté emportera souvent la permission demandée. Il arrive même qu'une âme généreuse donne un capital pour la fondation d'une maison de jésuites dans telle localité déterminée (6), ou qu'on

---

(1) *Collegii Belliolani initia et progressus.* (A. R. Jés., F. B., n° 974, f° 1 et Historia Flandro-Belgica, I, n° 84, f° 1.)

(2) Iacentes, quae olim sub Despauterio, Ninivita, vel maxime floruerant scholae, supina magistrorum in instituenda iuventute socordia, nec parva pastorum in erudienda in fide plebecula, tum penuria, tum imperitia ». (*Historia domus*, loc. cit.)

(3) Ratification du contrat passé entre le bailli et le pensionnaire de Cassel et le Père Charles Scribani. (Extrait du registre des délibérations de la cour, 1er mars 1617, A. R. Jés., F. B., 676, n° 4.)

(4) *Casletensis collegii historia.* (A. R. Jés., F. B., n° 978, f° 1 et Historia Flandro-Belgica, I, n° 85.) Voir aussi *Documents divers,* concernant les pourparlers en vue de la fondation. (A. R. Jés., F. B. 676-677.)

(5) *Historica collegii... Namurci constituti, narratio.* (Historia Flandro-Belgica, I, ad calcem.)

(6) Voir ci-dessus l'histoire de la fondation de Lierre, p. 447.

offre un domicile immédiatement disponible avec les ressources nécessaires à l'entretien de ses occupants (1). Pouvait-on résister à une invitation aussi alléchante que celle de la ville de *Cassel?* Elle donnait à la Compagnie, dit l'annaliste, « une maison très élégante dans un endroit agréable et salubre, parfaitement adaptée à nos usages, bâtie récemment non sans de fortes dépenses et d'où l'on jouissait d'une vue très agréable sur les terres d'alentour (2) ».

Ajoutez aux motifs que l'on met en avant, ceux que nous devinons : toutes les influences et tous les attraits particuliers que pouvait présenter aux Pères tantôt leur ville natale, tantôt le théâtre de leurs succès oratoires ou apostoliques, tantôt l'accueil flatteur de familles profondément chrétiennes et dévouées d'avance à la Compagnie.

Mais l'initiative des individus devait engager tout l'Ordre; il appartenait donc à l'Ordre, représenté par ses chefs, de se décider aux responsabilités d'une charge nouvelle. C'est ici qu'apparaît l'action des Provinciaux et surtout des Généraux. Elle vaut d'être étudiée dans un certain détail.

---

(1) C'est ce que les archiducs ont fait pour le noviciat de Malines, p. 444.

(2) « Domum elegantissimam loco amoeno et salubri usibus nostris peraptam, non sine magno impendio recens extructam, unde in subiectas terras prospectus longe iucundissimus est ... ». (*Litterae annuae, 1616*, Historia Flandro-Belgica, II, n° 51.)

Collège de Cassel (*flandro-belge*). Le 22 juillet 1613, le P. Baudouin Cabilliau († 1652) fut envoyé d'Ypres à Cassel pour fonder une mission, demandée par les notables, à l'intervention de Nicolas de Montmorency, comte d'Estaires, et de Lamoral de Hornes, vicomte de Furnes. Le magistrat, mécontent des écoles de la ville, résolut de les confier aux jésuites et mit à leur disposition la propriété de l'ancien doyen du chapitre, Jean Hebschap, où ils entrèrent le 1er mars 1614; le collège fut inauguré le 20 avril 1617. Les nouvelles classes sont bâties en 1619, aux frais de la ville, qui reçoit en 1621 le titre de « fondateur ». Commencée en 1620 sur un terrain offert par la ville, la construction de l'église, interrompue presque aussitôt, reprise en 1634, fut arrêtée de nouveau par la guerre en 1637 et achevée seulement en 1690. Les bâtiments ont été démolis; seule l'église, privée de sa tour, reste debout; elle est aujourd'hui l'école communale des garçons. — Cordara, *op. cit.*, lib. V, § 69. — Sanderus, *Flandria illustrata*, III, 68. — *Casletensis collegii historia.* (A. R. Jés., F. B., n° 978 et Historia Flandro-Belgica, I, n° 85; VI, nos 22, 34, 45, 67-70.) — *Documents divers.* (A. R. Jés., F. B., 671-681.)

Car précisément, tandis qu'en Belgique la paix et la renaissance économique, la souveraineté des pieux archiducs et le renouveau religieux, la faveur populaire et la centralisation des pouvoirs concourent au développement de la Compagnie ; celle-ci par une coïncidence singulière, traverse elle-même les deux longs généralats d'Aquaviva et de Vitelleschi (1).

Pour des causes qu'il n'y a pas lieu d'examiner ici, car elles n'appartiennent pas en propre aux Pays-Bas, l'Ordre de saint Ignace, qui partout alors se répand et s'étend, ne perd rien de sa cohésion ; au contraire, administrativement, il se ramasse et se complète ; les liens, qui de poste en poste, rattachent tous les rouages au gouvernement suprême, il les fortifie en les allongeant. De Lille et d'Anvers, où résident les deux Provinciaux de Belgique, part une correspondance continuelle avec le Général, qui lui-même suit, grâce aux rapports des consulteurs et des particuliers, l'exécution de ses directives. Pendant tout le règne des archiducs, cette correspondance s'occupe constamment de nouvelles maisons à fonder.

On l'a dit plus haut, le rôle du Général se borne presque toujours à ralentir le mouvement. Dès les premières ouvertures, il répond par des objections ou demande qu'on fasse sur place une enquête. Il réclame au sujet d'*Armentières*, « une description exacte et complète de la ville et de la région (2) » ; à *Bergues*, quoique les autorités insistent beaucoup, il exige que le Provincial aille d'abord examiner lui-même l'emplacement

---

(1) Le Père Claude Aquaviva gouverna la Compagnie pendant trente-quatre ans (1581-1615), le Père Mutius Vitelleschi trente ans (1615-1645).

(2) Il demande au Provincial « plenam et exactam oppidi et territorii descriptionem ». Lettre du 31 décembre 1622 au Père de Montmorency.

Collège d'Armentières (*gallo-belge*). En 1618, des Pères de Lille, vinrent à Armentières pour y prêcher. Un marchand lillois, François Grenu, originaire d'Armentières, leur offrit un terrain et une maison. En 1622, des démarches pour obtenir une résidence fixe aboutirent, malgré l'opposition — passagère d'ailleurs — du comte d'Egmont. En 1629, la troisième probation fut installée dans des locaux construits à cet effet. Un collège y fut annexé dans les conditions suivantes : en 1642, on demanda l'autorisation d'ouvrir trois classes ; le magistrat consentit, mais

offert, les charges et les ressources dont on pourra disposer [1]. Il veut savoir si les locaux qu'on offre à Arras « sont bien situés, vastes et d'un seul tenant, afin que le préfet et les nôtres puissent y veiller comme il faut à la discipline [2] ». Quand on lui demande de rentrer à Dinant, il pose les questions suivantes : Quelle dotation a-t-on déjà rassemblée? Que peut-on encore escompter de certain ou de douteux? Y a-t-il espoir de recueillir des aumônes? Quelles occupations les Pères trouveront-ils en

---

le conseil privé s'y opposa *non probante scholarum multiplicationem;* de nouvelles instances aboutirent en 1649. La maison possédait un oratoire, qui fut remplacé en 1720 par une église, démolie elle-même en 1799. CORDARA, *op. cit.*, lib. VIII, § 60. — *Compendium historiae collegii et domus tertiae probationis Armenteriensis, 1618-1647.* (HISTORIA GALLO-BELGICA, supplementum *A*, nos 1 et 2.) — *Litterae annuae.* (IBIDEM, II et VI.)

(1) Lettre du Père Général au Père Provincial, Bernard Olivier, 18 septembre 1599.

COLLÈGE DE BERGUES-SAINT-WINOC (*flandro-belge*). A peine le traité de Vervins avait-il rendu la paix au pays (1598), le grand bailli, Antoine de Waudripont et le bourgmestre Ghilain Dyserin, se mirent en campagne pour obtenir un collège de jésuites. L'évêque d'Ypres, Pierre Simon, l'abbé de Saint-Winoc, Charles d'Argenteau et le magistrat joignirent leurs instances et leurs promesses de subsides. On offrait outre des rentes annuelles, les bâtiments de l'ancienne école de Despautère, que l'on agrandirait. En effet, les premiers Pères qui vécurent à Bergues, Édouard Dauwe († 1622) et Hugo Gramaye († 1606), habitèrent l'ancienne *Hooghe Schole.* Mais en 1600, le Provincial, Bernard Olivier, vint choisir, parmi les six emplacements qu'offrait la ville, le *Groenberg* ou Mont-Saint-Winoc pour y établir le collège, que le Général venait d'autoriser et qui fut inauguré provisoirement le 10 août 1600. La ville acheta encore, à grands frais, le jardin des arbalétriers et quelques maisons voisines. L'abbé de Saint-Winoc y ajouta un immeuble attenant avec un grand jardin, le *Gyselhuis* et le *Gyselhof;* de plus, la ville obtint des archiducs l'annexion au collège de l'ancienne léproserie Sainte-Marie-Madeleine. Les plans des constructions furent dressés par le P. Henri Samérius, et en 1601 l'on se mit à bâtir avec magnificence, malgré la guerre, les locaux de cinq classes, une grande salle et l'église; celle-ci était achevée en 1612; elle était ornée d'un *Crucifiement* par Rubens, don du magistrat. Profanée à la Révolution, elle a été démolie, tandis que le collège reprenait son ancienne destination. Il vient de trouver un historien très averti, CH. DE CROOCQ, *Histoire du collège de Bergues-Saint-Winoc.* Lille, 1923. — JUVANCY, *op. cit.*, lib. XV, § 13. — CORDARA, *op. cit.*, lib. XVI, § 246. — *Initia et progressus collegii Bergensis.* (A. R. Jés., F. B., no 975; ASSISTENTIAE GERMANIAE FUNDATIONES, I, fos 385 et suiv.; HISTORIA FLANDRO-BELGICA, VI, nos 5, 8, 14, 66, 81.) — *Documents divers.* (A. R. Jés., F. B., 635-642.) — *Fundationes Flandro-Belgicae,* I, Bergues. — *Litterae annuae.* (HISTORIA FLANDRO-BELGICA, II.)

(2) Lettre du Père Général au Père Provincial, Bernard Olivier, 25 mai 1602.

ville et aux environs? Le terrain projeté pour la construction est-il salubre? Et il se fait envoyer les plans (1).

Habituellement, les objections abondent, surtout lorsqu'il s'agit de s'établir dans les localités d'importance secondaire (2), ou de créer de nouveaux postes qui, trop rapprochés des collèges déjà existants, leur feraient tort et ne réussiraient pas à vivre. A mesure que les charges de la province, et bientôt des deux provinces, s'accumulent, on répugne davantage en haut lieu à multiplier les maisons, car le personnel ne peut s'étendre indéfiniment.

L'action religieuse, en effet, dans les circonstances où se trouvaient alors les jésuites belges, était étroitement liée aux conditions économiques. Pour des raisons qui ont été exposées plus haut (3), les fondations nouvelles n'avaient pas l'espoir de compenser l'accroissement de leurs charges par l'intensité d'un travail rémunéré; elles dépendaient presque entièrement de la libre générosité et des ressources financières des populations.

Multiplier les fondations, ce n'était pas seulement multiplier les postes à pourvoir, c'était encore grever les provinces de personnel à former et à entretenir. Les collèges, il est vrai, devaient, en théorie, contribuer à la préparation des scolastiques dont ils emploieraient un jour les services; mais si l'on se rappelle que, sauf de rares aumônes casuelles, les ressources des

---

(1) Lettre du Père Général au Père Provincial, François de Fléron, 27 février 1610.

(2) Au sujet d'une fondation à Béthune, le Général objecte au Père Scherer, Visiteur, que la ville n'est pas assez importante et il ajoute qu'il y a dans la province gallo-belge une tendance à admettre des collèges « in nimis exiguis urbeculis ». (Lettre du 31 mars 1618.) Quand il est question d'un collège à Aire, il avertit le Provincial, Jean Herennius : « ne variis urbibus minoribus... facile spem faciat admissionis aut se propensum ostendat ». (Lettre du 20 octobre 1612.) Quand on demande une résidence à Bailleul, le Général hésite, parce que la ville n'est pas encore entourée de remparts : « cum locum illum necdum moenibus clausum esse R^a V^a scribat » (Lettre au Père Provincial, Charles Scribani, 8 avril 1617) « nec ita multum ab aliis collegiis Societatis disiunctus sit ». (*Ibidem.*) Même objection pour Hal, ville trop peu importante et trop rapprochée des collèges de Bruxelles et de Nivelles. (Lettre au Père Provincial, Antoine Sucquet, 4 février 1623.)

(3) Voir plus haut, pp. 354 et suiv.

collèges d'alors, en fait, ne changeaient que pour diminuer, on comprendra que la prudence s'imposait de la manière la plus impérieuse à ceux qui, jugeant de plus haut, devaient voir plus loin que les intérêts locaux particuliers.

Dans cette histoire de l'expansion des jésuites belges sous les archiducs, les avantages de la centralisation administrative de la Compagnie l'emportent d'une manière incontestable sur quelques rares inconvénients. Que dans la plupart des cas, les recteurs et les Provinciaux aient dû attendre — et parfois jusqu'à l'impatience — l'approbation de leurs projets d'achat ou de bâtisse, il ne paraît pas qu'ils en aient souffert après coup. On ne trouve pas trace d'un marché avantageux manqué faute de décision rapide; au contraire, bien des plans trop somptueux ont été arrêtés à temps et, avec eux, la course à l'abîme; si un jour le Général envoie de Rome à Bois-le-Duc ou à Aire un plan tout fait pour le collège à bâtir, il n'impose pas *ne varietur* les idées de ses architectes en chambre (1).

D'autre part, la direction imposée aux supérieurs locaux se distingue par de maîtresses qualités. Celles d'abord qui résultent et de la distance et de l'expérience accumulée d'un gouvernement à vie, entouré de conseillers permanents. A Rome, on échappe aux sollicitations de personnalités qui, sur place, exercent sur les membres de la Compagnie une influence parfois excessive; on peut s'abstraire dans son éloignement et garder la vue claire des intérêts de l'ensemble. Si gouverner est prévoir,

(1) En ce qui concerne Aire, le Général avait renvoyé le plan des Belges en l'amendant; ils insistèrent pour pouvoir le conserver dans sa forme primitive, disant que ceux de Rome « ostendant novam totius aedificii compositionem, neque satis commodam collegii usibus, neque moribus populi istius congruentem »; le Général céda. (Lettre au Père Provincial, Florent de Montmorency, 26 décembre 1620.) En réexpédiant les plans qu'on lui avait soumis pour Bois-le-Duc, le Général les désapprouve; il en envoie un autre, recommandant qu'on s'y tienne; si on a des raisons à y opposer, qu'on les fasse valoir. (Lettre du 19 avril 1615 au Père Scribani.) A Maubeuge, il envoie un plan amendé qu'il juge « longe commodior et aptior »; il désire qu'on s'y conforme. (Lettre au Père Jean Bourgeois, secrétaire du Provincial. 1er février 1620.)

prévoir est se souvenir. Plus stable que des supérieurs qui se succèdent parfois trop rapidement, le Général profite des exemples utiles et plus encore des erreurs commises ; sa correspondance rappelle souvent aux supérieurs belges telle ou telle faute de leurs prédécesseurs ou de leurs collègues (1).

En réfrénant des initiatives parfois trop inquiètes ou trop primesautières, il assure à l'activité de l'Ordre plus d'unité d'action. Que de fois un recteur impatient de démolir ce que son prédécesseur a construit, donne à son successeur l'occasion de restaurer le passé! On avait acheté une maison à Huy ; le recteur de Liége veut la revendre, quoique avec perte. « N'en faites rien, répond le Général, il faut d'abord examiner mûrement et ne pas s'exposer au reproche d'inconstance (2) ».

A considérer maintenant l'attitude personnelle d'Aquaviva et de Vitelleschi vis-à-vis des jésuites belges bâtisseurs, on constate qu'elle mériterait tous les éloges, si elle avait été jusqu'au bout de ses prudentes sévérités. Les Belges, sans contredit, déployèrent une activité apostolique digne de leur race entreprenante et laborieuse; ils mirent à son service les qualités variées du milieu d'où ils sortaient. Quelques-uns nés dans l'opulence, la plupart fils de commerçants ou de terriens positifs, à qui l'idéal religieux inspirait la flamme de hautes conceptions, ils travaillaient à la gloire de Dieu avec la bravoure chevaleresque, l'intelligence ouverte et la générosité de leurs pères. Mais ils avaient grandi au milieu des splendeurs artistiques que les troubles n'avaient pas toutes ravagées ; leur

---

(1) En matière de plans de bâtisse, par exemple, le Général écrit au sujet d'Alost : « Quant à la maison édifiée par le magistrat, je ne puis m'en faire une idée, puisque vous ne m'en avez pas encore envoyé les plans ; mais examinez-les avec vos consulteurs, de manière à prévoir l'avenir, afin qu'il ne faille pas un jour corriger à grands frais les erreurs commises maintenant ». (Lettre au Père Provincial, Antoine Sucquet, 7 octobre 1623.)

(2) Lettre du 18 juillet 1612 au Père François de Fléron. De même au Père Provincial, François de la Croix, à propos de la construction du collège de Liége, où l'on demandait de changer l'orientation des chambres. (Lettre du 17 août 1630.)

jeunesse religieuse, affinée par l'humanisme et la piété, avait vibré à l'unisson du renouveau de leur temps. Dans ces Pays-Bas, où la paix venait de réveiller les sources de la richesse, au sein d'une population friande de fêtes plantureuses et qui dépensait avec autant de facilité qu'elle gagnait, ces religieux, élevés en dehors des soucis de la vie matérielle, étaient singulièrement exposés à ignorer la valeur de l'argent et confondaient parfois avec la gloire divine l'amour du bâtiment fastueux. Rome tâcha, sans grand succès d'ailleurs, nous en avons vu plus haut un exemple, de leur inculquer la prudence.

Les Pères Généraux s'efforcent de restreindre le nombre des fondations, hésitant à en permettre dans les villes secondaires (1). Puis, quand il s'agit de bâtir, ils tracent des règles, élémentaires sans doute, mais si nécessaires qu'il faut les renouveler continuellement : ne point construire à crédit, ni se hâter de continuer des travaux avant d'avoir acquitté ce qui est réalisé (2); ne placer que peu de personnel dans un collège récent et ne l'accroître qu'à mesure des réserves que l'économie aura permis de capitaliser (3). On a pu voir par l'exemple de la maison professe d'Anvers ce qu'il en coûta d'éluder des recommandations si fondées. Cette lamentable histoire se répéta en bien des endroits : plusieurs collèges, à force de bâtir, souvent avec luxe, se sont

(1) Voir plus haut, p. 509, note 2.

(2) « Abstineant ab aedificatione omnino illa collegia quae sine aere alieno aedificare non possunt... » (Lettre au Père Sucquet, Provincial, 8 mai 1621.) « Probare non possum ut aere alieno, quod plerumque, ubi semel susceptum est, difficulter restituitur, aedificia nostrorum perficiantur ». (Lettre au Père Jean Lebrun, recteur de Maubeuge, 26 mars 1622.) Il faut que les recteurs : « fabricae totius sumptum ad modum pensionis quae quotannis recipitur accommodent. Melius enim lentius in aedificatione progredi, quam cum debitis properare ». (Lettre du 10 juin 1623 au Provincial et au recteur de Gand et *passim*.) Le 6 janvier 1629, il ordonne de cesser toute construction au collège d'Aire, jusqu'à ce qu'on ait remboursé toutes les dettes et qu'on ait l'argent nécessaire pour continuer.

(3) En permettant d'accepter le collège de Bergues, il décide, le 23 décembre 1599, qu'on ne le chargera pas d'un personnel considérable, afin de pouvoir capitaliser les revenus, jusqu'à ce que « fiat collegium aptum ad multos alendos ». (*Notata in consultationibus*, 23 décembre 1599 et lettre au Père Bernard Olivier, 24 décembre.)

endettés au delà de toute espérance de restauration (1); et tous ne trouvèrent pas le secours inespéré d'une municipalité assez généreuse pour combler le déficit. Aire connut cette bonne fortune. On y a bâti rapidement en contractant des emprunts renouvelés, alors qu'on aurait pu, constate le Général, arriver au même résultat avec les seules ressources de la fondation et de l'économie, si on avait procédé plus lentement (2); la situation en 1629 est si lamentable que le Général ordonne de cesser aussitôt les travaux; heureusement, en 1631, le magistrat prit sur lui toutes les dettes du collège (3). Solution trop facile pour servir de leçon à des financiers imprudents!

Larges dans leurs dépenses, les jésuites belges se montrent parfois étroits d'idée; et cette fois, c'est le Général qui leur prêche la magnanimité généreuse, les pensées hautes et désintéressées.

Dans leur zèle religieux, se glisse un peu du particularisme qui marque l'histoire entière du pays, à travers les siècles de préoccupations et de luttes locales. Un jour, on a discuté en consulte du Provincial l'établissement d'un collège à Alost; on signale au Général que, si la Compagnie ne s'empare pas de la place, elle pourrait être devancée par d'autres. La réponse sonne comme une leçon : « Ne me présentez plus pareil argument, car il produit sur moi l'effet contraire à celui que vous attendez (4) ». Mais la leçon n'est pas comprise; à quelque

(1) En particulier à Bruxelles, où en 1621, le recteur, Charles Scribani, mène de front la construction somptueuse de l'église, d'une galerie et d'un grand bâtiment. Voir à ce sujet toute la correspondance du Général avec le Provincial Antoine Sucquet et le recteur, 1er juillet 1620 au 4 décembre 1621.

(2) Il écrit au Provincial, Jean Herennius, au sujet du collège d'Aire : « Plurimum doleo collegium Ariense nimio aedificandi studio se tanto censu gravasse, cum lentius progrediendo, insistendoque pactis a Rª Vª cum magistratu initis, potuerit sine ullo onere eadem aedificia, licet paulo tardius, extruere. » (Lettre du 17 août 1624.)

(3) Le recteur du collège écrit au Général que le magistrat prenait sur lui « omnia collegii onera quae ex aedificio superioribus annis extructo remanserant », dans la réponse du Père Général au recteur, 22 novembre 1631.

(4) Lettre du Père Général au Père Provincial, Antoine Sucquet, 14 mars 1620.

temps de là, nouvelle délibération : on voudrait dédoubler la maison de Malines et séparer les classes du noviciat; un des motifs allégués est le projet que l'on prête aux dominicains de s'établir dans la ville. Ceci, répond le Général, suffirait seul à me décider pour la négative, « de peur que nous ne paraissions, par une émulation de mauvais aloi, vouloir écarter ces religieux et, comme on nous en accuse à tort, prétendre tout faire à nous seuls [1] ». L'année précédente, le P. Théodore Rosmer, faisant l'éloge d'Ambroise Spinola, son pénitent, signalait parmi les services qu'il avait rendus à la Compagnie, d'avoir, à l'instigation des Pères, empêché d'autres religieux d'ouvrir un collège à Maestricht. Le Général blâme cette attitude « tout à fait contraire à la charité qui doit régner entre les ordres religieux », et il rappelle le principe : Ne faites pas à autrui, ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît à vous mêmes [2]. Dans une autre circonstance il avait dit : on nous demande à Hal pour les confessions; « il serait très agréable d'aider le plus d'âmes possible, mais puisque nous ne pouvons pas tout faire, il ne faut pas tout entreprendre ni tout projeter [3] ».

---

[1] « Ne videamur aemulatione non bona religiosorum illum ordinem ab urbe ista velle excludere et, ut quidam de nobis calumniantur, soli omnia velle facere ». (Lettre au Père Charles Goswin, 30 mars 1624.) A la même époque, le recteur de Bois-le-Duc, le Père Othon Van Zill (Zilius) se montrait mécontent de ce que les dominicains songeaient à ouvrir un collège dans la ville; le Général l'en reprend : Non seulement, écrit-il, il ne faut faire aucune opposition, mais au contraire, les aider. Et il ajoute cette raison : « Et hoc R^ae V^ae ideo impensius commendo, quod cum Societas hic non raro traducatur perinde ac si omnia ubique sola facere vellet, aestimaretque ab aliis nihil boni fieri posse, huiusmodi suspiciones vehementer confirmarentur quoties auditur nostros alicubi piis aliorum religiosorum conatibus adversari ». (Lettre du 23 mars 1624.)

[2] Lettre du Père Général au Père Rosmer, 29 juillet 1623.

[3] Lettre du Père Général au Père Sailly, 24 novembre 1600 : « Sed quia non possumus omnia, omnia tentanda et suscipienda non sunt ».

Collège de Hal (*flandro-belge*). « Tout aussitôt que la Compagnie fut introduite dans les Pays-Bas, elle jeta sa mire sur la ville de Hal ». (Maillard, *op. cit.*, 49.) Ces projets du P. Mercurian en 1563 et du P. Baudouin Delange en 1574, repris par le P. Thomas Sailly en 1600 n'aboutirent qu'en 1621, par l'intervention que nous avons exposée. (Voir plus haut, p. 489.) La ville avait mis comme condition

Loin de craindre la concurrence — puisqu'il faut l'appeler par son nom — le Général la salue et l'accueille dans l'intérêt même de l'Ordre, comme une garantie de travail et de perfection. En veut-on quelques exemples? Il y en a d'intéressants.

En 1623, le Père Vitelleschi apprend que les capucins se sont fixés à Luxembourg; il s'en réjouit : ce sera un stimulant pour le zèle des Pères (1). De *Maubeuge*, le recteur du collège écrit à Rome, qu'à l'initiative du curé, des ecclésiastiques se proposent de se réunir pour imiter la Compagnie dans l'enseignement du catéchisme et dans d'autres ministères. Dieu merci! répond le Général, « loin de craindre que de ce chef les nôtres ne manquent d'occasion d'exercer leur activité, je pense que plus ces ecclésiastiques se montreront zélés, plus on recourra à l'aide de la Compagnie... (2) » Et, en toute hypothèse, ajoute-t-il, nous ne pouvons qu'applaudir à leur pieux projet et nous souvenir de la parole de saint Paul : « Pourvu que le Christ soit annoncé! » Il faudra donc encourager ces prêtres et les appuyer. Cependant, la position des Pères à Maubeuge périclitait : un nouveau doyen se montrait peu favorable; il appela même les oratoriens, qui bientôt supplantèrent les jésuites dans la plupart des ministères. De nouveau, on se plaint au Général,

---

de l'admission qu'on ouvrirait des classes. Elles furent inaugurées en 1623, trois d'abord, puis les deux cours supérieurs en 1624 et en 1626; en sorte que la résidence devint collège en 1632. Outre leur oratoire privé, les Pères, qui desservaient le célèbre sanctuaire de la sainte Vierge, avaient encore une chapelle pour les congrégations. Elle sert actuellement de remise au matériel d'incendie de la commune, tandis que l'ancien collège est devenu un hôpital. — Cordara, *op. cit.*, lib. VIII, § 50. — Maillard, S. J., *Histoire de Notre-Dame de Hale.* Bruxelles, 1651. — Everaert, *Histoire de la ville de Hal.* Louvain, 1879. — *Historia collegii Hallensis.* (A. R. Jés., F. B., n° 982 et Historia Flandro-Belgica, I, n° 87; VI, n^{os} 11 et 84.) — *Documents divers.* (A. R. Jés., F. B., 714-728.)

(1) « Gratulor plurimum collegio isti de tam strenuis in Dei gloria propaganda laborum sociis ». (Lettre au recteur, Père Jean Spies, 9 décembre 1623.)

(2) « Tantum enim abest ut hinc timendum putem defore nostris in quo operam suam collocent. ut contra existimem quanto illi diligentius officio suo fungentur, tanto plures fore qui etiam Societatis operam requirant ». (Lettre au recteur, P. Barthélemy Ladsous, 22 août 1626.)

qui, tout en exhortant à la charité et à la patience, ajoute : « Que les exemples des nouveau-venus nous servent de stimulant ; j'espère que, s'il y a eu de notre part quelque négligence, on profitera de ces circonstances pour s'appliquer avec plus d'ardeur, d'esprit et de cœur ! » Au reste, conclut-il, « si on ne nous laisse rien à faire en ville, l'occasion est bonne de se donner d'autant plus à l'œuvre si féconde des missions dans les campagnes (1) ».

A Huy, au contraire, les augustins ont devancé la Compagnie, qui, de son côté, a déjà son collège à Liége. Quand elle parle d'ouvrir des classes à Huy, on la menace d'une tempête ; en ce cas, dit-on, les augustins en feront autant à Liége. Qu'à cela ne tienne, répond le Général ; je défends absolument qu'on agisse auprès de l'évêque ou de toute autre autorité pour empêcher ces religieux d'enseigner, eux aussi, s'ils le veulent, dans cette ville ; ce serait inique. Et il ajoute : « Que le Provincial place à Liége, comme ailleurs, d'excellents professeurs et il n'y aura rien à craindre pour l'enseignement de la Compagnie (2) ».

---

(1) « ... sed potius illorum exemplo nostrorum industriam magis incitandam, ut si quid ante forte remissius a nobis curabatur, illud in posterum maiore animi contentione et affectu sperem curandum ». (Lettres au Père Gaspar d'Hollandre, 17 mars 1629 ; et au recteur Jacques Despiennes, 1er mai et 18 octobre 1632.)

Collège de Maubeuge (*gallo-belge*). Une dame de la ville, Françoise Bruneau, veuve du chevalier Hugues Bourgeois, après avoir donné à la Compagnie ses deux fils, voulut encore ériger un collège. Une mission fut autorisée en 1615, les Pères enseignaient dans trois classes à partir de 1619 ; en 1621, on ajouta la poésie, et, l'année suivante, Maubeuge devenait : « collegium inchoatum ». Il fut aidé généreusement par l'abbé de Liessies, Antoine de Winghe, et put construire une église, qui fut achevée en 1624 ; l'abbé acheta l'année suivante dans les environs du collège une propriété qu'il transforma en maison de retraites ; il entoura en outre tout le collège d'un mur de clôture. Après la suppression, le collège est devenu le lycée, l'église, salle de fête. Cordara, *op. cit.*, lib. I, § 80. — *Initia domus Malbodiensis, 1617-1619*. (Historia Gallo-Belgica, supplementum A, fos 13 et suiv.) — *Compendium historiae collegii Malbodiensis*. (Ibidem, fos 9 et suiv.) — *Litterae annuae*. (Ibidem, II, fos 252 et suiv.)

(2) Voir plus haut, page 490 : « Procuret Ra Va ut Leodii sicuti et in aliis omnibus collegiis insignes iuventuti erudiendae magistri et scholarum praefecti constituantur... neque metuat ne aliorum industria luminibus Societatis officiat ». (Lettre au Père Provincial, Jean Lobbet, 31 mai 1631.)

Ce n'est pas la seule fois que le Provincial, placé entre les impétuosités de ses inférieurs qui veulent aller de l'avant, et le pouvoir central, qui impose la réserve, subit les réactions de forces en conflit. A lui de transmettre, dans l'une et l'autre direction, d'une part les désirs de ses subordonnés, de l'autre les volontés du chef. D'en-haut, heureusement, on lui laisse de l'initiative et une certaine latitude d'interpréter les directives. Le Général, en effet, comprend que si l'on peut gouverner de loin, on n'administre bien que de près. Après avoir délibéré avec ses assistants, il laisse au Provincial le soin de trancher, par exemple, s'il y a lieu d'accorder une résidence à *Bailleul* (1), d'ouvrir des classes dans les villes d'Ath et de Béthune (2); il s'en remet au Père Scherer, Visiteur, pour supprimer ou maintenir la résidence de Dunkerque (3). Dans les circonstances graves cependant, il agit par lui-même et avec énergie; il blâme un Provincial qui s'est permis de ne pas remettre ses lettres au magistrat de Huy, parce qu'il les jugeait inopportunes (4); un recteur de Bruges, le P. Jean Mans, pour avoir manqué à

(1) Lettre au Père Provincial, Charles Scribani, 10 juin 1617.

Collège de Bailleul (*flandro-belge*). Pendant une vingtaine d'années, les jésuites du collège d'Ypres avaient prêché à Bailleul l'avent et le carême, lorsqu'en 1614, à l'initiative du curé Josse de Peystere (qui entra dans la Compagnie et mourut novice à Malines en 1620), le magistrat s'employa à obtenir une mission fixe. Établie d'abord dans une maison proche de l'église paroissiale, elle devint résidence stable en 1617. La ville pourvoyait à l'entretien des Pères; elle leur accorda en outre l'ancienne léproserie et leur assura une rente de 3,000 florins. Les cours s'ouvrirent en 1618; le nouveau bâtiment des classes, construit aux frais de la cité sur un terrain acheté par elle, fut inauguré en 1625; à Pâques de la même année, la résidence devint collège. En 1632, on jeta les fondements de l'église, qui fut achevée en 1636, grâce surtout aux libéralités de Corneille de Buhr et de Gislain de Poortere; elle était dédiée à saint Joseph. Aujourd'hui elle est la paroisse Saint-Amand; les bâtiments du collège ont disparu. Cordara, *op. cit.*, lib. X, § 85. — Ignace de Cousemaker, *Documents inédits relatifs à la ville de Bailleul.* Lille, 1877, 3 vol. — *Collegii Belliolani initia et progressus* (A. R. Jés., F. B., n° 974 et Historia Flandro Belgica, I, n° 84; VI, n°s 35 et 65). — *Documents divers.* (A. R. Jés., F. B., 619-634.)

(2) Lettres du 11 mars et du 8 juillet 1628; item du 11 avril 1620.

(3) Lettre du 26 août 1617.

(4) Lettre du Père Général au Père Provincial, Jean Herennius, 28 mai 1616.

l'obéissance, est envoyé se recueillir pendant quelques semaines au noviciat de Malines (1); au recteur de Bois-le-Duc, le P. Othon Van Zill, qui s'est mis à bâtir sans permission, il fait imposer une pénitence : « Cet exemple, écrit-il, sera utile à lui et aux autres; afin qu'à l'avenir on ne se permette pas d'agir sans l'autorisation des supérieurs (2).

A tout prendre, cependant, cette action du Général, pour avisée qu'elle ait été, se laissa entraîner à relâcher la rigueur qui s'imposait. A force d'instances, peut-être parfois grâce à certaines libertés d'interprétation qu'aurait exclues l'obéissance parfaitement loyale, les deux provinces belges, malgré les Généraux, se développèrent à l'excès par la multiplication des fondations nouvelles et dépassèrent les limites de l'effort utile. Dans leurs collèges trop nombreux, tandis que les dettes s'accumulaient (3), le niveau des études, parfois médiocrement enseignées par des maîtres hâtivement préparés, baissait; dès la seconde moitié du XVII[e] siècle, s'ouvrit une crise inquiétante qui dévoilera à tous les yeux les erreurs d'une expansion trop rapide.

L'excuse de cet entraînement presque général est l'extraordinaire engouement des populations pour la Compagnie.

4. *Fondation ; contrat, dotation.*

Non content d'insister par lettres adressées aux supérieurs majeurs, les pouvoirs publics assaillent les Provinciaux de

---

(1) Lettre du Père Général au Père Provincial, Antoine Sucquet.

(2) Idem eidem, 21 novembre 1620 : « Proderit hoc cum ipsi, tum aliis, ut in posterum nihil inconsulto superiore audeant. »

(3) En 1633, à la fin du règne des archiducs, la plupart des collèges des deux provinces étaient endettés et entretenaient un personnel bien supérieur à leurs ressources. Cette situation devait beaucoup s'aggraver dans la suite. Dans la gallo-belge, les collèges de Lille et de Liége avaient seuls une situation financière prospère; dans la flandro-belge, tous avaient des dettes plus ou moins fortes. Bruxelles venait en tête avec 185,320 florins. (*Catalogus tertius rerum temporalium anni 1633*, CATALOGI TERTII, n° 28.)

délégations imposantes, qui doivent discuter avec eux les conditions des fondations demandées. Elles se composent généralement d'un bourgmestre, d'un personnage ecclésiastique important, du greffier ou du conseiller pensionnaire de la cité (1).

Le résultat de ces tractations, quand il est positif, se formule en un contrat en règle entre la Compagnie et la cité ou le personnage fondateur. En voici un type : ce sont les « Poincts et articles advisés pour le dressement et direction d'un collège en la ville et cité de Tournay, auquel la jeunesse sera instruicte et enseignée par les Pères de la Société de Jésus ». Il y est statué « que lesdits Pères instruiront les enffans qui fréquenteront le collège... en la piété et bonnes mœurs... Que par dessus ce, ils enseigneront lesdits enffans ès bonnes lettres tant latines que grecques, depuis les figures et premiers rudiments jusques et comprins la rétoricque et, par dessus ce, la dialectique... en répartissant iceulx enffans en cinq classes ou plus... » Et tandis que les jésuites s'engagent à fournir le personnel suffisant, « affin que à ceulx vaccans et s'emploians en ung oeuvre si sainct et prouffictable au publicque... soit donné moyen de vivre et s'entretenir, Messieurs les consaulx de la dite ville accorderont de furnir annuellement... la somme de quinze cens florins... sans en povoir à l'advenir prétendre davantage (2). »

Dans le contrat signé entre le Provincial Charles Scribani et la ville de Cassel, on stipule une rente de 200 florins pour chacun des quinze Pères et Frères qui desserviront le collège; comme ailleurs, une clause de réversion prévoit que

---

(1) Pour Bergues, voir De Crooco, *Histoire du collège de Bergues-Saint-Winoc.* Lille, 1923, 12. Alost députe le bourgmestre, Philippe du Bosch, le doyen de Saint-Martin et le pensionnaire de la ville (*Historia collegii*, 1619); de Bailleul, c'est le gouverneur Adolphe de Pamele, Corneille de Buhr, avocat, Jean Rijspoort, « vice praetor », Gislain de Poortere, « a consilio et actis », et Jean Samin, syndic, qui vont traiter avec le Provincial (*Historia domus*, 1614); de Cassel, c'est le bailli de la châtellenie qui, avec le pensionnaire, se rend à Anvers chez le Provincial. (*Historia collegii Casletensis*, à l'année 1617, A. R. Jés., F. B., n° 676.)

(2) Consaux du 22 avril 1595. Voir Soil, *Les maisons de la Compagnie de Jésus à Tournai.* Bruges, 1889, 30 et suiv.

les bâtiments retourneraient à la ville et à la châtellenie, si la Compagnie se retirait (1). De part et d'autre, les contractants possèdent un instrument, qui leur permettra au besoin de revendiquer leurs droits. Quand les villes récalcitrantes ou appauvries refuseront d'exécuter leurs obligations, la Compagnie les y contraindra par voie de justice, comme à Malines, par exemple (2), ou en menaçant de s'en aller, comme à Audenarde en 1668 (3). Un jour, à Courtrai, les jésuites désirent changer la date de leur représentation théâtrale; mais la ville s'y oppose : elle invoque le contrat signé par la Compagnie, qui prévoit la représentation à la date traditionnelle (4).

Une fois le contrat de fondation signé, l'existence de la nouvelle maison était assurée, en théorie du moins (5). Dans d'autres cas, elle traversait un stade intermédiaire. Dans la Compagnie, en effet, la « résidence » proprement dite ne peut pas posséder ; elle dépend financièrement d'un collège voisin qui lui sert de tuteur; si des fonds sont constitués en faveur d'une résidence, ils seront administrés par le tuteur, jusqu'à ce qu'elle-même soit transformée en collège. Dunkerque, par exemple, possède un domicile de la Compagnie, auquel des libéralités ont été faites; elles doivent être confiées à la maison

---

(1) *Acta curiae Castellanae de fundatione, 10 ianuarii 1617.* (A. R. Jés., F. B., 676, n° 3.)

(2) En 1622, le magistrat de Malines refusait d'acquitter la pension de 1,000 florins stipulée dans le contrat. Le Général écrit au Père Provincial Sucquet, 11 juin 1622, qu'on essaie d'abord de traiter à l'amiable; mais, si c'est nécessaire, qu'on fasse un procès.

(3) *Historia domus*, 1668. Voir *Instructio accepta a R. P. Provinciali, Thomae Dekens.* (A. R. Jés., F. B., 558-581.)

(4) VERCRUYSSE, *Les anciens établissements d'enseignement moyen à Courtrai.* Courtrai, 1908, p. CLXII et suiv.

(5) Malines servira d'exemple : le subside de 1,000 florins, promis par la ville en 1615, est payé régulièrement pendant quelques années; en 1626 déjà, les jésuites doivent recourir à l'autorité des archiducs pour obtenir le payement de la somme; elle est réduite en 1629 à 500 florins; en 1643, le magistrat notifie aux Pères que le subside réduit cessera aussi d'être payé; de là des réclamations pendant bien des années. (STEENACKERS, *La grande école à Malines*, 173.

de Bergues avec charge d'entretenir les Pères de Dunkerque jusqu'à ce que ceux-ci forment un « collegium inchoatum » (1).

Quand le collège est définitivement accepté par le Général, il conquiert son indépendance sous un recteur en titre; par exemple, Alost, le 24 juillet 1621, cesse de relever de la maison de Bruxelles. En même temps que l'indépendance, le nouvel organisme conquiert des finances autonomes et son histoire se complique des difficultés matérielles; car bien rarement elle ressemble à celle des peuples heureux.

Des problèmes embrouillés surgissent nécessairement dès les débuts quand une maison essaime, comme le noviciat de Tournai, qui d'abord se sépare du collège, puis se scinde pour constituer le noviciat flamand de Malines. Établir les droits respectifs de chacune des parties intéressées, celle qui part et celle qui demeure, demandait autant d'exactitude que d'équité; on en confia le soin à une commission spéciale nommée par le Provincial et dont nous possédons les travaux (2). Ils permettent de se rendre un compte précis des possessions immobilières et des revenus de la maison, dont le relevé dressé méthodiquement sert de base à la conclusion des commissaires : chacune des deux maisons conservera les biens qui lui ont été donnés nommément; ceux qui doivent être considérés comme mixtes, font l'objet d'une répartition arbitrale qui tranche toute contestation (3).

Sauf ce cas de provignement, l'administration financière des nouveaux domiciles commence toujours par la « fondation »,

---

(1) Lettre du Père Général au Père Scherer, Visiteur, 19 avril 1617.

(2) *Catalogus rerum temporalium collegii et domus probationis Tornacensis, divisio bonorum collegii Tornacencis et domus probattionis.* (Gallo-Belgicae Fundationes, Tornacum, n° 17), ms. in-folio de 25 pages, daté du 12 mai 1607, signé par les dix commissaires et contresigné par le Provincial, Père François de Fléron. Parmi les commissaires se trouvaient les Pères Olivier Manare, Éleuthère Dupont, Charles Scribani et Léonard Lessius.

(3) *Historia domus probationis Tornacensis.* (Historia Flandro-Belgica, I, n° 77.) — Voir plus haut, p. 457, ce qui a été dit au sujet de la maison professe d'Anvers.

base économique de toutes les maisons de l'Ordre, soit qu'elle ait été assurée dès l'origine, soit qu'il faille la constituer peu à peu.

Au temps des archiducs, pour un collège normal de cinq classes, avec un personnel moyen de vingt à vingt-cinq Pères et Frères, les supérieurs exigeaient un revenu annuel de 4,000 à 5,000 florins : ce chiffre, pour les maisons de formation, était majoré jusqu'à 7,000 (1) ; il descendait au contraire à 3,000 florins pour un collège de trois classes (2).

5. *Les bienfaiteurs : les jésuites eux-mêmes, les archiducs, les évêques, les ordres religieux, les villes, les particuliers.*

Constituer le capital qui assurerait le service de cette rente s'imposait comme condition préalable à ceux qui demandaient un collège. Les jésuites ne s'en chargeaient pas, du moins en général.

On ne s'en étonnera pas si l'on se souvient que les jeunes gens qui entrent dans l'Ordre conservent l'absolue liberté de disposer de leur patrimoine, le moment venu, c'est-à-dire après une douzaine d'années, pour telle bonne œuvre qui leur plaira. S'ils abandonnent de plein gré cette détermination aux supérieurs, on pourra consacrer leurs biens à compléter la fondation d'une maison ou à combler son déficit. Dans ce cas, on

---

(1) Voir plus haut, p 344, l'octroi de Philippe IV accordant cet accroissement des biens amortis, qui, de fait, se pratiquait déjà sous les archiducs. En 1582, quand on avait débattu les conditions pour l'admission des collèges, on avait taxé à 100 florins par tête l'entretien du personnel. Manare écrivait au Général : « floreni centum sufficiunt uni personae alendae ad nostram rationem » (lettre du 18 mars 1584, *Germ. Epist.*, XXV, 680); mais, déjà en 1590, il trouvait la somme insuffisante. (Mémoire adressé à Farnèse, HISTORIA FLANDRO-BELGICA, XVII.) En 1626, on l'évaluait à 200 florins. (Lettre du Père Général au Provincial de la Gallo-belge, 30 mai 1626.) La congrégation provinciale de Flandre, en 1628, estime que l'entretien d'un Père coûte annuellement 200 florins; encore, déclare-t-elle en 1633, qu'en fait, il en faut 260.

(2) Lettre du Père Général au Père Sucquet, Provincial, 4 février 1623.

favorisera habituellement le collège de leur ville natale. Lors de la fondation du noviciat de Malines, comme il n'y a pas de jésuites malinois qui offrent leur patrimoine, on propose d'utiliser les donations de ceux dont les lieux d'origine ne possèdent pas de maison de la Compagnie. A Anvers, au contraire, plusieurs jeunes Pères appartiennent à des familles opulentes; leurs patrimoines additionnés sont évalués à 150,000 florins; on leur signala, nous l'avons vu, l'état pitoyable des finances de la maison professe (1).

Le collège d'Ath fut fondé par le Père Jean-Baptiste de Florbecq. Son père resté veuf, avait voulu entrer dans la Compagnie; lui-même, enfant unique, frappé des oppositions que rencontrait la nouvelle fondation, résolut de lui laisser tous ses biens (2).

Naturellement, les donateurs jésuites ne se distinguaient pas tous par cette générosité exquise et rare qui oublie ses bienfaits et méprise d'en tirer avantage. Il arrivait parfois à tel ou tel de rattraper de la main gauche ce qu'avait donné la droite; la discipline religieuse était la première à en souffrir. Ainsi, un P. Philippe Lentailleur († 1640) qui, d'accord avec sa sœur, avait laissé ses biens au collège d'Arras, croyait pouvoir de ce chef en prendre plus à l'aise avec les règles de l'Ordre; son recteur, fasciné, semble-t-il, par la crainte du déficit, se sentit bientôt

---

(1) Pour Malines, lettre du Père Général au Père Scribani, Provincial, 7 avril 1618. Pour Anvers, voir plus haut, p. 481. On trouve aux archives du royaume. (Jés., F. B., nos 953 et 1465) un grand nombre d'actes des dispositions prises par les Pères en faveur de la province ou des collèges.

(2) Lettre du Père Général au Père Provincial, Jean de Lobbet, 28 mai 1633. Voir *Litterae annuae, 1632*. (Historia Gallo-Belgica, II, f° 358.) Parmi les jésuites, insignes bienfaiteurs des collèges, outre ceux que nous avons déjà signalés, citons les quelques noms que nous trouvons dans un registre, coté *Defuncti (1595-1621)* : les Pères Guillaume Hangouart (1614, Lille), Michel Resteau (1615, province gallo-belge), Adrien Cools (1624, collège d'Anvers), Jean Despiennes (1634, Mons), Jacques Tirinus (1635, Louvain), Nicolas Procureur (1628, Valenciennes), Josse van den Broeck (1636, province flandro-belge), Martin Philippi (1636, les deux provinces belges), Jean Huet (1633, Namur), etc., etc.

débordé; le Général, averti, intervint blâmant le recteur : « Plutôt, écrit-il, perdre tous les biens du Père Lentailleur que la discipline; qu'il se range ou qu'on le renvoie (1) ».

A Huy, les deux Pères Jean et Gilles de Méan avaient de leur patrimoine fondé le collège, en lui appliquant un revenu de 3,000 florins (2); quelques années plus tard, l'un d'entre eux, Gilles, demanda au Général de pouvoir disposer des biens qui lui restaient et fonder une rente de 300 florins en faveur du collège où il habitera, parce que, disait-il, les supérieurs de cette province sont peu prévenants pour ceux qui, dépourvus de talents, n'apportent pas tout au moins des secours matériels à la maison (3). La réponse est double : au Provincial, le Général écrit : je sais que le Père se trompe; mais, par les soins particuliers que vous aurez de lui, faites en sorte de lui montrer pratiquement son erreur (4); à l'inférieur, il déclare ne pas pouvoir permettre cet accroc à la pauvreté religieuse et il lui recommande de ne pas essayer de gagner les bonnes grâces des supérieurs avec de l'argent, mais par une religieuse aménité de mœurs et par l'exacte observation des règles (5).

A part ces cas exceptionnels, les jésuites ne consacrent à leur ministère que leur labeur personnel. Somme toute, travaillant sans honoraires pour l'instruction de la jeunesse et pour la religion, ils avaient bien quelque droit à être aidés dans leur

---

(1) Lettre du Père Général au Père Provincial, 7 février 1632, au supérieur, 11 septembre 1632, au Père Provincial, 6 janvier 1633.

(2) Voir plus haut, p. 492, note 3. Ils avaient offert leur patrimoine pour le collège de Huy. (Lettre du Père Général à Jean de Méan, 19 décembre 1615) et avaient renoncé au titre de fondateurs : « pro modestia et caritate sua aliis titulum domus Huensis fundatoris concedunt ». (Lettre au Père Provincial, Florent de Montmorency, 13 juin 1620 et à Gilles de Méan, 5 septembre.)

(3) « Qui neque ad officia Societatis cum dignitate et gralia obeunda luculenter instructi sunt, neque rem familiarem industria sua subinde augent. » (Lettre du Père Général au Père Provincial, Jean de Lobbet, 13 novembre 1632.)

(4) « R^a V^a peculiarem eius solandi rationem habeat et procuret ut occasio ei nulla detur pertinacius eiusmodi opinionem animo retinendi. » (*Ibidem.*)

(5) Lettre du Père Général à Gilles de Méan, 17 janvier 1632. — Gilles de Méan mourut à Lille en 1668; son frère Jean, à Mayence en 1636.

tâche. Et en fait, leur œuvre dans les Pays-Bas des archiducs fut, on peut le dire, l'œuvre de la nation ; si les Pères ne ménagèrent ni leurs talents ni leurs peines, de leur côté, les pouvoirs publics, l'Église et l'État, les villes et les particuliers apportèrent une collaboration généreuse et souvent prodigue.

De partout, dès les débuts, cette collaboration leur vint abondamment. Des *archiducs* d'abord. Non que les jésuites aient disposé de l'influence que leur donnait dans d'autres capitales une position plus ou moins officielle auprès de la personne des princes. On n'en trouve pas comme confesseurs à la cour de Bruxelles (1) ; mais quand ils s'y présentent, ils sont assurés du meilleur accueil (2). Quelques-uns entretiennent avec l'archiduc une correspondance suivie et sont souvent consultés sur les affaires religieuses ou sur des cas de conscience, tels les Pères Thomas Sailly, Charles Scribani, Olivier Manare et surtout Léonard Lessius. Leurs altesses aiment à visiter les maisons de la Compagnie ; au cours de leur Joyeuse-Entrée, elles sont reçues et fêtées dans tous les collèges de l'Ordre (3). A Bruxelles surtout, Albert et Isabelle se prodiguent : ils président les distributions de prix (4), assistent fréquemment aux offices dans

(1) Les gouverneurs généraux Requésens, Farnèse et le comte de Fuentès s'étaient adressés aux jésuites pour la direction de leur conscience ; il en fut autrement des archiducs. Toutefois le Père Sailly entendait les confessions des dames de la cour dans la chapelle de l'archiduchesse, et c'est en y célébrant la messe qu'il fut frappé d'apoplexie, le 8 mars 1623. (Voir Biographie Nationale, XVI, col. 46-51, article : *Thomas Sailly*.

(2) « Excepit me, ut solet homines Societatis, amanter », écrit le Père Manare au Général, 17 février 1598, (*Germ. Epist.*, XXXV, 605.)

(3) Leur présence excite partout les mêmes élans de loyalisme ; les muses estudiantines chantent leurs vertus ; dans les séances dramatiques qui leur sont offertes, on célèbre sous le voile de l'allégorie la piété et les bienfaits de souverains si populaires. (Voir les *Historiae domus*, passim.)

(4) En 1605, dès la première année du collège, qui s'était ouvert sous leurs auspices, les archiducs voulurent donner les prix « ex prolixa eleemosyna. » (*Litterae annuae 1605*, Historia Flandro-Belgica, XVII, n° 14.) En 1607, ils accordaient dans le même but « 200 livres de 40 gros. » (*Ordonnance de jugement*, 13 septembre 1607, A. R. Papiers d'État et de l'audience) ; cette libéralité se renouvela souvent.

la chapelle des Pères, posent la première pierre de la nouvelle église (1606) [1]. Et cette église même peut s'appeler un monument de leur sympathie : c'est leur architecte Francquart qui en a tracé le plan ; ils interviennent royalement dans la dépense, envoient fréquemment leurs musiciens rehausser les cérémonies, offrent des ornements auxquels la souveraine a travaillé de ses propres mains [2]. L'inauguration de l'église est la dernière solennité religieuse à laquelle le prince ait assisté (24 juin 1621) [3].

A ces témoignages s'en ajoutent d'autres. En 1615, les archiducs confirment officiellement les privilèges de la Compagnie, déclarant agir « à cause de la satisfaction qu'ils ont des bons et pieux debvoirs que ceulx de la Société ont toujours faicts et font continuellement à l'advancement du service de Dieu et du publicque [4] ». Puis, quand il s'agit de quelque fondation dans une ville, ils exercent sur des magistrats récalcitrants une pression parfois énergique, comme à Bruxelles, à Gand, à Audenarde, à Hal, à Bréda [5]. Dans d'autres circon-

---

(1) « Cui impressa erant Austriacae gentis et eleganter depicta insignia. » (*Litterae annuae Societatis Iesu, anno 1606*. Mayence, 1618, 685.)

(2) En 1622, elle offre une magnifique aube en dentelle, à laquelle elle a travaillé de ses propres mains. (Lettre du Père Général au Père Scribani, 20 août 1622.) En 1632, quelques jours avant sa mort, elle offre un magnifique manteau à la Vierge miraculeuse, Notre-Dame de Miséricorde. (*Litterae annuae 1632*, Historia Flandro-Belgica II.) A la suppression de la Compagnie, cette statue de la Vierge fut transportée à l'église de Notre-Dame-de-la-Chapelle.

(3) Les lettres annuelles notent ce détail et ajoutent « qu'il se fit porter devant l'autel de la Vierge, où il pria longuement ». (*Ibidem.*)

(4) Voir plus haut, p. 344.

(5) Les échevins s'empressaient d'obéir, persuadés que c'était le plus sûr moyen de s'assurer les bonnes grâces des souverains. (*Historia collegii Gandavensis*, à l'année 1598, A. R. Jés., F. B., n° 981.) — A Bruxelles, l'archiduc écrit coup sur coup quatre lettres au magistrat pour l'engager à fonder le collège, 27 mars 1596, 6 mars, 21 juillet 1597 et 9 septembre 1598. (A. R. Jés., F. B., n° 210, liasse 19.) — Il intervient, à Gand, pour la construction de l'église. (Vander Haeghen, *Archives gantoises*, dans Messager des sciences historiques, 1887, 33, n^{os} 39 et suiv.); à Audenarde, pour faire recevoir les jésuites (Ibidem, 1864, 286 et suiv.); de même à Hal (Everaert, *Histoire de la ville de Hal*, 74 et suiv.). et à Bréda. (Lettre d'Isabelle au magistrat, 25 juin 1625, Historia Flandro-Belgica, III, n° 52).

stances, c'est le Général de la Compagnie qui résiste; là encore, les archiducs appuient les jésuites belges en mobilisant pour eux leur diplomatie à Rome : grâce aux instances d'Isabelle, après de longs refus, l'autorisation fut enfin accordée d'ouvrir le collège de Bruxelles (1); grâce à l'agent belge aussi, mainte difficulté fut aplanie à la cour pontificale (2).

Toutefois si l'archiduc Albert subissait l'influence des jésuites (3), il n'en gardait pas moins son indépendance et, en plusieurs circonstances, il le leur fit sentir. Nous aurons à raconter comment, justement irrité par les agissements du recteur de Liége, il fut sur le point de porter un coup mortel au collège de Douai (4). Mais ces désaccords furent de courte durée, et la Compagnie trouva toujours auprès des archiducs affectueuse bienveillance, protection puissante et inépuisable libéralité. Les documents contemporains : correspondance des supérieurs, histoires des maisons, lettres annuelles, en font foi. C'est un véritable concert de reconnaissance pour ces insignes bienfaiteurs.

Avec une générosité, qui ne se dément pas au milieu des revers de la fin du règne, les princes contribuent largement au travail des jésuites, par des subsides, par des cessions d'immeubles ou de terrains à bâtir, par des bénéfices ecclésiastiques accordés à leur collation. Ce sont les archiducs qui donnent à la Compagnie leur palais de Malines, les verrières de l'église de Ruremonde; eux qui dotent totalement ou en partie plusieurs collèges, qui les renflouent dans leurs difficultés financières, qui apportent leur concours à l'érection de plusieurs églises par des sommes prélevées sur les finances de l'État ou sur leur

(1) Voir plus haut, p. 402.

(2) Philippe Masius, chargé d'affaires des archiducs à Rome, durant de longues années, a rendu à la Compagnie de grands services. (Lettres du Père Général au Père Scribani, 10 mars et 28 avril 1618.)

(3) Pirenne, *op. cit.*, IV, 212.

(4) Voir au second volume les démêlés de la Compagnie avec l'université de Louvain, à propos du cours de philosophie ouvert à Liége en 1613.

cassette personnelle. L'*Imago primi saeculi* évalue à plus de 100,000 ducats leurs libéralités (1). En 1625, l'Infante va résider pendant près de trois mois à Dunkerque; presque tous les jours elle assiste à la messe dans la chapelle des Pères, qu'elle enrichit de dons en aumônes et en ornements pour une somme de 5,097 florins (2).

Aussi, du vivant de l'archiduc, le Père Vitelleschi avait-il prescrit à tous les prêtres de la Compagnie d'offrir trois messes pour le prince (3); à la nouvelle de sa mort, il renouvela cet ordre; de plus, depuis l'année 1600, le Père Aquaviva appliquait chaque semaine trois cents messes aux intentions des archiducs (4).

Comme il était naturel, les subsides accordés par les princes soulevaient de temps à autre des protestations de la part des ennemis des jésuites à la cour. Témoin l'intéressant procès intenté à la Compagnie en 1611. Parmi les biens attribués par Alexandre Farnèse au noviciat de Tournai, certains avaient appartenu autrefois à des familles nobles, notamment les uns à

(1) « Sane Albertum, principatus sui tempore, adeo munificum sensimus, ut quas in Societatem belgicam erogavit eleemosynas, centum millium ducatorum pretium aequasse, aut etiam superasse fateamur. » (*Imago primi saeculi*, 888.) — Le Père Vitelleschi, après avoir fait faire le relevé des libéralités des archiducs écrivait au Père Scribani, trois ans avant la mort d'Albert : « Tanta sunt ut aliquot collegiorum fundationi sufficere possent, si ab iisdem simul, in hunc finem data fuissent. » (28 avril 1618). Et après la mort d'Isabelle, il écrivait au Père Guillaume de Wael, Provincial : « Beneficia a Serma Isabella Clara Eugenia Societati nostrae liberalissima manu data visa sunt nobis mereri, ut pro solatio animae ipsius non tria solum, ut Ra Va petebat, sed tanquam pro munificentissima benefactrice, quae plurium fundatorum liberalitatem exaequavit, sex sacrificia et totidem coronae a nostris persolvantur ». (12 janvier 1634.)

(2) *Historia collegii Dunkercani*, à l'année 1625. (A. R. Jés., F. B, n° 980 et Historia Flandro-Belgica, I, n° 74.)

(3) « Benefactoribus Societatis in eorum statibus eximiis », 10 janvier 1620. *(Fondatori e benefattori della Compania.)*

(4) Lettre du Général Claude Aquaviva au Père de Fléron, Provincial, 4 mai 1609. Déjà en 1600, durant le siège d'Ostende, il ordonnait des prières pour l'archiduc. Le 6 novembre 1604, il écrivait au Père Manare : « Pro Serenissimorum felici statu et victoriis preces et sacrificia iam pridem indiximus et continuantur »; il écrit dans le même sens au Père de Fléron, 28 juillet 1607, etc.

Antoine de Lannoy, seigneur de Bailleul, et à sa fille, les autres à Charles du Carlier (1). Confisqués pendant les troubles, ils devaient, prétendait-on, en vertu de la trêve de douze ans, retourner aux héritiers intéressés. « Nos adversaires, dit la chronique, s'appuyant sur la fortune et le crédit de princes très puissants à la cour de Leurs Altesses, sonnèrent contre nous la trompette et commencèrent à pousser leur attaque à Bruxelles, enseignes déployées ». Le recteur menacé se défendit, recourut aux juristes de la cour d'Arras, aux membres du conseil privé, aux universités de Louvain et de Douai. Celles-ci rendirent, sous le sceau de leurs facultés, une décision favorable au collège; les théologiens de Louvain affirmaient, en effet, qu'un prince ne pouvait en conscience enlever à des religieux ce que son prédécesseur leur avait accordé sans restriction. Finalement, le Provincial, fort de cette consultation, la fit triompher chez l'archiduc, qui l'imposa au conseil privé (2).

A cette première source de revenus... et de rancunes, s'en ajoutent d'autres. Dans les Pays-Bas, comme ailleurs, la décadence des anciens ordres religieux, en abaissant le nombre de

(1) Le 27 février 1584, le prince de Parme accordait 2,000 florins de pension au noviciat de Tournai sur la généralité des confiscations. Le 8 juillet 1588, il donnait provisionnellement au noviciat l'administration et la jouissance des biens d'Antoine de Lannoy, condamné comme rebelle. En 1593, Philippe II confirmait cette donation et, le 31 août 1595, la rendait « perpétuelle et irrévocable ». Voir MANARE, *Commentarius*, 45. — SOIL, *Les maisons de la Compagnie de Jésus, à Tournai*, Bruges, 1889, 91 et 116. — FUNDATIONES GALLO-BELGICAE, Tournai, n° 6. Le *Catalogus rerum temporalium collegii et domus probationis Tornacensis* (FUNDATIONES GALLO-BELGICAE, Tournai, n° 17, f° 7) fournit, avec la provenance de ces biens, leur relevé détaillé et l'indication de leurs revenus.

(2) Sentences des 23 août et 15 septembre 1611. *Historia domus probationis Tornacensis, 1607-1616* (HISTORIA FLANDRO-BELGICA, I, n° 77). L'affaire fut reprise en 1648, puis en 1763 et jugée par un arrêt définitif du Grand Conseil de Malines (27 octobre 1767), confirmant celui de 1611. Sur toute cette affaire voir *Mémoire pour les sieurs Carondelet... contre le recteur des jésuites du noviciat de Tournai*, (imprimé de 65 pp. in-4°) et *Mémoire pour le Père recteur du noviciat de Tournai... contre les sieurs Carondelet* (in-4° de 64 pp. et XXX pp. de pièces justificatives). Ces deux mémoires ainsi que quelques pièces manuscrites se trouvent aux archives du collège Saint-Michel à Bruxelles. Voir *Procès suscités aux jésuites par les héritiers d'Antoine de Lannoy*, 1610 et 1762 (A. R. Jés., Varia, carton 16.)

leurs membres, laissait plus ou moins disponibles des biens parfois considérables. Comme on s'en était servi pour doter les nouveaux évêchés, on les utilisa pour fonder des maisons de la Compagnie. Il fallait pour cela et l'assentiment des archiducs et le consentement de la cour romaine; d'un côté comme de l'autre, la faveur ne faisait pas défaut (1).

Il en allait de même pour des propriétés religieuses analogues qui n'avaient plus de raisons d'être. C'est ainsi que, de l'aveu de l'archiduc, les biens de l'abbaye de Géronsart furent dévolus au collège de Namur (2); celui de Bergues obtint l'ancienne léproserie qui devait rapporter un revenu annuel de 3,400 florins, mais en réalité n'en rendait que 2,252. En vérité, elle n'abritait plus de lépreux, mais des vieillards, que les jésuites devraient entretenir « leur vie durant au traictement et sur le pied dont présentement ils jouissent du revenu dudict hospital ». Et voici comment les archiducs justifient la nouvelle application de la fondation : en la transférant, disent-ils, ils font « œuvre pieuse et méritoire, sans en rien contrevenir à la bonne intention des premiers fondateurs dudict hospital, puisque, au lieu de la dicte lèpre corporelle, estant plus secrètement grassante une plus pernicieuse spirituelle, à scavoir l'hérésie de tant de diverses sectes, et serat employée à la sustentation de ceulx qui d'ung zeele constant s'occupent du tout à la guérison et extirpation de la dicte lèpre spirituelle (3) ». Même incorpo-

(1) Voir plus haut, p. 339.

(2) Lettre de l'archiduc acquiesçant au désir du magistrat d'incorporer les biens de l'abbaye de Géronsart au futur collège des jésuites. (Original, 26 avril 1601, aux archives de l'État à Namur). Voir COURTOY, *La fondation du collège des jésuites à Namur* dans ANNALES DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE NAMUR, XVII, Namur, 1920, 262.

(3) *Applicatio bonorum hospitalis S. Magdalenae per principem Albertum collegio S. J. Winocibergensi*, acte d'entérinement de l'incorporation dressé par la chambre des comptes de Lille, le 17 novembre 1693, reproduisant les lettres patentes des archiducs, du 23 mars 1600. *Litterae reversales P. Provincialis, Bernardi Oliverii. Contractus initus cum magistratu Bergensi*, 15 janvier 1604. (A. R. Jés., F. B., nos 619-640). Lettre des archiducs du 16 janvier 1601. (FUNDATIONES FLANDRO-BELGICAE, fos 76 et suiv.). — MIRAEUS, *Opera diplomatica*, IV, 321 et suiv.

ration à Bailleul; là aussi, le magistrat est obligé de parfaire le revenu de l'ancienne léproserie qui est insuffisant (1).

Audenarde aussi possédait une léproserie inutilisée; située « au faubourg », elle consistait en une maison et chapelle, avec quelques menues rentes en argent et en terres, qui pouvaient rapporter 600 à 700 florins; mais les charges étant considérables, la ville s'engagea à parfaire la somme nécessaire. Elle autorisa donc les jésuites à s'établir en ville « pour y faire les debvoirs de leur profession, nommément d'instruire la jeunesse en la foy catholique et bonnes lettres, auquel effet leur ont consenti annuellement la somme de 1,000 florins, y comprenant le revenu des biens des ladres de la dite ville, d'autant qu'il n'y a nuls présentement et nul apparence d'en y venir; furnissant la courtresse des dits 1,000 florins annuels des revenus de la même ville (2) ». Le 24 février 1617, les archiducs approuvaient ce contrat et le 4 avril 1623, Isabelle, du consentement de l'évêque Antoine Triest incorporait au collège l'usufruit de la léproserie (3).

---

(1) *Historia collegii Belliolani*, à l'année 1617. (A. R. Jés., F. B., n° 974, et Historia Flandro-Belgica, I, n° 84.) Voir les actes relatifs à cette incorporation. (A. R. Jés., F. B., n° 619.)

(2) *Admission des Pères de la Société en la ville d'Audenarde*, 16 janvier 1617. (Extrait du livre des résolutions du magistrat, f° 68 et suiv., imprimé dans le Messager des Sciences historiques. Gand, 1864, 286 et suiv.)

(3) *Historia collegii Aldenardensis*. (A. R. Jés., F. B., n° 970, et Historia Flandro-Belgica, I, n° 83). — *Octroi d'acceptation de la léproserie d'Audenarde, 4 avril 1623*. (Original, A. R. Jés., F. B., n° 572; copie, Ibidem, 567.) A Maubeuge aussi, en 1616, la léproserie est donnée aux jésuites avec cette clause que « si survenoit aulcuns estre entaché de la maladie de lèpre, la taxe touchant la nourriture et entretiennement d'ilceux debvra demorer... aux frais et charges des dits Pères. (Jennepin, *Histoire de la ville de Maubeuge*. Maubeuge, 1909, II, 577.)

Collège d'Audenarde (*flandro-belge*). En 1569, le Père François Coster exerça le ministère pendant trois semaines à Audenarde (Lettre du Père Coster au Général, 6 novembre 1569, *Germ. Epist.*, X, 330). En 1615, le P. André Pevernage, † 1626, fut reçu avec ses compagnons par le curé Pierre Langritius, qui entama les négociations pour l'établissement d'une mission; elles furent menées surtout par Melchior Le Poyvre, bourgmestre, et Jean van den Broeck, qui allait bientôt siéger au Grand Conseil de Malines. Le magistrat donna son consentement avec un subside

Certaines attributions de biens emportaient des droits personnels et créèrent des situations bizarres et souvent embrouillées. On voit surgir à Hal, en 1623, une piquante controverse au sujet du « personat » de l'église de Notre-Dame attribué au collège.

« Le *personat*... bénéfice simple, sans charge d'âmes ni obligation de séjour en ville..., consistait en une seigneurie foncière à laquelle appartenaient la moitié de la ville et des terres au dehors. La *Personne* possédait aussi les cinq neuvièmes de la grande dîme, d'importantes rentes seigneuriales, une ferme près de la porte de Bruxelles et 22 bonniers de terres labourables. Elle avait le droit de nommer un mayeur et d'occuper la première place au chœur pendant les vêpres des quatre grandes fêtes de l'année » (1) ; de plus, elle avait « la collation, à son tour, tant de la cure que des onze simples prébendes ». De ce bénéfice enviable, on pouvait retirer une rente annuelle de 700 florins (2).

---

de 1,000 florins (16 mai 1615), confirmé par les archiducs, le 24 janvier 1617. On établit les Pères dans une île formée par l'Escaut, tandis que les classes s'ouvraient, en mai 1616, dans une maison louée, dans la Broodstraate. En mai 1619, sur un terrain acheté à l'aide des subsides de la ville et de la châtellenie, on posa la première pierre de l'église, qui fut remplacée par une nouvelle en 1634. Parmi les principaux bienfaiteurs de la maison, il faut signaler Balthazar Bauters, qui avait trois neveux dans la Compagnie, et l'Infante Isabelle qui, en 1623, affecta au collège les biens de la léproserie. En 1625, la résidence obtint officiellement le titre de collège; en 1626 et en 1630, on construisit de nouvelles classes. Le collège a été rebâti en 1664. Après la suppression de la Compagnie, l'église fut démolie (1778); le bâtiment des classes (place des Jésuites) devint un atelier de tissage et l'habitation des Pères (impasse Royale) une brasserie. *Imago primi saeculi*, 763. — Cordara, *op. cit.*, lib. X, § 84. — Sanderus, *Flandria illustrata*, III, 264. — Vanderstraeten, *Notice sur le collège d'Audenarde*. Audenarde, 1858. — Vande Velde, *Coup d'œil sur les institutions, les monuments... de la ville d'Audenarde* dans Messager des Sciences historiques. Gand, 1863 et 1864. — *Historia collegii Aldenardensis*. (A. R. Jés., F. B., n° 970, et Historia Flandro-Belgica, I, n° 83; VI, n^{os} 10, 17, 36, 66 et 85). — *Documents divers*. (A. R. Jés., F. B., n^{os} 558-581.)

(1) Everaert, *Histoire de la ville de Hal*. Louvain, 1879, 44 et suiv. (Voir Laenen, *Introduction à l'histoire paroissiale du diocèse de Malines. Les institutions*. Bruxelles, 1924, 361 et suiv.)

(2) *Litterae annuae, 1625*. (Historia Flandro-Belgica, III, n° 51.)

En 1623, le titulaire, Sébastien Bricquet, étant mort, l'archevêque de Cambrai, van der Burch, donna le « personat » à un certain Gaspard de Lauway (1), qui en remettrait les revenus aux jésuites de Hal. Mais, par un conflit de juridiction assez fréquent à cette époque, la cour romaine accordait le même bénéfice à Gilles des Ursins de Vivariis, protonotaire apostolique. Aussitôt, le Provincial, s'était mis en campagne pour obtenir que le conseil privé refusât à ce prélat l'investiture; il s'attira un blâme sévère du Général : « le pape, écrit-il, et le protonotaire sont fort mécontents contre la Compagnie »; au reste, dans cette affaire, « il semble y avoir apparence grave de quelque collusion peu nette (2) »; en conclusion, non seulement il défend expressément d'agir contre le protonotaire, mais on devra plutôt s'employer à lui obtenir le placet et, s'il est évincé par Lauway, on n'acceptera rien pour la résidence de Hal (3).

Sollicité par le Général, l'archevêque trouva une solution élégante, de nature à satisfaire le protonotaire et les jésuites : le bénéfice irait à Vivariis, mais à la condition qu'il obtiendrait du pape de le laisser au collège après sa mort (4). Urbain VIII, en effet, par une bulle du 26 mars 1624 (5), incorpora le personat au collège. Mais on avait compté sans la ville, qui, à son tour, protesta et « alla en appel... tant à Rome que devant la cour de Mons ». Rien n'y fit; le roi Philippe IV accorda son appro-

---

(1) Ce personnage était anversois et grand bienfaiteur de la maison professe, où il obtint même d'être reçu à titre de pensionnaire, sans appartenir à la Compagnie. Droeshout, *Annales de la maison professe*, II, 18.

(2) « Gravis suspicio alicuius collusionis non satis honestae ».

(3) Lettres du Père Général au Père Provincial, Florent de Montmorency, 16 novembre 1624, et au recteur de Cambrai, 12 avril 1625.

(4) Supplique de l'archevêque de Cambrai au pape pour l'union du personat. (Fundationes Gallo-Belgicae, Hal, n° 3); *Repuesta del arzobispo de Cambray a los articulos propuesto por el protonotario Vives tocante la union del personato de nuestra Señora de Haú, que se pretende por los Padres de la Compañia de Jesús.* (Ibidem, n° 2.) Réponses de l'archiduchesse et de la Compagnie aux objections du protonotaire. (Ibidem, n° 4.)

(5) *Exponi debitum*, VII, Kal. aprilis 1622. (Delplace, *Synopsis actorum sanctae sedis*, 312, n° 29. Voir A. R. Jés., F. B., n° 724 et archives de la ville de Hal.)

bation à la bulle papale (1) et l'archevêque de Malines, Jacques Boonen, l'exécuta (2). Le 24 septembre 1628, le recteur du collège, Jacques Wyns (3), prenait possession comme « personne » de l'église de Hal (4).

Engagés dans ces contestations d'intérêt, où leur discrétion n'égala pas toujours leur zèle, les jésuites belges, à qui leurs incontestables services valaient des dévouements à toute épreuve, s'entouraient, en même temps, d'irréconciliables adversaires. Heureusement, la vigilance de leurs chefs, éloignés par leur position des âpretés de certaines entreprises, leur épargna plus d'une erreur. On aurait semé à Malines bien des rancœurs, si le Général ne s'était opposé au projet d'annexer au noviciat une partie des biens des religieux de Saint-Augustin de Cantimpré : « Que les nôtres, écrit-il, se gardent de se mêler de cette affaire, qui nous vaudrait le mauvais gré de ces religieux et d'autres étrangers »; si on offre quelque chose de ces biens, vous pourrez l'accepter, à la condition que nous ne paraissions en aucune manière avoir provoqué cette aliénation (5).

De même en 1621, le Général apprend que le P. Jean de Renesse, recteur de Namur, d'accord avec son frère le comte de Warfusée, travaille à obtenir pour le collège de Dinant la collégiale et douze canonicats fondés au village de Molhé; le collège de Namur en retirerait certains avantages. Le Général trouve

---

(1) Lettres de *placet* du 4 juillet 1626. (Archives de la ville de Hal.)

(2) Mandement du 23 août 1628. (*Ibidem.*)

(3) Le Père Jacques Wyns était neveu du Père Léonard Lessius. Né à Anvers en 1593, il entra dans la Compagnie en 1610, fut recteur de Hal et de Ruremonde; il mourut à Arnhem en 1649.

(4) Ce personat de Hal devait être pour les jésuites la source de nombreuses et longues difficultés, tant avec le clergé séculier qu'avec l'administration civile. Everaert, *op. cit.*, 75. (A. R. Jés., Collège de Hal, n° 48; archives de la ville de Hal.) Quand Fénelon, en 1699 vint à Hal faire la visite canonique, le recteur du collège prétendit, en tant que « personne », le recevoir; le curé, nommé Platte-bourse, s'opposa à cette prétention et obtint gain de cause chez l'archevêque. (Everaert, *op. cit.*, 75 et suiv.)

(5) Lettres du Père Général au Père Provincial Veranneman, 15 juin et 25 août 1612.

qu'il y a là apparence de simonie; d'ailleurs la cour de Rome se montre de plus en plus hostile à de pareilles transactions. Au reste, le Provincial lui-même jugeait l'affaire « grosse de rancunes », car elle ne déplairait pas moins aux liégeois qu'à la cour romaine (1).

Au total cependant, s'il faut en juger par les actes, la Compagnie s'assurait incomparablement plus de protecteurs que d'ennemis. Parmi les *évêques*, plusieurs lui témoignèrent une libéralité paternelle. On a déjà cité l'archevêque de Cambrai, François van der Burch, qui contribua à la fondation des collèges de Hal et de Maubeuge (2); en 1637, quoique ses biens eussent été ravagés par l'invasion française, il remit encore aux Pères de Hal une somme de 4,000 florins pour compléter la fondation (3). L'évêque de Namur, François Buisseret († 1615), aida à la fondation de Namur (4); son successeur, Jean Dauvin († 1624), non content de combler le collège de ses largesses (5), lui laissa par testament des biens si considérables que des contestations allaient éclater à ce sujet; le Provincial ordonna au recteur de s'en remettre à la décision du nouvel évêque (6). Le successeur de Dauvin, Engelbert du Bois, ne se montra pas moins favorable

---

(1) Lettres du Père Général aux Pères Provinciaux, Florent de Montmorency, 11 décembre 1621 et Jean Herennius, 1er juin 1624.

(2) Voir plus haut, pp. 489 et 533.

(3) « Non obstante omnium suorum bonorum a Francis illata ruina, in augmentum inchoatae collegii nostri dotis, ex parcimoniae suae thesauro 4,000 fl. elargitus fuit. » (*Litterae annuae 1637*, Historia Flandro-Belgica, VI, n° 84.)

(4) Voir plus haut, p. 497.

(5) « Rependeat Dominus centuplum Rmo Dno... qui tam liberalia rei familiaris subsidia largitus est. » (Lettres au Père recteur, Jacques Farinart, 21 septembre 1619, et au Père Provincial, Jean Herennius; il loue l' « insigne Rmi Namurcensis in collegium munificentia » (5 septembre 1626); outre ses autres largesses envers la Compagnie, il a donné au collège de Namur : « non multo minorem summam quam quae collegio mediocriter dotando sufficere posset » (15 septembre 1629); aussi le Général prescrit dans toute la Compagnie de célébrer six messes pour l'évêque défunt (27 octobre 1629).

(6) Lettres du Père Général au Père Provincial Jean Lobbet de Lanthin, 1er septembre 1630 et 1er novembre 1631.

à la Compagnie (1); malgré tout, les faveurs de l'évêque défunt créèrent des difficultés sérieuses : il avait, lors de la fondation de Nivelles, assuré « pour l'entretien des professeurs une rente annuelle de 700 florins, à prendre sur les revenus du séminaire établi dans cette ville par son prédécesseur ». Le clergé namurois contesta la validité de pareille aliénation; un procès s'ensuivit; il se termina par une transaction confirmée par le pape Alexandre VII (2).

Les ordres religieux. — La création récente de saint Ignace rencontra souvent une bienveillance vraiment fraternelle chez les anciens ordres religieux; celui de saint Benoît, en particulier, peut être considéré, sans exagération, comme un des appuis les plus fermes de la jeune Compagnie en Belgique.

On sait les liens qui unissaient aux premiers jésuites belges l'illustre abbé de Liessies, Louis de Blois, et les services qu'il leur avait rendus (3); on se rappelle aussi la fondation d'Anchin à Douai et celle de Saint-Bertin à Saint-Omer (4). Une pareille générosité fut témoignée à la Compagnie à l'époque des archiducs. Philippe de Caverel, abbé de Saint-Vaast, dépensa en vingt ans plus d'un million de livres (5) pour l'érection du collège et de l'église d'Arras, dédiée à saint Philippe en souvenir

---

(1) Engelbert du Bois, né à Bruxelles en 1578, était ancien élève des jésuites; il avait été chanoine de Cambrai, archidiacre de Valenciennes et prévôt de Saint-Pierre à Lille, avant d'être élevé au siège épiscopal de Namur (7 juillet 1630). Le Général écrit de lui : « Est amantissimus ordinis nostri... illius benevolentia... plurimum admiranda. » (Lettre au Père Provincial, François de la Croix, 1er septembre 1630.)

(2) Le texte de la transaction approuvée par Alexandre VII, le 13 août 1661, se trouve dans les FUNDATIONES GALLO-BELGICAE, 180 et suiv. Bulle d'Alexandre VII *Exponi nobis nuper*, 13 août 1661. (DELPLACE, *Synopsis*, 377, n° 64.) Elle a été imprimée dans les *Analectes... Louvain*, III, 1886, 438.

(3) Voir plus haut, pp. 51, 94, etc.

(4) Voir plus haut, pp. 164 et suiv.; 179 et suiv.

(5) Voir plus haut, p. 493, note 3.

de son bienfaiteur; aussi chaque année, le jour des saints Philippe et Jacques, à l'offertoire de la messe, un cierge de cire blanche était offert à l'abbé de Saint-Vaast; après quoi, des moines de l'abbaye étaient « traités à dîner avec délicatesse par les jésuites [1] ». L'abbé, en effet, avait reçu le titre officiel de fondateur avec toutes les formalités d'usage dans la Compagnie : diplôme sur parchemin, participation aux mérites de l'Ordre, droit au cierge, etc. [2].

L'abbé de Liessies, Antoine de Winghe entoura les Pères d'une vive et efficace sympathie. Dès leur arrivée à Maubeuge en 1616, il leur fournit les ornements de leur chapelle [3]; en 1625, il leur achète une maison voisine avec un jardin, afin qu'ils puissent y donner les exercices de saint Ignace ; il la meuble, y installe une chapelle, lui assure un revenu; il entoure d'un mur tout le collège sur un pourtour de 2,000 pieds [4]. Ses libéralités permettent de payer les dettes [5] et d'ajouter aux trois autres classes celle de poésie [6]; aussi les supérieurs de la Compagnie lui témoignent-ils une singulière déférence : on va jusqu'à tenir compte de ses désirs dans la nomination du recteur [7]. Quand on veut lui donner le titre de fondateur [8],

---

[1] SERBAT, *L'architecture gothique des jésuites au XVII^e siècle*, Caen, 1903, 353, note 1.

[2] Le 28 avril 1618, le P. Vitelleschi envoie « exemplum instrumenti fundationis in membrana descriptum et, uti abbas desiderabat, mea manu et sigillo signatum ». (Lettre au Père Provincial, Jean Herennius.) Le 27 octobre 1617, il avait ordonné dans toute la Société de célébrer trois messes pour le fondateur. (Lettre au Père Jean Herennius, 9 décembre 1617); le 13 janvier 1637, il renouvelle cette offrande pour l'abbé défunt. (*Fondatori et benefattori della Compagnia,* ms.)

[3] *Litterae annuae 1616.* (HISTORIA GALLO-BELGICA, II, f° 271.)

[4] *Ibidem,* f° 279.

[5] Lettre du Père Général au Père Jean Haudru, 8 avril 1623 : « Bonam partem debitorum collegii istius nuper dissolvit. »

[6] Lettre du Père Général au Père Jean Lebrun (Brunus), recteur de Maubeuge, 11 décembre 1621.

[7] Lettres du Père Général au Père Provincial, Jean Herennius, 17 juin et 30 août 1625.

[8] Lettre du Père Général au recteur Barthélemy Ladsou, 20 mars 1627; il envoie les lettres de fondation.

l'humble abbé refuse; il accepte seulement les prières que le Général prescrit pour lui, mais demande qu'on taise son nom; il s'étonne même : « Jamais, dit-il, je n'ai rien attendu de pareil de la Compagnie, car je pensais qu'on utilisait ces suffrages à des intentions plus importantes (1) ».

Dans cette région sud-ouest de la Belgique, où les abbayes bénédictines se coudoyaient, toutes se montrèrent amies des jésuites. Celle de Saint-Winoc, à Bergues, sous la houlette de Charles d'Argenteau, rivalisa de générosité avec Saint-Vaast; l'abbé, non content d'unir ses démarches à celles du magistrat pour obtenir un collège (2), lui donna un immeuble avec un grand jardin (3) et le dota d'un revenu de 600 florins (4). Il offrit, en 1612, d'y ajouter 200 florins, à la condition que les Pères se chargeront d'enseigner la théologie morale à ses moines; le Général approuva les leçons, pourvu que la nouvelle gratification ne fût pas considérée comme une rémunération; si l'abbé voulait la donner librement pour aider à la fondation, on pouvait l'accepter (5).

Les abbés de Choquier, Jean de Looz et son successeur, Guillaume de le Val, offrirent aux jésuites leur premier gîte

---

(1) Lettre du Père Général au recteur Jean Goubaut, 17 mars 1629 : « se numquam simile quid a Societate desiderasse, quod crederet illa maioris momenti rebus impendi ». La générosité de l'abbaye se manifesta encore à la fin du siècle par la constitution d'une rente de 1,866 livres, que les moines de Liessies possédaient sur la seigneurie d'Hion. (Voir le titre de donation du 15 décembre 1695, A. JENNEPIN, *Histoire de la ville de Maubeuge*. Maubeuge, 1909, II, 582.)

(2) MIRAEUS, *Opera diplomatica*, IV, 321; lettres du Père Général au Père Bernard Olivier, 7 août et 18 septembre; au Père Jean Crombez, 1er octobre 1600.

(3) *Historia collegii Bergensis*, à l'année 1599. (A. R. Jés., F. B., n° 975 et FUNDATIONES ASSISTENTIAE GERMANIAE, I, f° 389.)

(4) *Donatio 600 florenorum annuorum per abbatem Sancti Winoci ab archiducibus approbata*, 15 janvier 1601. (A. R. Jés., F. B., n° 619). — DE CROOCQ, *Histoire du collège de Bergues-Saint-Winoc*. Lille, 1923, 13.

(5) Lettre du Père Général au Père Provincial Veranneman, 25 août 1612. Le Père Claude Aquaviva écrivait le 8 avril 1608 à l'abbé de Saint-Winoc pour le remercier de tous ses bienfaits et le rendre participant des bonnes œuvres et mérites de la Compagnie.

à Béthune, une maison située dans la Froide-Rue et qui appartenait à l'abbaye. Le mérite n'était pas mince, car il fallait braver le discrédit qui accueillit les nouveaux religieux tant en ville que dans la campagne environnante, l'une et l'autre fortement travaillées par l'hérésie (1). Même accueil bienveillant de la part de Vincent du Bur, abbé bénédictin de Saint-Paul, lors de l'arrivée des Pères à Bailleul (2). A Douai, en 1622, l'abbé de Marchiennes, Jean Joncquoy, cède aux jésuites l'enseignement de la philosophie dans le collège fondé par son prédécesseur et il se charge de leur payer une pension (3).

C'est en très grande partie grâce aux chanoinesses de Sainte-Gertrude que la Compagnie put établir un collège à Nivelles; la prévote, princesse de Hoensbroeck, morte en 1614, leur laissa une maison et une pension suffisante à l'entretien de quatre Pères (4); quelques années plus tard, l'abbesse, Isabelle van Zuylen († 1630), dite de Erpe, assura l'avenir du collège et reçut le titre officiel de fondatrice (5).

---

(1) *Litterae annuae 1625.* (Historia Gallo-Belgica, II, f° 253.) Voir plus haut, pp. 500 et suiv.

(2) *Litterae annuae 1614.* (Ibid., I, n° 84.)

(3) *Prosecutio historiae collegii Duacensis.* (Historia Gallo-Belgica, IV, 85 et suiv.) Copie authentiquée de l'accord intervenu, le 22 février 1622, entre les abbé et religieux de Marchiennes et les jésuites; lettres du roi d'Espagne confirmant cet accord, 19 mars 1622. (Archives municipales de Douai, n^os^ 1902 et suiv.)

(4) Cordara, *op. cit.*, lib. V, § 78. — *Historia domus Nivellensis.* (Historia Gallo-Belgica, V, f° 105.) L'abbesse Marguerite de Haynin pourvut à l'entretien des Pères et leur légua 600 ou 700 florins. — Lemaire, *Notice historique sur Nivelles*, 178. — Tarlier et Wauters, *Géographie et histoire des communes belges, Nivelles.* Bruxelles, 1862, 148.

(5) Cordara, *loc. cit.* — Lemaire, *op. cit.*, 183. De 1618 jusqu'à sa mort, ses libéralités envers les jésuites s'élevèrent à 32,486 florins. (Tarlier-Wauters, *loc. cit.*) Voir lettres du Père Général au Provincial, Jean Herennius, 27 février 1627; à son successeur, François de la Croix, 27 mai 1628; au recteur de Nivelles, Jacques Hacquart, 11 mai et 31 août 1630; 1^er^ février 1631. — Sur la fondation de dame Isabelle van Zuylen, voir A. R. Jés., Nivelles, n° 52. Selon son désir, la fondatrice fut enterrée dans l'église des jésuites, devant le maître-autel.

Collège de Nivelles (*gallo-belge*). Depuis 1593, les jésuites venaient périodiquement prêcher à Nivelles; en 1614, ils y ouvrirent une résidence dépendant du collège de Namur. La prévote du chapitre de Sainte-Gertrude, de Hoensbroeck, leur

Nous aurions peine à nous figurer l'importance capitale que les Belges du XVII[e] siècle attachaient à ce titre; elle marque un aspect des mœurs de l'époque; car on voit, non seulement des particuliers, mais des cités l'ambitionner et le revendiquer avec instances et au besoin avec âpreté.

A Aire, par exemple, le P. François de Montmorency avait donné une forte somme en vue de la fondation du collège, d'accord avec son frère le comte de Morbeek (1); on les considéra donc comme fondateurs et le fameux cierge fut offert au comte (2). Le magistrat en prit ombrage, car il avait contribué lui aussi pour une part considérable; quelques gros personnages se plaignirent amèrement qu'on ne considérât la ville que comme « insigne bienfaitrice » et non comme « fondatrice (3) »,

---

fournit une habitation à côté de l'église Saint-Georges. L'évêque de Namur, Jean Dauvin, leur confia en 1620 l'enseignement des humanités dans son séminaire, où ils succédèrent aux prêtres séculiers. Une pension de 700 florins, prise sur les revenus du séminaire devait pourvoir à l'entretien des professeurs. (Mandement épiscopal du 4 octobre 1621.) Les Pères, n'ayant pas d'oratoire, demandèrent l'église Saint-Georges, dépouillée depuis 1586 de ses droits paroissiaux. Cette demande souleva une violente opposition dans la population, le magistrat et le chapitre; néanmoins le 21 décembre 1621, l'évêque consentait « à abandonner aux jésuites l'église Saint-Georges avec ses deux cimetières et ses autres dépendances ». En 1624, la résidence devenait collège. A la suppression de la Compagnie de Jésus, les bâtiments de l'église et du collège ont été vendus et démolis. — CORDARA, *op. cit.*, lib. V, § 78. — LEMAIRE, *op. cit.* — TARLIER et WAUTERS, *op. cit.* — *Historia domus Nivellensis.* (HISTORIA GALLO-BELGICA, IV, f° 104 et suiv.; III, n[os] 14 et 45.) — *Archives du collège de Nivelles.* (A. R. Jés., collège de Nivelles.) Voir GAILLARD, *Inventaire sommaire des archives de la Compagnie de Jésus, conservées aux archives du royaume*, 51 et suiv.

(1) CORDARA, *op. cit.*, lib. III, § 56. Voir plus haut, p. 495, note 1.

(2) Lettres du Père Général au Père Provincial, Florent de Montmorency, 2 mai 1620, 7 août 1621, 29 octobre 1622.

(3) « Doleo Ariae magistratum offensum ob candelam fundationis collegii datam Domino Comiti, R[ae] V[ae] fratri. Adhibeat, quaeso, omnem operam ut quam primum offensis satisfaciat. » (Idem eidem, 22 juillet 1623 et au recteur, Antoine Faber, 6 avril 1624.) Les constitutions distinguent les fondateurs et les insignes bienfaiteurs. Les premiers sont ceux qui, outre les bâtiments, ont assuré des revenus suffisants pour l'entretien d'un collège; les seconds, ceux qui ont fait à une maison de l'Ordre de grandes libéralités, sans aller toutefois jusqu'à la « fonder ». Pour les fondateurs, le Général prescrit trois messes à tous les prêtres de la Compagnie, au moment de la donation, et trois autres messes, après le décès du donateur. Celui-ci recevait

le Général prescrivit pour la ville trois messes à dire par chaque prêtre de la Compagnie (1).

Bien des cités belges furent ainsi inscrites au rôle des bienfaiteurs; par leur munificence ou par de larges contributions, elles assurèrent aux collèges des jésuites, en tout ou en partie, la dot nécessaire à leur fondation (2). « En accordant ces subsides, elles ne faisaient pas une simple largesse; outre l'avantage que l'enseignement en retirerait, elles calculaient aussi les profits que la présence de nombreux écoliers étrangers allait produire (3) ».

Elles fournirent le terrain à bâtir, comme à Cassel (4); à Namur, l'ancienne « Monnaie » (5); à Bailleul (6), à Lille (7),

---

généralement le titre officiel de « fondateur » et avait droit à l'offrande annuelle d'un cierge, qui lui était remis solennellement à l'offertoire de la messe, au jour anniversaire de la fondation. Pour les bienfaiteurs insignes, une, deux ou trois messes, d'après l'importance de leurs libéralités, étaient prescrites à tous les prêtres soit de la province, soit de l'assistance, parfois même de l'Ordre tout entier. En outre, tous les mois, chaque prêtre de la Compagnie célèbre une messe pour les bienfaiteurs vivants et défunts, et chaque semaine, dans chacune des maisons, un nombre de messes proportionnel au personnel de la communauté, est offert aux mêmes intentions. (*Constitutiones Societatis Jesu,* parte IV[a], c. I; part. VII, c. 4.)

(1) Lettres du Père Général au Père Provincial, Florent de Montmorency, 12 août 1623 et au Père Jean Herennius, 26 août.

(2) Plusieurs villes ont reçus le titre de « fondateur » : Lille, voir plus haut, p. 395; Courtrai, p. 367; Valenciennes, p. 391; Cassel (lettre du Père Général au magistrat, 6 juin 1621); Gand « cum Societati dederit, quod *duobus* collegiis fundandis satis est » (lettre du Père Général, 1635).

(3) Steenackers, *La grande école à Malines.* Malines, 1921, 61.

(4) En 1616, la ville construit la résidence; en 1619, les classes; en 1620, elle assigne un terrain pour l'église. Cordara, *op. cit.*, lib. V, § 69; Sanderus, *Flandria illustrata,* III, p. 68; *Historia collegii Casletani,* A. R. Jés., F. B., n° 978 et Historia Flandro-Belgica, I, n° 85. Déjà les lettres annuelles de 1617 disent : « Si quis caput redituum aestimet sumptusque in aedificationem factos, haud minus quam 70,000 florenorum feruntur expensa ». (Historia Flandro-Belgica, n° 51.) En 1634, on commence la construction de l'église; Lamoral de Hornes, vicomte de Furnes et gouverneur du territoire de Cassel, fait accorder aux jésuites 10,000 florins. (Ibidem, VI, n° 67.)

(5) Voir plus haut, p. 498, note 1.

(6) La ville donne aux jésuites la maison (1614), le terrain pour bâtir les classes et l'église (1619); et elle construit les classes à ses frais (1625). *Historia collegii Belliolani* (A. R. Jés., F. B., n° 974 et Historia Flandro-Belgica, I, n° 84.)

(7) Voir plus haut, p. 394.

à Tournai (1), à Audenarde (2), etc. Dans la plupart des cas, c'est la ville qui se charge de construire les classes, le domicile ou même l'église; Namur débourse pour l'église 36,400 florins (3); Tournai, 17,000 (4); Alost, 30,000 pour les classes (5). Les comptes de la ville de Bergues montrent qu'elle a dépensé pour la construction du collège et de l'église plus de 300,000 florins (6). Presque partout, les communes interviennent par de plantureux subsides. Gand, de 1585 à 1642, a donné aux jésuites 332,425 florins, une moyenne de 6,000 florins annuellement (7); ailleurs, les finances communales rétablissent l'équilibre dans le budget de collèges grevés de dettes. Nous avons vu l'exemple de la ville d'Aire (8); Lille, en 1614, acquitte les dettes contractées par le collège (9). A Namur, l'exemple de la ville est

(1) Soil, *Les maisons de la Compagnie de Jésus à Tournai*. Bruges, 1889, 35.

(2) En 1618, le magistrat et la châtellenie d'Audenarde donnent chacun 1,500 florins pour l'achat du terrain des classes; l'année suivante, ils ajoutent le « locum palaestrae sagittariorum » et accordent aux archers une indemnité de 400 florins. (*Litterae annuae*, Historia Flandro-Belgica, II, nª 51.)

(3) Borgnet, *Promenades*, dans Annales de la Société archéologique de Namur, VI, 485 et suiv.; *Litterae annuae*, de 1625, la ville a donné en trois ans 15,000 florins. (Historia Gallo-Belgica, II, fº 244.)

(4) Soil, *op. cit.*, p. 85.

(5) « Sumptus universos, qui 30,000 fl. longe excedit, liberaliter territorium ex publico aerario suppeditavit ». (*Litterae annuae 1622*, Historia Flandro-Belgica, III, nº 52.) La ville avait déjà fourni la maison et une partie du mobilier (1620), ainsi qu'un vaste terrain pour bâtir les classes (1622). *Historia collegii Alostani*. (Ibidem, VI, nº 121.)

(6) *Historia collegii Sancti Winoci-Bergensis*, à l'année 1612. (A. R. Jés., F. B., nº 975). Voir la lettre du Père Jean Letten au Père Provincial Thomas Dekens, 22 mai 1668 : après avoir cité ce chiffre, il ajoute « ut in libris notatum reperii ». Voir De Croocq, *op. cit.*, 30.

(7) A. R. Jés., F. B, 703, nº 11. Voir plus haut, p. 379, note 1.

(8) Voir plus haut, p. 513.

(9) Lettre du Père Général au Père Philippe Frémault, 10 janvier 1615. A Bailleul en 1629, les Pères ayant rendu de grands services pendant la peste, reçoivent « ab ambachto 1.000 florenos, 2,000 ab alio magistratu, et 200 de praepositura, qui tertius est loci magistratus ». (*Litterae annuae*, *1620*, Historia Flandro-Belgica, I, nº 84 et A. R. Jés., F. B., nºs 619-650.) Lierre, en 1631, accorde à tous les Pères le droit de cité

suivi par les États du comté qui, à plusieurs reprises, interviennent par d'abondantes largesses (1) ; à Ruremonde, les États de Gueldre ajoutent annuellement 1,000 florins à la pension offerte par la commune (2) ; et il en est de même ailleurs.

On aperçoit pourtant ça et là une hésitation de la part du peuple des villes. Nous avons vu comment, à Bruxelles et à Malines, l'élément populaire s'était refusé obstinément à voter les subsides pour les écoles des jésuites (3), et quelle irritation causa à Luxembourg la contribution levée par Farnèse sur la noblesse du pays (4). Un jour, à Anvers, le supérieur de la maison professe veut modifier les abords de son église ; il propose de fermer une rue et d'en ouvrir une autre sur les terrains qui lui appartiennent ; on pouvait compter sur le magistrat, mais on craignait l'opposition du troisième membre, prépondérant dans le large conseil et qui se montrait défavorable à toute concession de terres à des religieux ; il fallut donc vaincre sur ce point des résistances qui allèrent, paraît-il, jusqu'à susciter des troubles, mais finirent par s'apaiser (5).

Comment ces largesses des villes n'auraient-elles rencontré aucune opposition ? Elles lésaient nécessairement certains intérêts, qui ne consentaient pas tous volontiers à se sacrifier pour le service de l'enseignement public assuré dans les collèges. On soulevait ainsi fréquemment des antipathies parfois très vives, même quand les charges se répartissaient sur une ville tout entière. Car il arriva que la cité fondatrice ou bienfaitrice

---

« Omni nos civium iure perfrui iussit, privilegiorumque omnium esse participes ». (Voir plus haut, p. 447, note 5). A Audenarde, le 16 mai 1615, le magistrat décide de servir aux jésuites une rente annuelle de 1,000 florins « de communi aere ». (*Historia collegii*, A. R. Jés., F. B., n° 972.)

(1) *Historia collegii Namurcensis*. (Historia Flandro-Belgica, I, ad calcem.)

(2) *Historia collegii Ruraemundensis* (A. R. Jés., F. B. n° 987, à l'année 1617). — Sur l'intervention des villes, voir Pirenne, *Histoire de Belgique*, IV, 367 et 368, note 1.

(3) Voir plus haut, pp. 400 et 501.

(4) Voir plus haut, p. 408.

(5) Droeshout, *Annales de la maison professe*, à l'année 1620, I, 408 et suiv.

d'un collège fût obligée de recourir à l'impôt pour assurer le service des rentes promises aux jésuites; de là des récriminations dont l'écho se prolonge.

Dunkerque s'était longtemps montré peu hospitalier aux Pères; mais, en 1623, les services rendus à l'instruction ont changé les dispositions et, comme le collège demande de l'aide pour compléter le cycle des classes, la ville lui accorde le revenu d'un octroi qu'elle fait approuver par le roi : « Sçavoir que chaque tonneau de vin (venant par mer) paieroit dix sols, chaque rasière de bled, entrant dans la ville ou en sortant, un sol, comme aussi chaque rasière de sel et la caque ou baril de harengs entrant, deux sols (1). » La ville d'Aire levait, par voie d'impôt, les subsides qu'elle payait aux jésuites (2); le collège de Bailleul jouissait d'une « rente de 500 florins transportée par le magistrat à charge des impôts du membre et quartier d'Ypres (3) ». A Gand, en 1610, on établit une taxe sur le grain et le vin pour décharger le trésor des 50 florins par semaine promis pour la construction de l'église; en 1623, on ajoute un nouvel impôt sur les bières fortes (4). A Bruxelles enfin, en 1618, le recteur avait fait des démarches auprès de l'archiduc pour la création

(1) *Historia residentiae Dunkercanae*, à l'année 1624. (A. R. Jés., F. B., n° 980 et Historia Flandro-Belgica, I, n° 74). Octroi de l'archiduchesse Isabelle, donné en 1624, renouvelé en 1627, 1630 et 1633 (A. R. Jés., F. B., 693. Série de pièces relatives à cet impôt). Faulconnier, *Description historique de Dunkerque*, I, 128. D'après le registre aux résolutions du magistrat, l'impôt a rapporté 1,430 livres de 1625 à 1627; 2,213 de 1630 à 1633 et 3,168 en 1636.

(2) Le Père Scherer, Visiteur, désapprouvait « rationem illam aedificandi collegii Societatis ex imposito plebi novo vectigali » et le Général était du même avis : « Quod ea res magnae invidiae plurimisque populi offensionibus obnoxia sit. » (Lettre du 31 mars 1618.) En 1632, le recteur d'Aire a néanmoins obtenu « prorogationem vectigalis ad dissolvendum aes alienum quo collegium gravatur. » (Lettres du Père Général, 20 mars 1632 et 26 mars 1633.)

(3) *Acceptatio collegii...* 15 juillet 1617 (A. R. Jés., F. B., 619-634) et requête du magistrat au conseil privé, 22 mars 1626, à propos d'une contestation faite par le fisc. (*Ibidem.*) Copie authentique du transport de cette rente, 20 septembre 1617 (*Ibidem*, 620, n° 7).

(4) Vander Haeghen, *Archives gantoises* dans Messager des Sciences historiques. Gand, 1888; Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*. Gand, 1814, II, 56; De Potter, *Petit cartulaire de Gand*, 215 et suiv.

d'un impôt sur les lins ; il escomptait qu'une partie en serait attribuée aux travaux de l'église. Le Général lui défendit de poursuivre cette affaire et, apprenant que le souverain avait refusé, il manifesta son contentement. « Car, écrit-il, semblables procédés ne peuvent qu'exciter l'indignation contre la Compagnie (1). »

Comme bien l'on pense, les bonnes gens de Dunkerque n'étaient pas tous disposés à payer leur vin ou leurs harengs tant plus cher pour le plus grand avantage des Pères jésuites, fussent-ils les maîtres de leurs enfants. De Dunkerque donc, comme d'Aire, de Bailleul et d'ailleurs, des plaintes s'élèvent, qui parviennent jusqu'au Général de la Compagnie ; à plusieurs reprises, il désapprouve ces subsides levés par contributions, « si nuisibles et si odieux », dit-il, et « qui provoquent chez le peuple un grand mécontentement et de fréquentes récriminations (2) ».

Ceci permet de toucher du doigt une fois de plus les sentiments divers que la Compagnie soulevait dans nos provinces : chez les uns, le dévouement jusqu'au sacrifice ; chez les autres, la rancune. La rancune se devine plus amère quand les religieux s'imposent, grâce à l'intervention des pouvoirs centraux ; si les jésuites anglais de Saint-Omer, rattachés à la province belge, purent s'établir dans une maison séparée et y organiser les cours, en 1614, ce fut parce que Philippe II, passant outre à l'opposition du magistrat, le força à donner aux Pères saisine de l'hôtel de Licques qu'ils voulaient acheter (3).

---

(1) Lettres du Père Général au Père Provincial et au Père Sucquet, recteur, 22 décembre 1618, 12 et 16 février, 9 mars 1619. « Illud toto Belgio magnam invidiam crearet... ». « Id procul dubio magnae invidiae et indignationis adversus Societatem materiam dedisset. »

(2) Lettres du Père Général, citées dans les notes précédentes. Il engage le Provincial à ne pas facilement autoriser les supérieurs à recourir à ce genre de subsides, « tam ingratis et odiosis. » Lettre au Père Provincial, Florent de Montmorency, 5 octobre 1624, à propos de Bailleul, où le magistrat avait levé un impôt pour aider à la construction du collège.

(3) L. Willaert, S. J., *Le Collège anglais de Saint-Omer. Les débuts*, dans Mélanges Ch. Moeller. Louvain, 1914, 4.

Les particuliers. — D'autre part, sur tous les points du pays, se rencontrent des particuliers prêts à consacrer à l'œuvre de la Compagnie une très grosse part de leur fortune personnelle. Il faut considérer ces libéralités sans idée préconçue. La fable du jésuite confesseur, abusant de la confiance d'une pénitente docile, n'explique pas un engouement qui fréquemment se montre tout à fait conscient. Dans l'exposé des motifs de leur testament ou de leur acte de donation, les bienfaiteurs ne se bornent pas à répéter les considérants pieux des actes du moyen âge; ils ne veulent pas seulement, en travaillant à la gloire de Dieu, mériter le pardon de leurs fautes ou assurer le salut de leur âme. Voici un personnage considérable, sire Gilles Gerardi († 1618), qui fut quatre fois premier bourgmestre d'Anvers; en 1617, il laisse par testament, d'accord avec sa femme, tous ses biens « à Notre-Seigneur Jésus-Christ dans la Compagnie de Jésus à Anvers », sans oublier d'ailleurs, n'ayant pas d'enfant, d'assurer des legs à ses six neveux. Or, voici les motifs de cet oncle prévoyant, doublé d'un chrétien dévot : « D'abord, dit-il, parce que nous n'avons pas d'enfant que nous puissions consacrer à Dieu pour le salut des âmes; ensuite, parce que nous avons remarqué que la Compagnie admet dans son sein des jeunes gens pauvres, qui n'ont aucune dot à lui remettre, pas même leur habit religieux. C'est pourquoi nous partageons notre fortune avec les Pères jésuites, afin de les aider à les entretenir, et *donner plus tard l'enseignement aux enfants et petits-enfants de nos frères et sœurs, qui profiteront ainsi des libéralités que la Compagnie aura reçues de nous...* [1]. » On gagerait que sire Gilles Gerardi fut un habile homme d'affaires.

De tout temps d'ailleurs les amis anversois de la Compagnie se sont distingués par une singulière générosité. Or il y aurait bien quelque invraisemblance à la mettre sur le compte de

---

[1] Droeshout, *Annales de la maison professe*, I, 369.

l'incapacité et de la malléabilité en matière financière. Sans vouloir parler dans la rigueur des termes, puisque les chiffres exacts et complets nous font défaut, il semble bien qu'Anvers ait contribué par ses deniers plus qu'aucune autre ville à ce mouvement de fondation qui marque l'histoire des jésuites belges au début du XVII[e] siècle. On en a parlé à propos de la maison professe. Ajoutons quelques noms d'insignes bienfaiteurs : Angèle de Portès († 1644) donna plus de 36,000 florins; les libéralités de Pierre d'Offendorp († 1631) équivalent à la fondation d'un collège (1); sire Rockox († 1641), non content des nombreuses largesses faites à la Compagnie, fonde vingt-quatre bourses d'étude d'un revenu supérieur à 5,000 florins (2). Signalons surtout la famille Houtappel, dont le nom revient fréquemment dans les annales de la maison professe et du collège (3).

Ailleurs, la Compagnie trouva dans la noblesse du pays des donateurs aussi généreux que fortunés. Rappelons les fondations des d'Outreman à Valenciennes, des della Faille à Gand, des Montmorency à Aire et à Douai, d'Isabelle van Zuylen à Nivelles. Les annales des maisons signalent encore les donations de dame de Châlon († 1633) à Bruges, du comte Jean de Groesbeek à Huy (4), de la comtesse de Meghen et d'Éléonore d'Aguilar à Bruxelles (5). A Valenciennes, Jeanne de Blois,

---

(1) *Defuncti 1595-1621.*

(2) Droeshout, *Annales du collège d'Anvers*, IV, 21.

(3) Droeshout, *Annales de la maison professe*, II, 221 et 496; III, 205 et 390; IV, 236. Godefroid Houtappel, seigneur de Ranst († 1626), son épouse Cornélie Boot († 1621), leurs quatre filles et leur nièce, Anne s' Grevens, furent inhumés dans une crypte aménagée sous la chapelle de la Vierge (crypte Houtappel). Droeshout, *op. cit.*, I, 538 et suiv. Le relevé des libéralités de la famille Houtappel, de 1617 à 1672, monte à 232,000 florins, dont près de 100,000 ont été employés à la construction et à l'ornementation de la chapelle de la Vierge. (*Ibidem*, IV, 236 et suiv.) La dernière survivante, Anne, morte en 1674, à 93 ans, légua à la maison professe et au collège tout l'héritage qu'elle avait recueilli de ses parents et de ses sœurs. Le testament se trouve A. R. Jés., F. B., n° 554.

(4) *Historia domus Huensis*, à l'année 1629. (Historia Gallo-Belgica, IV, f° 94.)

(5) A. R. Jés., Bruxelles, n[os] 402 et suiv.

duchesse d'Aerschot, intervient pour 8,600 florins dans la construction de l'église (1); à Luxembourg, le baron Jean de Brandebourg, après avoir comblé les jésuites de ses libéralités, aurait voulu finir ses jours dans la Compagnie (2).

En 1628, Guillaume de Mérode, seigneur de Toyenburg et Petersharck, laissa par testament à la maison de Malines une terre estimée à 46,000 florins, 1,500 florins pour l'église et sa bibliothèque, évaluée à 300 florins (3).

Marie-Marguerite et Barbe de Grobbendoncq avaient servi pendant vingt-deux ans une rente annuelle de 1,000 florins au noviciat de Malines, avec promesse de parfaire la dotation à concurrence de 4,000 florins (4). Après la mort de sa sœur, Marie-Marguerite révoqua la donation et résolut de fonder plutôt le collège de Bruxelles. Elle constitua en sa faveur une rente perpétuelle de 7,000 florins par an; et voici les raisons qui lui font donner la préférence à Bruxelles : « Nous avons, écrit-elle, à votre église de Bruxelles, la chapelle de saint Ignace qu'avons bâtie, avec notre sépulture, y ayant transporté notre mère, frère, sœurs et niepce...; le collège de Bruxelles nous a, par l'espace de plus de quarante ans, extrêmement obligé, procurant notre bien spirituel et nous assistant en tout besoing d'instruction, consolation et nécessité »; elle espère pouvoir en retour être de son vivant « tenue et acceptée pour fondatrice et comme telle participante des mérites et biens spirituels de ceux que Dieu a choisis pour être instrumens de mon salut et bienfaiteurs de mon âme (5) ».

---

(1) *Litterae annuae, 1607.* (Historia Gallo-Belgica, II.)

(2) *Litterae annuae, 1630.* (*Ibidem.*, f° 294.)

(3) Cette donation donna lieu à un procès gagné par les jésuites une première fois en 1630; il fut repris en 1633; les Pères obtinrent une sentence définitive en 1636. (Historia Flandro-Belgica, IV, n° 53 et A. R. Jés., F. B., 780, n° 23.)

(4) Acte de donation et déclaration du Père Provincial, Francois de Fléron, 24 février 1611. (A. R. Jés., Bruxelles, nos 262-267.)

(5) Lettre de Marie-Marguerite de Grobbendoncq au Père Général, 10 mars 1634. (Fundationes Flandro-Belgicae, Malines, n° 1.) Voir A. R. Jés., Bruxelles, nos 271-276, une série de pièce relatives à cette révocation, qui donna lieu à un

Il a été question plus haut des largesses du fameux comte de Warfusée, René de Renesse, qui bâtit l'oratoire du noviciat de Tournai (1); il intervint aussi pour une somme importante dans la construction de l'église de Namur, actuellement église paroissiale de Saint-Loup (2). Le collège lui-même fut érigé par la libéralité de la ville entière, autorités et particuliers. Suivant l'exemple du magistrat, quatre personnes constituent des rentes de 200 florins chacune; les maîtres de forges, réunis pour affaires, décident de donner aux Pères 4,000 livres de fer pour leurs travaux d'agrandissement; Simon de Gosée, receveur général du comté, en ajoute 2,000 au nom des archiducs, d'autres personnes envoient des dons en nature, pierre, fer, bois, etc., pour plus de 2,000 florins (3).

Ces collaborations anonymes en disent long. A côté des bienfaiteurs en vue, que de dons modestes offerts spontanément ou recueillis au cours des collectes que firent les Pères dans tous les rangs de la société pour l'érection de leurs collèges ou de leurs églises! Les archives, qui n'ont pas le culte des infiniment petits, n'en ont point toujours gardé la mémoire; mais la Compagnie toutes les semaines rappelle officiellement à ses membres de prier pour leurs bienfaiteurs; elle n'oublie pas devant Dieu qu'elle fut aidée par l'obole de la veuve comme par les somptueuses générosités des riches (4).

---

conflit entre le noviciat de Malines et le collège de Bruxelles; conflit tranché par sentence du Père Provincial, le 13 février 1641, approuvée par le Père Général, le 22 juin 1641. Cette donation fut attaquée par les héritiers. (*Ibidem*, nos 328-345 et 394 et suiv.)

(1) Voir plus haut, p. 441.

(2) Lettre du Père Général au Père Jean de Renesse, recteur de Namur, 3 janvier 1626.

(3) *Historia collegii Namurci constituti narratio.* (Historia Flandro-Belgica, I, ad calcem.)

(4) *Constitutiones Soc. Jesu*, parte 4a, cap. 1, nos 1 et 2 (*Institutum*, II, 55); parte 7a, cap. 4, no 4 (*ibidem*, 111). — Missae et orationes dicendae pro benefactoribus (*ibidem*, III, 36-39). L'*Historia collegii Lovaniensis*, à l'année 1627, signale le don de 400 florins fait par une humble femme, qui avait péniblement épargné cette

L'œuvre collective de la Compagnie de Jésus et de la nation belge ne devait pas se borner à jeter les fondations des nouvelles maisons de l'Ordre; elle se poursuivit jusqu'à la fin du règne des archiducs, étendant les constructions commencées, les complétant par des ajoutes successives et les couronnant par l'érection de chapelles et d'églises qui marquent une époque de l'évolution artistique.

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude d'analyser tous ces développements; seule l'érudition locale prendrait intérêt à ces nouveaux bâtiments scolaires, classes, salles académiques, portiques, aux acquisitions de terrain qu'ils exigèrent, aux discussions que leurs plans suscitèrent dans la Compagnie et au sein des magistrats des villes, à l'effort financier qu'ils représentent et aux moyens employés pour le soutenir. Il suffira de même d'avoir dit une fois pour toutes que les collèges, nantis ou se croyant nantis d'économies suffisantes, complétèrent leur organisation matérielle, en se construisant des dépendances utiles, telles que une boulangerie et une brasserie.

Mais il faut esquisser ici le tableau d'ensemble des églises érigées par les jésuites à l'époque des archiducs.

---

somme en rognant sur sa nourriture. Le chroniqueur ajoute : « Donum sane vel ab affectu pretiosum et quemadmodum a Deo gratiis, ita ab hominibus gratitudine longe supra pretium aestimandum. »

CHAPITRE XVI.

Histoire particulière des fondations sous les archiducs. Les églises.

1. Leur nombre. — 2. Les architectes. — 3. Les plans et les matériaux. — 4. Les travaux, durée, dépenses. — 5. « Style jésuite ».

Aux âges du renouveau religieux, la ferveur s'inscrit en lettres de pierres sur le sol des nations; le XIV^e^ siècle avait connu l'essor des cathédrales immortelles qui font l'orgueil de nos cités et de notre Église; au début du XVII^e^, s'épanouit une efflorescence, moins haute mais plus touffue, moins imposante mais peut-être aussi aimée, parce qu'elle est plus accueillante dans ses proportions plus chaudement hospitalières. Ce n'était plus, bien entendu, le temps des créations de génie; mais c'était une renaissance quand même et le mouvement qui avait commencé au concile de Trente enrichirait de couleurs vives la trame de notre art national; il marquerait de son empreinte la face de notre terre belge comme l'âme de ses enfants.

A cette conquête, les jésuites ont pris leur part, une part large et profonde, parce que, non contents de lui ouvrir les voies par les œuvres qu'ils provoquèrent, plusieurs parmi eux s'en firent les artisans par leur pinceau, leur crayon ou leur ciseau. Cette collaboration n'a été racontée que dans quelques-unes de ses manifestations les plus connues; pour en esquisser le tableau, il faudrait une étude qui dépasserait le cadre de cette histoire; on se contentera ici d'une rapide synthèse [1].

---

[1] **Sources imprimées :** J. Braun, S. J., *Die belgischen Jesuitenkirchen.* Fribourg-en-Brisgau, 1907. — L. Serbat, *L'architecture gothique des jésuites au XVII^e^ siècle.* Caen, 1903. — J.-H. Plantenga, *L'architecture religieuse dans l'ancien duché de*

1. *Le nombre des églises.*

Reprenons la carte des Pays-Bas catholiques. Dans les maisons de la Compagnie fondées avant les archiducs, on était allé au plus pressé; bâtiments d'habitation et classes avaient été improvisés par l'adaptation de locaux anciens ou élevés dans les conditions les plus avantageuses d'économie. Souvent les Pères, trop à l'étroit dans leur domaine — ou dans leurs finances — pour se construire une église, allaient dans une chapelle voisine ou dans une paroisse célébrer la messe et administrer les sacrements. A Liége, on leur concéda l'église des hiéronymites, à Courtrai la chapelle du Saint-Esprit, à Bruges celle de Saint-Jean, à Bruxelles celle de Saint-Christophe, en face de leur demeure. Peu à peu cependant, quelques constructions s'élevèrent. Saint-Omer (1569-1570), Anvers (1574-1575), Maestricht (1575), Cambrai (1574-1575), Tournai (1582) eurent une chapelle ou une église provisoire; ailleurs on aménagea dans les bâtiments claustraux un oratoire ouvert au public : ce fut le cas à Louvain (1570), à Ypres (1593), à Gand (1591), à Lille (1593) et à Mons (1596). Toutefois jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, ces constructions sont insignifiantes (1). Seul parmi les collèges, Douai fut doté d'une église définitive (1583-1591), et encore les ressources ne permirent pas de lui donner les derniers achèvements.

Quand vinrent les jours de ferveur et quand la situation du pays devint plus prospère, les fidèles que la piété attirait toujours plus nombreux dans les églises devenues trop étroites ou trop rares, se trouvèrent en même temps assez fortunés pour

---

Brabant depuis le règne des archiducs jusqu'au gouvernement autrichien. La Haye, 1926. — SCHAEYS, *Histoire de l'architecture en Belgique*. 1879.

Sources manuscrites : Les *historiae domus*. — Les *litterae annuae*. — Les *Epistolae Patrum Generalium*. — *Les dates que nous marquons* à la suite de la désignation d'une église ou chapelle indiquent le début et la fin de la construction.

(1) BRAUN, *op. cit.*, 5.

en construire de nouvelles. D'autre part, leurs dispositions vis-à-vis du nouvel ordre religieux s'étaient modifiées : bien des magistrats urbains, jadis hostiles, se montraient disposés maintenant à aider les jésuites dans leurs œuvres, dont la population presque tout entière appréciait de plus en plus l'utilité. Ces œuvres elles-mêmes, ministères et enseignement, se développaient au point d'exiger un cadre plus spacieux. On quittera donc les anciennes chapelles, exiguës et modestes. Non seulement les domiciles récents de la Compagnie, que nous avons vus se fonder sous le règne des archiducs, mais les anciens aussi s'embelliront d'églises, qui rivaliseront entre elles de dimensions, de richesse et de beauté.

Il est temps de les dénombrer. Si nous les notons sur la carte, elles apparaîtront plus nombreuses, — on vient de le dire, — que les collèges érigés sous les archiducs. En effet, on en dota plusieurs des établissements anciens, au nombre de dix [1]; parmi les nouveaux, tous se construisent une église, sauf Nivelles [2] et le collège d'Anvers [3]; Malines [4]

---

[1] Bruges, Bruxelles, Courtrai, Gand, Ypres, Lille, Luxembourg, Maestricht, Mons et Tournai.

[2] A Nivelles en 1623, les Pères avaient obtenu l'incorporation à leur collège de l'église Saint-Georges; voir plus haut, p. 539, note 5.

[3] Après le transfert du collège d'Anvers à l'hôtel Van Lyere (1607), les Pères songèrent à bâtir une église; mais, devant l'opposition du chapitre de Notre-Dame, ils se contentèrent d'une chapelle, qui pouvait à peine contenir le tiers des élèves. (Droeshout, *Annales du collège d'Anvers*, III, 15 et suiv.; Diercxsens, *Antverpia Christo nascens*, VII, 9 et suiv.) En 1637, il sera de nouveau question d'élever une église à l'usage des élèves. La mère des Pères Losson avait fait dans ce but une donation de 60,000 florins; le Général avait accordé l'autorisation de bâtir; mais le projet se heurta aux violentes réclamations des frères mineurs, du clergé et des marguilliers de Saint-Jacques. (Droeshout, *op. cit.*, IV, 324 et suiv.; Diercxsens, *op. cit.*, VII, 112 et suiv.; Papebroch, *Annales Antverpienses*, V, 181 et suiv.), si bien qu'en 1669, on décida, d'accord avec les Pères Losson, de construire plutôt une église à Malines. (Droeshout, *op. cit.*, IV, 570 et suiv., 583 et suiv.)

[4] En 1611, on avait aménagé une chapelle dans les dépendances du *Keiserhof*, « travail improvisé, mais qui ne manquait pas d'élégance ». (*Historia domus probationis et collegii Mechliniensis*, A. R. Jés., F. B., n° 985); en 1632, on construisait une annexe de 65 pieds de long sur 26 de large, terminée en 1636. Cette chapelle était dédiée à l'Immaculée Conception (*Ibidem*); après la bâtisse de l'église, elle servit aux réunions des sodalités.

et Alost (1) à cette époque, Marche plus tard (1650) durent se contenter d'une chapelle. Le nombre des églises bâties par les jésuites du vivant des archiducs s'élève ainsi à vingt-quatre (2); en y ajoutant celle de Douai, qui existait auparavant, et les douze qui vinrent s'y joindre dans la suite, nous arrivons à un total de trente-sept églises construites par les jésuites dans les Pays-Bas et la principauté de Liége (3). Ils desservaient en outre celle de Hal, qu'on leur avait confiée (4).

Incontestablement, ces créations ne sont pas leur œuvre exclusive; sans les ressources financières et l'appui que leur prêtèrent les autorités publiques et les particuliers, elles ne se seraient jamais élevées. Mais à eux appartiennent et l'initiative et l'énergie et les talents que supposent des travaux aussi nombreux et aussi remarquables.

2. *Les architectes.*

Les talents ne leur ont pas manqué. C'est à des membres de l'Ordre que doit être attribuée la presque totalité des édifices qu'il a réalisés : les plans de l'église de Courtrai furent dressés

---

(1) Alost avait un simple oratoire pour la communauté; les réunions des sodalités se faisaient dans la grande salle. En 1637, on construisit une chapelle plus spacieuse « Hoc anno B. V. Foyensi novum et amplius sacellum aedificavimus »; mais les Pères continuèrent comme par le passé à faire les offices à l'église Saint-Martin, située en face du collège : « In aede urbis summa, cuius pro templo nobis, quot dominicis et festis commodus est usus ». (*Historia collegii Alostani*, A. R., Jés., F. B., n° 972.) L'église, qui existe encore et a été rendue à la Compagnie, ne fut bâtie qu'en 1729. (*Ibidem.*)

(2) Anvers, Armentières, Arras, Ath, Audenarde, Bailleul, Bergues, Béthune, Bruges, Bruxelles, Courtrai, Dinant, Dunkerque, Gand, Lierre (la première), Lille, Luxembourg, Maestricht, Maubeuge, Mons, Namur, Tournai (collège), Tournai (noviciat), Valenciennes. Ajoutons les chapelles de Malines, du collège d'Anvers et d'Alost.

(3) Voici la liste des églises construites après l'époque des archiducs : Aire (1682-1687), Alost (1729-1730), Béthune (la nouvelle 1692-1724), Cambrai (la seconde 1679-1694), Cassel (1634-1690), Huy (1630-1635), Liége (1669-1701), Lierre (la seconde 1749-1752), Louvain (1650-1671), Malines (église 1670-1677), Ruremonde (1666-1670), Ypres (la seconde 1620-1640). Ajoutez la chapelle de Marche.

(4) Voir plus haut, p. 515, note.

par un architecte local, Jean Persyn († 1616), qui n'était point jésuite (1); pas plus que Jacques Francquart (1577-1651), qui dessina l'église de Bruxelles (2); on reconnaît la main de Pierre-Paul Rubens dans certains détails de l'église de la maison professe d'Anvers (3). On ne peut assurer non plus que les plans de celles d'Armentières, de Saint-Omer (la première) et de Cambrai (la première) proviennent des jésuites; toutefois, nous savons que ceux-ci ont collaboré à chacune de ces œuvres. Pour toutes les autres églises, nous possédons, sinon les crayons, du moins les preuves documentaires de la paternité des architectes de l'Ordre.

A peu d'exception près, ces architectes appartiennent au degré de Frère coadjuteur. On ne cite que deux Pères : le P. François d'Aguilon, qui inspira les plans de Saint-Ignace à Anvers (4), et le P. Guillaume Hesius, à qui l'on doit ceux de l'église de Louvain (5). Ces frères coadjuteurs, d'origine et de culture très diverses, forment une pléiade d'élite, au milieu de laquelle on relève des noms qui comptent à l'égal des plus en vue de cette époque. Dans la province gallo-belge, le Frère Jean du

---

(1) *Biographie nationale*, XVII, 77 et suiv. Ce bijou d'architecture ogivale est son œuvre principale. Braun, *op. cit.*, 96.

(2) Plantenga, *op. cit.*, 57 et suiv., *Biographie nationale*, VII, 271 et suiv.

(3) Braun, *op. cit.*, 167 et suiv.; Droeshout, *Annales de la maison professe*, I, 465 et suiv.; Plantenga, *op. cit.*, 98 et suiv.; F. Donnet, *L'architecte de l'église des jésuites à Anvers*, dans Bulletin de la Commission royale d'Art et d'Archéologie, 1909.

(4) Le P. François d'Aguilon, fils de Pierre d'Aguilon, secrétaire de Philippe II, naquit à Bruxelles en 1567. Entré dans la Compagnie à Tournai en 1586, il devint prêtre en 1596 et passa le reste de sa vie à Anvers, où il fut successivement professeur de théologie, vice-recteur, puis recteur. Il mourut à Anvers, à la maison professe, le 20 mars 1617. Voir Braun, *op. cit.*, 112; Plantenga, *op. cit.*, 75 et suiv.; Droeshout, *op. cit.*, I, 165 et suiv.

(5) Le P. Guillaume Van Hees (Hesius), anversois, né en 1601, reçu au noviciat de Malines en 1617, prêtre en 1631, mort nonagénaire à Bruxelles en 1690. Orateur distingué, il dirigea pendant près de vingt ans la sodalité latine de Bruxelles et fut prédicateur à la cour de l'archiduc Léopold. Il avait gouverné les collèges d'Alost et de Gand et la maison professe d'Anvers. Voir Braun, *op. cit.*, 114; Droeshout, *op. cit.*, I, 172 et suiv.

Blocq (1), bâtit la magnifique église de Luxembourg (1613-1621), celle d'Arras, (1612-1617), du noviciat de Tournai (1609-1610), de Maubeuge (1620-1624) et de Saint-Omer (la seconde, 1615-1636), qui, au point de vue des dimensions, occupe après Bruges le second rang parmi les monuments élevés par la Compagnie en Belgique. Il conçut aussi les dessins des églises projetées pour Huy, Aire et Hesdin, Dinant et Louvain (2). Celle de Namur ne lui fut pas confiée et l'on peut imaginer qu'il éprouva quelque mortification lorsqu'on appela pour la construire son émule de la province flandro-belge, le Frère Pierre Huyssens.

Huyssens était né à Bruges le 6 juin 1577 (3). Tandis que du Blocq entra dans la Compagnie comme *faber lignarius*, l'architecte brugeois était fils de maçon et maçon lui-même. Ses premières années de vie religieuse, consacrées aux travaux domestiques, révélaient déjà quel serait un jour son talent. Appliqué par ses chefs aux études architectoniques, il fut chargé, en 1606, de construire l'église de Maestricht; il se distingua bientôt par ses aptitudes, au point que, jusqu'à sa mort en 1637, on le trouve presque constamment occupé à bâtir (4). Il lui

---

(1) Jean du Blocq, né à Mons en 1583, novice à Tournai en 1606, mort dans sa ville natale le 23 janvier 1656; sa notice mortuaire dit de lui : « Occupatus a tyrocinio in aedificiis delineandis et exstruendis ». Voir Braun, *op. cit.*, 46 et suiv.; Plantenga, *op. cit.*, 79.

(2) Braun, *op. cit.*, 50.

(3) Le même mois et la même année que Rubens. Il entra dans la Compagnie, au noviciat de Tournai, en 1597 et mourut à Bruges le 6 juin 1637. Voir Braun, *op. cit.*, 105 et suiv.; Plantenga, *op. cit.*, 89 et suiv.

(4) On avait critiqué à juste titre les énormes dépenses et le luxe excessif de l'église d'Anvers; les plans de Namur et de Bruges faisaient craindre les mêmes écarts « peu en rapport avec la pauvreté et la simplicité religieuse ». (Lettre du Père Général au Père Provincial, 15 février 1625). Le Provincial Florent de Montmorency avait cru devoir avertir le Général, qui défendit d'employer désormais le Frère Huyssens comme architecte et même comme directeur des travaux (*Ibidem*). Il fut donc placé à Bruges, en 1625, dans l'obscurité des offices domestiques. Il en fut bientôt tiré dans les circonstances exposées dans le texte. (Braun, *op. cit.*, 107, Plantenga, *op. cit.*, I, 91 et suiv,; Droeshout, *op. cit.*, I, 177.)

arriva même de connaître des succès qui embarrassèrent singulièrement ses supérieurs. Frappée de la beauté de l'église Saint-Ignace d'Anvers, l'archiduchesse réclama le concours de Huyssens pour sa chapelle du palais de Bruxelles et voulut l'envoyer en Italie, pour y étudier les chefs-d'œuvre et y choisir les marbres nécessaires. Le Général goûtait peu l'idée de voir un Frère coadjuteur devenir en quelque sorte architecte de la cour. En tout cas, la tournée en Italie ne lui semblait pas nécessaire. Il y avait, écrivait-il, assez de dessins des principaux monuments; si le Frère ne les possédait pas, on les lui enverrait (1). Mais l'Infante persista dans ses projets, et, si insolite que fût sa demande, les supérieurs durent céder (2). On n'avait pas pu résister à la grande bienfaitrice de la Compagnie; on ne tint pas davantage devant les exigences d'autres amis généreux et le Frère, tout en poursuivant ses travaux pour l'Ordre, prêta encore son concours au comte de Warfusée et à l'abbé du Mont-Blandin à Gand (3). « Les églises d'Anvers, de Bruges, de Namur et du Mont-Blandin à Gand le mettent sur le même rang que Francquart et Coeberger, les plus importants des architectes belges de cette époque; son chef-d'œuvre est la tour de Saint-Ignace à Anvers, la plus belle que la renaissance belge ait produite, et de l'avis de von Bezold, une des plus belles de toute la Renaissance (4). »

---

(1) Lettre du 2 août 1626 au Provincial, Florent de Montmorency.

(2) Idem eidem, 17 octobre 1626. Le Frère Huyssens arriva à Rome le 20 novembre 1626; il resta près d'un an en Italie et était de retour en Belgique à la fin de 1627. L'archiduchesse voulut l'avoir à Bruxelles pour y diriger personnellement les travaux; le Général céda. (Braun, *op. cit.*, 107 et suiv.; Plantenga, *op. cit.*, 91 et suiv.; Droeshout, *op. cit.*, I, 177 et suiv.)

(3) Depuis les origines de la Compagnie en Belgique, les abbés de Saint-Pierre comptaient parmi ses insignes bienfaiteurs. — Les plans de l'église Saint-Pierre (actuellement Notre-Dame) sont attribués à Jean van Santen, célèbre architecte de Paul V et de Grégoire XV, mais il mourut à Rome en 1623 et l'église Saint-Pierre ne fut bâtie qu'en 1629. D'ailleurs, Huyssens est formellement indiqué comme architecte dans les comptes de l'église. (Braun, *op. cit.*, 109; Plantenga, *op. cit.*, 92 et suiv.) Au dire de ce dernier, cette église est « l'œuvre la plus importante et la plus caractéristique du maître. » (*Ibidem*, 89.)

(4) Braun, *op. cit.*, 111.

Voici un autre Brugeois (1), le Frère Henri Hoeimaker (1559-1626). N'eussent été des circonstances malheureuses, il eut suivi la carrière des lettres, qu'il mena jusqu'à la philosophie; obligé de retourner à la truelle de maçon, il exerça pendant quelques années le métier de son père, puis entra à vingt-six ans (1585) dans la Compagnie, où, pendant trente ans, refusant la faveur que ses chefs lui offraient de l'élever au sacerdoce, il s'occupa de travaux d'architecture. Il construisit les chapelles de Louvain (2), d'Ypres (3), de Lille (4) et de Bruxelles (5) et les églises de Valenciennes (6), de Tournai (7), de Gand (8) et de Mons (9).

A côté de Huyssens, de Hoeimaker et de Du Blocq, d'autres

---

(1) C'est par erreur que Braun, *op. cit.*, 12, et après lui Plantenga, *op. cit.*, 58, font naître Hoeimaker à Tournai. Il est né à Bruges, le 22 décembre 1559. (*Album novitiorum domus probationis Tornacensis*, 1584-1608, f° 4, Bibl. roy., ms. 1016.) La notice mortuaire du Frère Hoeimaker se trouve à la Bibliothèque royale, ms. 3265, f° 75 et suiv.

(2) En 1598, les Pères avaient quitté la rue Bakeleyne pour s'établir au centre de la ville (rue des Chats). Un des immeubles acquis en cet endroit, la maison dite d'Aerschot, fut transformée en chapelle publique.

(3) Chapelle provisoire, construite en 1593 et prolongée jusqu'à la rue en 1602. (Voir plus haut, p. 371, note 7.)

(4) Chapelle provisoire, aménagée, en 1593, au rez-de-chaussée de la maison Hangouart (rue des Malades). Braun, *op. cit.*, 42, croit que les plans de l'église, bâtie en 1605 dans la nouvelle ville, sont du Frère Hoeimaker; mais la direction des travaux fut confiée à l'entrepreneur de la cité.

(5) Chapelle bâtie en 1609, derrière le chevet de l'église alors en construction. Elle était de style renaissance : « Opus excellens et in hoc genere in Belgio primum. » (*Historia domus.*) Après l'achèvement de l'église, elle servit de chapelle domestique et de local pour les sodalités.

(6) Bâtie en style ogival (1601-1607). En 1775, « sous prétexte d'embellissement, elle fut habillée en style baroque ». (Serbat, *op. cit.*, voir Braun, *op. cit.*, 25 et suiv.)

(7) Aujourd'hui l'église du séminaire, bâtie en 1601-1604. (Soil, *Les maisons de la Compagnie de Jésus à Tournai*, 81 et suiv.; Braun, *op. cit.*, 18 et suiv.)

(8) Bâtie en 1606-1619, elle est l'œuvre principale du Frère Hoeimaker. (Braun, *op. cit.*, 38 et suiv.) Elle a été démolie en 1798; le Père Guillaume Hesius l'avait transformée en style renaissance (1659). Le cahier d'esquisses du Frère Hoeimaker est conservé à la Bibliothèque de la ville de Gand.

(9) 1608-1614. Voir plus haut, p. 354; Braun, *op. cit.*, 29 et suiv.

architectes, moins remarquables par le talent et par les œuvres, ne nous arrêteront pas (1). Chacun de ces maîtres d'œuvre, d'ailleurs, était entouré d'une équipe de collaborateurs qui, fixés à Tournai, à Douai, ou à Anvers, rayonnaient avec lui d'après les exigences de son activité : il y avait des Frères sculpteurs, maçons, tailleurs de pierres, charpentiers, directeurs de travaux, etc. (2).

3. *Les plans et les matériaux.*

A ces équipes, il fallait donner l'impulsion directrice et fournir les matériaux; c'est ici que commence le rôle principal de l'Ordre, qui déjà a réuni les ouvriers.

L'idée de construire ne vient pas du centre; une maison, collège ou résidence, a pris assez d'importance pour songer à remplacer par un édifice considérable la chapelle devenue inadéquate; mais pour bâtir, il faut la permission de Rome et l'on voit reprendre les tractations que nous avons vu se dérouler pour la fondation des collèges. Quand le Général a fini par céder, car presque toujours il fait des objections, on peut songer à dessiner des plans et surtout à trouver des ressources; la consigne, en effet, est de ne pas contracter de dettes (3). Nous

---

(1) Citons le Père Henri Samerius, né à Samrée, près de Laroche, en 1540; mort à Luxembourg en 1610. (Voir *Biographie nationale,* XXI, 272 et suiv., et A. Poncelet, S. J., *Lettre inédite du Père Henri Samerius,* dans Analectes... Louvain, 1912). Le Père Antoine Losson, à qui on attribue les plans de l'église de Malines (aujourd'hui Saint-Pierre), appartient à la période suivante. Il était né à Anvers en 1612 et mourut à Malines en 1678. Sa notice mortuaire dit à son sujet : « Architecturae peritiam nactus profundam plane ac singularem; quae quidem quanta et quam miranda fuerit, tum primum moles Xaveriana (l'église de Malines, dédiée à saint François Xavier) eius non modo sumptibus, verum et subtilitate et delineatione ad fastigium... artificiosissime perducta, tum vero etiam ipsa aemulorum confessio testatur, non se modo superiorem sed praecipuis quos Belgium recenset architectis parem publice profitentium Patrem Antonium. » (*Bibl. roy.*, ms. 6486, f° 537.)

(2) Voir Braun, 47 et suiv., 115 et suiv.

(3) Le 21 mai 1600, le Général écrit au Père Bernard Olivier : « ut totum opus sine collegii detrimento et sine debitis perficiatur ». A propos de l'église d'Ypres : Qu'on ne pousse les travaux qu'autant que les ressources le permettent, « ita ut ne

avons eu l'occasion d'observer, à propos de la maison professe d'Anvers, combien la négligence de cette prudente réserve avait causé de misères ; il ne sera pas sans intérêt de considérer maintenant ce que cette même histoire présente de glorieux. Elle pourra servir de type, car elle se répète, *mutatis mutandis*, dans les autres villes (1).

On commence par discuter les plans et, encore une fois, Rome doit intervenir. Une correspondance parfois copieuse s'échange entre le recteur et ses consulteurs d'une part, le Général de l'autre, qui, avec son groupe de Pères et de Frères architectes, propose des corrections, qu'il impose rarement, et des réductions de dépenses, qu'il ordonne presque toujours. On pourrait s'attendre à ce qu'il insiste pour qu'on adopte des inspirations conformes au style qu'il voyait régner autour de lui avec une faveur croissante. En fait, les plans de Douai, — imitation du Gésu à Rome —, furent envoyés par lui et réalisés malgré la nouveauté du genre (2). Mais c'est une exception

---

obolum quidem debiti ad prosequendum opus contrahat. » (Au Père Provincial, Antoine Sucquet, 21 février 1623.) Il écrit au recteur de Bruges, Pierre de Meulenaere : « Satis hucusque in provincia ista in hoc negotio excessum fuit, ut merito cautiores in posterum nos esse conveniat » (25 février 1623). Au Provincial : « Melius est lentius in aedificatione progredi quam debitis properare. » (23 juin 1623.) Au recteur d'Ypres, André van den Bogaerde : Qu'il ne se laisse pas égarer par l'exemple de ceux qui « dum studiosius aedificia construxerunt, rem familiarem collegiorum suorum everterunt. » (18 novembre 1623.) Au recteur de Liége, Louis d'Anthine : « Ut quotannis plus non aedificet quam paratae pecuniae in arca habet. » (14 octobre 1634.) Et. *passim* dans la correspondance des Pères Généraux. Malheureusement, ces sages recommandations restèrent trop souvent lettre morte.

(1) Les sources, de première valeur et d'intérêt exceptionnel, sont conservées. Citons les principales : *Promptuarium pictorum, seu collectio variarum delineationum et iconum quam Bibliothecae domus professae... dedit R. P. Petrus Dolmans, 1747*, précieuse collection de plans, dessins et ébauches de l'église de l'ancienne maison professe; (aujourd'hui à l'église Saint-Charles). — *Bouw der Kercke van de Professen S. J. Antwerpen, Oncostboek 1614-1628*. Livre des comptes de la construction de l'église, souvent cité plus haut. Ce registre est aussi la propriété de l'église Saint-Charles. — *Le registre des actes notariés de la maison professe*, (aux archives de l'Institut Saint-Ignace, à Anvers).

(2) Lettre du Père Jean de la Haye, recteur de Douai au Père Général : « Tandem aliquando commodum templo nostro extruendo locum a R. D. Abbate Aquicinctino obtinuimus eius plane magnitudine *quam forma nobis a V. P. tradita* requirit ». (30 août 1583, *Germ. Epist.*, XIV, 37.)

unique; on peut affirmer que l'influence du baroque ne vint pas aux jésuites belges de leur supérieur romain (1).

Les plans de Saint-Ignace d'Anvers « donnent lieu à de tenaces controverses. Le nom de Rubens a été prononcé si souvent à propos de cette église, qu'on finit par attribuer au génial artiste tout le mérite de l'entreprise. Or, les sources contemporaines... établissent que les vrais auteurs des plans sont le Père Aguilon et le Frère coadjuteur Pierre Huyssens. Comme ils étaient en relations fort amicales avec Rubens, ils obtinrent de lui des projets pour le maître-autel et pour la voûte de la chapelle de la Vierge, ainsi qu'un croquis pour le motif principal de la voûte de l'abside. Vraisemblablement eurent-ils aussi communication des dessins levés par Rubens dans les palais de Gênes (2) ».

L'ensemble des plans envoyés à Rome dès 1613 y subit des critiques prolongées (3), au point que deux ans plus tard, l'approbation n'était pas encore arrivée à Anvers. Tandis que l'infatigable Père Aguilon réunissait des fonds, achetait et préparait le terrain, négociait en Italie l'achat de marbres rares, certains de ses subordonnés objectaient la dépense excessive qu'entraîneraient des plans trop somptueux. Enfin, le permis de bâtir arriva et, le 15 avril 1615 (4), la première pierre fut solennellement posée par l'évêque d'Anvers, Jean Malderus, entouré de tout le magistrat.

Cette solennité servait d'habitude non seulement à rehausser l'entreprise par le déploiement d'une pompe extraordinaire et la

---

(1) Braun, 82 et suiv., 116.

(2) F. Peeters, S. J., *Une visite à l'église Saint-Charles d'Anvers*, Anvers, 1924, 2. (Voir Braun, *op. cit.*, 168 et suiv.; Plantenga, *op. cit.*, 98 et suiv.; Droeshout, *op. cit.*, I, 170 et suiv.).

(3) Quatre plans qui ne furent pas adoptés se trouvent à la Bibliothèque nationale de Paris, 3755, Hd 4, fos 99 et suiv. (Voir Braun, *op. cit.*, 156 et suiv.; Plantenga, *op. cit.*, 83 et suiv.)

(4) *Bouw der kercke*, 27. Voir *Rapport de Malderus à Paul V, sur l'état de son diocèse*, dans Analectes ... Louvain, I, 1864, 106.

présence d'un haut personnage, mais aussi à témoigner la reconnaissance de la Compagnie à quelque bienfaiteur illustre. A Maestricht, en 1606, la première pierre est posée par Spinola, qui, de passage au cours de sa campagne, « se ceint pour la circonstance d'un tablier de lin [1] » ; à Bruxelles, ce sont les archiducs eux-mêmes, en présence de l'archevêque Mathias Hovius, qui accomplissent le rite [2]. Souvent aussi, afin d'augmenter l'éclat et d'obliger plus de monde, on pose plusieurs premières pierres; à Douai, après l'abbé d'Anchin, délégué par l'évêque d'Arras, et Eustache d'Aoust, premier du magistrat, voici un élève du collège, comte de Bucquoy, qui intervient [3]; à Tournai, le 2 avril 1601, la première pierre fut posée par l'évêque Michel d'Esne, la seconde par Philippe de Croy, gouverneur de la ville, la troisième par le doyen du chapitre, la quatrième par Jehan de Preys, au nom des consaux [4]. Ce fut bien autre chose à Valenciennes en 1601, où la vraie première fut suivie de onze autres « pour ne mécontenter personne [5] ». Enfin, à Saint-Omer, en 1569, après l'évêque et au moins trois autres dignitaires, chacun des quatorze Pères de la communauté posa une pierre, et, ajoute l'annaliste : « en leur nom, le prélat remit, selon l'usage, à l'architecte autant de pièces d'or qu'il y avait de premières pierres [6] ».

Dûment inaugurés, les travaux progressent sous la direction d'un Père ou d'un Frère, parfois d'un Père assisté d'un Frère;

---

(1) *Historia collegii Mosae Traiectensis*, A. R. jés., F. B., n° 985.

(2) *Cartularium templi Bruxellensis*, f° 9. (Bibl. roy., ms. 3167.)

(3) Le 15 août 1583, fête de Notre-Dame des Neiges. (*Rerum a Societate Jesu in Duacensi collegio gestarum commentarius*, Historia Gallo-Belgica, III, n° 1.)

(4) Consaux du 31 mars 1601. (Voir Soil, *op. cit.*, 83)

(5) Serbat, *op. cit.*, 328-337.

(6) L'évêque Gérard d'Haméricourt, puis le pénitencier de la cathédrale, puis dom Adrien Prévost, dom Duprez « et ainsi de suite », puis tous les quatorze Pères « quorum nomine totidem aureos, ut moris est, architecto persolvit praesul R^mus ». De Laplane, *Les abbés de Saint-Bertin*. Saint-Omer, 1855, II, 138, d'après le *Diarium collegii Audomarensis*. (Original, aux archives de la province de Champagne.)

cet intendant prend le nom officiel de *præfectus ædificii* ou de *præfectus operum*. A lui de surveiller l'exécution des plans, de conclure les contrats, d'amener à pied d'œuvre les matériaux. Ceux-ci varient d'après les goûts et surtout d'après les ressources. A Anvers, on ne marchande pas et, comme les goûts sont artistiques, on accumule des trésors de tout premier choix. Ces travaux de chantier forment toute une histoire, intéressante à plus d'un titre.

Aucune difficulté sérieuse n'arrêtait la fabrication et le transport des briques d'argile, que les environs d'Anvers offraient en abondance : par les canaux et les rivières, elles arrivaient sans encombre et à peu de frais jusqu'à l'Escaut (1). Il en allait tout autrement pour les pierres et les marbres dont on voulait orner la façade et l'intérieur. Sans se laisser rebuter par des recherches d'abord infructueuses, — notamment dans la région de Lille et celle d'Aerschot (2), — le P. Aguilon finit par trouver dans le pays même des pierres assez dures pour les murs extérieurs. Dans les environs de Bruxelles, sur le territoire de Laeken, on extrayait une pierre blanche fort résistante ; cette carrière, nommée *Poel van Laeken*, appartenait à l'administration des pauvres (*huijsarmen*) des paroisses de Molenbeek-Saint-Jean et de Sainte-Catherine. Le supérieur d'Anvers — c'était alors le P. Tirinus — obtint le droit de l'exploiter, moyennant une redevance annuelle, hypothéquée sur deux immeubles appartenant à la maison professe (3). Par le canal de Bruxelles, le Ruppel et l'Escaut, les pierres arrivèrent à Anvers, non seulement pour l'église, mais pour la maison elle-

---

(1) Droeshout, *Annales de la maison professe*, I, 231.

(2) *Bouw der kercke*, f° 5.

(3) Droeshout, *op. cit.*, I, 267 et suiv. Le contrat de vente fut passé le 25 août 1616. La maison professe acquérait 1 bonnier de Brabant (environ 1 hectare) au prix de 1,600 florins, soit à payer en une fois, soit à réduire en une rente hypothécaire annuelle au denier 16. (Le texte du contrat se trouve dans le *Registre des actes notariés*, f°s 457 et suiv.) Jusqu'en 1625, les jésuites payèrent de ce chef une rente annuelle de 100 florins. (*Bouw der kercke*, f°s 107, 131 et *passim*.)

même. Elles ne suffisaient pas cependant à l'énorme demande, et il fallut compléter l'approvisionnement; en 1619, on acheta encore un terrain contenant de la pierre et situé dans le pays d'Alost, au village de Vlierzele, non loin de la Dendre (1).

Sans quitter la Belgique, on put se procurer encore les marbres de Dave, le « rouge-royal de Dinant » et les « marbres bleus (2) ». Mais c'était à l'Italie qu'on devait demander les marbres blancs et les merveilles de couleur dont on créerait les colonnes monolythes et les décorations féériques des autels et des chapelles. Sans hésiter, le P. Aguilon organisa l'achat et le transport des blocs extraits des carrières de Ligurie et de Toscane. Deux Anversois, Alexandre et Corneille Lancelodts, furent chargés de l'affaire. Le premier alla résider en Italie, surveillant l'extraction, et payant les livraisons par assignations tirées d'Italie sur la place d'Anvers (3); il les embarquait ensuite sur deux vaisseaux anversois, qui faisaient la navette entre Gênes et Anvers, où les attendait Corneille Lancelodts. Marbres de Massa-Carara (duché de Gênes), vert antique, portor à fond noir de la Spezzia naviguaient alors vers la Belgique avec des fortunes diverses. Tout alla bien d'abord; le premier chargement accosta heureusement avec le *Jonas*, car la trêve de douze ans ne permettait pas aux pirates hollandais de faire main-basse sur la cargaison des jésuites; mais ils trouvèrent moyen d'en tirer large profit en rançonnant leurs ennemis. Il fallait alors, pour entrer à Anvers, emprunter la passe de l'Escaut oriental; on

(1) Droeshout, *op. cit.*, I, 381 et suiv. Achat d'une terre d'environ 106 verges, au prix de 50 livres de gros. Contrat passé en janvier 1619 avec le chapitre de Saint-Bavon, propriétaire du terrain. (Voir *Registre des actes notariés*, fos 449 et suiv.)

(2) Droeshout, *op. cit.*, I, 231, d'après le *Bouw der kercke*, fo 80, où l'on trouve un poste de 1,200 florins pour le « marbre de Dinant » et un autre de 300 florins pour le « marbre bleu ».

(3) Droeshout, *op. cit.*, 228. La première de ces traites (3,617 florins) fut tirée de Milan payable à Anvers, le 12 avril 1615, sur les banquiers italiens Paulo Bustancy et Laurency. (*Bouw der kerke*, fo 27.) Et ces traites se succèdent jusqu'en juillet 1618. (*Ibidem*, passim.)

aurait donc l'occasion de soumettre les marbres à des péages onéreux, dont les comptes du Père procureur ont conservé le souvenir amer (1).

4. *Les travaux, durée et dépenses.*

Enfin débarqués, les matériaux étaient livrés aux ouvriers, jésuites et autres, qui, sur le chantier, leur donneraient le dernier apprêt. L'ouvrage — cela va sans dire — marchait plus ou moins vite d'après les difficultés rencontrées : à Anvers on dut voûter un canal (2); à Bruxelles, des sources abondantes rendaient le sol si mouvant qu'il fallut bâtir sur pilotis (3).

Ainsi la durée des constructions ne correspond pas toujours à leur importance; parfois on interrompt totalement pendant plusieurs années : à Bruxelles, de 1608 à 1614 (4), à Ypres de 1628 à 1633 (5). On est souvent obligé de se contenter de toits

---

(1) « Payé à l'administrateur des douanes de Dordrecht 471 florins 3 sous; aux deux bateliers pour six semaines d'arrêt, 150 florins ». (*Bouw der kerke,* f° 49.) « Parata erant marmora, quae ... Genua, mari fuerant advecta sumptu ingenti, ob Hollandorum praecipue publicanorum, quibus suboluerat ea jesuitis destinari, portoria augentium nequitiam. » (*Historia domus professae,* A. R. Jés., F. B., n° 965, f° 2.)

(2) Requête du supérieur au magistrat, 22 août 1615. (*Registre des actes notariés,* f°s 489 et suiv.) Voir Droeshout, *op. cit.*, I, 226; Braun, *op. cit.*, 153. « Aujourd'hui encore un canal de 3m70 de largeur passe sous le chœur de l'église ». (Plantenga, *op cit.*, 111.)

(3) *Cartularium templi Bruxellensis Societatis Jesu,* f° 9. (Bibl. roy., ms. 3167.) Même aventure à Cassel en 1634; après la pose de la première pierre, quand on commença les fondations, le sol fit défaut « cum altius et latius terra erui coepta est, undique magna aquae cum arena erumpentis vis instabilem illam et non nisi magnis impendiis solidandam ostendit ». (*Casletensis collegii historia,* Historia Flandro-Belgica, VI, 22 et A. R. Jés., F. B., n° 978.) On ne put reprendre les travaux qu'en 1686, sur un autre emplacement.

(4) « Ob temporum iniquitatem », dit le *Cartularium templi,* f° 9.

(5) Braun, *op. cit.*, 172. A Cassel on interrompt pendant cinquante ans, à cause des guerres et du manque de ressources; à Aire pendant soixante ans, pour les mêmes motifs.

provisoires au lieu de voûtes [1] ou de tours inachevées, couronnées vaille que vaille [2]. Ce provisoire reste parfois définitif : Bruges n'aura jamais sa tour, où, d'après les croquis qu'il nous a laissés, Huiyssens aurait dépassé son propre chef-d'œuvre d'Anvers [3].

Comparant le temps que prirent les diverses villes, nous constatons que les plus expéditives mirent de un à deux ans : la chapelle de Lierre ne prit que dix semaines; la première église d'Anvers, six mois; celle de Cambrai, moins d'un an; celle de Saint-Omer, seize mois; celle de Tournai (noviciat), dix-huit mois. Il fallut environ quatre ans à Bailleul, Bergues, Courtrai, Lille, Tournai (collège); de cinq à six ans à Aire, Arras, Lierre (la seconde), Maubeuge, Mons, Valenciennes; environ sept à huit ans à Anvers (Saint-Ignace), Douai, Luxembourg, Maestricht, Malines; entre douze et quinze ans à Bruxelles, Cambrai (la seconde), et Gand. Enfin, quelques-unes dépassèrent cette limite : Saint-Omer (la seconde), dix-neuf ans; Ypres et Louvain, vingt ans; Bruges, vingt-deux ans; Namur, vingt-quatre ans; Béthune, vingt-huit ans, et Liége, trente-deux ans [4].

Faut-il ajouter qu'interruptions et retards furent presque toujours causés par la pénurie du trésor? Les travaux, en effet, représentaient des dépenses toujours considérables et parfois excessives. Sans aller aux abus de la maison professe d'Anvers, d'autres encore oublièrent les règles si sagement imposées par

---

[1] A Douai, on avait dû se contenter, en 1591, d'un toit provisoire. En 1623, l'église était encore « sine fornice, sine testitudine, sine ulla contignatione ». (*Litterae annuae, 1623,* Historia Gallo-Belgica, IV, n° 15.) Voir Braun, *op. cit.*, 117.

[2] A Maubeuge, la tour reçoit son couronnement en style renaissance (1631, sept ans après l'achèvement de l'église), tandis que les étages sont en style gothique. (Braun, *op. cit.*, 76.) A Tournai (collège), la tour est bâtie en 1607, trois ans après l'inauguration de l'église; au noviciat, en 1614, sept ans après la construction de l'église; Malines et Namur ont des tours inachevées.

[3] Braun, *op. cit.*, 134; Plantenga, *op. cit.*, 123 et suiv.

[4] Braun, *op. cit.* Voir pour chaque église à la table *Baugeschichte.*

le Général de ne point contracter de dettes pour les constructions et de ne point bâtir à l'aide d'emprunts (1). On se laissait entraîner par la splendeur des plans et, en outre, à plusieurs reprises, on s'aperçut trop tard que les devis contenaient des erreurs : à Bruxelles, par exemple, les matériaux accumulés pour toute l'entreprise se trouvèrent épuisés en deux ans (1616), et les murs ne s'élevaient qu'à 20 pieds de hauteur (2).

Il n'est pas aisé de se rendre un compte exact des sommes que coûtèrent les grandes églises. Pour aucune d'entre elles nos sources ne sont aussi complètes que celles d'Anvers; en général, elles ne permettent que des approximations. Nous notons ainsi pour Luxembourg, plus de 70,000 florins (3); pour Valenciennes, 50,000 (4); pour Namur, déjà 80,000 en 1639 (5); pour Gand, 100,000, payés par la ville, sauf quelques dons de bienfaiteurs (6); pour Malines, 132,000, dont 100,000 ont été donnés par les Pères Losson (7).

---

(1) Déjà, à Douai, en 1583 « aes alienum ob structuram contractum est insigne et permagnum », écrit le Père Manare au Général, 13 octobre 1591. (*Germ. Epist.*, XXX, 316). Le recteur a contracté 15,000 florins de dette et il lui faut encore trouver 8,000 florins. (Idem eidem, 15 février 1591; *Germ. Epist.*, XXX, 347). Le Général rappelle fréquemment aux supérieurs qu'ils ne peuvent pas endetter les collèges, et moins encore emprunter à intérêt, sans sa permission formelle. (Lettre au Provincial de la Flandro-belge, 21 février 1623). Il se montre difficile à accorder les emprunts : refus au collège de Bruxelles, dont la situation financière est désastreuse (9 février 1619). Il s'oppose à ce qu'on emprunte en prévision des subsides annuels promis par les villes. Il faut, écrit-il, « fabricae totius sumptum ad modum pensionis quae quotannis recipitur accomodent. » (Lettre au recteur de Gand, 10 juin 1623). A Namur, en 1639, le recteur demande de pouvoir emprunter 16,000 florins, afin de sauver les marbres de l'intérieur, qui sont exposés aux intempéries faute de toit; le Général finit par accorder un emprunt de 6,000 écus. (Braun, *op. cit.*, 136)

(2) *Cartularium templi Bruxellensis S. J., de templi constructione*, f° 9 (Bibl. roy., ms. 3167).

(3) Braun, *op. cit.*, 51.

(4) *Fundationes Gallo-belgic.*, Valenciennes, n° 5. Les prévisions étaient de 30,000 florins. Voir Simon Leboucq, *Histoire ecclésiastique de Valenciennes*. 155.

(5) Braun, *op. cit.*, 136.

(6) *Historia collegii Gandavensis*, année 1619, A. R. Jés., F. B., n° 981; Vander Haeghen, *Archives gantoises* dans Messager des Sciences historiques, Gand, 1888.

(7) Van Caster, *Rues de Malines*, 183.

Nous avons vu la grande part que les communes ont prise à la construction des collèges; il en fut de même pour les églises. C'est ainsi qu'à Bergues, à Gand, à Lille, le magistrat supporta tous les frais de la bâtisse (1); Cassel fournit 24,000 florins (2); Valenciennes, 12,000 (3); Ypres, 18,000 (4); Tournai, 17,400 (5); à Bruges, les subsides de la ville montent à 18,000 florins, ceux du Franc, à 8,000 (6); Courtrai donne 20,000 florins et le territoire, 8,000 (7).

Les États aussi contribuent généreusement : ceux de Luxembourg ont fourni 20,000 florins (8), ceux de Namur 1,500; en 1660, ceux de Brabant donnent pour la tour de Bruxelles 1,000 impériaux, auxquels la ville joint 6,000 florins (9).

Pour que les églises puissent s'appeler vraiment une œuvre nationale, le public lui-même, sollicité par des collectes, s'associe à la dépense. Comme à Anvers (10), on organise à Bruxelles, en 1614, une tournée dans les diverses paroisses; chacune d'elles est visitée par un Père accompagné d'un membre du magistrat de la ville; on recueille ainsi 8,000 florins; deux

---

(1) *Historia collegii Winoci-bergensis*, à l'année 1612. (ASSISTENTIAE GERMANIAE FUNDATIONES, I, 389 et suiv.); *Historia collegii Gandavensis*, à l'année 1606. (A. R. Jés., F. B., n° 981.; *Topographia collegii Insulensis*. (HISTORIA GALLO-BELGICA, IV, n° 5).

(2) *Historia collegii Casletensis*, à l'année 1635. (A. R. Jés., F. B., n° 978).

(3) *Fundationes Gallo-belgic.*, Valenciennes, n° 5. La duchesse d'Aerschot, Jeanne de Blois, y ajouta 8,600 florins.

(4) *Historia collegii Yprensis*, à l'année 1623. (A. R. Jés., F. B., n° 983).

(5) SOIL, *op. cit.*, 82, 84 et 85.

(6) *Historia collegii Brugensis*, années 1619 et suiv. (A. R. Jés., F. B., n° 976).

(7) Le 3 février 1607, le magistrat décide de contribuer pour 12,000 florins. (VERCRUYSSE, *Les anciens établissements d'enseignement moyen à Courtrai*. Courtrai, 1908, p. LXXV). Les années suivantes, la ville accorde des subsides mensuels, qui montent à près de 8,000 florins. (*Historia collegii Cortracencis*, A. R. Jés., F. B., n° 979). Sur la participation de la châtellenie à la construction de l'église, voir *Bulletin du cercle archéologique et historique de Courtrai*, II, 166.

(8) BRAUN, *op. cit.*, 51.

(9) *Cartularium templi Bruxellensis* S. J., § 10 (Bibl. roy., ms. 3167).

(10) Voir plus haut, pp. 459 et suiv.

ans plus tard, un nouvel appel en réunit 20,000 ; un troisième en 1619, 16,000 (1). Il en fut de même à Saint-Omer (2), à Ypres (3), à Luxembourg (4) et ailleurs (5).

Dans certains cas, un bienfaiteur généreux défraie à lui seul toute la bâtisse : tel Philippe de Caverel, abbé de Saint-Vaast, qui construisit à Arras et le collège et l'église (6) ; René de Renesse, comte de Warfusée, dota le noviciat de Tournai de sa chapelle avec son maître-autel (7) ; les richesses artistiques de Saint-Ignace à Anvers furent dues en grande partie à la famille Houtappel (8).

Grâce à ces libéralités, les travaux progressent ; un peu partout, on arrive assez facilement à ériger les murs extérieurs ; aussitôt que le toit ou la voûte couvrent l'édifice, on le bénit provisoirement. Plus tard seulement, quelque grand dignitaire

---

(1) *Cartularium templi Bruxellensis S. J.*, § 5. La première collecte était organisée par le Père Thomas Sailly, la seconde par le Père Van Wintershoven, la troisième par le Père Scribani, qui reçut, en outre des archiducs, un nouveau don de 8,000 florins.

(2) « Post collectam publicam... pergit aedificatio novi templi. » (*Diarium collegii Audomarensis*, à l'année 1621.) L'abbé de Saint-Bertin, Guillaume Loemel, avait donné le terrain et 10,000 livres. (De Laplane, *Les abbés de Saint-Bertin*. Saint-Omer, 1855, II, 237, note 1) ; son successeur, Philippe Gillocq, « magnam summam pecuniae contulit ad aedificationem templi ». (*Ibidem*, II, 273, note 2.)

(3) En 1621, huit Pères, accompagnés d'autant de membres du magistrat, ont recueilli 4,000 florins. (*Historia collegii Yprensis*, A. R. Jés., F. B., n° 983.)

(4) Braun, *op. cit.*, 51. On a recueilli 31,649 florins, sans compter les 20,000 florins donnés par les États.

(5) A Douai, en 1585, le recteur, Jean de la Haye, avait envoyé quelques-uns de ses religieux mendier pour la construction de l'église, en Artois, en Flandre et en Hainaut ; il fut désapprouvé par le Père Provincial, François Coster (Lettre du 7 septembre 1585, *Germ. Epist.*, XXVI, 590) et par le Général, surtout que « regiones istae tanta premuntur angustia rerum temporalium ». (Lettre du 29 octobre 1585.) A Gand, en 1606, il y eut une souscription militaire pour l'église. (*Messager des Sciences historiques*. Gand, 1896, 62.) A Courtrai, en 1608, les femmes offrent leurs bijoux, les hommes leur travail, les soldats de la garnison une partie de leur solde. (*Historia collegii Cortracensis*, A. R. Jés., F. B., n° 979.)

(6) Voir plus haut, p. 493, note 3.

(7) Voir plus haut, p. 441, et Soil, *op. cit.*, 107 et suiv.

(8) Voir plus haut, p. 547, note 3.

ecclésiastique, généralement l'évêque du lieu, viendra lui donner la consécration (1). En attendant, dans la mesure des ressources, on achève l'œuvre. Peu nombreux sont les édifices où l'on parvient à réaliser d'emblée tout ce que les plans avaient prévu : il faut, pour en trouver un exemple revenir à la maison professe. Outre le vaisseau principal, où « deux épines de sept colonnes divisent l'église en trois nefs terminées en abside », — les nefs latérales contenant de larges tribunes, — on éleva derrière l'abside centrale la fameuse tour « chef-d'œuvre hors de pair dont on chercherait vainement le rival (2) » ; puis, longeant la nef du sud, la chapelle de la Vierge, et celle du nord, la chapelle de saint Ignace ; on compléta l'ensemble par la façade monumentale flanquée de deux tourelles.

Dans les bas-côtés et dans les galeries ménagées à mi-hauteur des collatéraux, Rubens décora les plafonds de trente-neuf tableaux (3), qui furent malheureusement détruits par l'incendie de 1718 ; à l'entrée du chœur se dressent quatre statues d'Érasme Quellin (4). Le maître-autel, tout de marbre rare (5), orné de statues dues au ciseau d'André de Nole le Jeune, portait en outre

---

(1) On se rappelle les cérémonies qui accompagnèrent la consécration de l'église de la maison professe, à Anvers, par l'évêque Malderus. (Voir plus haut, p. 461.) A Bruxelles, l'archevêque de Malines, Jacques Boonen, fait la consécration le 5 septembre 1627 ; l'archiduchesse y assiste. (*Cartularium*, cité, § 18.) A Lille, l'évêque de Tournai, Michel d'Esne (*Topographia collegii Insulensis*, Historia Gallo-Belgica, IV, n° 5), longue description de l'église et de la cérémonie. A Dunkerque, en 1637, ce fut le fameux Corneille Jansénius, évêque d'Ypres, qui consacra l'église le 10 juillet. (Flahault, *Notes et documents... sur Dunkerque*. Dunkerque, 1894, 29, note 2.)

(2) F. Peeters, S. J., *Une visite à l'église Saint-Charles d'Anvers*. Anvers, 1924, 13 et 21.

(3) *Idem, ibidem*, 38 ; Droeshout, *op. cit.*, I, 415. Rubens s'engageait à dessiner lui-même les esquisses et à faire exécuter les tableaux par Van Dyck et d'autres de ses élèves. Il reçut 7,000 florins pour ce travail. (*Bouw der kercke.*)

(4) Ces quatre statues, en marbre de Carare, représentent du côté de l'évangile : saint Ignace et saint François de Borja ; du côté de l'épître : saint François Xavier et saint Louis de Gonzague.

(5) Peeters, *op. cit.*, 25 et suiv. ; Droeshout, *op. cit.*, I, 460.

les célèbres toiles de Rubens : *Les Miracles de saint Ignace* et de *saint François Xavier*, qui alternaient avec d'autres tableaux (1), notamment *Le Couronnement de la Vierge* de Corneille Schut (1597-1655) et *L'Érection de la Croix* de Gérard Zeghers (1591-1651). Même luxe de marbre et de tableaux de maîtres dans les collatéraux, dans les tribunes (2), et surtout dans les deux chapelles latérales; celles-ci en particulier regorgent de décorations accumulées (3). La sacristie elle-même fut ornée avec magnificence (4) et reçut un véritable trésor d'argenterie et de vases sacrés du plus haut prix (5). Pour protéger toutes ces richesses dont la masse allait croissant, il ne parut pas inutile de monter une garde vigilante, « aussi bien le Vendredi-Saint, quand l'église était dépouillée de tout ornement, que le jour de Pâques, quand toute l'argenterie de la sacristie s'étalait sur les autels. Toutes les nuits, quatre Frères logeaient dans des chambres communiquant avec diverses parties de l'église; chacun d'eux était armé d'un mousquet et d'une grosse cloche ;

---

(1) Le milieu du maître-autel est occupé par un riche encadrement de marbre noir, destiné à recevoir un des quatre grands tableaux, qu'on y exposait selon la variété des fêtes liturgiques. Les deux tableaux de Rubens ont été transportés à la galerie impériale de Vienne après la suppression de la Compagnie; les deux autres sont encore à l'église Saint-Charles. (Peeters, *op. cit.*, 27 et suiv.; Droeshout, *op. cit.*, I, 464.)

(2) Peeters, *op. cit.*, 30 et suiv.; Droeshout, *op. cit.*, I, 468 et suiv.

(3) Peeters, *op. cit.*, 41 et suiv.; Droeshout, *op. cit.*, II, 192 et suiv.

(4) Elle fut construite dans le prolongement de la tour en 1651. (Droeshout, *op. cit.*, III, 235; Peeters, *op. cit.*, 61 et suiv.)

(5) Deux documents permettent de se faire une idée de la richesse de l'argenterie conservée à l'église de la maison professe : le *Catalogus suppellectilis templi domus professae*, 1708-1751 (aux archives de l'église Saint-Charles) et la *Liste des argenteries et vaisselles...* dressée en 1776 pour la vente publique des biens des jésuites après la suppression de la Compagnie (imprimé, aux archives du collège Saint-Michel). On y voit la mention de 167 pièces d'argenterie d'un poids de 35,425 onces d'argent. En comptant l'once à fr. 6.50, on obtient une valeur de plus de 230,000 francs. Dans cette liste ne sont pas compris les vases sacrés; or la maison professe possédait « cinq ciboires et trente-six beaux calices, très ouvragés et chefs-d'œuvre de fine ciselure, dont un en or pur ». (*Ms. de Bornhem.*) Il n'y est pas question non plus des nombreux diamants et pierres précieuses de la chapelle de la Vierge.

au moindre bruit, ils donnaient l'alarme et s'éveillaient les uns les autres, comme la chose se produisit quelques fois [1] ».

Le tour de force et de beauté réalisé à Anvers ne se reproduisit nulle part ailleurs. Bruxelles même ne parvint pas à construire son église d'une venue. La tour ne s'éleva qu'en 1660 [2]; à celle de Maubeuge, qui avait été commencée en gothique, on donna, en 1631, un achèvement en baroque [3]; Bruges attend encore la sienne; celle de Namur ne reçut jamais son couronnement; par contre, le décor de marbre de la voûte, merveilleuse profusion d'ornements, la grâce des colonnes, la richesse et la variété des confessionnaux, font de cette église un des plus remarquables modèles du genre [4].

Au reste, on pouvait à la rigueur se passer de tour et de décorations luxueuses, mais il fallait doter l'intérieur de ses compléments les plus nécessaires, parmi lesquels le jubé occupe une place importante. Celui de Tournai (collège) est en pierre et en marbre avec statuettes; il est de style renaissance et « peut-être le plus coquet qu'on ait construit dans les églises des jésuites belges [5] ». Celui de Lille peut compter comme le plus vaste; il mesure 23m60 de long sur 5m90 de profondeur [6]; celui d'Arras l'emporte par la beauté artistique et le luxe : colonnettes de jaspe, statuettes d'albâtre, balustres de marbre

---

(1) Droeshout, *op, cit.*, II, 398.

(2) *Cartularium templi Bruxellensis S. J.*, § 10.

(3) Braun, *op. cit.*, 76.

(4) « Illa formosior vix potest alibi reperiri, sive spectes marmoris et iaspidis splendorem, sive columnarum, basium, capitellorum ordines, sive et elegantem sculpturam, sive denique maxime ad plateam exterioris faciei conspicuam maiestatem. » (*Note envoyée par le recteur, P. Gilles de Namur, pour l'histoire du collège,* Historia Gallo-Belgica, V, 319.)

(5) Braun, *op. cit.*, 25. Cette différence de style entre la construction et l'ameublement est fréquente, pour ne pas dire régulière, dans les églises des jésuites belges, au début du XVIIe siècle. (Braun, *op. cit.*, 19.) Il en est de même à Valenciennes, à Lille, à Mons, à Arras.

(6) Braun, *op. cit.*, 41 et *Topographia collegii Societatis Jesu Insulensis.* (Historia Gallo-Belgica, IV, n° 4.) Il était remarquable par sa beauté et la hardiesse de sa construction : « ita ut ingenio potius quam columnis fulciatur » (*Topographia.*)

s'harmonisaient avec les tons les plus riches d'une décoration polychrome, qui rappelait les traditions du moyen âge (1).

La dévotion — traditionnelle aussi — de la Belgique pour la sainte Vierge et les saints demandait son aliment. Toute nouvelle église s'adressait au Général de la Compagnie pour obtenir des reliques (2); nous possédons à cet égard bon nombre de renseignements intéressants : nous savons par le détail quelles reliques se conservaient à Namur (3), à Bruxelles (4) et à Anvers (5); que Tournai vouait à sainte Deppe, dont la chapelle du noviciat gardait les restes, un culte récompensé par des prodiges (6); que dans l'église de Douai, on vénérait le corps de saint Térence (7), dans celle d'Arras, saint Florent (8), à Lille,

---

(1) Braun, *op. cit.*, 64.

(2) Le collège romain possédait à une demi-lieue de la ville une maison de campagne, la *Pariolle*, dont les caves donnaient accès à la catacombe de Sainte-Priscille. Avec l'autorisation du souverain pontife, le Père Général, Claude Aquaviva fit enlever dans ce cimetière un grand nombre de corps qu'il répartit entre les églises de la Compagnie dans les différentes provinces. Les jésuites belges eurent une large part dans cette distribution. Nous avons retrouvé le récit d'une visite faite à cette catacombe, en 1612, par un jésuite belge, le Père Angelin Gazet (Gazaeus), à cette époque substitut du secrétaire de la Compagnie : *Exemplar litterarum quas misit Roma R. P. Angelinus Gazaeus ad R. P. Ludovicum de Landas. rectorem collegii S. J. Atrebati, de cimeterio Priscillae.* (Bibl. roy., ms. 4156, f^os^ 408 et suiv.).

(3) Bibl. des Bollandistes, ms. 455, f° 907 et Historia Gallo-Belgica, V, f° 319.

(4) *Cartularium templi Bruxellensis S. J.* Dans la seconde partie de ce cartulaire, on trouve le catalogue des reliques conservées à l'église de Bruxelles, leur origine, leur donation et les approbations. (*Bibl. roy.*, ms. 3167.)

(5) L'église de la maison professe ne possédait pas moins de 24 corps de saints et plus de 200 reliques. En 1655 on avait imprimé les *Litaniae sanctorum quorum sacrae reliquiae Antverpiae in templo domus professae adservantur.* (Archives du collège Saint-Michel). Aux archives de l'église Saint-Charles, à Anvers, on conserve le *Catalogus sanctarum reliquiarum et testimoniorum atque approbationum ex quibus de veritate et certitudine illarum constat quae in templo Societatis Jesu domus professae Antverpiae asservantur*, 1655. (Copie moderne aux archives du collège Saint-Michel).

(6) Récit de la translation des reliques de sainte Deppe, à Tournai, en 1612. (Historia Gallo-Belgica, I, n° 22). Voir Soil, *op. cit.*, 119 et suiv., les fêtes en l'honneur de sainte Deppe. La châsse se trouve aujourd'hui à la sacristie de la chapelle, à l'athénée de Tournai.

(7) Récit de la translation en 1614. (Historia Flandro-Belgica, I, 482 et suiv.)

(8) Voir le document indiqué plus haut, note 2.

saint Victor (1), à Saint-Omer, les martyrs Discolus et Recessus (2), à Valenciennes, saint Severin (3), etc.

Un des objets de dévotion les plus chers à nos ancêtres du XVII[e] siècle était une statue de la sainte Vierge sculptée dans le chêne miraculeux de Notre-Dame de Montaigu ou de Notre-Dame de Foy (4); nous trouvons ainsi Notre-Dame de Foy honorée dans une de ces statuettes à Bergues (5), Bailleul (6), Courtrai (7), Alost (8), Maestricht (9), Valenciennes (10), Lille (11), Ypres (12) et jusqu'à Bréda (13); Notre-Dame de Montaigu était

(1) Voir plus haut, p. 394, note 4.

(2) Récit de la translation, en 1615. (Historia Gallo-Belgica, I, n° 4, 104 pages in-4°.)

(3) Lettre du Père Général au recteur, Jean Bourgeois, 30 mars 1613.

(4) En 1604, l'arbre miraculeux de Montaigu fut abattu et scié en trois tronçons, dont le plus considérable fut offert aux archiducs. Ceux-ci en donnèrent une partie notable aux jésuites, qui firent confectionner plusieurs statues de la Vierge. (Droeshout, *Histoire manuscrite de la suppression de la Compagnie de Jésus en Belgique*, II, 98.) De leur côté les Pères de Dinant firent tailler de nombreuses statuettes dans les deux chênes où avait reposé la Vierge miraculeuse de Notre-Dame de Foy. Le Père Guillaume de Wael, Provincial (1630-1634) en distribua à un bon nombre de collèges. L'*Historia domus* de Bergues nous explique comment il procédait : « P. de Wael, quamvis in varias iam pridem partes distraxisset lignum istud pretiosum pervulgata pietas, effecit tamen sua industria ut ex particulis vario e loco conquisitis ac recognitis, trium nobis pedum iconem conficere potuerit... » (A. R. Jés., F. B. n° 975.)

(5) *Historia domus*, année 1631. (Historia Flandro-Belgica, VI, n° 66.)

(6) Elle avait le titre de Notre-Dame de Consolation. Les *litterae annuae* de 1636 racontent la translation solennelle de la statue dans la nouvelle église des Pères. (*Ibidem*, n° 65 et A. R. Jés., F. B., n° 974.)

(7) Cordara, *op. cit.*, part. 6[a], lib. XVII, § 190. Voir le récit des fêtes (A. R. Jés., F. B., n° 1301).

(8) *Litterae annuae* de 1637. (A. R. Jés., F. B., n° 972.)

(9) Titre de Notre-Dame Consolatrice des affligés. La statue fut transférée en 1674 de la résidence de Tongres à l'église de Maestricht. (*Litterae annuae*, A. R. Jés., F. B., n° 988.)

(10) Titre de Notre-Dame de Bonne-Espérance, *Histoire de Notre-Dame de Foy*, Namur, 1909, 36.

(11) En 1621. Voir Banneux, S.-J., *Histoire de Notre-Dame de Foy*. Namur, 1879, 180.

(12) *Historia collegii Iprensis*, à l'année 1640. (A. R. Jés., F. B., n° 983.) Cette statue se trouve aujourd'hui à la résidence des jésuites à Bruges. (Droeshout, *op. cit.*, II, 166.)

(13) Cordara, *loc. cit.*, § 190.

honorée à la maison professe (1), à Douai (2), à Namur (3) et à Dunkerque (4).

Parées de leurs robes somptueuses, à la manière espagnole, ces Vierges, sculptées dans le bois du terroir belge, apparaissent comme un symbole du goût artistique de nos jésuites au temps des archiducs; goût éclectique, mais toujours national, qui se manifeste dans le style de leurs édifices comme dans la décoration et le mobilier. Y eut-il chez nous un « style jésuite »?

5. « *Style jésuite* ».

La mode régente les robes de pierre des églises comme les vêtements des humains; mais on discerne les individualités marquantes à leur façon de s'adapter les formules générales.

Or voici un problème : si, en architecture comme dans les belles-lettres, la mentalité d'un homme, d'une collectivité ou d'une époque se réflète dans son style, comment deviner la pensée et les sentiments des jésuites belges au XVII^e^ siècle dans la physionomie de leurs constructions? On a épinglé leur nom, pour l'honneur ou pour l'ignominie, sur un genre qu'ils n'ont pas créé; on a voulu lire — et c'est Hippolyte Taine, par exemple, — dans cette manière de concevoir la beauté, toute une politique, une philosophie et même une théologie.

Si la splendeur méthodique du style Louis XIV porte le nom du Grand Roi, bien que ce prince n'ait dessiné sans doute ni un

---

(1) Statuette de la Vierge avec l'Enfant-Jésus, œuvre d'Érasme Quellin. Elle se trouve aujourd'hui à la chapelle de la Sainte Vierge, à l'église Saint-Charles. Une autre statuette plus petite était à l'infirmerie de la maison professe; elle a été rendue à la Compagnie et est conservée aujourd'hui au collège d'Anvers. (Droeshout, *op. cit.*, II, 99.)

(2) Van Weddingen, *Notre-Dame de Montaigu*. Bruxelles, 1879, 73.

(3) Parmi les reliques conservées au collège de Namur, on trouve : « une image de bois du vrai chesne de Notre-Dame de Montaigu. » (Bibl. des bolland., ms. 455, f° 907.)

(4) Flahault, *Notes et documents... sur Dunkerque*. Dunkerque, 1894, 26, note 2, d'après les *litterae annuae* de 1632. L'*Historia domus* de 1633 nous apprend qu'en une année les fidèles avaient offert 1065 ex-voto. (A. R. Jés., F. B., n° 980.)

édifice, ni un meuble, c'est qu'il a par sa gloire et sa puissance inspiré des œuvres qui les reflètent, Dans quel sens peut-on dire qu'il y eut en Belgique un style « jésuite »?

L'œuvre architectonique de la Compagnie de Jésus ne se présente pas comme un tout homogène, et c'est un premier motif de ne pas lui attribuer de nom unique. Les premières églises et chapelles que les Pères ont bâties, c'est-à-dire avant 1600, appartiennent uniformément au gothique. Douai (1583-1591) fait exception; mais cette attaque brusquée du baroque romain, mal appuyée et mal soutenue dans le pays, reste sans lendemain (1). Au début du XVII[e] siècle, le baroque s'infiltre peu à peu, puis gagne du terrain rapidement et vers 1630, il demeure maître de la place. On discerne donc nettement trois phases, qui se succèdent, mais sans être séparées par des cloisons étanches. Entre 1600 et 1620, tandis qu'on élève en style Renaissance Maestricht, Bruxelles et Anvers, le gothique se survit dans la construction de Tournai, d'Arras, de Cambrai, de Mons, de Gand et de Luxembourg.

Des trente-sept églises de la Compagnie, quatorze doivent être considérées comme nettement gothiques (2) : au XVI[e] siècle, la première de Saint-Omer (1569-1570) et de Cambrai (1574-1575); puis viennent au XVII[e], Valenciennes (1600-1607), collège de Tournai (1601-1604), Gand (1606-1619), Lille (1606-1610), Courtrai (1606-1610), Mons (1608-1614), noviciat de Tournai (1609-1610), Arras (1612-1617), Luxembourg (1613-1621), Maubeuge (1620-1624), la seconde de Saint-Omer (1615-1634) et Armentières. Il faudra donc retenir que les jésuites belges, restés fidèles au style traditionnel du pays

(1) Serbat, *op. cit.*, 326. Parlant du Père Jean de la Haye, recteur de Douai, qui construisit l'église, il dit : « Il vécut assez longtemps pour pouvoir constater que son architecture toute nouvelle n'avait eu aucun succès; ce n'est pas en Italie que les jésuites iront chercher des modèles à imiter; ils continueront et prolongeront dans le XVII[e] siècle la tradition du moyen âge... » (*Ibidem.*)

(2) Braun, *op. cit.*, 103.

jusqu'au second quart du siècle, peuvent être considérés comme les derniers tenants de l'art ogival (1).

Toutes ces œuvres n'attirent pas l'attention par des proportions grandioses; la ravissante chapelle du noviciat de Tournai, qui sert actuellement à l'athénée de salle de gymnastique, ne mesurait que 29m29 sur 9m28; celle de Cambrai (la première) en a 35 sur 9 (2); quelques-unes ont une quarantaine de mètres, comme Courtrai (39m60 sur 18m50), Valenciennes (39 m. sur 19m50), Tournai, collège (41 m. sur 19m50), Maubeuge (45 m. sur 14); Mons et Gand atteignent la cinquantaine, Arras (52m25 sur 20m90), Lille (53 m. sur 23m60); enfin, au delà, on ne compte plus que Luxembourg, qui, avec la sacristie, en mesure 60 sur 22, et Saint-Omer, la plus vaste — après Bruges — des églises que les jésuites aient érigées en Belgique, 56 m. sur 14, (61 m. avec le déambulatoire) (3). On le voit, ce gothique ne rappelle que de bien loin celui des imposantes cathédrales du moyen âge; il n'a pas non plus ses hardiesses nouvelles ni sa pureté; il ressemble au descendant d'une race qui se meurt. Néanmoins, il a gardé, malgré tout, ses traits de famille, et dans l'orientation, et dans la structure, et dans les formes, et dans les matériaux; c'est dans la décoration seule que l'on discerne l'envahissement progressif d'un sang mêlé.

Pourquoi les jésuites, derniers champions du gothique dans les Pays-Bas, l'ont-ils peu à peu abandonné pour lui préférer le baroque importé du Midi? Que des théoriciens en aient cherché la cause dans le poncif facile du « jésuitisme », prétendant reconnaître un système stéréotypé dont Rome aurait imposé la formule, il n'y a rien là qui doive surprendre; en fait, la vérité est tout autre et nous suivons du doigt, pour ainsi dire,

---

(1) SERBAT, *op. cit.*, 317. « Dans le premier quart du XVIIe siècle, les jésuites se placent au nombre des derniers et des plus fermes partisans du style gothique. Ce sont des églises gothiques qu'ils élèvent dans leurs provinces flandro-belge et gallo-belge, principalement dans cette dernière. » (Cf. BRAUN, *op. cit.*, V.)

(2) La seconde église mesurait 42 mètres sur 18m50.

(3) BRAUN, *op. cit.*, passim.

l'évolution lente qui transforma peu à peu l'esprit et la manière de nos architectes. Ils ne vivent pas seuls et ne travaillent pas dans le désert. Trois ou quatre noms incarnent l'histoire du « style *des jésuites* » belges.

Au Frère Hoeimaker nous devons les chapelles de Bruxelles et de Tournai, les églises de Valenciennes, de Mons et de Gand, son chef-d'œuvre; il y demeure fidèle aux traditions médiévales jusqu'au bout de sa carrière. L'église de Mons, qui date de 1608, est encore toute gothique, et cependant, même chez ce conservateur, le *genus novum* a conquis ses avant-postes; il a pris position dans les détails du portail ou du jubé (1). Bruxelles — il s'agit de la chapelle provisoire de 1609 — est une défaite; manifestement le baroque a été ici imposé à l'architecte par le flot montant de la mode (2). Chez le P. Aguilon, la contamination apparaît plus nettement. Il commence par tenir fermement au gothique national (3); mais à Anvers, où la Renaissance avait triomphé dans l'hôtel de ville et dans l'école, où lui-même, gouvernant la future maison professe, vivait en relations continuelles avec le monde des marchands méridionaux, avec Rubens, qui, à son retour d'Italie, prêchait l'art nouveau, quoi d'étonnant qu'il ait renoncé à cet anachronisme presque risible qu'eût été pour ses contemporains un monument ogival (4).

On suivrait donc l'impulsion de l'esprit du jour; le Frère du Blocq, plus éclectique que Hoeimaker, sans abandonner la

---

(1) « Il s'en tint strictement au mode de construction gothique national, ne se permettant que de rares dérogations dans les parties accessoires. » (PLANTENGA, *op. cit.*, 58.) « Le plan d'ensemble de ses églises aussi bien que les détails et les profils de construction demeurent médiévaux. L'album d'esquisses de Hoeimaker conservé à Gand ne contient, à quelques exceptions près, que des formes gothiques. » (*Ibidem*, 38.)

(2) BRAUN, *op. cit.*, 15. Ce style lui était d'ailleurs imposé par le fait que la chapelle de Bruxelles était placée au chevet de l'église en construction et pour laquelle on avait adopté le style renaissance.

(3) Sa collaboration aux églises de Mons et du noviciat de Tournai le prouve. (BRAUN, *op. cit.*, 112 et PLANTENGA, *op. cit.*, 80.)

(4) BRAUN, *op. cit.*, 112.

manière des aïeux, adopte de plus en plus dans ses constructions, sinon le fond, au moins les formes du baroque. Artiste, original, en quête de nouveau, il cherche des inspirations dans les idées qu'apporte le courant venu du midi (1). C'est ainsi qu'il édifie Luxembourg et Arras, Tournai (noviciat) et Maubeuge. Dans cette dernière église, la tendance vers le baroque s'accentue : « l'aspect général est encore ogival, extérieurement surtout, mais l'intérieur donne plus l'impression de la Renaissance que du gothique » (2). A Saint-Omer, le baroque s'affirme davantage encore et si vigoureusement qu'on peut le considérer comme le vainqueur du lendemain (3).

Et, en effet, avec le Frère Huyssens, il tient la victoire; il a trouvé en lui un admirateur fervent, qui assurera son succès. Huyssens avait débuté à Maestricht en 1606 par un essai, une petite église de 37 mètres sur 12, qui mérite une mention, parce que c'est la première que les jésuites aient construite en baroque dans le goût de la Renaissance adapté à la Belgique. Résolument, il rompt, plus qu'aucun autre à cette époque, avec la tradition gothique (4); à Anvers et à Bruxelles, à Namur et à Bruges, c'est un genre spécial, qu'on a pu, à juste titre, appeler le baroque belge, car il se différencie clairement de tout autre.

Les principaux modèles en furent d'abord les grandes églises de Saint-Ignace à Anvers (46 mètres sur 21,50), de Bruxelles

---

(1) Braun, *op. cit.*, 48 et suiv.

(2) Serbat, *op. cit.*, 107 et Braun, *op. cit.*, 77.

(3) Braun, *op. cit.*, 78 et Plantenga, *op. cit.*, 79.

(4) « Plus qu'aucun de ses confrères jésuites de l'époque et peut-être plus que la plupart des architectes belges du XVII^e^ siècle ». (Braun, *op. cit.*, 112.) Citons cet extrait d'une lettre de Rubens : « Le goût de l'architecture barbare et gothique diminue tous les jours en ce pays et semble tirer à sa fin, et celui d'une juste proportion, d'une symétrie régulière, conforme aux règles des anciens grecs et romains se répand de plus en plus, à l'honneur et à l'embellissement de la patrie, comme il paraît par les églises *bâties tout nouvellement* par la vénérable Société de Jésus dans les villes d'Anvers et de Bruxelles ». (Lettre citée par Van Bemmel, *Patria belgica*. Bruxelles, 1875, III, 631.

(52 sur 23,60), de Namur (45,50 sur 20,85) et la plus considérable, Bruges (57,60 sur 24,20); puis vinrent une série d'édifices moindres. Il faudra attendre la seconde moitié du siècle pour voir s'élever des constructions plus conséquentes, comme Louvain (1650-1671); Malines (1670-1677), Cambrai (1679-1694), et Liége (1669-1701).

A considérer leur type, on peut les répartir en basiliques (Bruxelles, Bruges, Namur et Liége), en églises à trois nefs de hauteur égale (Anvers, Ypres, Malines et Cambrai) et en églises à une nef, en général peu considérables et de valeur architecturale assez mince. Toutes se caractérisent par leur originalité; ni gothiques, ni purement baroques, elles sont l'un et l'autre, parce qu'elles empruntent à l'un et à l'autre style de ses caractères pour créer un genre proprement belge (1). Conservant les habitudes du pays dans la disposition du plan et dans le système de la construction, elles prennent du baroque le détail des décorations et des formes (2); style hybride, si l'on veut, mais traduisant adéquatement les tendances de l'époque, comme le montra le succès que ces monuments rencontrèrent alors. Depuis, le temps a marché; le style dénommé à tort « jésuite », après une longue disgrâce, connaît depuis quelques années une faveur de moins en moins timide.

Les églises elles-mêmes ont subi des fortunes bien diverses. Leur histoire se termina, dans la plupart des cas, par la profanation ou la ruine. Les unes furent démolies de fond en comble lors de la suppression de la Compagnie ou quelques années plus tard : Ruremonde (1777), Audenarde (1778), Mons (1779) (3); d'autres à l'époque de la Révolution française, comme Douai,

(1) BRAUN, *op. cit.*, 190.

(2) *Ibidem*, V.

(3) Le mausolée de l'archevêque François van der Burch fut transporté à la cathédrale de Cambrai. (DROESHOUT, *Histoire manuscrite de la suppression de la Compagnie de Jésus en Belgique*, VI, 26 et suiv. Pour Ruremonde, *ibidem*, IV, 153; pour Audenarde, *ibidem*, II, 130.)

Arras, Armentières (1799), Bergues (1793) (1) et Gand (1793) (2); celle de Bruxelles fut sacrifiée en 1811 (3), Dunkerque en 1826, Ypres en 1818 (4); Dinant, Huy (5) et Liége (6) subirent le même sort. Il en échut un plus pénible à celles qui, désaffectées, furent livrées à des usages profanes. Ath devint une filature (7), Tournai (noviciat) le gymnase de l'athénée (8); les églises de Maestricht, de Marche et de Maubeuge furent transformées en théâtre ou en salle de spectacle (9). Quelques-unes, plus heureuses, furent conservées ou rendues, sinon à la Compagnie ressuscitée en 1814, au moins à leur destination propre : hors de la Belgique actuelle, Aire (paroisse Saint-Jacques), Bailleul, (Saint-Amand), Cambrai (séminaire), Lille (Saint-Étienne), Luxembourg (la cathédrale), Saint-Omer (chapelle du lycée), Valenciennes (Saint-Nicolas); chez nous : Anvers (Saint-Charles), Bruges (Sainte-Walburge), Louvain (Saint-Michel), Malines (Saint-Pierre), Namur (Saint-Loup), et Tournai (séminaire) (10). Enfin, une infime minorité retournèrent à leurs

---

(1) De Crooco, *Histoire du collège de Bergues*, Lille, 1923, 159.

(2) En avril 1784, l'église de Gand fut donnée par Joseph II aux chanoines du noble chapitre de Sainte-Pharaïlde, qui l'occupèrent jusqu'en 1792. Vendue comme bien national en 1799, elle fut démolie et, sur son emplacement, on construisit le péristyle et la rotonde de l'université. (Droeshout, ms. cité, III, 89 et suiv.)

(3) Procès verbal de l'adjudication, 19 janvier 1811. (Archives de la ville de Bruxelles). Voir Plantenga, *op. cit.*, 162, l'acte de vente des matériaux; Droeshout, ms. cité, III, 16 et suiv.

(4) Elle fut vendue aux dominicains en 1779 et démolie en 1818, sous le régime hollandais. Sur l'emplacement du collège et de l'église, on bâtit une grande caserne d'infanterie. (Droeshout, ms. cité, IV, 190 et suiv.)

(5) Elle fut occupée ainsi que le collège par les augustins jusqu'à la fin du régime autrichien, puis démolie.

(6) Avec les débris, on a bâti, sur le même emplacement, la salle académique de l'université « dont le portique rappelle l'architecture du temple par ses colonnes qui en furent tirées ». (Crabbe, *Bulletin archéologique liégeois*, IV, 191.)

(7) Droeshout, ms. cité, V, 15.

(8) *Ibidem*, VI, 178 et suiv.

(9) *Ibidem*, IV, 83; V, 172 et suiv.

(10) [A. Poncelet, S. J.], La *Compagnie de Jésus en Belgique*, Bruxelles, 1907. 3 et suiv.

anciens possesseurs, notamment Alost (1), Courtrai (2) et Lierre (3).

Celles qui ont été conservées suffisent à donner une idée de l'œuvre des jésuites-constructeurs en Belgique. Ce n'est pas en vain qu'ils ont consacré à l'honneur de Dieu et au bien des âmes des sommes considérables d'argent, de travail, de pensée et d'énergie : de ces temples, pendant près de deux siècles, des âmes en foule se sont élevées au-dessus des misères de la vie et s'en sont retournées plus fortes.

Témoins de l'ascension des âmes, ces églises le sont aussi de l'histoire artistique de notre pays. Non que les jésuites aient exercé sur son évolution l'influence omnipotente qu'on leur attribue parfois; le genre qu'ils ont finalement embrassé triomphait sans eux; il ne leur appartient pas en propre, puisqu'ils ne l'avaient ni créé, ni monopolisé (4). C'est à Francquart, et non à quelqu'un des leurs, qu'est due l'église de Bruxelles devenue pour eux un modèle (5); d'ailleurs, nous l'avons vu, ils ne l'ont pas admis d'emblée.

Leur œuvre constitue en Belgique l'arrière-garde du gothique. Dans la province gallo-belge surtout, ils lui sont restés longtemps fidèles; c'est le premier indice d'un mérite artistique dans un temps où l'originalité consistait à conserver les traditions, malgré l'entraînement général. Et lorsque, gagnés à la croyance

---

(1) Cédée à l'église Saint-Martin en 1777, l'église d'Alost fut rendue à la Compagnie en 1831. Les chapelles latérales ont été bâties en 1872 et 1890.

(2) Église paroissiale en 1785, temple de la Raison pendant la Révolution française, elle fut rendue à la Compagnie en 1843.

(3) En 1841, les jésuites furent admis à exercer le ministère dans leur ancienne église, mais l'administration de celle-ci restait aux mains d'un chapelain nommé par l'évêché; en 1868, Mgr Dechamps accorda aux Pères pleine et indépendante possession de l'église. (A. Poncelet, *op. cit.*, 88).

(4) « Les premières églises baroques furent construites aux Pays-Bas, non pas par les jésuites, mais par l'architecte laïc Coebergher. » Plantenga, *op. cit.*, 80.

(5) « L'église de Bruxelles joue dans les Pays-Bas le rôle qui, en Italie, échut au *Gesù;* elle fut le prototype des grandes églises des jésuites dans les Pays-Bas méridionaux. » (*Ibidem*, 118.)

nouvelle, ils deviendront presque en même temps l'avant-garde de la Renaissance italienne en Belgique, ils marqueront encore sur ces inspirations étrangères leur empreinte nationale. Quoique disciples de l'Italie, ils demeurent Belges et par le fond de leur architectonique, et parce que, même dans les formes, ils montrent, par leurs reliefs plus accusés et leurs couleurs plus vives, qu'ils n'oublient pas les exigences de notre pâle lumière du Nord.

Quoique jésuites, ils restent personnels; loin de copier le Gesú, par ordre et uniformément, ils témoignent, grâce à la liberté que leur laissent leurs chefs, d'un esprit capable de conceptions neuves. Ces conceptions mêmes ne diffèrent pas seulement des formules des jésuites du Midi; elles se distinguent nettement les unes des autres : Hoeimaker et Huyssens, brugeois tous deux, tiennent, l'un pour le gothique, l'autre pour le baroque.

Somme toute, les jésuites, ici comme ailleurs, furent de leur temps. Par le nombre, par la splendeur, par la richesse, par la piété surtout qu'elles inspirent, leurs églises symbolisent adéquatement une période qui restera dans leur histoire comme l'âge d'or de l'ancienne Compagnie de Jésus en Belgique.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

L'époque des archiducs est à plus d'un titre l'âge d'or de la Compagnie en Belgique.

Par la prospérité du nombre d'abord; malgré les entraves que les difficultés matérielles mettent à son recrutement, tel est l'afflux des vocations à l'Ordre que le chiffre de ses membres augmente incessamment. Il ne dépassait pas 420 en 1596, il atteint 500 en 1601, 600 en 1605, et saute à 788 en 1611. Quand la province est scindée, en 1612, l'ascension continue; la province flandro-belge compte 850 membres en 1630 et la gallo-belge 854, soit un total de 1,704 jésuites pour la

Belgique d'alors. Les années 1635 à 1638, marquées par les ravages de la peste, coûtent à la province flamande 150 morts, et 163 à la wallonie; et cependant dès 1640, elles ont reconstitué leurs effectifs.

En même temps, les établissements de la Compagnie se sont multipliés; la Flandro-belge possède à la même date 20 collèges et la Gallo-belge 22. Dans ces collèges et dans les églises ou chapelles qui y sont annexées, se pressent en foule élèves et fidèles. Ils s'y sentent chez eux, car ces murs leur appartiennent, parce qu'ils sont leur œuvre, et ces hommes qu'ils viennent écouter sont de leur sang, de leur foi et de leur esprit. Les pouvoirs locaux, hostiles d'abord ou indifférents, se laissent gagner par l'entraînement général; les États des « provinces » votent des subsides pour les églises et les maisons; dans les villes, si parfois le membre populaire du gouvernement urbain rechigne, il cède bientôt et, presque partout, la cité collabore à la construction des collèges ou même prend sur elle de les doter.

Au milieu des populations, le crédit des jésuites croît sans cesse; des communautés religieuses en grand nombre leur soumettent la vie intérieure de leurs membres; les fidèles non contents de contribuer largement à défrayer leur entretien et leurs bâtisses, de plus en plus, fréquentent leurs églises. recourent à eux pour la confession et la direction spirituelle, leur confient leurs enfants comme élèves ou comme novices. Au collège comme au noviciat, toutes les régions du pays et toutes les conditions sociales se coudoient, et sous la soutane modeste de l'Ordre on trouve, à côté des enfants du peuple, des Montmorency, des Renesse, des Grobbendoncq, des Beaufort, des Sainte-Aldegonde, des Borluut, des Rubempré, des Noyelle (1).

La Compagnie a conquis, dans les villes et dans les campagnes, les éléments divers d'une population qu'elle a trouvée, un siècle plus tôt, presque entièrement hostile. Mal accueillie,

(1) Il y eut cinq de Noyelle dans la province belge au XVII^e siècle, l'un d'eux, Charles, devint Général de la Compagnie de Jésus (1682 à 1686).

dans les débuts, par le peuple, par une bonne partie du clergé et de la noblesse, elle a péniblement acquis, d'abord, un établissement précaire; la tourmente de 1578 l'en a chassée sans apparence d'espoir d'un retour qui pourtant était proche. Puis vint, avec le triomphe de Farnèse, la reprise des positions perdues et l'extension rapide aboutissant à la victoire complète à l'époque des archiducs.

Maintenant, les jésuites sont partout, sauf à la Cour et dans les villages, où ils ne font que passer. Les rares oppositions qui se rencontrent encore ça et là à leurs entreprises forment des îlots sporadiques au milieu d'une marée qui monte toujours et que l'excès de la fortune n'a pas encore refoulée.

Histoire de conquête donc, où les luttes abondent; les unes, batailles contre les hérétiques, résultent de la nature même des choses; d'autres, heureusement fort rares, querelles entre frères d'armes, naissent de l'inévitable opposition des points de vue ou de la mesquine misère des passions humaines.

Cette conquête, il faut l'expliquer.

A regarder les choses à la surface, l'appui de l'État paraît en être le facteur principal. Sauf chez le duc d'Albe, qui ne les aimait pas, les jésuites trouvent un allié constamment fidèle dans le gouvernement du roi. Alliance naturelle, car elle résulte de tendances et d'idéals communs. La politique de Philippe II ne pouvait que gagner à soutenir l'action d'un groupe d'hommes qui dans l'église obéissait au même mot d'ordre de centralisation monarchique que l'État espagnol. Albert et Isabelle, comme Farnèse, tiennent trop ardemment à la puissance de l'Église et de l'État pour ne pas aider de toutes leurs ressources des auxiliaires qui servent si bien l'un et l'autre. De plus, les aspirations de plus en plus conscientes qui rapprochent les provinces belges se fortifient au contact de l'action des jésuites unis en une circonscription nationale sous le nom de province belge, animés d'un patriotisme ardent à qui le pays devra en grande partie la renaissance de son nom antique. Ajoutez que la Compagnie ne rencontre pas, comme en France, l'hostilité de corps

ecclésiastiques et civils qui s'opposeraient à son action « ultramontaine »; si quelque hostilité se manifeste de la part des « politiques », elle ne tarde pas à se ranger devant un ordre venu de Bruxelles ou de Madrid.

Cependant, à y regarder de plus près, la protection des pouvoirs politiques pouvait devenir compromettante; elle le fut, en effet, et ce n'est pas là qu'il faut chercher l'explication du succès de l'Ordre. « Qu'est-ce qu'un Ordre, sinon une idée organisée? » L'idéal de vie que les disciples d'Ignace apportèrent en Belgique s'y propagea dès les débuts parce qu'il répondait aux aspirations religieuses d'un grand nombre d'âmes. Les jésuites belges ne sont pas que des jésuites; ils sont belges. Dès les débuts, quoique leur piété, leur prédication et leur enseignement se ressentent de leurs origines espagnole et française, les influences nationales s'affirment et triomphent. Ils appartiennent à la réforme catholique et romaine; mais ils l'incarnent de manière nettement nationale. Quoique on en ait dit, Rome ne les a pas fait passer au moule immuable de sa politique. Assurément, elle leur procure l'incomparable avantage d'un cadre formé et discipliné; mais elle leur sert plus souvent de frein que de moteur et respecte presque toujours cette activité ardente, qui est bien du terroir, et qui se manifeste dans des œuvres multiples et variées, trop multiples peut-être et tellement étendues que leur nombre compromettra leur succès.

L'engouement général et durable dont jouit la Compagnie pendant ce premier siècle est dû en grande partie à la vigueur de l'élan religieux que lui a communiqué son fondateur. Il fut aidé par sa facilité d'adaptation et par le besoin de réforme d'un pays qui avait nourri les frères de la vie commune et les chanoines de Windesheim; mais il fut aussi le fruit de solides qualités des nouveaux religieux.

Leur système d'enseignement compte parmi les principales, car il l'emportait sur la plupart de ses rivaux; dans des locaux plus avenants et plus salubres, les jésuites distribuaient gratui-

tement et avec plus de facilité de rapports une instruction plus polie, plus complète et plus méthodique.

Mais à leurs collèges ne se bornait pas une activité que leurs concitoyens admiraient à juste titre. Dans un pays où la foi catholique avait conservé son empire, ces hommes déployaient un zèle apostolique qui ne se ménageait point : bravant la fatigue et les prisons, les dangers de la guerre sur terre et sur mer, ils s'essayèrent et réussirent à défendre et à élargir le bastion avancé de l'Église sur lequel ils étaient postés. Refoulant le calvinisme du nord de la France, ils maintinrent contre celui des Provinces-Unies victorieuses des redoutes isolées qui aujourd'hui servent de bases au renouveau catholique. En même temps, ils reconquéraient la Belgique elle-même par des moyens aussi efficaces qu'ils étaient populaires : catéchismes aux enfants et aux ignorants, solennité de la première communion et de la communion générale, enseignement, congrégations enfin, par lesquelles ils attiraient tous les âges et toutes les conditions, organisant la piété et les œuvres de miséricorde. On leur savait gré de cet élan et de leurs succès. Mais il y avait plus.

Aux Belges d'alors — et pourquoi ne pas dire aux Belges tout court? — tandis que les constructions des jésuites ont apporté un nouvel accroissement de leur patrimoine artistique, leur effort intellectuel valut de nouvelles richesses de civilisation. Ce n'est pas assez que notre pays ait possédé à cette époque en si grand nombre des foyers d'un enseignement qu'on estimait dans toute l'Europe parmi les meilleurs; ceux qui le répandaient cultivaient en même temps les manifestations les plus hautes de la pensée; ils ont laissé leur trace dans toutes les sciences du temps : théologie et philosophie, physique et mathématiques, philologie et histoire.

Quelle fut la valeur de cette activité? Quels les résultats de cet immense labeur? Fut-il réalisé, comme on l'a dit, au profit du principe d'ordre et d'autorité, sans doute, mais au détriment de la vie spontanée des âmes? En réglementant la pensée et le

sentiment religieux, les jésuites l'ont-ils « mécanisé », c'est-à-dire figé? En donnant la paix et la discipline aux âmes de leurs concitoyens, nos ancêtres, les ont-ils pour des siècles écrasés sous leur « empreinte »? Ont-ils comprimé sous leur doctrine rigide l'expansion de l'esprit scientifique?

C'est ce qu'il faudra rechercher. Nous en ferons l'objet du second volume de cet ouvrage, consacré aux œuvres de la Compagnie en Belgique.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS. III

BIBLIOGRAPHIE. — I. Sources manuscrites VII
II. Sources imprimées X

INTRODUCTION. — *La situation religieuse des Pays-Bas vers le milieu du XVI^e siècle* 3

CHAPITRE PREMIER. — *Premier établissement de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas (1542-1556)* 34

1. Saint Ignace en Belgique (34). — 2. Premier établissement à Louvain (39). — 3. Premier établissement à Tournai (60).

CHAPITRE II. — *Établissement légal de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas (1556)* 75

1. Échec des démarches auprès de Charles-Quint et de Marie de Hongrie, 1550-1555 (76). — 2. Mission du Père Pierre Ribadeneira auprès de Philippe II, 1555-1556 (85).

CHAPITRE III. — *Les premiers résultats de l'octroi de Philippe II (1556-1576).* 111

1. Constitution de la province (111). — 2. Établissement définitif à Louvain (118). — 3 Organisation du collège de Louvain (130). — 4. Bellarmin à Louvain (135). — 5. Établissement définitif à Tournai; premier collège d'humanités (142).

CHAPITRE IV. — *Les premières fondations. Fondations dans la région de langue française (1560-1578)* 150

1. Relations de la Compagnie avec les gouverneurs généraux (150). — 2. Fondation du collège de Dinant, 1563 (158). — 3. Fondation de Saint-Omer, 1566 (164). — 4. Fondation de Cambrai, 1563 (173). — 5. Fondation de Douai, 1568 (179). — 6. Fondation de Liége, 1580 (197).

CHAPITRE V. — *Les premières fondations dans la région flamande, 1562-1578* 213

1. Fondation du collège d'Anvers, 1562 (215). — 2. Fondation du collège de Bruges, 1570 (236). — 3. Fondation du collège de Maestricht, 1574 (246).

CHAPITRE VI. — *Les jésuites belges durant les troubles religieux, 1566-1576* . 258

1. Modifications dans l'état religieux du pays (258). — 2. Action religieuse des jésuites (266). — 3. Les premiers troubles, 1566 (272).

CHAPITRE VII. — *La tourmente de 1578 : Expulsion des jésuites d'Anvers.* . 279

I. Directives du Père Provincial (281). — II. Expulsion des jésuites d'Anvers : 1. Les premières émeutes (286). — 2. La « furie espagnole » (289). — 3. Le Père Pierre Trigoso (291). — 4. Le serment de fidélité (294). — 5. L'expulsion (302).

CHAPITRE VIII. — *La tourmente de 1578 : Expulsion des jésuites des autres collèges* 307

1. Expulsion des jésuites de Maestricht (307). — 2. Tournai (310). — 3. Cambrai (313). — 4. Douai (315). — 5. Bruges (320). — 6. L'heure décisive, expulsion manquée des jésuites de Saint-Omer et la réaction catholique (323). — 7. Liége et Louvain à l'abri durant la tourmente (325).

CHAPITRE IX. — *Nouveau statut juridique en 1584 et réorganisation de la province belge* 327

1. Nécessité de la revision de l'octroi de 1556 (327). — 2. Négociations pour un nouveau statut juridique (332). — 3. Extension de l'autorisation légale en 1584 (341). — 4. Le Père Olivier Manare et la réorganisation de la province belge (346).

CHAPITRE X. — *Les nouvelles fondations sous Alexandre Farnèse, 1580-1593.* 352

1. Coup d'œil général sur les fondations de cette période (352). — 2. Fondation du collège de Courtrai (363). — 3. Fondation d'Ypres (367). — 4. Fondation de Gand (372).

CHAPITRE XI. — *Les fondations sous Alexandre Farnèse* (suite) 380

1. Fondation du collège de Mons (380). — 2. De Valenciennes (386). — 3. De Lille (391). — 4. De Bruxelles (395). — 5. De Luxembourg (403).

CHAPITRE XII. — *La Compagnie sous les archiducs Albert et Isabelle. — Nouvelles fondations et division de la province en 1612* 413

1. L'unité politique et religieuse (413). — 2. Nombre de domiciles et répartition géographique (415). — 3. Les restaurations : Cambrai et Dinant (416). — 4. Les conquêtes dans le Nord : Bois-le-duc, Ruremonde, Bréda (420). — 5. La retraite (424). — 6. Les créations nouvelles, les provignements (427). — 7. Partage de la province en 1612 (427).

CHAPITRE XIII. — *Histoire particulière des fondations sous les archiducs. Les maisons de formation* 434

1. Les noviciats : Tournai (434). — 2. Le partage : Tournai et Anvers (442). — 3. Malines (444). — 4. Les maisons de troisième probation (446). — 5. Les juvénats (449).

Chapitre XIV. — *Histoire particulière des fondations sous les archiducs. La maison professe d'Anvers* 451

1. Projet d'établissement et érection de la maison professe (452). — 2. Importance (454). — 3. Histoire économique : recettes et dépenses (456). — 4. Fêtes de la consécration de l'église (461). — 5. Fêtes de la canonisation des saints Ignace et Xavier (463). — 6. Dépenses excessives, train de vie (470). — 7. Emprunts répétés, déséquilibre financier (473). — 8. Le Père Tirinus remplacé (476). — 9. Liquidation de la dette (479).

Chapitre XV. — *Histoire particulière des fondations sous les archiducs. Les collèges* 485

1. Établissement temporaire (486). — 2. Difficultés soulevées : les villes, les évêques, les rivaux (488). — 3. Établissement définitif : intervention des supérieurs (504). — 4. Fondation : contrat, dotation, (518). — 5. Bienfaiteurs : les jésuites eux-mêmes, les archiducs, les évêques, les ordres religieux, les villes, les particuliers (522).

Chapitre XVI. — *Histoire particulière des fondations sous les archiducs. Les églises* 551

1. Leur nombre (552). — 2. Les architectes (554). — 3. Les plans et les matériaux (559). — 4. Les travaux, durée, dépenses (565). — 5. « Style jésuite » (575).

Conclusion de la première partie 583

060.91
P 774
v.1
6977

PONCELET, ALFRED

AUTHOR

Histoire.. Les Anciens Pays-Bas I

TITLE

DATE LOANED	BORROWER'S NAME	ROOM NUMBER
	Carolyn	DEC 11
	STORAGE - COSA	
OV 20 1974	[illegible]	UCB 3602
DEC 12 1974	RENEWED	
	NOV 23 1974	

060.91
P 774
v.1
6977